
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 10 décembre 2022, à 8 h 05

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 8 h 05 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Léonore Baehler* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l'Hôtel de Ville pour samedi 10 décembre 2022 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 17 h, 20 h 30 et 23 h, lundi 12 décembre 2022 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 13 décembre 2022 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Aujourd'hui, c'est la Journée des droits de l'homme. Elle est célébrée chaque 10 décembre, jour anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948. C'est aussi l'anniversaire de notre collègue Valentin Dujoux. Joyeux anniversaire! J'espère que tu auras un beau budget, Valentin... (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette session extraordinaire consacrée au Budget 2023 de la Ville de Genève. Il n'y a pas d'absence annoncée au Conseil administratif.

Le Conseil municipal salue la présence des personnes qui effectueront les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M^{me} Nathalie Böhrer, directrice du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du même département, M. Samuel Blanchot, directeur financier à la Direction financière, M^{me} Nuccia Salerno, assistante de direction à la Direction financière – c'est son dernier budget, car elle sera bientôt une heureuse retraitée –, M^{me} Séverine Leveau, responsable de l'Unité finance et budget de la Direction financière, M^{me} Monica De Quarti, responsable budget à la Direction financière, M^{me} Isaline Roder, contrôlease de gestion à la Direction financière, et M^{me} Dayana Olivares, contrôlease de gestion à la Direction financière.

Nous saluons le personnel du Service du Conseil municipal: M^{me} Isabelle Roch-Pentucci, M^{me} Valérie Hénot, M^{me} Lucia von Gunten, M^{me} Laura Ianni, M^{me} Melissa Eve-Cordey, M^{me} Loretta Piticchio, M. Guillaume Rogez et M. Gérard-Philippe Riedi. Je salue également la présence de M. Gionata Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève, et de M. Olivier-Georges Burri, secrétaire général adjoint.

Mesdames et Messieurs, vous serez accompagnés, choyés, entourés... pour ne pas dire encerclés! J'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour et rien d'autre, selon l'article 38 du règlement du Conseil municipal. De nouveaux objets peuvent néanmoins être déposés jusqu'à 20 h au plus tard; ils seront annoncés juste après et inscrits à l'ordre du jour de la session de janvier 2023.

Vous avez reçu en début de semaine le programme de la séance d'aujourd'hui avec les lignes bleues, que vous a envoyé le Service du Conseil municipal. Il faudra juste un tout petit peu de souplesse en ce qui concerne les pauses. Les seules qui ne sont pas modulables sont celles des repas de midi et du soir, ainsi que celle de 16 h pour le bris de la marmite d'Escalade avec la population. Nous nous arrêterons au plus tard à 15 h 55, pour pouvoir descendre à temps dans la cour. Nous devons ensuite libérer les lieux à 17 h pour d'autres festivités, il faudra donc être assez ponctuels. La pause-déjeuner aura lieu à 12 h et la reprise se fera à 14 h. La pause-repas du soir aura lieu de 19 h à 20 h 30, selon l'horaire usuel.

Vous avez également reçu un programme détaillé du déroulement des débats sur les rapports PR-1550 A/B/C/D sur le budget 2023. Ce programme a été discuté avec le bureau et les chefs de groupe et se présente comme suit: nous commencerons par les prises de parole du président de la commission des finances, de la rapporteuse de minorité puis des quatre rapporteurs de minorité.

Ensuite, j'ouvrirai le premier débat. La parole sera alors donnée au Conseil administratif et à chaque groupe pour une première prise de position. Jusqu'à, il n'y aura pas de vote, parce que c'est l'étape du retour des commissions. Comme annoncé, il n'y aura pas de vote d'entrée en matière, celle-ci ayant déjà été votée lorsque le projet de budget a été renvoyé pour étude à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, lors de la session extraordinaire du 19 septembre 2022.

En deuxième débat, nous commencerons par la présentation des amendements déposés par le Conseil administratif, qui seront mis aux voix. Vous avez reçu le tableau de ces amendements. Ensuite, il y aura la présentation des amendements de chaque groupe, département par département; ils seront mis aux voix au fur et à mesure. Nous ferons une suspension de séance au terme de cette phase-là, pour laisser à la Direction financière le temps de calculer les montants après

les votes. Puis nous passerons au vote sur les trois délibérations de la proposition PR-1550. Ensuite seulement, nous entamerons le troisième débat, qui est obligatoire sur le budget.

La dernière chose que je voulais encore vous dire, Mesdames et Messieurs, c'est que la journée sera longue! Je peux tout à fait comprendre que vous soyez parfois moins attentifs – les arguments des autres sont toujours plus longs et moins pertinents que les nôtres... – mais je vous remercie de respecter le travail des uns et des autres. Si vous avez des discussions ou des caucus à mener, ou des points à débattre entre vous, la salle Nicolas-Bogueret est à votre disposition. Le cas échéant, vous pouvez aussi vous adresser à vos représentants auprès du bureau. (*Brouhaha.*) Je vois déjà que certaines personnes froncent les sourcils, parce qu'on ne m'entend pas... Si on fait comme ça toute la journée, ça vous paraîtra très long, Mesdames et Messieurs! Moi, ça va, je ne vous entends pas trop, mais vos collègues, peut-être que ça leur paraîtra très, très long... Je vous remercie donc vraiment d'avoir de la sérénité dans cette salle, pour que les gens puissent s'entendre et travailler.

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, déposée par l'association Europe-Charmilles pour un projet solidaire, social et inclusif. Elle est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-480, «Pour le projet du Wagon, porté par l'association Europe-Charmilles».

5. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Laurence Corpataux.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance du 19 septembre 2022. Elle a été traitée sous la présidence de M. Daniel Sormanni lors des séances des 31 août, 20 et 21 septembre, 11, 12, 18 et 19 octobre et 8, 9, 15 et 16 novembre 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Jade Pérez et Margaux Guigal, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

(Note de la rapporteuse: afin de faciliter la lecture du rapport, le langage épïcène n'a pas été systématiquement appliqué.)

¹ *Mémorial* 180^e année: Projet de budget, N° 15, p. 1717. Commissions, N° 16, p. 1971.

Table des matières

1. Séance du 31 août 2022: présentation du budget 2023 par M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)	p. 4239
2. Séance du 20 septembre 2022: audition de M ^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP)	p. 4253
3. Séance du 21 septembre 2022: audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)	p. 4269
4. Séance du 11 octobre 2022: audition de M ^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)	p. 4304
5. Séance du 12 octobre 2022: audition de M ^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP)	p. 4342
6. Séance du 18 octobre 2022: audition de M ^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).	p. 4382
7. Séance du 19 octobre 2022: audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN)	p. 4403
8. Séance du 8 novembre 2022: audition du Conseil administratif <i>in corpore</i> , soit M ^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP).	p. 4457
9. Séance du 9 novembre 2022: pré-discussions sur le projet de budget	p. 4491
10. Séance du 15 novembre 2022: discussion et amendements	p. 4493
11. Séance du 16 novembre 2022: suite de la discussion et amendements	p. 4522
12. Rapport de minorité B de M. Vincent Schaller (UDC).	p. 4571
13. Rapport de minorité C de M. Daniel Sormanni (MCG)	p. 4577

14. Rapport de minorité D de M^{me} Michèle Rouillet (PLR) p. 4580
15. Rapport de minorité E de M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). p. 4593
16. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
(CCSJ) chargée d'examiner le projet de budget 2023 p. 4597
17. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de
l'information et de la communication (CSDOMIC) chargée d'exa-
miner le projet de budget 2023 p. 4630
18. Rapport de la commission des sports (CS) chargée d'examiner le
projet de budget 2023 p. 4659
19. Rapport de la commission des travaux et des constructions (CTC)
chargée d'examiner le projet de budget 2023 p. 4676
20. Rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) chargée
d'examiner le projet de budget 2023 p. 4706

Annexes:

- présentation PB 2023 du DSSP du 12 octobre 2022 p. 4367
- présentation PB 2023 de la DSIC du 19 octobre 2022 p. 4432
- présentation PB 2023 du DCTN du 19 octobre 2022 p. 4438
- présentation PB 2023 amendé de la CF du 8 novembre 2022 p. 4473
- synthèse des arbitrages du DFEL du 15 novembre 2022 p. 4548
- synthèse PB 2023 amendements du CFIN du 16 novembre 2022 p. 4567

Annexes à consulter sur le site de la Ville:

- contrat de prestation 2019-2024 entre le Canton et la CGN
- budget du Festival Black Movie
- évaluation du dispositif des correspondant-e-s de nuit
- La ville est à vous (charte)
- La ville est à vous (guide organisation)
- Genève bénévolat (budget 2022)
- Centre genevois du volontariat (budget 2022)

*PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS***Délibération I – Centimes additionnels**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif.

décide:

Article premier. – De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2023 à 45,49 centimes.

Art. 2. – De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2023.

Délibération II – Budget administratif et mode de financement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

vu l'article 131 LAC concernant les dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) en dérogation aux articles 104, alinéa 3, 115 et 122;

vu le montant maximal en francs de l'excédent de charges autorisé en application par la Ville de Genève de l'article 131, alinéa 2, lettre b) modifiant la LAC;

sur proposition du Conseil administratif.

décide:

Article premier. – Budget de fonctionnement Fr.

D'approuver les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève arrêtées à:	1 307 317 933
sous déduction des imputations internes de:	-22 185 604
soit un total des charges nettes de:	1 285 132 329

et les revenus s'élevant à:	1 274 269 266
sous déduction des imputations internes de:	-22 185 604
soit un total des revenus nets de:	1 252 083 662

L'excédent de charges total présumé s'élève à 33 048 667 francs.

Cet excédent de charges total présumé se compose de la manière suivante:

Résultat opérationnel	-33 048 667
Résultat extraordinaire	–

Art. 2. – Budget des investissements.

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	Fr.
a) Patrimoine administratif	
Dépenses	130 000 000
Recettes	–
Investissements nets	130 000 000
b) Patrimoine financier	
Dépenses	50 000 000
Recettes	–
Investissements nets	50 000 000
c) Total	
Dépenses	180 000 000
Recettes	–
Investissements nets	180 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	Fr.
Investissements nets présumés du patrimoine administratif	130 000 000
Amortissements et dépréciations	90 278 359
(Prélèvements aux fonds)/Attributions aux fonds	-4 163 552
Excédent de charges présumé de fonctionnement	-33 048 667
Autofinancement	53 066 140
Insuffisance présumée de financement des investissements	76 933 860

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 33 048 667 francs correspondant à l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement.

Délibération III – Emprunts

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

attendu que l'insuffisance présumée de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève à 76 933 860 francs;

attendu que le montant net présumé des investissements du patrimoine financier s'élève à 50 000 000 de francs;

sur proposition du Conseil administratif.

décide:

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2023 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 76 900 000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 50 000 000 de francs pour couvrir les investissements nets présumés du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2023, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé ou conversion si les conditions d’émission lui sont favorables.

Séance du 31 août 2022

Présentation du budget 2023 par M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

M. Gomez rappelle les incidences de la guerre sur le budget 2023. La première est l’inflation dont le taux devrait augmenter d’ici à la fin de l’année. La plupart des spécialistes l’estiment entre 2,5 et 2,8%. Les 2% d’inflation équivalent à une hausse salariale de 11 millions. Le Conseil administratif a prévu 7,4 millions supplémentaires pour la hausse automatique des salaires. Le coût total de l’ensemble des mécanismes salariaux est de 18,5 millions, soit une augmentation de 3,5%. La deuxième concerne le prix de l’énergie qui augmentera de 12 millions par rapport à 2021 et de 5 millions par rapport au budget de 2022. Il y a plus d’une année, le kWh coûtait environ 0,75 centime. Il s’élevait à 43 centimes au moment de la conclusion du contrat avec les Services industriels de Genève (SIG) pour 2023, ce qui équivalait à une hausse de 30 millions au budget. Le prix varie de quart d’heure en quart d’heure. La dernière information transmise sur l’arrêt d’approvisionnement a eu comme conséquences une hausse du kWh à 80 centimes pour les contrats 2023, et même de 2 francs le kWh pour les contrats de trois mois. Le changement climatique s’ajoute à ces deux points, avec notamment la hausse continue de la température.

Ce contexte général rend difficile le retour à l’équilibre pour toutes les communes dont la Ville. Un déficit de 33 millions de francs en découle pour son budget 2023.

Concernant les frais de route, la Ville reçoit actuellement 8 millions de francs du Canton au lieu des 22 millions prévus. Depuis des années, les négociations avec le Canton n’aboutissent pas. Pour le Canton, les 22 millions comprennent 8 millions de francs pour l’entretien des routes qu’il verse à la Ville et il compense les frais de route par les frais de police cantonaux. Cette compensation ne se base sur aucune norme et sur aucune règle, au contraire de l’entretien des routes. D’ailleurs, le rapport de la Cour des comptes de 2014 rappelle: «Aucune base légale ne

permet de refacturer les frais de police cantonale à la Ville de Genève.» La Ville a donc dénoncé formellement et officiellement cette partie de la convention en expliquant qu'aucune base légale ne prévoit de compenser les frais de route par les frais de police. C'est pour cette raison que la dépense de 12 millions pour les frais de police ne figure plus au budget 2023. Une base légale et une justification ont permis à la Ville d'être optimiste quant à la résolution de cette affaire.

Plusieurs postes supplémentaires ont été ouverts. 50 postes sont dédiés à la municipalisation par étapes de la petite enfance. La subvention non versée aux associations compense ces nouveaux postes à 400 000 francs près (hausse budgétaire).

M. Krebs présente le budget en s'appuyant sur une présentation accessible sur <https://www.geneve.ch/fr/themes/logement-finances-vie-economique/finances-communales/budget>.

Il indique que le déficit du budget 2021 s'élevait à 49 millions. Selon le plan de retour à l'équilibre en 2028, le budget 2023 ne devrait pas dépasser 35 millions en 2023.

Le résultat prévisionnel du budget 2023 est de -33 millions de francs. Les revenus nets sont proches de ceux qui figurent aux comptes 2021. La progression des charges provient des éléments expliqués précédemment par le magistrat.

Les revenus fiscaux progressent de 18,8 millions par rapport à 2022. Les prévisions cantonales du mois d'août font état de 14,7 millions complémentaires au niveau des personnes physiques et des personnes morales. Le fonds de péréquation des personnes morales est en progression de 2,1 millions par rapport au budget 2021. Le revenu de la taxe professionnelle communale passe donc de 106 à 108 millions car l'effet Covid-19 est moins important que prévu.

La progression au niveau des personnes morales provient de la révision fiscale, comme on le voit au budget 2022, élaboré sur la base des comptes 2020. On s'attendait à un effet Covid-19 plus important. L'impôt sur les personnes morales s'élève à 159,8 millions. C'est une progression sensible par rapport au budget 2021. On voit également l'argent lié à la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) (200 millions de francs).

Pour l'impôt des personnes physiques, on observe une légère hausse en 2022. La croissance prévue pour 2023 est de 5,3 millions. Ces prévisions progressent selon la tendance constatée depuis 2017 et sont modérément optimistes.

Par rapport à la situation fiscale 2021-2022, en 2023, il y a eu une diminution qui provient d'une imputation d'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. En 2024, il y aura une imputation complète de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital.

Les taxes (chapitre 42) sont stables. Cette stabilité cache trois mouvements: la facturation des déchets aux entreprises pour 3 millions de revenus supplémentaires; la facturation de l'accueil pour la petite enfance – une partie sera municipalisée pendant les quatre premiers mois de l'année, on attend 500 000 francs de revenus supplémentaires – ainsi que les facturations au groupement Service d'incendie et de secours (SIS) qui diminuent de 2,5 millions en raison principalement de la fin de l'amortissement d'un certain nombre d'objets.

Les revenus financiers sont stables par rapport à 2022. Des loyers d'écoles spécialisées pour des élèves en difficulté qui appartiennent à la Ville de Genève seront dorénavant facturés au Canton, et désormais ces écoles seront gérées par le Canton. Des discussions menées par le département 5 ont abouti à cette régularisation. Les taxes de chantiers sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les revenus de transfert progressent de 13,2 millions. Cela s'explique principalement par les effets de la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA). L'extension du dispositif de l'accueil des sans-abris a coûté au total environ 9,8 millions supplémentaires. Grâce à son inclusion dans la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) (nouvelle péréquation intercommunale), les communes la financent à hauteur de 9,6 millions: les communes les versent à la Ville de Genève qui prend en charge le dispositif qui lui coûte 200 000 francs de plus. La totalité du dispositif des sans-abris est passée de 10 à 19 millions de francs.

Pour la compensation RFFA Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), les employés paient un supplément de cotisations patronales de 0,06% de la masse salariale. Cet argent est contenu dans un fonds qui est redistribué aux communes en fonction du nombre de places d'accueil de la petite enfance disponibles.

Il y a une hausse des revenus nets de 36,6 millions par rapport au budget 2022. Si on regarde ces revenus par nature comptable, on voit que la moitié provient des impôts sur les personnes physiques, un quart de l'impôt sur les personnes morales et de la taxe professionnelle et le reste provient des revenus financiers et des revenus de transfert.

Au niveau des charges de personnel, la sortie du SIS de la Ville de Genève a provoqué une diminution. Ces charges augmentent de 15,5 millions en raison de la progression des annuités de 5,1 millions (3 millions pour la petite enfance qui se retrouvent en diminution dans les subventions), 8,7 millions, dont 2,4 millions pour la petite enfance, d'indexation de salaire à 2%. Il y a 77,6 nouveaux postes, dont 10 ne sont pas compensés financièrement. Cinquante nouveaux postes sont dédiés à la petite enfance.

Les charges de biens et services progressent de 14 millions en raison des achats d'électricité et de gaz (9,6 millions supplémentaires).

En raison du ramassage des déchets des entreprises (frais d'incinération, frais supplémentaires), les frais relatifs aux Cheneviers sont en hausse.

La légère diminution des amortissements par rapport à 2022 découle des ajustements faits selon les mises en exploitation prévues et les fins d'amortissements.

Les charges financières (chapitre 34) ont augmenté de 67 à 69 millions de francs. Cette hausse provient de l'augmentation des charges d'intérêts de 1,3 million car les taux négatifs disparaîtront probablement ainsi que des charges d'électricité et de gaz liées aux communs des immeubles du patrimoine financier (PF).

Les charges de transfert (chapitre 36) ont progressé de 17,7 millions. Elles concernent les mécanismes salariaux dont l'indexation de la petite enfance (+5,9 millions avec la diminution liée de la partie municipalisée), le dispositif d'accueil des sans-abris (+4,7 millions), la cotisation au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) (+2,7 millions), les aides complémentaires (+1,7 million), les frais des impôts, des communes frontalières et des frais de perception (+1,1 million). Le total des charges nettes augmente de 46,5 millions. Depuis le départ du SIS, on voit au niveau des charges nettes par nature comptable que les charges de personnel ont diminué de 37,4% et son corollaire: la hausse des charges de transfert qui s'élèvent à 33,6% et se sont transformées en subventions. Les biens et services et autres charges ont un taux de 16,2%.

L'enveloppe annuelle des investissements s'élève à 180 millions dont 130 millions sont destinés au patrimoine administratif (PA). L'autofinancement s'élève à 53,1 millions qui correspondent aux amortissements et aux déductions liées au déficit. Cela génère une insuffisance de financement du PA de 76,9 millions et un taux d'autofinancement prévisionnel notamment des investissements du PA de 40,8%.

En résumé, on constate 1252 millions de revenus nets dans le budget 2023, 1285 millions de charges nettes, un résultat négatif de 33 millions et une insuffisance de financement de PA de 76,9 millions.

M. Gomez rappelle que pour le Conseil administratif, la transition écologique et sociale reste une priorité. Pour cette raison, il a maintenu les investissements à 180 millions et le projet d'internalisation. Comme des facteurs exogènes alourdissent considérablement le budget, il a fallu établir des priorités et réorganiser certains départements pour rester dans l'optique du retour à l'équilibre. On saura en octobre si la situation s'améliorera ou au contraire se péjorera.

Questions-réponses.

Combien de postes sont dédiés au secteur de la petite enfance?

M. Gomez répond que 50 postes sont dédiés au secteur de la petite enfance.

Il y a donc bien 27,6 nouveaux postes?

M. Krebs répond que sur les 27 nouveaux postes, uniquement 10 ne sont pas compensés. La plupart de ces postes sont des postes d'auxiliaires occupés par des personnes travaillant déjà au sein de l'administration (se référer à la page 87 pour les détails des postes).

Est-ce que les auxiliaires bénéficient des mêmes statuts, annuités et avantages que les employés de la Ville?

M. Krebs répond par l'affirmative. En revanche, le statut d'auxiliaire n'est pas fait pour durer.

Quels sont les 10 postes non compensés financièrement?

M. Gomez indique: 0,8 poste au département 1, deux postes au département 2, zéro au département 3, quatre au département 4 qui concernent la levée des déchets et quatre au département 5 (plus de détails à la page 87 de la brochure).

M. Krebs rappelle que les postes compensés concernent le secteur de la petite enfance, et pour les non compensés il s'agit majoritairement de postes d'auxiliaires.

Est-ce que les nouveaux 77,6 postes incluent les trois postes dédiés à la stratégie climat?

M. Gomez répond par l'affirmative.

Hormis les trois postes ajoutés pour la stratégie climat, qu'elles sont les propositions concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique et accélérer la stratégie climatique?

M. Gomez indique que les dépenses conséquentes dédiées à la stratégie climat concerneront les types investissements que le Conseil administratif considérera comme une priorité. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a souhaité maintenir cette jauge d'investissements à 180 millions malgré les difficultés conjoncturelles. Des postes sont ouverts au sein des principaux départements qui élaborent la stratégie climat (départements 1 et 2).

La plupart des postes sont-ils bien destinés à la municipalisation des crèches, et engendrent une augmentation de 1,4 million?

M. Blanchot répond par l'affirmative. Il rappelle que la diminution de la subvention compense l'augmentation des charges liées à l'internalisation.

Pour quelles raisons le Conseil administratif n'envisage-t-il pas de désigner un responsable de la stratégie climat à l'interne, plutôt que d'ouvrir trois postes supplémentaires?

M. Gomez répond que des personnes à l'interne travaillent déjà sur la mise en place de la stratégie climat. Cette stratégie climat nécessite plus qu'un poste. En début de législature, le Conseil administratif s'est posé la question du nombre de départements qui devaient élaborer cette stratégie. Il a été décidé qu'une délégation, composée des cinq conseillers administratifs, donc transversale, serait dédiée à cette stratégie. Le Conseil administratif organise des séances en dehors du Conseil du mercredi où il est discuté de la stratégie et des priorités à fixer. Il y a effectivement déjà eu des augmentations dont la hausse du fonds climat de 300 000 à 400 000 francs l'année passée. Actuellement, il faut travailler concrètement à la mise en place dans différents secteurs tant à l'interne qu'à l'externe. C'est la raison pour laquelle les dépenses liées ont été augmentées. Il y a en interne des transformations organisationnelles importantes comme la diminution, dans certains domaines, de la charge de travail pour que des collaborateurs et collaboratrices se concentrent sur le plan climat. Ainsi, la stratégie climat engage plus de monde que les trois nouveaux postes et est transversale. Des adaptations au sein des services ont dû être assurées, notamment au sein d'Agenda 21 – Ville durable (A21), au Service des espaces verts (SEVE) et au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) de M^{me} Perler.

L'augmentation de 11 millions de francs pour répondre aux 2% de l'inflation est-elle modulable en cas de ralentissement des prix des fluides?

M. Gomez répond que la Ville a signé un contrat pour l'année complète 2023.

Est-ce que cette augmentation concerne l'inflation?

M. Gomez répond que l'augmentation concerne l'énergie et que l'inflation concerne l'augmentation des salaires. Selon le statut du personnel, le Conseil municipal peut revenir en arrière par rapport aux engagements. Selon lui, ce n'est pas souhaitable car l'inflation vise à ne pas perdre du pouvoir d'achat.

Le pourcentage d'inflation donné dans la présentation concerne-t-il bien 2023?

M. Krebs explique que le taux de 2% représente l'inflation de 2022 car l'indexation de l'échelle 2023 se fait sur la base de 2022.

Est-ce que le taux de 2% a été choisi à partir d'une négociation avec les syndicats?

M. Krebs répond qu'il n'y a pas eu de négociation. Le statut du personnel de la Ville de Genève prévoit que l'échelle des traitements soit indexée,

contrairement à ce qu'il se passe au niveau du Canton. Une indexation est donc prévue. Cette dernière se fait sur la base de l'évolution de l'indice des prix genevois à la consommation du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022. A ce jour, on connaît le 31 décembre 2021, on connaît le 31 juillet 2022, mais on ne connaît pas le 31 décembre 2022. Actuellement, l'hypothèse formulée est qu'à la fin de 2022, la progression du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 correspondra à 2%. S'il s'avère que le taux est supérieur ou inférieur, le montant sera légèrement différent. Il y a chaque année cette incertitude.

Est-ce que ce chiffre est plutôt conservateur ou ambitieux car cet ajustement variable n'a pas le même impact sur le budget si ce taux s'élève à 2% ou à 2,5%?

M. Gomez répond que le taux de 2% n'est pas ambitieux. Il faut faire attention aux données et chiffres. En ce qui concerne une estimation à 3,4%, cela dépend à partir de quand et comment on compte. On peut compter l'inflation de juillet 2021 à juillet 2022, par exemple. La Ville a déjà indexé à partir de la situation de l'inflation au 31 décembre 2021. Il rappelle qu'à la fin de l'année, la Ville a compensé de 0,49% les salaires, et que le coût supplémentaire est arrivé au mois de décembre comme augmentation budgétaire.

Les 5 millions votés par le Conseil municipal en raison de la hausse des coûts de l'énergie n'indiquent-ils pas une certaine insincérité budgétaire?

Pour M. Gomez, on ne peut pas accuser le Conseil administratif de non-sincérité budgétaire. Cela n'est pas admissible juridiquement. Au moment du vote budgétaire, cette information n'était en possession ni du Conseil municipal ni du Conseil administratif. Il n'a donc pas utilisé ces 5 millions comme variable. Il insiste sur le fait que le commissaire ne peut pas avancer un tel argument. Il n'a aucune preuve que le Conseil administratif avait à ce moment-là à disposition cette information. Un conseiller administratif ou un conseiller d'Etat ne peut pas ne pas présenter un chiffre s'il connaît ce chiffre.

Quel est le montant réel dépensé pour l'énergie, ou du moins le montant qui risque d'être dépensé dans cette période 2023 afin d'éviter les éventuels malentendus?

M^{me} Böhler informe que les chiffres présentés comprennent les frais d'énergie anticipés pour l'année 2023. Le contrat a été signé avec les SIG lorsque le kWh s'élevait à 44,53 centimes (prix fixe). Pour 2023, les 12 millions d'énergie comprennent l'approvisionnement entier à un prix fixe à 44 centimes. Le contrat a été signé en juillet. La copie du contrat et son détail sont à demander à M^{me} Perler lors de son audition dédiée au budget. Pour rappel, ce marché évolue rapidement, on peut acheter l'entier de la quantité, des tranches, à prix fixe, et parfois les prix sont variables.

Le Conseil d'Etat vient d'arrêter le prix de l'électricité sur le marché régulé, est-ce que l'augmentation de 22% de l'électricité du marché régulé est intégrée au budget?

M. Krebs répond que toute l'augmentation a été prise. Il indique que l'augmentation du marché régulé sera faible par rapport à l'augmentation sur le marché libre. On ne connaissait pas les tarifs du marché régulé, mais l'augmentation du marché libre multiplie environ par trois la facture, soit une hausse de l'énergie d'environ 40%.

A quoi correspond la marge de 1 million (l'achat d'électricité s'élève à 8 millions alors que celle du marché libre s'élève à 7 millions)?

M. Krebs répond que cela s'explique par la partie du tarif régulé.

Les subventions aux associations où les salaires sont souvent corrélés à la fonction publique seront-elles indexées?

M. Gomez répond qu'il faut calculer la part du salaire dans les subventions. Le Conseil administratif n'en a pas discuté. La Ville respecte ses obligations contractuelles.

Pourquoi les investissements votés ne se réalisent-ils pas?

M. Gomez indique qu'un certain nombre de projets ont mis un certain temps à démarrer, raison pour laquelle l'année passée la Ville n'a pas dépensé les 180 millions prévus dans la jauge d'investissements. La question est à poser à M^{me} Perler. Les investissements effectués en 2022 auront des incidences sur les premières factures de 2023.

Est-ce qu'un nouveau poste est prévu au département de M^{me} Perler afin de consolider ces mises en place?

M. Gomez répond qu'un nouveau poste d'adjoint de direction a été ouvert à la Direction du patrimoine bâti (DPBA): un architecte/chef de projet, qui agira sur le terrain. Il y a également un ingénieur au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

De quelle manière sont considérés cette année les frais de route par rapport à l'année dernière?

M. Gomez répond que l'année dernière, les frais de route avaient été introduits au budget, pour cette raison le déficit était de 23 millions. La convention n'avait pas totalement été dénoncée; 10 millions manquaient toujours, et lors des négociations avec le Conseil d'Etat, ce dernier devait signer cet accord. Le dossier n'ayant pas évolué, la Ville dénonce la partie liée aux frais de police dont le montant de 12 millions est plus important que les 10 millions liés aux frais de route.

M^{me} Böhler ajoute que c'est un acte juridique de dénoncer cette partie de la convention. La Ville l'a fait dans les temps. Cela permettra de changer la situation, la Ville ne subira plus des négociations qui ne mènent à rien car elle est habitée à facturer cette partie qui n'était pas compensée correctement.

Dans le budget voté en 2022, les 10 millions de frais de route figuraient dans le déficit de 33 millions. Ce dernier s'élevait-il bien d'abord à 23 millions?

M. Gomez répond que la Ville était en négociation. La Ville a d'abord enlevé ces frais, puis les a ajoutés. La proposition a été de dire que le déficit est de 33 millions, et d'intégrer une ligne d'information concernant ces 10 millions de frais de route que le Conseil d'Etat devrait payer. Il rappelle que la Ville n'accepte pas cette compensation, car aucune règle ou loi ne la prévoit. De plus, la Cour des comptes a déclaré qu'une partie de la déclaration est illégale. La discussion sur les frais de police date de 1936. A cette époque, la police municipale, la nouvelle loi sur la police et sur les amendes n'existaient pas. La Ville est la seule commune à qui on impose ces frais alors qu'il n'y a aucune base légale qui les prévoit.

Le département peut-il transmettre une explication écrite relative à ces frais de route?

M. Gomez rappelle que ce dossier est discuté depuis dix ans. Ce sujet sera à nouveau abordé en commission. Il ajoute que le Canton les reconnaît partiellement en octroyant 8 millions à la Ville.

M^{me} Böhler ajoute que les routes des autres communes appartiennent au Canton alors qu'à la Ville elles appartiennent toutes à la Ville. C'est la seule distinction entre la Ville et les autres communes. La question de la propriété foncière est différente. Cela n'impacte pas le principe de l'article 20 de la loi sur la route.

Est-ce que le Canton et la Ville ont trouvé un accord sur le kilométrage de ces routes?

M^{me} Böhler répond par l'affirmative. La Cour des comptes (CdC) a tranché sur le kilométrage de ces routes. En revanche, aucun accord n'a été trouvé sur les frais de route qui sont supportés par la Ville, à savoir leur entretien par la Voirie et par l'AGCM qui refait le revêtement bitumineux.

Pourquoi le déficit budgétaire actuel est plus important que celui de l'année passée?

M. Gomez indique qu'il y a 30 millions de charges Ville de Genève et 10 millions de frais de route. La situation est plus difficile que l'année passée. Il y a eu une inflation au niveau des charges, mais il y a aussi une compensation au niveau des revenus. Les charges sont plus importantes d'environ 35 millions que l'année passée. Trente millions proviennent de l'énergie et des charges salariales. La situation serait meilleure que celle de l'année dernière sans ce contexte d'inflation.

Le déficit du budget 2022 s'élevait à 40 millions, prévoyait-il les 10 millions de frais de route?

M. Krebs indique que le déficit ne comprenait pas les 10 millions de frais de route.

Le déficit du budget 2023 de 33 millions contient-il les 10 millions de frais de route?

M. Gomez répond par l'affirmative. La situation juridique a changé.

Est-ce que l'internalisation du nettoyage votée par le Conseil municipal apparaît dans ce budget?

M^{me} Böhler informe que la Ville a internalisé une équipe de nettoyeurs pour le nettoyage des bureaux. Un poste de superviseur et un poste d'agent d'entretien ont été ouverts jusqu'à fin août. Pour 2022, il y a uniquement six mois de charge, alors qu'en 2023 il y a douze mois de charge. L'idée est d'élaborer pendant une année un projet pilote et un bilan afin de décider de la suite du projet.

Le Conseil administratif propose un budget avec 33 millions de déficit, et selon le plan de retour à l'équilibre, en 2023, le déficit peut s'élever au maximum à 35 millions. Est-ce qu'une marge est prévue en cas d'imprévus? Est-il possible d'augmenter ce déficit de 2 millions?

M. Gomez répond par l'affirmative. Ce sont des prévisions qui dépendent des comptes. On peut varier le déficit entre 30 et 36 millions. Cependant, si au mois de décembre, le taux d'inflation est plus important, il faudra revenir avec des propositions relatives aux engagements. C'est une proposition du Conseil administratif. C'est le Conseil municipal qui vote le budget.

Le budget 2022 voté par le Conseil municipal prévoyait un déficit de 23 millions. Quel sera le déficit du budget 2022 déposé?

M^{me} Böhler indique qu'au mois d'août le déficit s'élevait à -40,8 millions sans la prise en compte des frais de police.

Est-ce que la variation était due à l'estimation d'octobre 2021?

M. Gomez répond par l'affirmative. L'estimation d'octobre a permis d'intégrer les annuités.

Est-ce que la hausse des aides complémentaires aux aînés correspond uniquement à l'augmentation des rentes complémentaires?

M. Gomez indique que cela correspond à l'augmentation du barème.

Y a-t-il un risque d'une nouvelle augmentation si le Canton décide que les communes doivent participer davantage aux aides complémentaires aux aînés?

M. Gomez répond que non car à la suite d'un accord suivi avec le Canton, tout est compris dans le montant qui figure au budget.

L'évolution prévisionnelle de la dette prévoit une augmentation d'environ 130 millions par an. Ainsi, en huit ans, la dette subirait une hausse de 500 millions, cet accroissement n'est-il pas questionnant sachant de plus qu'il y a le déficit autorisé de 33 millions au budget 2023?

M. Blanchot indique que c'est une augmentation de dette théorique: à partir du moment où l'on projette cette dette sur des chiffres budgétaires avec un niveau d'investissement à 180 millions, cela provoque théoriquement une hausse mécanique de cette dette avec un taux de financement qui s'élève à hauteur de 40% pour 2023. Dans le cas où le niveau d'investissement n'atteindrait pas les 180 millions, la dette ne progresserait pas autant. Le déficit de 33 millions et la dette sont deux indicateurs différents: l'un concerne de l'argent cash que la Ville peut emprunter, et l'autre, le déficit qui est un résultat tenant compte d'autres effets.

Des correctifs ont-ils été introduits dans le budget 2023? Si ce n'est pas le cas, serait-il envisageable de prendre le boni extraordinaire de 40 millions des comptes 2021?

M. Krebs dit que pour introduire les correctifs 2023, il faudrait déjà connaître les comptes de 2022. Or, les comptes 2022 seront disponibles dans neuf mois. Les correctifs de 2023 seront composés des corrections intervenues entre les prévisions annuelles sur 15 ans (personnes physiques et personnes morales) en 2023 et par rapport à 2022. On ne budgétise pas les correctifs, car ce sont des erreurs d'un point à un autre. Il s'agit de services qui s'ajustent. Par le passé, en 2021, il y a eu des nombres importants dans ces correctifs dont l'origine a déjà été expliquée. Il rappelle que ces correctifs peuvent également être négatifs. On n'a jamais budgétisé les correctifs ni dans un sens ni dans l'autre. Il y a parfois beaucoup de correctifs et parfois non. On ne peut établir de conjectures et de prévisions sur les erreurs ou sur les ajustements de prévisions que les économètres du Canton réalisent.

Est-ce que ce projet de budget prend en compte la budgétisation sensible au genre?

M^{me} Böhler indique que dans les comptes 2021 il y a une section sur la budgétisation sensible au genre, qui se base sur les chiffres réels. Un graphique comprend les dépenses liées à la promotion de l'égalité, les dépenses indirectes et celles qui ne le sont pas avec des ratios sur plusieurs années. L'Agenda 21 travaille avec des services pilotes afin d'élaborer une analyse détaillée de la manière dont est dépensé l'argent municipal en fonction des bénéficiaires. C'est le cas avec la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), pour l'entité formation de la

DRH, le travail sera prochainement entrepris pour le Service culturel et c'est en cours au Service des sports. Ce travail fait pour les comptes pourrait l'être également pour le budget. Cela donne une idée de comment est dépensé l'argent. Pour prendre une décision politique sur la base d'un budget, il faudra continuer le travail de fond des secteurs pilotes de l'administration au niveau, par exemple, les grands domaines de subventions.

Où en sont les démarches du groupe de travail transversal? Quelles sont ses pistes d'économie, voire de revenus supplémentaires dédiés au retour à l'équilibre?

M^{me} Böhler informe que ce groupe de travail est présidé par le département des finances. Il comprend des représentants de tous les départements. Cet été, le Conseil administratif a validé le périmètre des actions de travail. Le groupe se concentrera sur les charges 31 et les charges financières. Plusieurs frais liés aux immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) passent dans les charges 34. Les chapitres 31 et 34 feront l'objet d'une analyse détaillée. Des analyses seront également effectuées pour optimiser des revenus, afin de trouver des potentiels de facturation de locaux mis à disposition gratuitement par exemple au Canton. Le Conseil administratif souhaiterait revoir les gratuités, plus particulièrement celles des grandes institutions. Il veut également analyser l'efficacité des prestations qui sont délivrées par l'administration municipale. C'est encore trop tôt pour inclure ces analyses dans le budget 2023 car elles prennent du temps à aboutir.

Dans cette période difficile, pour quelles raisons une classe de la population bénéficie des annuités, alors tous les subventionnés sont péjorés?

M. Gomez répond que c'est un choix politique. Les demandes qui sont faites actuellement de la part des partenaires sociaux, principalement des syndicats, sont de revoir les salaires au-delà de l'inflation. Si on compte l'inflation et les annuités, la masse salariale de la Ville a subi une augmentation de 3,3%. Ils ont constaté qu'en situation de crise, l'administration et les pouvoirs publics représentent un point d'appui important dans la société. Dans le cas où l'électricité devrait être coupée dans certains secteurs, il serait indispensable que l'administration réponde aux besoins. Le contexte a amené le Conseil administratif à choisir le maintien des annuités. Il est important de se concentrer dans les mois à venir sur les aspects qui risquent d'être angoissants si la situation internationale continue à se péjorer. L'ensemble de l'administration et des citoyens doivent travailler sur les économies d'énergie que devront impacter les décisions du Conseil fédéral dans les prochaines semaines et prochains mois. On a besoin que l'ensemble de la population soit uni et rassuré. Il invite les pouvoirs publics et également les privés à répondre dans ces moments difficiles par les augmentations de salaire pour faire face aux difficultés à venir.

Est-ce que les contrats signés par la Ville avec ses employés l'obligent à maintenir les annuités?

M. Gomez répond par l'affirmative. Il faut changer le statut du personnel si l'on souhaite supprimer les annuités. Si cela est envisagé à un moment donné, le Conseil administratif devra se munir d'une délibération spécifique du Conseil municipal qui implique une abrogation temporaire de l'article afin de supprimer les annuités partiellement ou intégralement. Il rappelle que le déficit actuel projeté représente un pourcentage assez faible sur l'ensemble du budget. Entre le moment où le budget est déposé et la présentation des comptes, il peut y avoir des variations à hauteur de dizaines de millions de francs. Ce sont des prévisions.

M. Krebs indique que c'est un débat juridique. Le Canton a testé la technique de ne pas mettre dans le budget les montants sans changer la loi sur le personnel. Trois ans plus tard, le Tribunal fédéral a invalidé ce budget. Si l'on souhaite bloquer l'annuité, il faut prévoir la disposition transitoire qui suspend l'exécution de l'article qui prévoit l'annuité. Il faut savoir si le budget dans son intention primera sur la disposition statutaire.

M^{me} Böhler rappelle que la Ville avait demandé un avis juridique. Ce dernier conseillait de prévoir cette délibération spécifique dans le cas où l'on souhaiterait supprimer les annuités.

M. Krebs ajoute que la disposition transitoire du statut du personnel doit prévoir que l'article tel ne s'applique pas pour l'année 2023.

D'où vient la règle qui indique que les entreprises qui paient plus d'impôt sur le bénéfice du capital n'auraient plus besoin de payer d'impôt sur le capital?

M. Krebs répond que cette règle, qui figure en bas de page en italique dans RFFA, est peu explicitée et commentée. La discussion a porté majoritairement sur la baisse du taux d'imposition à 13,99% qui a coûté à la Ville 52 millions. En plus de cela s'ajoute l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital qui s'est faite progressivement. Toutes les entreprises qui ont un impôt sur le bénéfice supérieur à l'impôt sur le capital ne payeront pas d'impôt sur le capital. Cette disparition de l'impôt sur le capital s'est faite dans l'indifférence. C'est pour cette raison que l'impôt sur les personnes morales ne progresse pas et que 6 millions manquent à l'appel.

Le projet de budget de l'an passé serait-il illégal en raison de la suppression des annuités qui n'est pas passée par une délibération?

M. Gomez répond que le projet de budget 2022 n'était pas illégal car c'est au moment où le budget est voté qu'il aurait fallu poser la délibération. Le Conseil administratif a toujours affirmé que si les moyens le permettaient ce serait une priorité de payer intégralement ou partiellement les annuités.

M^{me} Böhler ajoute que par défaut les annuités sont comprises dans les budgets. Si on souhaite les enlever, il faudra préparer la délibération et cette dernière doit être aboutie au moment du vote en décembre lorsque le Conseil municipal se réunit en plénière. Il n'y a plus besoin de formuler cette délibération puisque les annuités ont été réintégréées en octobre.

Lors de la municipalisation des crèches, les éducateurs et éducatrices de la petite enfance seront-ils fonctionnarisés? En raison de la pénibilité de leur travail, la Ville devra-elle réaffecter des éducateurs et éducatrices qui, selon les syndicats, arrêtent leur carrière à l'âge de 40 ans, ou, si ces personnes ne peuvent plus exercer leur métier, les obliger à démissionner?

M. Gomez répond qu'il faut poser la question à M^{me} Kitsos. Les éducateurs et éducatrices travaillent généralement jusqu'à l'âge de la retraite. Les statuts de la Ville sont assez semblables à ceux de leur convention collective de travail (CCT). Lorsque ces personnes seront municipalisées, elles bénéficieront du même statut du personnel que les collaborateurs et collaboratrices de la Ville.

M^{me} Böhler ajoute que selon le statut du personnel de la Ville, lorsqu'une personne ne peut plus exécuter les tâches de son cahier des charges à cause de limitations de santé, une évaluation est faite et la Direction des ressources humaines (DRH) lance un processus de réadaptation professionnelle. Une évaluation de la capacité de travail est réalisée, puis un médecin-conseil de la Ville donne des informations sur les types de tâches alternatives réalisables par la personne. On veille donc à adapter le cahier des charges de la personne si cela est possible dans le service dans lequel elle travaille ou dans un autre poste du même service. Si cela est impossible, on regarde dans les autres départements et services de la Ville. Cette possibilité s'appliquera aussi au personnel de la petite enfance qui sera internalisé. Elle rappelle que cela implique des limitations de santé objectivées par un médecin.

L'ouverture de postes liés à la municipalisation des crèches n'engendre-t-elle pas des charges exponentielles sur le long terme liées à leur statut de fonctionnaires (indexation, deuxième pilier)?

Pour M. Gomez ces charges ne seront pas exponentielles.

Est-ce que l'augmentation de 9,5 millions prévue dans les charges de transfert concerne uniquement l'ouverture de la nouvelle crèche Marie Goegg-Pouchoulin?

M^{me} Böhler informe que dans le secteur de la petite enfance, les places ouvertes en 2022 de septembre à décembre impacteront l'année 2023. Il y a également les nouvelles places de 2023 qui s'ouvrent de septembre à décembre et qui engendreront des frais à hauteur de 1 million de francs. Au niveau de l'internalisation du personnel, il y a un effet neutre car ces personnes sont internalisées

et par là même, la subvention est diminuée d'autant. Cependant il y a un surcoût de 400 000 francs prévu pour la municipalisation de la crèche Marie Goegg-Pouchoulin.

Séance du 20 septembre 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Gionata Piero Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève, de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et de M. Jérôme Luthi, comptable à la Direction du Secrétariat général (DSG)

M^{me} Barbey-Chappuis introduit le budget du Secrétariat général (SEG). Les écarts sont minimes, comme on peut l'observer en page 217, et sont essentiellement dus aux mécanismes salariaux. La différence entre les budgets 2022 et 2023 s'élève à 0,3% et est liée aux mécanismes salariaux. Il n'y a pas de nouveaux postes au SEG et les chiffres sont stables. Aucun changement majeur n'est à signaler.

M. Buzzini confirme que le budget est sans changement significatif. Les transferts du personnel sont des transferts comptables. A la suite du départ de l'administrateur du SEG, des dispositions temporaires ont été prises: le personnel de l'accueil logistique est dirigé par M. David Sandino, responsable de l'Unité des réceptions. Ainsi les postes ont été déplacés du SEG au Service des relations extérieures et de la communication (SREC) afin que M. Sandino puisse faire les validations. C'est une opération technique. Le projet de budget 2023 a été construit sur la base de la photographie de ce qui était dans SAP à ce moment-là. Ces transferts de postes sont temporaires car ils resteront probablement à la DSG. Le Conseil administratif doit encore se prononcer à ce sujet.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que cette différence apparaît à la page 229 dans le tableau des ressources humaines: 8,2 transferts de postes sont à observer à la DSG, et le SREC comprend 7,4 transferts de postes. Ces changements sont liés à la solution provisoire évoquée par M. Buzzini.

M. Buzzini rappelle la structure du SEG. Il y a la Direction, à laquelle sont rattachés les Unités de secrétariat, les Archives de la Ville et le SREC qui est chargé du pilotage et de la gestion des relations extérieures de la Ville. Le SREC comprend désormais l'Unité Infocom, en charge de l'information et de la communication transversale de la Ville, qui s'occupe de la communication externe et de la communication interne. Cette unité a développé la lettre d'information interne générale qui a été faite durant le Covid et qui a été très appréciée de l'administration. Selon les informations à communiquer, cette lettre paraît toutes les deux ou trois semaines. L'Unité Infocom comprend l'Espace Ville de Genève

qui sera déplacé dans les locaux de l'ancienne librairie du cinéma à la Terrassière d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. L'Espace Ville de Genève pourra parfaire son rôle de vitrine de la Ville, dans un emplacement plus central. Le SEG comprend également le Service du Conseil municipal (SCM), ainsi que le service du Contrôle financier (CFI) qui est chargé de l'audit et de la révision. Le Service juridique (LEX) fait partie intégrante du SEG et s'occupe en majeure partie de contentieux liés à la gestion du personnel. Ce service défend les intérêts juridiques de la Ville devant les autorités judiciaires, notamment en cas de contestations de décisions qui ont trait aux relations d'emploi entre la Ville et ses employés.

Questions-réponses

Priorités et perspectives, pages 45 à 48

Comment se gère la location de la salle de l'Hôtel de Ville?

M. Buzzini informe qu'il y a une convention de prêt d'usage qui stipule que la Ville participe aux frais de gestion à hauteur de 44 200 francs par an (cf. page 225/361/Conseil municipal). Il n'y a pas de forfait global. Cela coûte nettement moins que la location de la salle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui a coûté 174 617 francs en 2021. La Ville a insisté pour ne pas signer un contrat de location, mais un contrat de mise à disposition afin de ne pas payer un loyer, mais une participation aux frais de fonctionnement. Les séances supplémentaires engendrent quelques coûts supplémentaires.

Au moment où la Ville avait cédé la salle au Canton, la convention d'alors parlait d'un droit d'usage. Cette dernière ne précisait pas que l'usage était à titre gratuit. On l'a toujours interprétée de cette manière. La Ville a accepté de participer aux frais de fonctionnement, mais pas à la location, car son interprétation de cette disposition est un octroi à la Ville d'un droit d'usage à titre gratuit. Cette ancienne convention ne réserve aucun droit de la Ville sur l'aménagement de la salle ou sur d'autres aspects.

Est-il possible que la Ville ait un mot à dire sur l'aménagement de la salle du Grand Conseil et de ses salles annexes?

Cela n'est pas inclus dans la convention signée entre la Ville et le Canton. L'aménagement est de la compétence du propriétaire, le Canton.

Où en est l'avancement de la réforme de l'IntraCM du Conseil municipal (projet SynApps)?

M. Buzzini répond que SynApps a rencontré des problèmes, qui touchent peut-être à la définition des besoins. Il faudra prendre des décisions, notamment

en ce qui concerne le prestataire. Il ne connaît pas les détails du projet lancé depuis de nombreuses années car il ne fait pas partie du comité de pilotage de SynApps. Il rappelle que les besoins ont été définis, puis plusieurs volets se sont ajoutés et de nouvelles fonctions ont été demandées. Il confirme que l'état d'avancement du projet n'est pas satisfaisant. Le Conseil administratif et les services devront encore travailler avec Candide pendant un certain temps. Plus généralement sur les aspects informatiques, la direction du SEG et M^{me} Roch-Pentucci, cheffe du SCM, signalent régulièrement à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) les problèmes rencontrés. Le SEG n'a pas de contrôle sur ces aspects. Il propose de poser la question lors de l'audition du département de la culture et de la transition numérique (DCTN).

Quelles sont les tâches et l'organisation du SEG? L'organisation actuelle du SEG est-elle conforme et viable?

M. Buzzini informe qu'une partie des ressources est tournée vers l'interne. Elles comprennent le fonctionnement des autorités, l'état-major des autorités, le support aux autorités et le CFI. L'autre partie des ressources englobe les collaborateurs du SREC qui gèrent différents dossiers par rapport aux relations extérieures de la Ville, par exemple les relations avec le Canton et la Confédération, la Genève internationale ou les réseaux de villes. La répartition des postes du SEG est présentée en page 229.

Est-ce que ces problèmes liés à la réorganisation du SEG sont réglés?

M. Buzzini confirme que quelques problèmes sont survenus au sein de l'Unité secrétariat de la DSG. La situation est sous contrôle. Il y a eu un renouvellement important de l'équipe, et les nouvelles personnes n'ont pas forcément les connaissances des anciennes. Le travail demandé par le Conseil administratif est fait. Les équipes du SEG fournissent les ordres du jour, les procès-verbaux et s'occupent de la documentation pour le Conseil administratif. En ce qui concerne les RH, la situation est suivie de près. Grâce au renouvellement de l'équipe, la situation se stabilise. M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le Conseil administratif suit avec attention ces situations, avec la même attention qu'il porte aux situations dans les autres départements. Le Conseil administratif échange régulièrement avec M. Buzzini sur l'évolution de la réorganisation, qui est intervenue dans le contexte difficile du Covid. Néanmoins, la situation avance, notamment au niveau du secrétariat du Conseil administratif. L'objectif était d'avoir une polyvalence du personnel dans ce domaine. Puisque de nouvelles personnes ont été engagées ces derniers mois et qu'elles sont en train d'être formées, une période d'adaptation est nécessaire. Elle a bon espoir que la troisième étape de la réorganisation sera prochainement conclue, et que la réorganisation sera stabilisée à moyen terme. Elle conclut que la gestion du changement n'est jamais simple.

M. Buzzini indique que cette troisième étape serait la réunion de l'Unité des réceptions avec les Unités accueil et logistique. M^{me} Barbey-Chappuis informe que le Conseil administratif sera prochainement saisi de ce projet.

Est-ce que le LEX est chargé de gérer l'affaire des routes?

M. Buzzini répond par la négative. Ce service juridique est parfois consulté pour des avis de droit et pour des recherches juridiques. L'essentiel de ses activités concerne le contentieux lié aux ressources humaines et aux employés des départements. Il ajoute que le LEX peut être chargé d'examiner des questions juridiques que le Conseil administratif souhaite approfondir, qui concernent par exemple les relations avec le Canton.

Il y a bien sept personnes équivalents temps plein (ETP) qui sont chargées du contentieux RH?

M. Buzzini confirme et indique que ce nombre est faible pour une institution de 4000 employés.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que la judiciarisation de la société est observable partout, notamment au sein de la Ville de Genève, et alourdit la charge de travail du LEX.

Cent vingt-cinq nouvelles affaires ont été attribuées au LEX, le service connaît-il à l'avance le nombre d'affaires qu'il y aura en 2023?

M. Luthi indique que c'est une estimation des affaires qui concernent en grande partie les employés de la Ville. M. Buzzini ajoute que c'est une moyenne. On observe les années précédentes le même ordre de grandeur.

Le LEX est-il aussi à disposition pour accompagner la hiérarchie avant un licenciement ou dans les situations difficiles?

M. Buzzini répond que l'essentiel de l'activité du LEX porte sur le contentieux RH car en Ville la fonction RH n'est pas complètement centralisée. Les décisions de management sont prises par les départements comme d'éventuelles mesures à prendre avant un licenciement, comme un avertissement. C'est en cas de contentieux que le LEX reprend la main. Le LEX peut fournir un appui ou une expertise à la demande du département.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que les licenciements doivent par la suite être avalisés par le Conseil administratif. La multiplication des procédures suivies par le LEX est également liée à la complexité des statuts de la Ville qui entraîne de multiples possibilités de recours et de droit d'être entendu. Cela augmente les démarches du LEX et des juristes des départements, et engage une charge de travail importante. Les départements travaillent de concert avec le LEX. Il y a donc un partage de l'expertise ainsi qu'un soutien qui est apporté.

Est-ce que le SEG est en charge de chapeauter le groupe de confiance?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les employés de la Ville peuvent s'adresser au groupe de confiance, auquel la Ville s'est rattachée depuis plusieurs années.

M. Buzzini ajoute que la Ville de Genève a également opté pour le groupe de confiance en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte de signalements et dysfonctionnements. Ce groupe de confiance interagit directement avec le département concerné, par exemple par rapport à une situation qui leur a été signalée. S'il est question d'une enquête, de l'ouverture d'une investigation ou d'une atteinte à la personnalité, le groupe de confiance entrera en contact avec le service juridique. Il n'y a pas un département spécifique qui a pour tâche de gérer les relations entre la Ville et le groupe de confiance.

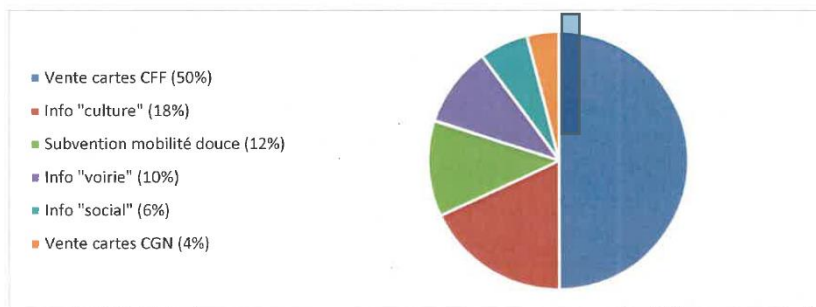
Est-ce qu'à la Terrassière, l'Espace Ville de Genève aura plus d'espace?

M. Buzzini indique que l'Espace Terrassière est plus grand que l'espace actuel. Il y a deux étages: l'un sera consacré à des ateliers et l'autre, plus visible, sera consacré à l'accueil.

Existe-t-il des statistiques sur le nombre de personnes qui demandent des renseignements?

La fréquentation avait subi un ralentissement à la suite de la crise Covid-19.

La fréquentation annuelle de l'Espace Ville de Genève s'élève à environ 24'000 personnes, soit 2'000 visiteurs par mois. Ce à quoi s'ajoutent les renseignements et réservations par téléphone, estimés à environ 6'000 appels par année.



Que se passe-t-il si les collaborateurs ou collaboratrices ne peuvent répondre à toutes les questions posées?

M. Buzzini répond que ce sont des personnes formées qui sont en principe en mesure de répondre à des questions relativement simples sur des aspects

administratifs, des procédures administratives, et de conseiller de nouveaux habitants. Ces personnes, qui fournissent de premières orientations, ont une bonne formation et connaissance, la source d'informations des différents sites Internet et peuvent rediriger les personnes vers des bureaux ou des sites Internet. Elles s'occupent également de tâches plus spécifiques, dont la vente des cartes des Chemins de fer fédéraux (CFF) et les subventions des vélos-cargos. Le but du déménagement à la Terrassière est de développer l'aspect culturel de leurs activités sans faire double emploi avec l'Office du tourisme, tout en offrant des prestations ciblées qui intéressent tant les touristes que les habitants comme l'animation d'ateliers thématiques.

Est-ce que l'équipe du SEG sera chargée d'organiser les nouvelles activités de l'Espace Ville de Genève ou des collaborations sont-elles prévues avec d'autres départements à cet effet?

Le but est aussi de collaborer avec les différents départements pour valoriser le patrimoine municipal car il n'y a pas au sein des équipes de l'Espace Ville de Genève les ressources et les compétences nécessaires pour développer des activités, notamment, dans le domaine culturel. On prévoit de collaborer avec le DCTN et avec les archives municipales, qui sont rattachées au SEG, pour développer le volet culturel et de valorisation du patrimoine ainsi qu'avec le DSSP en cas d'organisation d'événements ou d'ateliers en lien avec le sport.

Qui est en charge du contrôle des principales entités subventionnées?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que c'est le CFI, chargé de l'audit et de la révision des comptes.

Quel rôle joue le SEG dans les organes transversaux? Où en est l'évaluation de fonctions?

M. Buzzini répond que cela dépend du type d'organes. Ces organes figurent dans la partie de la brochure dédiée au SEG, car ils sont présidés par le secrétaire général ou par le secrétaire général adjoint. La tâche du secrétaire général est d'animer les séances du Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR), de coordonner les travaux, mais cela ne veut pas dire que les dossiers traités au CODIR sont nécessairement présentés par le SEG. Le CODIR s'occupe notamment de préavisier tous les projets de directive et de règlement, quel que soit l'initiateur de la démarche. C'est différent pour la commission d'évaluation de fonctions qu'il préside, car tout un mécanisme a été mis en place. C'est la commission plénière qui valide ou non les propositions faites par la DRH, par les analystes de fonctions et par la commission primaire. Du retard a effectivement été pris sur le dossier de l'évaluation de fonctions. Ce retard n'est pas dû à de l'inefficacité ou à de l'inefficience. C'est une des conséquences du choix du Conseil administratif, en 2019, d'adopter un nouveau catalogue de fonctions,

sans colloquer d'office tous les postes sur les nouvelles fonctions, et d'ouvrir la possibilité aux employés qui le souhaitent de faire des demandes de collocations. Des centaines de demandes de collocations doivent être traitées par ce canal. C'est la commission d'évaluation de fonctions qui s'occupe des demandes de collocations d'employés, soit de réévaluation de leur poste. La collocation par la DRH se fait d'office pour les nouveaux postes et les postes à repourvoir. Cela n'est pas le cas pour les postes déjà occupés par une personne qui ne change pas de poste. C'est à ce stade que les travaux avancent lentement. Il y a des procédures à respecter, dont le droit d'être entendu, qui fait que les analystes doivent entendre les différentes parties, dont la hiérarchie. Une deuxième audition doit ensuite être faite devant la commission primaire. Suivre une procédure rigoureuse permet de ne pas prendre des risques sur le plan judiciaire.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que ce choix a été fait pour adhérer à une revendication des partenaires sociaux, dont les syndicats, qui demandaient à ce qu'il n'y ait pas de collocations d'office (ce qui aurait permis d'aller plus vite). Actuellement on n'a pas encore atteint les 40% des postes colloqués. Les agent-e-s de la police municipale (APM) feront augmenter le pourcentage. Le système est lent, mais ce n'est pas par mauvaise volonté des personnes qui travaillent sur ce dossier. Elle ajoute qu'une demande d'évaluation de poste ne donne pas l'assurance de recevoir une classe supplémentaire.

Le SREC peut-il prendre des initiatives ou est-ce le Conseil administratif qui gère les relations internationales?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que M. Sami Kanaan est le référent du Conseil administratif pour tout ce qui est en lien avec la Genève internationale. En tant que maire, elle est également chargée d'assister d'importantes représentations protocolaires. Des travaux sont en cours, sous la tutelle de M. Kanaan, pour élaborer et mettre en place une stratégie des relations extérieures qui comprendra notamment la mise en valeur de la Genève internationale. Cette stratégie des relations extérieures sera présentée au Conseil administratif d'ici à la fin de l'année.

M. Buzzini ajoute que cette stratégie comprend un volet de marketing territorial qui fera l'objet d'une validation par le Conseil administratif, puis d'une mise en œuvre par le SREC et d'une communication.

Quelles sont les recettes liées à la location des salles du Palais Eynard pour des réceptions diverses?

M. Luthi répond que les revenus de location sont faibles car il s'agit généralement de mises à disposition ou de gratuités. Pour les locations dédiées aux mariages, les recettes sont de 2000 francs (page 223, ligne 447, DSG) et sont budgétisées du même montant en 2023.

Est-ce à la Ville de s'opposer au projet d'autoroute qui implique des frais juridiques?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que c'est une question d'ordre politique. Cela n'a pas nécessairement l'avis majoritaire au sein du Conseil administratif. Ces recours n'ont engendré que des sommes modestes.

M. Luthi ajoute que la Ville a déboursé en moyenne 20 200 francs par an pour ces recours (2020: 6692 francs, 2021: 26 718 francs, 2022: 27 194 francs).

Projet de budget du Secrétariat général, pages 217 à 229

Page 219

Conseil municipal/Charges de personnel/ligne 30: pourquoi les revenus des conseillers municipaux ne sont-ils pas indexés comme les salaires du personnel?

M. Blanchot indique que la ligne «Charges de personnel» correspond aux jetons de présence ainsi qu'à l'indemnité du Conseil municipal pour charge de famille, qui concerne les personnes qui font appel à la garde d'enfants, qui a baissé à hauteur de 4500 francs.

Pourquoi la somme dédiée aux jetons de présence reste-t-elle stable (1 688 210 francs, page 75)?

M. Buzzini dit que cela a été voté par le Conseil.

Pourquoi les frais de route/frais de police figurent-ils dans le budget rubrique Conseil administratif? Où figure la recette hypothétique dans le budget?

M. Blanchot indique que cela sera corrigé en automne. La double écriture sera supprimée pour être en ligne avec la stratégie du Conseil administratif. Cela n'a pas d'effet sur le résultat.

M. Buzzini ajoute que ces frais sont indiqués aux pages 225 et 226 où il y a une écriture de 15 millions de francs (CA/361). Il indique que la recette figure à l'AGCM, page 118, ligne 46, qui est en charge de l'entretien des routes. A la rubrique Circulation routière/Revenus de transfert, il y a une augmentation de 18,9 millions à 20,9 millions qui correspond à la hausse de 2 millions de francs comprise dans les revenus de la Ville.

La différence de revenus ne devait-elle pas s'élever à 10 millions?

M. Blanchot répond que l'année dernière, 10 millions étaient enregistrés dans le budget. C'était un choix politique qui permettait de réduire partiellement le déficit. Ces 10 millions figuraient dans le budget. Deux millions y ont été ajoutés; on est donc passé à 12 millions.

A la suite de la remarque du Service des affaires communales (Safco), les services n'auraient-ils pas dû corriger le budget?

M. Blanchot confirme qu'ils n'ont pas corrigé le budget car on ne devait pas en tenir compte pour le seuil du déficit. En revanche, les 10 millions de revenus attendus étaient déjà dans le budget, puisque le Conseil municipal les avait votés. Les services ne tenaient pas compte de ce montant dans le processus de retour à l'équilibre car c'est un revenu hypothétique. Cette année, ces montants sont dus.

Est-ce que les 900 000 francs restants correspondent à la ristourne sur le carburant?

M. Blanchot répond par l'affirmative.

Est-il possible de recevoir le décompte sur les carburants pour l'année 2021?

Complément de réponse: le décompte a été distribué dans le cadre de l'examen des comptes 2021. Une copie est transmise à commission des finances pour mémoire. Relevons que le montant de 13 200 000 francs est désormais arrêté arbitrairement par le Canton. En 2015, dernière année ayant connu une évaluation réalisée sur la base d'éléments comptables, cette subvention était de 17 172 954 francs.

Page 220

Est-ce que les charges de transfert recouvrent les comptes compétents?

M. Blanchot répond que ces charges correspondent aux subventions.

Page 221

Rubrique 31 Biens, services et autres charges d'exploitation/ligne 312 Alimentation et élimination, biens-fonds PA: comment s'explique la différence de 146 313 francs?

M. Luthi répond que ce sont les comptes compétents liés à l'énergie (électricité, chauffage). Les frais dédiés à l'énergie sont en hausse pour l'ensemble des services.

Ce chiffre correspond-il à une moyenne entre le coût des 78% des bâtiments sur le marché libre et des 22% autres sur le marché régulé?

M. Blanchot répond par la négative. C'est le Service de l'énergie (ENE) qui ventile compteurs par compteurs.

Est-il envisageable de recevoir le tableau qui détaille les endroits sous le marché libre et ceux sous le marché régulé?

M. Blanchot répond que c'est possible de ventiler les charges d'énergie, notamment les charges électriques par service, afin que la commission puisse les comparer d'une année à l'autre. Comme il n'est pas certain de pouvoir effectuer un tableau lisible de ce qui est régulé et non régulé, il propose de fournir le tableau de ventilation à la commission afin de mettre en évidence les services le plus impactés par la hausse des prix (ci-après).

Audit Commission des Finances
Ventilation du coût de l'électricité par services
PB23

		Patrimoine Administratif			Patrimoine Financier		
		PB2022	B 2022	C 2021	PB2022	B 2022	C 2021
		312	312	312	343	343	343
		3120 020	3120 020	3120 020	3439 110	3439 110	3439 110
		C-ENE Electricité	C-ENE Electricité	C-ENE Electricité	C-ENE Electricité PF	C-ENE Electricité PF	C-ENE Electricité PF
1	Finances, environnement et logement	750 207	258 200	911 332	2 374 382	1 683 186	940 817
1000	Dir. dép. finances, env. et logement	44 791	18 900	18 212			
1100	Direction financière	11 912	5 000	4 899			
1200	Gérance immobilière municipale	331 592	98 300	141 302	2 374 382	1 581 455	941 349
1300	Direction ressources humaines	2 914	1 300	1 246			
1400	Agenda 21 - Ville durable	4 193	200	1 678			
1600	Taxe professionnelle	7 619	2 500	3 123			
1700	Centrale mun. d'achat et d'impression	29 453	10 200	11 919		1 743	-
1800	Service des espaces verts	317 733	101 800	128 954			553
2	Aménagement, constructions et mobilité	2 584 482	882 278	1 090 481			21
2001	Dir. dép. aménag. construct. et mobilité	46 427	22 800	19 870			
2202	Urbanisme	20 555	8 900	8 304			
2400	Direction du patrimoine bâti		23 100	21 321			
2403	Energie	26 895	11 100	10 909			
2600	Aménagement, Génie Civil et Mobilité	2 290 595	826 373	1 031 027			
3	Culture et transition numérique	2 828 106	1 188 900	1 288 824	49 846	26 180	17 289
3001	Dir. dép. culture & transition numérique	7 619	3 600	3 097			
3106	Service culture (SEC)	508 355	238 500	206 325			
3110	Grand Théâtre de Genève			121 088			
3201	Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	283 730	118 000	115 166			
3202	Musées d'art et d'histoire (MAH)	720 499	293 200	292 446			
3203	Musée d'ethnographie (MEG)	323 205	134 600	131 172			
3204	Muséum d'histoire naturelle (MHN)	285 265	118 100	115 796			
3205	Musée Ariana	82 987	32 900	33 672			
3301	Bibliothèques municipales (BMU)	232 343	81 300	95 044			
3302	Bibliothèque de Genève (BGE)	149 868	64 700	60 744			
3501	Dir. systèmes d'information et communic.	234 234	104 400	95 077	49 846	25 190	17 289
4	Sécurité et sports	4 268 981	1 844 800	1 868 801	34 187	17 744	14 682
4001	Direction département sécurité et sports	54 813	20 300	22 216			
4002	Sports	2 780 701	1 173 700	1 141 751			
4003	Incendie et secours		128 100	117 982			2 632
4006	Service de la police municipale	65 346	23 600	26 554	28 945	17 744	10 161
4007	Service de l'espace public	268 136	134 600	108 842			
4009	Logistique et manifestations (LOM)	987 357	425 200	400 686	568		161
4010	Voie - Ville propre	100 628	39 400	40 771	4 674		1 608
5	Cohésion sociale et solidarité	3 820 648	1 841 700	1 678 098	10 318	8 872	3 577
5001	Dir. cohésion sociale et solidarité		400	-			
5002	Service de la petite enfance	69 236	42 600	8 116			
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	2 504 948	1 182 900	1 152 248			
5005	Service de l'état civil	19 787	7 800	8 105			
5006	Pompes funèbres, cimetières & crématoire	572 265	224 000	232 335			
5007	Social	251 776	101 400	102 288	8 981	7 129	3 101
5008	Service de la jeunesse	202 534	82 600	72 944	1 335	1 743	476
A	Secrétariat général	138 883	40 600	66 884			
A001	Direction du Secrétariat général	60 541	28 400	24 479			
A003	Service juridique	8 742	3 600	3 619			
A004	Relations extérieures et communications	67 493	5 800	27 406			
A007	Service du Conseil municipal (SCM)	512	1 900	170			
A800	Contrôle financier	2 395	800	1 022			

Page 224

A004, ligne 425: est-ce que la hausse des recettes est liée à la carte journalière?

M. Luthi indique que les montants aux budgets 2022 et 2023 sont identiques. Le nombre de ventes n'a pas atteint les standards 2021 à cause de la crise Covid-19. Les activités ont repris normalement en 2022. On devrait parvenir à revenir à l'équilibre, soit à environ 950 000 francs de recettes.

Page 225

Lignes 313 Prestations de services et honoraires des rubriques Conseil municipal et Conseil administratif: à quoi correspondent ces lignes?

M. Luthi répond que dans la rubrique du Conseil administratif, la ligne 313 comprend des mandats et des prestataires externes (honoraires et mandats divers). En ce qui concerne la rubrique du Conseil municipal, il s'agit de prestations de repas, de déplacements et d'hébergement. Il y a aussi des honoraires d'avocat à hauteur de 20 000 francs (avis de droit); 20 000 francs ont été budgétisés alors que seulement 4000 francs ont été dépensés.

Conseil municipal et Conseil administratif/lignes 316

Que couvre la ligne «Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation» et pourquoi diminue-t-elle?

M. Buzzini répond qu'il s'agit en partie de locations de logiciels informatiques.

Pourquoi le leasing de logiciels diminue-t-il dans les comptes compétents, alors que les prix augmentent à l'achat?

M. Luthi indique que les informations sur le matériel informatique sont en page 80, comptes compétents de la DSIC (ligne 311). D'un point de vue global, à la fin des leasings, on achète la charge et on enregistre le montant enregistré dans un 311. Or, le Conseil administratif n'a pas prévu cette ventilation pour ce service au niveau de la DSIC lors de l'élaboration du budget.

Conseil administratif

Conseil administratif ligne 316: à quoi correspondent les hausses importantes entre les comptes 2021, le budget 2022 et le PB 2023?

M. Luthi précise que cette ligne comprend des montants relativement peu élevés, bien que le pourcentage d'augmentation soit élevé. Le but est de rattraper le réel dépensé de l'année 2021, et d'adapter le budget 2023. 5000 francs ont été

ajoutés pour la location des bâtiments à usage administratif. M. Blanchot ajoute que cette ligne concerne la location de bâtiments administratifs.

Ligne 317: que couvre l'intitulé «dédommagements»?

M. Buzzini indique qu'il s'agit des notes de frais.

Où sont comptabilisés les salaires du Conseil administratif et de leurs conseillers personnels?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les salaires des conseillers personnels sont comptabilisés dans les départements, et les salaires des conseillers administratifs sont compris à la ligne 30, rubrique A800, page 219 du Secrétariat général.

Est-ce que les salaires des retraités du Conseil administratif se trouvent également sur cette ligne?

M. Blanchot répond par la négative. On a provisionné l'engagement futur du versement de ces rentes. Chaque année, les versements sont compensés par une reprise, il n'y a donc plus de charge. Les reprises de provision pour les rentes Conseil administratif passent à travers notamment les comptes 35 et 45. Lors du passage au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), on a provisionné l'entier de l'engagement. Pour plus de précisions, il y a une note spécifique sur les rentes du Conseil administratif dans les comptes annuels. Dans les années futures, la charge n'existera pas.

A la suite de la création de cette provision, la dépense effective apparaît-elle bien dans les comptes et non dans le budget?

M. Blanchot indique que la dépense effective est compensée par une reprise du même montant de la provision avec les ajustements techniques de variations actuarielles. Dans le cas du décès d'un ancien conseiller administratif ou d'une autre modification dans la population restreinte des anciens conseillers administratifs, un ajustement actuariel passera dans les comptes.

En raison de l'inflation, les salaires des employés de la Ville, des conseillers administratifs et des conseillères administratives ont augmenté de 1,9% en 2023, pour quelle raison les salaires du Conseil municipal ne sont-ils pas également indexés à l'inflation, l'Administration fiscale cantonale (AFC) les considérant comme des employés?

M^{me} Barbey-Chappuis encourage la commission à proposer un amendement au PB 2023.

M. Blanchot indique qu'effectivement ce pourcentage comprend l'indexation, mais quelques effets perturbent peut-être le pourcentage global. Il mentionne d'autres effets comme les cotisations patronales.

Le Conseil administratif est-il considéré comme un employé pour la Ville de Genève?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que les conseillers administratifs ne sont pas salariés, et ne touchent pas, par exemple, les allocations familiales de la Ville de Genève.

Subventions monétaires.

Page 227

Quels sont les objectifs et le programme de l'association Geneva Cities Hub?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'association Geneva Cities Hub a été créée en 2020 par la Ville de Genève et le Canton avec le soutien de la Confédération. L'objectif est de travailler sur la diplomatie des villes, qui prend de plus en plus d'importance. Il y a au niveau des villes des leviers extrêmement importants, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la question numérique dont les smart cities. La diplomatie des villes se développe. Celles-ci ont exprimé leur volonté de devenir des actrices plus influentes auprès des instances internationales. La volonté du Geneva Cities Hub est de positionner Genève comme point d'ancrage pour les villes, de favoriser le multilatéralisme et de donner plus de visibilité aux thématiques et aux acteurs urbains au sein de la Genève internationale. Etant donné l'écosystème à Genève qui se développe, cela lui semble important d'être positionnée sur ces thématiques. La moitié de l'humanité habite dans les villes, et celles-ci souhaitent avoir une voix qui porte plus à l'international.

La fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, qui ne semble s'apparenter à aucune politique sociale, ne devrait-elle pas figurer dans une rubrique destinée au rayonnement international?

M. Buzzini confirme que le titre n'est pas adapté pour décrire ces subventions. Elles s'apparentent aux relations extérieures, mais pas au social.

A800/32 et 57: De quelles subventions s'agit-il? Quelles sont les différences?

M. Luthi répond que c'est une enveloppe de 60 150 francs à la disposition du Conseil administratif, dont le montant est une estimation au niveau de la culture et du social. En cas de dépenses plus importantes pour la culture, elles seront compensées par un non-dépensé au niveau de la ligne 57 et inversement selon les besoins. Les deux lignes se compensent donc. La ligne 57 concerne des subventions d'aides sociales.

A800/34: Pour quelles raisons l'Association suisse des sous-officiers n'est-elle pas au budget?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que le Conseil administratif respecte la volonté de la majorité du Conseil municipal prise lors du dernier budget.

A800/63 Transports, autres: Est-ce que le contrat de prestation est offert par la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)?

M. Buzzini répond par la négative. La Ville n'a pas de contrat de prestation et de convention du subventionnement en direct avec la CGN. La Ville verse une contribution au Canton, et celle-ci est intégrée dans la contribution du Canton à la CGN qui est octroyée sous forme de contrat de prestation. Il y a un contrat de prestation entre le Canton et la CGN.

Est-ce que le Secrétariat général dispose du contrat de subventionnement entre le Canton et la CGN?

Le contrat, transmis à la commission des finances, est accessible sur le site internet de la Ville.

Subventions non monétaires (gratuités)

Page 228

A800/ligne 29: qui occupe la Villa Moynier?

M. Buzzini répond que c'est l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

Pourquoi la Ville ne leur facture-t-elle pas de locations lorsque l'on sait que le coût du semestre (7000-9000 francs) de formation continue est à la charge des étudiants?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que c'est un soutien à un institut qui fait rayonner Genève. Ce n'est pas un institut commercial, mais académique. Elle est d'avis que ce serait malvenu que la Ville de Genève demande à l'institut 300 000 francs. De plus un certain nombre de Genevois bénéficient de cet institut et de la réputation qu'il peut avoir. Faire payer les formations continues est sûrement un moyen de financer leurs activités qui ne sont pas payantes comme les masters et doctorats.

Complément écrit du DFEL: La Villa Moynier n'est pas mise à la disposition de l'Université, mais de la Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement, entité totalement autonome et n'ayant aucun rapport avec l'UNIGE. La subvention est prise en charge par le Conseil administratif de la Ville de Genève, et le bénéficiaire paie uniquement les frais relatifs à l'entretien de la chaudière à gaz, soit 841,80 francs/an TTC. Le montant de la subvention s'élève à 322 104 francs par an et avait été négocié par le Conseil administratif à l'époque (1^{er} juillet 2009).

Sachant que les principaux occupants de la Maison Général Dufour sont des officiers dont la subvention à leur association a été supprimée et que les relations

avec la Ville sembleraient un peu sereines, pour quelle raison cette fondation a-t-elle une gratuité?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a quelques discussions en cours sur le statut du parc qui entoure la maison: appartient-il au domaine public? est-ce un parc public qui doit être ouvert à la population? Il y a des divergences d'opinions entre la majorité du Conseil administratif et le conseil de fondation.

M. Buzzini ajoute qu'il y a également des questions liées à l'accès à la maison avec des véhicules, etc. La fondation estime qu'elle a le droit d'accéder à la maison avec des véhicules à moteur, avis que ne partage pas le Conseil administratif. Des échanges sont en cours entre le Conseil administratif et le conseil de fondation.

Ligne 32: Est-ce que des gratuités concernent des salles du Palais Eynard?

M. Buzzini indique que les gratuités concernent les salles communales de Plainpalais, du Faubourg, des Eaux-Vives, du Môle ainsi que le Palladium et pas les salles de commissions.

Cette ligne comprend-elle également les gratuités accordées aux associations? En cas de facturation de la GIM à la Ville de Genève, est-ce imputé ensuite au SEG?

M. Luthi répond par l'affirmative.

Est-ce que toutes les gratuités accordées par le Conseil administratif figurent sur cette ligne?

M. Luthi répond par l'affirmative, par l'exemple de l'Hôpital des Nounours, qui est un projet associatif des étudiants en médecine dont le but est d'accueillir des enfants. Cela a lieu dans la salle du Palladium. La charge apparaît donc dans les lignes du Conseil administratif.

Ressources humaines.

Page 229

Serait-il possible d'avoir le nombre réel de personnes par département en plus de la notion du nombre d'ETP?

M. Buzzini a fourni la réponse écrite qui suit pour ce qui est du SEG.

Les 84.3 postes ETP mentionnés au projet de budget 2023 du Secrétariat général correspondent à 103 postes ventilés comme suit :

Taux d'activité	15%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Nombre d'employé-e-s	2	1	2	1	3	15	6	20	9	44

Pour visibiliser le nombre de personnes par services, le DFEL a transmis le tableau ci-après:

Comparaison nombre postes et ETP par services

Dept	Service	Nb de postes	ETP	Taux activité moyen
1	DFEL	17	15.2	89%
	DFIN	50	44.3	89%
	GIM	152	139.7	92%
	DRH	68	56.6	83%
	A21	23	18.3	80%
	TAX	22	17.1	78%
	CMAI	39	35.9	92%
Total 1		594	533.6	90%
2	DACM	44	35.4	80%
	URB	20	16.0	80%
	DPBA	59	52.9	90%
	ENE	32	29.4	92%
	AGCM	126	119.6	95%
Total 2		281	253.3	90%
3	DCTN	36	29.9	83%
	SEC	140	82.7	59%
	GTG	196	178.5	91%
	CJB	104	86.1	83%
	MAH	174	150.5	86%
	MEG	50	46.3	93%
	MHN	104	92.5	89%
	ARI	32	25.9	81%
	BMU	167	119.4	71%
	BGE	99	74.8	76%
	DSIC	98	91.4	93%
Total 3		1 200	977.7	81%
4	DSSP	17	16.2	95%
	SPO	195	188.0	96%
	SPM	232	227.7	98%
	SEP	79	74.0	94%
	LOM	94	91.2	97%
	VVP	344	342.4	100%
Total 4		961	939.5	98%
5	DCSS	21	19.4	92%
	SDPE	105	91.4	87%
	ECO	279	168.9	61%
	CIV	33	26.7	81%
	SPF	49	47.8	98%
	SOC	108	85.5	79%
	SEJ	34	24.9	73%
Total 5		629	464.5	74%
A	DSG	27	23.6	87%
	LEX	10	7.1	71%
	SREC	36	28.3	79%
	SCM	17	13.2	77%
	CFI	13	12.2	94%
Total A		103	84.4	82%
Total général		3 768	3 252.9	86%

Séance du 21 septembre 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint, de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable (A21), de M^{me} Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle communale (TAX), de M. Jean-Gabriel Brunet, chef du Service des espaces verts (SEVE), de M. Philippe Raboud, chef du Service de la Gérance immobilière municipale (GIM), de M^{me} Dalcinda Bertola-Garrido, en charge de la Direction des ressources humaines (DRH), de M. Giovanni Schifeo, responsable des entités salaires, budget et comptabilité à la DRH, et de M. Bruno Righetti, chef de service de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI)

En raison de la présentation du projet de budget le 31 août 2022 à la commission des finances et du pré-débat en plénière, M. Gomez propose de discuter directement de la proposition PR-1550.

Présentation générale du budget pages 9 à 19

Page 9

La méthode du Canton pour faire les prévisions fiscales a-t-elle changé?

M. Krebs répond qu'il n'y a pas de changement de méthode, toute la logique qui sous-tend l'établissement des prévisions fait l'objet de directives et a été audité par la CdC. Le rapport de la CdC renseigne sur la façon dont fonctionne l'AFC, la méthode qu'elle applique, et comment elle appréhende de la manière la plus précise la production fiscale à venir dans deux ans, ce qui est un exercice très délicat.

La baisse des amortissements dégrade-t-elle le taux d'autofinancement et donc les investissements?

M. Krebs indique que cela améliore les investissements et diminue l'autofinancement qui est un calcul théorique. Par rapport au budget 2022, les amortissements sont en diminution, mais aux comptes 2021, ils sont en augmentation.

M. Blanchot ajoute que le calcul d'autofinancement est une méthode indirecte pour voir ce que va dégager, en termes monétaires, c'est-à-dire en trésorerie, l'exercice comptable. Comme on applique une méthode indirecte, on corrige les grands effets non monétaires qui sont inclus dans notre résultat. Le plus gros effet est les amortissements. En fait la dépense a lieu lorsque l'investissement est fait, cependant la charge est étalée sur la durée de l'investissement. Il n'y a donc pas d'impact de trésorerie; quand les investissements ont lieu, des corrections sont apportées à partir d'estimation sur la somme prélevée.

Le chiffre des amortissements est-il une mise en conformité avec les comptes 2021? Est-ce pour cela que c'est en baisse?

M. Krebs confirme. Un an à l'avance, la Ville doit deviner quelles seront les réalisations qui seront mises en exploitation et pour lesquelles les amortissements commenceront. Lors de grosses réalisations, un décalage d'une année peut avoir des effets importants.

Si l'entièreté de l'enveloppe dédiée aux investissements est votée, l'amortissement pourrait-il démarrer tôt et l'autofinancement en serait-il amélioré?

M. Krebs confirme, mais il y aura aussi plus de charges à prendre en compte dans le budget, ce qui pèsera sur la contrainte d'équilibre budgétaire.

Quelle est la nature de la ligne dédiée aux fonds, prélèvements et attributions?

M. Blanchot indique qu'il y a une page dédiée aux fonds dans les comptes annuels. C'est le même mécanisme que d'autofinancement. Les fonds n'ont pas d'effet sur le résultat car quand on fait une dotation, on l'annule ensuite via une écriture en compte 35; lorsque l'on fait un prélèvement, on l'annule également avec une écriture en compte 45. C'est la mécanique 35/45 qui se voit dans les comptes annuels. Cet effet est corrigé pour le calcul de l'autofinancement qui représente l'estimation de la somme qui sera prélevée dans les fonds sans qu'il y ait un impact monétaire en tant que tel.

Quelle est la différence entre les entrées fiscales estimées dans le budget et celles indiquées dans les comptes?

Selon M. Krebs, le budget appréhende la production fiscale qui est estimée pour l'année 2023 alors que les comptes contiennent l'estimation pour l'année concernée par les comptes et les correctifs des estimations des précédentes années à la lumière de la mention de passation.

Pourquoi la Ville ne fait-elle pas des correctifs des estimations fiscales cantonales?

M. Krebs indique que pour pouvoir faire les prévisions fiscales, il faut avoir accès aux données liées aux contribuables que seul le Canton possède. La loi empêche la passation des données de l'Administration fiscale cantonale (AFC) à la Ville, par là même l'administration communale n'y a pas accès et reçoit uniquement les totaux. Pour la Ville, il est difficile de faire des projections avec autant de contribuables sans données tangibles. En revanche, pour la TAX, il lui est possible de faire des projections car elle a les données.

Pourquoi la Ville n'élargit-elle pas les prévisions cantonales?

M. Gomez demande comment cet élargissement devrait être conçu et comment évaluer la différence. Depuis quelques années, il y a une différence et, douze

années auparavant, les prévisions du Canton étaient plus optimistes que la réalité. C'est un exercice difficile de s'aventurer à des prévisions sans données tangibles car cela dépend de la conjoncture et des rattrapages sur les années précédentes. Il faut se poser des questions sur le fonctionnement du monde des affaires et son dynamisme. Pour établir les données fiscales, l'AFC demande à un panel d'entreprises, qui les informe régulièrement, comment vont les affaires. C'est une prévision compliquée, à moins que de manière aléatoire, on décide d'augmenter de x% mais ce ne sera pas une décision financière. Pour lui, il faut donc pouvoir se baser sur des données, ce que fait l'AFC. Ses prévisions sont relativement précises en fonction des données à disposition au moment des prévisions budgétaires. Il ajoute que d'une année sur l'autre, on reste dans les mêmes fourchettes. C'est évidemment plus facile à une petite commune avec peu de contribuables de prévoir une hausse en cas d'enrichissement considérable d'un contribuable.

M^{me} Böhler ajoute que l'AFC envoie des questionnaires aux 200 plus grandes entreprises, qui y répondent en se basant sur leurs projections de résultats pour l'année. Pour les personnes physiques, il s'agit plutôt de taux de croissance, des taux établis par le Groupe de perspectives économiques.

La dette a-t-elle bien augmenté d'un milliard alors que ces dix dernières années, les résultats sont positifs malgré les crises sociale, sanitaire, etc.?

M. Gomez indique que le Conseil administratif a poussé, malgré une situation délicate, le niveau de dépenses. Autrement dit, le résultat a été péjoré par rapport aux années précédentes parce qu'on est dans une certaine période d'évolution de la situation économique. Ce sont des estimations qui peuvent aller dans les deux sens. Après avoir entendu ce matin Vladimir Poutine, il pense que si les choses continuent comme cela, les prévisions d'octobre ne vont pas s'améliorer. D'ailleurs les prévisions de croissance pour l'année prochaine baissent drastiquement. Selon lui, la question pour la Ville d'augmenter les recettes de façon aléatoire est un faux débat.

Il se dit que la Ville est riche, est-ce le cas?

M. Gomez exprime son désaccord. La Ville a plutôt un important budget. Si un acteur a beaucoup d'argent et peu de dépenses, alors il est riche, ce qui n'est pas le cas de la Ville de Genève qui a beaucoup de dépenses, notamment à travers ses politiques sociales. La richesse est toute relative. La Ville a des responsabilités.

Où apparaît la fortune de la Ville dans le budget?

M. Gomez répond que la fortune apparaît au niveau des comptes, où la fortune ainsi que les fonds propres sont visibles au niveau du bilan qui est disponible au 31 décembre de chaque année. La dernière image fixe est celle du bilan lié aux comptes 2021.

M^{me} Böhler ajoute que le budget appréhende les estimations de recettes, les charges et les revenus, mais après il y a la réalité de ce qui se passe. La fortune est le résultat de toutes ces opérations depuis le début de l'activité de la Ville. C'est une fortune cumulée qui s'appréhende sur la base de la réalité, contrairement aux prévisions.

M. Blanchot indique que la fortune de la Ville de Genève s'élève à 2,9 milliards de francs sans les réserves d'acomptes.

La Ville a-t-elle une marge ou est-elle sous pression au niveau des charges budgétaires? Quelle est leur véracité?

M^{me} Böhler répond qu'il n'est pas aisé de répondre à cette question, et donne quelques détails: il y a les charges contraintes (les employés de la Ville, les salaires à payer) régulières que la Ville peut anticiper. Toutefois, pour les charges nécessaires au fonctionnement des services, celles-ci peuvent être ponctuelles, alors il y a une forme d'incertitude et on se rapproche alors de ce qui est qualifié de variables d'ajustement. Il faut des leviers sur certaines lignes pour pouvoir répondre aux différents impératifs des services. En ce qui concerne les lignes 31, il y a des niveaux de charges contraintes dont une partie qui est estimée à partir des années précédentes.

A quel endroit du budget peut-on trouver des détails sur ces charges?

M^{me} Böhler répond qu'il est difficile de répondre globalement. Il y a des charges contraintes et toute une série de revenus qui induisent des charges liées à l'acquisition du revenu dont une partie n'est pas modifiable. Il faut aller plus précisément dans les lignes pour pouvoir répondre correctement.

Pourquoi cette ligne «Déficit de financement/excédent de financement» affiche-t-elle un chiffre de -76 933 860 francs?

M. Krebs précise que c'est un chiffre prévisionnel résultat de la soustraction de l'autofinancement (53 millions de francs) des investissements nets de 130 millions de francs. Il faut garder à l'esprit que l'autofinancement et l'investissement net en faveur du PA sont des prévisions.

M. Gomez ajoute que dans le budget 2021, on s'aperçoit que le degré d'autofinancement tourne autour de 45%, or dans les comptes 2021, le chiffre se rapproche des 125%. La différence provient du niveau d'investissements nets en faveur du PA et du résultat.

M^{me} Böhler indique qu'il y a une illustration de l'autofinancement en page 18 qui permet de mieux comprendre comment la Ville le décompose et le calcule.

N'y a-t-il pas d'obligation d'égalité entre les totaux des charges de 1 238 321 379 francs et ceux des revenus estimés à 1 112 190 524 francs?

M. Gomez répond que la loi sur l'administration des communes (LAC) oblige d'avoir un budget à l'équilibre. Cependant, une exception est prévue. La Ville la vit aujourd'hui avec la RFFA, ce qui prouve que cette réforme a une incidence sur les rentrées fiscales. La vision de dire que plus on s'éloigne de l'origine, plus on a de la difficulté à saisir les effets de la RFFA est en partie juste, car le Canton a prévu un déficit conjoncturel de 50 millions dû à la diminution de l'impôt sur le bénéfice. Le Canton a demandé à la Ville de revenir à l'équilibre en 2028. Si le budget ne présente pas cet équilibre, le mécanisme de la LAC prévoit que le Conseil d'Etat en soit informé, mis au courant de l'incidence de ce déficit et des mesures éventuelles de retour à l'équilibre que doit prendre la municipalité en question.

Pages 10-11

Comment et quand la Ville se construit-elle son budget?

Le budget se fait toujours autour de juin. On part du budget 2022 (budget -1) qui a un excédent de charges de 23 millions, puis on y ajoute les nouvelles charges et économies en lien avec l'analyse des comptes. Ce sont les départements qui proposent des économies, de nouveaux projets ou des compensations. Bien entendu, pour construire les charges, les services accompagnent leurs propositions d'une analyse des comptes et de la politique menée pendant l'année. Pour les revenus, cela fonctionne de manière similaire avec une exception de taille: les estimations fiscales de l'AFC qui comptent pour les deux tiers des revenus. La seule marge de manœuvre de la Ville est la taxe communale et d'autres revenus, soit les revenus des piscines, les prestations payantes, l'utilisation de l'espace public, etc. Pour les revenus, la Ville se base donc plutôt sur des indications nouvelles.

A la suite de RFFA, la Confédération doit reverser à la Ville de Genève 10 millions de francs, cette compensation verticale a-t-elle été intégrée au budget?

M. Gomez indique que cette compensation de 10,3 millions apparaît en page 15 sous «Compensation verticale, part de l'impôt fédéral direct (IFD)». La Ville a confiance dans son reversement car elle est inscrite dans la loi et la Confédération la reverse chaque année.

Comment la Ville peut-elle être certaine qu'en cas d'appauvrissement, elle recevra un revenu supplémentaire de la péréquation communale?

M. Krebs répond que le chiffre de 2023 porte sur les comptes 2021. Le Canton a une vision très claire de l'année 2021 dès juin; il transmet alors aux communes des tableaux basés sur cette année-là, il y a donc une forte certitude au niveau du montant avancé. Cette année se distingue des autres car l'assemblée de l'Association des communes genevoises (ACG) a voté positivement un avant-projet de loi qui prévoit une modification de la RPFI visant à augmenter le Fonds

intercommunal de 23 à 30 millions de francs et à créer un volet pour la prise en charge de la politique des sans-abris. Ce dernier volet sera discuté par le Grand Conseil en octobre.

M. Gomez tient à souligner que la Ville ne s'est pas appauvrie. Ce qui change, c'est que le niveau de la Ville, qui est un taux relatif, est passé de 111 à 107, ce qui représente une baisse par rapport à une moyenne globale. Lors d'une moyenne globale, si les autres se sont enrichis et que la Ville a toujours la même fortune, son niveau baisse non parce qu'elle s'est appauvrie, mais parce qu'elle s'est moins enrichie que les autres communes. Certaines d'entre elles – notamment Lancy avec les entreprises ou Plan-les-Ouates avec l'augmentation de sa zone industrielle – se sont effectivement enrichies, bien plus que les autres communes dont la Ville.

Pourquoi les revenus fiscaux de la Ville sont-ils différents selon les documents consultés?

M. Krebs répond que les chiffres transmis dans la brochure comprennent les imputations à terme, c'est-à-dire les charges totales qui ne comprennent donc pas seulement les charges nettes. Souvent les chiffres sont donnés sans inclure toutes les charges, la variation peut alors être d'une vingtaine de millions de francs environ dans ce cas et expliquer la variation dans les pourcentages.

Page 12

Est-ce obligatoire d'appliquer les mécanismes salariaux en tout temps ou peut-on les moduler selon la conjoncture pour la stabilité de l'institution? Est-ce que la Ville ne se met pas au service du marché, avec comme conséquence que tout devient plus cher?

M. Gomez répond qu'il y a deux aspects: la question politique et une question statutaire à laquelle M^{me} Bertola-Garrido répondra.

M^{me} Bertola-Garrido indique que pour la question statutaire, il y a deux articles dans le statut du personnel qui sont importants, l'article 44 et l'article 46. L'article 44 concerne la compensation du renchérissement, et l'article 46 concerne les majorations annuelles des salaires. Elle précise qu'il y a aussi la question des départs à la retraite. Dans la masse salariale, il y a des personnes qui débutent et d'autres qui terminent leurs carrières, ce qui entraîne des différences de salaires relativement importantes et qui peuvent se répercuter sur les budgets d'une année sur l'autre. Ainsi, même avec un nombre de fonctionnaires similaire d'une année sur l'autre, on n'observera jamais le même budget.

M. Gomez rappelle les négociations qui ont eu lieu en 2011, dont les représentants du Conseil administratif d'alors étaient M^{me} Salerno et M. Maudet. Si on veut

déroger au statut du personnel, il faut présenter une délibération qui devra être votée au moment du budget par une majorité du Conseil municipal. Il ajoute que c'est un choix absolument nécessaire que le Conseil administratif a fait en fonction de ce qui s'est passé pendant la crise et de la réaction de la fonction publique. L'administration prévoit un avenir compliqué, tant au niveau de la crise énergétique que de l'inflation. Il est important pour le Conseil administratif de pouvoir se reposer sur une fonction publique qui saura faire preuve de sacrifices et sera présente dans ces moments difficiles. Il ajoute que le mode de calcul de l'inflation et du pouvoir d'achat pourrait être contesté mais pour le Conseil administratif, une inflation de 2% des salaires est nécessaire. Pour l'instant, le taux de 2% a été choisi, mais une hausse sera peut-être demandée en octobre. Il rappelle que Travail.Suisse, faîtière des syndicats, demande une hausse entre 3 et 5% tout compris. Pour la Ville, l'augmentation de leur masse salariale tout compris est de 3%.

Si une année le pouvoir d'achat augmente, pourrait-on revenir en arrière ou partir de zéro?

M. Gomez répond qu'ils l'ont fait l'année passée. Ils sont partis du dernier point d'augmentation. Le syndicat a d'ailleurs contesté cela en disant que ce n'était pas à 0,5% mais à 1%. La Ville leur a répondu qu'elle partait de la dernière augmentation et qu'il y a eu une baisse. Elle a donc rattrapé cet écart à partir de l'estimation faite pour 2022. En ce qui concerne les annuités, il s'agit de valoriser l'expérience acquise en raison de la pression dans le monde du travail. La question de l'absentéisme le préoccupe car il y a une hausse des taux d'absence dans le monde du travail en général, administration publique comprise.

Est-ce que ces 2% reflètent vraiment la réalité car le risque de dépassement l'année prochaine n'est pas négligeable? De combien pourrait être le dépassement potentiel du budget?

M. Gomez répond qu'il est impossible d'avancer un chiffre. Les 3,4% annoncés par la Banque nationale suisse (BNS) sont le résultat d'une analyse sur toute l'année. La Ville prend souvent l'inflation au jour J et la contraste avec la courbe de l'inflation des mois précédents. La tendance généralement observable est une déflation au début de l'année suivie d'une inflation qui remonte sur le reste de l'année. En faisant le budget, ils ont essayé d'incorporer ces observations et les possibles variations de l'inflation mais cela reste une prévision. Si à la fin de l'année, l'inflation est de 3-4%, la Ville reviendra devant la commission des finances. Il pense que le taux d'inflation sera plus proche de 2,5%. Il rappelle que l'année passée, la Ville est venue avec une demande additionnelle sur l'inflation car elle avait des indices qui laissaient penser qu'ils allaient se rapprocher de 0,49%.

M. Krebs indique que le taux d'inflation 2023 pourra être figé le 5 janvier, moment où l'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2022 est publié.

Le président ajoute pour les 2% il s'agit de l'indice genevois, c'est lui qui est pris en compte et non l'indice suisse.

Au niveau de la Caisse d'assurance du personnel (CAP), combien la Ville va-t-elle payer avec l'indexation et les annuités?

M. Krebs répond que c'est budgété car c'est un phénomène récurrent qui est pris en compte.

La Ville anticipe-t-elle assez le coût à venir de l'inflation et les nouveaux postes?

M. Gomez répond que c'est la prévision budgétaire pour 2023. Dans cette prévision, c'est le chiffre donné et compensé. Après il y a les plans financiers sur les années à venir et là c'est aussi intégré. Il reconnaît que les nouveaux postes auront droit à une progression salariale comme pour tous les fonctionnaires.

Le budget ne devrait-il pas comprendre des prévisions plus complètes?

M. Gomez redit que plus on s'éloigne de la source, moins les prévisions sont précises.

Quel est le coût annuel des 50,7 nouveaux postes municipalisés de la crèche MGP?

M. Gomez indique que 400 000 francs sont budgétés pour 2023. Sur l'ensemble du personnel municipalisé, cela coûtera 3 millions.

Quel sera le poids de l'absentéisme dans le budget 2023?

M. Gomez répond qu'il n'y a pas d'incidence sur le budget car la Ville n'engage personne pour remplacer les absents. Le travail est reporté sur les collègues ou auxiliaires. La DRH et le Conseil administratif travaillent sur la question de l'absentéisme.

Pourquoi n'y a-t-il que -8,1 millions budgétés cette année pour les postes vacants dont la somme était importante l'année passée?

M^{me} Böhler précise que c'est effectivement plus de 8,1 millions et que les détails se trouvent dans les comptes compétents page 75, ligne 3010.260 «C-DRH Réduction pour postes vacants», 14,223 millions sont indiqués, auxquels il faut ajouter les lignes de charges sociales, le reste est noyé dans les lignes.

M. Blanchot ajoute qu'il faut encore considérer 1,272 million supplémentaire pour la CAP, 1,2 million pour l'assurance accidents, etc.

Page 13

Comment cela se fait-il que les honoraires et les loyers de la GIM sont dans les imputations internes et se compensent?

M. Krebs répond qu'il y a des locaux gérés par la GIM qui sont mis à la disposition du service et pour lesquels la GIM lui facture un montant.

Page 14

Pourquoi la Ville a-t-elle différencié le Grand Théâtre de Genève (GTG) du groupe musique et théâtre?

M. Krebs indique que le GTG a été considéré pour lui-même.

Page 15

Est-ce que la compensation verticale baisse de 10,9 à 10,3 parce que le revenu de l'IFD a baissé en général?

M. Krebs conteste cette analyse. Cette baisse est liée à l'entrée en vigueur du dispositif en 2020 et l'administration tâtonne encore un peu sur les montants. Ce montant varie en fonction des encaissements de la Confédération. C'est le Canton qui donne cette estimation, que la Ville reporte scrupuleusement dans le budget.

Page 17

Pourquoi le rendement du centime additionnel bouge-t-il peu depuis 2018 malgré l'augmentation des recettes?

M. Gomez répond que celui-ci augmente un peu.

Page 18

De quels éléments l'augmentation de la dette se compose-t-elle?

M. Blanchot indique que lorsqu'on parle de la dette, il faut intégrer les investissements prévus sur le PF qui seront de 180 millions si on respecte la jauge prévue. Il s'agit seulement d'une prévision. Il n'est pas sûr que le niveau des investissements restera le même.

Comment est calculée l'augmentation de 127 millions de la dette?

M. Blanchot répond qu'il faut soustraire 53 millions d'autofinancement aux 180 millions de francs d'investissement.

M^{me} Böhler précise qu'il s'agit d'une vision de trésorerie afin d'avoir une vision de ce que génère en trésorerie le compte de fonctionnement et ce qui est nécessaire pour financer les investissements. C'est de l'argent qui est soit généré, soit dépensé, et la différence est en général de l'argent dont la Ville a besoin, ce qui vient augmenter la dette. C'est donc l'addition des deux.

M. Blanchot ajoute qu'en 2022, la Ville projetait une hausse sensible de la dette. Cependant, à la faveur des rentrées fiscales 2021, la Ville a plutôt réduit la dette. En 2022 c'est donc plutôt une baisse de la dette qu'une hausse comme cela avait été projeté. Même si à la lumière du bas niveau d'investissements, on ne s'en aperçoit pas forcément.

M. Gomez indique que la dette est passée à 1,742 milliard de francs, et non pas à 1,750 milliard. Il comprend les questions car on mélange comptes, budget, etc. Ce n'est pas simple. Mais effectivement si on suit les prévisions budgétaires, l'évolution de la dette suit les prévisions. En tout cas en 2022, toutes choses égales par ailleurs, la dette devrait diminuer. Il précise qu'à partir de 2021, les données du graphique sont prévisionnelles (prévisions basées sur des projets votés ou le projet de budget).

Quel est le montant des liquidités de la Ville de Genève au 31 décembre 2021?

M. Blanchot indique que chaque année, la Ville a l'objectif d'avoir 10 millions. En 2021, c'était 10 461 000 francs.

M^{me} Böhler ajoute que la Ville essaie de ne pas avoir trop d'excédent en caisse et de rembourser la dette afin de gérer correctement cet argent et limiter les charges et les intérêts.

Pourquoi l'administration municipale a-t-elle souhaité que le Conseil municipal passe les intérêts dans la réserve conjoncturelle des comptes 2021 au lieu de rembourser la dette?

M^{me} Böhler distingue deux choses. Il y a la vision comptable du compte d'exploitation dans lequel figure le résultat où l'on trouve une partie non monétaire dont les éléments les plus importants sont les amortissements et une partie d'éléments monétaires – appartenant à la catégorie trésorerie qui tombe dans les comptes – qui viennent rembourser la dette.

Pour quelle raison l'administration municipale n'a-t-elle pas remboursé la dette avec ses 10 millions de trésorerie?

M^{me} Böhler précise qu'il n'y a pas que le résultat qui doit être pris en compte. La Ville a 10 millions et plus avec la partie non monétaire, mais à côté il faut investir. Elle rappelle qu'il s'agit ici d'une vision trésorerie: dans le compte bancaire, toutes les charges sont des sorties de liquidités, tous les revenus sont des entrées de liquidités. Après il faut faire les investissements. Une fois tout cela

additionné, s'il y a de l'excédent, celui-ci sert à rembourser la dette. C'est ça le calcul de l'autofinancement.

Certaines années la Ville est-elle parvenue à rembourser une partie de la dette?

M^{me} Böhler confirme que la Ville rembourse la dette quand elle investit peu et qu'elle a beaucoup de recettes fiscales. Elle précise qu'ils ne sont pas tenus de le faire par la loi mais qu'ils ont tout intérêt à le faire puisqu'il y a des intérêts.

La prévision de la dette est faite à partir de quel chiffre?

M. Krebs répond qu'il faut prendre en compte le calcul des intérêts dont l'estimation se base sur le volume de la dette, qui va baisser, et les projections de variations du taux d'intérêt qui va plutôt monter. L'un dans l'autre, le chiffre ne va pas beaucoup être modifié.

Des emprunts devront-ils être remboursés? Peut-on connaître les échéances des prêts?

M. Gomez répond que tout figure dans les comptes de cette année. M. Krebs précise que la Ville a quelques centaines de millions qui sont renouvelés tous les trois mois avec des échéances de six mois à six mois – qu'ils choisissent de faire tous les trois mois – et qu'à côté de cela, il y a aussi les échéances à plus long terme. Pour ces dernières, il y en a une en 2023 qui arrive à échéance et qui sera probablement renouvelée pour une échéance de plus long terme. Il précise qu'à chaque renouvellement, ils font des appels de marché. Ils choisissent ainsi le prestataire le plus intéressant. La Ville emprunte aux conditions du marché avec un petit écart prévu pour la banque.

Quel est le delta de progression des intérêts?

M. Krebs répond qu'actuellement la situation est relativement stable dans le sens que le taux d'intérêt a bougé, ainsi que le taux de la BNS, de -0,75 à -0,25, donc pour l'instant la différence n'est pas très importante. Mais il faudra voir avec les annonces de la BNS demain. Le marché a anticipé une variation de 0,5%. L'effet sur 2022 va cependant être limité car ces variations porteront uniquement sur les trois derniers mois.

L'augmentation des charges de la dette de 1,3 million provient-elle de la variation actuelle des taux sur les prêts?

M. Krebs répond que ce n'est pas le cas. La dernière version du projet de budget a été faite à la fin du mois de juillet. Et c'est précisément parce qu'il y a eu ces changements de la BNS en juin que la Ville a mis ces hausses de budget.

M. Blanchot ajoute qu'on pourra retrouver le détail en page 93, rubrique 96, «Direction financière», ligne 34 «Charges financières». Il explique que la Ville se base sur des projections des taux données par le marché. Le marché a souvent raison et la Ville ne dispose pas vraiment de meilleurs moyens de faire des hypothèses.

*Priorités et perspectives, pages 23 à 26**Les 600 arbres plantés, est-ce une projection ou un projet en cours?*

M. Brunet indique que ce sont les arbres plantés de fin 2022 à mars 2023 qui compensent les arbres abattus (un arbre abattu pour trois arbres plantés). Si cela est possible c'est de replanter au plus proche de l'arbre abattu si ce dernier n'était pas malade.

M. Gomez souhaite féliciter le SEVE: la Ville est passée de 150 arbres plantés en moyenne chaque année à 600. Cela n'a pu être possible que grâce à la réorganisation du travail en interne accompagnée de mesures additionnelles. Il y a des tâches qui ont ainsi diminué (l'entretien des parcs par exemple) avec aucune conséquence importante pour le moment mais qui nécessitera un rééquilibrage à terme. Il n'y a pas de création de postes supplémentaires parce que tous les changements se sont faits en interne avec des systèmes de compensation et de diminution de certaines tâches.

Les prochaines années, est-ce que d'autres espaces dans les parcs seront investis pour planter ces arbres?

M. Gomez répond qu'ils sont en train d'explorer les possibilités car il y a de moins en moins d'espace dans les parcs. Ils aimeraient débiter pour planter des arbres. Ils ont mandaté un urbaniste pour regarder où cela serait possible en commençant par les quartiers avec le plus faible taux d'arborisation comme les Pâquis et la Jonction. Ils regardent s'il est possible de remplacer des places de parking de la Ville par des espaces verts où l'on pourrait planter des arbres. Ce travail est fait en partenariat avec M^{me} Perler. Cette initiative trouve son écho dans d'autres travaux qui sont faits, par exemple rue des Rois, où il y a une arborisation en cours, ainsi que sur la rue de Carouge.

Est-il prévu de compenser les places de parking enlevées comme la loi le demande?

M. Gomez confirme qu'ils respecteront la loi et les compenseront. Ils envisagent que certaines des places privées de la Ville soient accessibles au grand public. Cela supposera un certain nombre de réformes. Ils sont en discussion avec le Canton.

Est-ce que la Ville financera la plantation d'arbres sur les parcelles privées ou sera-ce à la charge du privé?

M. Gomez répond que c'est en discussion. La Ville ne souhaite pas financer sur le long terme ces parcelles privées mais si elle peut donner des aides pour que le projet commence, par exemple sous la forme de souches, de petits arbustes, elle le fera. Mais elle espère toutefois que les privés sont prêts à payer.

Est-ce que les plantations compensatoires, trois arbres plantés pour un abattu, doivent se faire dans le même espace géographique?

M. Brunet répond qu'ils essaient autant que possible de planter à proximité, mais parfois c'est impossible. D'autant plus quand il y a une maladie du type champignon racinaire qui pourrait se développer chez le nouvel arbre, surtout si celui-ci est de la même espèce. C'est comme s'il y avait un foyer infectieux. Dans ce dernier cas, il faut laisser à la nature le temps de se régénérer et à son échelle, cela peut prendre de 100 à 200 ans. De manière générale, la plantation se fait en tout cas dans le même quartier.

Comment s'est réorganisé le SEVE?

M. Brunet répond que le nouveau service «Patrimoine arboré» regroupe le personnel du SEVE qui s'occupait des arbres dans trois services différents: l'unité entretien, le bureau d'étude stratégique ainsi que des chauffeurs et des pépiniéristes qui étaient dans une troisième unité. La réorganisation a commencé à son arrivée. Pour lui, la thématique de l'arbre est très importante et cela lui a semblé judicieux de mettre en place une unité «Patrimoine arboré» avec une adjointe en charge de cette unité, pour avoir une vision sur le patrimoine arboré et son futur. La même équipe gérera la vie de l'arbre, du semis à l'abattage de celui-ci et à son compostage.

Est-ce que la réorganisation permet une gestion prévisionnelle du patrimoine arboré, par exemple de savoir dans combien de temps environ certains arbres devront être abattus et par combien d'arbres il faudrait les remplacer?

M. Brunet répond qu'il aimerait avoir cet outil mais, l'arbre étant un organisme vivant, ce n'est pas possible. Le SEVE a mis en place une veille sanitaire et a donc une vision sur l'ensemble des arbres et surveille ceux qui sont âgés ou malades mais ils ne peuvent pas faire plus.

Pourquoi les grilles pour protéger correctement des arbres de la plaine de Plainpalais ne sont-elles toujours pas posées après cinq ans?

M. Brunet indique que c'est un projet de l'AGCM et donc le SEVE n'en est pas responsable. Il faut demander à M^{me} Perler. Cependant tous les arbres de la Ville sont sous la responsabilité du SEVE. Le SEVE prend soin de la végétation et des arbres de cette plaine.

Est-il prévu de planter des arbres résistants au changement climatique peu allergènes et par là même d'éviter de planter des bouleaux?

M. Brunet répond que depuis 25 ans c'est une question récurrente. C'est un faux problème. Il faut savoir que des scientifiques ont découvert des pollens de plantes indigènes d'Amérique en Afrique datant d'il y a 4 millions d'années, ce

qui prouve l'immense capacité des pollens à voyager sur de larges territoires. Il paraît illusoire de vouloir adapter la politique de plantation des arbres à des objectifs de baisse du taux de pollen dans l'atmosphère. Pour diminuer la charge des allergènes en Suisse, il faudrait ainsi abattre tous les arbres d'Europe du Nord. Par ailleurs, pour la plantation des bouleaux, cela l'étonnerait que le SEVE en plante car c'est un arbre qui aime le frais, l'humidité et qui ne supporte pas les sécheresses. Pour ces raisons, c'est une des premières espèces en voie de disparition à cause du changement climatique.

L'explosion du taux d'allergènes provient-elle d'une épidémie chez les platanes?

M. Brunet répond qu'il connaît une maladie pour les platanes qui n'a pas les conséquences décrites et n'en connaît pas d'autres. Il ajoute que le SEVE a mis en place une veille sanitaire pour les arbres. Il faut savoir qu'il y a un lien entre les épisodes allergiques et la sécheresse qui stresse les arbres qui, pour se reproduire, augmentent leur production de pollens.

Pourquoi utilise-t-on des termes anglophones comme beelong et littering au lieu de termes français?

M^{me} Barberis répond que Beelong est une marque déposée. C'est un outil qui a été développé par l'EHL, le mandataire mandaté par le Service des écoles, pour faire un diagnostic des achats des cuisines des écoles et donner des propositions d'amélioration d'achats pour diminuer l'empreinte des cuisines collectives. Cet outil est prôné notamment par l'Office fédéral de l'environnement pour l'ensemble des institutions qui doivent financer la restauration collective. On ne peut donc pas le traduire.

Il est écrit que 30% des institutions publiques font le diagnostic Beelong et ont une démarche de développement durable, qu'en est-il des autres 70%? Combien coûte ce programme?

M^{me} Barberis répond que les démarches sont relativement lourdes, cela demande aux cuisiniers de sortir les tickets d'achat, ce n'est pas une mince affaire. Et un des enjeux pour implémenter cela, c'est acquérir l'adhésion des cuisiniers qui se fait pas à pas.

Ce programme est une collaboration Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) – Agenda 21. Ils se partagent le coût, qui est d'environ 40 000 francs. La Ville a mis en place une convention-cadre avec le Service des écoles, où chacun décide sa participation financière par année.

En cette période d'augmentation du prix de l'électricité, la Ville ou le Service des écoles ont-ils une stratégie, avec Beelong, pour travailler en circuit court avec les maraîchers locaux?

M^{me} Barberis répond que pour l'instant ils n'ont aucune visibilité là-dessus. En revanche elle imagine que s'ils augmentent la part de Genève Région - Terre Avenir (GRTA) dans l'assiette des enfants, alors cela coûtera moins cher au niveau du transport, de l'essence et participera à soutenir l'économie locale.

Pourquoi l'étude sur le harcèlement sexuel au sein de l'administration est-elle externalisée? Qu'attendent-ils de ce rapport?

M^{me} Bertola-Garrido répond qu'ils souhaitaient bénéficier de l'expertise de spécialistes du domaine car l'enquête comporte un aspect juridique ainsi qu'une analyse quantitative de l'incidence du sexisme. Or la Ville n'est pas assez spécialisée sur la question pour pouvoir le faire elle-même. Elle souhaitait aussi un rapport le plus objectif et professionnel possible. Les spécialistes émettront des recommandations que la Ville tâchera de mettre en place.

M. Gomez ajoute qu'au niveau du Conseil administratif, il y a une volonté de prendre suffisamment en amont toutes les mesures nécessaires pour prévenir le plus vite possible ce problème qui est pris au sérieux; le Conseil administratif ne veut pas attendre le scandale pour agir. Il prend l'exemple de la Radio Télévision Suisse (RTS) et souligne que personne n'aurait soupçonné ce problème chez cette institution.

Où en est le recrutement pour le projet d'internalisation du nettoyage? Avez-vous engagé les personnes qui sont déjà en poste sous contrat privé?

M. Righetti répond que les recrutements sont en cours pour sept postes, six à 60% et un à 40% qui correspondent à 4,4 ETP. Il y aura un responsable d'équipe pour notamment coordonner et gérer ces rotations. Ce dernier a été recruté; il commencera le 1^{er} décembre. Il y a beaucoup de candidatures pour les postes de nettoyeurs dont le contrat comme employé de la Ville commencera en 2023. Les personnes qui nettoient déjà via les entreprises se verront donner la priorité mais il n'est pas certain qu'elles souhaitent prendre ces emplois de travail de jour car certaines ont déjà un emploi de jour. C'est un projet pilote sur trois sites. Il s'agit de résilier les contrats avec les entreprises de nettoyage et pour deux sites, de passer au nettoyage de jour.

Comment fonctionne le partenariat avec OneAction? Quelle est sa plus-value?

M. Brunet répond que ce partenariat permet à la Ville de trouver de nouvelles parcelles en Ville de Genève, chez les régies et les privés. La Ville a des objectifs importants concernant l'augmentation de la canopée pour ces prochaines années, or les parcs sont déjà bien arborisés, et si l'espace public est un des axes prioritaires de plantation, il faut aussi aller chercher les parcelles chez les privés pour répondre aux objectifs. OneAction a des connaissances, la capacité et tous les réseaux pour pouvoir mettre en lien le SEVE et les régies.

M. Gomez ajoute que OneAction a commencé à travailler avec les régies. L'arborisation devrait commencer dès ce mois de novembre. La proposition a été votée.

Quel est le cahier des charges du délégué à l'économie? Où en est son engagement?

M^{me} Böhler répond qu'une personne en auxiliaire occupait le poste. A son départ, la procédure de recrutement a été laissée, mais malheureusement la personne sélectionnée a fait faux bond au dernier moment. Ils ont donc dû rouvrir le poste. La personne retenue commencera en janvier.

Est-ce que les services passeront bien tous au traitement numérique des factures?

M. Gomez rappelle que le passage au numérique est une décision du Conseil administratif et qu'en juin 2023, 100% des services seront au numérique.

M^{me} Böhler déclare qu'ils ont un planning concernant ce passage au numérique et que pour l'instant le projet avance comme convenu dans le planning.

A-t-on estimé l'économie de cette automatisation du traitement des factures?

M. Blanchot indique qu'ils ont chiffré l'économie en termes de libération de ressources comptables pour faire autre chose. Il n'y aura pas d'économie en tant que telle et aucun licenciement. Cependant sur le long terme il y aura un gain d'efficacité et un gain de transparence avec des factures facilement retrouvables dans le système, ce qui améliore l'accès à l'information pour les services eux-mêmes. En termes de contrôle interne, c'était un défaut identifié au préalable. Il précise que maintenant la Ville prend trente jours à payer et seulement dix jours pour enregistrer et valider les factures.

M^{me} Böhler ajoute que cette automatisation permet un temps de traitement des factures raccourci, ce qui est un avantage pour payer les fournisseurs. Cela permet aussi de renforcer les capacités du personnel, de maintenir une certaine forme d'employabilité avec des connaissances sur des outils performants et modernes.

M. Krebs indique que c'est une grande aide au monde des entreprises. Avant la Ville pouvait mettre jusqu'à cent jours ou plus à payer les factures, les entreprises réclamaient d'ailleurs des délais plus courts, à moins soixante jours.

Pourquoi rien n'est écrit sur le logement? Aucune amélioration n'a été apportée?

M. Gomez répond qu'au niveau de la priorité politique, la commission des finances sera saisie très prochainement d'une proposition car l'application de deux articles du nouveau règlement pose quelques soucis. La Ville met beaucoup

d'énergie sur la rénovation. Il n'y a pas de prévision d'achats pour la GIM. Ce sont les raisons pour lesquelles il n'y a rien au niveau du budget.

Page 73

Est-ce que l'assurance protection juridique concerne seulement le Conseil administratif ou également tout le personnel de l'administration? Est-il possible de consulter le contrat?

M. Gomez lui répond que l'assurance concerne tout le personnel. Selon la réponse écrite du Conseil administratif, il n'est pas possible d'obtenir une copie du contrat car sa position en la matière consiste à ne pas diffuser les contrats liant la Ville de Genève à des entités privées.

Pourquoi l'assurance RC véhicules augmente-t-elle de 72,7%?

M. Krebs explique que l'administration municipale subit les conséquences d'un cas particulier qui a engagé beaucoup de frais, dégradé la sinistralité et donc les primes. Il s'agissait d'une personne blessée lourdement après avoir été traînée sur plusieurs mètres par un camion.

Page 74

Est-ce que les communes qui profitent de la CMAI contribuent à ce service?

M^{me} Böhler répond que les communes en question reçoivent une facture pour ce service. Cela est visible dans les revenus. La Ville estime les marchés qu'elle aura, puis fait une convention. Il y en a notamment une avec Carouge et le SIS.

Les communes participent-elles bel et bien au financement d'un poste de la CMAI?

M. Gomez ajoute qu'à travers les factures, les communes et le SIS participent au financement des postes de la CMAI. Par exemple, l'année passée, il a été évalué qu'un poste de la CMAI a été financé par les revenus issus des communes.

Ligne 3439.130 Est-ce que cela comprend le chauffage de tout ce qui appartient à la GIM?

M^{me} Böhler indique qu'il s'agit du PF car cela concerne les charges des communs qui sont prises en charge par les propriétaires et non par les locataires.

Pourquoi l'augmentation des frais de chauffage du PF est-elle plus importante que celle du PA?

M. Krebs répond qu'il est indiqué dans les comptes 2021 que la Ville s'était trompée dans ses prévisions et qu'il faut rééquilibrer aujourd'hui.

Frais de chauffage: est-ce que les acomptes envoyés aux locataires ont été modifiés? Y a-t-il des personnes qui ont des problèmes pour les payer?

M. Gomez répond qu'ils sont en train d'étudier la question. Il y a des acomptes qu'ils peuvent augmenter sans difficulté car payés par des entités tierces, comme l'Hospice général. En ce qui concerne les locataires, ils vont regarder de plus près. L'Association suisse des locataires (Asloca) a recommandé de bien prévoir les acomptes car c'est plus simple de prévoir les acomptes que de tout payer à la fin.

M. Krebs ajoute que la GIM va mettre à niveau les acomptes. Il y a quelques complications juridiques. La priorité est donnée aux personnes en situation précaire pour qu'elles puissent se faire rembourser à l'avance ainsi qu'aux loyers libres.

Est-ce que la part de charge du locataire est dans le budget?

M^{me} Böhler répond qu'elle n'est pas comprise dans le budget et est dans ses annexes.

Page 75

300/ligne «Jetons de présence du Conseil municipal»: pourquoi les jetons de présence des conseillers municipaux pour 2022 et 2023 sont-ils identiques malgré des séances supplémentaires?

M. Krebs répond que c'est la marge d'erreur inhérente aux prévisions.

300/lignes «Autorités et commissions» et «Traitements du Conseil administratif»: pourquoi les jetons de salaires des commissaires qui sont aussi des employés de la Ville ne sont-ils pas indexés à l'inflation comme les traitements du Conseil administratif?

M. Gomez lui répond que les jetons de salaires sont votés par le Conseil municipal pour la durée de la législature, donc le Conseil municipal peut faire une motion quand il veut afin de voter ou non une augmentation.

M. Krebs ajoute que selon le règlement du Conseil administratif, les membres sont rémunérés à la classe V de l'annuité 25 de l'échelle des traitements, donc quand l'échelle des traitements est changée selon l'indexation, ils sont augmentés.

M. Gomez précise que ce système ne concerne que le Conseil administratif, pour le Conseil municipal, la décision doit être prise par lui-même.

301/3010.140: pourquoi la ligne «Prime de mise à la retraite» a-t-elle augmenté?

M. Krebs précise que le salaire est doublé lors du départ à la retraite et qu'il y aura plus de départs à la retraite en 2023 qu'en 2022. Le nombre des départs à la retraite est prévisible.

301/3010.050 «Salaires apprentis»: pour quelle raison cette ligne diminue-t-elle alors que dans les perspectives, l'objectif est de développer et favoriser l'engagement d'apprentis?

M^{me} Böhler explique qu'il y a une partie constituée des apprentis engagés pour septembre 2022 qui seront donc là en 2023 et une autre partie est constituée des prévisions d'embauche. Pour établir cette prévision, la DRH envoie un questionnaire à tous les services pour savoir leurs estimations concernant les apprentis. Le budget se base là-dessus. Par rapport aux comptes 2021, il y a une hausse. Le budget 2022 avait, lui, été trop optimiste.

M. Krebs indique qu'en 2020, la Ville avait 75 apprentis, maintenant il y en a 87. L'objectif est de parvenir à 100 à la fin de la législature.

100 apprentis sur 4000 employés, c'est à peine 10%, n'est-ce pas peu?

M. Gomez répond que cela peut paraître peu, cependant les apprentis et apprenties demandent un encadrement que la Ville doit être en mesure de fournir. Il faut assez de maîtres d'apprentissage; c'est là-dessus que la Ville met aujourd'hui l'accent car il est important qu'il y ait un lien fort entre l'apprenti et le maître d'apprentissage. Il ajoute qu'ils ont prêté une attention particulière au processus d'engagement.

Comment se déroule la procédure d'engagement des apprentis? Est-ce que la diversité et l'égalité des chances sont respectées?

Le DFEL répond par écrit que le processus de recrutement des apprentis est le suivant:

- déploiement d'une enquête dans l'administration pour identifier les places d'apprentissage à pourvoir;
- centralisation des résultats et mise en ligne des annonces sur la plateforme jobup.ch;
- contacts avec les partenaires du domaine de l'insertion (OFPC, CO, Accès II, SEJ, Bab-Via, Qualife, OSEO, etc.) pour identifier les candidatures issues de leurs structures; *de facto*, attention particulière portée aux valeurs d'égalité et de diversité portées par la Ville;
- présélection des dossiers en fonction des critères suivants:
 - I. vérifier que les candidat-e-s postulent bien à un apprentissage et non à un emploi
 - II. contrôler la complétude du dossier (pour les apprentissages à forte demande)
 - III. contrôler le niveau de français minimum (A2 pour AFP et B1-B2 pour CFC)

IV. analyser les pièces du dossier (CV, lettre de motivation, expériences de stage en lien avec la filière, relevés d'absences, bulletins scolaires, certificats, zone de domiciliation, etc.)

- entretiens RH de quinze à vingt minutes en visioconférence avec les jeunes présélectionné-e-s pour leur permettre de se présenter au-delà de leur dossier de candidature;
- envoi des dossiers présélectionnés aux services.

A noter que dès le 1^{er} janvier 2023, une chargée de projets en matière de diversité et d'inclusion prendra ses fonctions à la DRH. Cette collaboratrice apportera de nouvelles compétences dans la gestion des processus RH.

Les services procèdent ensuite:

- à l'analyse et à la sélection des dossiers;
- aux entretiens de recrutement avec les jeunes retenu-e-s;
- à l'organisation de stages pour évaluer leurs aptitudes;
- à la décision finale du profil retenu.

Page 76

309/Autres charges de personnel/ligne 3099.030 «Frais de visite médicale»: pourquoi cette ligne augmente-t-elle?

M^{me} Böhler explique que cela concerne surtout les maladies longue durée. Dans ce cas la Ville envoie les gens chez le médecin-conseil pour permettre le retour à l'emploi ou l'obtention des congés maladie.

Ces congés maladie se font-ils aux frais de la municipalité?

M^{me} Böhler confirme en ajoutant que la Ville est auto-assurée car elle n'a pas d'assurance perte de gain/maladie. Ainsi dans le cas d'une durée de maladie excédant nonante jours, la Ville envoie les gens chez le médecin-conseil pour comprendre au mieux la situation réelle et regarder s'il est possible d'adapter le cahier des charges pour, par exemple, permettre le retour à l'emploi.

313/ligne 3130.180/Liaisons informatiques, radio-TV, internet du Conseil municipal: quelle est la raison de la différence entre les comptes 2021 (6340 francs) et le budget 2023 (20 000 francs)?

M. Gomez répond qu'il y a des personnes du Conseil municipal qui demandent ce service par rapport à ce que la Ville a le droit de proposer et donc de budgéter.

Page 92

Pourquoi les charges de personnel augmentent-elles autant (1 164 000 francs supplémentaires)?

M. Blanchot répond que cette augmentation est le résultat du projet de centralisation des factures discuté précédemment et qui a donc entraîné le transfert de ressources.

M^{me} Böhler précise que le détail des emplois supplémentaires est en page 110.

Page 93

92/Conventions fiscales/ligne 36: la hausse des charges de 35 à 39 millions signifie-t-elle que la Ville de Genève doit payer davantage pour une compensation aux communes transfrontalières?

M. Krebs répond que non. Cette compensation financière est directement issue de la loi 4040 de 1972, qui est un accord entre la France et la Suisse, où il a été convenu que les travailleurs frontaliers français étant imposés à la source – Genève perçoit donc des impôts importants – la Ville doit en reverser une partie aux communes transfrontalières. Cette compensation représente une fraction de ce qui est encaissé, le bilan reste donc largement positif. Selon la règle de partage, Genève reverse collectivement 3% de la masse salariale qui est imposée à la source. Cet argent est ensuite distribué aux communes selon leur nombre de frontaliers.

Pourquoi cette taxe sur les frontaliers augmente-t-elle inexorablement?

M. Krebs indique que ce chiffre reflète les estimations du Canton, il s'agit de 3,5% de la masse salariale mais avec un décalage d'un an. Le Canton doit donc prédire les variations. Effectivement quand on regarde le nombre de permis octroyés cette année, il y a une hausse de plus de 100 000 permis octroyés. La tendance générale est à l'augmentation des permis et donc des charges. Ce chiffre ne concerne en revanche que les frontaliers qui travaillent en Ville de Genève – et non pas ailleurs dans le canton. M. Krebs précise que seul le Canton dispose des données fiscales.

Direction financière/Administration de la fortune et de la dette/ligne 44: les revenus des dividendes de la Banque cantonale de Genève (BCGe) sont-ils une estimation?

M. Krebs répond que le taux des dividendes est connu et est exprimé sur la valeur nominale des actions. On suppose qu'en 2023, le taux sera le même taux que celui fixé par l'assemblée générale de la Banque cantonale en 2022. Il précise que les actions de la BCGE sont uniques et qu'elles perçoivent toutes le même dividende.

GIM/96 Administration de la fortune et de la dette/ligne 34 Charges financières/note i: de quoi s'agit-il?

M^{me} Böhler répond que cela concerne les comptes compétents de l'énergie qu'ils viennent de discuter page 74. C'est l'ENE qui gère toutes les factures et qui les répartit ensuite, et pour le PF, les transfère à la GIM.

Pourquoi les charges budgétées (42 millions) sont-elles plus basses que celles des comptes 2021 (47 millions) malgré la hausse des charges électriques?

M. Krebs indique que la note concerne la différence entre l'année 2022 et le budget 2023 et celle entre l'année 2021/2022 pour l'entretien des bâtiments. Il ajoute qu'en 2021 il a dû y avoir des frais supplémentaires pour l'entretien des bâtiments par rapport aux sommes habituelles. L'entretien de la DPBA est de 13,1 millions au budget 2023 (de 13,4 millions au budget 2022) et de 18,9 millions aux comptes 2021. La différence de 5 millions est là. On verra bien ce qu'il en sera au moment des comptes 2023.

M. Blanchot explique que dans les comptes, il y a un montant de 47 millions. Cependant la hausse principale provient d'une grosse ventilation des charges d'entretien de la DPBA au profit de la GIM au réel. Il ajoute qu'il y a deux parties dans l'entretien de la DPBA, les charges prévisibles, telles l'entretien des ascenseurs ou autres, qui sont ventilées et il y a les charges imprévisibles qui sont budgétisées en central et ventilées au réel. Ce qui peut créer des écarts et c'est cela qui a créé les 5 millions de plus au réel (13 millions au budget, 18 millions en réel).

1200 GIM/ligne 44 Revenus financiers: Est-ce la somme des loyers perçus par la GIM?

M^{me} Böhler répond que non, la somme des loyers est page 94, pour une somme de 86 millions qui ne concerne que les logements sociaux. Dans les loyers, il y a aussi les logements, les arcades commerciales et les salles communales.

M. Krebs ajoute que tous les revenus de la GIM, loyers comme rentes de superficie, sont indiqués à la page 102 pour un montant de 113 millions de francs.

Est-ce que la Ville loue des bâtiments à l'Université? L'aile Jura des Bastions appartient-elle à la Ville?

M^{me} Böhler répond que oui elle appartient à la Ville, c'est la Bibliothèque de Genève (BGE). Ils vont se renseigner pour savoir s'ils louent d'autres bâtiments à l'Université.

Complément écrit: l'UNIGE ne loue autrement aucun espace à la GIM. Plus globalement, les seuls liens en matière de locaux avec la Ville de Genève sont la location de créneaux horaires dans des salles de gymnastique (Service des écoles) et une fondation conjointe pour la gestion des crèches universitaires.

M. Gomez demande si, derrière la question, il y a le souhait que l'Université paie un loyer au cas où la Ville lui louerait des bâtiments. La commissaire répond que sa motivation est de trouver des logements sociaux et donc de libérer de l'argent pour cela.

Quelle est la raison de l'écart entre les frais de la GIM qui sont à 6% et ceux des régies qui sont à 3%?

M^{me} Böhler explique que cela n'a pas de sens de comparer les régies et la GIM car elles ne font pas le même travail. La GIM gère une base de 4000 demandeurs qui répondent pour la majorité à des critères d'urgence sociale puisque la majorité du parc immobilier est constitué de logements sociaux. Il y a donc tout un travail d'extraction des données, de gestion de cette base et d'attribution des appartements selon une liste de critères. Toute une équipe est mobilisée au préalable pour calculer chaque année, selon les informations financières transmises, le montant de chaque loyer qui change en fonction du revenu du locataire. De plus, une fois les personnes logées, la GIM a souvent un rôle social pour lequel elle peut intervenir dans le cadre de situations difficiles liées à des problèmes de voisinage ou de gestion administrative. La GIM fait un vrai travail social qui ne correspond pas du tout à ce que font les régies.

N'est-ce pas un autre service de la Ville qui intervient?

M^{me} Böhler explique que lorsque le problème est lié à la vie de l'immeuble, que le propriétaire voit qu'il y a des problématiques sociales, il y a un employé à la GIM à temps partiel qui est chargé de les résoudre. Toutefois, si cela relève des capacités du Canton, alors la Ville les en informe. Ils ne superposent pas les actions du Canton et celles de la GIM.

Existe-t-il une étude qui présente cette différence entre les régies et la GIM avec un chiffrage des coûts des actions sociales de la GIM afin d'identifier si en cas de privatisation de la GIM, cette dernière pourrait économiser de l'argent tout en gardant la même densité dans les services offerts à la population?

M. Gomez fait remarquer que cela ne permettra pas d'économiser de l'argent. C'est seulement au cas où la GIM serait gérée comme une régie normale, en abandonnant, en rognant sur toutes les politiques sociales, qu'ils pourront faire des économies. Pour lui les coûts de fonctionnement ne seront pas moindres.

02/ligne 44 Revenus financiers/note h: pourquoi la rente de superficie baisse-t-elle?

M^{me} Böhler répond qu'il s'agit des rentes de superficie des parkings, et plus particulièrement celle du parking de Plainpalais. Or depuis 2015, la Ville est en procédure d'arbitrage car les estimations de démarrage de la rente de la Ville et celles du parking diffèrent beaucoup. Pour le parking, ça ne commençait pas

avant 2025/2030, et pour la Ville c'était dès 2015. Malgré la procédure d'arbitrage toujours en cours, la Ville facture la rente. Et malgré sa contestation, le parking s'est acquitté des derniers paiements. Le fonctionnement est le suivant: chaque année, la SA Parking de Plainpalais, détenue en grande partie par la Fondation des parkings (FdP), estime le compte d'exploitation, qu'elle a estimé en baisse pour 2023.

La situation est-elle réglée avec le parking Cornavin?

M^{me} Böhler répond que le passé est réglé et que de nouveaux problèmes se posent avec les travaux de réaménagement de la place. Il faudra donc renégocier certains points, notamment l'assiette de la FdP.

93/Péréquation financière/ligne 46 Revenus de transfert/note e: sur quels documents se sont-ils basés pour estimer les 11 millions liés à «la loi de la péréquation financière intercommunale»? Est-il possible de recevoir ces documents?

M. Krebs lui répond qu'à ce stade c'est une estimation et qu'il serait plus judicieux d'attendre le dépôt du projet de loi par le Conseil d'Etat. Ainsi ils pourront avoir tous les détails et les leur communiquer. M. Gomez indique que c'est l'ACG qui a fait cette estimation et qu'ils leur feront tout parvenir.

La Ville pourrait-elle se retrouver théoriquement avec les 20 millions de charges sans les 11 millions de revenus si le Grand Conseil ne vote pas la RPFI?

M. Gomez répond que du point de vue politique, il pose la question suivante: trouvent-ils supportable que parce qu'une administration patauge, la Ville n'ouvrira des centres pour les sans-abris et les laissera dans une situation très délicate? Le Conseil administratif ne prendra pas cette position. Il y a des besoins qui sont avérés, il y a eu tout un débat dans l'opinion publique, et il encourage à poser la question à M^{me} Kitsos qui devrait répondre pareil. D'autre part, la Ville a engagé des discussions avec l'ACG pour savoir si le Fonds intercommunal peut se substituer au Canton temporairement au cas où le Grand Conseil refuserait cette loi. Il y a déjà tout un plan en préparation pour l'hiver, les contrats en question sont majoritairement des contrats d'auxiliaires. Après il faudra que le Conseil administratif prenne un certain nombre de décisions et si le Grand Conseil n'adopte par le RPFI, le Conseil administratif essaiera d'obtenir l'aide du Fonds intercommunal.

Pourquoi faut-il passer par une loi alors que ce n'est pas le Canton qui paie?

M. Gomez est d'accord avec ce constat, il se demande pourquoi il n'est pas possible de faire une convention intercommunale dans laquelle on s'engage à apporter cette aide. Il ajoute que c'est aussi une voie que le Conseil administratif doit explorer avec les communes. Mais c'est vrai que la situation commence à devenir préoccupante. Cet attentisme de la part du Canton est inquiétant, d'autant

plus que l'hiver est presque là et que le Conseil administratif doit d'ores et déjà commencer à mettre en place ces centres.

96 Administration de la fortune et de la dette/ligne 44 Revenus financiers/ note g: les 400 000 francs représentent-ils le bénéfice d'exploitation habituel du Restaurant des Eaux-Vives?

M^{me} Böhler répond que ce revenu n'est pas habituel. Ils ont bénéficié du retour d'événements bancaires autour du salon Watch and Wonder. Ce salon marche très bien. De plus, l'été a été magnifique et donc globalement le lieu est très profitable.

La dotation de 3 millions pour la structure de l'Hôtel Métropole, qui sera prête d'ici à juin 2023, est-elle prévue dans le budget?

M^{me} Böhler explique qu'aujourd'hui, les comptes de l'Hôtel Métropole sont intégrés dans la ligne «Participation, placements financiers». Avec la création de la SA, ce sera intégré de la même manière. En ce qui concerne les 3 millions de dotation, c'est une proposition, une dotation en capital qui n'est pas dans le budget. Les 3 millions seront injectés par la Ville dans la nouvelle structure qui amènera également les actifs à la fois de l'Hôtel Métropole et du Parc des Eaux-Vives. Une partie sera sous forme de liquidités et une autre partie en actifs.

M^{me} Böhler indique que cette structure appartiendra totalement à la Ville. Il y aura dans le compte d'exploitation de la Ville l'encaissement d'un loyer de la SA qui comprend l'Hôtel Métropole et le Restaurant du parc des Eaux-Vives; à côté de cela il y aura des dividendes qui seront dans les comptes financiers de la Ville.

Page 94

1400 Agenda 21: ne faudrait-il pas rééquilibrer les forces entre la part de l'Agenda 21 dédiée au social et celle dédiée à la protection de l'environnement?

M. Gomez affirme que la Ville demande des ressources traditionnelles, dont des postes en plus. Elle a aussi demandé la création du fonds pour le climat, qui a augmenté l'année passée de 200 000 à 400 000 francs. La crainte lorsqu'un fonds est augmenté de la sorte, c'est que le montant soit bien utilisé. Il faut donc des ressources pour s'assurer de cette bonne gestion. Il constate que beaucoup d'associations citoyennes, environnementales ont déjà fait appel à ce fonds. Il faudrait aller encore plus loin, cependant la difficulté est qu'ils ne veulent pas diminuer les autres politiques de l'Agenda 21. Il regarde cependant comment rééquilibrer au niveau des postes, du temps de travail et couvrir tous les champs importants: aussi bien la lutte contre les discriminations que les projets environnementaux, des initiatives importantes qui vont dans ce sens dont «Genève, Ville d'arbres» en collaboration avec le SEVE. Il souhaiterait renforcer ce pôle. Il ajoute qu'il y a trois postes, et aujourd'hui il faut faire des choix.

A-t-on encore le droit de faire des fonds?

M. Krebs clarifie, quand on parle d'un «fonds», on parle de l'ensemble des subventions non nominatives d'un domaine donné, qui ne constitue pas un fonds juridiquement.

1300 Direction des ressources humaines/02 Services généraux/30: est-ce que les charges de personnel négatives concernent le remboursement des salaires?

M. Krebs lui répond que cela concerne le gel des postes vacants pour toute la Ville qui est comptabilisé au même endroit que les salaires du personnel. Le gel des postes vacants représente les charges de personnels qui ne se réaliseront pas.

M^{me} Böhler ajoute qu'il n'est pas possible d'anticiper combien de temps prendront les recrutements dans les différents services mais ils savent qu'en moyenne cela prend un certain nombre de mois. C'est cette estimation qui est dans le «gel des postes vacants» et qui est intégrée dans les salaires, sinon ces derniers seraient surélevés.

Page 95

59 Domaine social, non mentionné ailleurs/ligne 36: à quoi correspondent les charges de transfert?

M^{me} Böhler répond qu'il s'agit de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) pour la solidarité internationale dont le détail est dans les subventions.

1600 Taxe professionnelle: pourquoi les revenus de la taxe professionnelle augmentent-ils de 2 millions?

M. Gomez répond que cette taxe moderne est le seul impôt. C'est une taxe, que d'autres cantons souhaiteraient appliquer, qui touche les sociétés les plus rentables, et non toutes les sociétés. La Ville l'estime sur la base du chiffre d'affaires d'un certain nombre de sociétés. C'est ainsi qu'ont été budgétisés les 2 millions additionnels.

N'est-ce pas un gonflement du budget indu et injustifié?

M. Gomez conteste cette analyse: la Ville a le rôle d'estimer les impôts, elle fait seulement son travail. Il précise qu'évidemment les communes qui n'ont ni entreprise ni zone industrielle n'ont pas forcément voté en faveur de garder la taxe. En revanche, toutes celles qui en ont une ont voté pour la garder.

Subventions monétaires

Pages 106-107

Pourquoi l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) a-t-elle reçu 100 000 francs au lieu des 150 000 francs convenus avec cette association? 100 000 francs correspondent au projet «Indépendants» mais à quoi correspondent les 50 000 francs supplémentaires?

La réponse écrite du DFEL est la suivante: depuis 2003, l'OSEO Genève est au bénéfice d'une subvention monétaire de 150 000 francs; puis de 154 600 francs (depuis 2010) pour son programme de placement «La Bourse à l'emploi». En plus de la subvention nominative ordinaire, l'OSEO a bénéficié, dès 2009, de plusieurs financements par le biais du Fonds chômage, dans le but de soutenir la création et la mise en œuvre d'un nouveau programme de placement dans l'économie domestique intitulé EcoDom'Services. Un soutien de 120 400 francs a été alloué à ce programme par le biais du Fonds chômage en 2014; étant entendu que celui-ci constituerait le dernier soutien spécifique du Fonds chômage et que la Ville limiterait dorénavant son soutien au montant de la subvention monétaire de 154 600 francs. En 2021, le projet «Indépendants» de l'OSEO a bénéficié d'un soutien extraordinaire voté par le Conseil municipal en décembre 2020 pour un montant de 100 000 francs, en augmentation de la subvention monétaire «OSEO Genève, Agence de placement»; portant ainsi celle-ci à 254 600 francs.

Les documents remis en février et mars 2021 par l'OSEO faisaient état d'un projet développé en 2020 grâce à un financement de la Chaîne du Bonheur sur douze mois. Le financement de la Ville devait permettre à l'OSEO de renforcer et, éventuellement, pérenniser ce dispositif de coaching en soutien aux indépendants durement touchés par le Covid et le ralentissement économique qui s'en est suivi. Les informations reçues par la direction de l'OSEO font état d'un projet qui n'a pas trouvé son public cible puisque l'intérêt des Indépendants se portait plus vers un soutien financier plutôt que vers un coaching professionnel. Dès lors, l'OSEO a décidé de clore ce dispositif, raison pour laquelle il a été proposé de diminuer d'autant la subvention monétaire de l'OSEO au projet de budget 2022. Pour ce qui est de la diminution de 50 000 francs supplémentaire, le fait est que, depuis plusieurs années, les comptes de l'OSEO Genève font apparaître des capitaux propres importants et une trésorerie suffisante. La diminution de la subvention est donc possible sans impact sur les prestations de l'association.

Pourquoi la subvention de l'Association 360 n'est-elle pas diminuée à la suite de l'audit du Contrôle financier qui indiquait qu'elle ne respectait pas les conditions d'octroi?

M. Gomez répond qu'il ne s'agissait pas de «graves dysfonctionnements» même si son département a mis en évidence un certain nombre de soucis. Ils ont travaillé avec le CFI pour comprendre comment aider cette association à améliorer

son fonctionnement et ainsi à répondre pleinement aux exigences de gestion. Cela a été fait et les recommandations émises ont été mises en œuvre. En vue de l'amélioration notable de la gestion de l'association, la subvention a été reconduite. Cette association a joué et joue toujours un rôle prépondérant dans l'aide et la protection des personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués (LGBTIQ) et des seniors de cette communauté. Plusieurs séances ont eu lieu avec les employés de l'association, notamment pour les féliciter de leurs efforts concernant l'amélioration de leur gestion. Il précise qu'il n'y avait aucun cas de malversation, il s'agissait plutôt de non-respect de certaines règles (matrice des risques, etc.) et des tâches qui étaient mélangées comme la comptabilité et la trésorerie. Ils ont aussi fait changer le comité. Tout ce travail a aussi pris du temps à la Ville, pour faire comprendre les enjeux des recommandations à l'association, mais maintenant, il peut affirmer que 360 fonctionne correctement.

Selon le site internet de l'Association 360, les employés font des apéritifs extrêmement régulièrement, qu'en est-il du travail effectif?

M. Gomez répond qu'à titre d'exemple, cette association a un poste à 10% et pour lequel la personne travaille trente à quarante heures par semaine. Ces associations fonctionnent en grande partie avec du temps bénévole qui n'est pas facturé. De plus, il n'y a pas que la Ville qui les finance. La Ville finance l'ensemble des activités de l'association. Pour lui les moments intitulés «apéro» sont plutôt des moments de rencontre, des lieux de parole. La dénomination «apéro» est beaucoup plus attractive que «lieu de rencontre», c'est donc plus une stratégie pour faire venir les gens.

M^{me} Böhler précise qu'en allant sur le site de l'association, on voit que les activités se divisent en différents pôles: un pôle pour les personnes transsexuelles, un pôle pour les familles arc-en-ciel et un service juridique. Ce sont des cellules de soutien pour permettre à des personnes concernées d'avoir un endroit pour parler, se faire aider.

Comment la Ville s'assure-t-elle que la subvention à Comptabilis est bien utilisée?

M^{me} Böhler précise que la Ville subventionne l'activité qui consiste à former des personnes éloignées du marché de l'emploi. Le DFEL a transmis le complément d'information qui suit: les indicateurs de succès.

Il n'y a pas de convention de subventionnement avec Comptabilis. Il est prévu d'en établir une dans les meilleurs délais. L'Agenda 21 a néanmoins procédé à l'analyse financière et réglementaire sur la base du rapport d'activités 2021 et des comptes 2021 de l'association, ainsi que cela est prévu pour les subventions nominatives du service A21. Il ressort de cette analyse que l'intégralité de la subvention 21 a été utilisée; que les trois places de stage proposées par Comptabilis ont été remplies par neuf personnes dont cinq ont retrouvé un emploi.

Quelle est la volonté derrière les subventions au Grand prix de l'horlogerie et à «We can dance it»?

M. Gomez répond que la Ville a décidé de soutenir l'exposition des montres primées. Et en ce qui concerne «We can dance it», c'était une subvention qui existait déjà mais qui était non nominale. L'association fait de la prévention et soutient notamment l'initiative «Plus d'égalité dans les lieux de fêtes». Avant elle était financée par le Canton et par la Ville mais le Canton a décidé qu'il ne finançait plus les activités dans la Ville. Le Canton continue en revanche de financer cette association pour les activités en dehors de la ville.

Est-il vraiment nécessaire de financer des associations très riches et qui lèvent énormément de fonds comme Médecins sans frontières?

M. Gomez répond que c'est un soutien institutionnel, la Ville fait la même chose avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Est-ce que les 400 000 francs du «fonds climat» ont été dépensés? Est-ce possible de recevoir le détail des dépenses et le type de projets soutenu par la Ville?

Les projets soutenus via le «fonds climat» contribuent à la réduction et à l'adaptation au changement climatique. Ils répondent à certains des objectifs des neuf axes de la Stratégie climat de la Ville de Genève adoptée cette année par la Ville. En 2022, les axes concernés par les subventions octroyées étaient la consommation de biens et services, la mobilité, la santé et la protection de la population, la biodiversité, et la mobilisation de la population. Le détail des dépenses figure ci-après.

Axes/ Organisation	Projet	Montants octroyés en francs
Réduction		
Axe 1		
Consommation de biens et service		
Objectifs 1 et 2		
Production et consommation alimentation		
Genève Cultive	Animation réseau potagers urbains	35 000
Objectif 3		
Accélérer économie circulaire		
Association MACO	Médiation MACO	50 000
FRC - Genève	cafés réparation	5 000
Impact Hub Geneva	incubateur économie circulaire	15 000
Association sauvegarde du Léman	NetLéman	10 000
Tricrochet	Sensibilise	6 000
Objectif 5		
Anti-gaspillage		
Label-Vie	Pressoir à la ZIC	5 500

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

Axes/ Organisation	Projet	Montants octroyés en francs
Sous-total axe 1		126 500
Axe 3		
Mobilité		
Objectif 12		
Renforcer le transfert modal		
Genève Roule	20 ans de Genève Roule	5 700
Association Caddie Service	Partenariat pour livraison à vélos depuis commerces	50 000
Sous-total axe 3		55 700
ADAPTATION		
Axe 5		
Santé et protection de la population		
Objectif 21		
Protéger en priorité les groupes sociaux les plus vulnérables		
Association Ecolive	eCO2profil	20 000
Sous-total axe 5		20 000
Axe 6		
Biodiversité		
Objectif 24		
Améliorer nos connaissances sur la biodiversité en milieu urbain		
Association Cobalt	Paroles d'arbres	15 000
Théâtre Spirale	Plante ton arbre!	4 800
Association Zanco	Spectacle Miedka	15 000
Sous-total axe 6		34 800
TRANSVERSAL		
Axe 7		
Mobilisation de la population		
Objectif 25		
Informar la population		
Festival du Film Vert	Festival du Film Vert	25 000
Terragir	Robin des Watts	20 500
Impro Impact	Helvetia 2050	12 500
OFF des Assises européennes de la transition énergétique	Terragir	800
OFF des Assises européennes de la transition énergétique	J'aime ma Planète	850
OFF des Assises européennes de la transition énergétique	itopie	800
OFF des Assises européennes de la transition énergétique	Grands-parents pour le climat	450

Axes/ Organisation	Projet	Montants octroyés en francs
Unige (Pr.Sahakian)	Planches BD persona climat	14 500
Alternatiba	Festival des alternatives pour lutter contre le réchauffement climatique	20 000
Extinction rébellion	Campagne Faire Face	8 672
Festival Chouette Nature	Festival Chouette Nature	3 000
Impact Hub	Climathon	4 000
Objectif 26 Faciliter le changement de pratiques		
Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies	Initiative 2050Today	50 000
Sous-total axe 7		161 072
Total OTP		398 072

Quel est le pourcentage de fonds dédiés à la solidarité internationale par rapport au total des dépenses de la Ville sachant qu'au projet de budget 2023 la ligne n'a pas été augmentée?

M. Gomez répond que le montant baisse seulement cette année. L'année passée, le pourcentage était de 0,64% et cette année, il est à 0,61%.

Le DFEL complète par écrit que sur la base des comptes 2021, le montant de solidarité internationale était de 0,61%. Il aurait fallu 940 000 francs supplémentaires pour arriver à l'objectif visé de 0,7%. Sur la base du budget 2022 et de la projection d'une dépense extraordinaire (les 500 000 francs alloués par la Ville à l'aide à l'Ukraine), la Ville est à 0,68%. Il faudrait donc 200 000 francs supplémentaires pour arriver à l'objectif de 0,7%. Sur la base du projet de budget 2023, sans augmentation de la ligne, la Ville sera selon toute vraisemblance à 0,62%. Il faudrait donc 940 000 francs de plus pour arriver à l'objectif de 0,7%.

Qu'en est-il de la subvention à l'association Sustainable Finance Geneva?

M. Gomez indique que l'association a demandé une augmentation de la subvention que la Ville a refusée.

Où sont indiquées les subventions ponctuelles?

M^{me} Böhler répond que c'est dans les subventions monétaires, il y a toute une liste d'associations. Les subventions nominatives financent le fonctionnement des associations, tandis que pour les subventions ponctuelles, comprises dans une liste qui ne cite pas le nom de l'association, ce sont des projets qui sont financés.

*Subventions non monétaires (gratuités)**Pages 108-109*

Gérance immobilière: à quoi correspond le montant lié à la valeur locative du Palais Wilson? Qui occupe les locaux du Palais Wilson?

M. Krebs répond que c'est un tarif au mètre carré. Ce bâtiment est dans une situation de mise à disposition gratuite au Conseil des droits de l'homme. C'est la Confédération qui gère et qui a financé la rénovation de ce bâtiment souvent dédié aux activités de la Genève internationale. Selon lui, il devrait bientôt y avoir un changement d'affectation.

Qu'en est-il des locaux demandés par la Grève féministe?

M. Gomez répond qu'ils avaient un local qui a été malheureusement attribué au parascolaire. La Ville cherche donc toujours un local.

Est-ce que la gratuité accordée par la Ville à l'Hôtel Mandarin pourrait être valorisée?

M^{me} Böhler répond que ce n'est pas possible car le contrat de superficie est très clair là-dessus.

M. Krebs ajoute qu'en 2044, la Ville héritera d'un bel hôtel gratuit.

Pourquoi les gratuités liées aux salles de la Ville ne sont-elles pas toutes inscrites au même endroit?

M^{me} Böhler répond que la répartition dépend des politiques publiques et d'où se situe l'action publique, certaines sont aux finances et d'autres au Secrétariat général.

Quelles sont les activités des associations au sein de la Manufacture collaborative (MACO)?

La réponse écrite détaillée du DFEL est:

Au sein de la MACO se trouvent trois espaces différenciés mais inscrits dans une dynamique collaborative:

- la Ressourcerie (rez inférieur du bâtiment, 450 m²), composée de Matériuum, La Manivelle et Sipy. Cet espace réunit les structures où l'on peut acheter des matériaux issus du réemploi (Matériuum), louer des objets (La Manivelle) et échanger des habits (Sipy);
- la Fabrique (rez supérieur du bâtiment, 400 m²), composée du Fab Lab Onl'fait, du Grand Atelier et de Glitter. On peut y louer un espace de travail et des outils et apprendre des techniques comme le travail du bois ou du métal (Le Grand Atelier), venir prototyper et produire à l'aide des outils numériques (Fab Lab Onl'fait) et découvrir les techniques du recyclage plastique (Glitter);

- les Ateliers (mezzanine, 130 m²). Il s'agit de petits locaux mis en location par la coopérative Ressources Urbaines à différent-e-s artistes et artisan-e-s.

Au sein de la MACO, chaque structure propose ses activités propres mais des rendez-vous et ateliers communs sont également organisés au sein d'une salle polyvalente qui est mutualisée entre les différentes associations. Sont aussi régulièrement organisés des événements en partenariat avec la HEAD Genève, voisine de la MACO. Par ailleurs, des événements externes organisés par des habitant-e-s du quartier peuvent aussi prendre place au sein de la salle polyvalente.

Ressources humaines

Page 110

Que fait la personne qui a la fonction d'acheteur? Quel est le coût de la cellule marché public en termes de personnel ou autres?

M^{me} Böhler répond qu'une partie des coûts concerne la CMAI où il y a des acheteurs qui s'occupent de tous des marchés en dehors du marché de la construction. Si on regarde le poids en francs des marchés, le gros des achats se trouve au niveau des constructions. La CMAI et le DACM ne gèrent pas les marchés publics de la même façon. Par exemple, le DACM sous-traite une partie des travaux à des architectes externes et le travail d'appel d'offre du marché public est ventilé sur plusieurs collaborateurs alors qu'à la CMAI ce sont les acheteurs qui s'en occupent.

Que font les chargés de projets «Climat et consommation» et «Nourrir la ville»?

M. Gomez répond que la stratégie «climat» de la Ville liste de nombreuses mesures qui nécessitent, pour leur application, des contacts avec les autorités. Sa mise en place demandera beaucoup de travail, dont du travail sur le terrain à un ensemble de personnes. Le poste de chargé de projet permettra un meilleur suivi. Il y a également des projets avec des associations ou des projets de construction à superviser. Le chargé climat va mettre en place un suivi et s'assurer que les mesures sont appliquées dans les différents domaines. Le chargé de projet sera aussi sur le terrain, pour travailler notamment avec des associations. Il illustre son propos par l'initiative «Emportons malin» en collaboration avec les SIG et le Canton qui fait partie des mesures à mettre en place concernant l'alimentation. Pour «Nourrir la ville», c'est la pérennisation d'un poste auxiliaire qui a été passé en fixe. Il faudra que la Ville évalue comment ce poste se met en place afin de changer, si besoin, le cahier des charges.

La Ville passerait-elle des auxiliaires en fixe tout en continuant à recruter de nouveaux auxiliaires?

M. Gomez répond que les auxiliaires augmentent principalement sur le programme pour les sans-abris qui est financé par les communes et au niveau du SEVE. Ce sont deux politiques importantes.

Est-ce possible d'avoir la liste des nouveaux auxiliaires qui sont financés? Quels sont les services concernés et quels sont les justificatifs?

La réponse écrite du DFEL se trouve ci-après.

Département	Service	2023-5	2022-6	Ecart	Explications
1	A21	116'748.93	213'555.17	-96'806.24	Poste de chargé-e de projet du programme Nourrir la Ville à 80% pérennisé afin de renforcer l'action du service en faveur du climat et de l'environnement.
	DFEL	481'716.82	360'708.80	121'008.02	Poste auxiliaire de chargé-e de diffusion/promotion de la stratégie climat à 60%.
	SEVE	547'300.46	246'868.00	300'432.46	6 postes d'horticulteur-trice-s paysagistes auxiliaires (d'avril à octobre) dans le cadre de la politique d'arborisation.
Total 1		2'526'549.66	2'201'915.42	324'634.24	
2	URB	201'008.02	80'000.00	121'008.02	1 poste d'urbaniste spécialisé-e en politiques environnementales à 100% - Classe L.
Total 2		1'071'954.82	950'946.80	121'008.02	
3	ARI	215'239.5	155'569.69	59'669.81	Cet écart est expliqué par une augmentation sur le fonds de tiers (FST-400522 qui est dû à la participation à 3 nouveaux projets "SwissCollNett" soutenus financière par la SCNAT (Académie suisse des sciences naturelles).
	CJB	715'506.81	658'518.71	56'988.10	
	MAH	384'980.56	533'568.00	-148'587.44	
	MHN	791'549.29	686'191.59	105'357.70	
Total 3		4'372'005.88	4'298'577.71	73'428.17	
4	SEP	288'669.45	30'000.00	258'669.45	Trois postes d'auxiliaires afin d'assurer la mise en œuvre du transfert de compétences du Canton relatif au dispositif d'occupations ponctuelles sur le réseau non-structurant. Postes auxiliaires autofinancés.
	DSSP	468'859.45	307'191.04	161'668.41	Postes d'auxiliaires prévus principalement afin de renforcer la direction sur des projets liés aux priorités du département, (ex. : animations dans l'espace public) et afin d'assurer la continuité des prestations en cas

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

4303

					d'imprévu. Une partie de ce montant est compensée.
	LOM	330'000.00	315'000.00	15'000.00	Ajustement de la Direction des ressources humaines lié au nouveau règlement relatif aux inconvénients de service horaires.
Total 4		3'264'846.28	2'829'508.42	435'337.86	
5	DCSS	501'077.06	515'771.09	-14'694.03	L'écart s'explique par deux éléments principaux : la compensation du poste fixe de chargé-e des politiques publiques et la dotation pour un poste auxiliaire à l'Unité vie associative, autofinancée par les revenus en provenance des communes pour le dispositif d'hébergement d'urgence.
	SDPE	471'392.68	103'360.00	368'032.68	L'écart s'explique par la municipalisation de la structure d'accueil Marie Goegg-Pouchoulin avec la dotation en personnel auxiliaire pour garantir l'encadrement des enfants. Cette augmentation est autofinancée par une diminution de la subvention aux structures d'accueil de la petite enfance.
	SEJ	145'789.81	169'894.08	-24'104.27	L'écart s'explique par deux éléments principaux : d'une part la compensation du poste fixe d'architecte relais à 80% et, d'autre part, le transfert du budget FASe dans le cadre d'un changement de pratique pour le recrutement des moniteurs-trices venant en appui des travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) pour la gestion des salles de sport.
	SOC	3'531'227.03	2'137'555.07	1'393'671.96	L'écart s'explique par l'augmentation de l'enveloppe auxiliaire pour le dispositif d'hébergement d'urgence (DHU), autofinancée par les revenus en provenance des communes.
	SPF	89'480.00	71'700.00	17'780.00	L'écart s'explique par une réallocation interne des dépenses générales vers la rubrique auxiliaire compte tenu du fait que le budget auxiliaires du service est insuffisant.
Total 5		4'992'721.46	3'252'035.12	1'740'686.34	
SG	DSG	418'657.23	394'657.23	24'000.00	Augmentation dotation auxiliaire à l'Espace Ville de Genève.
Total SG		936'177.04	912'177.04	24'000.00	
Total général		17'164'255.14	14'445'160.51	2'719'094.63	

Séance du 11 octobre 2022*Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)*

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de MM. Serge Mimouni, directeur du département, et Edouard Martin, directeur adjoint, de M^{mes} Maryam Schaffter, responsable du contrôle de gestion au DCSS, Margot Brogniart, adjointe de direction en charge de la vie associative au DCSS, Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), et Fabienne Beaud, rapporteuse, et de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et Samuel Blanchot, en charge de la Direction des finances (DFIN)

Présentation de la rapporteuse de la CCSJ, M^{me} Fabienne Beaud

M^{me} Beaud présente les principaux enjeux du budget 2023 du DCSS dont les deux axes principaux sont la réforme de la gouvernance de la petite enfance et le sans-abrisme.

La réflexion sur la réforme de la gouvernance de la petite enfance date de plusieurs années. A la suite de son audit, la CdC a confirmé que la structure actuelle des crèches n'était plus adéquate: les infrastructures évoluent rapidement; les moyens financiers ne sont plus adaptés aux nouveaux besoins et il est important de mettre à disposition les outils informatiques appropriés pour gérer les processus administratifs et financiers. La nouvelle organisation permettra de créer des places d'éducation préscolaire supplémentaires et d'avoir des prestations de qualité. Le PB 2023 concrétise la volonté du Conseil administratif du 31 août 2021 de municipaliser par étapes le domaine de la petite enfance en municipalisant la nouvelle structure Marie Goegg-Pouchoulin, qui se situe dans l'écoquartier de la Jonction et qui est déjà ouverte. Elle est composée de deux crèches, d'un jardin d'enfants et d'un espace d'accueil pour les enfants et les parents. En 2023, le but est d'internaliser les personnes qui y travaillent déjà. Le coût supplémentaire est budgétisé à 400 000 francs. Pour mener à bien ce projet, le département a travaillé sur trois axes, en collaboration avec les partenaires syndicaux et sociaux qui sont l'internalisation des prestations, l'évolution de l'organisation des RH et de la comptabilité ainsi que le futur rôle des comités associatifs, qui se base sur la motion M-1645, «Petite enfance: accompagner le changement en Ville de Genève»; ce dernier point est crucial pour le devenir des crèches.

En ce qui concerne le sans-abrisme, on s'achemine actuellement vers une solution intercommunale, grâce notamment à la LAPSA, élaborée par le Grand Conseil, et aux discussions avec l'ACG qui a accepté en juin 2022 de financer de manière pérenne 200 places du dispositif dédié aux personnes en situation de sans-abrisme. Ainsi, il y aurait 500 places ouvertes à l'année avec celles proposées par la Ville. Avec la réorganisation du dispositif d'accueil des personnes sans abri, le

foyer Frank-Thomas ferme ses portes et de nouveaux lieux d'accueil sont prévus: l'Hôtel Silva et un hôtel de la rue de Rothschild dont la capacité est de 100 lits par jour. La question des points d'eau, qui sembleraient manquer à Genève, a été abordée par les commissaires. La magistrate a répondu qu'ouvrir des points d'eau n'était plus d'actualité car il y a tout de même 500 places d'accueil à la journée pour les sans-abris qui peuvent se laver dans ces infrastructures. Les points d'eau existants semblent suffisants.

Les charges s'élèvent au total à 340 millions, soit une croissance de 9,6% qui représente 29,8 millions par rapport au budget 2022. Il y a en Ville de Genève des charges dynamiques: des logements se construisent et induisent un besoin accru en infrastructures pour les enfants et par là même une hausse du budget dont les principaux écarts sont dus à cette problématique. Pour maintenir la qualité des prestations, il faut augmenter le budget.

Les principaux écarts concernent le Service de la petite enfance (SDPE) avec les mécanismes salariaux pour 2,7 millions. La couverture financière pour les places de crèche déjà ouvertes en 2022 s'élève à 2,26 millions pour l'année scolaire; les nouvelles places de crèche prévues à la rentrée 2023 (40 places à Marie Goegg-Pouchoulin, 20 places à Monique Bauer-Lagier qui est une nouvelle crèche, et 9 places à Tom Pouce), et les ressources pour les enfants à besoins particuliers s'élèvent à 1,049 million. Ces crèches ont subi un renforcement des ressources pour les enfants à besoins particuliers de près de 300 000 francs. Pour la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), il y aura une augmentation de revenus car elle reçoit 12,4 millions et touchera près de 1 million supplémentaire pour développer l'accueil préscolaire.

Pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), la contribution supplémentaire au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) s'élève à 2,7 millions. Il y a une hausse de 6% par an due à la croissance démographique, au fait que de plus en plus de parents travaillent à des taux pleins et que les femmes ont un taux d'activité beaucoup plus élevé. Le financement du quart d'heure de préparation du personnel du parascolaire, qui n'était pas payé jusqu'à maintenant, est budgétisé. La Ville a reçu un montant de 762 000 francs du Canton pour la mise à disposition des écoles par la Ville. Cet argent a permis de combler des lignes budgétaires indiquées dans le rapport.

Le Service social (SOC) dispose d'une nouvelle grille indexée selon la demande du Conseil municipal. Avec l'augmentation des bénéficiaires et des prestations sociales pour les familles et les aînés, le coût de ces prestations représente 1,7 million.

Les consultations sociales dédiées aux aînés sont devenues une compétence communale. Dans ce cadre, la Ville versera 800 000 francs, pris sur le fonds Zell, à Pro Senectute. La subvention à la Nouvelle Roseraie (640 000 francs) n'a pas été renouvelée, car elle relève du Canton.

En ce qui concerne le Service de la jeunesse (SEJ), on note une indexation du salaire du personnel des maisons de quartier (MdQ) et la création d'un poste autofinancé d'architecte à 60%. Les commissaires ont posé des questions sur les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) car le budget ne prévoit pas d'en augmenter le nombre; certains étaient étonnés que le budget de la jeunesse n'ait pas augmenté.

L'audition a également porté sur la municipalisation des crèches et l'augmentation du coût de l'électricité, du gaz et de l'eau et de la nécessité d'engager un architecte à 60%, alors que le DACM dispose d'architectes ainsi que du personnel adéquat. Il a été répondu que c'était important de créer ce poste au sein du DCSS car cet architecte connaît la problématique liée aux enfants, à la petite enfance et aux écoles et que le DACM ne détient pas le personnel pour ce faire.

Pour finir, M^{me} Beaud rappelle que le Conseil municipal a voté des budgets pour les infrastructures funéraires qui doivent être renouvelées.

Questions-réponses

Priorités et perspectives, pages 41 à 44

Les commissaires demandent de recevoir les réponses écrites transmises à la commission spécialisée. Celles-ci figurent en annexe du rapport au PB 23 de la CCSJ.

Page 41

Pourquoi la crèche Marie Goegg-Pouchoulin est-elle comptée parmi les nouvelles places, alors qu'elle est ouverte depuis 2021? Pourquoi 40 nouvelles places ouvertes en 2023?

M^{me} Kitsos répond que Marie Goegg-Pouchoulin comprend 171 places et qu'elle s'est ouverte progressivement. Le premier lot a été ouvert en 2021, le deuxième lors de cette rentrée 2022 et l'on termine en 2023.

M. Martin ajoute qu'à la rentrée scolaire 2022 40 nouvelles places ont été ouvertes. Elles sont budgétisées sur quatre mois en 2022 et sur huit mois en 2023. En 2023, 40 places supplémentaires ouvriront à la rentrée scolaires 2023, budgétisée sur quatre mois en 2023.

Quel est le coût de l'occupation d'une place en crèche pour la collectivité publique?

M. Mimouni informe qu'une place en crèche coûte 42 000 francs par année, dont 10 000 francs en moyenne sont pris en charge par les parents.

Dans le cas où un parent résiderait dans une autre commune, est-ce que les 30 000 francs sont refacturés à la commune?

M. Mimouni répond par la négative.

M^{me} Kitsos répond que le lien fiscal fait que la personne a accès à une place. La personne paie ses impôts comme tout le monde.

Pour quelles raisons la Ville attend-elle jusqu'en 2028 pour municipaliser, alors qu'elle pourrait dès à présent se solidariser avec des institutions non municipales, pour soulager les familles et véritablement servir la cause des femmes?

M^{me} Kitsos répond que la priorité est d'augmenter le nombre de places de crèche. Il y a deux ans, il manquait 1000 places, et actuellement 800. Il y a donc une amélioration. La ville se densifie. Les besoins sont évalués en se référant aux inscriptions au Bureau d'information petite enfance (BIPE). Les personnes inscrites qui n'ont pas obtenu de place s'organisent différemment et ne figurent plus dans les statistiques. Le nombre de places nécessaires est donc certainement sous-évalué. Le développement de places de crèche engendre des montants importants car il faut respecter les taux d'encadrement ainsi que les normes du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), qui détermine le cadre pédagogique. Investir dans la petite enfance participe également au développement des principes de l'éducation préscolaire, de socialisation et de facilitation au passage scolaire. C'est pour cette raison que l'on favorise le développement de ces structures, qui sont également plébiscitées par les parents.

Pour quelles raisons ne peut-on pas étendre la mise à disposition de places de crèche à des structures privées?

M^{me} Kitsos indique que la Ville n'a pas l'intention de subventionner des crèches privées. Les modèles de crèches qui envisagent d'autres pédagogies sont intéressants, comme la crèche de Montessori. Néanmoins, Montessori ferme à 16 h, tout comme l'écocrèche en forêt dont le projet est soutenu par la Ville. Le fait qu'elles ferment plus tôt est un désavantage pour les parents qui doivent se déplacer. La crèche doit se situer dans le quartier où habite la famille ou près du lieu de travail des parents. Ces crèches ne répondent donc pas aux besoins majoritaires des familles, notamment des personnes qui travaillent à 100%. Les coûts de ce type de crèches sont généralement plus élevés que ceux des crèches de la Ville. L'idée est aussi d'avoir des tailles de crèches qui n'engendrent pas des coûts trop élevés; en effet, si le nombre d'enfants est trop faible, les coûts seront multipliés.

Que répondre aux parents qui disent que leurs impôts paient une place en crèche dans la commune alors qu'aucune place n'est disponible?

M^{me} Kitsos indique que le département travaille sur les deux axes qui suivent: les opportunités foncières, qui sont difficiles à trouver, ainsi que la pénurie du

personnel de la petite enfance, qui est un problème cantonal. La location de lieux est souvent chère. Les prix sont fixés par le marché. La Ville doit donc trouver des opportunités qui n'impliquent pas de payer des loyers exorbitants. En parallèle, les services explorent d'autres pistes afin d'intensifier ces ouvertures. Elle rappelle que la Suisse investit 0,1% de son produit intérieur brut (PIB) dans les politiques familiales. D'un point de vue international, elle reste en dessous de ce qu'elle devrait faire. Néanmoins, Genève est bon élève par rapport au reste de la Suisse et du canton. Le but est donc d'ouvrir chaque année de nouvelles places de crèche. Il y a encore de fortes disparités dans les quartiers en ville de Genève. La planification, prévue jusqu'à 2028, permettra d'accroître le taux de couverture de certains quartiers, dont celui des Eaux-Vives, dont le taux de couverture devrait passer de 60% à plus de 80%, et celui de Champel, qui a subi un rajeunissement de la population, avec l'installation de nouvelles familles. A ce jour, les quartiers de la rive droite sont mieux desservis en crèches.

La municipalisation ne va-t-elle pas faire disparaître la diversité pédagogique?

M^{me} Kitsos indique qu'il y a un cadre à respecter en raison du taux d'encadrement, déjà bien défini actuellement, et de la formation. L'idée est, une fois que les importants enjeux de cette réforme seront traités, de pouvoir lancer des colloques et d'entretenir des échanges avec les différents secteurs sur ces questions, comme cela a été fait l'année passée sur l'éveil culturel. De manière générale, la Suisse n'est pas un pays centralisateur. Elle ne doute pas que les crèches lanceront leurs propres initiatives. C'est intéressant de pouvoir ouvrir des colloques et des espaces où l'on peut échanger sur différentes pratiques. La Ville travaille actuellement sur le développement de l'encadrement et sur les enfants à besoins particuliers. Les crèches accueillent volontiers des événements comme la journée du livre et qui sont ouverts à toutes les crèches.

Le risque n'est-il pas que la Ville soit la seule à prendre toutes les décisions et que par conséquent les comités n'aient plus rien à dire?

M^{me} Kitsos ne partage pas ce point de vue. Les directions et comités innovent en matière de pédagogie. Les services sont en train de travailler sur le rôle des comités; l'objectif n'est pas de l'amoindrir. D'ailleurs, l'axe 3 de la réforme concerne le rôle des comités, donc le rôle des parents et des personnes engagées dans les comités pour faire le lien avec les quartiers. Des subventions ponctuelles peuvent être octroyées pour organiser par exemple une journée sur une thématique particulière, ou pour créer des liens. Ces événements permettent de participer à la cohésion sociale au sens large. La Ville porte donc un intérêt particulier au maintien de ces liens associatifs et souhaite dédier un rôle aux parents.

La politique d'abonnement a-t-elle été modifiée pour répondre à la sous-utilisation des crèches dénoncée par la CdC en raison d'un taux d'occupation de 90-95% et pour diminuer les charges (d'environ 6 millions) de la collectivité?

M^{me} Kitsos informe que la Ville a accepté la recommandation et travaille à la mettre en œuvre pour le 1^{er} janvier 2024. Lors de l'ancienne législature, le but était de répondre le plus possible aux besoins. L'objectif était donc d'adapter les abonnements aux besoins des parents dont certains travaillent à temps partiel. Ce phénomène implique qu'il reste parfois des demi-après-midis de libres. La difficulté est de trouver des personnes intéressées par des demi-après-midis éparpillés, ce qui entraîne une perte de places. L'idée est de rééquilibrer la situation, tout en répondant aux besoins des parents. Les personnes qui travaillent à temps partiel ont également droit à une place en crèche. La politique d'abonnement doit être rééquilibrée, afin d'optimiser ces places.

M. Martin indique qu'un groupe de travail s'active pour trouver le juste milieu entre l'abonnement unique à 100% de taux d'occupation, qui exclurait des familles du système, et l'abonnement libre à la carte qui prévoit tous types de taux d'occupation. Ce dernier obtiendra sûrement un taux de satisfaction plus important, mais le taux d'occupation sera trop bas. Il faut donc trouver une solution qui satisfait aux besoins des familles ainsi qu'à l'efficacité des données publiques, ce qui est un travail conséquent, car il faut chercher les informations dans toutes les crèches et étudier les types d'abonnements les plus utilisés et reconceptualiser le tout.

Pour quelles raisons la Ville n'a-t-elle pas l'ambition d'améliorer ce système en élargissant la municipalisation au niveau cantonal? Y a-t-il des discussions avec les communes à ce sujet?

M^{me} Kitsos répond que le contexte actuel est plus à l'heure du transfert de charges. Elle ne pense pas que le Grand Conseil changerait la loi pour reprendre ces compétences. Elle rappelle que plusieurs communes n'ont pas de crèche sur leur territoire. Il y a de très fortes disparités, notamment au sein de la FDAP dont des différences notables sur les tarifs et le nombre de places. Il est déjà difficile de s'harmoniser sur ces sujets. Elle ajoute que des collaborations existent déjà avec certaines communes qui n'ont pas beaucoup de population et qui, par conséquent, mutualisent les moyens. Ce n'est pas comparable avec la ville de Genève, dont la population est plus importante. De plus, les familles souhaitent inscrire leur enfant dans une crèche qui est dans le quartier. Pour finir, la Ville respecte le cadre légal que seul le Grand Conseil peut modifier.

La Ville peut-elle collaborer avec une autre commune pour mutualiser, notamment, le service informatique pour l'inscription des crèches?

M^{me} Kitsos confirme que la Ville entretient déjà plusieurs collaborations avec d'autres communes, et pas uniquement au sujet de la petite enfance. Elle mentionne le cas des bibliothèques, en particulier celle de Pré-Picot où se rendent des enfants de Cologny alors que seule la Ville la finance.

M. Mimouni indique que la Ville entretient des échanges, notamment avec la Ville de Vernier et différents partenaires, au sujet du système informatique de la petite enfance: il n'y a pour l'instant pas de régulation mais des bonnes pratiques.

Existe-t-il un rapport d'évaluation du projet pilote de la crèche d'été?

M^{me} Kitsos répond qu'ils ont pris en considération la satisfaction des parents et le taux de fréquentation qui montrent que c'est un succès.

M. Martin ajoute que 48 places étaient ouvertes pendant quatre semaines. Le principe était d'accueillir l'enfant une semaine au maximum, sauf exception. L'évaluation est en cours de finalisation et un bilan est en train d'être établi, qui sera vérifié avec le SASAJ du Canton.

Complément écrit du DCCS

La crèche estivale a été mise en place par le secteur de la petite enfance de Saint-Jean sur une période de quatre semaines, du 18 juillet au 1^{er}-2 août 2022. Sa capacité d'accueil était de 48 places par semaine. Au total, 181 places ont été utilisées.

Semaine 1: 47 enfants; semaine 2: 45 enfants; semaine 3: 45 enfants; semaine 4: 44 enfants.

En cours de finalisation, le bilan permettra d'optimiser l'organisation de la crèche estivale de 2023.

Le SDPE organisera dès le mois de novembre 2022 l'édition de l'année prochaine.

Combien a coûté la crèche estivale?

M. Martin répond que suite au vote du Conseil municipal des 200 000 francs, le département a envoyé à l'ensemble des comités une proposition de participation qui a obtenu une seule réponse positive. L'ouverture à Saint-Jean a coûté entre 120 000 et 130 000 francs. Pour dépenser l'intégralité du budget prévu, il aurait fallu qu'un autre comité participe au projet afin d'ouvrir des places supplémentaires.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il est prévu en 2023 de reprendre le secteur de Saint-Jean, dont le comité souhaite continuer, de pérenniser et d'étendre le projet à d'autres quartiers. Les services travaillent pour trouver d'autres comités volontaires. Il ne faudra pas dépasser les 200 000 francs car aucune hausse n'est prévue au budget 2023.

Comment ont réagi les enfants à une prise en charge par des personnes qu'ils ne connaissaient pas?

M^{me} Kitsos indique que les retours sont positifs. Ces enfants étaient déjà en crèche, il n'y a donc pas eu de période d'adaptation. Cela aurait été difficile si c'était la première fois que ces enfants étaient dans un collectif.

M. Martin rappelle qu'il y a des familles monoparentales qui travaillent pendant l'été; cette crèche répond donc à un besoin réel.

L'un des critères d'éligibilité à la crèche estivale est-il que l'enfant soit déjà en crèche?

M. Martin répond que le fait que l'enfant soit déjà dans le système était une contrainte, compte tenu des courts délais, afin que notamment les services puissent utiliser des éléments de l'abonnement pour l'accueillir.

M^{me} Kitsos ajoute que cela a lieu uniquement durant une semaine et qu'il faut prendre en compte l'adaptation de l'enfant. Un enfant qui n'est pas en crèche ne peut s'adapter en une semaine.

Quelles seraient les priorités du département, si les boîtes de négoce genevoises triplent leur chiffre d'affaires et que par conséquent les prévisions fiscales s'améliorent?

M^{me} Kitsos indique que l'objectif prioritaire du département est de développer les politiques familiales et le domaine de l'enfance. Cependant, les lieux ne se trouvent pas facilement. Le rapport de la CdC a montré que le SDPE était sous-doté car de nombreuses infrastructures se sont développées ces dix dernières années et les moyens n'ont pas suivi. Le projet de réforme prévoit de municipaliser une première crèche et de renforcer l'accompagnement des comités. Le service est en train d'être réorganisé. Des postes supplémentaires sont nécessaires. Concernant la jeunesse, elle rappelle que les besoins sont nombreux au niveau des TSHM car le taux de couverture sur le territoire de la Ville est de 5%, voire moins d'un TSHM pour 100 jeunes âgés de 15 à 25 ans. Ces chiffres seraient à revoir compte tenu de la densification. Si l'on souhaite effectuer un suivi individuel et prévenir un certain nombre de ruptures sociales et scolaires, des ressources sur le terrain sont nécessaires. Depuis peu le phénomène inquiétant de violence juvénile, particulièrement des bandes organisées, prend des proportions importantes et provoque des pics de violence élevée. Bien qu'ils ne soient pas nombreux, c'est problématique. Selon le SEJ, certains jeunes contournent certains quartiers, car ils ont peur. Il est important de travailler ces questions de violences juvéniles, notamment auprès des enfants qui ont peur, qui se font harceler et qui ne savent plus comment réagir. Lorsque les élèves sortent du système scolaire, ils sont confrontés à la réalité. Un travail doit avoir lieu dans ces domaines et des ressources supplémentaires sont nécessaires sur le terrain pour désamorcer ces situations problématiques, mettre en place des suivis individuels et orienter les personnes vers d'autres institutions comme l'Hospice

général, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ou la police. L'autre point concerne les correspondant-e-s de nuit dont le bilan est positif. La commandante a salué le travail de ses équipes sur le secteur Concorde-Les Ouches. Deux quartiers qui présentent une urgence ont été identifiés: les Pâquis et Plainpalais-Jonction. L'idée est donc de mobiliser des équipes pour pouvoir faire ce travail. Les aînés sont également une priorité car on observe un vieillissement de la population. Le fonds Zell, qui s'élève à plus de 30 millions, permet de développer des actions. La Ville a organisé un séminaire spécifique et a travaillé avec la professeure Hummel, spécialiste sur les questions d'isolement des personnes âgées.

Pourquoi les subventions à toutes les associations ne sont-elles pas indexées à l'inflation afin de garantir une justice sociale?

M^{me} Kitsos indique que ces discussions auront lieu au sein du Conseil administratif lors des arbitrages d'octobre. Si le Conseil administratif prend cette décision, cela devra être appliqué à tout le monde.

Page 42

Une amélioration des remplacements dans les crèches est-elle prévue dans ce budget?

M^{me} Kitsos répond que le taux de remplacement à Marie Goegg-Pouchoulin est de 7%. Une enveloppe est dédiée aux auxiliaires. La difficulté des remplacements est de répondre aux besoins tout en restant efficient dans la gestion des données publiques. Tant que l'organisation est par secteur, il est impossible d'avoir un pool de remplacement, car le personnel doit être engagé par le comité employeur. Si le nombre de remplaçants est plus élevé à un endroit, le risque est que l'on ait des personnes surnuméraires. Les personnes qui sont en congé, notamment de maternité ou pour une maladie longue durée, sont remplacées par des personnes sous contrat à durée déterminée. Dans les structures, le pourcentage des personnes sous contrat à durée indéterminée est fixe car il est obligatoire de respecter les taux d'encadrement pour que la crèche puisse fonctionner. Les syndicats souhaiteraient un pourcentage plus élevé. Le DCSS leur a répondu qu'il s'était basé sur les chiffres réels. M^{me} Kitsos ne souhaite pas que le pourcentage soit trop élevé, et que les personnes employées ne puissent pas travailler. Il s'agit d'argent public. L'idéal serait d'avoir un pool de remplacement centralisé afin de décharger les comités et les directions. Elle a conscience qu'il est difficile de trouver des remplaçants, particulièrement dans un contexte de pénurie. Pour l'instant, une seule crèche sera municipalisée, les autres fonctionnent par secteur. De plus, la Ville a mis fin aux contrats à dix heures par mois; à ce jour, toutes les personnes travaillent au minimum à un taux de 50%. C'était également une demande des partenaires sociaux.

M. Martin ajoute que ce point sera discuté et réorganisé lors de la prochaine réunion avec les partenaires sur la convention collective de travail de la petite enfance.

La Ville peut-elle engager des remplaçants qui sont des étudiants?

M. Mimouni indique que les personnes qui remplacent doivent être formées pour s'occuper de petits enfants. Une prise en charge particulière ainsi que des normes doivent être respectées. Le SASAJ fait des contrôles. Il ne s'agit pas de remplacements à l'école primaire, qui permet une plus grande latitude concernant le profil des remplaçants.

M^{me} Kitsos rappelle que le Canton fixe des normes que la Ville doit respecter.

A quelle date seront installés les pavillons mobiles dédiés aux locaux scolaires des secteurs de Trembley, puis des sites de Vieusseux?

M^{me} Kitsos répond que les pavillons mobiles de bonne qualité seront installés à la rentrée 2023 sur les sites de Vieusseux. Ils correspondent aux critères fixés au niveau de la transition écologique. Le projet prévoyait de les installer en 2022 et à la rentrée 2023. Le département a besoin de ces pavillons pour la rentrée 2023. C'est donc urgent; cela doit se faire maintenant pour être prêt pour la rentrée 2023. Ces questions doivent être posées au DACM. Cela doit également leur permettre de commencer les rénovations de Liotard et par la suite des Charmilles. Elle redoute l'effet domino dans cette planification. En effet, plus on prend du retard, plus il s'accumule car certains lieux ont besoin de rénovations et d'agrandissements importants. La planification scolaire prévoit la pose de ces pavillons modulaires pour répondre à une densification importante. Dans les nouveaux quartiers, il faut également construire des écoles en dur dont le coût est le même que celui des pavillons. On hérite d'une situation où il y avait un manque de planification évident. Il est difficile de respecter des délais si courts, alors que ces rénovations s'étendent normalement sur sept ans. Le DACM ne peut pas installer des pavillons dans un délai si court. Bien que le planning prévisionnel prévoit que ces pavillons soient posés en 2023, aucune information sur un éventuel décalage n'a été transmise.

Est-il envisageable de transmettre les chiffres du premier projet de rénovation et d'organisation des infrastructures des restaurants scolaires car les coûts ont fortement augmenté depuis? La hausse est-elle liée aux produits, aux matériaux ou aux éventuelles modifications dans les demandes d'aménagements des structures?

M. Mimouni répond que la commission doit poser cette question au DACM. C'est le département qui construit et qui évalue ces coûts. Le DCSS n'a pas fait de demande de modifications par rapport au projet de départ.

M. Martin indique que l'inclusion de la Ferme de Budé, qui permettra de mener des activités parascolaires dans le périmètre, implique une augmentation de 3 millions. Le bâtiment est patrimonial et la rénovation coûte plus cher.

Page 43

Quel est le budget de la Ville dédié à Pro Senectute? Quelles personnes prend-il en charge?

M^{me} Kitsos répond que le budget lié à Pro Senectute s'élève à 700 000 francs pour des prestations existantes qui étaient financées par la Fondation Wilsdorf, puis en 2022 par le Fonds intercommunal. Dès 2023, plusieurs possibilités s'offrent aux communes: soit de reprendre la prestation en direct, soit, comme la Ville, de continuer avec Pro Senectute en la subventionnant. Cette entité reçoit des forfaits fédéraux que ne pourraient recevoir les communes, ce qui est un avantage non négligeable. Les 700 000 francs correspondent aux chiffres donnés par Pro Senectute concernant les bénéficiaires de la Ville de Genève pour 2023. Il faudrait réaliser une analyse pour savoir si la Ville peut intégrer une consultation sociale spécifique au SOC. L'expertise de Pro Senectute est vérifiée, le département est satisfait de poursuivre ses activités avec elle.

L'objectif est-il de maintenir le nombre de personnes suivies en consultation sociale?

M^{me} Kitsos répond que l'on maintient le même nombre de personnes. Le service s'est basé sur les chiffres reçus. Dans le cas d'une augmentation des bénéficiaires en 2023, la Ville peut entrer en matière.

Est-ce que le forfait fédéral sera maintenu?

M. Mimouni répond que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) finançait 100% de la prestation de Pro Senectute. Depuis trois ans, l'OFAS, prend en charge 50% de la prestation. L'OFAS continuera à prendre en charge 50% de la prestation en 2023.

Au cas où la Ville déciderait de reprendre cette prestation, la part fédérale tomberait-elle?

M^{me} Kitsos indique que c'est à vérifier. Elle tomberait, à part si Pro Senectute accepte de faire la transmission.

Quel est le coût de la prestation d'accompagnement social de Pro Senectute?

M. Martin répond que l'OFAS définit le coût total de l'heure de travail d'un assistant social à 160 francs, dont la moitié est prise en charge par cet office. Le solde de 80 francs par heure de travail est à la charge de la Ville de Genève. Les

projections réalisées conjointement par Pro Senectute et le SOC établissent que plus de 1300 personnes devraient avoir recours à la consultation sociale individuelle en 2023. Compte tenu de la moyenne d'heures annuelles délivrées par bénéficiaire, un montant de 700 000 francs est budgété au titre de la participation de la Ville de Genève. Si on devait le faire en direct par le SOC, cela coûterait le double. Rester avec Pro Senectute permet de diviser la facture en deux. Cela augmente également les synergies avec le SOC, comme prévu dans le contrat de prestation en cours de finalisation avec Pro Senectute. On améliore la proximité dans la délivrance de la prestation, puisque le SOC mettra à disposition des lieux pour que le personnel de Pro Senectute puisse travailler sur le territoire de la Ville de Genève.

Une partie des consultations sera-t-elle donc effectuée dans les locaux de la Ville, plus près du domicile des personnes?

M^{me} Kitsos confirme.

M. Martin ajoute qu'une partie des consultations se font déjà à domicile.

Le montant versé par la Ville n'est-il pas exagéré, puisqu'en moyenne le prix par personne est de 460 francs (700 000 francs/1300 personnes), auquel s'ajoute une subvention fédérale?

M. Mimouni indique que les personnes sont vues plusieurs fois en consultation. Elles sont suivies socialement tout au long de l'année. Pour cette raison, la Ville octroie cette subvention qui couvre une partie des salaires des assistants sociaux et les frais des locaux.

Dans une situation où les prestations délivrées aux personnes âgées ne sont pas améliorées, prélève-t-on tout de même dans le fonds Zell?

M. Mimouni répond que la Ville utilise davantage le fonds Zell. Dans ce cas, cela a permis de maintenir une prestation. Un bilan sera établi à ce sujet et, s'il y a des améliorations, le département travaillera de manière proactive sur le sujet.

Quelles sont les différences de couverture du dispositif de nuit entre la Ville de Genève et les autres communes? Est-il envisagé de transférer des postes de travailleurs sociaux ou d'animateurs, qui travaillent dans les antennes de proximité et qui proposent différentes activités qui peuvent concerner les jeunes, dans le dispositif des TSHM?

M^{me} Kitsos répond par la négative. Il ne s'agit pas des mêmes métiers. Il faudrait engager d'autres personnes. Elle indique que les antennes de proximité ont un rôle important, développé par M^{me} Alder; la Ville est d'ailleurs citée en exemple en ce qui concerne leur rôle participatif, leurs innovations démocratiques, leurs diagnostics de quartier, le développement de son pouvoir d'agir,

etc. Le but n'est pas de perturber cette dynamique, mais de continuer à la développer. Les services travaillent également à mettre en place un socle de prestations par quartier avec les antennes sociales de proximité. L'objectif est de travailler sur les questions de mixité et de la cohésion sociale. On observe que le tissage de liens est lié à l'accès aux prestations sociales. Dans les moments de transition, toutes les personnes ne sont pas à égalité selon leurs ressources financières et personnelles ainsi que selon leur réseau social et familial. Ce travail, mené dans les antennes, permet de travailler sur les leviers capacitaires des personnes, et avec les associations d'habitants. Ce n'est donc pas le même métier, puisqu'ils résolvent des problématiques collectives et travaillent sur les dynamiques de quartier, ce qui engendre un impact direct sur les individus. Or, les TSHM mènent un suivi individuel des jeunes hommes et des jeunes filles. Ils n'ont pas les mêmes missions.

Un bilan a-t-il été fait depuis la restructuration des antennes sociales de proximité proposée par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP)?

M^{me} Kitsos répond par la positive. Lorsqu'elle est entrée en fonction, un certain nombre de diagnostics avaient été effectués par le biais des forums sociaux de quartier. Des plans de mesures avaient été mis en place par M^{me} Alder, dont les mesures étaient et sont en train de se terminer. Un premier bilan a été soumis. Le département est en train de travailler sur ce seuil de prestations. Le premier axe concerne tout ce qui est participatif avec un volet associatif qu'elle souhaite poursuivre. Le deuxième concerne la mise en place d'un socle de prestations. Le département se base sur des études qui mettent en évidence les besoins des populations et les solutions trouvées pour répondre aux questions d'aménagement concernant les différents publics qui vivent dans un même quartier. Par exemple, le tissu associatif ne répond pas complètement aux besoins des personnes âgées de plus de 80 ans qui souffrent de problèmes de mobilité. À partir d'un certain âge, les personnes n'ont plus le réseau ou les moyens de s'engager dans des lieux associatifs. C'est donc le rôle des institutions de pouvoir ancrer des activités et d'accompagner au sein des antennes sociales de proximité. Une des pistes consiste à optimiser les lieux existants selon les besoins des publics. Le département travaille donc sur les besoins identifiés dans chaque quartier. Les services présenteront un programme associatif accompagné d'un socle de prestations délivrées par l'institution d'ici le printemps.

Les premiers retours des différents protagonistes concernant les correspondants de nuit sont positifs. Qui sont ces protagonistes?

M^{me} Kitsos répond qu'il s'agit d'acteurs qui travaillent en réseau avec la Ville, comme les coopératives, les régies immobilières, la police, les MdQ et les associations d'habitants. Des liens se font également au niveau de la santé.

Quand l'évaluation externe sera-t-elle effectuée?

M^{me} Kitsos répond qu'une première évaluation externe intéressante a été effectuée et qu'elle est positive. Dans quelques années, il faudra envisager un autre type d'évaluation.

L'évaluation est accessible sur le site du Conseil municipal.

Page 44

Selon l'étude du professeur Bonvin, il manque des endroits pour que les sans-abris se lavent: est-il prévu que les personnes qui ne souhaitent pas avoir un lit, mais qui ont besoin d'avoir un accès à un point d'eau, puissent se rendre dans des structures d'accueil de nuit pour se laver et laver leurs affaires?

M^{me} Kitsos rappelle que des points d'eau ont été développés ces dernières années, notamment celui de Vermont. Des lieux associatifs offrent également des points d'accueil. Actuellement, la Ville met à disposition 500 lits durant l'année. Auparavant, ces lits étaient ouverts uniquement pendant la période hivernale. Pendant la période printemps, été et automne, il était nécessaire d'avoir davantage de points d'eau. Puisque la Ville a répondu aux besoins, les personnes en situation de sans-abrisme peuvent disposer d'un lit et d'un accès pour leur hygiène personnelle. Cela ne faisait donc pas sens de développer de nouveaux points d'eau. On peut réévaluer la situation, mais pour l'heure ce n'était pas un besoin prioritaire identifié sur le terrain.

Le besoin des personnes qui souhaitent uniquement un point d'eau sans hébergement n'est-il pas visible sur le terrain?

M^{me} Kitsos indique que ces personnes peuvent se rendre à Vermont, ou dans des structures qui existent. Cependant, elles ne peuvent pas aller dans les hôtels qui sont dédiés aux personnes qui ont accès à une place avec un lit; cela n'est pas offert à tout le monde.

Pour quelle raison une place hors hôtel est-elle plus coûteuse qu'une place à l'hôtel (selon le rapport de la CSSJ, elles coûtent entre 20 et 35 francs la nuit)? Comment fonctionne la grille tarifaire de la Ville?

M^{me} Kitsos indique que la Ville n'a pas encore signé les contrats et attend que le Conseil d'Etat dépose la modification de la LRPFI pour que le Grand Conseil s'en saisisse. Cette modification prévoit que ces montants seront versés de manière rétroactive dès le 1^{er} janvier 2023. L'arrêté du Conseil d'Etat sur les 6,2 millions pour les places 2022, décidé le 6 avril dernier, doit intervenir d'ici la fin de l'année.

M^{me} Schaffter ajoute qu'il y a une différence de prix entre les prestations des associations et les prestations de la Ville. Les prestations de la Ville sont délivrées vingt-quatre heures sur vingt-quatre, car elles ont un but de réinsertion. La différence de prix est due également à la structure. Le bâtiment de Richmond appartient à la Ville, ils n'ont donc pas de loyer à payer. La Ville a pu négocier avec les hôtels des tarifs corrects. Les hôtels doivent couvrir leurs charges en lien avec leur structure.

Comment sont réparties les personnes dans les hôtels?

M^{me} Kitsos répond que ce sont les personnes qui ont des droits, qui sont en voie de régularisation et les grands précaires, comme les personnes âgées ou les personnes qui ont des problématiques de santé très sensibles.

Pourrait-on demander aux citoyen-ne-s, selon la fortune ou les revenus de la personne décédée, de participer aux coûts des obsèques?

M^{me} Kitsos répond qu'au début de la législature les services ont déjà travaillé sur la tarification afin de suivre une recommandation de la CdC qui concerne la tarification pour les non-communiens afin d'éviter de faire de la concurrence déloyale en raison de tarifs trop bas. La question des tarifs est stabilisée. Ils débudent à présent les réflexions sur les gratuités.

Le centre funéraire reçoit-il des demandes d'humusation des corps?

M^{me} Kitsos indique que cela pourrait venir et que la question de l'humusation n'a pas encore été abordée au Conseil administratif, mais le département s'y intéresse. On a besoin de données. Une étude sur les sols a été établie avec le SEVE. Il faut maintenant étudier s'il est possible d'inhumer le corps plus proche de l'air. Des projets et des études ont été menés notamment en Belgique et aux Etats-Unis qui sont en avance sur ce sujet qui pose des questions éthiques, en Belgique. Il faut pouvoir se recueillir et être sûr que ces lieux ne seront pas profanés par des animaux. Aux Etats-Unis, ils disposent d'infrastructures où les corps ne sont pas à l'air libre et sont protégés en cas d'humusation. Il faut lancer des études, voir combien cela coûte et discuter avec les familles pour savoir si cela correspond aux volontés des familles. On observe une évolution des rituels ces dix dernières années. Il y a encore peu de temps, l'inhumation était privilégiée par les familles. Actuellement, 80% optent pour l'incinération et 20% pour l'inhumation. Ce changement est donc important, y compris dans les cérémonies, qui sont à présent à majorité laïques, ce qui n'était pas le cas il y a dix ou quinze ans. Les rituels évoluent rapidement. Il faut pouvoir effectuer cette étude, pour voir ce qu'il est possible de faire ou non.

La Ville a-t-elle réfléchi sur comment gérer l'hébergement d'urgence des personnes avec des problèmes psychiques ou consommant des substances illicites

dont le crack? A-t-elle envisagé de demander à ses équipes de faire plus de prévention?

M^{me} Kitsos répond que le Canton est compétent sur les questions de santé. Une séance a eu lieu avec M. Poggia et la médecin cantonale, séance durant laquelle un accord sur les soins infirmiers a été conclu et des pistes sur les questions de santé psychique évoquées. Le Canton est chargé actuellement de financer ces prestations. La Ville est ravie que cela soit le cas et que cela ait été réglé rapidement. Il est vrai que la santé psychique présente d'autres difficultés. Les soins devraient se faire sur une plus longue durée, avec un réel suivi et accompagnement. La Ville ne répond pas encore à ces besoins, notamment auprès des personnes qui n'ont pas de droit ou qui n'ont pas d'affiliation. Ces suivis sont onéreux. Cela a été évoqué lors de la séance avec le Canton. En ce qui concerne les addictions, une séance a eu lieu également avec M. Poggia. Lors de cette séance, il est ressorti premièrement que les sans-abris ne sont pas forcément concernés par la consommation de crack, qui concerne plutôt des polyconsommateurs qui ajoutent le crack à leur consommation. Deuxièmement, elle a montré que les jeunes publics et les publics que la Ville accueille dans ses infrastructures ne sont pas les plus touchés. La Ville n'a pas de collaborateurs ou de collaboratrices formés pour ces suivis. Cette année, le Canton a ouvert quelques places pour des publics spécifiques qui auraient des problématiques de logement et d'addiction. Le Canton a lancé une étude sur ces publics, afin de mieux les identifier. On attend le résultat pour déterminer comment la Ville peut agir en matière de prévention sur le plan social et de la jeunesse.

Projets de budget du DCSS, pages 188 à 205

Page 188

Pourquoi la ligne 36, «Charges de transfert», rubrique 54, «Famille et jeunesse», augmente-t-elle?

M. Mimouni indique que cette augmentation est liée aux nouvelles enveloppes ponctuelles de subventions ponctuelles et à une reclassification des enveloppes ponctuelles pour la jeunesse.

Ligne 36, «Charges de transfert», rubrique 41, «Hôpitaux, homes médicalisés»: à quoi sont destinés les 195 000 francs?

M. Martin indique que deux associations sont concernées: l'association Face à face et l'association Resiliam, pour des montants respectifs de 150 000 francs et de 45 000 francs.

Page 189

Ligne 44, «Revenus financiers», rubrique 21, «Scolarité obligatoire»: pourquoi la Ville a-t-elle demandé au Canton de payer le loyer pour des bâtiments scolaires?

M. Martin répond que cela a été décidé à la suite de la mise en œuvre d'un règlement cantonal d'application de la loi sur l'instruction publique de 2018, qui précise les répartitions de tâches. Désormais, le Canton est responsable des bâtiments de l'enseignement spécialisé. La Ville est responsable des bâtiments de l'enseignement primaire. La Ville mettait à disposition gratuitement les locaux de certaines institutions spécialisées qu'elle facture désormais. Une négociation a été menée avec le Canton à la fin de l'année 2021 entre l'ECO et le service compétent du Canton, qui a mené à adapter le budget. Les recettes du budget 2022 avaient déjà été adaptées à hauteur d'environ 300 000 francs supplémentaires. Un complément de 762 232 francs apparaît au budget 2023, puisque la négociation finale a abouti sur un montant d'environ 1 000 000 de francs à facturer au Canton. La Ville facture ce montant depuis le 1^{er} janvier 2022. Une convention a donc été signée avec le Canton.

La Ville est-elle satisfaite du résultat des négociations?

M. Mimouni répond par la positive. Ce sont des recettes supplémentaires et cela a pu financer d'autres prestations pour l'enfance dans le budget.

Revenus financiers des écoles et institutions pour l'enfance: la facturation des bâtiments scolaires a augmenté de 1 062 000 francs; à quoi correspondent les 800 000 francs restants?

M. Martin répond que les 300 000 francs sont le complément aux 762 232 francs mis au budget 2022. Au total, 1 062 000 francs qui ont été facturés au Canton. Le montant comprend d'autres revenus financiers, pas uniquement la refacturation au Canton, mais également la location de salles aux associations.

Est-ce que la Ville compte se lancer dans une campagne d'achat d'immeubles pour ses logements relais compte tenu du prix des hôtels?

M^{me} Kitsos répond que chaque objet passe au Conseil administratif, qui analyse les opportunités, le droit de préemption, etc. Certains lieux pourraient éventuellement être acquis par la Ville.

Page 192

Ligne 36, «Charges de transfert», rubrique «Service de la jeunesse»: à quoi correspond le montant de 12 502 959 francs?

M. Mimouni répond qu'il s'agit des salaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

M. Blanchot précise que le détail figure à la page 204.

Page 193

Connait-on le détail de la hausse des coûts de la facturation du GIAP qui est justifiée par une augmentation des enfants? Les coûts de fonctionnement ne sont-ils pas élevés?

M^{me} Kitsos répond que les changements importants sont le paiement du quart d'heure, l'augmentation des effectifs et des développements informatiques. Elle rappelle que le GIAP est dans une situation difficile car depuis des années le nombre d'enfants est en hausse. Ces augmentations d'année en année provoquent des tensions. C'est un défi pour le GIAP de trouver des ressources humaines.

M. Martin ajoute que l'augmentation est due à la fréquentation, la croissance des effectifs et l'indexation des salaires du quart d'heure. Le budget total du GIAP a subi une augmentation de 10 millions cette année. Le budget frôle donc les 100 millions. La Ville augmente sa part à hauteur de 2,7 millions, ce qui représente 25% d'augmentation. Il ajoute que le taux de couverture pour les midis s'élève à 55%, et les prévisions de 2030 prévoient trois quarts des enfants.

M^{me} Kitsos dit qu'à un moment donné la situation se stabilisera. On n'arrivera jamais au taux de 100% de couverture; actuellement, il dépasse les 70%. Le financement de la Ville est raisonnable. Il y aura de nouveaux lieux, notamment à la Terrassière. Et, pour l'heure, on ne connaît pas les communes qui ont été le plus sollicitées par rapport à l'accueil des réfugiés.

Ne faudrait-il pas revoir la gouvernance du GIAP? La Ville a-t-elle une influence sur cette gouvernance? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui pourrait être fait?

M^{me} Kitsos répond que la Ville préside le comité du GIAP et par là même prépare les séances avec la direction du GIAP. Les solutions doivent être trouvées avec l'ensemble des communes. Ce n'est pas la Ville qui décide. On est actuellement au minimum, et on répond à des enjeux quantitatifs. Pendant des années, le personnel n'a pas été payé pour le quart d'heure de préparation. Il n'était donc pas acceptable de continuer sans le rémunérer. À l'initiative de la Ville, les politiques de tarification sont en train d'être revues. Différents scénarios sont envisagés afin d'évaluer quels types d'exonérations sont possibles pour fixer plus finement les différents seuils. La Ville travaillera également sur la problématique des restaurants scolaires en se basant sur le travail exécuté par le GIAP.

Est-ce que la Ville peut faire des propositions concernant la gestion du GIAP?

M^{me} Kitsos répond que la situation est à flux tendus en raison de la hausse des effectifs, année après année. Elle est impressionnée par le travail mené par la direction du GIAP. Trouver les ressources humaines sur des postes qui sont dévalorisés et qui correspondent à peu d'heures est difficile; ce ne sont que des taux partiels. C'est donc difficile de recruter. Il faut également trouver de nouveaux lieux. C'est un défi. Les ressources du GIAP au niveau de la direction n'ont pas augmenté.

C'est un minimum pour fonctionner. La Ville doit répondre à ces augmentations, c'est inscrit dans la Constitution. Elle rappelle que de nombreux enfants sont à l'école à journée continue. Certains endroits ne respectent pas les taux d'encadrement fixés. Le niveau qualitatif est donc limité. Les situations deviennent de plus en plus difficiles, et le fait d'avoir des personnes qui ne sont pas formées, en dépit de la formation continue, est problématique. Elle rappelle que cela peut générer un fort taux d'absentéisme ainsi qu'une incapacité à gérer certaines problématiques. Lors de certaines situations, il faut prévenir le personnel compétent. Il faut maintenir une certaine qualité pour gérer ces situations. Pour l'heure, ces questions qualitatives ne sont pas abordées. Elle ne voit pas comment optimiser l'organisation face à ce défi d'augmentation des effectifs.

Le départ de communes du GIAP ne risque-t-il pas de mettre en danger le groupement?

M^{me} Kitsos explique que Cologny ne représente pas un petit montant par rapport à l'ensemble du GIAP. Ainsi son départ ne crée pas de problématique particulière. Elle rappelle que tous les partis et les sensibilités politiques, équilibre gauche-droite, sont représentés au sein du comité, et ils ont tous exprimé leur accord. Il s'agit d'un groupement intercommunal. La Ville n'a pas d'intérêt à sortir de ce groupement. Elle rappelle que la Ville a 15 000 enfants, entre le midi et le soir, et 53 écoles. Cette dernière a pu reprendre les restaurants scolaires grâce au GIAP, qui les soutient en matière de facturation. Elle n'imagine pas quels privés pourraient prendre en charge 15 000 enfants, ou alors il faudrait municipaliser.

Quel est le but de rendre les tarifications plus progressives sur les revenus?

M^{me} Kitsos explique que le but est d'affiner les tarifications, et éventuellement de les plafonner. Elle rappelle que les prix pour les restaurants scolaires sont fixes depuis longtemps, que des rabais famille existent déjà. Certains à l'aide sociale sont complètement exonérés. Une étude sur ces prix et sur les fratries est en cours de réalisation. La Ville doit travailler sur ces rabais pour évaluer l'impact sur les personnes qui ont un revenu plus élevé.

La Ville paie-t-elle les impayés comme cela se fait pour les restaurants scolaires?

M. Martin indique qu'il y a effectivement une ligne dans le budget pour les impayés. Lorsque les familles ne peuvent pas payer, il y a un acte de défaut de bien. Il faut alors subventionner les associations qui ont le manque à gagner pour qu'elles puissent continuer à fonctionner.

Peut-on modifier la loi cantonale de 22 mars 2019 qui prévoit l'impossibilité d'exclure un enfant de l'accueil en journée continue, qui n'est adaptée si les parents ne travaillent pas?

M. Martin précise que cela est prévu par l'article 204 de la Constitution.

Ne faudrait-il pas rappeler aux parents que l'accueil en journée continue est mauvais pour le développement de l'enfant?

M^{me} Kitsos répond que s'il n'y a pas d'accueil, les enfants sont tout seuls dans la cour d'école. C'est une réalité. Elle ajoute que tous les Cantons permettent de prendre en charge les enfants le mercredi. Elle est en faveur d'introduire la semaine à quatre jours.

Page 196

Ligne 363, «Subventions à des collectivités et à des tiers», rubrique «Charges» de la direction du département: l'augmentation de 4 587 038 francs est-elle due aux abris d'urgence?

M. Mimouni répond que cette augmentation est due aux accueils d'urgence, et aux allocations de rentrée scolaire.

Page 199

Ligne 301, «Salaires du personnel administratif et d'exploitation», rubrique «Social»: à quoi est due l'augmentation de près de 2 millions?

M. Mimouni répond qu'il s'agit du dispositif d'urgence sociale du SOC, financé par l'ACG. Il s'agit de financements affectés aux places d'accueil des sans-abris.

Ligne 313, «Prestations de services et honoraires», rubrique «Social»: l'augmentation est-elle également due au dispositif d'urgence sociale, à savoir les hôtels financés par l'ACG?

M. Mimouni répond par la positive.

Subventions monétaires

Page 201

Ligne «Soutien à la jeunesse», rubrique «Sports et loisirs»: quelles sont les intentions du département en créant cette nouvelle ligne?

M. Mimouni répond que le département souhaitait rendre cohérentes les enveloppes dédiées aux subventions ponctuelles par rapport à la feuille de route du Conseil administratif élaborée pour cette législature. Ainsi le département a retravaillé le découpage et les enveloppes du financement ponctuel. Il reste sept enveloppes de subvention ponctuelles dont les sommes à affecter ont été estimées en se basant sur les montants octroyés l'année précédente. L'enveloppe dédiée à

l'insertion sociale a légèrement augmenté (de 216 000 à 280 000 francs). L'enveloppe «Inclusion sociale», qui concerne toute l'activité sociale de quartier, a été renommée «Activités sociales de quartier». En ce qui concerne les animations et les liens sociaux de proximité, l'enveloppe «Soutien à l'enfance» est axée également sur la parentalité. L'enveloppe pour la jeunesse devient l'enveloppe «Soutien à la jeunesse» et augmente de 193 000 francs pour mettre en place des projets, notamment autour de l'insertion et de l'emploi. En ce qui concerne le soutien aux aînés, l'enveloppe «Vieillesse» passe de 73 000 francs à 53 000 francs car le fonds Zell est de plus en plus utilisé pour financer les activités dédiées aux aînés. Dans l'enveloppe «Information et réquisition», on a retiré une subvention qui comprenait un programme de formation qui sera financé par le DIP; ce montant a été réaffecté à l'accessibilité universelle, notamment au soutien aux personnes en situation de handicap pour lesquelles des programmes seront reconduits en Ville de Genève. Puis, l'enveloppe «Hébergement d'urgence», qui s'élevait à 1,550 million, passe à 1,110 million, la différence ayant été réaffectée à l'association Païdos qui s'occupe des familles avec enfants dans le cadre de l'accueil d'urgence et dont la subvention devient nominative.

Ligne «Ciné transat», rubrique 34, «Sports et loisirs»: les 100 000 francs sont-ils bien octroyés pour soutenir le travail avec les enfants?

M. Mimouni indique que la subvention nominative s'élève à 15 000 francs et est affectée au Petit Black Movie, destiné aux enfants. Les 100 000 francs correspondent à la subvention nominative de Ciné transat, dont le budget a été transmis le 21 octobre. Ciné transat est au bénéfice d'une subvention nominative de 100 000 francs depuis 2012. C'est une subvention de fonctionnement qui participe au budget global de l'organisation du festival. La culture institutionnelle relève du DCTN et la culture de proximité du DCSS.

M^{me} Kitsos indique que supprimer la subvention peut mettre en péril le festival.

Ligne «Soutien à la jeunesse», de 285 000 francs: par quel biais cet argent bénéficie-t-il aux jeunes?

M. Mimouni répond que ce sont les partenaires associatifs qui sollicitent la Ville afin de réaliser un projet pour l'emploi des jeunes.

Pourquoi le DCSS n'a-t-il pas les mêmes types de catégories de subventions que le département de la culture, qui sont les ponctuelles pour les non-subventionnés, les ponctuelles pour les subventionnés et les lignes nominatives pour les subventions?

M. Mimouni répond que le DCSS a des subventions nominatives ainsi que des subventions ponctuelles. Le département ne pré-affecte pas les subventions ponctuelles aux subventionnés. Il y a les entités qui sont subventionnées de manière régulière et qui reçoivent une subvention nominative, puis il y a des subventions

ponctuelles que le département utilise en fonction de la dynamique associative, et des propositions des partenaires associatifs.

Rubrique 29, «Formation, autres», subventions «Ecole des mamans», «Association Ecole des parents», et le fonds pour le «Soutien à l'enfance et à la parentalité», rubrique 54, «Famille et jeunesse», page 202: à quelles associations sont dédiées ces subventions?

M. Mimouni répond que ce sont des enveloppes de subventions ponctuelles, qui prévoient une somme dédiée à des initiatives associatives pendant l'année. Les partenaires ont contacté la Ville et ont présenté leurs projets pour un financement. Pendant quelques années, la Ville finance des projets qui deviendront éventuellement des subventions nominatives ou financées par des partenaires le cas échéant.

Que contient la nouvelle subvention «Soutien à l'enfance et à la parentalité»?

M. Mimouni répond qu'il peut s'agir d'ateliers pour les parents, sur le sujet de la parentalité. La Fondation sociale de la jeunesse organise des actions auprès des familles en difficulté, en cas de conflits familiaux.

Peut-il s'agir de soutien aux familles difficiles, avec des enfants particulièrement difficiles?

M. Mimouni répond par la positive.

Quelle est la situation actuelle des Bains des Pâquis?

M. Mimouni répond que la CdC a émis trois recommandations: 1) s'assurer que l'Association d'usagers des baignades des Pâquis (AUBP) tire pleinement parti de ses ressources propres, et donc diminuer la subvention. Le Conseil municipal a supprimé la subvention nominative. En revanche, l'association bénéficie toujours de l'usage de la jetée, dont le loyer, gratuit, a été augmenté de 5,25%, ce qui a augmenté les recettes de l'association. 2) La buvette doit mettre en place un système de contrôle interne pour assurer la traçabilité des paiements. Un partenaire externe a été mandaté durant l'été pour vérifier les processus, et les résultats n'étaient pas satisfaisants. Le département a relevé ce point et a donc convoqué l'AUBP, pour qu'elle recadre la buvette, afin d'avoir une traçabilité entière des paiements et pour qu'un ticket soit présenté pour chaque paiement. Il faut également que les clients puissent utiliser les cartes de crédit à partir de 10 francs. A la suite de la séance de mise au point, l'association a appliqué l'ensemble des recommandations demandées. La Ville procédera prochainement à des vérifications pour s'assurer qu'elles sont bien mises en œuvre. La dernière recommandation est d'assurer que les prestations en nature étaient bien valorisées dans les comptes, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. On verra dans les comptes 2022 si les prestations en nature ont bien été comptabilisées durant l'exercice.

M. Mimouni ajoute que l'association ne touche plus de subvention monétaire. C'est uniquement une subvention non monétaire pour l'usage gratuit de la jetée.

Où en sont les discussions sur la prise en charge des camps de vacances et des camps de ski pour les parents qui n'ont pas les moyens d'emmener leurs enfants en vacances?

M^{me} Kitsos répond que les discussions n'ont pas abouti. Il y a eu des séances entre le Conseil d'Etat et une partie des communes. L'idée est de financer la participation des parents pour les soulager. Des questions se posent sur quoi portera la participation des communes, à savoir si elles participeront uniquement aux sorties d'école primaire ou également aux sorties prévues par les cycles d'orientation. Un groupe de travail sera mis en place avec le Canton et les communes (des fonctionnaires de l'ACG). Certaines communes avaient intégré dans le budget des forfaits qui étaient versés aux différentes écoles, dont la Ville pour 500 000 francs. L'incertitude de savoir comment le Canton valorisera ces démarches est encore d'actualité. La Ville souhaitait connaître et échanger sur les prestations qu'elle paie et qui sont délivrées par les enseignants, qui n'organisent pas les mêmes types de sorties.

Page 202

Pour quelle raison la subvention octroyée à l'association Centre de contact Suisses-immigrés a-t-elle diminué de 190 000 francs?

M^{me} Brogniart répond que l'allocation de rentrée scolaire a été transférée au SOC.

Existe-t-il un bilan des actions de l'association Europe-Charmilles qui a obtenu 50 000 francs supplémentaires l'année passée?

M. Mimouni indique qu'un projet d'insertion professionnelle des jeunes par le biais du sport a été lancé lundi, lors d'une journée portes ouvertes qui a été un succès, où il y avait une quarantaine de jeunes. L'association se développe. Elle reçoit des fonds du Canton pour un projet d'insertion, des dons de plusieurs autres fondations et elle subventionnée par la Ville. Elle a des projets en collaboration avec d'autres associations. Les retours sont positifs.

Le rapport indique que la Ville a informé l'association de la nécessité de faire réviser les comptes par une fiduciaire agréée; est-ce en raison de problèmes de gestion interne?

M^{me} Brogniart explique que l'association s'agrandit, et qu'elle est gérée par des bénévoles. Comme elle détient à présent les moyens de se professionnaliser,

la Ville lui a conseillé de se professionnaliser pour présenter des comptes répondant aux normes sur les comptes dans les délais.

Un complément d'information se trouve à dans les réponses du DCSS à la CCSJ, question 7 (en annexe du rapport sur le PB 23 de la CCSJ).

Est-ce que le projet de l'engagement d'un coach par l'association Europe-Charmillles a été réalisé?

M^{me} Brogniart répond par la positive. Une assistante sociale était présente lundi, ainsi qu'un coach sportif (boxeur professionnel), une athlète et un coach en employabilité.

Comment le département évalue-t-il les prestations d'aides sociales, la pertinence et l'utilité des fonds engagés? Quels sont le processus et les indicateurs mis en place lors de l'octroi des subventions?

M^{me} Brogniart répond que les services étudient le projet, une série de documents, comme le rapport annuel de l'année précédente, le procès-verbal de l'assemblée qui a approuvé les comptes, les comptes de l'année, la liste des noms des membres des comités, ainsi que les documents fournis avec la demande. Par la suite, le département reçoit les associations. Si le projet est en lien avec la jeunesse, ils reçoivent l'association avec une personne du SEJ qui peut avoir des liens sur le terrain avec l'association, et qui peut également déjà avoir collaboré avec elle et ainsi renseigner les services sur l'expertise de terrain et sur les activités menées. Le projet est ensuite soumis à une commission où siègent d'autres services, pour savoir s'ils ont également des liens avec cette association et des informations complémentaires à donner. Une fois l'analyse financière du projet et des activités réalisée, le service soumet son préavis à la direction, qui le soumet à la magistrature. Les services, et parfois la magistrature, se rendent également parfois sur place pour évaluer le projet financé par une subvention une nominative ou ponctuelle, pour voir les activités et rencontrer les bénéficiaires.

Existe-t-il des indicateurs de l'impact de l'association sur la population ou sur les bénéficiaires?

M^{me} Brogniart indique que des conventions sont parfois signées avec les associations, dans lesquelles des indicateurs sont précisés. C'est difficile, dans le domaine du social, de mettre des indicateurs.

M^{me} Kitsos ajoute que cela dépend du montant de la subvention. Il n'y a pas d'indicateurs pour des subventions de 10 000 francs car cela nécessiterait des ressources supplémentaires pour les définir, puis de délivrer des rapports. C'est le cas pour les montants plus importants avec des conventions de subventionnement qui fixent des objectifs clairs et dont le suivi est plus approfondi.

Comment la Ville travaille-t-elle avec l'association Aux 6 logis qui mène plusieurs activités, dont des activités commerciales (troc)?

M^{me} Kitsos répond que l'association Aux 6 logis est un acteur fiable. Elle s'est rendue sur le terrain. Les services s'y sont rendus à de nombreuses reprises. Des chiffres et indicateurs sont disponibles. Certaines personnes ont trouvé un logement grâce à cette association qui a une expertise importante pour retrouver un logement pérenne et qui travaille activement sur la réinsertion sociale. Son taux de réussite est élevé.

Le DCSS exige-t-il, comme le département de la culture, qu'un responsable de l'association subventionnée suive la formation sur le harcèlement sexuel?

M^{me} Kitsos répond par la négative. En revanche, cela a été fait au sein du département.

Est-ce que la Ville a vérifié l'utilité de la prestation offerte par la coordination genevoise du bénévolat?

M. Mimouni répond que la coordination est le fruit d'une fusion de deux entités afin de trouver des synergies et d'éviter qu'elles exercent les mêmes activités. Le bénévolat est un levier de cohésion sociale et de lien social important.

M^{me} Brogniart ajoute que la fusion a eu lieu en 2017. C'est une faîtière qui regroupe le Centre genevois du volontariat, qui avait une nominative de 96 200 francs, et Genève Bénévolat, qui avait une nominative à 40 000 francs. La coordination organise chaque année un événement sur le bénévolat, notamment auprès des jeunes, afin de promouvoir leur engagement dans le bénévolat. C'est donc une plateforme intéressante qui met des annonces d'opportunités de postes à Genève dans le champ du bénévolat. Ce genre de prestations fait sens. Il est vrai que cela représente un montant relativement important dans le budget. Le détail de la subvention transmis est le suivant:

Budget 2022 - Genève Bénévolat

Dépenses		
Rubrique	Détail	Montant (CHF)
RH + Charges sociales	Coordination, fonctionnement et communication	91 135
Frais de fonctionnement	Fournitures de bureau	200
	Petit matériel et mobilier de bureau	200
	Frais de téléphones et internet	1 360
	Frais informatique - licence	220
	Frais photocopies - imprimante	100
	Frais d'imprimés	400
	Achats informatiques (non immobilier)	794
	Logiciels (Acrobat et Office)	214
Frais de structure	Logiciels (iStock et Canva)	580
	Frais bancaires & CCP	70
	Frais de Comité/Bureau	700
	Frais de révision	2 000
	Loyer - non monétaire	6 000
	Assurances professionnelles RC - choses	390
	Dons & cotisations	600
	Frais Coordination Genevoise du Bénévolat	1 532
Frais directs de projet	Amortissements (avec iPhone)	973
	Frais site internet - communication	43 770
	Frais directs Speed Meeting	40 482
	Formations	4 742
Investissements	PC	1 800
	Ecrans et stations accueil	620
	Imprimante et camera	700
TOTAL		199 582

Recettes		
Rubrique	Détail	Montant (CHF)
Cotisations	Associations membres (cotisations et soutien)	12 000
Soutiens financiers	Subvention Ville de Genève - via CGB	40 000
	Subvention Service des Sports	20 000
	Dons affectés Loterie Romande	25 000
	Dons affectés Fondation Privée	37 748
	Dons affectés Fonds Bourse du Bénévolat	4 742
	Dons affectés DCS - Etat de Genève	40 000
	Dons affectés Speed meeting DCS - Ville de Genève	10 000
	Dons affectés Speed Meeting	5 000
	CAD - Don non-monétaire	6 000
TOTAL RECETTES		200 490
Recettes versus dépenses		908

CENTRE GENEVOIS DU VOLONTARIAT
BUDGET 2022

DÉPENSES	CHF	RECETTES	CHF
Salaires collaboratrices CGV	101'500	Subventions	96'200
Prestations sociales	12'600	- Ville de Genève	
- LPP, AVS, ass. Chôm., ass. Mat., LAA, ass. Maladie		Colisations transports	3'100
Loyer	20'000	Colisations membres	3'800
Téléphone, fax	2'000	Dons espérés	53'700
Honoraires révision de comptes et autres	1'700		
Affranchissements	1'000		
Imprimés, papiers divers et enveloppes	1'000		
Brochure annuelle (impression et mise en page)	5'000	Sous-total	156'800
Frais publicitaires	5'500		
Frais réunions et représentation	2'000		
Autres frais administratifs et informatiques	1'500		
Autres frais promotion et communication	1'200		
Fournitures de bureau	500		
Electricité	500		
Déplacements	300		
Divers	500		
TOTAL	156'800		156'800

La Ville pourrait-elle gérer cette tâche à l'interne et mettre sur pied un site qui mette en lien les gens qui ont besoin de bénévoles? Ce travail ne pourrait-il pas être fait directement par les associations comme le font déjà la Bibliothèque pour les aveugles ou la Croix-Rouge?

M^{me} Kitsos répond que coordonner les bénévoles est un véritable travail qui ne s'improvise pas et demande une expertise particulière car il faut définir les tâches, organiser des tâches et les horaires, mandater quelqu'un qui peut répondre aux questions de cinquantaines, voire de centaines de personnes qui veulent participer, mais ne connaissent pas leur compétence et ne savent pas comment faire. Cela a été fait au niveau du Canton: l'Hospice général a dû mettre des moyens importants pour pouvoir organiser ce bénévolat liés aux réfugiés. La Ville de Genève l'a aussi constaté au moment de la pandémie.

Que fait l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires de plus que l'Association suisse des locataires (Asloca)?

M^{me} Kitsos répond que l'association en question intervient dans des situations difficiles, fait de la médiation, évite des expulsions et, quand elle échoue à les éviter, elle fait le relais avec l'Asloca. L'association agit aussi auprès des personnes mal logées ou qui sont dans des sous-locations et lutte contre les personnes qui gagnent de l'argent sur le dos des personnes les plus précaires. A Genève, il y a 12 000 personnes sans papiers, dont plusieurs sont victimes d'abus, notamment de la part des marchands de sommeil.

Comment les personnes sont-elles au courant de l'existence de cette association?

M^{me} Kitsos répond qu'ils ont des réseaux dans différentes associations, notamment avec des communautés étrangères. La subvention correspond à l'axe dédié à l'hébergement d'urgence, à savoir trouver des solutions pour éviter que des personnes se trouvent à la rue.

Page 203

Quelles sont les procédures de la Ville liées aux repas impayés des restaurants scolaires? A quel moment considère-t-elle que c'est un impayé?

M. Martin répond que ce sont les associations qui gèrent les relances puis, après un certain nombre de relances, la facturation est transmise à une société de recouvrement. Si cela ne donne pas de résultat, un acte de défaut de biens est établi, puis les impayés sont traités. Le budget n'a pas augmenté par rapport au budget 2022 qui est supérieur aux comptes 2021, car le montant à payer était faible par rapport à d'autres années.

M. Mimouni rappelle que les restaurants ont fermé pendant une partie de la crise sanitaire. Les performances du partenaire externe ont été constatées: durant l'année scolaire 2018-2019, 654 dossiers ont été traités pour un montant de 415 000 francs. A la suite de la procédure mise en place, 135 000 francs ont été payés grâce à un courrier de menace de la société de recouvrement; 115 000 francs sont subventionnés par la Ville et 160 000 francs sont encore en traitement. En 2020, le taux de recouvrement d'encaissement des créances se situe à 32%.

La Ville mandate-t-elle la société de recouvrement? De quel montant était cette dernière facture adressée à la Ville?

M. Mimouni répond par la positive. Elle facture 60 000 francs à la Ville pour 654 dossiers (chiffres 2018-2019). Ces chiffres figurent dans les comptes de fonctionnement des écoles.

M. Martin ajoute que c'est également lié à la tarification. Jusqu'à présent, la tarification est fixée à 7,50 francs le repas, quel que soit le revenu. Un travail est en train d'être mené, avec le GIAP, pour faire un tarif progressif pour ne pas péjorer la situation des familles.

La Ville a-t-elle la certitude que la Nouvelle Roseraie sera prise en charge par l'Etat?

M^{me} Kitsos répond par la négative. La Ville a laissé une année de transition, car normalement elle aurait dû arrêter de subventionner l'institution en 2022. La Ville a informé le Canton l'année dernière qu'elle ne financerait plus l'institution en 2023.

Quelle est la différence entre les deux aides sociales «Insertion sociale» et «Actions sociales exclusion» (page 204)?

M. Mimouni répond que l'«Insertion sociale» est une enveloppe dédiée à des partenaires associatifs qui s'occupent de grande précarité. L'enveloppe «Actions sociales exclusion» est liée aux repas du Club social rive gauche et de l'achat de repas.

Ligne des «Travaux crèches, garderies, jardins d'enfants», SDPE: pourquoi les petits travaux d'entretien des bâtiments et d'immobilier sont budgétés à 550 000 francs alors qu'en 2021 uniquement 335 217 francs ont été dépensés?

M. Martin répond qu'il y a eu un report des travaux en 2021 en raison d'indisponibilités de l'architecte. Il s'agit de petits travaux, qui n'agissent pas sur l'enveloppe du bâtiment. Ils sont de plus faible ampleur. Pour 2022, il ne peut pas affirmer que les 550 000 francs seront atteints.

S'agit-il de l'architecte que la Ville souhaite engager à 60%?

M. Martin répond qu'il s'agissait d'une indisponibilité au sein du service de l'architecte.

Pour quelle raison une ligne «Restaurants scolaires» figure dans la rubrique des «Ecoles et institutions pour l'enfance», et également dans la rubrique du «Social»?

M. Martin répond que le SOC comprend les familles qui reçoivent une aide, et qui ne paient pas les 7,50 francs ainsi que les personnes à l'Hospice général, ou qui sont suivies par un assistant social. La rubrique «Service des écoles» comprend les impayés ainsi que la ligne de la subvention octroyée au déficit des restaurants scolaires.

Page 204

Pour quelles raisons la subvention de La Ville est à vous figure au SEJ? Est-ce que le transfert de cette subvention de l'A21 au SEJ a changé l'organisation?

M^{me} Kitsos répond que La ville est à vous travaillait déjà avant son rattachement avec le SEJ qui maîtrise cette activité: il y avait plusieurs jeunes qui intervenaient. Les activités couvrent des domaines plus larges que la jeunesse. Au niveau des métiers, cela faisait sens de le rattacher au SEJ. On a modifié la prestation pendant la pandémie, notamment avec un financement de G'innove pour piétonniser plusieurs rues avec du mobilier urbain, et un programme culturel a été ajouté. On est revenu aux vide-greniers plus traditionnels.

M. Mimouni ajoute que le SEJ ne s'occupe pas que des jeunes, mais également des MdQ car elles font de l'animation socioculturelle, tout comme La ville

est à vous. Les MdQ portent plusieurs événements dans certains quartiers; cela faisait donc sens de l'incorporer.

Comment la Ville décide-t-elle des montants prélevés dans les fonds Zell, Geydet, Dons au SOC, Scheuermann?

M. Martin répond que les montants sont budgétés, sans être sûr qu'ils seront dépensés entièrement. Ces fonds sont peu utilisés. Par exemple, le fonds Scheuermann a été prélevé de 42 000 francs dans les comptes 2021 pour financer les soins de santé communautaire en faveur des personnes en situation de sans-abrisme. Le fonds Dons au SOC a un but assez large, car il est utilisé en faveur des personnes déshéritées, et le fonds Geydet est utilisé auprès de personnes en situation sociale difficile. Ils n'ont pas eu de prélèvement en 2021 ni en 2022 jusqu'à présent.

La Ville attribue-t-elle une somme à ces fonds?

M. Martin répond par la négative. C'est une autorisation de prélèvement qui est indiquée au budget.

Ligne «Salle de spectacle des MdQ», rubrique du SEJ: y a-t-il une salle pour plusieurs MdQ?

Cette ligne comprend la MdQ des Pâquis et de la Jonction et finance les programmations de spectacles.

Le montant budgété de 14 millions dédié aux prestations municipales sera-t-il dépassé comme en 2022?

M^{me} Kitsos répond qu'en 2022 la ligne n'avait pas été suffisamment augmentée dans le budget 2022. Le Conseil administratif a présenté une proposition en cours d'année, dont le montant a été intégré au PB 2023. Les services se sont donc basés sur les chiffres 2022 pour définir le montant 2023. Elle ajoute que la Ville répond aux besoins. Il pourrait y avoir une augmentation des bénéficiaires en 2023 pour causes multiples comme le vieillissement de la population, la fragilisation de ces publics, la pandémie ou la lutte contre le non-recours aux prestations, etc. La Ville a pris en compte l'indexation, comme le Conseil municipal l'avait souhaité. C'est difficile d'anticiper l'avenir, d'autant plus que le contexte n'est pas rassurant, en raison notamment des conséquences de la hausse des coûts de l'énergie. Pour rappel, il faut recevoir des prestations complémentaires pour pouvoir toucher ces prestations municipales.

Est-ce que les prestations municipales ont été indexées au coût de la vie?

M. Martin informe que, selon le règlement, les réajustements ont lieu tous les cinq ans.

De qui dépend la Maison des associations et à quel service appartient-elle?

M^{me} Brogniart indique que la Maison des associations ne reçoit pas de subvention et qu'elle s'autofinance par les locations des salles. La Ville, par le DCSS ainsi que par le Conseil municipal, est représentée au sein du conseil de fondation.

M. Krebs informe que la Ville est propriétaire d'une partie du bâtiment. La Fondation pour l'expression associative (FEA) est usufruitière d'une partie et titulaire d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) pour la partie dite milieu et arrière. C'est le Canton qui détient la partie arrière.

Quel est le plan d'action pour que La ville est à vous soit réservée aux habitants de la ville de Genève?

Complément écrit

Les fêtes de La ville est à vous sont gratuites, ouvertes à toutes et tous et se caractérisent par leur fort ancrage local. Les manifestations sont organisées par des comités composés d'habitant-e-s qui encouragent leurs voisin-e-s à participer aux vide-greniers, à proposer des animations ou des stands de nourriture ou tout simplement à fréquenter la manifestation.

La charte de La ville est à vous et le guide d'organisation d'une manifestation de La ville est à vous engagent les comités et veillent à assurer un ancrage quartier, y compris en ce qui concerne les vide-greniers.

Comme indiqué dans les conditions de participation pour le public aux vide-greniers:

- seuls les particuliers peuvent participer au vide-grenier;
- sont autorisés à la vente uniquement des objets personnels et usagés;
- chacun-e récupère ses invendus.

Ne sont pas autorisés

- la vente d'objets neufs, produits en série ou de manière industrielle;
- le prosélytisme, la propagande ou la publicité;
- la musique amplifiée aux stands.

Afin de déployer ces dispositifs, une équipe est formée à l'accueil des personnes et est active dès le matin pour s'assurer que l'événement est bien dédié aux habitant-e-s. Comme indiqué dans le guide d'organisation, si un bénévole a un problème pour faire respecter les consignes de la fête, il doit en informer le comité ou la cellule de coordination qui assureront le rôle de médiateur en cas de conflit.

La charte et le guide d'organisation de La ville est à vous sont accessibles sur le site de la Ville.

Subventions non monétaires (gratuités)

Page 206

Quelles sont les tâches de l'Association des amis du Dr Korczak, rubrique 54, «Famille et jeunesse»?

M^{me} Kitsos répond que cette association travaille sur les questions de l'enfance et des droits de l'enfant. Le partenariat est lié la Bâtie des enfants, notamment la programmation culturelle.

M^{me} Schaffter ajoute que la gratuité concerne une arcade de 47 m² et un dépôt de 51 m².

Pour quelle raison la subvention accordée au Mouvement populaire des familles a été supprimée?

M. Mimouni répond que cette association était située dans l'école des Crochettes. Or, la Ville avait besoin des locaux et elle lui a demandé de se délocaliser dans des locaux du point info des Pâquis, à la rue Jean-Antoine-Gautier.

Pour quelle raison la gratuité des nouveaux locaux accordés à l'association n'apparaît-elle pas dans le PB 2023?

M. Mimouni répond que la gratuité concernant les locaux au 18, rue Jean-Antoine-Gautier a été accordée après que le processus budgétaire 2023 a été initié. Elle n'a donc pas pu être intégrée à ce projet de budget et sera toutefois bien valorisée dans le cadre du projet de budget 2024.

Page 210

Rubrique 41, «Hôpitaux, homes médicalisés», d'un montant de 895 416 francs: la Ville pense-t-elle facturer ces gratuités à l'exploitant car la prise en charge des résidents incombe aux assurances sociales fédérales, par le supplément des prestations complémentaires cantonales?

M. Martin répond que c'est en cours. L'objectif est de progressivement diminuer la gratuité pour ne pas augmenter trop rapidement le prix de la pension. Les discussions débiteront prochainement et seront difficiles. L'objectif est de ne pas préteriter les résidents, sachant qu'une partie est payée par l'intermédiaire des prestations complémentaires. Diminuer la gratuité peut entraîner une augmentation des prix qui doit se répercuter sur le Canton. Or, une partie des résidents actuels, qui paient l'intégralité du montant en raison d'une fortune ou d'une rente importantes, devront donc payer le coût supplémentaire. Si on supprimait la gratuité entière du jour au lendemain, cela provoquerait une augmentation de 20-25 francs par jour du prix de pension. Sur quatre ans, cela fait une augmentation de 5 francs par jour.

M^{me} Kitsos ajoute qu'à cause de la pandémie plusieurs établissements médico-sociaux (EMS) se sont retrouvés dans une situation difficile. Ce n'était donc pas non plus le bon timing pour commencer ce travail. Il est préférable d'attendre qu'une stabilité soit retrouvée avant d'amorcer ce type d'échanges.

Est-ce que le Canton offre également des gratuités à la Ville?

M. Martin répond qu'il faudrait établir une analyse globale. En ce qui concerne la politique des personnes âgées, il y a une loi sur la répartition des tâches de 2017 qui précise que la santé est une tâche cantonale. La répartition des compétences est claire dans ce domaine.

M^{me} Kitsos ajoute que les EMS relèvent du Canton, comme la Nouvelle Roseaie.

Page 213

Pour quelles raisons aucun architecte n'est disponible au DACM pour accomplir les tâches prévues pour le nouveau poste d'architecte à 60% au DCSS, SEJ?

M^{me} Kitsos rappelle que ses services ont un nombre important de lieux à gérer qui accueillent des jeunes et de la population. Tous les jours, un usage important des lieux est fait. Le SEJ gère 80 lieux (MdQ et Terrains d'aventure), qui doivent être remis en conformité régulièrement, dans lesquels il faut faire des travaux d'entretien, des réparations. Le DCSS doit effectuer les analyses et les travaux pour toutes les tâches dont les montants sont inférieurs à 3000 francs. L'architecte sera chargée de faire le tour des lieux et ce travail; 80 lieux demandent beaucoup de travail et une personne du métier. Lorsque les travaux sont plus lourds, quelqu'un doit faire le relais avec le département demandeur qui doit déterminer notamment le besoin. Cette personne travaille déjà au sein du SEJ sous contrat auxiliaire, et la Ville perdrait l'expertise développée sur le terrain par cette personne si son contrat expire et que le DCSS souhaite la garder.

Quelles seront les tâches de cette personne?

M. Mimouni répond que les infrastructures représentent une importante part de leur travail. Il passe 30% de son temps à s'occuper d'infrastructures. Tous les jours, ils s'occupent de locaux de la petite enfance, de planifications scolaires et de MdQ qui sont en mauvais état. Le SEJ n'a pas le temps et ne sait pas faire. Le DACM, lorsqu'il est sollicité par le DCSS, demande quels sont les besoins, à savoir la surface, combien de personnes il faudra accueillir et quels types d'activités s'y dérouleront. Un professionnel doit traduire ces besoins.

M^{me} Pédat, cheffe du SEJ, connaît les politiques de la jeunesse, or l'architecture et la construction ne sont pas ses domaines de compétence. Il faut une personne qui fasse l'interface entre le métier et les constructions. Par exemple,

elle pourrait se charger de faire l'interface avec le DACM pour les MdQ dont l'état est insatisfaisant. Elle repère les besoins, détermine le programme et transmet ces informations au DACM. Puis le DACM élabore un budget. Ce sont les mêmes enjeux au SDPE.

M^{me} Kitsos ajoute que ces structures sont nombreuses et accueillent beaucoup de publics. Elle rappelle que la personne est déjà employée comme auxiliaire. Si le Conseil municipal refuse le poste, la personne restera en auxiliaire, car ils en ont besoin. Ce poste est compensé. Elle rappelle que le département doit répondre aux enjeux de sécurité et éviter les accidents dans les MdQ.

A la suite des commentaires de commissaires qui indiquent qu'auparavant c'était fait par les concierges et que dans chaque MdQ il y a une personne responsable et un comité, M. Mimouni précise qu'il ne s'agit pas des mêmes métiers. On souhaite employer un architecte. Il rappelle que les éducateurs et éducatrices dans les MdQ n'ont pas les compétences pour ce type de tâche. Il y a un comité, mais il n'y a pas de responsable de MdQ. Il donne l'exemple des quartiers du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) et du Petit-Saconnex qui se développent. La Ville se projette, évalue combien de MdQ sont nécessaires, comment cela s'organisera, quelles parcelles doivent être réservées, envisage de mutualiser avec d'autres communes, etc. C'est un immense travail.

L'année dernière un poste d'architecte a été ouvert, s'agit-il du même architecte?

M^{me} Kitsos répond par la négative. L'architecte avait été engagé au SDPE.

Le département engage-t-il des architectes pour chaque secteur?

M. Mimouni répond que si l'on souhaite augmenter le nombre de places de crèche, il faut construire. Pour construire, il faut définir les besoins et pour définir les besoins on doit engager des professionnels d'infrastructures.

L'architecte engagé au SDPE travaille-t-il à temps partiel?

M. Mimouni répond par la positive.

Un seul architecte travaillant à plein temps pourrait-il exécuter les tâches attribuées aux deux architectes travaillant à temps partiel?

M. Mimouni répond par la négative.

Quels seront les programmes et projets transversaux gérés par le ou la chargée des politiques publiques?

M^{me} Kitsos répond qu'il n'y a pas de chargé de projet ou de politiques à la direction du département, contrairement à d'autres états-majors qui peuvent avoir plusieurs ressources. De ce fait, l'intitulé du poste comprend la notion

de politique publique, car la personne devra travailler dans différents services et sur différents projets. Ce poste existait au département quand la magistrate est arrivée en fonction, mais il a dû être utilisé pour une mission essentielle au fonctionnement de la direction du département, laquelle dépendait d'une personne en arrêt maladie, qui l'est toujours. Le département dispose aujourd'hui du financement mais pas du poste fixe, c'est pourquoi la création de ce poste est autofinancée.

Les nouveaux postes sont compensés par une diminution des postes auxiliaires dont la ligne budgétaire augmente chaque année. Cela interroge...

M^{me} Kitsos dit que les commissaires peuvent regarder les états-majors de tous les départements.

Le département favorisera-t-il les candidatures masculines aux postes d'éducateurs de la petite enfance compte tenu de la politique RH en matière d'égalité en Ville de Genève et du fait que les hommes sont sous-représentés dans les crèches?

M^{me} Kitsos répond que, compte tenu de la pénurie d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance, le département ne se montrera pas trop exigeant. Néanmoins, les candidatures masculines sont les bienvenues. Ce serait bien que des hommes intègrent le domaine de la petite enfance. Elle rappelle que 95% de ces postes sont occupés par des femmes.

Ne devait-on pas intégrer dans la fonction publique uniquement les personnes en service, sans en engager d'autres?

M. Martin précise que quelques ETP seront engagés directement par la Ville pour gérer ces nouvelles places en 2023.

Ces postes sont-ils compensés par la suppression de la subvention correspondante?

M. Martin répond par la positive.

Quelles sont tâches des accueillants sociaux?

M. Mimouni répond qu'ils sont chargés d'accueillir les personnes en situation de sans-abrisme dans les centres d'accueil d'urgence.

M^{me} Kitsos ajoute qu'ils travaillent pour l'urgence sociale.

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ
LA DIRECTION



Commission des finances
du Conseil municipal
Monsieur Daniel Sormanni
Président

Genève, le 21 octobre 2022

Objet
SMI/SCb

PR-1550 – Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2023
Audition du 11 octobre 2022 – Réponses aux questions de la Commission

Monsieur le Président,
Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les réponses apportées aux questions qui furent posées par votre Commission lors de l'audition mentionnée en référence.

-oOo-

Service social

Question 1 – La Commission souhaite connaître le coût de la prestation d'accompagnement social de Pro Senectute.

L'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) définit le coût total de l'heure de travail d'un-e assistant-e sociale à CHF 160.-, dont la moitié est prise en charge par cet office. Le solde de CHF 80.- par heure de travail est à la charge de la Ville de Genève. Les projections réalisées conjointement par Pro Senectute et le Service social établissent que plus de 1'300 personnes devraient avoir recours à la consultation sociale individuelle en 2023. Compte tenu de la moyenne d'heures annuelles délivrées par bénéficiaire, un montant de CHF 700'000.- est budgété au titre de la participation de la Ville de Genève.

-oOo-

Service de la petite enfance

Question 2 – La Commission s'interroge sur le nombre de familles ayant pu bénéficier de l'ouverture de la crèche estivale. Elle aimerait également avoir un premier bilan de cette prestation.

La crèche estivale a été mise en place par le secteur de la petite enfance de Saint-Jean sur une période de 4 semaines, du 18 juillet au 12 août 2022.

Sa capacité d'accueil était de 48 places par semaine. Au total, 181 places ont été utilisées.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin) Budget 2023

Semaine 1: 47 enfants ; Semaine 2: 45 enfants ; Semaine 3: 45 enfants ; Semaine 4: 44 enfants.

En cours de finalisation, le bilan permettra d'optimiser l'organisation de la crèche estivale 2023. Le SDPE organisera dès le mois de novembre 2022 l'édition de l'année prochaine.

-oOo-

Service de la jeunesse

Question 3 – La Commission souhaite obtenir le rapport d'évaluation du dispositif des correspondant-e-s de nuit.

Le rapport d'évaluation du dispositif des correspondant-e-s de nuit est produit en annexe 1.

Question 4 – La Commission s'interroge sur la participation de personnes venant de l'étranger aux vide-greniers de « La ville est à vous » et souhaiterait connaître les mesures prises par le Département pour prévenir ce genre de pratiques.

Les fêtes de « La ville est à vous » sont gratuites, ouvertes à toutes et tous et se caractérisent par leur fort ancrage local. Les manifestations sont organisées par des comités composés d'habitant-e-s qui encouragent leurs voisin-e-s à participer aux vide-greniers, à proposer des animations ou des stands de nourriture ou tout simplement à fréquenter la manifestation.

La Charte de « La ville est à vous » (annexe 2) et le Guide d'organisation d'une manifestation de « La ville est à vous » (annexe 3) engagent les comités et veillent à assurer un ancrage quartier, y compris en ce qui concerne les vide-greniers.

Comme indiqué dans les conditions de participation pour le public :

Vide-greniers

- *Seuls les particuliers peuvent participer au vide-grenier*
- *Sont autorisés à la vente uniquement des objets personnels et usagés*
- *Chacun e récupère ses invendus*

Ne sont pas autorisés

- *La vente d'objets neufs, produits en série ou de manière industrielle*
- *Le prosélytisme, la propagande ou la publicité*
- *La musique amplifiée aux stands*

Afin de déployer ces dispositifs, une équipe est formée à l'accueil des personnes et est active dès le matin pour s'assurer que l'événement est bien dédié aux habitant-e-s. Comme indiqué dans le guide d'organisation, si un-e bénévole a un problème pour faire respecter les consignes de la fête, il/elle doit en informer le comité et/ou la cellule de coordination qui assureront le rôle de médiateur en cas de conflit.

-oOo-

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

4341

Unité Vie Associative

Question 5 – La Commission souhaite avoir un retour écrit de l'évolution de l'Association Europe-Charmillles.

Dans le cadre de l'examen des entités au bénéfice d'une subvention nominative, l'Unité Vie Associative a analysé les documents transmis par l'Association Europe-Charmillles pour l'exercice 2021.

L'association a fourni un rapport satisfaisant sur l'utilisation de la subvention 2021 de CHF 50'000. L'UVA a toutefois informé l'association sur la nécessité de faire réviser les comptes par une fiduciaire agréée. L'Association Europe-Charmillles s'est mise en conformité très rapidement.

D'une manière générale, et de plus, suite à l'augmentation de subvention nominative monétaire de CHF 50'000 accordée par le Conseil municipal pour le budget 2022, l'association souhaite se professionnaliser, notamment en ce qui concerne le travail administratif.

En outre, la rencontre qui a eu lieu le 28 septembre 2022 entre l'association et l'UVA pose de bonnes bases de collaborations futures avec le DCSS.

Question 6 – La Commission aimerait obtenir le budget de Genève Bénévolat.

La Coordination genevoise du bénévolat est issue de la fusion entre la Coordination genevoise du volontariat et Genève Bénévolat. Les budgets de ces deux entités s'élèvent, jusqu'à l'exercice 2017, respectivement à hauteur de CHF 96'200 et de CHF 40'000. Ces deux budgets sont produits en annexe (Annexes 4 et 5).

Les comptes et les budgets sont encore présentés de manière séparée mais ils seront consolidés en 2023.

-oOo-

J'espère que les informations produites répondront aux attentes de votre Commission et je reste à votre disposition si vous souhaitez des éclaircissements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.


Serge Mimouni
Directeur

Annexes : 1. Rapport d'évaluation du dispositif des correspondant-e-s de nuit
2. Charte de « La ville est à vous »
3. Guide d'organisation d'une manifestation de « La ville est à vous »
4. Budget 2022 de Genève Bénévolat
5. Budget 2022 du Centre Genevois du Volontariat

Copies : Madame Christina Kitsos, Conseillère administrative
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Séance du 12 octobre 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, de M. Gianni Dose, contrôleur de gestion du DSSP, de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint du DSSP, de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), de M. Samuel Blanchot, en charge de la Direction des finances (DFIN), de M. Maxime Provini, président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), de M. Christo Ivanov, président de la commission des sports (CS), ainsi que de M^{me} Salma Selle, rapporteuse de la CSDOMIC

*Partie SPO**Présentation du président de la CSDOMIC, M. Maxime Provini*

M. Provini informe que, comme chaque année, la commission a auditionné les trois magistrats concernés par la CSDOMIC. Il relève que c'est laborieux pour les commissaires d'intégrer autant d'informations en seulement une soirée. Il faudrait réfléchir à une restructuration des commissions. L'étude du budget s'est bien déroulée. Les votes du budget par département sont, pour la DSIC (département 2): accepté avec 8 oui et 7 abstentions; pour le SEVE (département 1): accepté avec 8 oui et 7 abstentions et pour Voirie – Ville propre (VVP) et le DSSP (département 4): accepté avec 7 oui et 8 abstentions.

Présentation de la rapporteuse de la CSDOMIC, M^{me} Salma Selle

Plusieurs sujets ont été abordés notamment les nouveaux postes demandés par les départements. Ils ont pris connaissance des enjeux concernant l'occupation de l'espace public et la gestion des déchets des entreprises. C'était intéressant d'apprendre comment les APM traitent les incivilités et le littering. Le budget a été accepté par la commission.

Présentation de la magistrate (en annexe)

M^{me} Barbey-Chappuis informe que le DSSP est un département composé de services de «terrain» qui délivrent des prestations directes à la population, notamment la sécurité, la levée et la gestion des déchets, les sports, les manifestations et les animations sur le domaine public. Ces services sont été en première ligne durant la crise sanitaire et dans le cadre de la crise ukrainienne. Les enjeux énergétiques touchent plus particulièrement les infrastructures sportives, les illuminations, la protection de la population, etc. Ce département comprend 926 ETP, avec cinq services et une direction. Il présentait 1200 ETP avant que le SIS ne sorte du giron de la Ville en 2021.

Le bilan de mi-législature, qui fixait trois axes prioritaires, est le suivant:

1. Stimuler le civisme et lutter contre les incivilités en poursuivant les actions de sensibilisation et en renforçant les actions de sanction afin de trouver le meilleur équilibre possible entre prévention et sanction pour maintenir la qualité de vie à un niveau élevé.
2. Cultiver le lien de proximité entre l'administration municipale et la population. La proximité est la vraie valeur ajoutée d'une commune. Parmi toutes les actions entreprises et qui seront entreprises ces prochaines années, il y a celle d'aller à la rencontre de la population, par exemple avec l'action des cafés avec les APM lancée en 2020 ainsi que celles de la Voirie vers des écopoints et le week-end aux Eaux-Vives durant lequel les collaborateurs et collaboratrices de la Voirie ont répondu aux questions des habitants sur les déchets. Pour les sports, l'objectif prioritaire a été de sortir le sport dans l'espace public en allant à la rencontre des habitants dans les quartiers.
3. Valoriser et animer l'espace public: la Canopée a été lancée au cours de cette législature, le Geneva Lux a pris une nouvelle dimension, il y a eu l'exposition du Chat, etc. Le département a fait en sorte que les quais soient animés tout au long de l'année et pas seulement durant quelques mois d'été.

Un sondage et des marches exploratoires ont été réalisés auprès de la population. Le plan propreté fixe différents objectifs mentionnés. En matière de lutte contre les incivilités, une des actions importantes, menée depuis deux ans, est la lutte contre le littering avec un nouveau mode opératoire et des actions conjointes de la police municipale et de la Voirie. Les résultats sont satisfaisants puisque plus de 700 verbalisations sont constatées en 2021. Au niveau de la sensibilisation, la Voirie a mené des actions auprès d'un jeune public, au sein des écoles du DIP. Ces nouveaux projets, lancés cette année, suscitent de bons retours de la part des classes qui ont participé.

Le département a souhaité mieux comprendre l'impact important du Covid sur les pratiques sportives. Cet impact a fait office d'accélérateur sur certaines pratiques, notamment le sport dans l'espace public, et a eu un impact négatif sur les bénévoles. Une incertitude plane sur le sujet dans le milieu des clubs sportifs. Les cours gratuits dans l'espace public ont été fortement développés depuis deux ans. La fan zone de l'Euro foot féminin a rencontré du succès. Le Conseil municipal a voté plusieurs crédits d'investissements pour un total de 100 millions ces deux dernières années; sur les 300 millions prévus d'ici 2023, il y a la proposition sur le centre sportif des Eaux-Vives. Elle remercie le Conseil municipal pour son soutien et indique que le département continuera à lui présenter des propositions pour faire face aux imprévus, comme c'est le cas à la piscine de Varembe. Les projets d'animation ont rencontré un vif succès, comme le Marché de Noël, le 1^{er} Août, et le fait de faire vivre cette rade.

Le transfert réussi du SIS vers le Groupement intercommunal a demandé beaucoup de travail pour que ce groupement puisse devenir autonome au niveau RH, informatique et juridique. La création du Groupement intercommunal est effective. Les premier et deuxième budgets ont été votés par l'ensemble des communes et les fiches de paie sont sorties.

Le département demande 12 nouveaux postes au PB 2023, dont seulement quatre impactent le budget car les huit autres postes sont soit autofinancés (cinq postes d'APM), soit intégralement compensés, notamment au sein de VVP. M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que, depuis le début de la législature, le département n'avait pas demandé de nouveaux postes, car elle souhaitait maîtriser le plus possible les charges, garantir les prestations et réussir à proposer de nouveaux projets à effectif constant. Ces nouveaux postes sont nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins, pour garantir la délivrance des prestations et pour répondre à de nouvelles obligations légales. Grâce notamment à la réforme sur les déchets d'entreprise, le DSSP générera donc beaucoup de revenus l'année prochaine, dont il n'en utilisera qu'une partie; l'autre sera versée dans le pot commun de la Ville. Ce n'est pas le cas de tous les départements: le DSSP rapporte à la Ville 1,5 million et réclame 700 000 francs pour faire face à ses nouveaux besoins.

L'un des enjeux pour la police municipale est une pression de plus en plus forte sur l'espace public, problématique à laquelle sont confrontées toutes les villes, comme celle de Zurich. Les gens ne sont plus dans des clubs, mais dans les quartiers, les parcs, les enceintes d'écoles et les places publiques. Ils sont équipés pour boire, manger et faire la fête à ciel ouvert. La ville de Genève y est confrontée de façon plus intense et sur une durée plus importante car les beaux jours commencent plus tôt, dès le mois d'avril, ce qui provoque une forte pression sur l'espace public jusqu'à octobre. Cela induit des nuisances sonores, du littering et des regroupements de personnes qui peuvent dégénérer en bagarres.

Il y a également de nouvelles zones du territoire municipal à surveiller et à nettoyer comme la plage des Eaux-Vives, magnifique infrastructure que les Genevois et les Genevoises se sont appropriée rapidement, et le sentier des Saules, qui est pris d'assaut avec les canicules qui se multiplient. Ces mètres carrés en plus induisent du travail supplémentaire pour la police municipale et pour la Voirie tous les jours, en soirée et de nuit.

Les conclusions et recommandations du diagnostic local de sécurité (DLS) 2020, fait par le Canton tous les quatre ans, montrent des points d'attention, notamment sur les quartiers de Plainpalais, de la Jonction et des Acacias où on remarque un fléchissement de la qualité de vie et de la sécurité. Si on regroupe les cinq incivilités qui dérangent le plus les résidents, leur taux moyen dépasse parfois celui des Pâquis. Le département doit donc agir au niveau de la police municipale, en collaboration avec la police cantonale. Les nouvelles problématiques

sécuritaires, comme celle du crack qui se diffuse des Pâquis à d'autres quartiers dont Plainpalais, la Jonction et les Grottes, nécessitent une présence policière accrue. Les retours de la population aux Pâquis témoignent de l'effet positif de la présence renforcée de la police municipale depuis début septembre, car la simple présence des APM a permis d'apaiser la situation dans le secteur de l'école.

La police municipale est active depuis deux ans sur la question du harcèlement de rue. Pour la première fois, le DLS renseigne sur ce phénomène: à Genève, 37,4% des femmes affirment avoir été victimes de harcèlement ces cinq dernières années et 9,5% des hommes. Chez les femmes de la tranche d'âge des 15-34 ans, ce taux s'élève à 71,7%. Sous l'impulsion de la police municipale et de la commandante, qui est sensible à ces questions, et en collaboration avec la DSIC et l'Agenda 21, une fonctionnalité a été ajoutée à l'application Genève en poche qui permet de signaler les harcèlements de rue; 100 signalements ont été faits depuis juin. Une dizaine d'APM sont ou seront formés prochainement pour accompagner les victimes. Sur la base du DLS, un contrat local de sécurité a été signé en début janvier avec le Canton (M. Poggia) qui définit la collaboration entre la police municipale et la police cantonale ainsi que les périmètres prioritaires dans lesquels cette collaboration doit avoir lieu. Un suivi étroit est fait, car depuis la signature de ce contrat M. Poggia et le département se sont rencontrés deux fois pour suivre le déploiement du plan d'action et pour l'orienter si besoin. La question du crack y est abordée et les actions autour de l'école ont été renforcées.

Le règlement du Conseil administratif de la police municipale indique qu'un effectif de 200 agent-e-s est estimé adéquat pour remplir les missions dévolues à la police municipale. C'était avant le transfert de nouvelles compétences. En raison des réadaptations professionnelles, l'effectif est actuellement de 190 APM. Le métier d'APM est physique et n'est pas évident sur le terrain. Depuis 2014, le DSSP a perdu 15 postes en lien avec ces réadaptations; entre deux et quatre seront probablement encore perdus prochainement. Comme il y a moins d'agents sur le terrain, la sécurité de proximité est impactée. Aucun poste n'a été demandé pour les APM depuis 2016, malgré la hausse des missions et la construction de nouveaux quartiers.

La modification de loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite demande aux communes, et plus au Canton, de notifier les actes de poursuite aux débiteurs à partir du 1^{er} janvier 2023. Selon les chiffres du Canton fournis à l'ACG, pour la Ville de Genève cela pourrait correspondre à 20 000 actes chaque année, ce qui est considérable. Pour assumer ces nouvelles compétences, cinq postes d'APM ont été demandés qui devraient s'autofinancer avec les 50 francs que la Ville touchera du Canton à chaque notification. A priori, cela devrait rapporter plus que cela ne coûterait. Sans ces postes supplémentaires, la police municipale ne pourra pas effectuer cette tâche sans retirer des effectifs

du terrain, ce qui se ferait au détriment de la sécurité de proximité, alors que l'on est déjà sous pression actuellement.

A la suite des constructions et aménagements effectués ces dernières années, il faut trois postes de plus à la Voirie, qui sont intégralement compensés par des économies faites au sein du service. Dans le cadre du plan propreté, le département a mené un sondage en 2021 qui montrait que 83% des Genevois et des Genevoises considéraient que la ville était propre. L'objectif est de maintenir, voire d'augmenter ce niveau. Avoir une ville propre donne l'image de marque auprès des personnes qui viennent à Genève et aux touristes. C'est également important pour les entreprises et pour les habitants. Ce sont les débris sauvages dans l'espace public, plus particulièrement le *littering* lié à l'augmentation de la nourriture à l'emporter, qui dérangent le plus les habitant-e-s. Ce sondage montrait aussi qu'il y avait une volonté des habitants de renforcer les actions de sanction, volonté que M^{me} Barbey-Chappuis partage, à l'égard des personnes qui ne respectent pas le domaine public. Au niveau de la Voirie, on observe une augmentation importante des surfaces à entretenir, qui équivaut à 10 000 terrains de football. Depuis 2015, la surface s'est accrue de 6%. Les places moins bétonnées, plus perméables, avec des gravillons, sont plus difficiles à nettoyer. Elles prennent plus de temps car il faut le faire à la main avec une pince.

Un poste est demandé au SPO pour développer le sport dans l'espace public. Différents projets ont été menés, comme la Canopée, l'Asphalte, la première édition de la Fête du sport, qui ont rencontré un joli succès. Ces prestations supplémentaires ont été faites par le SPO à effectif constant. Un objectif est de continuer d'avoir de grands événements sportifs à Genève comme le Gonet Geneva Open et le Tour de Romandie féminin qui ont rencontré un joli succès. En avril prochain, il y aura le Tour de Romandie masculin. On arrive aux limites des capacités du service: il y a quatre personnes pour organiser toutes les activités sportives sur l'espace public. Un enjeu est de mobiliser des bénévoles en s'inspirant d'un projet lausannois, qui a permis de regrouper des volontaires sportifs et de leur donner des signes de reconnaissance: dès qu'une personne participe à une manifestation, elle collecte des points qui lui donneront droit à un abonnement gratuit à la piscine municipale. Actuellement la Ville n'a pas les ressources pour mener ce type de projet. Cela pourrait être envisagé lors des arbitrages budgétaires d'automne car le service ne parviendra pas à mener tous les projets avec un poste supplémentaire.

Présentation du président de la commission des sports, M. Christo Ivanov

M. Ivanov indique que le rapport a été accepté. Il mentionne les retards conséquents au niveau des infrastructures sportives comme celle du centre sportif du Bout-du-Monde qui date de 1941. Son bâtiment provisoire a plus de soixante ans.

Ce provisoire qui dure doit cesser. La Ville doit mettre en place des structures et des installations pérennes pour le futur de la population. De nombreuses personnes se déplacent sur les terrains et piscines de la Ville de Genève. Il rappelle le problème de la piscine de Varembe, qui a été fermée au mois de juillet. Le SPO a réussi à répartir les pratiquants des clubs dans quatre autres piscines. La commission se réjouit de l'inauguration de la future piscine de la gare des Eaux-Vives qui permettra à la population de se rendre dans un bassin supplémentaire. Il est effectivement urgent de voter les propositions qui seront soumises.

Présentation de la rapporteuse de la commission des sports, M^{me} Joëlle Bertossa

M^{me} Bertossa informe que le budget ne présente pas de changements significatifs. Elle s'arrête aux nouveaux postes et à l'organisation des fonds alloués. Elle insiste sur l'importance des investissements et des projets qui seront lancés dans un avenir proche. Elle signale l'envie de la Ville d'attirer les grandes manifestations et son dépôt de candidature pour l'Euro féminin de 2025. Les principaux écarts sont liés à l'énergie, car c'est un département très énergivore. Une question qui revient chaque année est la manière dont les fonds sont alloués, car contrairement au DCTN ces fonds sont distribués par sport et non pas par club. Certains commissaires souhaiteraient que ces fonds soient alloués par club, et on leur répond qu'il vaut mieux maintenir une certaine souplesse pour pouvoir chaque année s'adapter aux clubs et à leur évolution. De l'argent du fonds bénévolat a été réalloué.

La commission a demandé s'il était possible d'ajouter un étage supplémentaire à la Queue-d'Arve. La réponse du département est négative, car la structure tomberait. Le budget a été largement accepté sauf par les groupes qui s'abstiennent sur l'entièreté du budget.

Questions-réponses

Où vont les personnes qui ont quitté les postes perdus pour le DSSP pour raison de réadaptation?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils vont dans des services moins exposés du département, ou dans d'autres départements si le DCSS n'a pas de poste à proposer. Le DCSS a donc perdu des postes au SEVE, au SEP et dans les musées (gardien de musée).

Existe-t-il une rétrocession lorsque le département perd un poste?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative. Des départements sont contributeurs de réadaptation, et certains bénéficiaires. Des réflexions ont été entamées sur le sujet. Les services devraient pouvoir conserver la moitié du poste. Actuellement,

le département perd 100% du poste si celui-ci part dans un autre département, qui récupère le 100% du poste. Des réflexions générales sont menées sur les RH, et plusieurs réformes sont en cours. Cet élément doit être discuté.

La police municipale est-elle chargée de notifier les actes de poursuite?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative. Actuellement, ce sont des collaborateurs de l'Office des poursuites qui notifient les actes de poursuite, suivis de la police cantonale en bout de chaîne. Prochainement, les communes devront se charger de cette tâche, en l'occurrence les APM.

M. Lebedinsky indique que l'on demande à la personne de venir dans les locaux. Un procès-verbal doit être signé. Il y a trois tentatives avant l'échec. Ensuite, on se déplace.

Est-ce que cela risque d'alimenter un système qui implique que la Ville notifiera de plus en plus d'actes de poursuite?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative.

M. Lebedinsky ajoute que la Ville interviendra en fin de chaîne. C'est le Canton qui envoie au service les actes à notifier. La Ville n'est donc pas à l'origine des actes. Il indique qu'avant une publication la jurisprudence du Tribunal fédéral estime qu'il doit encore y avoir un passage par la commune, ce qui n'était pas fait à Genève. Le processus a donc été corrigé.

Cette mesure engendrera-t-elle des économies pour la commune?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que cette étape n'alourdira pas les charges de la Ville, car c'est autofinancé.

M. Kerguen ajoute que le Canton a présenté à la Ville cette étape supplémentaire comme un transfert de compétences, et pas comme un transfert de charges, car chaque acte à notifier engendre 50 francs pour la Ville.

Pourquoi le budget n'indique-t-il pas le revenu total des notifications?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le département a anticipé le fait qu'il ne recevra certainement pas la somme en entier. En cas de revenus supplémentaires, le montant sera ajusté au budget 2024.

Quel est le nombre d'actes que les communes devront notifier et comment est faite l'estimation?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'Office des poursuites a indiqué le chiffre maximum de 20 000 actes, sur la base de ce qu'ils pouvaient faire jusque-là. La Ville a prévu 10 000 actes à notifier dans les revenus pour être prudent. Cela sera ajusté l'année prochaine.

Les cinq nouvelles personnes engagées comme APM pour notifier des actes de poursuite suivront-elles la même formation que les autres APM et auront-elles le même salaire?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la positive. Ce seront des APM. En fonction des besoins, ils pourront se rendre sur le terrain ou s'occuper de missions de notification. On souhaite que cela soit interchangeable pour avoir une plus grande souplesse opérationnelle du service et des agents. Cela doit encore être organisé, mais les nouveaux APM devront être capables de faire les deux.

Ne serait-il donc pas judicieux d'attendre l'année prochaine pour ouvrir ces nouveaux postes d'APM afin de les compenser dans le budget par ces notifications?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a des besoins de terrain. L'école des Pâquis ne peut pas attendre un an supplémentaire pour renforcer les effectifs. Étant donné la problématique du crack, cela durera encore un moment, car elle commence à se diffuser dans d'autres quartiers. Cela étant, si les revenus augmentent, cela sera pour le budget 2024 et cela permettra de faire diminuer le cas échéant le déficit. Les nouveaux APM seront recrutés en septembre. Si on repousse, cela ferait attendre presque deux ans, car l'école pour les aspirants commence en septembre 2023.

Combien de personnes sont inscrites à l'école d'APM? Est-il envisagé d'améliorer l'attractivité du poste, dont le salaire?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'un nouveau système de recrutement a été mis en place. Avant la Ville s'occupait seule de son recrutement. Depuis la fin de la précédente législature, un bassin de recrutement commun à toutes les polices municipales a été mis en place. Cela est chapeauté par le département cantonal de la sécurité. Au mois de novembre de cette année, sept aspirants commenceront. Le département a élaboré un plan de communication avec le Service de la police municipale (SPM) pour attirer davantage de candidatures. Durant des années, le département formait une vingtaine d'aspirants en Ville de Genève. Ils sont donc confiants. Si cela ne fonctionne pas, il faudra revenir à l'ancien système. La Ville a un problème d'attractivité salariale car des APM quittent régulièrement la Ville pour aller à Cologny, Vernier, etc., où ils gagnent plus avec moins de responsabilités et des horaires moins contraignants. C'est pour cette raison que le département plaide pour la deuxième classe. C'est également le cas pour les états-majors qui ont des responsabilités d'encadrement importantes. Si l'on veut que cela fonctionne sur le terrain, il faut que l'encadrement suive.

Selon le DLS, le fléchissement de la qualité de vie est-il en lien direct avec l'activité des jeunes qui font la fête à l'extérieur dans les quartiers de Plainpalaïs, Jonction et Acacias?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'on ne peut pas faire un lien direct entre les jeunes et le fléchissement de la sécurité. En revanche ce qui ressort fortement du DLS pour ces trois quartiers c'est une amplification des problématiques sécuritaires et une diminution de la qualité de vie.

M. Lebedinsky ajoute que le DLS de 2020 indique une incivilité grandissante qui présente des formes de violence et d'intimidation perpétrées par des groupes d'individus sur le domaine public, notamment les bagarres.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que l'on n'a pas la moyenne d'âge, mais les regroupements sont régulièrement formés de jeunes et pas de seniors.

Pourquoi est-il mentionné dans le rapport de la CSDOMIC qu'il faut encore engager 17 APM? D'où provient ce chiffre (recherche, sondage)?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il s'agit des postes vacants au sein du service, c'est-à-dire les postes du service à repourvoir: sur les 190 postes (ETP), 17 postes sont vacants à ce jour.

Qui décide de la dotation d'un service?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a le règlement du Conseil administratif qui prévoit que le nombre adéquat d'agents s'élève à 200 et d'avoir 1 APM pour 1000 habitants. Les réadaptations et les postes vacants font qu'il y a moins de monde sur le terrain alors que les missions augmentent, la population augmente et les territoires se densifient (nouveaux quartiers).

Quels avantages et inconvénients présente le travail d'APM par rapport à celui d'un TSHM?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce sont deux métiers différents et complémentaires qu'il ne faut pas opposer. Les APM ont des horaires plus étendus, ils travaillent les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à trois heures du matin, ce qui n'est pas le cas d'un TSHM. La présence de nuit est importante. L'APM travaille sur deux axes: l'axe préventif, à savoir le pilotage et la connaissance des quartiers, des habitants, des associations, etc., ainsi que l'axe de sanction car les APM ont des prérogatives en la matière. Il y a beaucoup de missions accomplies par les APM que les TSHM ne peuvent pas accomplir, comme les sanctions.

M. Kerguen ajoute que, contrairement aux TSHM, les APM patrouillent en uniforme, ce qui peut rassurer la population. Cela permet certainement de prévenir les incivilités.

Que pense la police municipale des TSHM et des correspondant-e-s de nuit?

M^{me} Barbey-Chappuis posera la question à la commandante et reviendra vers la commission ultérieurement. Elle ne peut pas porter un jugement sur le travail

des TSHM. La police municipale et les TSHM travaillent en réseau. Ils se rencontrent quatre fois par année dans les différents quartiers, avec tous les acteurs impliqués dans ces quartiers.

A-t-on envisagé de regrouper ces trois métiers complémentaires dans un même département?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que son souci est de ne pas opposer les deux métiers. Ce sont des actions complémentaires. La présence de la police municipale a eu un effet sur le secteur des Pâquis. Cela permet de répondre à une problématique ponctuelle, mais cela ne permet pas nécessairement de faire un travail de fond et d'accompagnement, comme cela est fait par des TSHM ou autres. Elle estime normal que les APM se situent dans le département de la sécurité, et les TSHM dans le département social, car c'est leur mission principale. Elle rappelle que les deux collaborent.

Pendant combien d'années en moyenne un APM travaille-t-il pour la Ville de Genève?

M. Lebedinsky indique qu'il y a deux catégories de personnes: celles qui sont là depuis longtemps et qui ont vécu la transition des agents municipaux aux APM, et celles, recrutées entre 2014 et 2016, qui ont été formées directement aux nouvelles compétences. Depuis quelques années, les départs sont font principalement vers les autres polices municipales.

Pourquoi les répercussions financières liées à la décision du jour du Conseil d'Etat de déléguer la gestion de la plage des Eaux-Vives à la Ville ne figurent-elles pas dans le budget?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le règlement a été adopté par le Conseil administratif récemment, et il entrera en vigueur le 1^{er} novembre.

M. Lebedinsky ajoute qu'il s'agit d'une formalisation notariale. Les postes supplémentaires figuraient déjà dans le budget 2020 sur VVP et au SEVE.

Est-ce que le contrat local de sécurité peut être transmis à la commission?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il est accessible à l'adresse qui suit: <https://www.ge.ch/document/contrat-local-securite-cls-2022>. C'est une convention signée par M. Poggia et elle-même qui fixe trois axes prioritaires: rassemblement dans l'espace public et lutte contre les nuisances sonores, la loi sur la circulation routière (trottinettes, deux-roues motorisés, etc.) et les stupéfiants. La Ville a des compétences moins importantes en la matière. Les APM connaissent bien le terrain et peuvent donner des renseignements à la police cantonale en matière de loi sur les stupéfiants. Ces axes sont par la suite déclinés dans un plan d'action actualisé tous les trois mois, qui n'est pas transmissible pour des questions d'efficacité sur le terrain.

Les APM se déplacent-ils sur le terrain pour gérer les nuisances sonores?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la positive. Les APM demandent d'éteindre les enceintes. Au premier passage, ils font de la sensibilisation et, généralement, une fois qu'ils sont passés, les enceintes sont rallumées. Quand ils reviennent, ils peuvent verbaliser. La musique amplifiée dans l'espace public n'est pas autorisée. Ils font donc de la prévention, et mettent des sanctions quand cela est nécessaire.

Contrôlent-ils et agissent-ils aussi auprès des cafés qui mettent de la musique en extérieur?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative.

M. Lebendinsky explique que cela concerne les nuisances sonores des personnes où la musique amplifiée est interdite.

Existe-t-il une collaboration entre l'unité de vie associative du DCSS et le SPO afin de trouver des actions communes à entreprendre pour valoriser le bénévolat?

M^{me} Bonvin indique qu'il n'y a pas de collaboration effective car ce n'est pas le même bénévolat. A la suite d'une étude réalisée il y a quelques années par le Canton sur le bénévolat, l'association Genève bénévolat a été créée, avec qui le département collabore. Cette plateforme a mis en place des speed-dating où les associations peuvent venir se présenter pour trouver des bénévoles. Ils ont essayé de faire un mix entre la culture, le social et le sport. Ils se sont rendu compte que les gens ne venaient pas. Et ceux qui venaient pour le sport s'intéressaient uniquement au sport, etc. Actuellement, la magistrature a accepté de rentrer en matière car on observe de plus en plus de manifestations sportives qui allient le côté sociétal: lors de l'événement sportif, les personnes font la course et nettoient le domaine public.

Est-ce du ressort de la Ville de s'occuper du bénévolat et de le professionnaliser?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'objectif n'est pas de professionnaliser le bénévolat, mais de soutenir les bénévoles qui se fatiguent et s'usent, car être bénévole implique des contraintes juridiques et sécuritaires, dont les aspects de prévention dans le sport. La vie familiale et professionnelle fait qu'il est parfois difficile d'assurer des activités de bénévole. De plus, encadrer des jeunes est actuellement plus difficile car la relation avec les parents est aussi différente. L'objectif est donc de les soutenir, par exemple avec la Maison du sport qui sera un lieu dédié aux bénévoles avec des salles à leur disposition pour que les comités puissent se réunir. Le fonds bénévolat a pour objectif d'organiser la fête du bénévolat qui leur est consacrée pour les remercier et revaloriser leur engagement. Cette année, elle aura lieu au cirque de Noël. Cela étant, lors des discussions avec les clubs, certains souhaitent avoir un soutien administratif, par exemple pour la gestion des comptes qui requiert des compétences que n'ont pas tous les bénévoles. La Ville, lorsqu'elle

subventionne, demande à vérifier les comptes, etc. Le département travaille sur un projet pilote d'un guichet dédié aux subventions pour alléger les démarches administratives des bénévoles à leur demande.

Est-ce que remplacer les bénévoles dans le domaine du sport coûterait extrêmement cher?

M^{me} Barbey-Chappuis confirme que les subventions seront plus importantes si l'on engage des professionnels.

Est-il possible d'augmenter les subventions (actuellement de 5,3 millions pour le sport et de 5,5 millions pour les clubs) qui semblent faibles par rapport aux autres départements?

M^{me} Barbey-Chappuis informe que le département a augmenté de 300 000 francs les subventions depuis le début de la législature. Cela représente 6% de hausse. A ce jour, ce montant permet de répondre aux demandes qui sont analysées finement par les services. Néanmoins, il faudra attendre l'après-Covid pour savoir si le même niveau de demande se poursuivra. Si l'on se dirige vers une professionnalisation et un encadrement plus important, cela nécessitera des moyens supplémentaires au niveau des subventions.

M^{me} Bonvin ajoute que le service fait une analyse fine par rapport aux besoins pour ne pas dépasser les montants octroyés. Si l'enveloppe augmente, on pourra soutenir un plus grand nombre de projets, et on pourrait toujours dépenser plus de manière intelligente et justifiée. Actuellement, le sport est en demande d'un virage à prendre vers la professionnalisation, ce qui n'implique pas de renier le bénévolat. Un entraîneur dans une équipe doit avoir une formation, il doit pouvoir en faire son métier et en vivre. On a été témoin des dérives d'entraîneurs qui n'étaient pas formés. Ce virage, si on le prend, devra être financé. Plusieurs associations sont essouffées, car le sponsoring à Genève ne fonctionne pas. La Ville agit à titre subsidiaire.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que, même si l'on obtient plus de moyens, il faut prendre en compte la capacité à faire. Si 100 millions supplémentaires sont octroyés pour faire des manifestations, le département n'arrivera pas à suivre au niveau du personnel. Le Tour de Romandie féminin implique 36 collaborateurs et collaboratrices du SPO. C'est des semaines de travail. Il y a besoin de personnel pour mener à bien le projet.

Avec le développement de certains sports qui émergent, comme le paddle, qui ont besoin de plus d'espace, cette hausse des subventions ne sera-t-elle pas nécessaire?

M^{me} Barbey-Chappuis confirme que l'enjeu se situe également au niveau des infrastructures, à savoir les rénovations et constructions, pour lesquelles

d'importants investissements arrivent. L'enjeu est d'avoir la capacité d'accueillir ces clubs et nouvelles équipes et de répondre à leurs besoins. Actuellement, les services doivent régulièrement décliner des demandes, car il n'y a plus de place dans les infrastructures. Au niveau des subventions, l'enjeu se dirige vers le soutien au bénévolat. C'est également l'avis des clubs.

Qu'en est-il de la problématique de la violence sur les terrains de football?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la Ville dispose depuis juin d'un chargé de prévention à 50% qui est cofinancé par le Canton et la Ville de Genève. Son mandat est de faire un diagnostic de la situation et d'aller voir les clubs. Il figure dans le plan directeur des sports que, s'il y avait des débordements dans les infrastructures de la Ville ou à l'égard de collaborateurs et collaboratrices du SPO, ou dans un club, la Ville prendrait les mesures qui s'imposent au niveau des subventions dont ce club bénéficie. Elle l'a affirmé également lors de la rencontre avec toutes les associations sportives. Le message a été bien accueilli. Ces situations de violence ternissent l'image du sport en général. Elle a demandé que toutes les situations de violence soient revues.

M^{me} Bonvin ajoute que le service travaille actuellement avec un groupe de projet pour proposer des formations. Le message de la magistrate a été relayé. Ils ont constaté une différence. Il n'y a pas eu de retour sur les tensions, comme c'était le cas auparavant. Il y a parfois des incivilités suivies d'interdictions dans les infrastructures; il y a une procédure très claire. On se rend compte que les incivilités ont souvent lieu dans les clubs non subventionnés et sans mouvement juniors. L'autre levier est d'enlever des heures d'entraînement; or, l'association cantonale genevoise de foot veut jouer les matchs. Il y a une réelle prise de conscience actuellement, également grâce aux propos de la magistrate en séance. C'est un postulat politique, ce qui a plus d'effets.

Qu'est-il prévu ces prochaines années pour éviter de revivre la problématique de la fan zone actuelle?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la prochaine coupe de l'Euro aura lieu en Allemagne. Cela ne devrait pas engendrer de polémique. Il y a encore un Euro et par la suite il faudra relancer un appel à projets. Après l'Allemagne, ce sera au Mexique, puis aux Etats-Unis. Elle espère qu'il y aura l'Euro féminin en Suisse. Pour l'instant, les destinations sont moins sujettes à discussion. La Ville sollicitera le Canton sur les aspects sécuritaires.

Le département exige-t-il du responsable d'une association subventionnée qu'il ait suivi la formation en e-learning sur le harcèlement sexuel, comme cela se fait au DCTN?

M^{me} Bonvin indique que ce n'est pas le cas lors des demandes de subventions, en revanche les services demandent que les encadrants fournissent le

casier S au président du club et que le club vérifie chaque année que ce casier S reste vierge. Les personnes que mandate la Ville doivent suivre un cours auprès d'une association sur la prévention et la gestion des potentiels abus. La Ville le demande pour les camps qu'elle organise et pour les cours qu'elle offre aux jeunes, par exemple.

L'exception, notamment pour les organisations internationales, de la centralisation de la levée des déchets et de leur facturation par la Ville est-elle justifiée par rapport au manque à gagner?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est lié aux accords de siège. La Ville et le Canton partagent la volonté de renforcer la Genève internationale, car elle apporte des rentrées économiques et du rayonnement. La suppression de la tolérance communale concerne les entreprises jusqu'à 250 ETP. La Voirie se chargera de ces entreprises et, si elles possèdent trop d'ETP, elles devront changer et se diriger vers le privé. C'est une importante réforme, sur laquelle la Ville travaille depuis plusieurs années. La tentative en 2018 n'avait pas abouti. On fait tout pour que cela fonctionne l'année prochaine.

Quand la problématique du ski nautique et des baigneurs au quai Wilson sera-t-elle réglée?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'un projet pérenne est en cours, réalisé grâce à un crédit d'étude voté par le Conseil municipal. En ce qui concerne l'aménagement provisoire, il y a la volonté de permettre l'accès à l'eau et à la baignade au quai Wilson l'été prochain. Cela n'a pas pu être réalisé cette année, car le ski nautique occupait ce plan d'eau car il a une convention avec le Canton qui arrive normalement à échéance à la fin de l'année. C'est donc le Canton qui est l'interlocuteur du ski nautique. La Ville a sollicité le Canton pour le rendre attentif à cette question. Le Canton a deux options: déplacer le ski nautique ailleurs, ou revoir les horaires du ski nautique afin de permettre l'accès à l'eau le matin jusqu'à 11 h. Le Canton s'oriente vers cette dernière solution. La Ville attend la décision du Canton et a pour objectif de lancer un appel à projets pour mettre une buvette sur les quais et pour aménager cet espace dès que possible.

Aura-t-on droit à une ambiance festive et lumineuse à Noël cette année?

M^{me} Barbey-Chappuis répond le Conseil administratif a décidé de maintenir les illuminations de Noël mais de revoir le périmètre. Au point de vue énergétique, les illuminations de Noël consomment très peu. Or, si l'on demande à la population de faire des efforts en matière de consommation d'énergie, c'est difficilement compréhensible d'avoir une ville illuminée comme c'est le cas chaque année. L'objectif cette année est de rester dans le centre-ville, principalement dans les Rues-Basses pour soutenir les commerces locaux. Elle est d'avis que c'est important d'avoir une ambiance de Noël et que les gens viennent faire leurs

courses de Noël en centre-ville plutôt qu'ailleurs. L'année précédente, environ 28 lieux étaient illuminés.

Lors de sa présentation, la magistrate a indiqué 100 signalements de harcèlement de rue depuis l'application Genève en poche. Cependant, dans le rapport de la CSDOMIC, il est indiqué le nombre de 80, puis celui de 120. D'où proviennent ces différences?

M^{me} Barbey-Chappuis informe qu'il y avait 80 signalements au moment où ils l'ont communiqué, et depuis il y en a eu des nouveaux. Au 15 septembre, il y avait 121 signalements. En ce qui concerne l'identité des utilisateurs et utilisatrices, il y a eu 92 femmes, neuf hommes, six trans, 11 queer homosexuels et bisexuels, et trois en questionnement. Dix-huit personnes ont demandé à avoir un suivi. Il y a eu un dépôt de plainte pénale suite à une demande d'accompagnement. Pour la nature des signalements, les regards insistants sont le plus fréquents, les remarques ou insultes à caractère sexuel ont été signalées par 33 personnes, les bruitages et gestes obscènes et dégradants ont fait l'objet de 20 signalements, avoir été suivi a engendré également 20 signalements, six frottements ont été signalés ainsi que huit attouchements. Cela concernait les quartiers d'Eaux-Vives Cité (22 signalements) suivi de Plainpalais-Jonction et des Grottes. Sans surprise, cela concerne les quartiers festifs. En ce qui concerne la répartition des signalements par catégories, dans 85 cas la victime a signalé un harcèlement, dans 15 cas c'est un proche de la victime, dans 17 cas c'est un témoin et dans quatre cas c'est un proche de l'auteur.

Une personne qui utilise l'application est-elle interrogée sur les circonstances et les lieux du harcèlement?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est la victime qui décide d'être contactée ou non par la police municipale. Ces données permettent de cartographier la problématique, d'identifier les lieux concernés, d'envoyer des patrouilles préventives et donc de renfoncer le passage de la police municipale sur ces lieux identifiés. La police municipale fait un travail d'accompagnement, mais ne peut pas forcer une victime à porter plainte.

Y a-t-il une vision du portrait-robot du harceleur?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'application indique le type d'auteur présumé: homme seul, femme seule, groupe d'hommes, groupe de femmes, groupes d'hommes et de femmes, je ne sais pas.

Complément écrit

Nous vous transmettons ces données qui doivent toutefois être nuancées dans la mesure où cela ne fait que cinq mois que cette fonctionnalité est disponible et que nous sommes tributaires des données que les victimes veulent bien renseigner

lors du signalement dans l'application. Plus qu'un portrait-robot, ces données permettent donc plutôt de dégager une tendance.

- 138 sont le fait d'hommes ou de groupes d'hommes, soit 93,24%;
- 10 sont le fait de femmes ou de groupes de femmes, soit 6,76%.

Pour quelles raisons les signalements ne sont pas suivis d'une plainte pénale?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la victime choisit si elle souhaite avoir un accompagnement ou pas. La plupart choisit de ne pas être accompagné et de ne pas être contacté par la police municipale. Si une personne décide d'être contactée par la police municipale, cela n'implique pas qu'elle souhaite déposer une plainte pénale. C'est uniquement en cas d'attouchement ou d'agression. Un regard insistant ne permet pas de déposer une plainte pénale. La police municipale accompagne la victime si elle souhaite déposer une plainte pénale auprès de la police cantonale, car c'est auprès de la police cantonale qu'elle peut déposer une plainte pénale. C'est la victime qui doit décider de le faire.

Quel degré de véracité peut-on donner à ces alertes?

M. Lebedinsky répond que l'objectif est de combler un manque. Il n'y a actuellement aucune démarche pénale par rapport au harcèlement, excepté en cas d'agression ou de viol. L'idée est d'avoir des statistiques. C'est également important de donner la possibilité à la personne de rencontrer un APM et de donner les informations mentionnées, à savoir qui sont les auteurs, mais pas forcément de porter plainte s'il n'y a pas lieu de porter plainte. Si ces personnes mentent, elles n'iront pas témoigner une deuxième fois auprès des APM. Le but est de permettre aux gens d'oser parler à la police, afin de transmettre des informations qui permettront aux patrouilles de cibler les lieux problématiques.

Quel est le degré de confidentialité de ces données?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ces données sont uniquement dédiées à la police municipale et permettent de cartographier les lieux problématiques, tels les parcs, ou le secteur, mais pas un établissement spécifique. Si la personne souhaite être contactée, elle sera plus précise dans son témoignage. Les clics permettent d'orienter le travail de la police municipale dans des secteurs considérés à risque élevé. Le nombre de signalements par l'application, inspirée de l'application lausanneoise, sera indiqué dans le rapport d'activité.

Les services prévoient-ils un programme sur la gestion énergétique des salles de sport, comme transformer la chaleur utilisée pour fabriquer de la glace pour chauffer une autre salle?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'objectif général est de renouveler les infrastructures vétustes et très énergivores. Le Conseil municipal a été saisi de la

proposition sur les Vernets récemment, qui implique 30 millions pour notamment mettre des panneaux photovoltaïques afin de produire de la chaleur et pas uniquement d'en consommer, et de transformer l'ammoniac. Ce sera la plus grande centrale photovoltaïque de la Ville de Genève.

M^{me} Bonvin ajoute qu'actuellement tous les projets que l'on construit prévoient de respecter des normes strictes au niveau énergétique comme pour les Vernets, la gare des Eaux-Vives et le futur centre sportif du Bout-du-Monde. Il faut malheureusement vivre avec des infrastructures anciennes qui n'ont pas été réfléchies de la sorte. Des détecteurs de présence, inexistantes dans les salles et les vestiaires, seront mis dans les nouvelles infrastructures lors des rénovations.

Lors d'événements sportifs, les organisateurs sont-ils sensibilisés à mettre à disposition suffisamment de poubelles pour recycler?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les grandes manifestations sont soumises aux mêmes contraintes que toutes les manifestations culturelles ou autres. Ils doivent trier les déchets. Cette obligation figure dans les autorisations qui contiennent la permission de l'utilisation du domaine public. Le Triathlon est exemplaire dans le domaine.

M^{me} Bonvin ajoute que les petites manifestations dans les infrastructures de la Ville doivent respecter ces règles. Les collaborateurs et collaboratrices aident à faire respecter ces règles auprès des participants. Si ce n'est pas le cas, ils sont rappelés à l'ordre. Elle précise que le Marathon a reçu le premier prix il y a quelques années, et le Triathlon il n'y a pas longtemps. Elle indique que la mobilité douce aussi est prise en compte. Le Marathon a un accord avec les Transports publics genevois (TPG): lors de l'inscription, les personnes reçoivent un ticket gratuit pour se rendre sur le site du départ et pour rentrer chez eux. Le Triathlon et la course de l'Escalade ont prévu la même démarche.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'un sondage a été réalisé auprès des participants pour savoir s'ils étaient prêts à se passer du prix, de la médaille et des autres objets à la fin de la course. Une réflexion importante est donc menée par ces organisateurs, qui ont conscience qu'un participant d'une course est également sensible à ces aspects.

En termes d'exemplarité de l'administration municipale, la Ville a-t-elle prévu d'installer des poubelles de tri dans la cafétéria du Palais Eynard?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les projets à ce sujet ont abouti. La directive entrera en vigueur en octobre. Elle sera étendue à tous les bâtiments administratifs accessibles aux publics, car les autres impliquent des contraintes différentes.

Quels sont les acteurs majeurs des partenariats de la restauration à l'emporter?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les partenariats seront signés avec de grandes entreprises, comme le McDonald's, que la Ville a déjà contacté. La Voirie fait des passages à ces endroits, mais le McDonald's s'engage à vérifier les poubelles, et si elles débordent pendant la journée il s'en chargera et nettoiera les abords immédiats du McDonald's. La Ville souhaite contacter d'autres grandes enseignes, comme Starbucks. McDonald's était plus ouvert à ce type d'initiative que ne l'a été Starbucks. Le but est d'influer sur l'effet de masse plutôt que sur les petits restaurateurs du coin.

Projet de budget du département

Page 166

Facturation pour le domaine public: y aura-t-il encore des gratuités en lien avec le Covid-19 en 2023 (les terrasses, par exemple)?

M^{me} Barbey-Chappuis confirme qu'il n'y aura plus de gratuité.

M. Lebendinsky indique que La Ville avait estimé qu'il ne fallait pas modifier les lignes de revenus dans le budget sur la base du Covid. Sinon, cela aurait entraîné des changements chaque année. Ainsi, les éventuelles baisses et augmentations ne sont pas liées au Covid-19.

Page 167

Que comprend la rubrique «Défense»?

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'il s'agit de la protection civile (PCi).

Ligne 35, «Attributions aux fonds et financements spéciaux», rubrique «Culture, autres»: pour quelles raisons cette ligne diminue de 54%?

M. Dose répond que c'est un fonds qui gère Geneva Lux et qui se retrouve dans les lignes 35 (charges) et 45 (revenus). La diminution correspond à un ajustement par rapport aux charges, qui peut varier chaque année.

M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'il s'agit du soutien privé.

Pourquoi l'amortissement du patrimoine administratif, rubrique «Cultures, autres» augmente de 28%?

M. Krebs renvoie la commission à la page 237, à la ligne «Renouvellement et acquisition véhicules engins LOM», sur laquelle on constate 30 071 francs d'amortissements pour la proposition PR-1199 A2.

Page 166

Pour quelles raisons les revenus financiers du Service de l'espace public (SEP) ont subi une augmentation de 10 millions par rapport aux comptes 2021 ?

M. Dose indique qu'il s'agit des gratuités qui disparaissent.

Page 168

Ligne des taxes, dans les revenus, à la rubrique « Voirie – Ville propre, « Circulation routière » : à quoi correspond la diminution entre les comptes 2021 et le PB 2023 ?

M. Dose précise qu'il s'agit des remboursements des assurances pour les employés accidentés.

M. Krebs informe que la ligne pour les accidents comprend un montant de 394 000 francs et la ligne d'invalidités 169 000 francs.

Page 172

La hausse des prix de l'énergie est-elle comptabilisée dans les départements ou dans les comptes compétents ?

M. Dose répond que cela a été fait dans les comptes compétents pour 9 millions pour toute la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que c'est le DACM qui ventile dans tous les départements au niveau du budget.

M. Blanchot précise que cela est ventilé sur la base des consommations de l'année précédente.

Page 173

Pourquoi la ligne 313, « Prestations de services et honoraires », dans les charges dans la rubrique du SIS, diminue-t-elle ?

M. Krebs répond qu'il s'agit de l'informatique.

Que comprend l'augmentation de 28% de la ligne 391, « Prestations de services » au SPO ?

M^{me} Bonvin indique que, quand la Ville organise une manifestation comme le Tour de Romandie, le domaine public lui facture son utilisation. Il s'agit d'une facture pro forma. Le montant est dur à évaluer de manière précise d'un point

de vue budgétaire, car on ne connaît pas toutes les activités que la Ville réalisera l'année prochaine. Pour cette raison, on observe un important décalage entre les comptes 2021 et le PB 2023. La ligne a légèrement augmenté depuis le budget 2022, car le Département a considéré que le montant n'était pas assez élevé par rapport à la réalité.

Page 174

Pour quelles raisons les «dépréciations sur créances», rubrique SPM, diminuent-elles de 27%?

M. Dose répond qu'il s'agit de pertes sur débiteur qui varient chaque année et sont donc régulièrement réévaluées.

M. Blanchot précise que généralement, dès l'approche au bilan, la créance est maintenue jusqu'à ce que toutes les procédures de recouvrement aient été menées à bien. La provision ne change pas. En revanche, les services essaient d'estimer le montant qui sera déduit du revenu attendu, causé par les gens qui ne paieront pas.

Quel est le différentiel entre le revenu des amendes de 20 millions et les charges du personnel chargé de mettre ces amendes (ligne 301)?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que c'est difficile de tirer des conclusions à partir des comptes 2021. Elle rappelle que les gens étaient en télétravail pendant la crise sanitaire, ce qui a réduit le nombre de déplacements et des amendes. Cela étant, il faudra vérifier cette année l'évolution de ce montant et le mettre à niveau dans le PB 2024. Le développement de la mobilité douce pose la question du niveau d'amendes qu'il y aura ces prochaines années.

Que comprennent les «allocations», ligne 304?

M. Blanchot indique que cela comprend toutes les allocations, dont le montant le plus important est dédié aux allocations enfants.

Page 175

Quelles sont les raisons de la diminution de 79% entre le budget 2022 et le PB 23 de la ligne «Immobilisations corporelles du PA», SEP?

M. Blanchot dit que cela s'explique par la sortie d'un objet, qui est totalement amorti.

Page 176

Que comprennent les recettes sur ventes de 610 000 francs de VVP?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elles comprennent le papier que la Ville refacture. Le prix du papier augmente.

M. Dose précise que cela comprend également l'aluminium.

Pourquoi la ligne 424, «Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services», augmente-t-elle?

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'il s'agit de la fin de la tolérance communale. Des charges sont liées, mais le revenu net s'élève à environ 1,5 million.

Combien y a-t-il de clubs de football?

M^{me} Bonvin répond que la Ville soutient une dizaine de clubs de football qui ont des mouvements juniors. L'année dernière, la Ville en a soutenu neuf. Ils jouent tous dans les infrastructures de la Ville de Genève, et sont domiciliés sur la commune. La Ville détient 32 clubs sur 64 (donc 50% des clubs qui se trouvent sur la Ville).

A quoi est dû l'écart de 31 000 francs sur cette ligne par rapport aux comptes?

M^{me} Bonvin répond que la Ville a versé l'année dernière un montant à Urania Genève Sport (UGS), car c'était son anniversaire et que ce club a créé une équipe féminine. Toutefois, comme l'a dit la magistrate, le SPO ne dépasse jamais l'enveloppe globale, mais peut réallouer. Pour cette raison, le service demande de maintenir une flexibilité avec les fonds, car il doit parfois répondre aux demandes qu'il ne peut pas prévoir, mais qui sont justifiées et à soutenir.

Le DSSP connaît-il le principe de subventions nominales par entités subventionnées qui sont tacitement renouvelées d'année en année et appliquées par le département 5?

M^{me} Bonvin répond que c'était la procédure appliquée auparavant au SPO. Elle a été supprimée, car un ancien magistrat versait les subventions chaque année sans avoir au préalable évalué la pertinence du besoin. La nouvelle direction du SPO a voulu répondre aux besoins de terrain et à la réalité des associations, et ne plus verser des rentes de confort. Pour ce faire, il faut garantir une certaine souplesse, car le monde du sport évolue rapidement. La Ville a signé des conventions sur plusieurs années afin d'assurer les revenus de certaines entités et manifestations comme le Gonet ou la course de l'Escalade et pour certains clubs de ligue nationale A. La loi sur la répartition des tâches (LRT) prévoit que les communes soutiennent les clubs de sports d'équipe, comme les Lions de Genève, Genève Volley. On essaie d'éviter des lignes nominales pour que le monde sportif se réinvente.

Pour quelles raisons le club sportif des polices municipales est-il subventionné?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le club sportif des polices municipales est composé d'APM du canton. On s'est rendu compte que ce club sportif finançait ces activités via la vente d'un agenda. Un article est paru dans *Le Temps* à ce propos. Vu que ce sont des agents qui sont amenés à contrôler des entreprises, elle a estimé problématique que leur club sportif finance ses activités en faisant appel à du sponsoring privé et qu'il était plus sain qu'il soit financé par une subvention de la direction du département. Elle sollicitera également ses homologues des autres communes pour qu'ils participent, mais pour l'instant cette subvention évite qu'ils démarchent des entreprises qu'ils sont potentiellement amenés à contrôler.

Pour quelles raisons le soutien aux clubs de lutte ne reçoit que 2000 francs, alors que les subventions accordées aux clubs de badminton, de basket, de football et de frisbee sont plus élevées?

M^{me} Bonvin informe qu'il n'y a pas de demande en ce qui concerne la lutte. Il n'y a pas de club de lutte en ville de Genève, mais à Carouge, et celui-ci est soutenu par la Ville de Carouge. Il est probable que cette ligne disparaisse.

Les noms des fonds ont été modifiés. A quoi correspondent ces fonds?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que depuis un ou deux ans le département est sollicité régulièrement par des manifestations qui organisent par exemple des courses où l'on récolte aussi des déchets. Ce type d'événement ne correspondait pas aux critères qui permettaient de subventionner ce type d'activité. Le nouveau fonds de soutien prévention-développement durable permet de financer des activités qui allient sport et développement durable ou environnement. C'est le fonds de soutien prévention-intégration qui a été renommé. Le fonds de soutien au bénévolat a diminué, car c'est difficile de distinguer le bénévolat et le soutien aux activités sportives des clubs. Le département soutient le bénévolat essentiellement par le biais des subventions qu'il octroie aux clubs pour leurs activités de tous les jours qui sont délivrées par des bénévoles. Le fonds de soutien au bénévolat est utilisé pour la fête des bénévoles qui sera organisée en fin d'année (événements ponctuels). Le montant de 185 000 francs n'était pas adéquat. Pour cette raison, le département a réorganisé les fonds et élargi la portée du fonds développement durable pour soutenir de nouvelles activités.

Dans quelle ligne est inséré le poste le modérateur pour les terrains de football?

M^{me} Bonvin dit que le chargé de prévention se trouve dans le fonds prévention. Il passera dans le fonds prévention-intégration dans le budget 2022 lors des comptes 2022.

Page 178

Les associations cantonales reçoivent-elles également des subventions de la part des communes dans lesquelles elles ont leur siège?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative.

M^{me} Bonvin explique que les associations cantonales sont pour la majorité domiciliées sur le territoire de la ville de Genève. La LRT prévoit que le soutien aux associations cantonales est partagé entre le Canton et la Ville. La Ville a toutes les infrastructures et accueille toutes les associations cantonales dans le cadre de leurs activités. Les soutenir permet à la Ville de collaborer avec elles de manière étroite. La plupart s'entraînent en Ville, car c'est la seule commune qui peut les accueillir.

Le soutien aux clubs de football est de 420 000 francs et l'association cantonale genevoise de football reçoit également une subvention: s'agit-il de deux entités différentes? L'association cantonale genevoise de football accueille-t-elle uniquement les clubs de football de la Ville?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la positive. Les associations cantonales chapeautent les clubs de foot.

M^{me} Bonvin informe que la Ville soutient les associations cantonales de football. L'Association suisse de football (ASF) gère tout le football en Suisse et également le football national avec les équipes féminines. L'ASF comprend plusieurs lignes: l'association cantonale genevoise de football, qui se situe dans chaque canton (association cantonale vaudoise de football, par exemple). Ces associations sont chargées d'organiser tous les championnats et de gérer les clubs qui se trouvent dans les communes. La particularité de Genève est qu'il y a un club par commune, sauf en ville de Genève, qui compte 32 clubs. Sur les 32 clubs, certains proposent des mouvements juniors et d'autres ne les ont pas. Le SPO soutient les clubs en ville de Genève qui ont des mouvements juniors, ainsi que l'entraîneur cantonal de l'association cantonale genevoise de football qui s'occupe de chapeauter les formations pour les jeunes, en collaboration avec le Canton.

La Ville est-elle la seule commune à soutenir l'association cantonale genevoise de football?

M^{me} Bonvin répond par la positive. Le Canton soutient également l'association cantonale genevoise de football. Les autres communes soutiennent leurs clubs. La Ville de Genève a une obédience cantonale du sport de manière historique et c'est important. C'est également le rôle du Canton. Entretenir un lien proche avec l'association cantonale genevoise de football permet d'avoir une bonne vision du tissu sportif et de l'activité des clubs.

Compte tenu des frais généraux entraînés par les clubs sportifs, est-il pertinent que les clubs d'échecs reçoivent presque 60% de ce que touche le club de voile, qui a des bateaux qui coûtent de l'argent (réparations, etc.)?

M^{me} Bonvin répond que la Ville soutient le centre d'entraînement de la relève. Il n'y a pas de club de voile à part la Nautique en ville de Genève. La Ville soutient uniquement des activités qui n'ont pas lieu sur son territoire, s'il n'y a pas de club en Ville. Donc, la Ville soutient l'activité du club nautique de Versoix, et en grande partie le centre d'entraînement de la régates. Les clubs d'échecs ont une activité importante pour les enfants en ville de Genève. Certains clubs sont extrêmement actifs. C'est un sport, reconnu par les Jeux olympiques. Les clubs se rendent dans presque toutes les écoles, et de nombreux enfants participent à leurs activités. La Ville soutient les entraînements, les tournois, qui touchent beaucoup de monde, dans plusieurs quartiers de la Ville. La voile touche moins de jeunes et coûte plus cher, mais c'est également important de soutenir les clubs de voile.

Subventions non monétaires

M^{me} Barbey-Chappuis informe qu'il y a 8 millions de subventions en nature, c'est-à-dire de mises à disposition de locaux, et 5 millions financés en direct.

La Ville octroie-t-elle donc 8 millions de francs de gratuités?

M^{me} Bonvin indique que ce montant est plus élevé, car le budget total des charges du SPO comprend ce qu'offre le SPO à la population, via des prestations et via la mise à disposition des infrastructures. Le règlement prévoit que le service facture un terrain de foot 75 francs par heure, ce qui n'est pas son coût réel qui est plus élevé. Si la Ville facturait le montant réel même en gratuités, le budget dépasserait les 8 millions. La Ville prend en charge l'entier de la gestion et des coûts liés aux infrastructures, qu'elle met totalement et gratuitement à disposition de la population. Par exemple, le coût des 16 collaborateurs qui travaillent à la piscine des Vernets n'est de loin par couvert par les billets d'entrée.

Dans les autres cantons, les clubs et associations paient une location, car la commune n'offre pas de gratuité. Les gratuités sont-elles donc une aide de la Ville de Genève octroyée aux clubs?

M^{me} Bonvin indique que les Lions de Genève est un club de basket. Son concurrent olympique est Fribourg. Fribourg olympique paie la location de sa salle et reçoit 0 subvention de la collectivité publique. Fribourg est une petite ville et n'a qu'un club, donc peu d'activités. La Ville de Genève dispose d'une importante diversité de sports, ce qui fait qu'elle doit les soutenir. Tous les sports sont représentés en ligue nationale A à Genève. C'est le seul canton à avoir cette richesse dans tous les sports.

La LRT exige-t-elle que les communes soient en charge des infrastructures sportives?

M^{me} Bonvin répond par la positive, sauf l'infrastructure du Trèfle-Blanc et le Stade de Genève. La Ville dispose d'infrastructures d'obédience cantonale.

Y a-t-il un élément de la péréquation avec les autres communes qui permettrait de dédommager la Ville de Genève pour l'utilisation de ses infrastructures par des extra-communiers ou par des associations non domiciliées en ville de Genève?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative. Des réflexions ont été menées sur la possibilité d'avoir des tarifs différenciés pour les habitants de la ville de Genève et pour les autres. Pour l'instant, la Ville n'a pas pris cette direction. Cela étant, à la suite d'une motion, depuis le début de la législature une inscription privilégiée aux écoles de sport a été organisée pour les habitants de la ville de Genève, qui peuvent s'inscrire dix jours avant l'ouverture des inscriptions aux habitants du canton. La mise en place de ces tarifs entraînait des charges administratives trop lourdes.

Pourquoi les communes ne contribuent-elles pas aux frais de ces installations?

M^{me} Barbey-Chappuis informe que ce sont les charges de ville-centre. De manière générale, un grand nombre de personnes se rendent dans les piscines, car elles travaillent en ville de Genève et viennent pendant les pauses. Ces informations sont comprises dans l'étude sur les charges de ville-centre qui a été réalisée par l'Union des villes genevoises (UVG).

M^{me} Bonvin précise que la LRT règle la facturation des clubs. Pour les clubs, la gratuité est réciproque. Un club de la Ville qui utilise une salle ou un site dans une autre commune ne paie pas, à partir du moment où le club est subventionné. Il y a donc un échange.

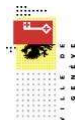
Annexe: présentation du DSSP



PR-1550 – Projet de budget 2023

Audition à la Commission des Finances – 12 octobre 2022

Marie Barbey-Chappuis
Maire
Département de la sécurité et des sports



Sommaire

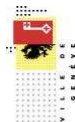
1. Propos introductifs
2. Des nouveaux postes nécessaires demandés au PB2023
 - A. Service de la Police municipale
 - B. Service Voirie Ville Propre
 - C. Service des sports
3. Conclusion



1. Propos introductifs

Le DSSP

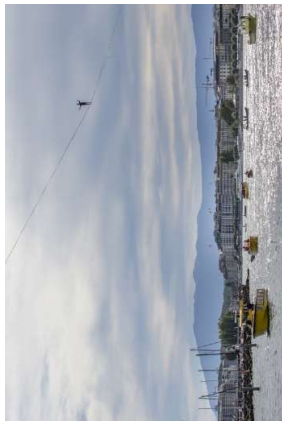
- un département composé de services qui délivrent des **prestations directes à la population** (sécurité municipale, levée et gestion des déchets, sports, manifestations/animations sur le domaine public, etc);
- un département avec des services de «terrain» qui ont été en première ligne durant la **crise sanitaire** et qui le sont désormais dans le cadre de la **crise ukrainienne** (énergie, protection de la population)
- 926 ETP dans 5 services et une direction



1. Propos introductifs

Un bref bilan à mi-législature

- **Une feuille de route qui fixe trois axes prioritaires**
 - Stimuler le civisme et lutter contre les incivilités
 - Cultiver le lien de proximité
 - Valoriser et animer l'espace public
- **Un plan propreté avec des concrétisations dans chaque axe**
 - Optimiser la qualité du nettoyage, en utilisant des technologies innovantes
 - Renforcer la lutte contre les incivilités
 - Stimuler les initiatives citoyennes
 - Sensibiliser le jeune public aux bons gestes
 - Favoriser une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement
- **Un plan directeur des sports 2022-2030**
 - Des projets déjà menés: Canopée, Asphalté, cours gratuits de sport, Fan Zone Euro foot féminin
 - Des crédits d'investissement votés (env. 100 millions sur les 300 millions prévus dans le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030).
- **Des projets d'animation qui ont rencontré un vif succès**
 - Festival Geneva Lux, Marché de Noël, exposition Le Chat, Nathan Paulin durant les festivités du 1^{er} août
- **Un transfert réussi du SIS vers le Groupement intercommunal**





VILLE DE
GENÈVE

2. Des nouveaux postes demandés au PB2023

	Département de la sécurité et des sports	Postes B 2022	Nouveaux postes	Postes par extrait CA	Augm. Taux	Transferts postes	Variation par DB	Postes PB 2023
4001	Direction du département de la sécurité et des sports	16.2	-	-	-	-	-	16.2
4002	Service des sports	184.3	1.0	-	-	2.0	0.7	188.0
4006	Service de la police municipale	219.7	8.0	-	-	-1.0	1.0	227.7
4007	Service de l'espace public	74.2	-	-	-	-	-0.2	74.0
4009	Service logistique et manifestations	91.8	-	-	-	-	-0.6	91.2
4010	Service Voirie - Ville propre	340.7	3.0	-	-	-	-1.3	342.4
Total		926.9	12.0	-	-	1.0	-0.4	939.5

➡ Sur ces douze postes demandés, seuls quatre d'entre eux impactent le budget.

Les huit autres postes sont soit **autofinancés**, soit **intégralement compensés**.



2. Des nouveaux postes demandés au PB2023

Les principes que j'ai suivis pour l'élaboration du PB2023 du DSSP

Une **maîtrise des charges** tout en garantissant les prestations à la population et en proposant de nouveaux projets, notamment d'animations.

Demander des postes qui sont une **absolue nécessité** pour garantir la délivrance des prestations ou pour répondre à de nouvelles obligations légales.

Un PB2023 dans lequel le DSSP génère du revenu pour la Ville



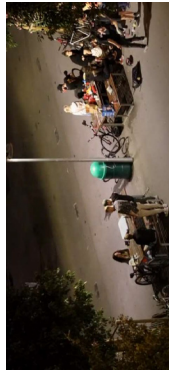
2.a Service de la Police municipale

Plusieurs constats

Une pression accrue sur le domaine public (un constat que d'autres villes émettent également)

Exemple: Les villes ressentent les conséquences de cette forte pression exercée sur l'espace public depuis un an (2020) – Zurich n'en est qu'un exemple, et les chiffres le corroborent. On ne trouve plus les gens dans des clubs combles, mais dans les quartiers, les parcs, les enceintes d'écoles et les places publiques. Équipés de quoi boire et manger ainsi que de haut-parleurs portables, ils font la fête à ciel ouvert.

Source: UVS, Dayana Madasini est déléguée à la sécurité des quartiers auprès de la Ville de Zurich.



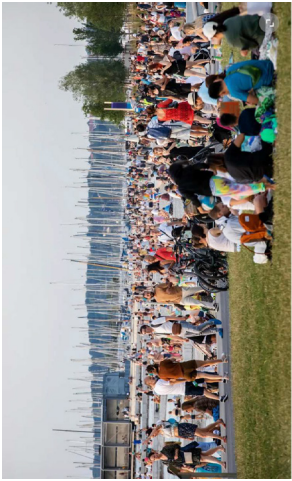
Un allongement des «beaux jours»

Avec le réchauffement climatique, les villes sont confrontées depuis plusieurs années à une «méditerranéisation» de la vie nocturne et au besoin des citadins de faire la fête plus tard dans les bars ou dehors. Source, Le Matin, 28.05.2021



2.a Service de la Police municipale

Des nouvelles zones du territoire municipal à surveiller (et à nettoyer)



Jerolme, le 17 juin 2022. Des milliers de personnes sur la plage des Eaux-Vives au soleil couchant.
© Agence Dorian





2.a Service de la Police municipale

Un fléchissement de la sécurité dans des nouveaux secteurs

- Le DLS 2020 identifie le regroupement de quartiers de **Plainpalais, Jonction et Acacias** comme présentant des signes de fléchissement de la sécurité (et de la qualité de vie). Le taux moyen d'incivilités dans ce regroupement de quartiers où les inégalités sociales sont creusées est élevé à l'échelon de la ville. **Ce taux moyen s'avère même le plus élevé des quartiers étudiés dans la ville et être supérieur à celui des Pâquis si l'on regroupe les 5 incivilités qui dérangent le plus les résidents.** Le sentiment d'insécurité s'en ressent. La sécurité dans le groupe de quartiers Plainpalais/Jonction/Acacias obtient une moins bonne note que Cornavin et se rapproche de la note des Pâquis. Source: DLS 2020

De «nouvelles» problématiques sécuritaires

- Ex: crack dans le quartier des Pâquis (et qui se diffuse dans d'autres quartiers), problématique contre laquelle une présence policière quotidienne à l'entrée et à la sortie des élèves s'est avérée rassurante pour les parents.

Le harcèlement de rue

- 37.4% des femmes affirment en avoir été victimes ces derniers 5 ans à Genève et 9.5% des hommes. Chez les femmes de la tranche d'âge des 15-34 ans, ce taux s'élève à 71.7%. Source: DLS 2020

Un nouveau contrat local de sécurité



2.a Service de la Police municipale

Ce que prévoit le Règlement de la police municipale LC 21 411

Art. 2 al.2: un effectif de 200 agent-e-s est estimé adéquat au regard des missions dévolues à la police municipale et de la taille de la commune.

L'effectif d'agents uniformés aujourd'hui: 190 APM

Ce que prévoit le Règlement d'application du statut du personnel de la VdG

Art. 47: Le Conseil administratif met en œuvre une politique active de reconversion et de réadaptation professionnelle.

Al. 2. Peuvent bénéficier notamment de mesures de reconversion et de réadaptation professionnelle :

- a) les membres du personnel victimes d'atteintes à la santé qui ne leur permettent plus d'assumer le cahier des charges lié à leur poste ;
- b) les membres du personnel qui ne parviennent pas à fournir des prestations suffisantes dans leur poste.

L'application de cette disposition du REGAP a un impact non négligeable sur le SPM

Sur les 15 postes perdus depuis 2014, 6 l'ont été en 2022.

Ce sont des postes perdus pour le SPM, donc il y a moins d'agents sur le terrain. C'est donc la sécurité de proximité qui est impactée.

Aucun poste demandé au SPM depuis 2016



2.a Service de la Police municipale

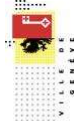
Une mission supplémentaire pour les APM

Loi 13006 modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LaLP)

- Cette LaLP modifiée en 2022 par le **Grand Conseil** confie désormais le soin aux communes de notifier les actes de poursuites aux débiteurs.
- Pour la Ville de Genève seule, la volumétrie des actes à notifier pourrait aller jusqu'à **20'000 actes** chaque année.
- L'Office cantonal des poursuites considère cette modification légale comme **un transfert de compétences** car les communes pourront bénéficier d'un défraiement pour chaque acte notifié.
- Dans le PB2023, **5 postes** sont demandés pour que des APM puissent effectuer cette tâche. Ils sont **autofinancés**.



Sans ces 5 postes, la Police municipale ne pourra pas effectuer cette tâche **sans retirer des effectifs du terrain**, ce qui se ferait au détriment de la sécurité de proximité.



2.c. Service des sports

Un engouement populaire pour les animations sportives

Les Genevois-e-s apprécient le fait de pouvoir bénéficier d'**animations sportives gratuites dans l'espace public**. Cela s'est notamment vu l'été dernier avec La Canopée (13 000 personnes, dont 10 000 femmes) à L'Asphalte ou encore durant la Fête du sport qui a rencontré un franc succès populaire en septembre dernier. En parallèle, le SPO organise également via les prestations sportives, des activités sportives pour les seniors, les adultes et les juniors durant toute l'année.

Une ferveur pour les manifestations d'envergure

Les Genevois-e-s apprécient également les **grandes compétitions sportives**. Cela s'est vu notamment au printemps dernier durant le tournoi de tennis Gönnet Geneva Open, le Generali Marathon ou encore le WE dernier lors du Tour de Romandie où le public a répondu présent.

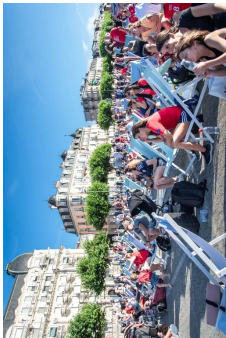
Pour organiser ces animations pour le public genevois et pour attirer des manifestations d'envergure sur notre territoire, le Service des sports fonctionne avec une **équipe de 4 personnes** dédiées aux manifestations et aux prestations. Avec cet effectif, il est difficilement envisageable d'initier des nouveaux projets.

Le DSSP souhaiterait **proposer un programme pour valoriser le bénévolat à l'image de ce qui se fait en Ville de Lausanne avec le programme **Volontaires sportifs lausannois****.

➔ Un poste de collaborateur est nécessaire pour pouvoir organiser des prestations sportives pour la population, soutenir l'organisation de manifestations pour le public et attirer de nouveaux événements sportifs d'envergure



2.c. Service des sports





3. Conclusion

Le DSSP est un département dont les services contribuent à la **sécurité de proximité**, à la **propreté** et à l'**animation de l'espace public**. Il met également en œuvre une politique sportive ambitieuse.

En somme, le DSSP contribue à l'**attractivité** de la Ville.

Pour pouvoir maintenir ce niveau élevé de **qualité de vie**, reconnu internationalement, il est nécessaire d'avoir des collaborateurs en nombre suffisant.

Merci pour votre attention

Séance du 18 octobre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{mes} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, Pascale Mazzariol, directrice adjointe ad interim du DACM, Vesna Stankovic, codirectrice du DACM, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), de M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse de la commission des travaux et des constructions (CTC), et de M. Timothée Fontolliet, président de la CTC

M. Fontolliet informe que les prises de position de la CTC n'ont pas encore été validées par la commission.

Présentation de la rapporteuse de la CTC (rapport en annexe)

M^{me} Beaud indique que les priorités du DACM sont axées sur la réduction énergétique, les aménagements, la végétalisation, la lutte contre les îlots de chaleur et le développement de la politique d'une mobilité durable et inclusive. Une des priorités du département est également de construire et rénover les équipements publics ainsi que les logements.

La magistrate a prévu 8 millions supplémentaires afin de pallier les augmentations des prix de l'électricité. Elle a aussi trouvé des solutions qui permettront d'éteindre certains interrupteurs afin de diminuer la consommation d'électricité. Le Conseil administratif collabore avec les SIG pour élaborer une stratégie d'achat d'électricité pour les années suivantes. La planification de la réduction de la consommation d'énergie va jusqu'en 2030-2050. En 2023, 10 chaudières à mazout seront supprimées et neuf adresses seront raccordées au chauffage à distance (CAD). Des modifications et aménagements sont prévus dans des bâtiments à Châtelaine 43, dont ceux de la crèche de Pré-Picot et du centre sportif des Bois-des-Frères (proposition PR-1443). La magistrate rappelle que la Ville de Genève dans le but de diminuer la consommation d'électricité prévoit d'accélérer l'assainissement de l'éclairage des communs d'immeubles avec un système de régulation dynamique.

Les aménagements de l'avenue du Mail et de la rue de Carouge ont été abordés, notamment en matière de végétalisation. L'avenue du Mail sera végétalisée depuis la place du Cirque jusqu'au carrefour des Vingt-Trois-Cantons pour favoriser une mobilité durable et inclusive qui vise à aider les personnes handicapées, lors de leur déplacement, ainsi que les personnes qui livrent en Ville. Le crédit de réalisation de la passerelle du Mont-Blanc sera posé au cours du premier semestre 2023. De nombreux travaux seront entrepris en 2023.

La commission a posé des questions plus particulièrement sur les projets et crédits importants présentés en bloc, dont celui de la rue de Carouge, pour lequel des consultations avec les habitants ont été menées, ainsi que celui de l'optimisation de la consommation de l'énergie dans les immeubles de la Ville, qui permettrait de relever certains défis. Les commissaires se sont interrogés sur des solutions pour rafraîchir la ville, qui est en grande partie bétonnée. Pour un commissaire, si l'on ne prend pas soin de notre patrimoine bâti, on s'appauvrit.

La subvention liée aux abonnements TPG pour les 16 à 25 ans figure dans le budget du département car ils font partie de la mobilité. Depuis l'année dernière, cette offre s'est élargie aux enfants dès 6 ans. Ainsi cette prestation de 100 francs par personne a coûté 700 000 francs à la Ville au lieu des 500 000 francs budgétés en 2022. Par là même, les prochaines années, le budget sera adapté au besoin.

Au niveau RH, trois postes ont été créés qui sont tous liés au patrimoine bâti. La pertinence et la nécessité du poste d'ingénieur civil en charge des ouvrages d'art ont été questionnées. M^{me} Perler a indiqué que les ouvrages d'art concernaient tous les ponts entretenus par la Ville. A la suite du rapport de gestion des risques, le CFI et l'AGCM ont recommandé qu'une personne se consacre à cette tâche à 100% au lieu des 25% actuels, ce que permettra le nouveau poste.

M^{me} Beaud informe que le projet de budget du département a été accepté par 6 oui (3 Ve, 1 EàG, 2 S) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (2 LC, 2 S). Certains commissaires ont dénoncé plusieurs incohérences dans le budget, ainsi qu'un manque de précision et de rigueur au niveau des chiffres et des estimations.

Informations de la magistrature

M^{me} Perler informe la commission de l'avancée des travaux pour l'ouverture de la piscine de Varembe au public. Leur coût est estimé à 2 millions avec un degré de précision de 25%. La durée totale de l'opération est de sept à huit mois sous réserve des difficultés d'approvisionnement. Le temps de mise en place d'une proposition ne permettant pas d'ouvrir la piscine avant l'été 2023, le Conseil administratif a décidé d'utiliser le budget d'entretien du DACM pour avancer et ainsi permettre une remise en exploitation rapide.

En raison de la dégradation du patrimoine bâti et de travaux régulièrement effectués en urgence, comme pour la piscine de Varembe, le département n'arrive pas à mener tous les travaux avec le budget à disposition qui se partage à 50% pour les travaux courants ou planifiés, et 50% pour des urgences. Les multiples urgences entraînent un risque de dépassement de budget, et recourir à des propositions retarde d'autant plus les travaux à faire. Par conséquent, un crédit-cadre de 40 millions sera soumis au Conseil municipal afin de financer

les travaux d'entretien non prévus au plan financier d'investissement (PFI) et d'avancer plus rapidement.

Questions-réponses

Peut-on affirmer que la piscine de Varembé sera rouverte d'ici à la mi-juin 2023?

M^{me} Perler répond qu'effectivement l'ouverture est prévue pour juin 2023. Elle insiste sur le fait que cette ouverture se fera sous réserve de la livraison des matériaux.

Le Conseil municipal ne devra donc pas voter cette dépense de 2 millions?

M^{me} Perler indique qu'en effet le Conseil municipal ne la votera pas, car elle est prise sur le budget d'entretien, motif pour lequel elle vient d'informer la commission des finances des choix du Conseil administratif à ce sujet: la dépense sera prise sur le budget 2023 car le délai attendu pour faire les appels d'offres (au minimum trois mois) ne permettra pas d'utiliser le budget 2022.

Est-ce que la magistrate présentera une proposition sur le siège avec la clause d'urgence pour le crédit-cadre de 40 millions? Dans quel budget seront prélevés ces 40 millions?

M^{me} Perler répond que la clause d'urgence ne s'applique pas dans ce cas car la proposition ne répond pas à deux conditions pour la remplir. Il ne faut prendre aucun risque.

Ces 40 millions seront-ils pris sur l'enveloppe des investissements globaux ou le département demandera-t-il 40 millions supplémentaires?

M^{me} Malignac répond que le département demande directement 40 millions. Les propositions déposées actuellement sont axées sur des projets d'investissement. La proposition de la magistrate vise à déposer une proposition-cadre qui permettrait de financer de gros travaux d'entretien qui sont normalement pris sur le budget d'entretien, donc de soulager ce budget d'entretien et de ne pas le dépasser. On n'a pas encore de proposition de ce type actuellement. Elle précise que la dépense de la piscine de Varembé ne rentre pas dans ce crédit-cadre.

Présentation de la magistrate

M^{me} Perler relate qu'en raison de la crise énergétique, le département a priorisé le domaine de l'énergie. L'une des priorités est les raccordements au chauffage à distance. Il faut aussi augmenter la capacité d'autoproduction d'électricité, ce qui est important compte tenu des coûts de l'énergie. De ce fait, une proposition qui

visé à végétaliser les toitures avec des panneaux photovoltaïques sera déposée en fin d'année. En ce qui concerne le système d'optimisation de la consommation électrique des immeubles de la Ville, les détecteurs de présence sont toujours utilisés. Malgré cela, une mise en place de système de régulation dynamique est en cours. Un test de régulation dynamique sera effectué dans 27 bâtiments et devrait permettre d'économiser 1 GWh par année. Une évaluation sera établie à la fin de l'année 2023. Dans le cas où le département déciderait d'installer ce système sur l'ensemble des patrimoines administratif et financier, une proposition serait déposée afin de le déployer.

Elle attend avec impatience le vote de la proposition sur le double vitrage, afin de démarrer la planification des travaux qui s'étendront sur quatre ans. Par rapport à l'urgence énergétique, la Fédération, le Canton et la Ville gèrent la crise et la rupture d'approvisionnement en élaborant des task forces. La task force cantonale s'est réunie une fois, et comprend deux représentantes de la Ville: M^{mes} Perler et Cerda (cheffe du Service de l'énergie (ENE)). Le Conseil administratif a mis en place une task force interne qui se cale sur les recommandations du Conseil d'Etat. La saison de chauffe a été retardée d'une semaine compte tenu de la météo actuelle. Toutes les mesures cumulées devraient permettre d'économiser 5% d'énergie. La question des lieux sportifs a été discutée avec l'ACG, notamment le maintien de la patinoire et la température des piscines. Le but est d'avoir une cohérence au niveau cantonal afin que toutes les populations soient traitées de manière égale. La task force interne à la Ville prévoit un programme d'éclairage des bâtiments et de l'éclairage public. L'ENE examine de quelle manière il serait possible d'éteindre ces éclairages. Les SIG doivent intervenir dans certaines situations qu'ils facturent. En ce qui concerne les éclairages publics, la Ville ne peut être comparée aux autres communes de la campagne genevoise qui ont moins de difficulté à éteindre leurs installations: lors de la Nuit est belle, les personnes qui ont réclamé et exprimé leur crainte en matière de sécurité provenaient de centres urbains comme la Ville de Genève, aucunement des campagnes. La Ville doit tenir compte de ces éléments.

En ce qui concerne les questions de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur, l'objectif est de désimperméabiliser 10 000 m² par année, chiffre qui sera difficile à atteindre chaque année. Malgré cela, le département fera son maximum pour l'atteindre. En 2023, les projets concernés sont l'avenue du Mail, pour laquelle la Ville attend la validation du Canton, la rue de Carouge, où l'autorisation a été déposée récemment, la voie verte du quai du Cheval-Blanc et le boulevard des Philosophes. D'autres éléments viendront s'ajouter en 2023 en relation. Le département effectue encore ces travaux en collaboration avec le SEVE. En 2023, on devrait constater une végétalisation accrue de l'avenue de Miremont, de la rue des Rois et de l'avenue du Mail. Les rues de Fribourg, Chaponnière, Agasse, la place de la Synagogue et probablement les rues du Port et du Prince seront piétonnisées et végétalisées de manière temporaire dans une perspective définitive. Cette

végétalisation n'impactera pas les études en cours sur la piétonisation du secteur de Rive, qui suit la demande du Conseil municipal.

Quant à la lutte contre les îlots de chaleur, des tests sont en cours de réalisation (deux cet été et un l'année prochaine). Les expériences en cours sont en relation avec l'initiative IN-7 (rues Colladon, Croix-Verte des Pâquis, Eaux-Vives, Saint-Gervais) et seront poursuivies, dont la piétonisation définitive du quai des Bergues. Comme un nombre important d'habitants et de commerçants du quai des Bergues ont plébiscité sa végétalisation et son mobilier urbain, le département augmentera la végétalisation et envisage d'y installer des structures végétalisées ou des toits pour amener de l'ombrage durant la saison chaude. L'expérience de la rue de Montchoisy n'a pas été concluante, il n'y aura pas d'arrêté déposé sur cette rue. En revanche, la rue Sillem n'a pas posé de problème.

Le Canton a élaboré une stratégie qui concerne les normes OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit) afin d'apaiser la circulation dans les quartiers. Ces normes concernent la protection contre le bruit, et demandent qu'un certain nombre de rues soient à 30 km/h la nuit et que celles qui dépassent les normes OPB soient à 30 km/h la journée. Elle rappelle que les milieux de l'automobile déposeront un recours. Cela n'empêchera pas le département de continuer à déposer des arrêtés qui doivent être validés par l'Office cantonal des transports (OCT).

En ce qui concerne les livraisons et le stationnement pour les personnes à mobilité réduite, des rencontres régulières ont lieu avec Handicap architecture urbanisme (HAU) qui leur fait des propositions de modification de certains aménagements, par exemple à la gare de Champel. Depuis l'année passée une consultation régulière avec les milieux des personnes à mobilité réduite a été entamée.

L'entretien du patrimoine bâti est effectivement un souci du Conseil municipal et de la magistrature. Rénover des projets importants est complexe et implique plusieurs années d'études, comme celui de Cité Jonction avec le relogement éventuel des locataires. Pour le centre sportif du Bout-du-Monde, les enjeux urbanistiques ainsi que la protection du site complexifient la rénovation. En ce qui concerne les pavillons scolaires, le premier sera livré au mois de novembre sur le site de Trembley.

Quand les pavillons scolaires seront-ils déposés sur le site de Vieusseux?

M^{me} Malignac répond qu'en ce qui concerne le site de Vieusseux, 16 classes sont prévues ainsi qu'un réfectoire en septembre 2023. Ces dates sont travaillées avec le Service des écoles.

M^{me} Perler ajoute que depuis juin 2020, M^{me} Kitsos et elle ont mis une priorité sur les salles scolaires. Elles ont opté pour des pavillons réutilisables dont la pose est plus rapide que la construction d'une école qui dure six ans. L'administration a fait son travail, mais elle dépend également des aléas des commandes.

Priorités et perspectives (pages 27 à 31)

Où en est la planification des écoles?

M^{me} Malignac répond qu'une séance a lieu tous les ans en novembre avec le Service d'urbanisme et le Service des écoles pour planifier les besoins scolaires. Plusieurs projets sont en cours, notamment celui des restaurants scolaires et la pose des pavillons. Le concours du Mervelet a été publié pour 2023. Le chantier de l'école des Vernets démarre en 2023. La transformation des appartements des concierges est en route.

La Ville a-t-elle mené des réflexions sur les potentiels de la géothermie?

M^{me} Malignac répond que le Canton a réalisé des sondages en 2021 dans toute la Ville afin d'élaborer une carte complète du sous-sol. Une communication officielle sera réalisée tout prochainement par les SIG et le Canton. Des potentiels très prometteurs semblent se dégager suite à ces campagnes de sondages géothermiques.

En cette période de crise, pour quelle raison uniquement 10 chaudières sur 45 seront remplacées chaque année?

M^{me} Perler répond que le contexte de crise énergétique et la pénurie d'électricité et de gaz actuelle font qu'il est préférable de garder une chaudière à mazout plutôt que de la remplacer par de l'électricité ou du gaz. Le CAD est en train de se développer, et plusieurs adresses seront raccordées. Cela ne vaut pas la peine de remplacer une chaudière à mazout, sachant que dans une année il sera peut-être possible de la raccorder au CAD. Elle rappelle qu'une motion du Conseil municipal visait à privilégier plutôt les pompes à chaleur que les chaudières à mazout. Cependant, les pompes à chaleur ne peuvent pas être installées sur tous les immeubles pour des questions de place, de poids et de bruit. Le département ne prévoit donc pas de remplacer ces 45 chaudières dans l'immédiat, mais de tenir compte de la planification du CAD, qui dépend des SIG avec qui la Ville a des contacts réguliers.

Où en sont les travaux du CAD?

M^{me} Perler répond que les SIG planifient les travaux liés au développement du réseau. La Ville s'ajuste avec les SIG pour raccorder certaines adresses.

Est-il possible d'accélérer la cadence du remplacement des vitrages de 120 immeubles compte tenu de la situation actuelle?

M^{me} Perler répond que le Conseil municipal doit encore voter cette proposition en plénière. La Ville remplace le vitrage simple par du double vitrage lors de rénovations complètes. Donc cela se fait, mais à un rythme trop lent. Les travaux sont organisés sur quatre à six ans. La temporalité a été établie en fonction de la

capacité à faire des entreprises dont les carnets de commandes sont pleins, et la Ville doit trouver un créneau pour faire ces réalisations. Elle a souhaité accélérer la cadence du remplacement dans 120 immeubles qui ne sont pas encore équipés. Le Conseil d'Etat a fixé le délai de 2026 pour respecter l'obligation légale de mettre un double vitrage.

Est-il possible de mettre du double vitrage sur des bâtiments historiques, dont le Musée d'art et d'histoire (MAH)?

M^{me} Malignac répond que l'assainissement énergétique du MAH se fera dans le cadre de sa rénovation complète. Certaines fenêtres patrimoniales au MAH ne pourront pas être changées. Le travail d'assainissement sera donc compliqué. Certains immeubles sont classés, par exemple à la rue de l'Hôtel-de-Ville où l'on doit être précautionneux. Il y aura des artisans et des commandes spéciales. Si l'assainissement n'est pas fait dans les règles, c'est-à-dire remplacer les simples vitrages par du double vitrage, l'Etat peut demander à la Ville de refaire les travaux. Certains immeubles sont équipés de double vitrage, mais ceux-ci sont trop anciens et donc plus aux normes. Ils seront modifiés dans un deuxième temps. Les travaux se concentrent dans un premier temps sur le remplacement de simple vitrage en double vitrage.

La Ville respecte-t-elle les mesures d'économie d'énergie préconisées par le Canton? Comment les communique-t-elle au personnel de la Ville et à la population?

M^{me} Perler et ses collaboratrices confirment que la Ville suit les recommandations cantonales: les bâtiments administratifs sont chauffés à 20 degrés; la chauffe de tout l'administratif a été retardée d'une semaine, mais pas dans les logements de la GIM ou les lieux accueillant des personnes âgées, à mobilité réduite ou en situation précaire. Il est prévu que le chauffage revienne deux heures avant la venue des personnes au travail, dans le cas où l'on déciderait de le couper durant la nuit et le week-end. Les radiateurs électriques sont interdits. Dans tous les bâtiments publics et administratifs, on se lave les mains à l'eau froide. La Ville vérifiera que les 5% d'économie exigés sont respectés. Toutes ces mesures sont indiquées sur le site de la Ville. M^{me} Perler est consciente qu'elles suscitent beaucoup de questions, et l'on essaie qu'elles soient indolores pour chaque personne. L'objectif de ces économies d'énergie est de ne pas prendre de risques au cœur de l'hiver. En ce qui concerne les bâtiments de la GIM, plusieurs informations ont été données au concierge et posées dans les entrées des bâtiments. Le Canton et les communes mettront prochainement en place une communication commune, car il est important de sensibiliser les gens sur les gestes pratiques pour que tout le monde contribue à diminuer la consommation de l'énergie.

M^{me} Malignac indique que le budget comprend des projets substantiels sur le patrimoine pour faire des économies d'énergie qui s'étendent sur le long terme,

projets qui ne font pas partie des mesures prises pour faire face à l'urgence et qui ont un effet immédiat.

M^{me} Perler ajoute que les économies proposées dans la brochure sont très ambitieuses.

La Ville pourrait-elle poser davantage que 1000 m² de panneaux photovoltaïques en en mettant par exemple dans la zone industrielle des Charmilles?

M^{me} Perler répond que cet objectif 2023 découle d'une proposition existante. Depuis son arrivée, elle a fait répertorier toutes les toitures plates qui peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques ou de la végétalisation pour lutter contre les îlots de chaleur. Certaines toitures peuvent contenir les deux. Elle déposera prochainement une proposition pour accélérer la pose de panneaux photovoltaïques.

L'enveloppe totale est-elle destinée aux panneaux photovoltaïques ou concerne-t-elle également un autre projet?

M^{me} Perler indique que ce projet concerne plusieurs toitures et couvrira un minimum de 1150 m². Son coût est de 60 à 80 millions. La Ville ira plus loin si elle en a les capacités. Elle rappelle que les panneaux photovoltaïques ne peuvent pas être commandés sans que le Conseil municipal ait accordé le financement. Dans le meilleur des cas, les travaux commenceraient aux mois de mai ou juin.

Quelle est la priorité d'une magistrate verte entre accélérer la construction d'un nouveau bâtiment et améliorer l'entretien d'un bâtiment existant?

M^{me} Perler répond que les priorités sont définies dans le PFI. Le Conseil administratif se réunit régulièrement pour prioriser la rénovation ou la construction. On fait au mieux avec ce dont on dispose. En tant qu'élue verte, ses priorités portent sur l'assainissement des bâtiments qui consomment le plus, comme l'école du Mervelet où le concours sera prochainement lancé. Pour ce projet, son objectif est de recycler les deux bâtiments existants pour les transformer en locaux parascolaires et de construire une école avec des classes tout en préservant un maximum d'arborisation sur la parcelle. Le but est donc de réutiliser l'existant. Cela engendre des coûts, mais cela apporte un gain au niveau de l'empreinte carbone puisque l'on ne démolit pas et on ne reconstruit pas. Lors de chaque rénovation, la Ville étudie ce qu'elle peut conserver, comme des portes aux Minoteries ou des cadres de porte et des fenêtres qui seront simplement rénovés.

Serait-il envisageable de recevoir le PFI au même moment que le budget afin d'être à même d'évaluer les projets déjà déposés, et d'avoir à disposition davantage d'informations que celles qui figurent dans le projet de budget?

M^{me} Perler répond qu'effectivement c'est intéressant de mettre en perspective le PFI avec les objectifs budgétaires du Conseil administratif. Le PFI est prêt, et à l'ordre du jour du Conseil administratif. Elle espère qu'il sera voté le lendemain, ainsi il parviendra à la commission avant la fin de l'année.

A combien s'élève la revente de l'électricité, et quelle économie a été budgétée pour 2023?

La page 25 du rapport d'activités 2021 du Service de l'énergie indique la part d'autoconsommation et l'économie d'achat en 2021 sur la production solaire: <https://www.geneve.ch/fr/themes/amenagement-construction-energie/energie/renouvelable/bilan-etape>

Comment la grande précarité, qui augmente de jour en jour, est-elle prise en compte dans les mesures pour faire face à l'urgence énergétique?

M^{me} Perler répond que pour la prise en compte de la grande précarité, il faut faire la différence entre les économies d'énergie du patrimoine administratif et celles du patrimoine financier. En ce qui concerne le patrimoine financier, à savoir les logements, toutes les mesures proposées (isolations thermiques, CAD, doubles vitrages et panneaux solaires) bénéficient aux locataires de la GIM et ne leur coûteront rien. C'est un investissement de la Ville dont l'économie en francs bénéficie aux locataires (en matière de charges courantes). La grande précarité est donc prise en compte.

Le projet de skate-parkour à Montbrillant prévoit d'imperméabiliser des centaines de mètres carrés. Est-il envisageable que toutes les surfaces imperméabilisées soient compensées automatiquement en désimperméabilisant d'autres endroits?

M^{me} Perler indique que les services souhaitent pouvoir établir ce genre de démarches de compensation de la perméabilisation. La Ville doit mettre en place cette systématique lors de l'élaboration de propositions. Le Service du génie civil (GCI) en Ville porte une attention particulière à désimperméabiliser au maximum, surtout pour les personnes à mobilité réduite qui doivent pouvoir circuler normalement. En ce qui concerne la parcelle du skate-parkour, dont le projet émane de jeunes, des arbitrages ont été faits. Le Conseil administratif a un plan d'urgence climatique, dans lequel un axe social fort doit subsister, celui de la qualité de vie pour les habitants.

Quelles sont les valeurs cibles des surfaces à désimperméabiliser chaque année?

M^{me} Perler rappelle que l'objectif est d'atteindre 10 000 m² par année.

Ne faudrait-il pas inverser la démarche actuelle, à savoir que toutes les surfaces qui ne sont pas imperméabilisées ou bétonnées doivent être perméabilisées? Le département étudie-t-il toute la surface publique pour évaluer la justesse de perméabiliser une surface? Existe-t-il un plan de couverture du sol?

M^{me} Malignac répond qu'un plan stratégique de végétalisation réunit la DPBA, l'AGCM, le SEVE, le Service des écoles et la GIM, pour identifier tous les endroits où l'on pourrait planter des arbres, etc. Ce travail est donc effectué. Les services sont également confrontés à des actions contradictoires, car la ville grandit et a besoin d'équipement complémentaire ainsi que des espaces verts. Un plan est en cours d'élaboration.

Qui se charge de l'entretien des arbres plantés par le DACM: le SEVE et DACM? Le SEVE s'occupe-t-il également de végétaliser ou est-ce une tâche dédiée au DACM?

Le Conseil administratif souhaite travailler en transversalité. Cette transversalité doit être renforcée au sein de l'administration car les prérogatives de chaque service ne sont pas clairement établies. Des projets se font en commun, et certains sont délégués au SEVE qui souhaite travailler aussi en dehors des parcs publics. La plupart du temps, le SEVE se charge d'entretenir les arbres plantés en pleine terre. Les plantations faites pour le DACM par des paysagistes impliquent des contrats qui prévoient une surveillance de deux à trois ans, le SEVE prend ensuite le relais.

M^{me} Malignac rappelle que c'est aussi le cas de la Voirie: le DACM aménage par exemple des chaussées, rénove les trottoirs, et la Voirie est chargée de l'entretien de ces nouveaux aménagements, par exemple pour les nouveaux éco-points.

Le programme «La rue doit devenir le prolongement de nos salons» semble provoquer un mécontentement quant à l'aménagement de lieux de partage dits conviviaux: comment se déroule la concertation avec les habitants qui concerne les aménagements de l'espace public dont le but est de lutter contre les îlots de chaleur et d'être conviviaux?

M^{me} Perler comprend les inquiétudes de la population qui doivent être prises en compte. Le but du programme «La rue doit devenir le prolongement de nos salons» consiste à pouvoir rester dans sa rue, y déambuler et se réapproprier l'espace public pour s'y sentir chez soi, plutôt qu'à la merci du bruit et de la pollution comme actuellement. Il s'agit de restituer aux piétons et à la population l'espace public. Le département dialogue avec la population et les associations. Il y aura toujours des associations, des commerçants et des citoyens qui sont enchantés du niveau d'écoute et de concertation et d'autres qui ne le sont pas. Une nouvelle culture se met en place. Plusieurs projets ont fonctionné, comme ceux du parc à la pointe de la Jonction et du préau de l'école des Pâquis. Ce dernier a fait l'objet d'une concertation, de janvier à juin, pour concrétiser le

réaménagement du préau lac et la pose de barrière définitive. Les départements de M^{mes} Perler et Kitsos ont organisé des séances destinées à la population et à l'association des parents de l'école des Pâquis qui ont permis de leur proposer cet aménagement. Pour le parc à la pointe de la Jonction, un bureau spécialisé a organisé plusieurs ateliers de concertation pendant l'été. Pour l'avenue du Mail, certaines associations d'habitants considèrent qu'une végétalisation supplémentaire serait un élément perturbateur. La plaine de Plainpalais a engendré certaines problématiques qui ont renforcé les inquiétudes déjà exprimées. Il y a donc une pression à végétaliser, alors qu'une partie de la population redoute les effets d'un quartier plus apaisé en zone de rencontre ou en zone piétonne. Elle donne l'exemple du quai des Bergues, pour lequel les commerçants qui redoutaient le test de piétonisation en sont finalement enchantés et demandent de renforcer la végétalisation. C'est grâce à l'expérience et au dialogue que les habitants et commerçants reconnaissent les avantages d'une piétonisation et d'une végétalisation.

Des habitants et des commerçants ne préfèrent-ils pas entendre le bruit des voitures plutôt que les nuisances sonores engendrées par les dealers ou les botellones toute la nuit? Des commerçants ne craignent-ils de perdre leur clientèle en terrasse?

M^{me} Perler indique que le bruit routier est plus régulier que le bruit entraîné par des personnes sur une terrasse de café. D'ailleurs la question du bruit et du respect des uns et des autres, du trafic de drogues, des botellones est traitée par l'ensemble des départements. Il n'y a pas de réponse simple à une situation complexe. Elle est traitée avec précaution.

Le VVP entretient-il des bâtiments comme les MdQ et les écoles?

M^{me} Malignac précise que l'AGCM aménage, la Voirie et le SEVE entretiennent (ménage et entretien des bâtiments). La DPBA est chargée des réparations.

Si la DPBA est chargée d'entretenir les bâtiments, pour quelle raison certains départements demandent-ils d'avoir un architecte en charge de l'entretien?

M^{me} Malignac répond que les départements peuvent intervenir pour des factures de moins de 3000 francs. Les factures d'entretien plus élevées impliquent l'intervention de la DPBA.

Pour quelle raison la DPBA ne fait-elle pas démarrer les travaux urgents qui concernent des bâtiments qui présentent un risque? Leur manque-t-il des architectes?

M^{me} Malignac indique que le département demande régulièrement des postes, mais que ces demandes sont refusées. Les problèmes d'urgence d'entretien engendrent des dépenses qui s'élèvent à des millions. Les services ne travaillent que sur ces urgences.

La cohabitation des divers moyens de transport en Ville de Genève est-elle raisonnable à terme? Pourrait-on faire des rues dédiées?

M^{me} Perler indique qu'il s'agit de la cohabitation dans une société.

Les services ont-ils envisagé d'organiser des budgets participatifs avec les citoyennes et citoyens à la place de consulter uniquement les acteurs clés tels que les associations?

M^{me} Perler répond qu'elle a organisé des budgets participatifs qui concernaient quatre quartiers pendant son année de mairie. Des mandataires ont exploré les maisons de quartier et ont consulté la population afin de connaître leurs intentions. Le budget dédié à cette expérience était modeste (20 000 francs par projet). Des bancs pour les personnes âgées ont été installés à Champel, des balancelles végétalisées aux Minoteries et des arbres itinérants aux Pâquis.

Des projets plus importants ont-ils été réalisés?

M^{me} Perler répond que l'expérience des budgets participatifs a déjà eu lieu en Ville sous de précédentes législatures. Tous les nouveaux projets impliquent une consultation plus large, comme pour le parc à la pointe de la Jonction pour lequel la population donne son avis.

M^{me} Malignac informe que pour l'aménagement du plan localisé de quartier (PLQ) de la Concorde, un budget dédié aux habitants était prévu afin de réaménager la cour. La Ville était prête à consacrer des montants plus élevés à cette expérience, et une convention a été signée. Cependant, ils n'ont pas réussi à mener à bien le projet, car chacun avait un avis différent. Dans ce cadre, cela n'a pas abouti, et des projets similaires n'ont pas tous abouti. Ces projets sont parfois difficiles à mener, et il faut accepter les éventuels échecs. De manière générale, les associations font leurs demandes à la Ville (avoir un petit périmètre dédié, faire une fresque). Cette dernière examine la possibilité, puis donne son accord.

Comptes compétents (pages 78-79)

Le fonds général destiné à l'entretien apparaîtra-t-il dans le tableau dans l'entretien du patrimoine bâti, ou sera-t-il inscrit au PFI?

M^{me} Perler indique que le crédit-cadre ne figurera pas dans le PFI, puisqu'il n'y est pas inscrit.

M^{me} Mazzariol précise que ce crédit-cadre s'ajoutera à ce tableau des comptes compétents.

Comment des travaux qui relèvent des frais d'entretien peuvent-ils devenir des travaux d'investissement?

M^{me} Malignac indique que la nature des travaux n'a pas changé. Le département peut payer l'entretien avec de l'investissement, mais l'inverse n'est pas possible. Idéalement, le budget paie ce qui relève du budget et l'investissement ce qui relève de l'investissement. On peut payer de l'entretien avec des crédits d'investissement.

M^{me} Mazzariol informe que cela se fait régulièrement: la Ville a des routes sur plusieurs kilomètres à rénover ou des tuyaux pour lesquels le budget de fonctionnement n'est pas suffisant. Dans ce cas, on fait une proposition ad hoc, qui est soumise au Conseil municipal, pour demander directement le financement.

Les services ont-ils réellement besoin d'une proposition puisque chaque année 10 millions de dépassement sont visibles dans les comptes sans passer par une proposition?

M^{me} Malignac répond que les dépassements doivent faire l'objet d'une proposition, à savoir d'une demande de crédit complémentaire.

Faut-il additionner toutes les lignes du tableau pour obtenir un montant global?

M^{me} Mazzariol répond qu'il faut additionner ces lignes pour obtenir le montant global de l'entretien qui se répartit en trois catégories: les lignes 314 comprennent les bâtiments administratifs, qui sont les bâtiments dans lesquels les fonctionnaires travaillent; les bâtiments publics regroupent les musées, les théâtres, etc. ainsi que la catégorie 343 qui comprend le patrimoine financier.

La diminution, entre le budget 2022 et le projet de budget 2023, de la ligne «Entretien des bâtiments administratifs» est-elle due au crédit-cadre qui sera soumis prochainement?

M^{me} Mazzariol répond que cette diminution de 350 000 francs s'additionne aux 290 000 francs de la ligne dédiée aux contrats des bâtiments publics. Pour les bâtiments publics, les gros objets, comme la Nouvelle Comédie, l'Ancien Manège, ont été mis en exploitation et génèrent de nouveaux contrats d'entretien. Les réallocations compensent ces écarts.

Projet de budget du département (pages 115 à 129)

Page 116

Ligne dédiée aux transports publics: ces charges de transfert comprennent-elles la subvention aux abonnements TPG?

M^{me} Perler répond que la Ville paie la ligne de bus 32.

M. Krebs informe que la subvention octroyée aux transports publics est détaillée à la page 127.

Page 117 (budget par politique publique)

Pour quelle raison les chiffres des comptes 2021 et le projet de budget 2023 de la ligne «Biens, services et autres charges d'exploitation» à la DPBA sont-ils différents?

M^{me} Mazzariol répond que ces lignes regroupent différents comptes qui proviennent des différents services. M^{me} Perler explique que la comptabilité de l'administration ne travaille pas par politiques publiques, mais par services et par départements. La présentation par politique publique donne une idée du poids d'une politique publique dans le budget de la Ville.

Page 118

Ligne «Revenus de transfert» de 20,9 millions: pourquoi la note d'information prévoit-elle une facturation au Canton d'uniquement 12 millions?

M. Krebs explique que 8 millions sont déjà versés. Les années passées, la Ville en réclamait 10 supplémentaires et réclame à présent 12 millions, ce qui fait un total de 20 millions.

La Ville a-t-elle obtenu ces 8 millions?

M. Krebs répond que la Ville réclamait 16 millions il y a quelques années et n'en a obtenu que 8. A présent, la Ville en réclame 20.

M^{me} Perler indique que c'est un choix politique qui est précisé dans l'explication: «le Conseil administratif a décidé de prévoir une facture additionnelle». La Ville enverra donc une facture.

S'agit-il de revenus fictifs pour s'assurer des dépenses supplémentaires?

M^{me} Perler répond que ce montant correspond à ce que cela coûte à la Ville. Elle espère que l'Etat paiera ce montant dû.

M. Krebs rappelle qu'actuellement les frais de route et les frais de police s'annulent. Les frais de route correspondent à une subvention prévue à l'article 20 de la loi sur les routes. En revanche, les frais de police n'ont aucune base légale. La Ville dénonce ces frais de police qui n'ont aucune base légale.

Ce projet de budget 2023 qui prend en compte 2% d'indexation des charges de personnel, taux qui pourrait atteindre les 2,5%, voire les 3%, est-il honnête?

M^{me} Perler rappelle que de nouvelles prévisions fiscales seront disponibles en automne et que le Conseil administratif réajustera son budget à la hausse ou à la baisse en fonction des résultats communiqués par le Canton. Ensuite, si besoin, le Conseil administratif présentera à la commission des finances des ajustements

du projet de budget au Conseil municipal. Pour rappel, la Ville et le Canton n'utilisent pas les mêmes références pour taux d'indexation.

L'indexation figure-t-elle dans les statuts du personnel?

M^{me} Perler répond par l'affirmative. Pour l'heure, le Conseil administratif a décidé d'octroyer l'indexation.

M. Krebs indique que les informations définitives sur le taux d'indexation 2023 seront disponibles le 4 ou le 5 janvier 2023.

Page 123

Qui s'occupe des appels d'offres pour les travaux publics? Quel est le coût des juristes et des spécialistes qui s'en occupent? Quelles sont les procédures?

M^{me} Mazzariol indique que ces personnes ne sont pas chargées uniquement d'organiser la procédure d'appel d'offres. Le service comprend une unité de soumission qui gère uniquement tous les appels d'offres ouverts; deux personnes ont les tâches de publier l'appel d'offres, de vérifier les attestations, etc. Les trois juristes du DACM interviennent lors des recours ou par rapport aux décisions d'adjudication, mais leur cahier des charges ne s'arrête pas là. Les procédures sur invitation ou en gré à gré sont gérées par les services.

M^{me} Perler précise que la CMAI s'occupe également des appels d'offres.

D'autres spécialistes ou juristes sont-ils concernés par cette procédure?

M^{me} Malignac informe que le cahier des charges est élaboré par les architectes et les ingénieurs. Parfois, des mandataires analysent les appels d'offres.

L'élaboration du cahier des charges est-elle une tâche obligatoire, même si le marché n'est pas ouvert?

M^{me} Malignac confirme que ce travail se fait de manière générale. On lance une procédure de gré à gré sélective, dans le cas où il n'y aurait pas de marché ouvert.

Page 124

Ligne «Prestations de services et honoraires» à la DPBA: à quoi correspond l'augmentation entre les comptes 2021 et le projet de budget 2023?

M^{me} Mazzariol répond que ce sont des comptes d'expertise d'honoraires, et que le service ne connaît pas à l'avance à qui ils seront attribués; il peut s'agir d'études ou d'avant-projets. Tout le budget est intégré au niveau du service de la

DPBA puis les factures réelles sont ventilées dans les comptes réels. Pour cette raison, le montant dans les comptes est inférieur, car la plus grande partie du montant a été ventilée dans les services bénéficiaires.

La ligne «Travaux d'entretien» à la DPBA diminue-t-elle entre le budget 2022 et le projet de budget 2023 en raison de travaux exceptionnels qui ont eu lieu en 2022?

M^{me} Mazzariol répond que le montant du budget 2022 avait été augmenté exceptionnellement pour prévoir des travaux liés à la crise Covid, par exemple mettre de cloisons sur les bâtiments. Désormais, le budget est redevenu normal.

Certaines des installations réalisées pendant la crise sanitaire deviendront-elles pérennes?

M^{me} Mazzariol répond qu'uniquement des petits travaux ont été réalisés en 2022. Cela sera observable dans les comptes 2022.

Les prestations budgétisées sous ligne «Prestations de services et honoraires» figurent-elles bien dans les départements et services bénéficiaires de la prestation?

M^{me} Perler le confirme.

Le service qui demande des prestations à la DPBA prévoit-il ces dépenses dans son budget? Si oui, la même prestation est-elle doublement budgétisée?

M^{me} Mazzariol répond par la négative. La page 78 de la brochure dédiée au service compétent de la DPBA identifie tous les travaux prévus car on sait que cela sera utilisé par les services bénéficiaires. Certains sont planifiés, mais il y a toujours une part d'imprévu. Le montant de 1,3 million correspond à des expertises, à des prestations ponctuelles qui serviront aux services pour lancer une étude, ce qu'ils ne peuvent pas savoir à l'avance. Les comptes 314 de tous les services bénéficiaires présentent une ligne destinée aux travaux.

Ce montant correspond-il plus ou moins au montant qui sera ensuite ventilé pour cette prestation dans les comptes 34?

M^{me} Mazzariol confirme les propos.

M. Krebs informe que les deux dernières lignes 313 à la page 78 présentent le total des ventilations qui correspond au budget qui est centralisé à la DPBA. On remarque une différence dans les montants entre les comptes 2021 et le projet de budget 2023.

Page 125

Aménagement, Génie civil et Mobilité, ligne 314: pour quelle raison le département budgétise-t-il un montant inférieur à ce qui est réellement dépensé? Le montant représente-t-il la réalité des coûts?

M^{me} Perler précise que ce qui est important ce sont les comptes. Les comptes 2021 sont équilibrés au niveau du département. Le budget est une autorisation de dépense. Le problème serait que les comptes ne soient pas équilibrés.

Ligne «Inscription de prestations propres à l'actif»: quelle est la raison de la différence de montant entre les comptes 2021 et le projet de budget 2023?

M. Krebs informe qu'il s'agit des revenus du personnel en faveur des investissements. Ces montants dépendent du volume de crédits d'investissements qui ont été réalisés sur l'année.

Subventions monétaires, page 127

Le montant budgété pour les abonnements TPG est le même que l'année passée, alors que les dépenses aux comptes sont plus élevées. Ne serait-il pas opportun d'augmenter cette ligne?

M^{me} Perler répond qu'après une année, le but est de vérifier si cette subvention sera stable ou si elle diminuera. Actuellement, elle a tendance à augmenter. Il faudra très probablement la réajuster en 2024. Les rentrées scolaires et universitaires donnent des indications sur les dépenses dont on ne dispose pas encore lors de la construction du budget.

A quoi est due l'augmentation entre les comptes 2021 et les budgets de la ligne «Ecluse du Seujet»?

M^{me} Mazzariol répond que le montant de 13 000 francs est dédié aux frais de manœuvre de l'écluse. Les frais ont diminué pendant la crise sanitaire.

Le Conseil municipal a voté lors du budget 2021 une enveloppe d'investissement à hauteur de 180 millions. Uniquement 80 millions ont été dépensés: quels sont les facteurs qui freinent la dépense complète des investissements? La hausse des postes du département cette année permettra-t-elle de débloquent cette situation?

M^{me} Perler répond que cette dépense dépend de la capacité à faire du département qui est reliée au nombre de postes, de la capacité du Conseil municipal à voter des crédits ainsi que de la capacité à faire des entreprises. Le processus démocratique prend du temps. Parfois, la Ville passe des appels d'offres et n'obtient aucune réponse, ou elle reçoit une réponse et doit relancer l'appel

d'offres, car il n'y a pas de concurrence. En effet, s'il y avait plus de postes au sein du département, les dépenses seraient plus régulières. On est actuellement dans une période de creux.

M^{me} Malignac ajoute que l'année prochaine une vingtaine de chantiers démarreront. Pendant certaines périodes, plusieurs chantiers sont en cours, et parfois d'importantes inerties se font ressentir et de nouveaux projets doivent être relancés. Elle rappelle que sous l'ancienne législature, plusieurs importants projets se sont terminés comme le chantier de la Comédie. L'équipe en place mène de nouveaux projets ou a demandé des adaptations de projets. Après deux ans d'«inertie», des projets arrivent à maturation, certaines autorisations ont été délivrées et des chantiers sont prêts à démarrer prochainement comme celui du Muséum d'histoire naturelle (MHN); les travaux du Casino Théâtre, de la Synagogue et du Crématoire débiteront en 2024. En ce moment, un important travail d'étude est réalisé, et la maturation des projets représente un travail considérable. C'est difficile d'élaborer des chantiers et des études en même temps. Les années 2024, 2025 et 2026 entraîneront des dépenses importantes.

Ressources humaines, page 128

Le DACM a-t-il besoin d'un architecte supplémentaire? Approuve-t-il que des architectes soient engagés dans d'autres départements comme le DCSS?

M^{me} Malignac informe qu'il est important d'avoir des personnes compétentes dans les différents services pour identifier les besoins et élaborer les programmes, tâches qui demandent un travail considérable. Par exemple au DCTN, M^{me} Koelliker a une assistante-architecte qui a élaboré tout le programme du concours du Bâtiment d'art contemporain (BAC) avec les institutions. Il a fallu bien comprendre leurs besoins pour mener le projet à bien. Dans le secteur de la petite enfance, il faut comprendre la question des crèches et travailler avec les institutions pour confirmer la commande politique, le besoin de l'institution, etc. Ce n'est pas le même travail que les architectes du DACM.

Pour quelle raison ce n'est pas le département de M^{me} Perler qui demande un architecte et qui effectue les travaux d'entretien lorsque les départements en ont besoin? Si le DACM demande un architecte, y aura-t-il un doublon?

M^{me} Malignac informe que la DPBA fait l'entretien de tout le parc immobilier.

M^{me} Perler ajoute que chaque département fait ses demandes de postes. En l'occurrence, le département de M^{me} Kitsos n'a pas consulté le DACM. Elle comprend les préoccupations des commissaires. Elle rappelle que le budget est construit par un collège qui fait un certain nombre d'arbitrages. Il y a 35 architectes au département.

Comme les architectes sont formés pour pouvoir s'adapter, faut-il un architecte spécialisé dans chaque domaine?

M^{me} Perler indique que chaque département justifie ses postes. Il faut poser la question à M^{me} Kitsos.

M^{me} Malignac rappelle que ces architectes n'ont pas le même cahier des charges que celui des architectes de la DPBA.

Faut-il un architecte par exemple pour changer un robinet?

M^{me} Malignac répond que la question du degré de compétence relève du département bénéficiaire. Il y a aussi des enjeux de mobilier à prendre en compte pour faire fonctionner ces institutions. La personne qui travaille dans les écoles suit les petits travaux des écoles et adapte par exemple le mobilier, qui sera également suivi par le Service des écoles. La DPBA est chargée de construire le bâtiment.

M^{me} Perler précise qu'il ne s'agit pas d'architectes comme on l'entend communément.

La rémunération de l'architecte demandé correspond à celle d'un vrai architecte. Ses tâches ne nécessitent-elles pas les compétences d'un technicien ou d'un concierge?

M^{me} Perler indique qu'il y a différentes catégories de postes dans la nomenclature de la Ville.

M^{me} Malignac ajoute que ces architectes sont chargés de l'architecture de l'intérieur du bâtiment et du programme. Le programme et l'élaboration d'un programme pour un musée, pour une école et pour les maisons de quartier demandent une connaissance du milieu très fine.

M^{me} Perler précise que si cette personne n'était pas employée au département 5, elle serait à la DPBA. Elle disposerait alors peut-être d'une connaissance moins fine, car l'élaboration des programmes requiert des dispositions particulières.

A quel besoin répond la demande des nouveaux postes d'ingénieur civil et d'adjoint de direction technique?

M^{me} Malignac répond que l'ingénieur civil s'occupera des ponts et ouvrages d'art en général.

M^{me} Perler rappelle qu'un audit des contrôles financiers a révélé que l'entretien des ponts était insuffisant (actuellement, une personne consacre 25% de son temps de travail à l'entretien des ouvrages d'art), qu'il fallait consacrer un budget et une personne supplémentaire pour s'occuper de ces infrastructures. Le CFI et l'AGCM ont défini la charge du poste concerné.

M^{me} Malignac ajoute que l'adjoint de direction technique est un nouvel adjoint à la DPBA qui permettra de faire face à la charge de travail globale.

Pour quelle raison les postes de l'Agenda 21, en particulier ceux dédiés à «Nourrir la Ville», ne sont-ils pas au département de M^{me} Perler?

M^{me} Perler répond que ces postes font partie de l'axe prioritaire du plan d'urgence climatique. Il faut des personnes pour mettre en œuvre la stratégie climat et des personnes qui s'attellent à la financer. Pour l'urgence climatique, il y a un poste d'auxiliaire d'urbanisme au DACM, un poste à l'Agenda 21 et un poste pour la recherche financière. Une coordination importante existe, car les personnes travaillent en permanence ensemble.

M^{me} Malignac ajoute que la stratégie climat est portée par le DFEL et le DACM. A la suite du départ de la personne, un poste d'urbanisme classique a été dévolu à la stratégie environnementale; la personne qui l'occupe sera désormais épaulée par un nouvel auxiliaire afin de l'accompagner sur la mise en œuvre de la stratégie climat. Le DACM s'occupe de l'aménagement du territoire, des bâtiments, de la construction et de ce qui est lié à l'énergie. En revanche, le travail auprès des cantines pour avoir des menus flexitariens par exemple et l'encouragement de la promotion relèvent de l'Agenda 21.

Est-il envisageable de recevoir rapidement l'audit sur les ponts ainsi qu'un rapport sur chaque pont et sur chaque ouvrage d'art de la Ville?

M^{me} Perler informe par écrit que la diffusion des rapports est régie par l'art. 15 du règlement LC 21 191 et est précisée dans la directive générale VGE.06.002. V2. Ces documents indiquent que la commission des finances doit faire une demande formelle auprès du secrétaire général pour consulter ces rapports.

M^{me} Malignac informe que le département déposera des demandes de crédit pour la rénovation de ces ouvrages. Ces ouvrages sont surveillés, certains régulièrement comme le pont des Bergues. En cas de préoccupations, des mesures sont prises, par exemple il n'est plus possible de rouler en voiture sur le pont des Bergues. Elle propose de présenter prochainement à la commission le travail qui est en train d'être fait, à savoir établir un diagnostic complet de chaque ouvrage et mettre en place une stratégie pour l'entretien de ces ponts.

Le département a 253 collaborateurs et collaboratrices, est-ce que d'autres personnes travaillent sur les projets à venir? Le pilotage du département devrait-il être amélioré?

M^{me} Malignac répond que le département fait au mieux, néanmoins la réalité est différente dans la mesure où il travaille sur une masse de projets très importante. Des difficultés diverses se présentent. Par exemple cette année, sept chantiers n'ont pas pu commencer, et le retard qui en découle baisse le niveau des

investissements et augmente les démarrages de chantiers qui auront lieu l'année d'après. Quatre postes ont été renouvelés, ce qui a demandé un certain nombre de reprises de dossiers, et d'en accélérer d'autres. Cela a impacté les priorités du DPBA. Elle rappelle qu'à l'époque de M. Pagani, il y avait des années basses et des années plus fortes en termes de travaux. Il avait lancé une vague de projets à son arrivée qui a abouti à la fin de son troisième mandat. On commence les travaux avec une nouvelle équipe. Les projets se cumulent. Le Covid-19 a ralenti les chantiers et compliqué plusieurs études. Il a fallu reprendre les programmes de certains projets, il y en a eu de nouveaux, certains ont été repriorisés. Elle donne l'exemple du Crématoire, pour lequel on a décidé de reprendre une nouvelle équipe de mandataires; les travaux ont été ainsi retardés. Des chefs de projets travaillent en permanence sur des chantiers actuels. Ce mois-ci, le département a lancé le concours de l'école du Mervelet et inauguré la ferme Menut-Pellet. Le projet du BAC est en étude, d'autres sont en travaux.

Pour quelle raison les mandataires du Crématoire ont-ils été changés?

M^{me} Malignac indique que le département a reçu des autorisations de construire qui n'étaient pas satisfaisantes. Par conséquent, le département a cherché d'autres mandataires.

Le service d'architecture existe-t-il toujours? Est-il toujours composé de 14 personnes?

M^{me} Malignac répond par l'affirmative. Il a fusionné avec un autre service: c'est devenu la DPBA qui comprend environ 55 personnes dont 35 architectes, trois ingénieurs de sécurité ainsi qu'un bureau technique.

M^{me} Perler encourage la commission à regarder le nombre de collaborateurs dans les autres départements. Le DACM dispose d'importants investissements à dépenser, mais dispose de peu d'effectifs en termes de postes de travail pour accomplir sa mission.

Séance du 19 octobre 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{mes} Marie-Aude Python, directrice du DCTN, Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, Anne Mathieu, administratrice du DCTN, de MM. Thomas Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), Alain Maréchal, administrateur de la DSIC, Christian Tschannen, administrateur du Service culturel (SEC), de M^{me} Eve-Anouk Jebejian, conseillère culturelle au SEC, de MM. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), de M^{me} Alia Chaker Mangeat, présidente de la commission des arts et de la culture (CARTS), représentée par M. Jean-Luc von Arx, et de M^{me} Danièle Magnin, rapporteuse de la CARTS

Partie transition numérique (présentation Powerpoint en annexe)

Résumé écrit de la rapporteuse excusée, M^{me} Salma Selle (rapport de la CSDOMIC en annexe)

Le budget de ce département a été accepté à l'unanimité par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 7 abstentions (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

La commission a globalement salué le travail des services et la capacité à vulgariser et simplifier des éléments très techniques dans la présentation et les réponses apportées. Le département a bien expliqué les variations notamment liées à la souscription plutôt qu'à l'achat de logiciel pour les systèmes numériques. Au niveau de l'emploi, une réflexion est menée en rapport avec les départs à la retraite et les besoins actuels. Des questions sur le matériel informatique ont également été abordées, que ce soit sur le nombre ou sur la collaboration avec Réalise liée à la transition écologique. Enfin, le département a expliqué le travail mené pour faire face aux cyber-menaces.

Présentation

M. Maréchal illustre la dualité des tâches du service en tant que service compétent pour les dépenses en matière d'informatique de toute l'administration.

Globalement, le budget a augmenté de plus de 29% en six ans. Aujourd'hui une certaine stabilisation peut être observée avec une hausse de seulement 0,8% qui est due à l'augmentation des charges de personnel à travers les mécanismes salariaux et une baisse de 1% des comptes compétents par rapport à l'année dernière.

En termes de budget, il faut prendre en compte des éléments qui s'inscrivent dans la durée: la mise en place de la stratégie numérique et l'implémentation

d'une proposition de réallocation votée l'année dernière qui a permis de financer avec plus de flexibilité les projets informatiques.

A chaque développement d'un nouveau système, il y a environ 20% de charges qui s'ajoutent. L'objectif est de les compenser par des diminutions dans le service. Les changements au niveau du domaine informatique expliquent aussi cette hausse. En effet, il y a une dizaine d'années ils achetaient des licences et payaient la maintenance. Or aujourd'hui, cela fonctionne sous forme de souscription: ils doivent louer des logiciels, et donc payer un droit d'utilisation à l'année. Ce mode transfère des dépenses d'investissement sur le budget de fonctionnement. Pour compenser ces hausses du budget de fonctionnement, des éléments liés aux activités projets ont été réduits. Avant, les montants alloués à l'activité projet étaient prélevés en partie sur le budget de fonctionnement, notamment pour les dépenses imprévues car le délai, entre le dépôt d'une proposition et son vote par le Conseil municipal, pouvait être de cinq à dix ans. Le moyen de contourner cette difficulté était de débloquer des fonds du budget de fonctionnement. Or depuis le nouveau plan directeur et le vote de la proposition de réallocation, ils n'ont plus besoin de cet argent supplémentaire dans le budget de fonctionnement. Cela libère donc de l'argent du budget de fonctionnement et compense l'augmentation des charges liées aux souscriptions des logiciels.

L'augmentation des charges est aussi compensée en ciblant leurs efforts sur trois outils principalement: SAP pour lequel il y a le projet «NovoERP» qui est en cours, la plateforme Microsoft avec notamment la proposition sur Office 365, votée en juin dernier, et enfin la plateforme Servicenow qu'ils utilisent déjà depuis une dizaine d'années.

La sortie du SIS du giron de la Ville induit une réduction des charges notamment des points de vue technique et comptable. Cependant la DSIC continue d'opérer pour le SIS qui n'est pas encore autonome, et lui facture ses services. Le SIS est maintenant propriétaire de tout l'équipement. L'objectif est aussi de stabiliser le budget en finalisant le transfert de l'ensemble des contrats au SIS d'ici à l'année prochaine.

Il y a une opération d'optimisation de la téléphonie mobile qui permettra d'économiser près de 10 000 francs par mois. La téléphonie augmente légèrement en raison de la municipalisation d'une crèche.

En 2023, la plupart des grands projets (Office 365 et NovoERP) en termes de volume financier et de charge de souscription se réaliseront, ils auront ainsi une meilleure vision des chiffres et des transferts de charges opérés.

Au niveau des comptes compétents, le budget diminue de 1% par rapport à 2022. Les changements sont des ventilations à enveloppes constantes qui ont été opérées pour financer les souscriptions ainsi qu'une augmentation des

souscriptions, notamment des grands projets. Pour les financer, ils ont effectué des réductions de l'activité projet, de la maintenance (notamment des licences du SAP, des serveurs), de la location (louer de matériel ou une prestation) ainsi que de l'entretien du réseau de télécommunication. Une hausse de 400 000 francs provient de la proposition de NovoERP et de la proposition de réallocation.

L'accroissement des charges de personnel provient des mécanismes salariaux. Le service compte aujourd'hui 91,4 ETP. Depuis 2019, des postes ont été ajoutés. Ils ont été compensés par le transfert de personnes à la Direction des finances, dans le cadre de la dématérialisation des factures.

Le service désire contenir les charges de personnel par le gel des demandes de personnel non compensées, par de la formation continue et souhaite mettre en place un plan directeur RH afin d'avoir une prévision à cinq ans sur les objectifs du service afin d'anticiper des éléments de formation et prévoir les départs à la retraite qui sont vus comme des opportunités d'implémenter des changements liés au contexte évolutif de la DSIC. L'objectif n'étant pas de remplacer la personne pour ce qu'elle faisait sans se poser de question sur les besoins actuels et futurs du service.

M. Kanaan ajoute que les charges d'exploitation ont été revues à la baisse par le Conseil administratif. Au départ, elles étaient de 800 000 francs, et incluaient des montants pour la cyber-sécurité et pour le plan biennal de la transition numérique (PBTN). La DSIC peut fonctionner correctement avec les 400 000 francs. Cependant, lors des arbitrages complémentaires, il reviendra sur le volet cyber-sécurité pour l'étoffer. Aujourd'hui, les services ne sont peut-être pas prêts à gérer une situation extraordinaire. Il aimerait travailler avec eux sur la gestion d'une cyber-crise, sur comment les services fonctionnent avec une situation informatique dégradée pendant x jours et comment ils gèrent les prestations à ce moment-là. De plus, il souhaiterait ajouter quelques postes à la DSIC car des compétences manquent notamment sur les questions de cyber-sécurité, plus particulièrement de la cyber-crise, et de la gestion des données en Ville de Genève qui devient un vrai défi. La DSIC doit gérer de plus en plus de données et donc des questions se posent sur les données qu'ils ont et comment les gérer. Il aimerait aussi améliorer la gestion de l'administration par l'utilisation des indicateurs à développer. Un quatrième poste concernerait le numérique responsable car il souhaite fournir des efforts sur les dimensions environnementales, écologiques, énergétiques de l'activité numérique. Pour information, la Ville a récemment adhéré à l'Institut du numérique responsable (INR). Ces postes n'ont pas été accordés dans le cadre des arbitrages.

Questions-réponses

Est-il facile de recruter des informaticiens compétents dans le domaine public alors que le privé propose des salaires plus attractifs?

M. Maréchal répond qu'actuellement ils sont confrontés à cette difficulté qui dépend un peu de la période économique, certaines périodes sont plus faciles que d'autres.

Pour quelles raisons des personnes choisissent-elles le public?

M. Kanaan précise que pour cinq postes de «business analyst» recrutés récemment, la motivation de travailler pour le service public est importante. Il suppose que la sécurité de l'emploi joue un rôle. Il admet que des personnes pourraient gagner plus dans le privé mais au détriment d'une certaine qualité de vie: dans les boîtes privées, les informaticiens doivent souvent faire des heures supplémentaires et sont soumis à de fortes pressions.

M. Maréchal ajoute qu'ils ont la chance d'avoir des projets très intéressants qui attirent des personnes. Ils ont aussi des stratégies de recrutement qui sont: prendre des stagiaires, communiquer sur les projets menés, faire travailler des personnes qui sont dans des sociétés de services et qui finalement choisissent de rester. Toutefois l'argument financier n'est pas en leur faveur, surtout avec les classes salariales qui ont été revues à la baisse.

Le service recrute-t-il localement les informaticiens?

M. Kanaan répond que la Suisse ne forme pas assez d'informaticiens aujourd'hui.

M. Maréchal indique que le recrutement dépendra des compétences particulières demandées pour les postes. Il y a des engagements locaux et d'autres transfrontaliers.

Pourquoi le service a-t-il passé en 2022 toutes les dépenses de l'activité projet sur les crédits? Quelle est sa stratégie concernant les plateformes?

M. Maréchal indique que la bonne pratique est de créer de nouveaux projets avec des investissements, or face aux problèmes de délais des propositions, le service finançait les projets urgents avec le budget de fonctionnement. Depuis le vote de la proposition, ils bénéficient d'une flexibilité dans les investissements qui leur a permis de libérer une partie du budget de fonctionnement pour faire face à l'augmentation des charges et des souscriptions. Il est très content de cette évolution car des ressources sont libérées sur le budget de fonctionnement pour faire autre chose. De plus, ce changement leur permet d'être plus conformes aux bonnes pratiques comptables. En ce qui concerne les plateformes, l'idée est de travailler sur moins de solutions différentes pour avoir des équipes plus réduites

et plus expertes. Cela permet de réduire l'effort, les charges, etc. Il ajoute qu'ils auraient envie parfois de se diversifier pour répondre au mieux aux besoins des différents services mais cela serait trop coûteux.

Comme préviennent-ils les erreurs humaines qui ouvrent des failles dans la sécurité?

M. Maréchal répond qu'une formation de sensibilisation à la sécurité informatique a été mise sur pied. Elle s'appelle «Dans la peau d'un hacker». Elle permet de vivre comment certaines personnes peuvent accéder à des informations qu'ils pensaient protégées. De plus, sur le plan des pratiques, le mot de passe doit changer plus régulièrement car si un seul mot de passe sert pour plusieurs comptes, par exemple celui pour la Ville de Genève est le même que pour Zalando, cela crée des portes d'entrée pour les hackers. Ils mettent donc en place des actions de réduction de risques. Il fait la différence entre des actions préventives et des actions de gestion de crise – or ils n'ont pas obtenu le budget nécessaire au déploiement de ces dernières.

Où en est l'autonomie informatique du SIS? Est-elle progressive?

M. Kanaan précise que l'accord passé avec le SIS garantit le service informatique tant que le transfert n'est pas complet. Le transfert de la gestion informatique se fait par étapes et prendra probablement deux ans.

La Ville touche-t-elle une rémunération pour cette prestation?

M. Kanaan répond que cette prestation est facturée. Et cela donne des envies à la Ville de vendre ce type de service. Par exemple, les autres communes du canton ont un service informatique commun, le Service intercommunal d'informatique (SIACG) (qui assure la connectique, les fibres optiques, les adresses e-mails) mais qui ne pourrait pas s'occuper des projets de développement. Il y a donc en ce moment des discussions informelles sur une collaboration rémunérée avec le SIACG.

M. Maréchal précise que la rédaction de l'appel d'offres pour externaliser la gestion de l'informatique du SIS sera finalisée courant 2023. L'objectif est que fin 2024, le transfert soit terminé. Cependant la Ville continuera d'acheter leur matériel, en leur refacturant, pour que cela reste dans les standards et conforme avec leurs prestations.

Où en est l'administration dans sa transition vers un système numérisé, zéro papier? Comment répondent-ils aux besoins différenciés des services de la Ville?

M. Kanaan répond que c'est en plein chantier, et que cela dépend des secteurs de l'administration. La première chose est de faire comprendre aux services que la question informatique n'est pas uniquement une question technique mais

également une question d'organisation, de management et de RH. Ils sont peu à peu sortis d'un système où les services souhaitaient un service informatique à la carte et qui bien souvent n'implémentaient pas les outils informatiques proposés. Maintenant, ils demandent aux services de s'impliquer dans la définition du besoin, dans la recherche solution et dans sa mise en œuvre.

M^{me} Python ajoute qu'ils ont initié une démarche pour opérer un « diagnostic de maturité digitale » qui a débouché sur des rencontres et un questionnaire auprès des services. Cette démarche avait pour objectif de discuter sur ce qu'implique un changement numérique et de faire comprendre que c'est aussi un changement de culture du travail et de processus de travail. Les premiers résultats du diagnostic sont tombés et leur permettent d'avoir maintenant une bonne connaissance du degré d'appropriation des directions de service par rapport à leurs ambitions. C'est un processus qui prendra du temps. Le service souhaite faire cet accompagnement vers le numérique avec la DSIC, le département, le Collège des directeurs de la Ville (CODIR) et la DRH.

M. Kanaan ajoute qu'il y a une forme de fracture numérique dans l'administration.

Le diagnostic donnerait-il lieu à une stratégie qui tiendrait plus de l'investissement ?

M. Kanaan répond que c'est l'idée, ils souhaiteraient établir un diagnostic qui donnerait directement une stratégie. Quand la DSIC discute avec un service de la Ville, cela l'aide à identifier les besoins spécifiques. Il rappelle deux changements majeurs transversaux, soit le système de gestion de base SAP qui change complètement et concerne les modules finances et RH; et Office 365 qui concerne tous les départements. Or pour ces deux changements majeurs, ils doivent pouvoir accompagner tous les services dans leur implémentation afin de ne pas créer de problèmes.

Ont-ils aussi une stratégie d'adaptation de solutions numériques pour permettre aux personnes de travailler de manière plus flexible ?

M. Kanaan répond que cela se fait par étapes. Aujourd'hui et hors crise, le télétravail se fait sur demande et avec l'accord des hiérarchies pour un à deux jours et sous réserve que cela soit compatible avec les besoins du service. Aujourd'hui, la dynamique est de répondre aux demandes sans encourager la pratique. De plus, les gens doivent avoir leur propre équipement et leur propre connexion. Par ailleurs, et cela se voit dans le budget de la DSIC, le pourcentage d'ordinateurs portables croît par rapport à celui aux ordinateurs fixes qui coûtent plus cher. Il y a également un projet embryonnaire de « new ways of working ».

M^{me} Python indique qu'au sein du DCTN, le management est encouragé à favoriser le télétravail. Une équipe travaille en partenariat étroit avec la DSIC,

sur un concept test de modèle de fonctionnement afin de s'affranchir de certaines normes de travail et voir comment l'organisation du travail évolue, ainsi que le management. La Ville désire tester ces nouvelles solutions avec les collaborateurs intéressés.

L'aspect environnemental est-il pris en compte? Un problème ne va-t-il pas en remplacer un autre?

M. Kanaan répond que c'est notamment pour cette raison qu'ils ont adhéré à l'INR. Quand on a des bilans carbone ou environnementaux complets, on se rend compte de la multitude des facteurs qui entrent en compte: pour le numérique, c'est la localisation des serveurs, et leur gestion; pour évaluer les déplacements, c'est la distance et le moyen de transport utilisé, etc.

M. Maréchal ajoute que depuis leur adhésion fin septembre à l'INR, ils bénéficient d'un certain nombre de synergies. Cet institut a des antennes en France où de nombreux indicateurs ont été développés. Ils peuvent s'appuyer dessus pour mesurer l'impact environnemental de l'activité numérique de la Ville. Une fois le bilan effectué, le but est de déclencher des actions pour réduire et valoriser les actions déjà menées.

M. Kanaan ajoute qu'ils désiraient dédier un poste à cette question, mais il a été refusé.

Le départ du SIS est-il un facteur de la faible hausse du budget de la DSIC?

M. Maréchal répond qu'une partie de la diminution est liée à la baisse des charges de 528 000 francs et le départ du SIS y contribue. Cependant les arbitrages ont leur importance car le service essaie de faire plus avec moins. Il repense la manière de faire pour contenir l'enveloppe budgétaire. C'est là qu'il faut voir la recherche de l'équilibre. Ils avaient demandé des montants supérieurs qui ont été refusés lors des arbitrages. La sortie du SIS va certainement aider à terme au niveau de la charge de travail.

Quel est l'impact du programme SynApps sur le budget?

M. Kanaan répond que le défi de ce dossier n'est pas budgétaire, mais plutôt l'outil. En 2019, le bureau du Conseil municipal a voulu essayer SynApps qui a été développé par une entreprise modeste qui ne possède ni les ressources ni l'agilité pour suivre des demandes complexes de la Ville. Face à cela, ils ont fait deux choses: 1) voir comment la mise en place de SynApps était vécue à Lausanne avec un peu de recul; 2) examiner d'autres solutions du marché. En attendant, le but est d'améliorer la situation pour le Conseil administratif et le Conseil municipal. Une solution de recherches améliorées devrait être disponible dès le mois de novembre afin de faciliter la vie.

Que fait le programme «business intelligence»? Représente-t-il un embryon d'application de l'intelligence artificielle au sein de la commune?

M. Maréchal répond que le service travaille en premier sur des outils d'analyse de données, surtout des tableaux de bord financiers pour essayer de faciliter le pilotage financier dans les services. Cela vient compléter le projet de dématérialisation des factures. L'objectif est de compléter les outils à la disposition du management d'encadrement du service en termes de suivi budgétaire tout au long de l'exercice et ce, avec des outils plus simples. Pour cela, ils sont récemment recruté un spécialiste en analyse de données.

M. Kanaan indique que la Ville est au début d'une histoire prometteuse. Si l'on regarde objectivement la gestion administrative aujourd'hui, elle repose encore beaucoup sur la connaissance des dossiers par des personnes. Il y a un potentiel de synergie de données simplement en les exploitant de manière plus consolidée dans la durée et dans l'espace.

Ces expérimentations ne sont-elles qu'au niveau comptable pour le moment?

M. Maréchal répond qu'il s'agit plutôt de projets d'innovations, et que les tableaux de bord concernent le département financier et le département RH. Il y a aussi des innovations en partenariat avec les SIG, pour gérer ce qui est de l'ordre des objets connectés comme des capteurs au niveau des sondes d'énergies afin de collecter de l'information et, à partir de celle-ci, adapter la demande.

Serait-il possible d'avoir des poubelles connectées, des chemins de ramassage pourraient être optimisés ainsi que des données sur les populations d'un quartier pour anticiper les besoins scolaires?

M. Maréchal répond qu'au niveau de la Voirie, il y a des choses qui se font pour optimiser le ramassage des poubelles, notamment via des capteurs au niveau des conteneurs. Pour la planification des programmes scolaires, cela se fait depuis des années mais ce qui est intéressant avec l'analyse de données, c'est quand on croise les informations de services différents et qu'on les met dans un endroit commun. Dans cette idée, ils vont bientôt créer une base de données non triées qui permettra des études futures. C'est une discussion qu'ils ont avec les SIG qui ont un projet qui va dans ce sens-là et qui est similaire à celui du Service d'information du territoire à Genève (SITG).

La Ville peut-elle utiliser les données des réseaux sociaux de façon anonyme?

M. Kanaan répond que les GAFA le font, mais la Ville ne le fait pas. Pour l'instant, ils ne veulent pas contribuer à la paranoïa existante sur la collecte et l'usage des données des citoyens.

La téléphonie de l'administration publique a-t-elle bien été transférée sur un réseau internet? Que fera l'administration en cas de black-out?

M. Kanaan répond que ce type de problème a déjà été expérimenté lors des pannes Swisscom. Ils ont alors basculé sur les réseaux et tous les moyens imaginables pour informer la population de cette panne et de la nécessité d'appeler d'autres services. Il faut encore travailler ce point-là. Aujourd'hui, la défense du système est assez solide, mais ils ne sont pas vraiment prêts à gérer la crise qui découlerait d'une cyber-attaque réussie. Cela veut dire qu'il faudra travailler au rétablissement des systèmes et en attendant que ce soit le cas, analyser avec les services comment ils fonctionnent en mode dégradé et prioriser les prestations. Des mandats sont en cours pour évaluer cela avec les services. Certains peuvent fonctionner une semaine sans leurs données mais d'autres non. Sur la question énergétique, ils ont réalisé que dans le cas d'une coupure de courant de quatre heures, cela pourrait être délicat car les services comme Swisscom, Salt, Sunrise ont une autonomie d'une heure.

M. Maréchal précise que le passage de la téléphonie au réseau n'est qu'un changement technologique sans problème sur le plan sécuritaire. Par rapport au service d'urgence, c'est surtout la question de la disponibilité de l'opérateur qui est en jeu. Swisscom assure que les services d'urgence sont joignables et qu'il a un service spécialisé pour cela. Cependant le risque zéro n'existe pas. Il rappelle que ces pannes se sont faites à l'échelle de la Suisse, et que les crises amènent à se poser des questions essentielles, à évoluer et à monter en qualité sur des dossiers. Par exemple, la crise du Covid a permis de se poser des questions sur les services essentiels et quels services prioriser. Avec le plan Ostral, la Ville se prépare à la crise, autant en termes de communication que de gestion de crise – des éléments qui seront aussi utiles et nécessaires en cas de cyber-attaque. Ce qui est compliqué c'est que l'ensemble de l'administration est impliqué et doit coopérer pour trouver des solutions. Dans le cas d'une application niveau 4 des mesures Ostral, les services d'urgence SIS et police municipale seront certainement priorités. Dans un second temps, des systèmes, comme le paiement des fournisseurs et des salariés, deviendront critiques sur la durée.

A la suite des recommandations du CFI au DCTN, le plan de continuité en cas de désastre est-il testé dans son entièreté?

M. Kanaan confirme que les conclusions ont été acceptées et qu'ils travaillent actuellement dessus, notamment sur le plan de gestion de crise.

Est-ce que les arbitrages péjorent la qualité des services, impactent le personnel?

M. Kanaan répond qu'il n'y aura pas d'impact sur le personnel et qu'il y aura même des effets positifs, notamment au niveau des transferts. La fiche initiale

était de 800 000 francs, ils doivent donc ralentir certains projets. Cependant la DSIC est agile et parvient à prioriser de manière efficace. La DSIC peut fonctionner correctement avec ce budget.

M. Maréchal ajoute que pour l'instant, ils arrivent à faire les différents arbitrages, que ce soit en termes de rapidité ou en externalisant certaines prestations. Il est vrai que le chapitre 31 leur permet de travailler avec des prestations des tiers et donc de compléter leurs propres actions.

Il n'y a pas de questions sur les lignes budgétaires.

Partie culture

Message de la présidente de la CARTS

M. von Arx excuse M^{me} Alia Chaker Mangeat, présidente de la commission de la culture, qui ne peut malheureusement pas être présente. Elle lui a demandé de préciser que ce rapport a été le fruit d'un long travail et qu'il y a malheureusement eu un dysfonctionnement lors de la prise des notes de la séance qui a porté sur les votes, sa voix n'ayant pas été comptabilisée par oubli. Cela ne change toutefois par les résultats. Enfin, les recommandations de la commission n'ont malheureusement pas pu être compensées. La commission a proposé trois solutions: 1) en cas d'amélioration des revenus fiscaux en octobre, la priorité du département de la culture serait de tenir compte de ses recommandations; 2) le magistrat lui-même se charge de compenser ces recommandations; 3) la commission des finances se charge de la compensation au moment des amendements.

Présentation du magistrat et de M^{me} Koelliker (présentation annexée)

M. Kanaan énonce que la première priorité concerne la participation culturelle pour laquelle il s'agit de diversifier les publics à travers différents projets innovants: comment veiller à ce que les gens, qui n'en ont pas les réflexes, aient l'envie d'expérimenter et apprécient la diversité culturelle offerte par la Ville de Genève. La création culturelle – mission centrale du département – évolue beaucoup, notamment vers de l'interdisciplinaire et le numérique. En termes de transition numérique, les artistes sont extrêmement actifs (le Festival international du film de Genève (GIFF), le Mapping Festival qui portent Genève à l'international, etc.). La culture est aussi sollicitée sur les enjeux de société: de l'organisation des musées, de susciter des questionnements et de l'implication des institutions culturelles. Des projets prometteurs existent comme celui de la décolonisation de l'espace public.

En cas d'accord entre le Canton et les communes, la mise en œuvre de l'IN 167 signifierait un retour financier du Canton pour la culture. L'IN 167 leur

prend beaucoup de temps pour aboutir à une solution bénéfique à toutes et tous, et avant tout pour l'offre culturelle. A ce stade les négociations touchent à la bascule fiscale. Si l'accord est voté, sa mise en œuvre sera conséquente.

Il informe de la sortie ce jour d'un rapport qui synthétise les enjeux et les pistes de réponses liés aux statuts et aux conditions de rémunérations des artistes.

M^{me} Koelliker explique que sur le plan des investissements, le chantier conséquent du MHN démarrera en 2023. Si le crédit d'étude est voté, il y aura un concours d'architecture pour la rénovation et l'agrandissement de la BGE. Le crédit d'étude pour le concours du projet du MAH sera soumis d'ici à la fin de l'année. Un crédit de construction sera déposé pour rénover les machineries du GTG. L'élaboration de la rénovation et reconstruction partielle du Casino Théâtre ainsi que la rénovation du BAC sont en cours.

M. Kanaan indique que la crise Covid a précarisé des travailleurs de la culture ainsi que les interactions entre le public et les institutions. Un des domaines qui ont le plus souffert est le cinéma. Ils n'ont pas encore le recul nécessaire pour évaluer si les pratiques du public ont changé. Cette crise leur a permis de se rendre compte notamment à quel point les petites entités – comme les petits théâtres – fournissent un travail exceptionnel au prix de bénévolat forcé: les personnes sont par exemple employées à 40% et travaillent à 100%. Elles s'épuisent, et on perd des gens compétents. Pour répondre à ce problème, il propose une hausse de certaines subventions afin de renforcer les équipes tant dans le domaine de la musique, du théâtre que du cinéma. Cette crise montre aussi que le soutien à la culture doit évoluer: ne plus soutenir uniquement le moment où l'artiste se produit devant le public mais aussi la recherche artistique. Il faut donc repenser certains dispositifs de soutien.

Aujourd'hui, il faut accompagner le changement dans les pratiques culturelles, améliorer les conditions de travail ainsi que lutter contre le harcèlement sexuel et d'autorité, notamment dans les compagnies de danse. Il faut que la tolérance zéro se matérialise partout.

Genève se démarque en Suisse et en Europe pour la richesse de son tissu créatif. Les artistes genevois rencontrent beaucoup de succès en Europe dont notamment Gilles Jobin et la Cave 12. Et la moitié des compagnies soutenues par Pro Helvetia sont à Genève.

M^{me} Mathieu présente l'évolution du budget de la culture. La hausse de 393 000 francs des subventions est entièrement compensée par des mesures d'économies, prises essentiellement sur le budget des institutions patrimoniales. Deux éléments sont à relever: 1) une charge qui provient d'une location de six mois débutée au cours de l'année dernière pour les collections précieuses de la BGE qu'ils souhaitent prolonger de six mois supplémentaires; 2) la diminution

mécanique du coût de la Nuit de la science qui n'aura pas lieu en 2023 en raison de sa biennialité. La Fureur de lire compense la Nuit de la science en 2022 car ce sont deux biennales. Avec ces éléments, le budget de la culture diminue de 200 000 francs en 2023.

M^{me} Mathieu détaille les hausses nettes de subvention pour le soutien aux artistes locaux et la revalorisation des salaires des professionnels: Halle Nord: 50 000 francs; AMR: 50 000 francs; CPG 35 000 francs (compensé par la direction – rubrique 31), les Athéniennes: 30 000 francs (via ligne «Soutien aux manifestations musiques actuelles»); Filmar: 80 000 francs; Groove'n'Moove: 40 000 francs et le Mapping Festival: 20 000 francs (compensé par la ligne «Soutien à la création pluri»).

Il y a plusieurs formalisations de lignes nominales et/ou des conventions de subventionnement qui sont: Gli Angeli: 60 000 francs (et 240 000 francs de la ligne «Création musique classique»); Théâtre de l'Usine: 170 000 francs (transfert de trois lignes de soutiens ponctuels); Festival Electron: 210 000 francs (transfert ligne Soutien manifestations num. et pluri); BIG et Sculpture Garden: 100 000 francs (90 000 et 10 000 francs en transfert).

Il y a aussi la proposition d'augmenter les bourses d'aide à la recherche et résidence afin de consolider le soutien à la création selon les nouveaux axes de développement du DCTN. Il y a également l'utilisation de bourse pour soutenir l'écriture théâtrale pour 18 000 francs. Il s'agit de transferts neutres.

Il y a un complément de 100 000 francs qui est en lien avec la proposition pour l'entretien des œuvres d'art dans l'espace public.

Pour financer un certain nombre de transferts annoncés, on a diminué des subventions nominales: de 100 000 francs l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), de 40 000 francs l'Orchestre symphonique genevois (OSG), de 30 000 francs la Liederkrantz Concordia et de 80 000 francs le Festival international du film oriental de Genève (FIFOG).

M. Kanaan précise que la raison de la diminution à l'OSR est liée à la diminution du loyer de leurs nouveaux locaux. Les coupes de l'OSG et Liederkrantz Concordia ne sont pas des coupes nettes car ces structures fonctionnent mieux dans les fonds ponctuels, le montant de leur subvention changeant selon les années. Il ne s'agit donc pas de plus les soutenir. C'est différent pour le FIFOG sur lequel il reviendra ultérieurement.

M^{me} Mathieu souligne que cet exercice d'économie a été fait sans passer par des économies linéaires qui sont en général faciles mais moins pertinentes. Au niveau des grandes institutions de la Ville, les économies sont: environ 98 000 francs pour les Conservatoire et jardin botaniques (CJB), 100 000 francs au MAH,

150 000 francs au Musée d'ethnographie de Genève (MEG), et 50 000 francs à la BGE. Ces économies permettent de financer les hausses de subventions.

En ce qui concerne les réaffectations, il y a eu notamment un transfert de la ligne numérique vers les conventions. Le département a le souci d'aller vers plus de conventions, notamment pour des grands subventionnés avec lesquels les relations sont bien établies (comme le Théâtre de l'Usine, les compagnies de danse, ou les manifestations pluridisciplinaires, l'ECPG).

Présentation de la rapporteuse de la CARTS (rapport en annexe)

M^{me} Magnin indique que la commission a auditionné le DCTN ainsi que des tiers pour arriver aux recommandations qui suivent:

- augmentation de 70 000 francs pour les Athéniennes, institution qui a le mérite de mêler musique actuelle et classique. Une manifestation qui a beaucoup de succès;
- augmenter la subvention pour l'association Le Terreau car il s'agit de sécuriser l'association, mais sans préciser de montant;
- soutenir le cinéma d'animation à travers la manifestation «Animatou» par une augmentation de 25 000 francs de leur subvention;
- augmenter la subvention de 25 000 francs de l'OSG;
- augmenter la subvention du Théâtre des marionnettes de Genève de 193 000 francs.
- augmenter la subvention de l'OCG d'un million de francs;
- baisse de la ligne 310 «charges de matériel et de marchandises» de 500 000 francs car il est plus important de soutenir la vie artistique plutôt que le matériel.

Elle ajoute que le magistrat leur a expliqué les divers types de subventions ainsi que les raisons pour lesquelles certaines sont renouvelables et d'autres pas. Et que les institutions dont la demande est refusée peuvent la représenter.

Questions-réponses

Sur quelle base la commission est-elle arrivée à ces recommandations?

M^{me} Magnin précise que la commission a entendu les institutions qui ont demandé à être auditionnées.

M. Kanaan énonce qu'il est légitime que le Conseil municipal émette des recommandations d'amendements. Depuis quelque temps, notamment au niveau de la commission de la culture, il y a des auditions pendant la phase budgétaire.

Du point de vue des départements, cela produit des situations inéquitables entre les entités qui savent naviguer dans le système, s'exprimer devant les commissions et les autres. Son département connaît toutes ces entités et les prend au sérieux. Il a appris maintenant que l'OCG souhaitait une hausse de sa subvention, ce n'est pas une situation normale ou qui devrait l'être. C'est le droit et devoir des conseillers municipaux de soutenir des institutions mais il faut faire attention, car les commissions n'ont pas toujours toutes les informations en main. Par exemple, pour le Théâtre des marionnettes genevois, il y a un enjeu tactique par rapport au Canton pour voir si ce dernier les soutiendrait.

Une commissaire précise que les auditions pendant la période budgétaire se faisaient aussi dans le temps à la commission de la culture – elle y siège depuis plusieurs années – mais ce, uniquement sur demande de la commission et non des auditionnés.

Les augmentations et diminutions de subvention concernent-elles seulement le budget 2023 ou seront-elles réitérées au budget 2024?

M. Kanaan répond que les augmentations sont pérennes jusqu'à nouvel avis. Ils ont fait au mieux des possibilités en finançant les hausses par les institutions patrimoniales, suite à une analyse fine de toutes les possibilités de resserrer leur budget de fonctionnement. Les demandes de subvention sont analysées très finement de décider de refuser, d'augmenter ou encore baisser le montant demandé. Par exemple, pour les Athéniennes, la Ville augmente sa subvention, mais pas autant que ce qu'ils auraient voulu. Ce n'est pas toujours facile d'accéder aux demandes de toutes les institutions.

Quelles sont les conséquences de l'augmentation constante des nominales et de la diminution des ponctuelles qui donnent l'impression que les associations non conventionnées, si le budget reste stable, recevront de moins en moins?

M. Kanaan indique qu'il y a trois types de subventions: (1) les nominales, objets d'une convention de quatre ans en général; (2) les ponctuelles qui sont dans les fonds conventionnés; (3) les ponctuelles qui sont au projet. Le fait d'augmenter les subventions nominales est plutôt positif car cela signifie que les structures qui ont fait leurs preuves, comme le Théâtre de l'Usine, sont valorisées. Il précise que personne ne perd car les subventions ponctuelles restent importantes.

Cela signifierait-il que les nouvelles institutions recevront de plus petits montants puisqu'à budget égal la part nominale augmente, et signifie une baisse des aides ponctuelles, ce qui ne serait pas une bonne nouvelle?

M. Kanaan répond qu'il est vrai que s'il y a de nouveaux artistes, nouveaux groupes, etc., quand ils pourront augmenter les fonds ponctuels, ils le feront. Pour l'instant personne ne perd, les taux d'acceptation sont stables et les bons projets qui satisfont les critères reçoivent des subventions. Ils font attention à la création

des emplois d'artistes, comme cela se fera au Théâtre de l'Usine. Ils sont de plus en plus dans une logique de pousser les institutions vers plus d'autonomie et donc à pouvoir se passer de la Ville pour l'élaboration de chaque projet.

M^{me} Python prend l'exemple de Gli Angeli qui recevra en 2023 une subvention de 240 000 francs résultant d'un transfert d'une ligne ponctuelle à une ligne nominale. L'ensemble musical a fait ses preuves et fait pleinement partie du paysage culturel genevois. Il ne faisait plus sens pour la Ville de les soutenir uniquement ponctuellement. Mais elle comprend l'inquiétude et réitère que la Ville est vigilante à toujours donner des soutiens ponctuels à de nouvelles associations.

M. Kanaan ajoute que pour Gli Angeli, il y a non seulement le transfert du montant d'une ligne ponctuelle à une ligne nominale mais aussi une augmentation nette de 60 000 francs.

Le fait de modifier les intitulés et les montants des fonds ponctuels chaque année ne complique-t-il pas davantage la lecture du projet de budget?

M. Kanaan rappelle la recommandation de 2017 du CFI de simplifier en faisant d'autres catégories: un fonds ponctuel «manifestations», un fonds ponctuel «conventionné» et un fonds ponctuel réellement «ponctuel». C'est ce qu'on voit sur ce projet de budget. Il y aura toujours des mouvements ou des changements d'appellations. Par exemple, ils ont réalisé récemment que la catégorie pluridisciplinaire n'avait plus de sens. Ce que le service pourrait faire, c'est fournir des synthèses qui permettraient de comprendre la logique sous-jacente à l'élaboration du budget à la commission des finances avant la séance.

M^{me} Jebejian répond que toutes les modifications sont faites dans un souci de clarification, pour se rapprocher de la réalité. Les modifications reflètent directement les changements du terrain qui est toujours en évolution.

Les services ont-ils un moyen de suivre tous les changements?

M^{me} Mathieu indique qu'ils ont un historique très clair pour chaque institution.

Quelle est la raison de l'augmentation de 130 000 francs de loyer pour les collections de la BGE?

M. Kanaan répond que le chantier a eu du retard, il s'agit de payer les six prochains mois de location. C'est une mesure de prévention du patrimoine le plus précieux.

S'agit-il du paiement de six mois de loyer annualisé?

M. Kanaan confirme que c'est bien le cas.

Lorsque la notion «conventionnée» n'est pas indiquée sur une ligne dédiée à un fonds, que cela signifie-t-il?

M. Kanaan demande s'il existe un domaine où il n'y a pas de ligne «conventionnée». M^{me} Jebejian indique qu'il n'y en a pas pour la musique classique et qu'il serait bien d'en avoir une. Si l'on veut une approche cohérente, s'il y a une ligne «manifestation conventionnée» dans le domaine de la musique classique, il en faudrait aussi une dans le domaine du théâtre par exemple.

Quel est le montant général des ponctuelles et celui des conventionnées? Restent-ils stables?

M. Kanaan répond que quand il est arrivé, il y a dix ans, pour les arts de la scène (théâtre et danse) il y avait soit des nominales soit des ponctuelles; les seules conventions étaient lors d'un financement par d'autres institutions (par Pro Helvetia notamment). Après, ils ont fait des conventions lorsqu'il y avait plusieurs partenaires pour formaliser le partenariat. Maintenant ils désirent soutenir des projets durables. Le détail est donné dans les annexes fournies à la commission de la culture.

Une association doit-elle être subventionnée par la Ville pour avoir la gratuité ou un rabais pour l'utilisation du Victoria Hall?

M. Kanaan dit que la location du Victoria Hall ne se fait en aucun cas en lien avec l'existence d'une subvention de la Ville.

M^{me} Jebejian précise qu'un rabais ou la gratuité sont des choses différentes.

Comment les institutions peuvent-elles obtenir un rabais ou une gratuité?

M^{me} Jebejian précise qu'il existe un règlement qui liste les conditions de location du Victoria Hall avec une grille tarifaire de location avec plusieurs prix selon le public (le public privé, société et bienfaisance, et à but non lucratif). La Ville de Genève a de plus récemment introduit la possibilité de louer seulement le parterre car les 1600 places du Victoria Hall peuvent être difficiles à remplir pour certaines associations. Maintenant, à titre très exceptionnel, et de façon plus exceptionnelle d'ailleurs encore pendant le Covid, la gratuité peut être obtenue si le projet est à but non lucratif.

Pourquoi des groupes qui ont plus de contrats à l'international, comme Gli Angeli, ont une augmentation? Ne devraient-ils pas être de moins en moins subventionnés?

M. Kanaan répond que ce n'est malheureusement que dans ces arts que la billetterie est une portion très faible des recettes. Il y a un défi de coût du personnel qui est plus cher en Suisse qu'ailleurs en Europe. Quand Gli Angeli se produit en Europe, les accueillants mettent très peu de moyens dans la coproduction et

ne prennent pas forcément en charge tous les frais de voyage. Le résultat est que le coût du voyage est pour Gli Angeli. Il admet que ces artistes pourraient ne pas voyager mais dans ce cas c'est renoncer à une certaine visibilité, à une certaine diversité culturelle et à faire rayonner Genève. L'administration de Gli Angeli est gérée par deux personnes.

M^{me} Jebejian ajoute que les concerts sont dans la logique paradoxale qui est: plus on joue, plus c'est coûteux. Les coproducteurs mettent peu de moyens.

N'est-ce pas aux artistes, aux prestataires d'exiger d'être mieux payés? Pourquoi certains solistes gagnent extrêmement bien leur vie et d'autres pas?

M. Kanaan précise que le domaine de la culture est très pyramidal et sélectif. Il faut être une grande soliste pour être bien payée, les autres ne le sont pas. Dans le domaine de la musique, il y a des stars, des grands musiciens qui, à l'époque, gagnaient principalement leur vie sur la vente des disques et non sur les concerts qu'ils faisaient à titre promotionnel. Aujourd'hui, les musiciens ne vivent que des concerts, d'où les prix très élevés.

M^{me} Jebejian précise qu'il s'agit d'un écosystème international. On ne peut donc pas demander aux ensembles de prendre des risques et attendre qu'ils arrivent à modifier des dynamiques internationales.

L'OSR et le GTG ont l'ambition de collaborer avec les grands solistes. Leur subvention ne contribue-t-elle pas finalement à cette dérive du système en jouant précisément ce jeu?

M. Kanaan précise qu'il parle de la surenchère au niveau des solistes qui est un défi. Cependant, si on prend le GTG, le but est d'encourager cette surenchère, mais il faut considérer le public qui, s'il va à l'opéra, n'est regardant que sur les voix. Il ajoute qu'il y a un autre domaine où une certaine surenchère est aussi présente, c'est le poste de directeur des orchestres.

M^{me} Jebejian ajoute que la Ville est tenue de faire un suivi par des conventions qui la lie à eux. Tous les quatre ans, ils évaluent les différents objectifs que l'OSR doit atteindre et l'organisation doit expliquer tous les éventuels changements du projet de base. L'OSR, cette saison, a un musicien de jazz genevois en résidence.

La Ville regarde-t-elle avec la direction de l'OSR comment faire descendre d'un cran ces tarifs et comment faire des économies à ce niveau-là?

M^{me} Jebejian répond que la question de la gérance est très délicate.

M. Kanaan ajoute que la Ville encourage tous les acteurs de la scène culturelle à trouver d'autres mannes financières. Il y a la billetterie mais si les billets deviennent trop chers, les gens ne viennent pas. Il y a les mécènes ou le sponsoring qui peuvent être difficiles à trouver. Globalement les recettes de mécénat et

sponsoring ont augmenté mais il faut préciser que selon le type de sponsoring, les commissaires seront les premiers à le refuser. L'OSR est vraiment conscient de cette problématique et a augmenté la part du sponsoring dans le budget.

La répartition de deux nouvelles bourses – écriture théâtrale (18 000 francs) et arts visuels (25 000 francs) – est-elle liée à leurs besoins?

M. Tschannen répond que comme ce sont de nouvelles bourses, le service a souhaité commencer par un montant minimal. Cette ligne pourrait évoluer avec les années.

M. Kanaan ajoute que c'est une expérience pour encourager la création artistique.

Priorités et perspectives, page 36

Quelles sont les mesures de décarbonisation des activités culturelles?

M. Kanaan répond qu'à la suite du rapport sur les émissions carbone de la Ville, ils ont réalisé que le domaine de la consommation, y compris culturelle, était très important. Certaines institutions ont alors contacté d'elles-mêmes la Ville pour savoir ce qui pouvait être fait à leur échelle. Il s'agit souvent de la question du matériel, de son recyclage – la Ville est d'ailleurs en train d'élaborer un projet de mutualisation – ainsi que du type de voyage (train ou avion) qui est un dilemme pour les artistes car les invitations à l'international représentent souvent des opportunités. Des économies peuvent se faire sur la consommation d'énergie, consommation de viande, notamment au niveau des manifestations de la Ville de Genève.

M^{me} Jebejian précise qu'un bilan de la Fête de la musique a été fait pour cette édition, les voyages en train ont été privilégiés pour les artistes et le catering était 100% végétarien. Les mesures sont introduites peu à peu par le biais de conventions essentiellement.

M. Kanaan ajoute que le Théâtre de poche a un bilan carbone minime, ce qui entraîne une prise de conscience générale et d'acteurs plus gros comme le GTG ou le Théâtre Am Stram Gram.

La Ville ne devrait-elle pas afficher sur chaque spectacle le bilan carbone et prévoir des compensations par l'achat des certificats dont le prix serait intégré au prix des billets?

M. Kanaan précise que les certificats carbone se font beaucoup pour les déplacements en avion. Cependant la qualité de cette compensation n'est pas toujours fiable. De plus, faire le bilan carbone de chaque manifestation impose d'établir une méthode. Les différences selon les spectacles peuvent être très importantes. Le GTG le fait. Il conçoit que cela pourrait être étudié.

Quels sont les projets stratégiques qui visent un objectif de décolonisation?

M. Kanaan indique que c'est tout d'abord le MEG qui a une stratégie de décolonisation. A travers ses expositions, il implique les populations concernées comme pour une exposition sur les autochtones. Le MEG accélère la restitution de pièces à une peuplade autochtone d'Amérique du Nord qui viendra les récupérer prochainement. Il y a la démarche de décolonisation de l'espace public.

Pages 143-144

Comment fonctionnent les rétributions aux membres des conseils de fondation GTG, Saint-Gervais, Théâtre de marionnettes, etc.? Quels en sont les montants?

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas de règles harmonisées en Ville de Genève. Il faut distinguer entre les fondations de droit public et les fondations de droit privé. La Ville garde un œil sur les montants de ces jetons qui sont assez proches de ceux des commissions du Conseil municipal. En ce qui concerne les présidences cela dépend: au GTG, il y a eu pendant longtemps un président mécène, la présidente actuelle est rémunérée. Pour les fondations de droit privé, c'est le système de jetons qui prévaut. Pour l'OSR, l'OCG et le Théâtre des marionnettes il n'y a rien. La Ville a décidé de faire, mais cela ne pourra pas concerner les fondations de droit privé, une loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) municipale, loi-cadre qui permettrait de fixer un règlement qui fixe des règles minimales sur différents aspects. D'ailleurs, la Ville souhaite que toutes ces entités mettent ce type d'information dans leur rapport d'activité.

Les modalités de rétribution des membres des conseils des fondations de droit public (GTG, FAD et Fondamco) sont les suivantes:

- à la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG), les rémunérations et indemnités octroyées aux membres du Bureau et du Conseil sont les suivantes: la présidence a un salaire de 72 000 francs/an; les membres du Bureau ont une indemnité forfaitaire de 1000 francs/mois. Les autres membres du conseil de fondation reçoivent des jetons de présence de 137 francs/séance;
- à la FAD, les montants des jetons de présence de la présidence et des membres sont inchangés depuis 2003, soit 100 francs/heure pour les membres du Bureau et du Conseil et 200 francs/heure pour la présidence. Il n'y a pas d'autre type d'indemnité. L'heure est payée dès vingt minutes;
- à la Fondamco, aucune rémunération n'est versée aux membres du Conseil.

Qu'est-ce qui se passe avec le personnel du GTG?

M. Kanaan répond que le personnel vient d'annoncer la levée du préavis de grève ce soir. L'enjeu est toute une série d'indemnités qu'il recevait pour nuisances liées à ses fonctions. La grande réforme de la Ville pour harmoniser les

règles a été interprétée d'une manière qui ne laissait plus de place à ces indemnités qui représentent 400 à 700 francs par mois. Le but de cette réforme est de gagner en cohérence, plutôt que d'économiser.

M^{me} Python explique que l'analyse complémentaire de la Direction des ressources humaines a conclu que les trois articles qui figuraient à la fois dans le règlement technique du GTG de 1977 et le règlement sur les indemnités de nuisance de la Ville de Genève, et sous réserve de quelques explications complémentaires du GTG, pourraient permettre la continuité des indemnités de nuisance.

Si c'est une bonne nouvelle pour le personnel, est-ce une bonne nouvelle pour le budget de la Ville?

M. Kanaan précise que les économies marginales de cette réforme n'avaient pas été comptabilisées dans le budget 2023.

Page 147

Muséum d'histoire naturelle, revenus, ligne 450 «prélèvement sur fonds»: pourquoi les charges diminuent alors que les revenus sont plus élevés?

M^{me} Mathieu répond qu'il s'agit de l'utilisation, prévue pour 2023, des montants attribués au fonds. Il y a eu une hausse en 2021 car il y a eu plus de montants attribués en 2021. La prévision de consommation est maintenant sur 2022/2023, il n'y a pas d'impacts au niveau des comptes de résultats.

Ligne «fermages, le 492»: pourquoi le montant baisse-t-il?

M^{me} Mathieu indique qu'il y a une baisse de charges qui découle de l'absence de la manifestation «Nuit de la science» en 2023 qui se déroule au MHN.

M. Blanchot précise qu'il s'agit des revenus de la salle de conférence.

Page 148

Pourquoi le coût des travaux d'entretien des bibliothèques municipales a-t-il augmenté compte tenu de la tendance à sous-évaluer les coûts des travaux?

M^{me} Koelliker répond que pour 2023, les besoins ont été exprimés. C'est en novembre qu'ils sauront quel sera le montant à allouer et quelles sont les opérations qui vont être réalisées. La bibliothèque de Saint-Jean devra être fermée quelque temps afin de la munir d'un ascenseur. Cette année, celle de la Jonction a été rénovée, celles de la Servette et des Eaux-Vives l'ont été précédemment, et il y a deux/trois ans, c'était les Minoteries. Les bibliothèques ne sont donc pas négligées.

M. Kanaan ajoute que le montant destiné à leur entretien est trop faible. Si l'estimation de la maintenance serait de 1 % de la valeur à neuf, il faudrait 50 millions théoriques, or ils ont 36 millions. Au-delà de l'entretien courant, ils essaient d'accélérer l'assainissement, typiquement la consommation électrique, les capteurs, etc. pour lequel il y aura bientôt un vote sur un crédit-cadre.

Pourquoi a-t-on renoncé aux amendes dans les bibliothèques municipales? Est-ce pour que les employés aient moins de travail?

M. Kanaan répond que les employés travaillent beaucoup et que les bibliothèques ont beaucoup de succès. Leur demander de se charger des amendes était absurde car les remboursements devaient se faire en liquide, ce qui créait des problèmes en caisse et compliquait beaucoup le travail. Et surtout cela n'avait aucune efficacité sur le retour des documents.

M^{me} Python indique que le but est aussi que les bibliothécaires puissent se concentrer sur le cœur de leur métier: l'accueil du public, la médiation culturelle et non pas d'être surchargé au niveau administratif. La suspension des amendes pendant les deux années Covid a montré que ce n'est pas parce que les gens ne payaient plus d'amendes qu'ils rendaient moins les ouvrages. L'un des buts de la suppression est d'optimiser les rappels pour inciter au retour des ouvrages. Après six semaines de non-retour, une facturation, qui comprend les taxes de remboursement, est envoyée. C'est donc une posture d'incitation plutôt que de punition ainsi que d'optimisation de la qualité de la relation avec le public.

M. Kanaan rappelle que le but premier d'une amende est d'accélérer un retour sur ce qui ne marchait pas. En effet, les profils distraits rendent les livres avec une simple lettre de rappel, ceux qui ne s'exécutent pas sont bien souvent des personnes ou des familles qui ont des problèmes plus importants. En revanche, ils se sont rendu compte que facturer des frais administratifs, c'est plus efficace. Le système a été seulement transformé pour être plus efficace.

Pourquoi cette ligne n'est-elle pas à zéro?

M. Kanaan répond qu'il y aura une correction, le budget avait été fait avant la décision du Conseil administratif.

Page 149

BGE, ligne 313: quelle est la raison de la hausse de 100%?

M^{me} Mathieu répond que c'est l'allocation des frais informatiques qui est basée sur les consommés de 2021, donc ce ne sera probablement pas la réalité des dépenses. Cette somme dépend aussi des réallocations car dans les comptes, il y a des transferts de compte à compte.

M. Blanchot précise que sur les 900 000 francs aux comptes 2021, seul un montant de 336 000 francs correspondait à l'informatique.

Subventions monétaires

Page 150

Centre de la photographie de Genève (CPG): malgré les difficultés, pourquoi la Ville a-t-elle jugé que la situation du CPG permettait d'augmenter sa subvention?

M. Kanaan répond que la situation s'est améliorée. Comme bien souvent dans la culture, le directeur de l'association ne voulait pas partir. Le comité a fait son travail, il a nommé une nouvelle directrice que personne ne conteste. L'ancien directeur a dit qu'il avait été licencié abusivement malgré huit mois de préavis et non trois. Il pense que tout s'est fait selon les règles. En plus, il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'un transfert car le CPG reprend une manifestation que la Ville faisait avant.

Qu'entend-on par soutien aux manifestations arts visuels?

M^{me} Mathieu répond que cette ligne représente les subventions à BIG et Sculpture Garden.

A quelles lignes ont été attribués les 165 000 francs retirés au Soutien à la création chorégraphique?

M. Tschannen répond que 60 000 francs sont partis au Théâtre de l'Usine, 95 000 francs au Soutien à la création chorégraphique subventionnée et 10 000 francs au Soutien aux manifestations chorégraphiques.

Page 151

Pourquoi l'AMR n'est-elle pas satisfaite de la hausse de sa subvention de 50 000 francs?

M. Kanaan répond que l'AMR a déjà obtenu 300 000 francs ces deux dernières années et là c'est encore 50 000 francs pour que l'AMR puisse appliquer les barèmes de rémunération des artistes invités et augmenter les résidences pour les artistes musicaux.

M^{me} Jebejian précise que l'AMR travaille sur des engagements plus durables, avec des rémunérations plus correctes pour les artistes invités et des salaires plus élevés pour l'équipe administrative. De plus, l'AMR met en œuvre une politique culturelle sur la rémunération des artistes et les conditions de travail des musiciens de jazz qui représente une surcharge de travail pour une équipe administrative réduite.

Cette subvention de 50 000 francs couvre-t-elle la surcharge administrative?

M. Kanaan répond qu'ils ne peuvent pas augmenter autant que l'AMR le souhaiterait; 50 000 francs est un geste important. D'autres acteurs, dont la Cave 12, attendent toujours.

Pourquoi le département demande-t-il aux directions des associations culturelles de suivre une capsule vidéo sur le harcèlement sexuel?

M. Kanaan répond que le domaine de la culture est particulièrement à risque, les exemples sont nombreux. Les jeunes danseuses dépendent énormément des chorégraphes connus pour avoir leur premier ou deuxième emploi, et l'abus d'autorité est répandu. Il y a eu une culture de l'omerta. Il y a eu une sorte de fatalité terrible qui encore aujourd'hui génère beaucoup de souffrance. Face à cela, la Ville a demandé un rapport pour mieux comprendre pourquoi l'information ne sortait jamais. La Ville a tout de suite réagi à Metoo en prenant deux mesures essentielles: rappeler que cela ne se fait pas ainsi que donner des possibilités aux victimes de s'exprimer et de briser le silence. La Ville prépare un plan d'action de prévention et d'accompagnement pour rappeler et appliquer les deux mesures énoncées. Il rappelle qu'à la suite de l'affaire Alias la Ville de Genève a été une des premières à soutenir le développement de la ligne d'urgence qui est gérée par le syndicat des spectacles et un avocat.

Ne faudrait-il pas affiner la manière de faire car les autres conseillers administratifs, notamment M^{me} Kitsos et M^{me} Barbey-Chappuis, ne semblent pas partager sa préoccupation? N'est-ce pas abusif de soumettre des personnes à devoir suivre cette capsule peu important leur activité et le montant demandé?

M. Kanaan répond qu'il préfère largement cet «abus»-là, c'est-à-dire l'obligation de suivre une capsule sur le harcèlement. Ce qu'ils ont vu notamment au moment de Metoo, c'était que le domaine de la culture était particulièrement touché par ce problème. Quand il était encore en charge du sport, ils avaient dû admettre des risques d'abus vis-à-vis de mineurs de diverses sortes (abus d'autorité, harcèlement ou encore homophobie). Ils avaient donc dû également prendre des mesures à titre de prévention et accompagnement. Et enfin, pour le département de M^{me} Kitsos, les structures sociales sont souvent plus professionnalisées à ce niveau-là et il pense qu'ils ont donc déjà des outils pour lutter contre le harcèlement.

United Music Foundation: un bilan sera-t-il demandé à la suite de la mise en place de la subvention?

M. Kanaan répond qu'un rapport est toujours demandé avant l'octroi d'une subvention.

M^{me} Jebejian précise que le dossier a bien été reçu et la première tranche de subvention a été versée. Le rapport d'activité est attendu pour pouvoir solder le fonds.

Sur quelle page se trouvent les Athéniennes?

M. Kanaan répond que les Athéniennes ne sont pas encore une ligne nominale.

Quel est le montant de leur subvention ponctuelle? Ont-ils été augmentés?

M^{me} Jebejian répond qu'ils reçoivent 100 000 francs pris pour 50 000 francs dans les Musiques actuelles et pour 50 000 francs dans les Musiques classiques. Ils n'ont pas été augmentés cette année. Ils ont fait une demande pour obtenir 150 000 francs que le département a révisée à 130 000 francs par le biais de la création de la ligne soutien aux Manifestations musicales actuelles conventionnées (de 30 000 francs).

M. Kanaan trouve que c'est un cas particulier car l'organisation demande d'abord 150 000 francs; la Ville propose 130 000 francs, et il apprend que cette entité souhaite obtenir 200 000 francs. Selon lui, il y a un peu de surenchère. Il ajoute que si en 2022 ils n'ont pas été augmentés, ils sont passés de 40 000 francs à l'origine à 100 000 francs en quelques années.

Quel est le bilan de la proposition PR-1430 «Covid-culture»?

M^{me} Mathieu indique que la proposition date de 2020, le montant demandé était de 2,3 millions, et en 2021, il y a pour 788 712 francs de remboursement à la Ville. Le montant dépensé est de 1,4 million. Ils devraient toucher encore quelques remboursements pour 2022 de la part du Canton qui administre l'ensemble du dossier d'indemnisation. Pour la proposition de 1,9 million, toute la somme a été dépensée. L'Etat ne prévoit pas de restitution sur l'exercice 2022, mais effectuera des contrôles en 2023 sur l'ensemble des dossiers. En ce qui concerne les 550 000 francs votés pour l'exercice 2022, on devrait atteindre le plafond de participation de la Ville mais pour l'instant il y a encore des dossiers en examen.

Page 152

Quelles sont les complémentarités entre l'OSR, l'OCG et l'OSG?

M^{me} Jebejian explique que les orchestres se distinguent en termes d'effectifs et de répertoire. L'OSR a un effectif de 100 musiciens et collabore beaucoup avec le GTG alors que l'OCG, quand il est au complet, a un effectif de 45 musiciens. Ils n'ont ni le même répertoire ni les mêmes partenariats. L'OSR est sur un créneau de la tradition de la grande musique classique, l'OCG, lui, s'empare brillamment de tous les enjeux sociétaux actuels (médiation, diversité, représentativité, accès à la musique, médiation et démocratisation de la musique classique). L'OSR a une carte jeune public très forte, une très belle proposition pour un public familial. Ce sont les deux phares de la musique classique à Genève et elle pense que les éventuelles tensions entre les deux structures peuvent être

bénéfiques. Quant à l'OSG, c'est un orchestre amateur avec un chef professionnel et on parle de deux concerts par année. Il n'a rien à voir avec les deux autres acteurs en termes d'activités et de rayonnement.

La suppression de la subvention de l'OSG s'est-elle faite avec l'accord de l'orchestre? Quelle en est la raison? Comment cela se passe-t-il?

M^{me} Jebejian précise que c'est un transfert d'une subvention nominale à la subvention ponctuelle. Ils ont pris contact avec la présidente de l'association et cela ne semblait pas poser de problème. Il n'est d'ailleurs pas question de ne plus avoir de relation avec l'OSG. La ligne ponctuelle ne garantit pas le montant mais une aide persiste. Ils ont reçu pendant des années du ponctuel. Le service continuera évidemment d'être bienveillant vis-à-vis de cet ensemble.

Que se passerait-il si leur dossier n'était pas conforme aux attentes de la Ville?

M^{me} Jebejian précise qu'il n'est pas question de garantir un montant. Le montant est décidé en commission avec des expertes, c'est pour cela qu'elle parlait de bienveillance, quand il y a un soutien qui est historique, il n'est pas question de cesser une subvention sans rencontrer les acteurs culturels et les accompagner. Et si l'activité doit cesser, cela ne se fera pas entre 2022 et 2023.

Quelles sont les pistes pour aider l'OCG qui a un déficit structurel de 329 000 francs?

M. Kanaan répond qu'il a lu le courrier de l'OCG après son audition auprès de la commission des finances. La rémunération des musiciens de l'OCG est en effet plus basse que celle de l'OSG, du fait que le taux de couverture de leur budget par la collectivité est plus bas que la plupart des orchestres. Donner plus à l'OCG, c'est péjorer l'OSR, empêcher ce dernier, par la perte d'un certain nombre de musiciens, de jouer tout son répertoire lyrique.

M^{me} Jebejian confirme qu'elle a bien reçu la demande de l'OCG dont les quatre axes sont: combler le déficit; revaloriser le salaire des musiciens; créer un poste de médiation pour développer un vrai projet afin de renforcer la question de l'accès à la musique classique; augmenter le taux d'activité des musiciens.

Quelles sont les raisons de la suppression de la subvention à la «Liederkrantz Concordia»?

M. Kanaan répond que c'est la même logique que pour l'OSG, ils vont continuer de les soutenir de façon ponctuelle.

Est-ce que les résidences dans les grandes institutions type MAH vont continuer?

M. Kanaan confirme qu'elles vont continuer à se faire. Il s'agit non seulement de rendre service aux artistes, mais aussi d'être bénéfique aux institutions et au public. Cela se fera sur les budgets existants, aucune augmentation n'est prévue.

Pourquoi le soutien aux chorales atteint-il 400 000 francs? Est-ce pour payer un directeur de chorale 60 000 francs par an?

M. Kanaan précise que les musiciens et musiciennes ne sont pas rémunérés, l'argent sert à payer les directeurs qui sont, eux, professionnels. Et les chorales peuvent aussi avoir toutes sortes de frais logistiques. Il ne faut pas oublier que ce sont de formidables vecteurs d'éducation musicale mais aussi d'intégration culturelle. Il rappelle qu'il est souvent dit que quand quelqu'un veut s'intégrer il doit faire soit du foot, soit intégrer une chorale ou la fanfare.

M^{me} Jebejian ajoute qu'en 2022, il y a sept associations subventionnées, avec des montants allant de 7000 à 18 000 francs. La Ville est toujours attentive à ce que cela ne rémunère que les professionnels et serve à l'organisation des concerts.

N'est-il pas gênant, dans le projet de budget, de passer d'une ligne subvention ponctuelle à une ligne nominative, donc d'un soutien spécifique à un soutien à plusieurs structures sans avoir le moins de détails?

M. Kanaan répond que toutes les lignes sont suivies par le Service culturel et préavisées par des commissions qu'ils essaient de réunir régulièrement. Le rapport du Contrôle financier sur les fonds ponctuels indique qu'il y a des pistes d'amélioration, que c'était globalement bien géré. Le service ne s'écartait presque jamais des préavis. Il considère que dès le moment qu'une commission a préavisé, il n'a pas, en tant que magistrat, à décider des choses spontanément.

Si ce n'est pas le fait du magistrat, comment se fait le suivi?

M. Kanaan répond que les montants et les rapports d'activité sont disponibles sur site. Cependant, il est impossible de le faire pour les ponctuelles qui sont, par définition, des projets déposés spontanément. Il concède que le service manque d'outils d'analyse plus qualitatifs pour comprendre l'évolution. M^{me} Jebejian ajoute qu'ils ont reçu 434 demandes en 2021, et qu'il est difficile de suivre chaque demande.

En cette période troublée, faut-il maintenir le Mapping Festival? Combien cela coûtera-t-il en électricité?

M. Kanaan répond qu'ils ont réuni les milieux culturels pour les sensibiliser aux probables futures coupures d'électricité, pour comprendre où va la consommation, et pour pouvoir en économiser 20%. Le Mapping Festival a lieu en avril et c'est principalement des expositions de jour.

A quel point la Ville a-t-elle déjà décidé d'être sobre énergétiquement?

M. Kanaan répond que la Ville applique déjà une politique de sobriété. Par exemple, la mise en route du chauffage a été retardée. Ils travaillent aussi sur l'installation de capteurs pour éviter l'éclairage permanent à l'intérieur ou à l'extérieur. La nuit, l'éclairage externe est obligatoirement éteint de 23 h à 6 h. Pour information, la question de l'allumage du MAH la nuit est très troublante car pour une raison obscure, la lumière se rallume toute seule.

Page 153

Le festival «Everybody is perfect» est-il soutenu également par l'Agenda 21?

Le festival Everybody's perfect a reçu chaque année 80 000 francs du DCTN et 5000 francs du DCSS. Il a reçu 3450 francs de l'Agenda 21 en 2020 et 8000 francs en 2022 pour l'exposition. Il n'a rien reçu de l'Agenda 21 en 2021.

Quelles sont les servitudes liées aux billets du Victoria Hall et du GTG?

M. Kanaan répond que cela n'apparaît pas dans le projet de budget. Leur valeur, qui n'est pas énorme, est indiquée dans les comptes des fondations. Ces servitudes ont été réduites substantiellement. De plus, ils ont introduit un système afin que les places non demandées soient disponibles à la vente 48 h ouvrables avant le spectacle.

Pourquoi la subvention de l'association Les 6 toits a-t-elle doublé?

M^{me} Mathieu répond que l'association a été subventionnée en cours d'année 2021, donc la somme aux comptes ne concerne pas toute l'année.

Quelle est la position du magistrat par rapport à la suppression de la subvention à la FIFOG?

M. Kanaan répond que c'est une longue histoire douloureuse. Il peut y avoir parfois des divergences avec un acteur culturel qui disparaissent après des discussions sur des propositions de pistes d'amélioration. Cependant, cela fait depuis 2014 qu'ils sont en discussion avec le FIFOG qui n'est plus conventionné. Les problèmes sont la fiabilité technique des films, que les salles sont essentiellement remplies avec du public invité et qu'il n'y a absolument aucune recette de billetterie. Le domaine qu'il couvre est essentiel, cependant aucune des négociations n'a abouti. En 2018, il avait déjà proposé d'arrêter la subvention, le président avait demandé une année de plus pour négocier l'intégration du FIFOG à un autre festival, ce qui lui avait été accordé. Des discussions ont eu lieu avec le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH). Elles n'ont rien donné car la direction du FIFOG souhaitait une édition

FIFOG totalement autonome tout en bénéficiant de l'infrastructure du FIFDH. Le partenariat proposé avec le festival Black Movie n'a pas marché non plus. Il a fallu faire des choix d'économies; et comme il souhaitait notamment soutenir le festival FILMAR peu subventionné, il a proposé la suppression de la subvention pour le FIFOG. Si on compare ces deux festivals en termes de billetterie, de professionnalisme, de recettes tierces, FILMAR est mieux géré.

Page 157

Pourquoi l'association «FOOFWA» qui vient d'être dissoute a une gratuité de 24 916 francs?

M. Kanaan répond que le local sera réaffecté dans le même domaine: la danse. En ce qui concerne la subvention d'environ 100 000 francs, le budget a été fait avant l'arrêt officiel de FOOFWA. La subvention ne sera plus versée puisque la compagnie a arrêté ses activités.

La ligne dédiée aux cinémas du Grütli comprend-elle toutes les gratuités accordées aux festivals qui s'y tiennent (FILMAR, Black Movie)?

M. Kanaan répond que les cinémas du Grütli reçoivent une subvention en plus des gratuités. En contrepartie, ils doivent s'engager à soutenir les festivals. Il ne sait pas si le Grütli comptabilise explicitement les créneaux horaires qu'ils mettent à la disposition des festivals.

Est-il possible de répertorier ces créneaux horaires au niveau des festivals?

M. Kanaan explique qu'il y a eu un problème l'année passée lorsque le nouveau directeur du cinéma du Grütli a décidé, d'une part, d'appliquer à tous les festivals le tarif maximal par souci de cohérence; d'autre part, de récupérer les créneaux horaires très précieux, dont celui de 18 h 30. La Ville est intervenue dans les négociations. Les cinémas du Grütli sont revenus en arrière sur la plupart des points. Toutefois, ils ont obtenu qu'un accord-cadre sur quatre ans soit mis en place.

Cet accord-cadre intégrera-t-il l'ensemble des services que les cinémas du Grütli doivent fournir aux festivals soutenus par la Ville?

M. Kanaan confirme que ce sera bien le cas. La Ville a dû rappeler au Grütli qu'il s'agit d'une mission de service public pour laquelle il reçoit une subvention. Leurs principales missions sont de faire des rétrospectives pour assurer le maintien du patrimoine cinématographique et soutenir les festivals locaux qu'ils doivent considérer comme des partenaires.

Page 159

Les départs à la retraite sont-ils compris dans les transferts? Le poste qui est compensé est-il compensé pour 2023? Est-ce qu'ils sont toujours compensés de la même manière par le chapitre 31?

M. Kanaan répond que pour le MEG, la création de poste fixe est compensée sur la ligne 31.

M^{me} Python précise que ce poste spécifique métier était occupé très longtemps par des auxiliaires au secteur exposition. Or l'objectif MEG est aujourd'hui de consolider et pérenniser cette équipe. Les départs à la retraite ne figurent pas dans les transferts. Un départ à la retraite signifie qu'un poste est vacant à un moment donné, or pendant cette période de vacance, le poste peut déjà avoir été mis au concours. Les transferts ne concernent que des déplacements de postes.

M. Blanchot précise que les comptes compétents de la DRH matérialisent les temps de vacance car il y a toujours un effet retard entre le départ à la retraite et le recrutement.

N'est-il pas contradictoire de réduire les charges du MEG tout en créant un poste supplémentaire?

M. Kanaan répond que c'est justement en internalisant plus de prestations – décors ou autres – et en économisant sur le décompte que le MEG a économisé suffisamment de ressources pour permettre la création d'un poste.

A quoi correspond exactement cette économie de 150 000 francs?

M. Kanaan répond qu'il s'agit des dépôts qu'ils ne paient plus car ils ont leurs collections au dépôt patrimonial de la Ville et ils essaient de faire avec le matériel interne et de ne plus en acheter de supplémentaire dans une logique de sobriété.

Si de l'argent devait se libérer, quelles seraient les priorités du département?

M. Kanaan répond qu'en cas de marge de manœuvre, il y a le Théâtre des marionnettes et la Cave 12 qu'ils ont mis en suspens en attente de l'argent cantonal. S'il le faut, ils verseront un certain montant depuis les fonds ponctuels. Sinon il y a aussi une série d'entités qu'ils avaient dû mettre de côté, notamment le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) qui fait un travail exceptionnel depuis qu'il dispose de nouveaux locaux.

Annexes: – présentation PB 2023 de la DSIC du 19 octobre 2022
– présentation PB 2023 du DCTN du 19 octobre 2022



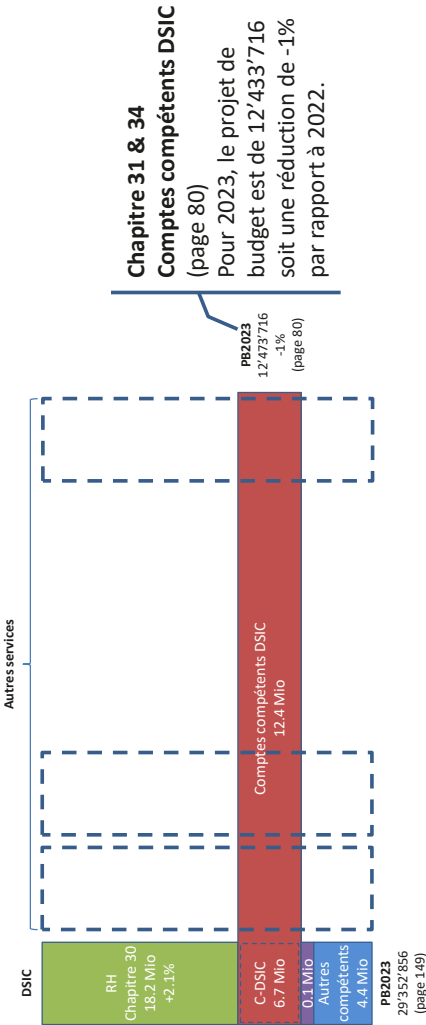
Commission CFin
19 octobre 2022

Projet de
budget 2023

DSIC



Budget 2023 – service compétent DSIC



Chapitre 30 – Charges de personnel de la DSIC (pages 149 et 159)

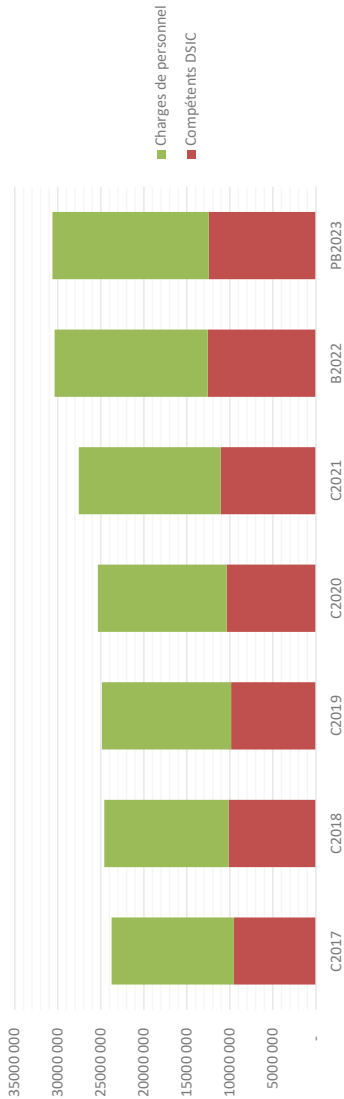
Pas de demandes de nouveaux postes (maintien des DB).

Note: le budget des comptes compétents est centralisé à la DSIC (à l'exception des natures comptables ayant un budget supérieur à 1 Mio, qui sont ventilées par services selon les derniers comptes publiés), alors que les charges réelles sont ventilées par service au niveau des comptes. Cette pratique va être revue pour améliorer la comparaison des exercices budgétaires et des comptes dans le tableau du projet de budget détaillé par service.

Evolution des charges depuis 2017

Stabilisation en 2023

+ 0.8% par rapport à 2022 **(+29% en 6 ans)**



Charges de personnel
(Chapitre 30)

Charges compétents
(Chapitre 31 & 34)

+2.1% par rapport à 2022

-1.0% par rapport à 2022

+28% depuis 2017

+31% depuis 2017

Charges d'exploitation comptes compétents DSIC

12.4 MCHF au PB 2023

Faits marquants depuis 2017

- chaque nouveau système génère une charge de maintenance
- changement du modèle commercial des éditeurs (mode souscriptions)

Actions prises en 2022 pour **réduire**

- passer toute la dépense liée à de l'activité projet sur les crédits
- consolider les nouveaux projets sur nos plateformes stratégiques (SAP, Microsoft, Service Now)
- réduction du périmètre avec le transfert de 50% des contrats du SIS

Actions prévues pour 2023 pour **stabiliser**

- réduction du périmètre avec le transfert de tous les contrats du SIS
- optimisation de certaines charges (ex: téléphonie fixe) pour absorber les nouveaux coûts de maintenance
- augmenter la prévisibilité sur les charges futures avec l'entrée en vigueur des gros contrats en souscription

Comptes compétents DSIC

Variations 2022/ 2023

Libellé	Montant CHF
Hausse des contrats en souscriptions	+ 2'000'000
Transfert de l'activité projet et acquisitions sur crédits	-602'000
Réduction de la maintenance transformée en souscription	-907'000
Transfert des locations (316) vers la souscription (313)	-476'000
Réduction des charges d'entretien du réseau de télécommunications	-15'000
Fiches d'arbitrage pour de nouvelles charges d'exploitation	+ 400'000
Réduction des charges SIS	- 528'278
Augmentation téléphonie	+5'169
Total	-123'109

Chapitres 31 & 34
12'443'716 CHF

-1%
comparé à 2022
(12'556'825 CHF)

Charges de personnel

18.2 MCHF au PB 2023

91.4 ETP

+ 2.1%

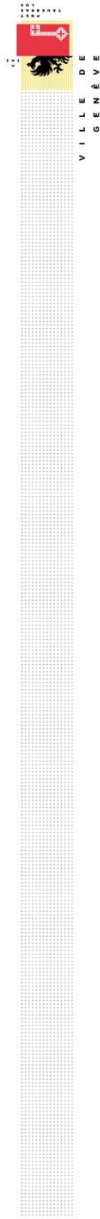
comparé à 2022
(17.8 MCHF)

Faits marquants depuis 2017

- arrivée des nouveaux postes votés en 2019
- transfert de postes à la DFIN pour mutualiser les ressources dans le cadre de la dématérialisation des factures

Actions pour **contenir**

- gel des demandes de personnel non compensées
- formation continu du personnel DSIC
- anticiper l'avenir, notamment les départs à la retraite, dans le cadre d'un plan directeur RH



Projet de budget 2023

PR 1550

Commission des finances

19 octobre 2022

Département de la culture et de la transition numérique

Le contexte budgétaire



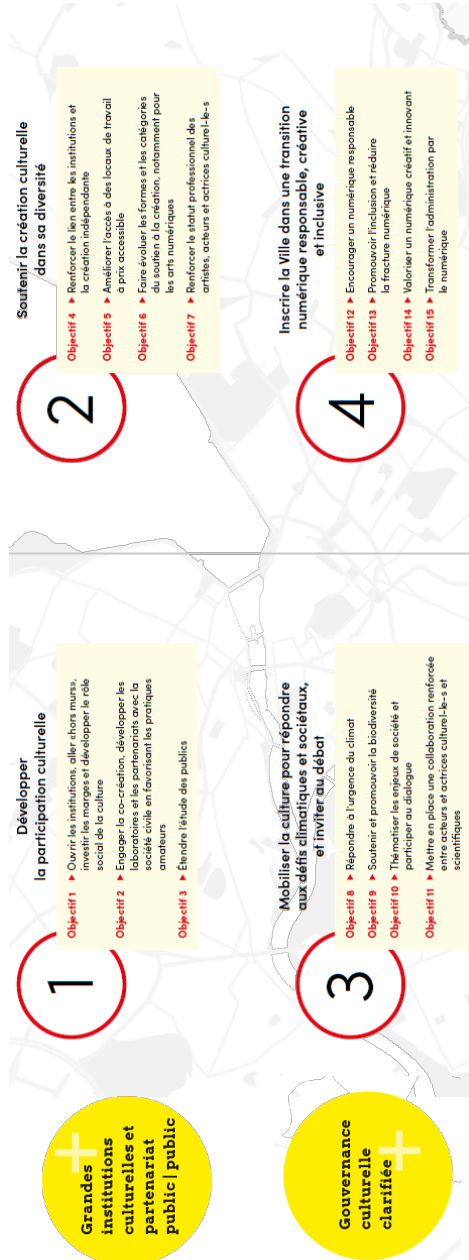


Les marqueurs

- Situation internationale, inflation et crise énergétique
- Plan financier de la Ville de retour à l'équilibre d'ici 2028 (RFFA)
- Investissements majeurs dans tous les domaines
- Maintien des prestations
- Priorité au social: petite enfance, parascolaire, personnes sans-abri
- Mise en œuvre de la stratégie Climat



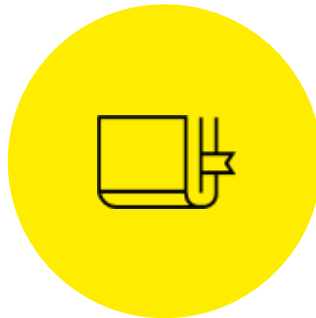
DCTN • La feuille de route 2020 - 2025



Enjeux et priorités 2023



Gouvernance



Mise en œuvre de l'IN 167

"Pour une politique culturelle
cohérente à Genève" (IN 167)

- Négociation avec le canton et
l'ACG concernant la mise en
œuvre du nouvel article 216
de la Constitution genevoise

Concrétiser les grands projets d'équipement

+

Muséum
d'histoire naturelle

► Début du chantier en 2023

Musée
d'art et d'histoire

►Crédit d'études
déposé fin 2022

Bibliothèque
de Genève

► **Concours prévu**
au printemps 2023

Casino Théâtre



►Crédit de construction
déposé en 2024

Grand-Théâtre



► **Machinerie rénovée**
vers 2025

Bâtiment d'art
contemporain



► Crédit de construction
déposé début 2024

Les leçons de la crise

- Poursuivre la réparation des conséquences de la crise sanitaire dans le domaine culturel à court et moyen termes



Consolider les structures existantes

- Concrétiser une nouvelle étape dans le renforcement des structures fragiles, cette fois pour la musique, le théâtre et le cinéma



Complémentarité de l'offre

- Préserver les prestations des acteurs et actrices culturels - le - s dans toute leur diversité
- Garantir la complémentarité de l'offre



Rémunération et conditions de travail

- Contribuer à faire évoluer la rémunération des artistes et autres métiers de la culture et leurs conditions de travail, y compris en termes de lutte contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement



Soutien à la création

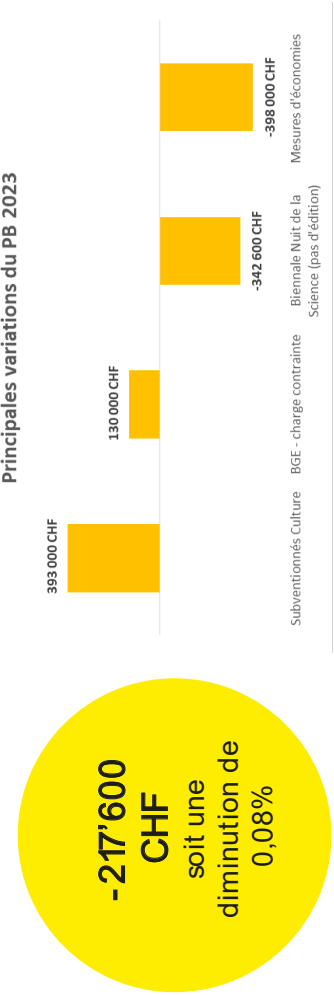
- Réviser les dispositifs de soutien à la création et à la diffusion artistiques
- Bourses d'aide à la recherche et aux résidences



En chiffres



Variation du budget Culture 22/ 23





Variations des subventions aux acteurs culturels **(+393'000 CHF nets)**

- Augmentation nettes de subventions (soutien aux artistes locaux, revalorisation des salaires des professionnels)
 - Halle Nord **+50'000 CHF**
 - AMR **+50'000 CHF**
 - CPG 35'000 CHF (compensé par la direction – rubrique 31)
 - Les Athénéennes **+30'000 CHF** (via ligne «Soutien aux manifestations musicales actuelles)
 - Filmar **+80'000 CHF**
 - Groove'n'Moove **+40'000 CHF**
 - Mapping Festival 20'000 CHF (compensé par la ligne «Soutien à la création pluri»)
- Formalisation de lignes nominales et/ou conventionnement
 - Gli Angeli **+60'000 CHF** (et 240'000 CHF de la ligne «Création musique classique)
 - Théâtre de l'Usine 170'000 CHF (neutre, transfert de 3 lignes de soutiens ponctuels)
 - Festival Electron 20'000 CHF (neutre, transfert ligne Soutien manifestations num. et pluri)
 - BIG et Sculpture Garden **+10'000 CHF** (et 90'000 et 0'000 CHF en transfert)



Variations des subventions aux acteurs culturels (suite)

- Consolidation de soutien expérimentés pendant la pandémie
 - Bourses d'aide à la recherche / résidences **+100'000 CHF**
 - Soutien à l'écriture théâtrale (nouvelle : 18K) et aux arts visuels (25K) 33'000 CHF (Transfert neutre)
- Subvention pour la manifestation biennale Fureur de lire **+93'000 CHF**
- Complément pour l'entretien des œuvres dans l'espace public (FMAC) **+40'000 CHF**



Diminutions de subventions nominales

- OSR -100'000 CHF
- OSG -40'000 CHF
- Liederkranz -30'000 CHF
- FIFOG -80'000 CHF



Autres variations Budget culture 22 / 23

+ 130'000

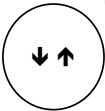
BGE : location dépôt collection précieuse

- 342'600

Manifestation biennale « La nuit de la science »

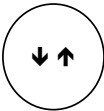
- 398'000

Mesures d'économie DCTN réparties comme suit :
- 98KCHF Conservatoire et jardins botaniques
- 100 KCHF Musées d'art et histoire
- 150 KCHF Musée d'ethnographie de Genève
- 50 KCHF Bibliothèque de Genève



Réaffectations - Transferts techniques sans impact financier

Soutien manif. numérique et pluri	210'000	→	Soutien manif. numériques et pluri conventionnée
Soutien création théâtrale, chorégraphie, pluridisciplinaire	170'000	→	Théâtre de l'Usine
Soutien création chorégraphique	95'000	→	Soutien création chorégraphique conventionnée
Soutien à la création pluridisciplinaire	75'000	→	Soutien manifestations numérique et pluri.
Budget de fonctionnement DirDCTN	35'000	→	CPG



Réaffectations – Transferts techniques sans impact financier

Soutien création théâtrale conventionnée	25'000 →	Soutien aux manifestations théâtrales
Soutien à la création théâtrale	18'000 →	Bourse d'aide à l'écriture théâtrale
Bourse photos documentaire	25'000 →	Bourses et prix arts visuels
Soutien à la création pluridisciplinaire	20'000 →	Mapping festival

Séance du 8 novembre 2022

Audition du Conseil administratif in corpore, soit M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, et de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN)

Présentation du projet de budget 2023 amendé (présentation en annexe)

M. Gomez informe que les prévisions fiscales cantonales d'octobre sont relativement bonnes, mais fortement amputées par deux phénomènes: l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie. Ces prévisions indiquent une hausse des recettes fiscales de 26 millions. Suite à celles-ci, le Conseil administratif a établi trois priorités: le retour à l'équilibre, l'urgence climatique et l'urgence sociale. Le déficit budgétaire passe de 33 à 21 millions. Ainsi, le Conseil administratif attribue 45% (11 millions) des recettes additionnelles pour accélérer le retour à l'équilibre et diminuer l'impact sur la dette. Il y a un renforcement des dispositifs et des moyens dédiés à l'urgence climatique: 8% des ressources additionnelles y sont consacrés, soit 8 millions. L'urgence sociale est renforcée de 1,3 million, ce qui correspond à 5% de la masse à disposition. Le Conseil administratif a fait plusieurs ajustements dont l'indexation de la masse salariale qui passe de 2 à 2,8% en raison de l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation constatée à ce jour. Les coûts de l'énergie prennent en compte la hausse du prix sur le marché régulé, et les intérêts de la dette, l'augmentation des taux d'intérêt. Un certain nombre de subventions ont augmenté pour un total de 2,5 millions.

M. Krebs rappelle que le chemin de retour à l'équilibre prévoit 35 millions de déficit pour l'année 2023. Les prévisions fiscales cantonales d'octobre prévoient une révision à la baisse pour 2022 pour les personnes physiques, en raison d'un changement du mode de comptabilisation des travailleurs frontaliers qui étaient comptabilisés dans les personnes physiques, et le sont désormais sur l'impôt à la source. En revanche, la révision pour les personnes morales est formidable: 2021 a été notoirement revu à la hausse; cet effet s'accélère sur 2022, et la projection pour 2023 montre une légère décélération. Ces informations ont été obtenues sur la base d'un sondage réalisé en septembre auprès des plus gros contribuables par l'Administration fiscale cantonale (AFC). Les entreprises sont déjà bien avancées sur les situations de 2022. L'année 2022 est bonne et 2023 le sera également. L'impôt sur le bénéfice progresse de manière substantielle. En revanche, on remarque l'effet de la RFFA sur l'impôt sur le capital, car ce dernier baisse:

quand une entreprise paie l'impôt sur le bénéfice, elle peut l'imputer en partie sur l'impôt sur le capital. L'imputation pour 2023 s'élève à 75%, et augmentera à un taux de 100% en 2024. Cela représente un montant complémentaire de 6 millions, voire 7 millions de moins chaque année.

En résumé, pour les prévisions fiscales, il y a une hausse de 32 millions pour les personnes morales et une diminution de 9 millions pour les personnes physiques. Les frais de perception de 3% augmentent consécutivement à la hausse des prévisions fiscales. Le fonds de péréquation des personnes morales est revu à la hausse car on s'attend à de meilleures recettes issues de l'imposition des personnes morales. La compensation aux communes frontalières est légèrement revue à la baisse. On constate donc 858 000 francs d'effets positifs sur le résultat et un ajustement de la compensation verticale IFD par rapport aux chiffres qui avaient été communiqués durant l'été. Le résultat total de la Ville passe ainsi d'une perte de 33 millions à un déficit de 6,3 millions.

Ajustements techniques et indexation. L'ajustement de l'indexation est prévu pour le personnel de la Ville de Genève et celui de la petite enfance. La révision de l'hypothèse de croissance de l'indice des prix à la consommation à 2,8% représente environ 3,9 millions. Les intérêts de la dette ont augmenté plus rapidement que ce qui avait été anticipé au mois de juin; cela représente 3,7 millions de charges supplémentaires. L'ajustement des frais d'énergie provient de la hausse des tarifs régulés d'électricité des SIG, et équivaut à une augmentation de 1,3 million. Les autres ajustements concernent les charges de chauffage GIM, la contribution au SIS consécutive, les frais de nettoyage et les fonds spéciaux. La suppression des amendes BMU entraîne une suppression des revenus d'amende, l'introduction de taxe et la diminution de charge du chapitre 31: c'est une opération neutre. Les 15 millions de frais de route et de frais de police ont été retirés, et c'est sans effet sur le résultat. Les indemnités logement concierge ont été adaptées aux comptes. Il y a un léger accroissement de la contribution de la participation des communes au bibliobus. Les revenus complémentaires attendus pour l'usage privé du domaine public ont été ajustés suite à l'adoption d'un nouveau règlement à cet égard. Les primes d'assurances ont baissé de 400 000 francs. En prenant en compte ces ajustements, le déficit se situe à 14,8 millions.

Par rapport à l'urgence climatique, la subvention «plan climat» a augmenté de 340 000 francs, trois postes d'arboristes auxiliaires sont prévus au SEVE, deux postes d'ingénieurs au Service de l'énergie ainsi que deux postes à la DPBA (un adjoint et une assistante de direction). La subvention abonnement TPG jeunes augmente pour s'adapter au montant comptabilisé. Un poste d'adjoint de direction technique à l'ENE, un poste d'architecte à l'AGCM, un poste de pépiniériste au SEVE ainsi qu'un poste de mécanicien poids lourds au Service logistique et manifestations (LOM) suite à l'édification du parc de véhicules ont aussi été

demandés. Deux nouvelles subventions, «Potagers urbains» et «Swiss Food Academy», ont été créées. En prenant en compte ces modifications, le déficit passe à 16,9 millions.

Pour le volet urgence sociale, il est prévu pour les correspondants de nuit: 2,7 postes de correspondants de nuit, 0,75 d'auxiliaire et 0,5 poste d'encadrement ainsi que des charges de locaux et d'indemnités. Pour les TSHM, il est demandé 2 postes de TSHM, 0,6 poste d'encadrement et des indemnités. Enfin, pour la petite enfance, il est prévu un poste de responsable opérationnel, un poste de contrôleur de gestion et 0,3 poste de sociologue. Cela amène le déficit à 18,2 millions.

En ce qui concerne les subventions, la subvention à la DGVS atteint le 0,7% attendu avec 750 000 francs complémentaires. La subvention à l'OCG croît de 200 000 francs. La subvention d'Animatou devient une nominale et passe à 140 000 francs, dont 115 000 francs proviennent de l'enveloppe «Soutien aux manifestations de cinéma» et d'une hausse budgétaire de 25 000 francs. La diminution de 110 000 francs de l'enveloppe «Manifestations et exploits visuels» et de 30 000 francs de l'enveloppe «Création visuelle» a permis la création de l'enveloppe «Manifestation arts visuels conventionnés». Les subventions du Théâtre des Marionnettes, de la Cave 12, du Centre de la photographie, des enveloppes «Bourses d'aide à la culture», du «Soutien aux manifestations sportives» augmentent chacune de 100 000 francs. La subvention «asile LGBT» et celle liée au «Racisme anti-Noirs» augmentent chacune de 50 000 francs. On octroie 25 000 francs supplémentaires à l'association Geneva Cities Hub. Nouvelles subventions: 60 000 francs pour l'enveloppe «Bourses médias»; 48 000 francs pour l'association Epicène, 40 000 francs pour le Collège du travail, 30 000 francs pour JEMA, 20 000 francs pour l'association TOPOS dans le cadre des concertations citoyennes dans le projet du PAV. La diminution de trois enveloppes compense une partie de ces hausses.

Autres arbitrages: 200 000 francs ont été octroyés aux animations estivales; pour la DSIC: un poste pour un contrôleur interne à l'IT, un poste pour le renforcement de la cybersécurité et pour 125 000 francs des outils de cybersécurité; pour le FMAC: 0,8 poste pour un responsable et 40 000 francs dédiés à des projets de médiation; un poste pour les manifestations du Service des sports; 150 000 francs pour renforcer le nettoyage des parcs le week-end et les jours fériés ainsi que des locaux pour le LOM. A ce stade, le déficit final s'élève à 21 millions.

Pour finir, le projet de budget 2023 amendé prévoit un autofinancement de 64,6 millions qui induit une insuffisance de financement de 65,4 millions.

Questions-réponses

Pour quelles raisons cette nouvelle mouture ne comprend rien sur l'internalisation du nettoyage votée depuis deux ans?

M. Gomez répond que le projet aboutira en 2024 pour des questions de contrats. Pour rappel, une hausse est destinée à l'acquisition de nouvelles machines et de locaux dans le cadre de cette municipalisation qui est en phase de préparation.

Les frais de route ont-ils été retirés de ce projet de budget 2023 amendé?

M. Gomez répond que non. En revanche, les frais de police contestés par la Ville ont été retirés, car la convention qui les implique ne repose sur aucune base légale. Ces frais étaient déjà supprimés de la première mouture. Rien n'a changé à ce sujet.

Est-ce une anticipation d'une situation qui n'est pas encore réglée?

M. Gomez rappelle que l'on a eu le même problème pendant des années avec les horodateurs. Cela a été mis aux comptes provisionnés et *in fine* le Canton a dû payer. Le Canton a admis que l'entretien des routes s'élevait à 20 millions. A partir du moment où le Canton ne met pas en doute ce montant, la Ville met en doute les frais de police. Pour rappel, la Ville a sa police municipale, et la convention qui prévoit que le Canton s'occupe de la police dans les communes ne repose sur aucune base légale. Une nouvelle loi a étendu le champ de compétence de la police municipale. Quelles prestations le Canton octroie à la Ville s'agissant de la police qu'il n'octroie pas aux autres communes? Ces frais n'ont pas lieu d'être. Il espère qu'un accord sera trouvé.

Est-il pertinent d'élargir le dispositif des correspondants de nuit après une année seulement de mise en place et en sachant que les besoins varient selon les quartiers?

M^{me} Kitsos rappelle que des diagnostics ont été faits par le DCSS ainsi que par des acteurs tels que la police cantonale, la police municipale, les régies immobilières et les privés. Le contrat local de sécurité du Canton informe sur les quartiers qui présentent de réels besoins. En réponse, la Ville a déployé le dispositif d'antennes de proximité dans le secteur de Concorde, Saint-Jean et à la Servette. Deux autres secteurs ont également été identifiés. Une seule antenne a été ajoutée dans le budget, celle des Pâquis afin de répondre aux motions M-1288 et M-1478, adoptées par le Conseil municipal, qui invitent à mettre en place, dans les plus brefs délais, des correspondants de nuit aux Pâquis et dans les quartiers qui en ont besoin. La première évaluation qui a été effectuée est positive. C'était urgent d'agir dans le quartier des Pâquis. Puisque le délai est court, il faudra établir une prochaine évaluation et prendre du recul sur ce dispositif.

En quoi consistent les postes de correspondants de nuit, d'encadrement des correspondants de nuit et de contrôleur des responsables opérationnel de ce dispositif? Pourquoi l'addition de ces trois postes équivaut-elle à presque six équivalents plein temps de TSHM?

M^{me} Kitsos répond que cela correspond à 2,7 ETP pour le travail sur le terrain, 0,5 ETP pour l'encadrement, 0,2 ETP pour la hausse de taux d'activité de la responsable du dispositif (passe de 80 à 100%), 0,3 ETP pour du travail administratif RH et 0,75 ETP pour les remplacements par des personnes sous contrat d'auxiliaire. Ensuite, il y a des charges induites de 102 000 francs qui comprennent les indemnités du travail de nuit et de week-end, 15 000 francs pour la location du local, et 15 000 francs pour les frais de fonctionnement comme les habits et les charges de matériel.

Quelles sont les problématiques émergentes auxquelles répondraient le renforcement de l'équipe des TSHM et l'élargissement de leurs missions dans un contexte de forte densification de certains secteurs?

M^{me} Kitsos répond que la densification induit des charges dynamiques qui impactent les budgets. Malgré de nombreux moyens accordés au DCSS, il est possible de maintenir les prestations, mais impossible de répondre à de nouvelles politiques. Répondre aux besoins implique de maintenir les budgets et donc de les augmenter si la population augmente. Les décisions de densification se prennent également au niveau du Canton et au Service d'urbanisme. Des densifications sont prévues ces prochaines années sur plusieurs secteurs comme les Eaux-Vives, Acacias et le Petit-Saconnex. En ce qui concerne les problématiques émergentes, les enjeux d'insertion socio-professionnelle des jeunes sont importants. La Ville propose régulièrement des jobs ou des stages aux jeunes; l'accompagnement des TSHM est aussi recommandé. Il s'agit de jeunes en rupture ou en décrochage. Le but est de travailler sur des compétences relationnelles, comme la ponctualité et le savoir-être, ainsi que sur un projet professionnel ou de formation dans un cadre valorisant. Le département souhaite augmenter ce type de suivi mais ne peut pas le faire par manque de TSHM. La hausse de la fréquence des violences juvéniles doit être traitée.

Est-ce le rôle du département de la magistrature de lutter contre ces violences?

M^{me} Kitsos répond que le département a un rôle de prévention qui doit être renforcé. Il travaille avec la police et différents acteurs. C'est à la police d'intervenir lorsque des jeunes se battent. Or, le département peut mener un travail en amont sur un axe individuel et sur la dynamique collective. Il mène un travail de prévention sur les questions d'addiction, notamment avec Nuit Blanche. Elle a demandé aux services de travailler avec le DIP. En termes de prévention, certains points peuvent être travaillés en dehors du temps scolaire comme les questions sur la sexualité, les jeunes couples, les violences sexuelles

ou sur les maladies sexuellement transmissibles. En plus des suivis individuels et des petits jobs, l'insertion socio-professionnelle est fondamentale pour éviter les méfaits des décrochages scolaires ou professionnels. Subventionner des associations a l'avantage de mobiliser le jeune à travers l'art, le sport, sur des questions environnementales ou autres. Pour qu'il s'accroche à un projet il faut mener un travail social.

Pourrait-on convertir une partie des ASP, qui étaient à la base des assistants sociaux, et les faire travailler sur le terrain, plutôt que d'engager de nouvelles personnes?

M^{me} Kitsos répond que les ASP travaillent avec les espaces de quartier en termes de participation citoyenne. Il s'agit de métiers différents qui impliquent des profils différents. Par exemple, pour le suivi individuel des personnes âgées, la Ville n'a personne avec un profil de travail social individuel. Le département mène des approches plus collectives. On ne peut pas modifier les cahiers des charges en peu de temps. Un travail est mené sur deux axes. Celui de la participation citoyenne, développé par M^{me} Alder, qu'elle souhaite garder car c'est de l'innovation démocratique qui a belle adhésion dans les quartiers. Et l'axe d'accompagnement qu'elle souhaite développer.

Pourquoi le nom des fonds et des bourses liés aux subventions culturelles change-t-il si rapidement, ce qui rend difficile le suivi?

M. Kanaan répond que la majeure partie de ces changements est technique et devait avoir lieu cet été. Le but est de diviser les fonds ponctuels en trois catégories pour chaque domaine (danse, théâtre): les projets ponctuels, les projets ponctuels avec des entités conventionnées pluriannuelles et ceux pour les manifestations pour la création. Les manifestations évoluent au fur et à mesure des années. La Ville s'adapte au mieux des changements. Une mise à niveau, globalement neutre, de toutes ces lignes a été faite, excepté quelques lignes dont celle d'Animatou. En ce qui concerne les bourses, il y avait 100 000 francs au budget 2022 pour des bourses individuelles sur appel à projet afin d'avoir un instrument qui soutient réellement les artistes. En 2022, 159 dossiers de qualité ont été déposés pour 25 bourses; c'est la raison de la hausse de 100 000 francs dans le budget 2023.

La commission peut-elle connaître les contributeurs à la manne providentielle de 31 millions?

M. Gomez répond qu'en raison du secret fiscal cela n'est pas possible. Il propose de lire la presse pour trouver ces informations. Quelques entreprises basées à Genève ont encaissé d'importants bénéfices durant les années Covid. Le trading a bien fonctionné.

Le Conseil administratif connaissait-il ces faits cet été?

M. Gomez répond par la négative. Ce qui était connu cet été a été présenté à la commission. Les estimations fiscales sont faites par le département cantonal des finances. Pour rappel, l'audit de la CdC sur ce processus indique que c'est difficile de faire mieux. La Ville et le Conseil administratif sont tributaires de ces estimations fiscales cantonales. Comme l'y autorise la loi, il examine une fois par an, comme peuvent le faire les autres membres du Conseil administratif, la liste des grandes entreprises et l'évolution de leurs revenus. Mais il ne peut pas transmettre ces informations à la commission.

M. Kanaan ajoute que le dispositif genevois est ridicule, obscène et scandaleux d'un point de vue institutionnel: Genève, deuxième ville de Suisse, n'a pas accès à la structure de ses ressources.

Pourquoi les intérêts de la dette sont-ils augmentés? Ne serait-il pas plus pertinent de réduire la dette grâce à ces rentrées supplémentaires? Cette dichotomie n'indique-t-elle pas une insincérité du budget?

M. Gomez remarque un mélange de notions. L'intérêt de la dette concerne les nouveaux emprunts. Les nouveaux emprunts sont des emprunts qui arrivent à terme en 2023, et qui ont été pris dans un temps où les taux d'intérêt étaient inférieurs. L'Etat et la Ville devront faire appel à ces nouveaux emprunts et rehausser leur budget sur les taux d'intérêt de la dette.

Cette hausse était-elle connue au mois de juin quand le budget initial a été élaboré?

M. Gomez indique qu'on ne connaissait pas les taux d'intérêt à ce moment-là. Il insiste sur la sincérité budgétaire, car aucun emprunt n'a été fait. Le scénario choisi n'est ni optimiste ni pessimiste. On évalue en fonction de la situation du marché, de son évolution et des taux d'intérêt, dans un délai assez court.

M. Krebs indique que les taux à court terme au mois de juin étaient négatifs (-0.75%). La Banque nationale suisse a décidé de les augmenter en juin. Les taux à court terme ont continué d'augmenter en septembre. Le budget a été construit à un moment où l'on s'attendait à une hausse moins rapide. On s'attend à ce que les taux augmentent encore.

Les services ont-ils affiné le résultat sur l'énergie et le chauffage?

M. Krebs rappelle que l'Etat a annoncé la hausse du tarif régulé de l'énergie début septembre. Il n'a donc pas été possible d'en tenir compte avant dans le budget.

Ne faudrait-il pas augmenter les subventions des associations qui ont subi une coupe linéaire de 3% en raison de l'inflation?

M. Gomez informe que les associations n'ont pas subi de coupes linéaires dans leur subvention.

Le Conseil administratif a-t-il réfléchi à la possibilité d'indexer les subventions octroyées aux associations qui ont des employés (excepté le domaine de la petite enfance)?

M. Gomez répond qu'à ce stade le Conseil administratif n'a pas souhaité aller dans ce sens. On contrôle régulièrement les fonds propres des associations, et une restitution est couramment faite auprès des entités subventionnées. Certaines subventions dédiées à des activités particulières ne s'adressent pas forcément à des ressources en interne. Cela entraînerait également un changement de pratique. Des discussions au Conseil administratif sont en cours sur les méthodes à employer pour octroyer des subventions aux associations.

M. Kanaan ajoute que généralement toutes les associations emploient des personnes, à l'exception d'une partie des clubs sportifs. Il faut prendre en compte les ratios au sein de l'association, et les ratios de financement. En effet, la Ville est parfois la financeuse principale et parfois la cofinanceuse avec d'autres entités. Les associations ont aussi des ressources privées, des recettes de billetterie, des recettes de mécénat, etc. C'est assez complexe. Les grandes associations respectent les CCT. Ces CCT induisent des mécanismes salariaux sous forme d'indexation de renchérissement partielle ou complète. Il y a des cas particuliers comme le GTG, qui comprend deux tiers de personnel municipal qui touche les mécanismes et l'indexation. Ces personnes travaillent avec un tiers de personnel de la fondation à qui le conseil de fondation verse l'indexation comme la Ville pour son personnel. C'est également le cas de l'OSR.

Des dispositifs prévoient-ils de soutenir une association afin qu'elle ne rencontre pas de problème en tant qu'employeur, comme celui de ne pas pouvoir payer les salaires?

M. Kanaan répond que les problèmes de salaires non payés sont rares. Par définition, les grandes structures suivent leurs obligations ou dénoncent la CCT; elles entretiennent une négociation avec les partenaires sociaux. C'est le cas du GTG et de la Fondation d'art dramatique (FAD). Le Théâtre de Saint-Gervais dispose d'un règlement qui garantit des mécanismes complets et des annuités. Dans le cas du non-respect d'une clause, la Ville et le département en sont informés. Si les associations assument leurs obligations sans demander une augmentation de la subvention, l'argent est pris ailleurs, par exemple sur les prestations culturelles.

M^{me} Kitsos précise que le domaine du social prévoit de petites subventions qui ne participent pas aux salaires. Les associations disposent de fonds propres ou d'autres types de rétributions. Au sein de ces associations, une ou deux personnes touchent un salaire, le reste du personnel est composé de bénévoles.

Serait-il possible d'avoir des détails sur les nouveaux postes du DACM? La distinction entre les frais d'entretien et les investissements en sera-t-elle améliorée?

M. Gomez indique que les pages 10, 11 et 12 du document «Synthèse des arbitrages» détaillent tous les nouveaux postes (document à consulter sur le site internet).

M^{me} Perler rappelle son intention de déposer des propositions-cadres qui permettront d'agir immédiatement pour des entretiens importants à hauteur de 100 000 francs ainsi que de soulager le budget d'entretien courant. La commission a été informée d'un manque de postes au sein du département pour répondre à toutes les demandes de ses collègues et pour accélérer les réponses à l'urgence climatique. Depuis la nouvelle législature, le volume de travail du département a augmenté de 30% alors que l'on rencontrait déjà des difficultés au niveau des postes de travail. Elle a présenté au Conseil administratif une note sur les besoins à long terme car cela n'a pas de sens de demander 30 postes d'une traite. Intégrer trop de personnes à la fois n'améliore pas la situation. Grâce à cette embellie fiscale, le Conseil administratif a mis une priorité sur des postes de terrain. Le poste d'assistante de direction permettra de soulager le chef de service du patrimoine bâti en raison de l'augmentation des dossiers à préparer et lui permettra de suivre d'autres projets. Un pool de secrétaires à la DPBA sert pour les autres adjoints. Ses auditions hebdomadaires à la commission des travaux et celle de l'aménagement demandent un travail considérable et indispensable.

Comment le Conseil administratif justifie-t-il ces augmentations de postes qui n'étaient pas indispensables lorsque le déficit s'élevait à 33 millions?

M^{me} Perler répond que le Conseil administratif a accordé quatre postes au département au mois de juillet. Cependant, compte tenu de la situation financière, cela n'était pas possible d'accorder six postes en plus, malgré le ralentissement des travaux que cela entraînait. Grâce à cette embellie budgétaire, le Conseil administratif a accordé ces six postes qui correspondent aux trois priorités détaillées par M. Gomez et qui permettront d'accélérer les travaux et l'entretien.

Quelle est la formation des architectes du DACM? Pourquoi faut-il un poste d'architecte au DCSS?

M^{me} Kitsos répond qu'un architecte est nécessaire pour déterminer les besoins.

M^{me} Perler rappelle que la personne en charge actuellement du poste architecte du DCSS est sous contrat d'auxiliaire, qu'elle possède une connaissance très fine de certains lieux, élabore des programmes de transformations et de gros travaux à effectuer. L'établissement de ces programmes est indispensable pour élaborer le cahier des charges destiné aux mandataires qui exécuteront les travaux. Il est donc plus simple d'engager en contrat à durée indéterminée cette personne qui connaît parfaitement les besoins. Les architectes paysagistes et architectes techniciens qui travaillent au DACM ne dessinent pas; leurs connaissances professionnelles leur permettent de suivre les mandats et les travaux.

A quoi serviront les nouveaux postes dédiés à l'ENE?

M. Gomez répond que c'est un domaine pointu qu'il faut renforcer. Economiser de l'énergie est une priorité, spécialement lors des rénovations ou dans le domaine thermique pour les grands et petits ensembles. Actuellement depuis que le marché s'est emballé plusieurs possibilités d'offres et de nombreuses sollicitations se font ressentir. Il faut accélérer la rénovation de l'enveloppe thermique de l'ensemble des bâtiments pour améliorer la performance énergétique des immeubles de la Ville.

Le Conseil administratif a mis à disposition un tableau qui regroupe le nombre de postes par service et par département ainsi que les ETP à ce jour. Serait-il possible d'y ajouter l'état des postes à la fin de la dernière législature afin d'appréhender l'évolution des postes de la totalité de la Ville en regard des besoins?

M. Gomez rappelle que les départements ont changé. C'est possible de le faire pour le début de cette législature.

M. Kanaan ajoute qu'il est certainement possible de réaliser le même tableau à partir des comptes puisque ceux-ci présentent les totaux par services et par départements. Les périmètres ont changé depuis le début de la législature, par exemple le sport est parti du DCTN et le numérique y est arrivé; le SIS est sorti du giron de la Ville. Une étude plus fine sur la longue durée doit être réalisée sur les transformations structurelles.

M^{me} Kitsos indique que les domaines ont évolué et les moyens n'ont pas toujours suivi lors de la dernière législature. Des rattrapages ont été effectués. Par exemple, des moyens supplémentaires ont été accordés au DACM en termes de ressources humaines. Un important développement est mené depuis dix ans au SDPE comme le relève la CdC. La Ville s'adapte pour pouvoir mieux accompagner les communautés associatives. Un certain nombre d'options politiques ont été sélectionnées. Peut-être que dans d'autres départements le travail a été fait par le passé et il y a donc moins de besoins.

Quel est le poids en francs de chaque nouveau poste ces deux prochaines années?

M. Gomez répond que les annuités correspondent à 1,4% de la masse salariale.

M. Kanaan informe que la masse salariale s'élève à 400 millions. Les prévisions budgétaires liées au recrutement se basent sur l'annuité 7. La pyramide des âges fournit des informations intéressantes. Au DCTN, elle est fortement décalée vers le haut. Il y aura donc énormément de départs à la retraite lors des huit à dix prochaines années. Les annuités du personnel de la Ville chaque année correspondent à environ 5 millions. Les personnes qui partent à la retraite touchent habituellement les dernières annuités (la plus haute est la 25^e). M. Kanaan admet que ces annuités représentent un surcoût, qui est compensé en partie par les

départs à la retraite. Un moyen radical pour économiser de l'argent au niveau des musées est de déléguer une partie des prestations aux privés. Genève compte parmi les derniers musées d'Europe où la sécurité et une importante partie de l'accueil sont en interne. C'est également le cas du GTG, qui est un des derniers opéras d'Europe avec autant de métiers d'art en interne.

Entre l'ambition de vouloir bien faire aujourd'hui et le sens des responsabilités afin de préserver le futur, comment le Conseil administratif prévoit-il de rendre le budget résilient? Comment anticipe-t-il le moment où la croissance diminuera (moins de transport maritime, de matière première, d'énergie fossile, etc.)?

M. Gomez répond qu'il faudra certainement revoir la manière dont on assujettit à l'impôt. On est actuellement dans une phase de transition. Les changements sociétaux et de structures des villes entraînent un certain nombre d'inégalités et de préoccupations. C'est important d'accompagner cette transformation. Il faut se poser la question de savoir si l'on souhaite conserver des sociétés de trading, et le cas échéant si l'on souhaite les remplacer. Il faudra se demander comment éviter les baisses de recettes fiscales. À terme, il faudra mettre en place des structures différentes. Cela ne se fera peut-être pas au niveau des villes qui sont en bout de chaîne de politiques publiques plus vastes. Il faut adapter les villes au réchauffement climatique, à la concurrence fiscale, aux inégalités, etc. Une répartition des ressources devra se faire. Les responsabilités des villes deviennent plus criantes au niveau social et au niveau climatique. Il ne faut donc pas que les transferts de charges augmentent. Ce n'est pas une position de gauchiste puisque des élus de droite dans les villes, dont des PLR, tiennent le même discours. Ces membres d'exécutifs sont d'avis qu'il faut revoir la fiscalité. On se rend compte que la fiscalité existante ne répond pas aux urgences citées.

M. Kanaan rappelle que les besoins exprimés à court terme sont nombreux et pour l'immense majorité justifiés par le système de fonctionnement. À plus long terme des questions sur la nature du fonctionnement se poseront. Pour l'instant, les comptes sont positifs. Il y a la question de la manière dont on dépense notre argent comme dans les milieux artistiques, celle sur les tournées, et de l'empreinte carbone qu'elles génèrent. Ce questionnement est légitime, mais à court terme cela ne réduit pas les besoins des départements en termes de politiques publiques. Les villes recueillent tout ce qui n'est pas fait par le niveau supérieur. Le transfert de charge est une réalité.

Pour quelles raisons le Conseil administratif a-t-il décidé de ne pas compenser le manque d'effectifs à la police municipale qui provient du transfert dans d'autres services de personnes pour raison maladie et qui ne permet pas d'assurer une certaine prévention et sécurité?

M. Kanaan répond que les accords prévoient que le département qui reçoit la personne doit, dès que possible, rendre la masse correspondante. Dans les faits,

il y a souvent des deals moitié moitié, car un département n'a aucune raison de choisir une personne qui risque de partir à la retraite ou de démissionner. Il y a quelques cas au sein de la police municipale qui sont en suspens, mais cela n'est rien comparé au 15% d'absentéisme.

M^{me} Kitsos ajoute que le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF) a perdu énormément de postes. Il est donc difficile de maintenir une prestation, et les services doivent constamment réorganiser le travail.

M. Gomez indique qu'il y a toujours des discussions sur les propositions de nouveaux postes. Il rappelle que sept postes supplémentaires d'APM ont été présentés lors de la première mouture du budget 2023. Il est vrai qu'il y a des charges de travail additionnelles qui proviennent principalement du Canton. La liste des postes demandés était plus longue que celle présentée au Conseil municipal. Le Conseil administratif avait déjà émis des priorités pendant la première mouture, cependant la plupart des ressources étaient prises par l'inflation et par l'énergie.

M. Kanaan dit que si cela avait été possible, des postes auraient été ajoutés en juillet à la DPBA. A long terme, il rappelle que l'on est dans la cible RFFA, ce qui est appréciable étant donné le contexte. On espère que l'énergie n'augmentera pas autant chaque année: 20 millions supplémentaires ont dû être ajoutés pour l'énergie entre 2022 et 2023.

M. Gomez ajoute que l'on a eu de la chance par rapport au contrat de l'énergie: la Ville paiera 43 centimes le kWh, plusieurs communes payeront 65 centimes le kWh. Pour rappel, le kWh s'élevait à plus de 1 franc à un moment donné.

Où en est le processus législatif sur la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) qui permettra d'obtenir 9 millions des communes?

M^{me} Kitsos répond que l'audition de l'ACG à ce sujet aura lieu la semaine prochaine.

Selon M^{me} Kitsos, la commune aurait, par le biais du GIAP, participé à l'entretien des familles ukrainiennes, comment cela se traduit-il dans le budget?

M^{me} Kitsos explique que l'Etat a un projet au niveau du secteur des Eaux-Vives-Terrassière pour l'hébergement des familles, projet qui engendrera une hausse du nombre d'enfants à l'école ainsi qu'au parascolaire. En parallèle, il y a plus de 10% d'augmentation du nombre d'enfants inscrits au GIAP. Cela pose des problèmes de gestion au GIAP, notamment du personnel formé et de respect des taux d'encadrement.

La prestation octroyée au GIAP a-t-elle été recalculée?

M^{me} Kitsos répond par la négative. Lors de l'assemblée générale des communes genevoises de septembre, moment où l'on vote le budget du GIAP, les communes ont voté une augmentation importante de la cotisation afin de consolider les chiffres du GIAP.

Il n'y aura donc pas de cotisation extraordinaire avant la prochaine cotisation ordinaire?

M^{me} Kitsos indique que pour l'heure on maintient ce qui a été décidé. Chaque année, il y a des augmentations budgétaires importantes. Ce sont les ressources humaines qui coûtent le plus cher. L'idée est de trouver un système en collaboration avec le Canton pour pouvoir répondre aux besoins. Un mandat sera prochainement lancé par le comité du GIAP afin de connaître les besoins des familles et évaluer la demande d'abonnements. On travaille actuellement pour établir une réelle tarification car les montants sont les mêmes depuis longtemps.

Comment le département répond-il cette année aux nouveaux besoins des seniors, dont celui de leur accompagnement qui est attribué aux communes, qui impacteront la politique sociale de la Ville?

M^{me} Kitsos confirme qu'il y a un important transfert de charge entre la Ville et le Canton. Pro Senectute assure la consultation individuelle pour 700 000 francs, montant qui est inscrit dans le budget. Dans la convention, il est prévu que le Service social de la Ville reprenne certaines situations. Le point sera fait en 2023 pour voir s'il est nécessaire d'augmenter ce montant. Pour rappel, les soins sont toujours fournis par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

La loi prévoit-elle que la commune gère uniquement les questions administratives?

M^{me} Kitsos indique qu'une grande partie des communes s'est orientée vers le suivi individuel. Ce n'est pas le cas de la Ville, qui, en bonne élève, a mené une approche plus communautaire et collective. La Ville a renforcé les activités seniors au sein des quartiers pour éviter l'isolement comme le prévoit la LRT. L'accompagnement individuel de Pro Senectute comprend un suivi administratif, l'évaluation de la situation et le relais avec l'IMAD. La loi prévoit également les tâches quotidiennes qui ne sont pas clairement définies. Pour rappel, la population augmente, tout comme les besoins. 20% sont en risque de pauvreté. Lorsque la personne est veuve ou séparée, ce taux augmente à 25%. La problématique des aînées est importante. La Ville délivre une prestation financière aux personnes touchant l'AVS et qui se retrouvent dans des situations difficiles. Elle finance différents programmes qui mènent un suivi comme ceux de Pro Senectute et les visites à domicile de la Croix-Rouge genevoise. Il y a les activités proposées dans les espaces de quartiers et à la Cité Seniors. Le délégué sur cette politique commencera bientôt: ses tâches sont de mener un travail transversal

avec les différents départements, de travailler sur les questions d'accessibilité, de mobilité, de communication et d'aménagement et d'établir des actions concrètes afin que les personnes sortent de chez elles. Cela rejoint la Stratégie climat, car avoir des espaces piétons, des bancs et des commerces de quartiers facilite le quotidien des seniors. La problématique de la fracture numérique est traitée en collaboration avec M. Kanaan.

La Ville a-t-elle anticipé le financement qu'entraîneront ces enjeux?

M^{me} Kitsos répond que le nouveau délégué travaillera sur ces questions. Ces problématiques concernant particulièrement les personnes de plus de 80 ans. Les seniors comprennent les personnes dès l'âge de 65 ans. Tout un paradigme doit donc être revu.

Pourquoi la subvention de l'OCG augmente-t-elle seulement de 200 000 francs au lieu du million que l'OCG demande?

M. Kanaan répond que plusieurs sujets de politique culturelle ont émergé à la commission des arts et de la culture, et à la commission des finances. Certains ont été identifiés par le DCTN, comme le Théâtre des Marionnettes ou la Cave 12, qui figurent dans le projet de budget amendé. Cet été, il n'y avait juste pas la marge de manœuvre nécessaire pour octroyer ces augmentations. Toutes les subventions culturelles couvrent des structures de taille moyenne à modeste, comme l'OCG qui depuis des années rencontre des difficultés. Pour rappel, l'environnement artistique est devenu complexe. On demande de mieux respecter les rémunérations des artistes et des métiers, ce qui génère un travail administratif plus conséquent. Les contrats et les normes juridiques sont plus stricts. La prévention contre le harcèlement implique du travail. De nombreuses demandes sont parvenues. La plupart des subventions ont été examinées, afin qu'elles répondent aux besoins des gens sur le terrain, aux artistes et autres métiers (graphistes, responsables de communication, techniciens, scénographes et des artistes). En ce qui concerne l'OCG, il a reçu leur demande le 2 octobre après l'audition à la commission des finances. L'été passé l'OCG a demandé et obtenu 200 000 francs afin de soulager sa situation. L'OCG a refait le point depuis. Leurs musiciens ne sont pas suffisamment payés. L'OSR peut absorber une série de prestations offertes ou à bas prix, contrairement à l'OCG qui doit facturer la prestation. C'est une forme de concurrence qui n'est pas correcte. Il a discuté avec l'OCG, et la cible 2023-2024 est d'environ 329 000 francs. Il faut voir avec le Conseil municipal quel montant pourrait encore être donné.

La hausse de la subvention d'Animatou a été prise sur des fonds dédiés aux subventions ponctuelles. Cela n'est-il pas contradictoire avec les propos du magistrat qui indiquait qu'en cas de revenus supplémentaires, ceux-ci seraient versés aux subventions ponctuelles et non à une nominale?

M. Kanaan répond qu'Animatou a depuis des années un montant fixe de 115 000 francs dans le fonds ponctuel des manifestations conventionnées. Ce montant a simplement été transféré dans une ligne au nom d'Animatou car, après un certain nombre d'années, lorsque l'association est pérenne et solide, on crée une ligne nominale. La hausse de 25 000 francs permet d'officialiser que c'est un festival confirmé dans le domaine du cinéma et de l'animation.

A quoi servira la hausse de 340 000 francs de la subvention Plan climat? Quelles sont ses actions?

M. Gomez répond que cette ligne budgétaire est très sollicitée. Le Conseil administratif a souhaité la renforcer car, dans le cadre de la Stratégie climat, plusieurs actions, financées par ce fonds, sont menées en collaboration avec des associations. L'utilisation du fonds est présentée lors des comptes. En 2022, il a été fortement sollicité, alors qu'il venait d'être créé. Il a déjà été utilisé jusqu'au montant budgété. Cela prouve la mobilisation importante des associations dans le cadre de la Stratégie climatique de la Ville. Le fonds climat est géré ainsi: une association peut présenter un projet à la Ville et dans le cas où celui-ci adhère à sa Stratégie climat, il est doté d'un certain montant. C'est également le cas de la Délégation Genève Ville Solidaire et de la Fédération genevoise de coopération. Or, dans ce cas, cela concerne l'énergie et le climat.

M. Kanaan ajoute que les services du DCTN travaillent aussi sur l'urgence climatique. On constate sur le terrain que de nombreux acteurs, qui ont d'excellentes idées, ont besoin d'aide. Le montant de 340 000 francs n'est pas dédié à l'administration, mais aux différents acteurs qui ont exprimé des besoins.

Quels sont les objectifs et actions de «Potager urbain» et «Swiss Food Academy»?

M. Gomez indique que la subvention dédiée au «Potager urbain» se réfère à la Stratégie climat pour le développement d'une alimentation saine et non carnée. Une subvention existe déjà pour l'agriculture urbaine, et 50 000 francs supplémentaires ont été octroyés pour développer des potagers urbains en Ville de Genève. Des lieux sont déjà pressentis. Il faut à présent les garder. La Ville soutient depuis de nombreuses années Swiss Food Academy. Cette association s'occupe de sensibiliser, de manière durable, la population par des ateliers destinés aux enfants et aux familles. Les deux associations ne faisaient pas l'objet d'une subvention nominale à ce jour, et la Ville a souhaité créer une subvention pour l'alimentation.

Quels sont les objectifs de l'association «Epicène»?

M. Gomez indique que l'association «Epicène» s'occupe des problématiques trans*. Actuellement, elle ne reçoit que des aides ponctuelles. L'association prend

de plus en plus d'envergure étant donné l'actualité et de nombreuses demandes sont parvenues à l'entité. Des suivis médicaux et des aides sont également sollicités. Un séminaire a eu lieu il y a un mois et demi pour mettre en évidence cet aspect. Epicène doit renforcer sa structure. Cette problématique qu'elle défend prend de l'ampleur et le Conseil administratif a donc décidé de la soutenir.

Que fait l'association «Collège du travail»?

M. Gomez répond que la fondation Collège du travail joue un rôle, de pair avec les Archives contestataires, qui est reconnu et important, sur la mémoire, l'histoire et l'identité, notamment sur l'évolution de la pensée du Conseil municipal. Elle fait un travail remarquable, qui doit être renforcé.

M. Kanaan indique que l'association a reçu ponctuellement une aide épistémique du DCTN. Un héritage lui a fourni des moyens pendant un certain nombre d'années (100 000 francs par année). Cet héritage s'est arrêté depuis peu. Les frais de base des publications et d'acquisition de documentation doivent être payés. Des historiens bénévoles opèrent tout un travail sur l'histoire locale ainsi que sur des mouvements engagés au sens large de partenariat social, d'histoire sociologique de Genève, des habitations, des saisonniers, etc. Ce sont des grands partenaires de l'exposition sur les saisonniers. La qualité du travail des historiens bénévoles est de niveau professionnel. C'est un bel investissement.

Que fait l'association «JEMA»?

M. Kanaan répond que «JEMA» correspond aux Journées européennes des métiers d'art. Ces journées ont commencé au GTG, dans les musées, les théâtres et également auprès des artisans privés. Les métiers d'art à Genève sont nombreux. La Ville et le Canton (par trois fois 30 000 francs) les soutiennent. Le Conseil administratif a souhaité leur octroyer une ligne nominale.

M. Gomez conclut l'audition en rappelant que les propositions d'amendements des commissaires doivent être compensées. La commission ne peut pas présenter un budget péjoré à l'issue de ses travaux. C'est le budget sorti de commission qui sera présenté au plénum. Il propose de suivre le même fonctionnement que l'année dernière: les commissaires peuvent faire un certain nombre de recommandations non compensées, par exemple pour une subvention particulière. Ensuite, le Conseil administratif arbitre et décide s'il souhaite appliquer la recommandation formulée par la majorité du Conseil municipal (sachant qu'elle n'est pas compensée).

PROJET DE BUDGET 2023 amendé

**commission des finances
8 novembre 2022**

PB2023 déposé

revenus nets 1'252,1 mios

charges nettes 1'285,1 mios

résultat - 33,0 mios

investissements nets PA 130,0 mios

autofinancement 53,1 mios

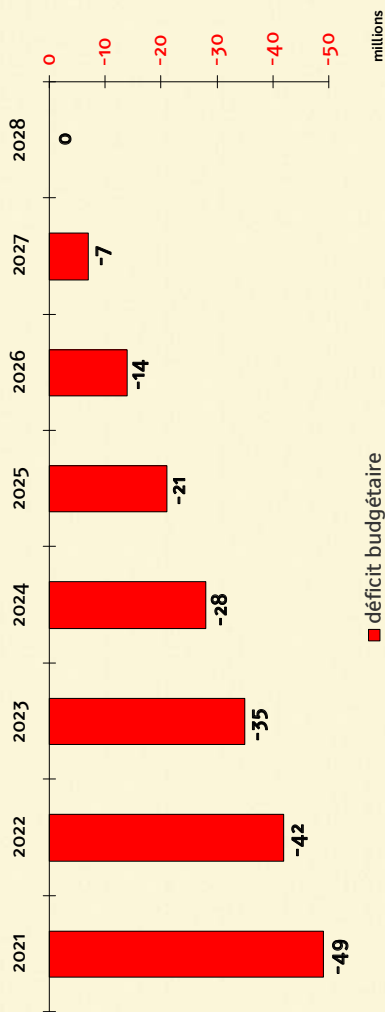
insuffisance de financement PA - 76,9 mios

réforme RFFA

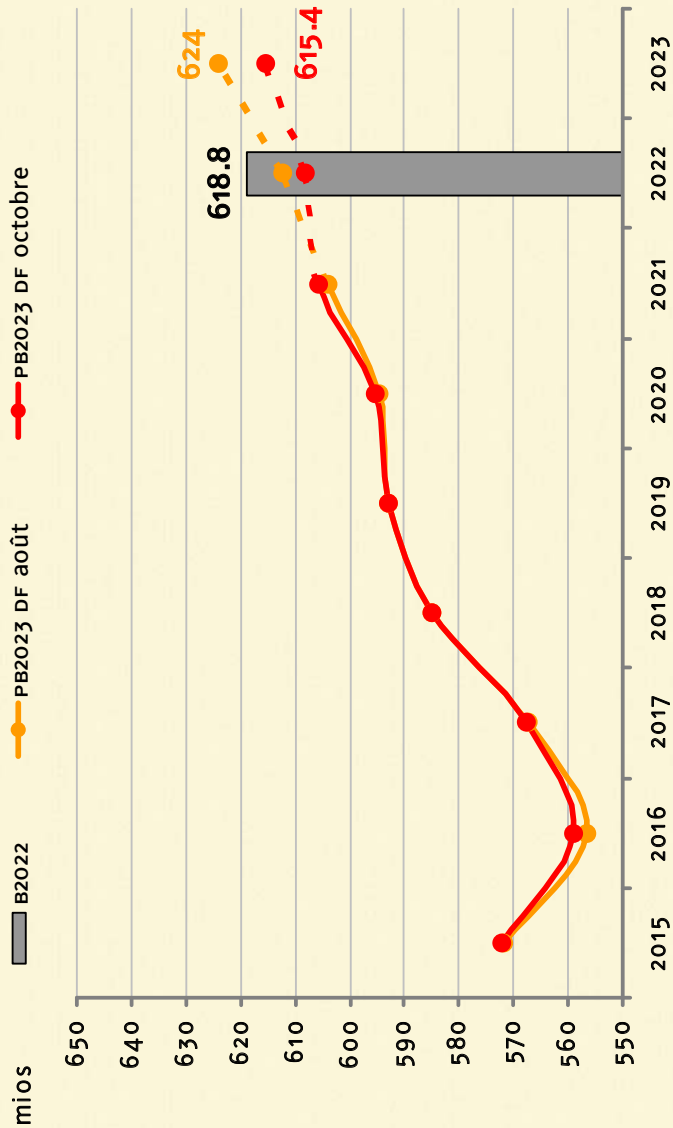
déficit pour le budget 2021 - 49 mios

+

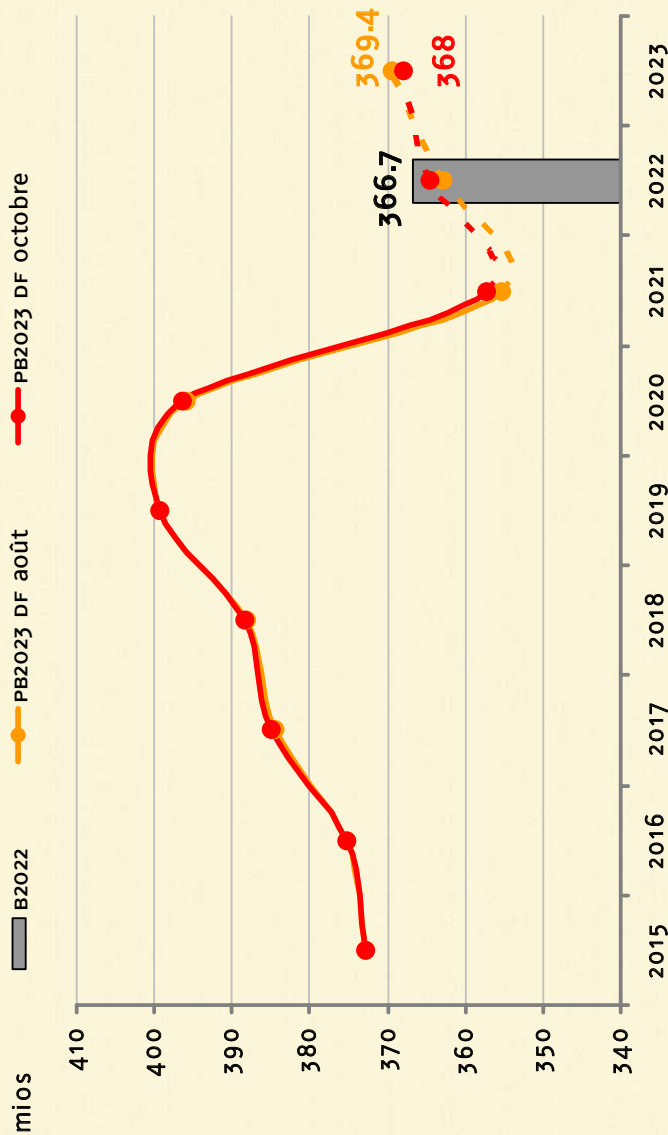
retour à l'équilibre budgétaire en 2028



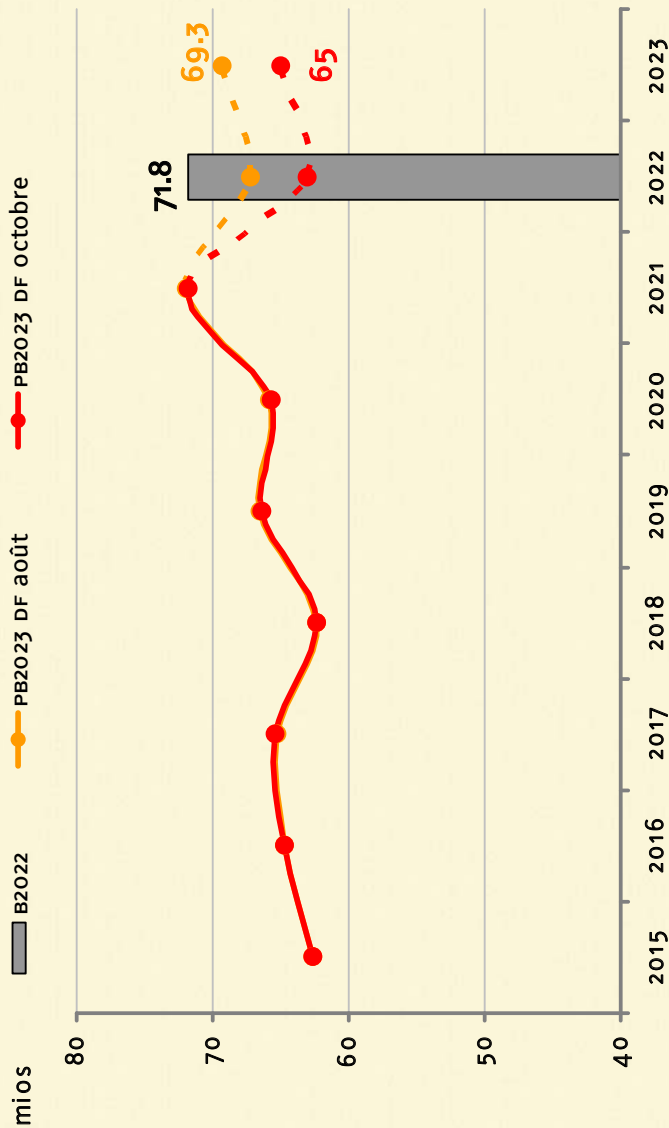
prévisions fiscales PP



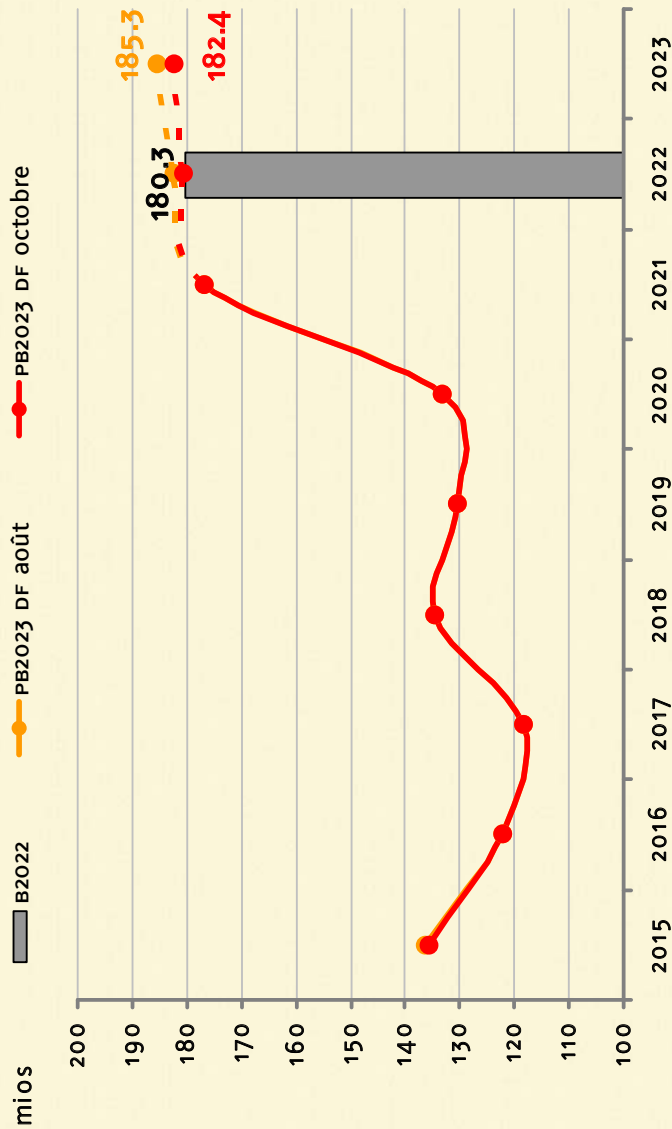
prévisions fiscales PP revenu



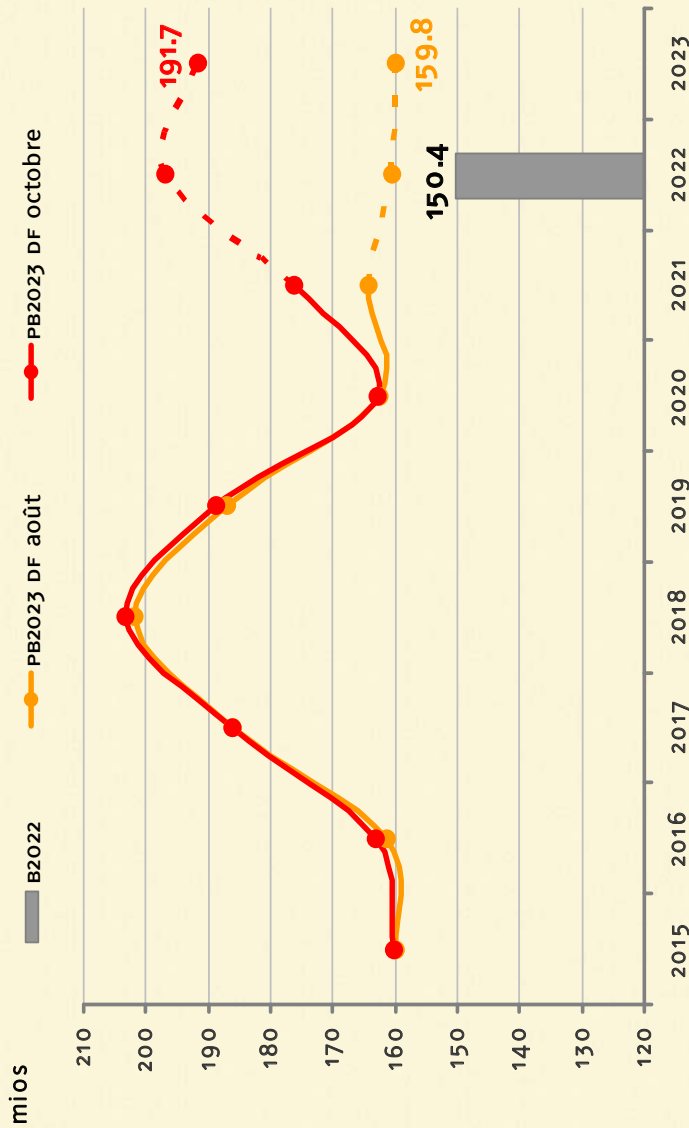
prévisions fiscales PP fortune



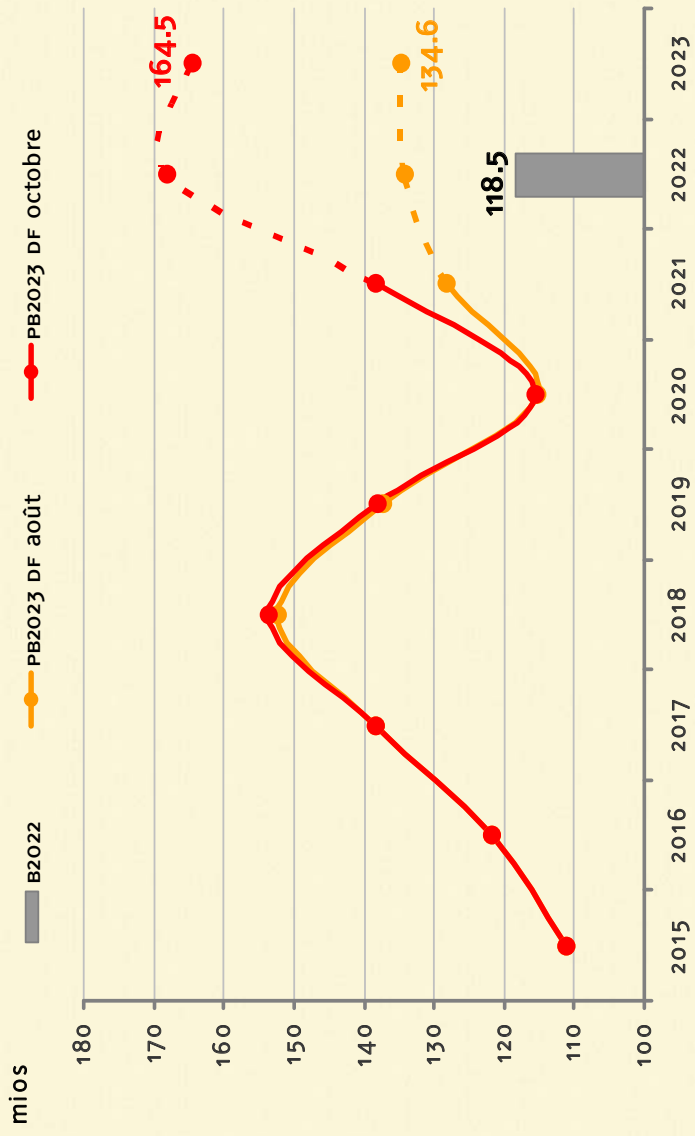
prévisions fiscales PP IS+IPC



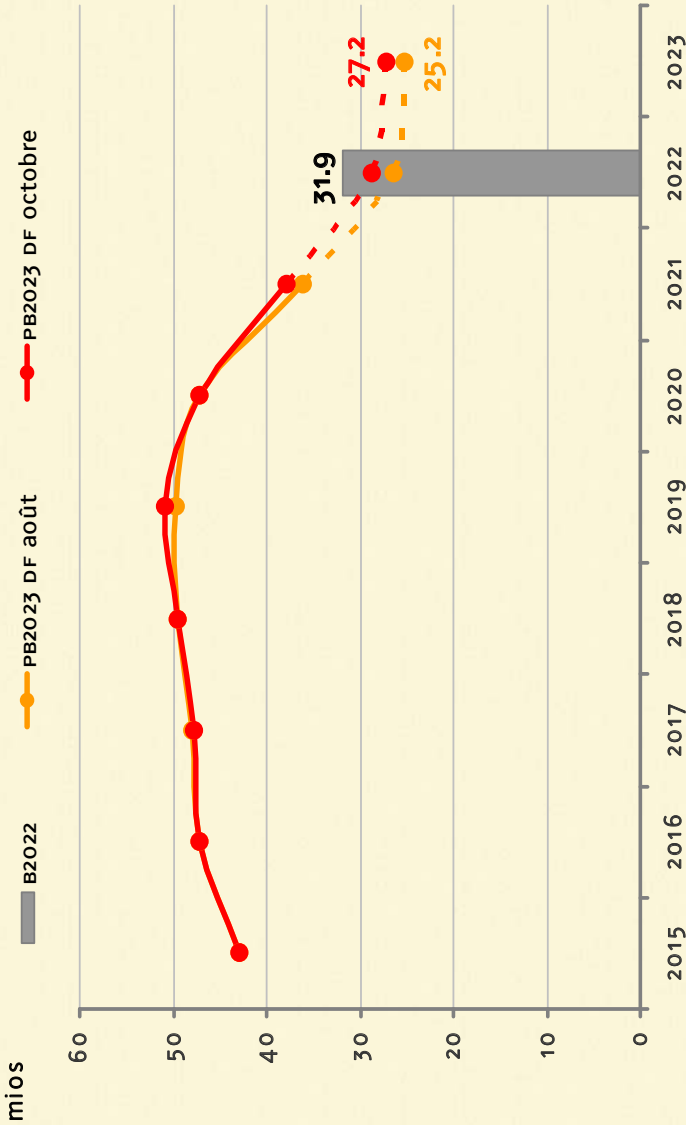
prévisions fiscales PM



prévisions fiscales PM bénéfice



prévisions fiscales PM capital



prévisions fiscales

résultat PB2023 déposé

- impôts personnes morales
- impôts personnes physiques
- frais de perception AFC 3%
- fonds de péréquation des personnes morales
- compensation aux communes frontalières
- compensation verticale IFD

- 33'048'667

+ 31'846'000

- 8'597'000

- 360'180

+ 2'448'000

+ 858'000

+ 501'000

- 6'352'847

résultat PB2023 provisoire

ajustements techniques et indexation

résultat PB2023 provisoire

• ajustement indexation +0,8% ville de genève et SDPE	- 6'352'847
• ajustement intérêts de la dette	- 3'925'015
• ajustement énergie (augm. tarif régulé SIG)	- 3'738'237
• ajustement chauffage GIM	- 1'300'000
• ajustement contribution GSIS	- 94'729
• ajustement frais de nettoyage CMAI	- 92'544
• ajustement comptable fonds spéciaux	- 60'000
• suppression amendes BMU et ajustement routes-police	- 7'955
• ajustement indemnités logement concierge	-
• ajustement participation communes bibliobus	+ 48'000
• ajustement revenus domaine public usage privé	+ 55'243
• ajustement primes d'assurance	+ 300'000
	+ 400'000
résultat PB2023 provisoire	- 14'768'084

urgence climatique

résultat PB2023 provisoire

• augm. subvention «plan climat»	- 340'000	- 14'768'084
• 3 postes SEVE arboristes auxiliaires	- 319'290	
• 2 postes ENE ingénieur.e.s	- 299'398	
• 2 postes DPBA adjoint.e et assistant.e de direction	- 283'250	
• augm. subvention abonnements TPG jeunes	- 250'000	
• 1 poste ENE adjoint.e de direction technique	- 167'877	
• 1 poste AGCM architecte	- 149'699	
• 1 poste SEVE pépiniériste	- 110'450	
• 1 poste LOM mécanicien.ne poids lourds	- 106'190	
• nouvelle subvention «potagers urbains»	- 50'000	
• nouvelle subvention «swiss food academy»	- 40'000	
résultat PB2023 provisoire		- 16'884'238

urgence sociale

résultat PB2023 provisoire

- 2,7 postes SEJ correspondant.e.s de nuit
- 0,75 poste SEJ auxiliaire
- 0,5 poste SEJ encadrement corresp. de nuit
- charges induites SEJ corresp. de nuit
- 2 postes SEJ TSHM
- 0,6 postes SEJ encadrement TSHM
- charges induites SEJ TSHM
- 1 poste SDPE responsable opérationnel SAPE
- 1 poste SDPE contrôleur.euse de gestion
- 0,3 poste SDPE sociologue

- 16'884'238

- 286'713
- 79'643
- 66'955
- 102'000
- 250'130
- 78'701
- 32'500
- 189'936
- 132'914
- 39'874

résultat PB2023 provisoire

- 18'143'604

subventions

résultat PB2023 provisoire

- 18'143'604

- augm. subvention DGVS 0,7% - 750'000
- augm. subvention «OCG» - 200'000
- augm. subvention «animatou»* - 140'000
- augm. subvention «manif. arts visuels conventionnés»* - 140'000
- augm. subvention «théâtre des marionnettes» - 100'000
- augm. subvention «cave 12» - 100'000
- augm. subvention «bourses d'aide culture» - 100'000
- augm. subvention «centre de la photographie» - 100'000
- augm. subvention «soutien aux manif. sportives» - 100'000
- nouvelle subvention «bourses médias» - 60'000

résultat PB2023 provisoire

- 19'933'604

subventions

résultat PB2023 provisoire

- 19'933'604

- augm. subvention «asile LGBT» - 50'000
- augm. subvention «racisme anti-noir.e.s» - 50'000
- nouvelle subvention «association épïcène» - 48'000
- nouvelle subvention «collège du travail» - 40'000
- nouvelle subvention «JEMA» - 30'000
- augm. subvention «geneva cities hub» - 25'000
- nouvelle subvention «TOPOS» concertation PAV - 20'000
- dimin. subvention «manif. et expos arts visuels»* + 110'000
- dimin. subvention «création disciplinaire»* + 30'000
- dimin. subvention «soutien aux manifestations cinéma»* + 115'000

résultat PB2023 provisoire

- 19'941'604

autres arbitrages

résultat PB2023 provisoire

- 19'941'604

- animations estivales - 200'000
- 1 poste DSIC contrôle interne IT - 167'877
- 1 poste DSIC cybersécurité - 158'253
- renforcement nettoyage parc week-end et jours fériés - 150'000
- 0,8 poste responsable FMAC - 141'648
- outils cybersécurité - 125'000
- 1 poste SPO manifestations - 106'190
- locaux LOM unité nettoyage wc publics - 95'000
- médiation FMAC - 40'000

résultat PB2023 amendé

- 21'125'573

PB2023 amendé

revenus nets	1'263,6 mios
charges nettes	1'284,7 mios
résultat	- 21,1 mios
investissements nets PA	130,0 mios
autofinancement	64,6 mios
insuffisance de financement PA	- 65,4 mios

Séance du 9 novembre 2022

Pré-discussions sur le projet de budget

Le Parti socialiste ne partagera pas d'amendement ce soir, car le groupe n'en a pas encore discuté. Néanmoins, le Parti socialiste est satisfait de ce projet de budget 2023 amendé, car il permet de mener leur politique d'urgence climatique et sociale. La plupart de ses demandes ont été prises en compte. Les nouvelles subventions conviennent. De plus, la Ville gagne deux ans sur le chemin de retour à l'équilibre.

Le Mouvement citoyens genevois ne partage pas l'avis du Parti socialiste. Il est en colère et extrêmement déçu de ce projet de budget 2023 amendé. On a la chance que les prévisions cantonales apportent des recettes supplémentaires et on se dépêche de les dépenser. Pour rappel, on se dirige certainement vers une récession en 2023. La Banque nationale et les instituts l'affirment. Pourtant, on continue de parier sur une augmentation des recettes. Or, les recettes liées à l'imposition des personnes physiques sont en baisse. Cela signifie que la population s'appauvrit. Si les recettes issues de l'imposition des personnes morales augmentent, c'est parce que les entreprises fonctionnent bien. Ce ne sera peut-être pas le cas *ad vitam aeternam*. Le Conseil administratif a décidé d'ouvrir 20 postes supplémentaires, ce qui est considérable. Les TSHM et les correspondant-e-s de nuit augmentent, alors que leur efficacité n'est pas prouvée. Certains commissaires ne se rendent pas compte de ce que cela entraîne. On continue d'ouvrir des postes, alors que des ressources à l'interne sont disponibles (les assistants sociaux des Unités d'action communautaire (UAC) qui sont devenus les ASP). On ne connaît pas le travail de ces ASP. A l'époque, des assistants sociaux offraient une aide individuelle aux personnes. Depuis le changement de système, la Ville ne sait plus quoi faire de ces personnes. Heureusement, elles n'ont pas été licenciées. Plutôt que d'engager de nouvelles personnes, il est d'avis qu'il faudrait reconvertir ces assistants sociaux. Il n'est pas pour mettre le budget à zéro. Ce projet de budget prend en compte des recettes hypothétiques, notamment les 12 millions de frais de route. Ce n'est pas demain que l'Etat donnera ces 12 millions. Cela est stipulé dans la loi sur les routes, qui n'a jamais été appliquée. En réalité, le déficit se situe à 30 millions et pas à 21 millions. La Ville n'a donc pas pris d'avance sur le retour à l'équilibre. En l'état, il ne souhaite pas voter ce budget.

Le Parti libéral-radical est en réflexion pour rendre les gens raisonnables. La machine s'emballe de tous les côtés. C'est un budget de crise, donc extrêmement fragile. Il n'est pas construit sur des pieds solides. Il contient des zones floues qui s'élèvent à environ 20 millions (amendes, frais de route). Comment la Ville fera quand il n'y aura plus assez de revenus? M. Gomez a expliqué qu'il faudra changer de politique et augmenter les impôts. Le Parti libéral-radical comprend qu'il

s'agit des impôts payés par la classe moyenne, c'est grâce à elle que l'on mène une politique collective. Toutes les autres personnes en bénéficient sans payer d'impôts. Si la Ville chasse tous ceux qui donnent et qu'elle garde tous ceux qui prennent, il n'y aura plus rien. Le Parti libéral-radical cherche un équilibre. Ces embellies sont dues à l'économie, à des gens qui prennent des risques, qui créent des entreprises et qui osent se déployer à Genève. Peut-être que ces embellies sont dues à des gens qui profitent de cette augmentation d'énergie. L'administration, la fonction publique suit les mêmes travers que le monde économique: toujours gagner plus, comme si elle était une entreprise. Quand une entreprise gagne bien, elle distribue et offre des cadeaux à tout le monde. Or, la Ville n'est pas une entreprise. C'est donc problématique. Il y a un effet d'entraînement. Le Parti libéral-radical approuve la hausse des charges dynamiques, qui apportent des prestations supplémentaires à la population. Mais, quand la Ville augmente les charges mécaniques, il n'y a pas de prestations supplémentaires à la population. Pour le Parti libéral-radical, c'est un poids et une injustice sociale, car tout le monde paiera l'inflation et l'électricité, et uniquement une catégorie sera protégée. Néanmoins, le Parti libéral-radical fera le travail poste par poste et département par département pour pouvoir, dans la mesure du possible, équilibrer ce budget. Il faut faire le travail ensemble et trouver des majorités qui permettent de faire du bien à la population et la rassurer dans ces moments difficiles.

Le Parti socialiste rappelle que la première des trois priorités du Conseil administratif est le retour à l'équilibre, et que 45% des nouvelles recettes additionnelles y sont consacrées (11 millions sur 26 millions).

Pour les Vert-e-s, on doit faire des efforts pour le futur de tout le monde, car on ne pourra pas continuer comme ça. Il y a une décroissance que l'on constate avec les énergies. Il faut prendre ses responsabilités pour l'avenir.

Le Mouvement citoyens genevois partage cet avis. On ne peut pas en même temps se réjouir de cette croissance de l'économie, qui ne permet que de gagner des recettes supplémentaires, et lutter contre le réchauffement climatique. Il y a une contradiction. En cas de décroissance, les recettes diminueront. La question doit se poser notamment par rapport à l'engagement de personnes supplémentaires.

Séance du 15 novembre 2022

En présence de MM. Samuel Blanchot, en charge de la Direction financière (DFIN), et Philippe Krebs, directeur adjoint au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), et de M^{me} Séverine Leveau, responsable de l'Unité finance et budget à la DFIN

Projet de budget amendé du Conseil administratif

Le projet de budget amendé du Conseil administratif est le document de base pour les amendements. Par là même, la commission doit le voter avant de passer aux amendements.

Mis aux voix, il est accepté sans opposition par 14 oui (1 EàG, 4 PS, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 2 PLR) et 1 abstention (PLR).

Discussions sur le projet de budget amendé du Conseil administratif

Amendements

N° 1: suppression de trois postes auxiliaires d'arboristes pour une diminution des charges de 319 290 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical propose la suppression de ces trois postes auxiliaires d'arboristes apparus dans le projet de budget amendé. La Ville peut se passer de ces postes supplémentaires pour fonctionner correctement, puisqu'elle ne les a pas demandés lors de la première présentation du budget. Ce n'est pas parce que la Ville reçoit plus d'argent qu'elle doit le dépenser. Le Parti libéral-radical a comme priorité le remboursement de la dette, qui nécessite de faire des économies. Le parti soumettra donc plusieurs suppressions de nouveaux postes pour les raisons évoquées. Pour conclure, la Ville de Genève est capable de planter de nouveaux arbres. Elle l'a déjà prouvé depuis que M. Gomez a repris ce service il y a deux ans.

Les Vert-e-s s'opposent à cette suppression de postes car depuis plusieurs années les Vert-e-s demandent une augmentation du nombre d'arbres en ville de Genève en indiquant, comme le magistrat concerné, qu'il faudrait aussi plus de postes pour prendre soin des arbres et éviter que les arbres nouvellement plantés dépérissent dans les trois à cinq ans.

Le Centre est en faveur de la suppression d'un poste auxiliaire d'arboriste, car il leur semble excessif de proposer trois postes, qui ne figuraient pas dans le premier projet de budget. Le parti propose que la Ville travaille déjà avec deux postes supplémentaires et, si cela est nécessaire, elle pourra en ajouter un. Le Centre déposera un nouvel amendement.

Pour le Parti socialiste, il y a un réel besoin d'accroître la végétalisation. Ces postes répondent à ce besoin. Ainsi, le Parti socialiste s'opposera à ces suppressions de postes.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 1 bis: suppression d'un poste auxiliaire d'arboriste pour une diminution des charges de 106 430 francs, proposée par le Centre

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 2: suppression d'un nouveau poste de pépiniériste avec une diminution des charges de 110 450 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical constate que ce poste ne figurait pas dans le premier projet de budget. Cela signifie que la Ville pouvait fonctionner sans ce poste. Le Parti libéral-radical est favorable à ce que les 110 450 francs servent à rembourser la dette.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 3: suppression d'un nouveau poste d'adjoint de direction technique pour une diminution des charges de 177 060 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Selon le Parti libéral-radical, ces postes n'ont pas été considérés comme nécessaires dans le premier projet de budget. Il considère donc qu'ils ne le sont toujours pas, d'autant plus que le DACM préconise les économies d'énergie auprès de la population. Quand on souhaite économiser, on commence par soi-même. On économise donc la charge dans son propre département et on utilise au maximum les ressources et les énergies déjà en place. Si le département recherche des personnes à l'extérieur dès qu'un nouveau défi se présente, le résultat escompté ne sera jamais atteint dans les temps. Le département doit chercher les ressources à l'interne. Le Parti libéral-radical considère inopportun pour l'économie d'ajouter ce poste. Cette explication est valable pour l'amendement suivant.

Ensemble à gauche s'inquiète de la non-dépense des crédits d'investissement votés. Les auditions ont révélé que différents facteurs interviennent. Il y a un nombre important de dossiers à traiter. Cette nouvelle personne responsable pourra intervenir et absorber plus de travail en ce qui concerne les présentations des crédits qui seront étudiés par le Conseil municipal. Ensemble à gauche espère que ce poste permettra d'améliorer la situation. Il y a différents moyens de répondre à l'importante crise énergétique actuelle: augmenter l'équipe et les

ressources, inciter d'une part à économiser l'énergie au niveau des départements, et d'autre part auprès de la population. Ensemble à gauche refusera cette suppression.

Pour le Mouvement citoyens genevois, mettre en route ces investissements nécessite des gens qui travaillent sur le terrain, ce que ne permettront pas les nouveaux postes demandés. Il s'agit d'un adjoint de direction, d'un adjoint de direction technique, d'un assistant de direction, etc. Les directeurs ne font pas le travail des architectes. Dans ces cas, le département souhaite renforcer la hiérarchie. Vouloir renforcer la hiérarchie ne correspond pas à la politique de gauche. Effectivement, on fait face à une problématique de mise en œuvre des projets d'investissements. Malgré cela, ce n'est pas en engageant des fonctionnaires que les projets seront mis en œuvre plus rapidement. Le département doit avoir des fonctionnaires qui travaillent sur les projets et qui contrôlent les mandataires. La Ville ferait bien de s'inspirer de ce qui se passe à l'Etat qui fait face à la même problématique de mise aux normes des bâtiments. Pour mettre aux normes un bâtiment, les services de l'Etat préparent un projet. Dans le cadre d'un projet d'investissement, des personnes externes sont engagées pour travailler sur le projet. C'est la bonne méthode, qui n'augmente pas le budget de fonctionnement, alors que celui de la Ville restera trop élevé pendant cinquante ans. Employer des fonctionnaires pour contrôler les mandataires sur place n'est pas efficace. Le Mouvement citoyens genevois votera cet amendement.

Le Parti libéral-radical rappelle que la commission avait demandé pour quelles raisons le fonds d'investissement était si peu utilisé. La raison donnée par le département était que l'on ne disposait pas de suffisamment d'entreprises pour exécuter tous les travaux. Ce n'est pas la faute des commissions qui travailleraient trop lentement. Il y a une époque où la gauche se battait pour les ouvriers et pour les gens sur le terrain. Pour rappel, les départements ont augmenté leur hiérarchie. Quand il y a trop de cadres, on parle d'usine à gaz, et cela dysfonctionne. Il faudrait s'inspirer des échecs et éviter de reproduire les mêmes erreurs. Le Parti libéral-radical rappelle que les investissements votés seraient réalisés plus rapidement si certaines propositions n'étaient pas transformées, entre le moment où elles sont votées et le moment de leur réalisation. Certains projets qui ne sont jamais passés par le Conseil municipal sont réalisés – c'est par exemple le cas du réaménagement de l'avenue Giuseppe-Motta, de la rue Hoffmann et de l'avenue du Mail –, alors que la LAC l'oblige.

Le Parti socialiste indique qu'il y a un problème de main-d'œuvre au niveau des entreprises pour mettre en œuvre sur le terrain les investissements. Il y a également une sous-dotation en personnel au sein du département et à la direction. Ces postes sont nécessaires pour accélérer le traitement des dossiers, le traitement des investissements ainsi que pour atteindre la jauge d'investissements et mieux l'utiliser. Le Parti socialiste s'opposera à cette suppression de postes.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que M. Pagani, avec le même personnel à disposition, a dépensé en moyenne presque chaque année entre 150 millions et 160 millions. Lors de sa dernière année de mandat, il a dépensé 180 millions sans en avoir le budget. Ce n'est donc pas un problème de personnel. Ces dépenses liées aux nouveaux postes auront lieu jusqu'au départ à la retraite des personnes. On engage donc des dépenses pour l'éternité.

Le Centre indique que l'on observe une nouvelle fois le même problème à chaque deuxième monture du budget, lors de bonis inattendus. Il s'agit de postes qui sont investis sur plusieurs années. Cette manière de faire est antidémocratique étant donné que le magistrat augmente le budget pour augmenter des postes en l'espace d'une dizaine de jours, si les finances le lui permettent et s'il le souhaite. C'est scandaleux de profiter de ces bonis, car aucune évaluation n'a été faite sur les besoins. Les magistrats ont juste expliqué que c'était utile, et n'ont fourni aucune autre information.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 4: suppression d'un nouveau poste d'assistant de direction pour une diminution des charges de 106 190 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical énonce les mêmes arguments que précédemment.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 5: suppression d'un nouveau poste d'adjoint de direction technique pour une diminution des charges de 167 877 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical énonce les mêmes arguments que précédemment.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 6: suppression d'un nouveau poste d'ingénieur thermique pour une diminution des charges de 149 699 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical demande à la commission de tenir compte du fait qu'il ne supprimera pas la subvention dédiée au plan climat car celle-ci prévoit un objectif, des missions claires et un plan d'action. Dans ce cas, le Parti libéral-radical veut bien soutenir des actions concrètes. En revanche, il refuse de soutenir la hausse de fonctionnaires dont les objectifs sont flous et les dépenses engendrées pour l'éternité.

Le Parti socialiste s'étonne que le Parti libéral-radical demande la suppression de ces postes, alors que le parti a demandé une liste de recommandations

pour les économies d'énergie. Ces deux postes serviront à trouver des solutions pour économiser de l'énergie.

Les Vert-e-s remercient le Parti libéral-radical pour le soutien qu'il a témoigné au plan climat qui, précisément, prévoit la rénovation énergétique du grand parc immobilier de la Ville de Genève. C'est un des piliers centraux. Ainsi, renforcer l'équipe des ingénieurs du bâtiment qui travaillent sur l'efficacité énergétique est essentiel.

Le Centre fait une exception pour ce poste qu'il accepte car le parti considère qu'il manque une matière grise sur ces questions d'économie d'énergie. Néanmoins, le Centre désapprouve aussi l'ajout de nouveaux postes dans ce nouveau projet amendé.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 7: suppression d'un nouveau poste d'ingénieur spécialisé en énergies systèmes numériques pour une diminution des charges de 149 699 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 8: suppression d'un nouveau poste d'architecte paysagiste pour une diminution des charges de 149 699 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical énonce les mêmes arguments que précédemment. De plus un architecte paysagiste n'est pas nécessaire, surtout si le but est d'arracher les arbres que certains citoyens ont offerts à la Ville de Genève.

Le Centre est d'avis qu'il faudrait prochainement ouvrir en Ville de Genève un département d'architecture, avec tous les architectes que la Ville engage chaque année, dont les résultats sont peu probants.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 9: suppression d'un nouveau poste responsable du FMAC pour une diminution des charges de 141 648 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical rappelle que le FMAC a déménagé. Lors de la visite de la CARTS du bâtiment, un nombre élevé d'employés a été constaté. On constate une augmentation exponentielle en deux ans; M. Kanaan augmente également le personnel du Centre de la photographie, et injecte trop d'argent.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 10: suppression de 40 000 francs de l'augmentation de la ligne «Prestations pour services divers» pour les projets de médiation au Carré-Vert, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical indique que ce service est déjà surdoté, M. Kanaan augmente sans arrêt les subventions et le personnel.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (LC), l'amendement est refusé.

N° 11: suppression d'un nouveau poste de conseiller de direction contrôle interne IT pour une diminution des charges de 167 877 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical rappelle que le DCTN a déjà un état-major important. Trop de directions tuent la direction.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 12: suppression d'un nouveau poste d'ingénieur en cybersécurité pour une diminution des charges de 158 253 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Selon le Parti libéral-radical, lors de son audition M. Kanaan n'a pas évoqué qu'il manquait d'effectifs en cybersécurité et qu'il fallait les renforcer. Puis il énonce les mêmes arguments que précédemment.

Pour le Centre, la sécurité et la cybersécurité doivent être assurées. Créer en ce moment un poste dédié à la cybersécurité car il y a un surplus d'argent témoigne que d'éventuels points faibles concernant la cybersécurité ont été cachés. Le Centre approuvera donc cette suppression de poste. En revanche, le parti acceptera l'amendement suivant, à savoir l'augmentation du budget pour la cybersécurité. Le parti est d'avis que la sécurité peut être améliorée en donnant des mandats à des entreprises spécialisées, d'autant plus que les attaques évoluent rapidement. Il faut donc des gens à la pointe. Il n'est pas en faveur d'augmenter le nombre de fonctionnaires dans ce domaine.

Les Vert-e-s ne sont pas d'accord avec ce qui a été dit car le magistrat, lors de son audition, a indiqué que le niveau de sécurité de la Ville faisait face aux attaques actuelles, pour le moment. En cas de fortes attaques, comme c'est le cas dans les grandes banques, le magistrat ne pouvait pas assurer que la sécurité informatique de la Ville serait optimale. Aujourd'hui, il y a des nouveaux défis qui n'étaient pas connus en termes de cyberattaque. Les Vert-e-s accepteront donc ce poste.

Le Parti socialiste rappelle que les menaces augmentent, comme cela a été constaté dans les communes romandes attaquées et dans lesquelles des données

ont été volées. On constate que la menace évolue tout le temps. La Ville doit pouvoir s'adapter et y répondre. Ce poste répond au besoin de se défendre et d'évoluer pour faire face à des attaques qui évoluent également.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 13: suppression de l'augmentation du budget pour la cybersécurité de 125 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical rappelle que le service de cybersécurité comprend plus de 80 employés. Plus il y a de personnes, moins les responsabilités sont prises et moins le service fonctionne.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est refusé.

N°14: augmentation de 50 000 francs sur le chapitre 31 (Service DSIC 3501) pour développer la Citycard, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Parti socialiste

Le Parti socialiste rappelle que le Conseil municipal a accepté la motion M-1493 qui demande la mise en place d'une carte (Citycard) qui atteste de l'identité de tous les habitants de la ville de Genève afin de faciliter l'accès aux prestations de la Ville (bibliothèques municipales, accès numériques, infrastructures sportives comme les piscines). L'amendement vise à accélérer la mise en place de cette Citycard.

Le Parti libéral-radical avait refusé cette motion, car le parti refuse de donner des pseudo papiers d'identité à des personnes qui ne sont pas légalement sur le territoire et que cela peut donner un sentiment de légalité aux personnes sans papiers. Le parti s'oppose aux actions «hors la loi» et continuera sur cette voie. Le Parti libéral-radical refuse cette proposition.

Ensemble à gauche informe que d'autres villes cherchent à intégrer et à rendre accessibles leurs prestations de cette manière. Il votera cette augmentation qui permet la réalisation de cet outil.

Le Centre est favorable au principe de la carte, mais il s'oppose à cette proposition car c'est le rôle du magistrat d'arbitrer au sein de son département. Ce n'est pas à la commission des finances de lui imposer de répartir son argent entre le département et la DSIC.

Le Parti socialiste informe que cette proposition vient de commissaires socialistes, pas de la part du magistrat. Ce sont les commissaires qui imposent au magistrat de faire de cette manière, ce qu'il doit appliquer puisque cette motion est passée.

Les Vert-e-s soutiennent aussi le principe de la carte. Ils rappellent que, selon l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), cette carte ne représentait aucun problème légal. Pour les raisons données par le Parti socialiste, le parti soutiendra cet amendement qui est neutre au sein du DCTN.

Le Mouvement citoyens genevois ne souhaite pas soutenir de vraies fausses pièces d'identité, qui sont parfaitement illégales. Comment seront établis les noms des personnes et leurs âges, si celles-ci ne souhaitent pas les communiquer? Ces personnes n'ont pas besoin de ce faux papier pour se rendre dans les infrastructures sportives, ils ont une carte fournie par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est accepté.

N° 15: suppression d'un nouveau poste de collaborateur aux manifestations pour une diminution des charges de 106 190 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Pour le Parti libéral-radical, valoriser les bénévoles est important. Malgré cela, remercier les bénévoles ne nécessite pas de créer un poste fixe, qui est une contrainte mécanique qui augmentera d'année en année. Il n'est pas indispensable d'avoir un poste supplémentaire pour valoriser les bénévoles. Il faut se demander s'il ne vaut pas mieux augmenter les subventions dans certaines associations sportives qui savent parfaitement comment remercier les bénévoles.

Le Parti socialiste indique qu'en commission des sports les commissaires du Parti libéral-radical ont soutenu cette demande de poste. Pour rappel, au niveau sportif, les clubs sont de plus en plus sous pression, car ce secteur emploie particulièrement des bénévoles. L'idée est de les valoriser, de les motiver et de les soutenir de diverses manières. C'est pour cette raison que l'on a voté le projet de la Cité des sports. Soutenir les bénévoles et avoir des associations sportives qui reposent sur le bénévolat coûte moins cher. Ce montant de 106 190 francs est de l'argent bien placé afin d'éviter que ces clubs ne fonctionnent plus et qu'ils demandent une augmentation de subvention pour engager des gens. De plus, la magistrate n'a demandé aucun poste en deux ans; son département est bien géré et son bilan est extraordinaire. Si la magistrate demande ce poste, c'est qu'il est nécessaire.

Le Parti libéral-radical a hésité pour cette raison, mais il ne retire pas son amendement.

Pour le Centre, les clubs ont besoin de bénévoles qu'il faut de plus en plus stimuler et aider. Cela demande du travail afin que l'on puisse compter sur eux. C'est une priorité à maintenir. Il y a aussi un problème de formation de jeunes par manque des coachs dans les équipes sportives. Le renforcement du soutien des bénévoles est important. Il faut prioriser le domaine du sport.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est refusé.

N° 16: suppression d'un nouveau poste de mécanicien poids lourd pour une diminution des charges de 106 190 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical rappelle que M^{me} Marie Barbey-Chappuis est sans doute la magistrate qui a demandé le moins de postes et qu'elle a souvent recherché des compensations, raisons pour lesquelles le Parti libéral-radical aurait pu considérer de lui accorder les postes qu'elle demande. Néanmoins, il s'agit encore d'un poste qui apparaît entre août et novembre. Par équité de traitement envers les autres magistrats, le Parti libéral-radical considère que ce poste n'est pas nécessaire.

Pour les Vert-e-s ces postes n'ont pas été décidés à la dernière minute. Le besoin était déjà présent, et ce département, comme c'est le cas des autres départements, estimait pouvoir s'en passer encore cette année, malgré que cela entraînerait des difficultés supplémentaires. L'arrivée de recettes supplémentaires a permis d'autres possibilités.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est refusé.

N° 17: suppressions de la municipalisation de la crèche MGP (charges de personnels) pour suppression de charges 2 655 500 francs, de la municipalisation de la crèche MGP (charges d'exploitation) pour une diminution des charges de 245 687 francs, de la municipalisation de la crèche MGP (suppression des revenus) pour une diminution des revenus de 546 865 francs, de la municipalisation de la crèche MGP (réintroduction de la subvention) pour une augmentation des charges de 1 963 113 francs, proposées par l'Union démocratique du centre

L'Union démocratique du centre indique que cet amendement traduit une opposition par principe à la municipalisation des crèches. L'amendement regroupe tous les postes concernés par cette municipalisation. Il rappelle que cette municipalisation débute dans le quartier d'Artamis, donc dans une coopérative. Or, la municipalisation est en contradiction avec l'esprit de coopérative.

Le président informe que cette série d'amendements aboutit à une diminution des charges de 391 209 francs.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 18: suppression d'un poste de contrôleur de gestion au SDPE pour une diminution des charges de 132 914 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical indique que le projet de municipaliser les crèches exigera un plus grand nombre de gestionnaires, de comptables et un développement

du secrétariat, donc une hausse excessive des postes dans le SDPE. Le Parti libéral-radical estime que ce projet de municipalisation est une bombe à retardement d'un point de vue financier. Le parti s'oppose au fait que la Ville commence déjà à augmenter les postes avec la visée de municipaliser les crèches. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical s'oppose à la création du poste de contrôleur de gestion et du poste de responsable opérationnel.

Le Parti socialiste rappelle que ce service est sous-doté et donc sous tension. Il a dû externaliser certaines prestations, dont le paiement des salaires, ce qui a engendré plus de coûts que si cela avait été fait à l'interne. Il faut aussi accompagner la municipalisation des crèches et soutenir les crèches non municipalisées. Ces postes sont justifiés.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 18 bis: suppression du poste de responsable opérationnel des Structures d'accueil petite enfance (SAPE) au SDPE pour une diminution des charges de 189 936 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 18 ter: suppression d'un poste du poste de 0,3 ETP de collaborateur scientifique pour une diminution des charges 39 874 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 19: suppression de l'augmentation de la subvention «Association Asile LGBT» de 50 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical indique que l'année passée une augmentation a été octroyée aux jeunes LGBT, et cette année on ajoute une ligne pour les requérants LGBT. Peut-être que l'année prochaine on fera une ligne pour les sans-papiers LGBT. Dans le cadre des problèmes de discrimination sexuelle, ne serait-il pas bénéfique que les personnes âgées LGBT partagent leur expérience avec les jeunes LGBT, et que les réfugiés sans papiers discutent avec une autre personne LGBT? C'est contre-productif de diviser les catégories section par section et de les séparer.

Selon les Vert-e-s, il ne s'agit pas du même public. La personne réfugiée LGBT est isolée par la langue, parce qu'elle n'est plus dans son pays d'origine, et aussi par son orientation de genre ou sexuelle. Cela oblige d'atteindre de manière ciblée ce public particulier afin qu'il puisse prendre confiance et mieux s'intégrer

dans la société. Actuellement, cette association dispose de peu de moyens, et ces personnes ne peuvent pas parler de leurs soucis ni dans leur propre groupe ni dans leurs familles. Asile LGBT fournit des conseils juridiques aux personnes qui se retrouvent en situation de migration forcée et qui arrivent en Suisse avec une particularité, qui est leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. La plupart du temps, cette particularité n'est pas reconnue comme un motif d'asile, ainsi ces personnes doivent faire valoir et prouver le fait qu'elles ont été persécutées dans leur pays d'origine en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Souvent, ces personnes subissent également des discriminations dans les centres d'accueil.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est refusé.

N° 20: suppression de la nouvelle subvention «Association Epicène» de 48 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical indique que c'est une nouvelle subvention octroyée à une association qui concerne les trans. On octroie déjà 50 000 francs à l'association LGBT. On sectorise pour donner de plus en plus d'argent. Chaque année cette idéologie sociétale de genre stigmatise et enferme les gens. Le Parti libéral-radical s'oppose à tout ce qui sépare et clive la société.

Par 8 non (1 EàG, 3 Ve, 4 S) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (1 MCG, 2 LC), l'amendement est refusé.

N° 21: suppression de l'augmentation de la subvention «Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s» de 50 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Pour le Parti libéral-radical, il faut lutter contre ce racisme, et contre toutes les formes de racisme et de discrimination. A l'époque, quand cette subvention a été créée, le Parti libéral-radical s'y était opposé en raison des propos négatifs tenus contre la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) qui lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. On aurait pu augmenter la subvention de la LICRA pour engager une personne qui connaîtrait particulièrement le racisme anti-Noir-e-s. Cette subvention a été mise en place l'année passée. Il est étonnant que cette subvention soit doublée alors qu'aucun bilan n'a été établi. Cette augmentation s'apparente à du clientélisme.

Selon le Parti socialiste, le fait de demander la suppression de cette ligne justifie largement son maintien et son renforcement. Le Parti socialiste soutient la lutte contre toutes les formes de racisme. Le fait de renforcer la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s maintenant est important, car il est actuellement le plus important dans toutes les statistiques. Si les autorités ont mis des mesures et des subventions

pour lutter contre ce racisme anti-Noir-e-s, c'est donc que cela devient un problème public. Il y a des milliers de jeunes qui sont concernés.

Les Vert-e-s souhaitent rectifier certains propos du Parti libéral-radical. Ce fonds existe depuis au moins deux ans, si ce n'est trois. La première année de sa création, il y a eu la crise sanitaire, c'est pour cette raison que le magistrat avait rappelé l'existence de ce nouveau fonds. Les comptes comprennent chaque année la liste des projets acceptés et leur résultat. Comme le fonds climat, ce fonds est très sollicité. Malheureusement, le montant par association est très faible et permettait de réaliser uniquement de petits projets. Il faut leur permettre d'en développer de plus grande envergure pour aider à lutter contre cette problématique.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 oui (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est refusé.

N° 22: suppression de la nouvelle subvention «Collège du travail» de 40 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical est sensible à la valeur du travail. On entend trop souvent à travail égal plus de vacances, gagner plus et travailler moins, plus d'annuités, plus d'indexation, plus d'avantages, etc. Le monde du travail est extraordinairement large: le travailleur, le patron et les artistes travaillent. Le site du Collège du travail s'appuie sur le bénévolat, sur des cotisations individuelles, ce qui est parfaitement méritoire. En revanche, ce n'est pas indiqué sur le site de l'association qu'elle recherche des subventions des collectivités publiques. Le Parti libéral-radical a donc de la peine à comprendre la création de cette subvention, comme c'est le cas pour d'autres subventions d'associations qui sont créées à la faveur d'un bonus exceptionnel. Pour quelles raisons cet argent n'est-il pas prélevé dans les fonds généraux?

Ensemble à gauche indique que l'association Collège du travail fait un travail remarquable sur les mouvements ouvriers et sur les archives. Elle a fait des publications, des expositions, notamment afin de mettre en valeur leurs archives. Cette association bénéficiait d'une aide ponctuelle de la Ville depuis longtemps. On souhaite leur dédier une ligne nominale. Auparavant, l'association recevait de l'argent par le biais d'une fondation. Cet argent a permis de financer les publications et le salaire d'une personne engagée par cette association.

Selon le Parti socialiste cette association fait un travail remarquable sur les enjeux mémoriels liés à Genève, comme l'exposition organisée sur la fusillade du 9 novembre. Leur travail est également intéressant d'un point de vue des archives contestataires et syndicales.

Par 11 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 3 oui (PLR) et 1 abstention (UDC), l'amendement est refusé.

N° 23: nouvelle subvention au Groupe ornithologique du bassin genevois de 20 000 francs, compensée par la baisse de la subvention à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), proposée par les Vert-e-s

Les Vert-e-s indiquent que le Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG) est une association qui ne doit pas être confondue avec le Centre ornithologique de réadaptation. Le GOBG s'occupe de l'installation des oiseaux dans les différentes biosphères. Il réalise un travail de soutien à la biodiversité, de conseil et d'accompagnement d'entités privées ou publiques qui souhaitent planter des arbres ou végétaliser de façon propice à la nidation d'oiseaux. Le SEVE collabore déjà avec lui. Les Vert-e-s estiment qu'il faut les soutenir en leur octroyant une subvention de 20 000 francs qui sera compensée par une baisse de la subvention du GESDA, dont le montant est relativement important et qui a été augmentée l'année passée.

L'Union démocratique du centre soutiendra cette proposition qui soutient le concept «les nôtres d'abord», c'est-à-dire nos oiseaux, nos grenouilles, nos lézards, etc. Cela passe avant les considérations abstraites de la Genève internationale.

Le Parti socialiste soutient l'augmentation de moyens pour ce groupe, mais il n'accepte pas la compensation. Il trouve dommage d'opposer des domaines qui n'ont rien à voir. Il recommande de transformer cet amendement en recommandation.

Le Parti libéral-radical aurait souhaité soutenir les oiseaux. Cependant, il trouve dommage d'opposer deux domaines différents. Deux amendements séparés auraient pu réduire la subvention du GESDA, organisme soutenu également par la Confédération. Il y a d'autres manières de compenser, par exemple en prenant dans les fonds généraux ou en baissant l'augmentation dédiée à l'association Geneva Cities Hub.

Les Vert-e-s estiment important de modifier la pondération des politiques publiques au sein du budget. On y arrive par petits pas. Il s'agit uniquement de 20 000 francs. Le parti n'a pas une vision du budget qui augmente jusqu'à l'infini, mais souhaite plutôt une réorientation des priorités. Les Vert-e-s font une proposition pour privilégier la nature et la biodiversité.

Ensemble à gauche soutient cette proposition. La fondation GESDA est soutenue par la Confédération, par le Canton et par la Ville; ce soutien était relativement important par rapport aux deux autres entités. Le fait que la Ville soit présente de manière moins importante leur paraît possible.

Par 7 oui (1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 4 non (3 PLR, 1 MCG) et 4 abstentions (S), l'amendement est accepté.

N° 24: nouvelle subvention à KARCH-GE, association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles, de 25 000 francs, compensés par une baisse de la subvention à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipation (GESDA) proposée par les Vert-e-s

Les Vert-e-s informent que l'association KARCH-GE s'occupe à Genève de la protection des amphibiens et des reptiles qui sont en danger (surtout les amphibiens). C'est une association proactive qui est capable de solliciter plusieurs organismes différents pour demander l'utilisation d'un terrain qui n'est pas encore exploité. Elle élabore des plans d'action, notamment concernant la reproduction des sonneurs à ventre jaune, qui est une espèce en grand danger. L'association travaille sur le problème du trafic, suit tous les sites d'importance nationale liés à la reproduction des batraciens, donne des cours d'introduction aux amphibiens et aux reptiles et compile leurs observations et leurs conseils dans des atlas.

Le Parti libéral-radical est attristé d'octroyer 25 000 francs pour les amphibiens et de les enlever de la subvention au GESDA qui vient de voir diminuer sa subvention. Si cet amendement est accepté, la subvention au GESDA sera diminuée de moitié.

Par 10 non (4 S, 1 MCG, 3 PLR, 2 LC) contre 4 oui (1 UDC, 3 Ve) et 1 abstention (EàG), l'amendement est refusé.

N° 25: nouvelle subvention pour Alternatiba Léman de 80 000 francs, compensés par la baisse de la subvention à Gli Angeli de 20 000 francs et celle de la subvention au Centre de la photographie (CPG) de 60 000 francs, proposée par les Vert-e-s

Les Vert-e-s proposent une subvention nominale dédiée à Alternatiba Léman qui reçoit actuellement une ponctuelle. Ce festival a lieu chaque année début septembre. L'objectif de ce mouvement citoyen est de valoriser toutes les initiatives locales en lien avec l'urgence climatique. C'est important de pérenniser ce festival. En ce qui concerne les compensations, Gli Angeli reçoit déjà une aide de la Ville, et il y a déjà un Musée pour la photographie à Lausanne, reconnu mondialement comme centre de la photographie. Les Vert-e-s estiment qu'il n'y a pas besoin d'avoir deux centres de la photographie si proches.

Le Parti libéral-radical s'oppose à la baisse de la subvention à Gli Angeli, qui est le seul orchestre de musique baroque à Genève. C'est la première année que cet orchestre bénéficie d'une ligne fixe, qu'il demande depuis quinze ans. Cet orchestre se trouvait dans les ponctuelles.

Les Vert-e-s ont entendu les besoins de l'OCG, ils connaissent ceux de l'OSR, et ils s'attaquent à l'un des orchestres les plus mal dotés de Genève qui a une réputation internationale. Gli Angeli a reçu des distinctions et organisé de nombreux festivals à l'étranger.

Le Parti libéral-radical refusera cet amendement qui consiste à donner à un fonds écologique en prenant à un orchestre déjà sous-doté. D'ailleurs, le Parti libéral-radical demande une augmentation conséquente pour Gli Angeli. M. Kanaan augmente régulièrement le CPG. Le Parti libéral-radical propose de compenser autrement, par exemple dans les états-majors de certains départements ou dans les lignes 31. A Genève, on manque d'une image directrice du paysage culturel genevois, comme c'est le cas à Bâle, à Zurich et dans d'autres petites villes. Une ville doit être pourvue de plusieurs types d'orchestres (symphonique, de chambre), d'un groupe contemporain, du visuel, de la danse, etc., et chacun a sa place, son importance et croît à son rythme. La Ville peut ensuite aménager en fonction des nouvelles structures qui émergent. En ce qui concerne le CPG, le Parti libéral-radical estime également qu'il y a un problème. Mais, à cette occasion, faire avancer une cause en détruisant d'autres causes n'est pas écologique et le Parti libéral-radical refusera ces amendements, en raison des compensations.

Le Parti socialiste soutient la manifestation Alternatiba Léman et comprend le souhait de lui donner une ligne nominale. Il serait sage de baisser le fonds dans lequel se trouve la ponctuelle en question. Or, il dénonce la systématique d'opposer les moyens pour des manifestations comme Alternatiba avec des associations culturelles. Les associations culturelles ont également du mal à survivre. Le Parti socialiste espère ne pas devoir défendre l'intérêt public, sociétal et du vivre-ensemble de toutes les institutions culturelles. Le Parti socialiste s'opposera à cet amendement.

Pour Ensemble à gauche, il est difficile de se prononcer sur cette proposition. Alternatiba Léman est une manifestation populaire qui rend visible l'activité de plusieurs personnes et groupes différents de la région de Genève. Elle facilite les contacts et ouvre des débats. C'est important de les soutenir. Mais c'est gênant de l'opposer à des projets culturels. Il faut cependant relativiser, car Gli Angeli est sorti des projets ponctuels et a reçu une augmentation. La proposition des Vert-e-s vise à diminuer légèrement l'augmentation. De plus, on a déjà octroyé une augmentation de 135 000 francs au CPG cette année. La proposition diminue également leur augmentation. Les deux entités auront tout de même une augmentation conséquente.

Les Vert-e-s indiquent que leur proposition ne vise pas à réduire la subvention des institutions, mais annule une partie d'une hausse proposée par le Conseil administratif afin de permettre à une autre entité de toucher une augmentation. C'est l'objectif des Vert-e-s de mettre les commissaires mal à l'aise par le biais de cette proposition. Le parti souhaite renforcer une politique publique et amener des réajustements en termes de politiques publiques. Les Vert-e-s constatent que chaque année la jauge au niveau de la culture augmente et ils sont convaincus que les raisons d'une telle hausse sont valables et que les besoins sont démontrés. En revanche, l'argent de la Ville peut uniquement être dépensé une fois,

c'est la raison pour laquelle les différents élus et différentes élues doivent faire valoir leurs priorités. Celles des Vert-e-s sont représentées par une association telle qu'Alternatiba Léman, et non pas par un orchestre baroque ou par le CPG, bien que ces institutions soient réputées.

Le Centre déplore que l'on n'ait pas trouvé le moyen de soutenir Alternatiba Léman car les Vert-e-s votent systématiquement tous les postes de direction et de hiérarchie. Ainsi, les Vert-e-s sont contraints de faire des arbitrages qui ne sont pas toujours heureux. Le Centre regrette que la compensation ne soit pas acceptable.

Par 11 non (4 S, 3 PLR, 1 MCG, 2 LC, 1 UDC) contre 4 oui (1 EàG, 3 Ve), l'amendement est refusé.

N° 26: suppression de la nouvelle subvention «Genève cultive» de 50 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical soutient la culture et les potagers urbains. Il l'a démontré par le dépôt de motions dédiées aux potagers urbains dans des écoles acceptées à l'unanimité. Néanmoins, le parti estime qu'il n'y a pas besoin de dépenser de l'argent pour faire des plantations urbaines entre amis, voisins et copains. Avoir des bacs de terre, de la terre et quelques semences n'engendre pas un coût total de 50 000 francs. Les moyens octroyés sont trop importants et pas nécessaires.

Les Vert-e-s informent que les potagers ne se construisent pas tout seuls. Pour faire des potagers, on a besoin de planches, de terre, etc. L'argent pour faire un petit potager se dépense rapidement. L'association Genève cultive a octroyé de petits moyens matériels à différentes associations concernées. L'argent est donc réparti sur plusieurs potagers.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (LC), l'amendement est refusé.

N° 27: suppression de la nouvelle subvention «Association Swiss Food Academy» de 40 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Pour le Parti libéral-radical l'association concernée fournit des recettes. On dispose déjà d'assez de plateformes qui fournissent des recettes, comme les sites internet et des réseaux sociaux. On n'a donc pas besoin d'un nouveau livre de recettes. Le Parti libéral-radical s'étonne du montant octroyé à cette association qui existe seulement depuis quatre ans. Les personnes au chômage et les femmes qui ne savent pas comment gagner leur vie pourraient faire des livres de recettes si cela leur permet de gagner un tel montant. Cette subvention est donc inutile. Le Parti libéral-radical s'étonne du nom anglais attribué à cette entité, alors que c'est une association suisse d'utilité publique.

Le Centre indique que cette association est financée par le Canton et par la Ville. Aucune autre commune ni l'Association des communes genevoises (ACG) ne la financent. Ce n'est pas le rôle de la Ville de le faire.

Les Vert-e-s informe que la Swiss Food Academy est une association qui travaille à sensibiliser les enfants, et notamment les enfants qui viennent des milieux défavorisés, à l'importance de la nourriture locale, saine et faite maison. Soutenir cette association est un investissement pour l'avenir de notre société qui déchargera à long terme les frais de santé. Le montant de 40 000 francs est raisonnable.

Par 8 non (3 Ve, 1 EàG, 4 S) contre 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 28: suppression de la subvention «We can dance it» de 30 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical soutient la lutte contre le harcèlement. Sans cette embellie budgétaire, cette cause n'aurait pas été prise au sérieux de cette manière. Il rappelle que le département mène déjà une campagne de sensibilisation, via une capsule que toutes les associations doivent visionner. Malgré cela, certains estiment que ce n'est pas suffisant. Le fait que le Conseil municipal, en tant que décideur, accepte à la dernière minute de distribuer de l'argent n'est pas normal. Il aurait fallu préparer le terrain, et il ne faut pas traiter des causes si importantes de cette manière. Le fait que l'association figure en ponctuelle ou en nominale aura les mêmes répercussions d'un point de vue financier.

Les Vert-e-s rappellent que l'association We can dance it existe depuis des années. Elle a une ponctuelle depuis plusieurs années. Les magistrats ont constaté que l'association délivrait une prestation adéquate et ont donc décidé, dans la première mouture du budget, de pérenniser la ligne pour assurer que ces prestations continuent d'être fournies. Cette association mène un travail reconnu sur le terrain auprès de toutes les personnes concernées, quel que soit leur âge, genre, activité, etc. Elle travaille sur le terrain dans les clubs de danse, et dans différentes manifestations. Elle agit dans les lieux où cela se passe. Si le Parti libéral-radical annule cette subvention, l'association ne recevra plus rien. Elle remarque que le seul argument du Parti libéral-radical pour justifier ses amendements de suppression de hausses de subventions et de postes est que ces hausses ne figureraient pas dans le premier projet de budget. Cependant le Parti libéral-radical, lorsqu'il s'agit de l'orchestre Gli Angeli, ne souhaite pas qu'on annule le passage de la ponctuelle à la nominale.

Le Parti socialiste ajoute que cette association met également en place des ateliers de formation pour les gérants de boîtes de nuit ou de salles. Elle mène un travail de sensibilisation important au niveau de la vie nocturne, pour avertir des

dangers des drogues et lutter contre le harcèlement, etc. C'est un travail essentiel, surtout en ce moment où de nouvelles drogues émergent.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 29: suppression de la nouvelle subvention «Association TOPOS» de 20 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Les Vert-e-s rappellent que cette association a été créée pour appuyer les aménagements au quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Elle est composée des futurs habitants et travaille à mettre en place les aménagements en concertation.

L'Union démocratique du centre indique qu'elle votera contre cette subvention. Effectivement, TOPOS est chargée de l'urbanisme au PAV. Les résultats observés dans le PLQ 1 montrent que l'on ne peut pas faire lui confiance. Ces derniers ont forcément participé au PLQ 1 du PAV et Ensemble à gauche ne devrait donc pas soutenir cette association.

Le Parti libéral-radical remarque que, sur le site internet de TOPOS, on voit qu'il s'agit d'un bureau d'urbanisme. Ce n'est donc une association. Il s'étonne que l'on crée une nouvelle subvention fixe alors que les activités de l'association sont limitées dans le temps, puisqu'une fois que le PAV sera réalisé l'association n'aura plus lieu d'être et la ligne sera toujours inscrite dans le budget.

Ensemble à gauche informe que les aménagements au PAV seront sur quarante à soixante ans. Il rappelle que le département ne dispose pas d'un fonds général pour les projets ponctuels.

Le Mouvement citoyens genevois est d'avis que cette association devrait toucher une subvention ponctuelle.

Le Centre remarque que l'association présente une liste de partenaires sur son site internet. Cette liste est composée d'ingénieurs, d'architectes et d'urbanistes. Ils viennent tous d'autres cantons. Cela signifie peut-être que l'association est active sur un périmètre plus large que celui de la Ville. Les commissaires ont besoin d'avoir un éclaircissement avant d'accepter cette subvention.

Par 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 8 abstentions (4 S, 1 EàG, 3 Ve), l'amendement est accepté.

N° 30: suppression de l'augmentation de la subvention du Centre de la photographie (CPG) de 100 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical précise que cet amendement ne vise pas à opposer deux domaines hétérogènes. Année après année, la subvention au CPG est augmentée. Les comptes 2021 indiquent un montant de 270 600 francs. En 2023, leur

subvention s'élèverait à 405 500 francs. Si la commission accepte de diminuer leur subvention de 100 000 francs, cela revient à une hausse de leur subvention de 35 000 francs, qui correspond à une hausse conséquente de 15%. Le Parti libéral-radical est en faveur d'augmenter la subvention de 35 000 francs.

Les Vert-e-s rappellent qu'ils ont proposé une suppression partielle de l'augmentation de cette subvention, afin de compenser en partie une nouvelle subvention. De plus, le Conseil municipal a été saisi d'une pétition qui faisait état de graves problèmes internes de gestion au CPG. Le parti n'est pas convaincu que ce soit le moment de l'augmenter compte tenu des difficultés survenues en interne. Les Vert-e-s s'abstiendront et se réservent le vote en plénière, dans le cas où cette subvention serait réintroduite sur proposition du Conseil administratif.

Par 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (S) et 6 abstentions (1 EàG, 3 Ve, 2 LC), l'amendement est accepté.

N° 31: suppression de la subvention aux Journées européennes des métiers d'art (JEMA) pour une diminution des charges de 30 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical indique que c'est une nouvelle subvention. La journée des arts et métiers pour tous les écoliers existent déjà. Il existe aussi la journée des arts et métiers durant laquelle les étudiants peuvent en apprendre davantage sur les différents métiers.

Le Centre informe qu'il s'agit précisément des Journées européennes des métiers d'art (JEMA).

Par 9 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 LC) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (Ve), l'amendement est refusé.

N° 32: augmentation de la subvention «Soutien à la création de musiques actuelles» de 200 000 francs, compensée sur le chapitre 31 de tous les départements, proposé par Ensemble à gauche

Ensemble à gauche estime important d'arriver à une répartition plus égalitaire entre les différents types de musiques, et entre les différentes catégories. Cela permet d'améliorer le statut des acteurs et des actrices dans ce domaine. C'est pour cette raison qu'Ensemble à gauche propose d'augmenter cette subvention de manière générale par le biais d'un fonds. L'argent supplémentaire pourra être attribué à des groupes particuliers.

Le Parti socialiste confirme que les musiques actuelles sont le parent pauvre des musiques subventionnées. On constate certaines évolutions, mais un écart important subsiste. Les artistes sont précarisés et moins bien rémunérés. Il y a

donc un besoin qui se fait ressentir. La compensation ne coupe pas dans les lignes dédiées à la musique classique ou dans les lignes des grandes institutions. Le Parti socialiste acceptera cet amendement.

Les Vert-e-s sont attachés aux musiques actuelles et de création. Ils sont enchantés de voir l'amendement tel qu'il a été proposé dans un premier temps, c'est-à-dire de chercher l'argent dans les fonds du département de la culture, qui est l'un des mieux fournis de la Ville. Or, la compensation de la hausse de subvention est désormais une coupe transversale sur les lignes 31 de tous les départements. Ce n'est pas acceptable pour les Vert-e-s qui refuseront cet amendement.

Pour le Parti libéral-radical, il faut soutenir la musique actuelle et ceux qui en vivent. Les musiques de demain doivent également attirer l'attention des commissaires. En additionnant toutes les sous-rubriques dédiées à la musique actuelle, on obtient 5 millions. On ne peut pas dire que rien n'est attribué à la musique actuelle. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas toujours faire mieux. Cependant, il ne faut pas pleurer plus qu'il n'en faut. Il est rare qu'un artiste actuel soit reconnu tout de suite par l'Etat et les grandes institutions. Il y a un cheminement à parcourir. Le Parti libéral-radical souhaiterait augmenter cette subvention, mais le montant de 200 000 francs est trop élevé. De plus, la compensation devrait se limiter au chapitre 31 du DCTN. Le Parti libéral-radical souhaite soutenir ces milieux artistiques qui sont souvent dans la précarité et ne pas faire de distinction entre les musiques. Il y a aussi un amendement concernant l'AMR qui fait partie des musiques actuelles. Les musiques actuelles regroupent beaucoup de styles et d'associations différentes. Le Parti libéral-radical aurait accepté une augmentation de la subvention de 100 000 francs. En l'état, le Parti libéral-radical s'abstiendra.

Le Centre propose un amendement 32 bis qui comprend une compensation exclusivement sur le chapitre 31 du département de M. Kanaan.

Le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre proposent également de faire un amendement 32 ter qui comprend une augmentation de 100 000 francs avec la même compensation proposée par le Centre.

Par 9 non (3 PLR, 1 MCG, 2 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 5 oui (1 EàG, 4 S) et 1 abstention (Ve), l'amendement est refusé.

N° 32 bis: augmentation de la subvention «Soutien à la création de musiques actuelles» de 200 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Centre

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 1 non (UDC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 MCG), l'amendement est accepté.

N° 33: Suppression de l'augmentation de la subvention «Soutien aux manifestations arts visuels conventionnés» de 140 000 francs, proposé par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical rappelle qu'aucun montant n'était octroyé à cette ligne en 2022. Certaines associations ont du mal à fonctionner depuis dix à quinze ans. Pourtant, on a attribué 200 000 francs d'une traite à cette nouvelle ligne dans le projet de budget, puis 140 000 francs dans le projet amendé. Si la commission accepte de supprimer la hausse de la subvention introduite au mois d'août, l'augmentation pour 2023 s'élèvera à 200 000 francs.

Les Vert-e-s expriment leur mécontentement par rapport aux changements de noms permanents des fonds au département de la culture. L'augmentation du fonds «Manifestations arts visuels conventionnés» est compensée par une diminution équivalente des fonds «Soutien aux manifestations expos arts visuels» et «Création pluridisciplinaire». La Ville a présenté ce changement en même temps que les amendements du Conseil administratif. C'est une opération neutre au sein du département de la culture: 140 000 francs ont été prélevés de deux fonds et déplacés dans un autre fonds. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation du budget. C'est la raison pour laquelle les Vert-e-s refuseront cet amendement.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 34: augmentation de la subvention «Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)» de 100 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Parti libéral-radical

Pour le Parti libéral-radical, les musiques ne s'opposent pas. L'AMR se bat depuis longtemps. C'est une institution basée à Genève qui fait de la musique improvisée. L'AMR a inspiré un grand nombre de parcours culturels depuis qu'elle existe. L'AMR salarie tous les musiciens qui ont un contrat de travail. L'association a également une école composée de beaucoup d'élèves de toute catégorie et de tout âge. Le Parti libéral-radical souhaite que l'AMR puisse progressivement poursuivre ses missions et ses tâches.

Le Centre estime que l'augmentation de la subvention à l'AMR est indispensable. En ce qui concerne la compensation, dans la mesure où la commission a voté la suppression de l'augmentation de la subvention au CPG de 100 000 francs, ce montant peut être utilisé pour augmenter la subvention à l'AMR, au lieu de prélever ce montant dans le chapitre 31 du DCTN.

Le Parti libéral-radical approuve la proposition de compensation du groupe. Le Centre et retire sa proposition de compensation sur le chapitre 31 du DCTN.

Nouvel amendement (N° 34 bis): augmentation de la subvention à l'AMR, compensée par la suppression de l'augmentation de la subvention du CPG

N° 34

Amendement retiré.

N° 34 bis

Amendement accepté à l'unanimité des votants.

N° 35: augmentation de la subvention au Théâtre des marionnettes de Genève (TMG) de 93 000 francs, compensée par une baisse de la subvention au Grand Théâtre de Genève (GTG), proposée par les Vert-e-s

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que le TMG a déjà eu une augmentation de subvention de 100 000 francs. L'institution réclamait 193 000 francs. Il n'approuve pas le fait d'opposer un acteur culturel à un autre. Il refuse de baisser la subvention du GTG.

Pour les Vert-e-s, cette augmentation de 193 000 francs est indispensable pour assurer la survie de cette institution très appréciée par les familles genevoises. Les Vert-e-s ne souhaitent pas augmenter le budget global du département de la culture, et continueront à compenser sur la ligne 31 du DCTN, comme cela a été le cas toute la soirée. Ils sont d'avis que l'argent du théâtre doit rester au théâtre. Ainsi, l'amendement est compensé par une diminution de la subvention attribuée au théâtre lyrique du GTG.

Le Parti socialiste est partagé. Le parti a proposé une recommandation pour soutenir le TMG à hauteur de 93 000 francs. Le GTG devra payer 700 000 francs de frais supplémentaires en 2023, qui ne sont pas compensés. Ils ne souhaitent donc pas alourdir encore les frais du GTG. Le Parti socialiste refusera cet amendement à cause de la compensation.

Le Parti libéral-radical souhaite soutenir le TMG. C'est une institution importante en Ville de Genève. Les marionnettes sont faites avec amour et de manière bénévole. C'est important que cette institution subsiste et que l'art des marionnettes, qui existe depuis l'Antiquité, continue d'être diffusé. Cet art des. Pour cette raison, le Parti libéral-radical a également déposé l'amendement N° 36 pour augmenter la subvention du TMG. En revanche, il n'approuve pas d'opposer le TMG au GTG. Le Parti libéral-radical refusera cet amendement.

Pour le Centre, ce n'est pas le moment d'attaquer le GTG. Des motions de gouvernance verront prochainement le jour et seront étudiées en commission. Si un jour la Ville décide de réduire la subvention du GTG, elle ne doit pas le faire de manière abrupte dans le cadre des discussions budgétaires. Si les Vert-e-s

souhaitent attribuer 93 000 francs au TMG, il leur propose une compensation sur le chapitre 31 du DCTN, comme cela était prévu à l'amendement précédent.

Par 11 non (3 PLR, 1 MCG, 4 S, 1 EàG, 1 LC, 1 UDC) contre 3 oui (Ve) et 1 abstention (LC), l'amendement est refusé.

N° 36: augmentation de la subvention au Théâtre des marionnettes de Genève (TMG) de 50 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Parti libéral-radical

Pour le Mouvement citoyens genevois, cet amendement permettra une augmentation totale de 150 000 francs, ce qui est raisonnable et suffisant.

Par 10 oui (3 PLR, 1 MCG, 1 EàG, 2 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 4 non (S) et 1 abstention (Ve), l'amendement est accepté.

N° 37: augmentation de la subvention à l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) de 500 000 francs, compensée par une baisse de la subvention au Grand Théâtre de Genève, proposé par les Vert-e-s

Le Parti libéral-radical propose également à l'amendement N° 38 une augmentation à hauteur de 500 000 francs pour l'OCG. Le parti demande que la compensation soit prise sur le chapitre 31 du DCTN. Il refusera l'amendement des Vert-e-s.

Par 12 non (1 EàG, 4 S, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) contre 3 oui (Ve), l'amendement est refusé.

N° 38: augmentation de la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) de 500 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Parti libéral-radical

Ensemble à gauche rappelle que l'OCG a déjà reçu une hausse de subvention de 200 000 francs. Lors de son audition l'OCG a expliqué que pour survivre il a besoin de 329 000 francs de plus. Pour cette raison, Ensemble à gauche a proposé l'amendement N° 39 qui prévoit les 129 000 francs supplémentaires nécessaires à la survie de l'institution. Certains désirent octroyer une augmentation de 1 million. L'amendement du Parti libéral-radical ajoute 500 000 francs aux 200 000 francs déjà octroyés. L'OCG obtiendrait donc 700 000 francs supplémentaires si cet amendement était accepté.

Le Parti libéral-radical explique que le montant de 1 million est découpé en trois sections: 329 000 francs pour la survie, la section salaire, car les employés sont sous-payés (environ 300 000 francs) qui amène au montant global de 700 000 francs d'augmentation. Le dernier tiers pour atteindre le million peut attendre, raison pour laquelle le Parti libéral-radical propose d'octroyer une hausse de 500 000 francs.

Pour le Mouvement citoyens genevois, chaque année l'OCG reviendra pour obtenir une augmentation de subvention. Le Conseil municipal l'a déjà sauvé de la faillite l'année dernière. Il propose de leur octroyer 1 million, à savoir les 200 000 francs prévus dans le projet de budget, et de faire un amendement à hauteur de 800 000 francs. Grâce à cette hausse, l'OCG pourra assurer son fonctionnement, revaloriser ses musiciens et ne reviendra pas l'année prochaine demander à nouveau une hausse de subvention. Le Mouvement citoyens genevois propose un amendement 38 bis, qui prévoit une augmentation de la subvention de 800 000 francs compensée sur le chapitre 31 du DCTN.

Le Parti socialiste a proposé une recommandation pour augmenter la subvention de l'OCG à hauteur de 250 000 francs. Néanmoins, le Parti socialiste approuve la proposition d'augmenter leur subvention de 500 000 francs car il est sensible aux besoins de l'OCG. Il faut arrêter de «bricoler» le budget chaque année. Si l'OCG obtient 500 000 francs supplémentaires en plus des 200 000 francs prévus dans le projet de budget cette institution pourra avancer. Néanmoins, le Parti socialiste sera favorable à cet amendement si la compensation est prélevée sur les transversaux, sinon ils refuseront l'amendement.

Les Vert-e-s approuvent le constat d'une absence de pilotage de politique culturelle à Genève. Ils demandent au département, avec les moyens considérables qu'il a à disposition, de faire des choix. Les Vert-e-s sont mal à l'aise d'augmenter la jauge globale du département de la culture par la petite porte en prélevant de manière transversale dans les autres départements. Si le département élabore un plan directeur des politiques culturelles et qu'il décide qu'on a besoin à Genève d'un orchestre symphonique et/ou d'un orchestre de chambre avec un budget attribué à chacun, les Vert-e-s accepteront de rentrer en matière. Or, ils refusent de continuer à «bricoler» ce budget en réattribuant des sommes importantes et en prélevant dans le budget d'autres départements de manière indirecte. En revanche, ils soutiennent l'amendement d'Ensemble à gauche qui prévoit une augmentation de subvention à hauteur de 129 000 francs pour assurer la survie de l'OCG. En ce qui concerne le reste de l'augmentation estimée nécessaire, ils attendent de recevoir un plan plus substantiel.

Le Parti libéral-radical indique que la ligne budgétaire 31 du DCTN, «Biens, services et autres charges d'exploitation», est de 46 670 922 francs. Prélever dans cette ligne de petites sommes pour soutenir les artistes sur le terrain ne sera pas conséquent. Le département ne va pas se retrouver en difficulté parce que le Conseil municipal décide d'octroyer 200 000 francs à une association, et 100 000 francs à une autre. M. Kanaan avait déjà mené une étude qui montre que la culture rapporte de l'argent. Le Parti libéral-radical lui demande de réduire les dépenses observées dans cette ligne 31. M. Kanaan est en faveur d'une certaine décroissance, en revanche lorsqu'il s'agit de son département il en demande toujours plus. La ligne 31 du DACM est moins élevée. C'est pour cette raison que le

Parti libéral-radical souhaite compenser les amendements de la culture sur cette ligne 31 du DCTN. La ligne du DSSP est également élevée, mais les besoins en aménagements sont conséquents. Il y a une ligne «Prestations de services et honoraires», sur laquelle le magistrat peut prélever des sommes sur ce fonds et les octroyer aux institutions qu'il souhaite. Le Parti libéral-radical préfère augmenter les lignes des entités qui le demandent et qui sont connues du Conseil municipal, plutôt que de laisser le magistrat choisir sans que la commission soit au courant avant les comptes.

Pour le groupe Le Centre, il est nécessaire de soutenir l'OCG pour sa survie. En revanche, le parti ne votera pas les compensations sur les lignes transversales. Cela doit se faire au sein du DCTN, qui a un budget conséquent. Le magistrat doit faire des choix, et il est hors de question que l'on augmente le budget en le finançant indirectement en prélevant dans les budgets d'autres départements. Le Centre accepte de soutenir l'OCG si la compensation se fait sur la ligne 31 du DCTN.

Le Parti socialiste informe que la ligne 31 du DCTN comprend la Fête de la musique, et donc les salaires des artistes qui travaillent pour la Fête de la musique, les travaux d'entretien et l'entretien des bâtiments. Le département fait face à des besoins. Les prestations de services et honoraires (chapitre 313) coûtent 18 millions, les travaux d'entretien 7 millions et les prestations pour les artistes 19 millions. L'entretien des biens engendre des coûts de 2,4 millions. Cette ligne 31 comprend également les expositions dans les musées, l'acquisition de livres dans les bibliothèques municipales, les activités de médiation, Musiques en été, le matériel technique, etc. Il rappelle que ces activités sollicitent les PME, donc des entreprises indépendantes. Cela permet de favoriser les emplois locaux. Le Parti socialiste propose donc un amendement 38 ter qui prévoit la hausse de la subvention à l'OCG, compensée sur le chapitre 31 de la Ville de Genève. En comparaison, le département de la sécurité et des sports comprend une ligne 31 d'environ 64 millions, et le chapitre 313 comprend environ 36 millions.

Le Centre rappelle que le DSSP doit payer les salaires des pompiers, des employé-e-s de la Voirie et des gendarmes.

M. Blanchot informe la commission que le coût du GIAP figure au chapitre 36. La ligne 31 du DSSP (D4) prévoit également le coût d'incinération des déchets des Cheneviers.

Par 8 oui (3 PLR, 1 Ve, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (S) et 3 abstentions (1 EàG, 2 Ve), l'amendement est accepté.

N° 38 bis

Par 12 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 UDC) contre 2 oui (MCG, LC) et 1 abstention (LC), l'amendement est refusé.

N° 38 *ter*

Amendement retiré par le Parti socialiste.

N° 39

Amendement retiré par Ensemble à gauche.

N° 40: réintégration de la subvention à Liederkranz Concordia de 30 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Mouvement citoyens genevois

Le Mouvement citoyens genevois s'interroge sur les raisons de la suppression de cette subvention de 30 000 francs et propose de la réintroduire. Elle bénéficiait d'une ligne depuis deux ans. L'association a un poste rémunéré: il s'agit de la seule à chef d'orchestre féminine à Genève.

Le Parti libéral-radical est en faveur de cet amendement, mais il n'a pas pu en discuter avec son groupe. Il s'abstiendra.

Pour le Parti socialiste, si les commissaires n'avaient pas accepté autant d'amendements qui puisent dans la ligne 31 du DCTN, le Parti socialiste aurait accepté cette proposition.

Le Parti libéral-radical rappelle que l'on dispose de 30 000 francs de réserve, car les commissaires ont accepté de supprimer la nouvelle subvention de l'association TOPOS. Il propose un amendement 40 bis qui prévoit la réintégration de la subvention à Liederkranz Concordia à hauteur de 20 000 francs qui est compensée par la suppression de la nouvelle subvention à l'association TOPOS acceptée précédemment.

Le Mouvement citoyens genevois souhaite modifier la compensation de l'amendement N° 40. La réintégration de la subvention à Liederkranz Concordia est compensée partiellement sur le chapitre 31 du DCTN à hauteur de 100 000 francs et par la suppression de la nouvelle subvention à l'association TOPOS.

Par 6 non (1 UDC, 1 LC, 1 PLR, 3 S) contre 1 oui (MCG) et 8 abstentions (1 EàG, 1 S, 3 Ve, 1 LC, 2 PLR), l'amendement est refusé.

N° 40 bis

Par 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 8 abstentions (4 S, 3 Ve, 1 EàG), l'amendement est accepté.

N° 41: suppression de l'augmentation de la subvention «Bourses d'aides à la recherche et à la résidence» de 100 000 francs, proposé par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical ne sait pas si la Ville mènera à bien les projets dédiés à cette enveloppe. Il déplore que la Ville octroie des montants conséquents de

100 000 francs à des propositions dont on ne connaît pas l'utilité, alors que certaines personnes n'arrivent pas à finir le mois et sont en dépression. Il rappelle que cette subvention s'élève déjà à 200 000 francs; avec l'augmentation demandée, elle s'élèvera à un total de 300 000 francs.

Pour le Parti socialiste, cette subvention permettra à des artistes d'obtenir des bourses et des résidences, notamment de grandes institutions de la Ville. Le MAH, par exemple, recevra une harpiste ou un pianiste qui jouera dans les lieux subventionnés par la Ville. Le but est de permettre à des artistes de créer et de se produire dans des lieux qui peuvent être inhabituels. C'est un travail collaboratif intéressant, productif et inspirant.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 42: augmentation de la subvention «Gli Angeli» de 200 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Parti libéral-radical

Par souci d'équité, le Parti libéral-radical souhaite octroyer à Gli Angeli une augmentation de subvention de 200 000 francs, afin qu'elle s'élève au total à 500 000 francs. C'est la première année où l'orchestre obtient une ligne fixe de 300 000 francs, montant insuffisant qui reste inférieur au budget des autres orchestres. Le Parti libéral-radical considère que c'est une injustice de ne pas faire un effort pour que la subvention de Gli Angeli soit plus importante. On ne peut pas uniquement augmenter les musiques actuelles de 300 000 francs. Pour rappel, celles-ci ont reçu environ 2 millions et l'AMR reçoit 1,2 million. L'orchestre a reçu ce jour même un prix. A titre illustratif, à l'international un ensemble baroque est considéré comme parfaitement actuel et à la mode. Cet orchestre est à la pointe. Malgré cela, les moyens qu'il reçoit sont beaucoup moins élevés que ceux attribués à d'autres entités. Dans ces cas précis, on manque à Genève d'une image directrice du paysage culturel, qui permettrait de situer la valeur de cet ensemble par rapport à d'autres. Cet amendement permet de réinstaurer plus de justice ainsi qu'une certaine reconnaissance. Cette hausse doit se compenser au sein du département. Il approuve également de faire une recommandation, si la compensation pose problème.

Le Parti socialiste indique que la subvention de cet orchestre a déjà augmenté de 300 000 francs, qui est un montant déjà conséquent. Il a une ligne nominale et pérenne, ce qui est déjà bien. Le Parti socialiste est en faveur de faire passer cet amendement en recommandation. Le parti s'oppose à la compensation sur le chapitre 31 du département.

Par 7 non (1 EàG, 4 S, 2 Ve) contre 5 oui (3 PLR, 1 LC, 1 MCG) et 3 abstentions (LC, Ve, UDC), l'amendement est refusé.

N° 43: rétablissement de la subvention «Orchestre symphonique Genève (OSG)» pour un montant de 40 000 francs, compensé sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Parti libéral-radical

Pour le Parti libéral-radical, supprimer cette subvention montre une méconnaissance complète du paysage culturel genevois. Il s'agit d'un ensemble d'amateurs qui ont tous des diplômes de musique. Cet orchestre est composé de 90 musiciens dirigés par un musicien professionnel. L'orchestre reçoit 40 000 francs depuis une trentaine d'années; il était auparavant subventionné par la Coop qui s'est retirée. L'orchestre doit payer des frais de 24 000 francs pour la seule location du Victoria Hall, où il se produit étant donné le nombre de musiciens qui le composent et le succès de leur production. Une infime partie de la somme est donnée au directeur. Le reste est destiné aux musiciens du Conservatoire, afin de leur permettre d'exercer, car ces derniers n'ont pas tout de suite une place dans un orchestre. On ne peut pas avoir que des professionnels qui font de la musique, les amateurs doivent aussi pouvoir jouer. La Ville soutient des fanfares d'amateurs. Soutenir la pratique amateur permet l'intégration et l'harmonie. Le Parti libéral-radical souhaiterait leur octroyer une ligne nominale. Il propose que la compensation soit prise dans un des fonds généraux d'orchestres et de musiques classiques, plutôt que sur le chapitre 31 du DCTN.

Certains commissaires approuvent la proposition de compensation du Parti libéral-radical, et proposent de prélever la compensation dans le fonds le plus élevé: «Soutien à la création musiques classiques et contemporaines». Le Parti libéral-radical accepte cette proposition qui sera l'amendement 43 bis.

L'amendement 43 est donc retiré.

N° 43 bis

Par 9 oui (2 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 6 abstentions (1 EàG, 4 S, 1 Ve), l'amendement est accepté.

N° 44: réintégration de la subvention au Festival international du film oriental de Genève (FIFOG) pour un montant de 80 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN, proposée par le Mouvement citoyens genevois

Le Mouvement citoyens genevois remarque qu'à nouveau M. Kanaan a supprimé cette subvention que la commission avait réintroduite l'année passée. Il faut soutenir ce festival. Le Mouvement citoyens genevois propose de modifier la compensation en remplaçant les lignes 31 du DCTN par le fonds «Soutien aux manifestations de cinéma». Il rappelle que le festival touchait 160 000 francs il y a deux ans; il lui faut au minimum 80 000 francs pour continuer à fonctionner.

Ensemble à gauche informe qu'il a proposé un amendement (l'amendement N° 45) en faveur du FIFOG d'un montant moins important. L'augmentation

de la subvention est également compensée sur la ligne «Soutien aux manifestations de cinéma». La commission ne peut pas prélever 80 000 francs de cette ligne dont le montant est peu élevé. Pour cette raison, il a décidé de proposer une compensation de 50 000 francs. Ensemble à gauche rappelle que le Conseil municipal a eu connaissance de certains dysfonctionnements importants au sein du FIFOG. Politiquement et humainement, c'est important de défendre ce festival afin de favoriser la diversité culturelle. Des films ne sont pas accessibles que grâce au festival. C'est donc essentiel de maintenir cette subvention. Néanmoins, dans le cas où la subvention serait reconduite, il estime important d'avoir une exigence par rapport à sa gestion. Des propositions et des changements sont en cours. Il est d'avis que la Ville devrait insister sur le fait que, pour que la subvention soit effective, des changements doivent être réalisés. La Ville ne peut pas continuer à subventionner l'institution si cette dernière rencontre toujours des problèmes de gestion et des difficultés de collaboration.

Le Parti libéral-radical indique que ce fonds s'élève à 161 600 francs dans le projet de budget 2023 amendé.

Selon le Mouvement citoyens genevois, la plupart des changements sont déjà effectifs. Le changement de présidence est en cours.

Les Vert-e-s remarquent qu'il y a trois amendements concernant le FIFOG, qui divergent sur le montant. Pour les mêmes raisons qu'Ensemble à gauche, le groupe des Vert-e-s a fortement discuté du montant à octroyer afin de donner à ce festival une nouvelle perspective car il a une réelle volonté d'améliorer la situation. Les Vert-e-s trouvent injuste et inadéquat de prélever la moitié du fonds «Soutien aux manifestations de cinéma». Ils maintiennent donc leur amendement (N° 46) qui prévoit un montant de 40 000 francs compensé sur les lignes 31 du DCTN. Si la situation du festival s'est stabilisée d'ici à l'année prochaine, les Vert-e-s acceptent d'entrer en matière pour une augmentation de la subvention nominale.

Le Parti libéral-radical remarque que le fonds «Soutien aux manifestations de cinéma» a été vidé de 115 000 francs: 80 000 francs ont été retirés au FIFOG, 143 000 francs ajoutés à la Fureur de lire, 140 000 francs au festival Animatou et 80 000 francs ajouté au festival Filmar en Amérique latina. Les 80 000 francs de la subvention du FIFOG ont été donnés au festival Filmar en Amérique latina. Cela est assumé par le magistrat. Si la commission souhaite remettre au FIFOG 80 000 francs, il suggère de prendre 40 000 francs au festival Filmar en Amérique latina et de prendre les 40 000 francs restants dans le fonds «Soutien aux manifestations de cinéma». Si la commission suit cette proposition, le fonds s'élèvera à 121 000 francs. La commission peut aussi décider de retirer 40 000 francs à Animatou, plutôt qu'au festival Filmar en Amérique latina. Le Parti libéral-radical rappelle que le plan financier du FIFOG n'était pas clair. De plus, on ne connaît pas le salaire du directeur et il y a d'importants problèmes de communication. Les

personnes au sein du comité du FIFOG sont sérieuses et méritent leur chance. Le Parti libéral-radical souhaite lui donner une chance, raison pour laquelle le parti accepte l'amendement du Mouvement citoyens genevois.

Par 12 oui (1 MCG, 1 EàG, 4 S, 3 PLR, 1 UDC, 2 LC) contre 1 non (Ve) et 2 abstentions (Ve), l'amendement est accepté.

N° 45

Amendement retiré par Ensemble à gauche.

N° 46

Amendement retiré par les Vert-e-s.

Séance du 16 novembre 2022

Suite des votes des amendements

N° 47: suppression de l'augmentation de la subvention au Fonds de soutien à l'organisation de manifestations de 100 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical a procédé par équité, en se disant que ces demandes d'augmentations assez conséquentes proviennent des magistrats. Les besoins urgents auraient déjà été signalés au mois d'août.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 5 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 48: nouvelle subvention nominative pour une antenne de Reliance de 80 000 francs, compensée sur la ligne 31 du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

Le Parti socialiste indique que le but de cette association est de se présenter en intermédiaire d'abord entre la famille et l'école, pour mieux traduire les demandes des écoles auprès des familles, mais aussi entre la famille et les proches. Les 80 000 francs permettront l'ouverture d'une antenne fixe en Ville de Genève. Il existe déjà une antenne mobile dans le canton dont quelques élèves de la Ville de Genève bénéficient. Une antenne fixe permettrait de couvrir les besoins d'un public beaucoup plus large.

Selon le Parti libéral-radical, sauf erreur de sa part, une proposition de subvention leur a été refusée car leur siège n'était pas en ville de Genève. Le Parti libéral-radical rappelle que l'aide scolaire est une prérogative du Canton. Il est malvenu que la Ville commence à multiplier les fonds accordés à ces différentes associations car cela doit se faire avec le Département de l'instruction publique,

de la formation et de la jeunesse (DIP); toute aide qui propose des tutorats doit être assumé par le DIP. Ce dernier dispense d'ailleurs dans toutes les écoles des soutiens pour les élèves en difficulté. Cette association fera un double emploi et offrira probablement un soutien moins adapté à ce qui existe déjà.

Les Vert-e-s indiquent que l'adresse de l'association est rue des Savoises, à la Maison des associations; son siège est donc en ville de Genève.

Pour le Parti socialiste, à la différence avec l'Association des répétitoires Ajeta (ARA), les antennes sont gérées par des enseignants du DIP et non des étudiants qui ont une connaissance approximative du système scolaire. Les gérants de ces antennes connaissent très bien le système, ses demandes, ses codes et peuvent donc mieux traduire et expliciter les demandes scolaires auprès des familles. De plus, la compensation se fait sur le chapitre 31 à l'ECO. Le rapport d'activité de l'année passée de Reliance indique qu'au niveau des recettes seul le Canton la finance actuellement. Il est intéressant que la Ville commence à participer à ce type d'initiative car le but est que l'aide puisse aussi se faire au niveau de la crèche. Les villes sont responsables des crèches. L'intérêt de mettre les enfants en crèche est de pouvoir observer l'enfant, comment il évolue, etc.

Les Vert-e-s expliquent que cette proposition fait écho à la motion M-1417 votée par le Conseil municipal en mars 2021, adoptée à l'unanimité par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ). Il s'agissait aussi d'encourager les synergies entre le Canton et les communes.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC), et 1 abstention (MCG), l'amendement est accepté.

N° 49: augmentation subvention «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» pour 200 000 francs, compensée par la suppression 1 ETP de TSHM et 0,6 ETP Architecte, proposée par le Centre

Le Centre indique que l'année dernière, suite à un projet de crèche estivale qu'il a déposé, M^{me} Kitsos a amené une expérience à Saint-Jean qui a eu du succès et prouvant qu'il existe un fort besoin pour ce type d'initiative. Les parents n'ont pas assez de vacances et les grands-parents ne peuvent pas toujours assurer les gardes. L'idée est de créer une crèche rive gauche pour l'été. La somme de 200 000 francs se base sur le budget de la crèche rive droite. En compensation, il propose la suppression d'un poste de TSHM et du poste de l'architecte à mi-temps. Pour rappel, l'année dernière M^{me} Kitsos a obtenu un architecte pour la petite enfance qui est un temps partiel et cette année elle demande un architecte jeunesse, pour les maisons de quartier, à mi-temps aussi. Ce n'est pas raisonnable puisqu'il suffisait d'élargir le taux d'activité de l'architecte déjà employé à mi-temps. Il paraît plus judicieux de voir comment l'architecte pour la petite enfance peut s'adapter à cette nouvelle charge de travail. Pour le TSHM, cela fait partie des nouveaux postes proposés dans

le budget amendé. M^{me} Kitsos a proposé deux postes. Il serait préférable de mieux définir les besoins plutôt que d'ouvrir d'emblée deux postes.

Le Parti libéral-radical serait favorable à la crèche estivale. Il est favorable à la suppression de l'architecte mais pas à celle du poste de TSHM car il ressort des auditions sur le sujet qu'il manque des postes de TSHM. Il est judicieux d'accorder les deux postes minimum demandés par M^{me} Kitsos, car les TSHM vont toujours par deux, un TSHM seul ne peut pas faire son travail.

Le Parti socialiste a découvert lors des auditions à la CSSJ que le taux de TSHM en Ville de Genève est extrêmement bas en comparaison des autres communes. Au prorata de la population, la Ville devrait engager une vingtaine de TSHM qui sont des postes de terrain. L'effort fait par le Conseil administratif est bon mais insuffisant. Si on prend en compte les besoins actuels et les statistiques, l'état psychologique de la jeunesse est très troublant – plus de suicides, de bagarres de plus en plus violentes. Le besoin pour des postes de TSHM est réel. La Ville a l'habitude d'engager des TSHM après des faits divers, mais il faudrait les engager à titre préventif.

Le Centre précise qu'un rapport d'audit a souligné qu'il y avait aujourd'hui beaucoup trop d'Unités d'action communautaire et d'assistants sociaux de proximité en Ville de Genève par rapport aux besoins. A un moment donné, quand on est trop doté dans un service, on ne peut pas engager d'autres postes hors murs sans baisser les postes déjà en place. Le Centre prône plus d'équilibre. Il ne dit pas qu'il faut donner moins d'argent au social, seulement qu'il faut supprimer des postes avant d'en créer de nouveaux. Tant que ce travail n'a pas été fait, il ne peut pas soutenir de créations de postes dans ce département. M^{me} Kitsos a déjà les moyens nécessaires au sein du département pour ouvrir ce poste. Il propose, afin que l'amendement sur les crèches soit voté, de faire la compensation sur la ligne 31 du Service de la petite enfance.

Le Parti socialiste invite le Centre à déposer une recommandation. Ce dispositif n'ayant été testé qu'un été, il faut peut-être plus de recul pour se rendre compte du besoin. En l'état, le Parti socialiste refusera l'amendement à cause de la compensation.

Le Centre ne désire pas une augmentation du budget, donc il ne la proposera pas en recommandation. Il s'étonne qu'il faille laisser le temps aux crèches pour faire leurs preuves, mais pas aux postes de TSHM.

Le Parti socialiste répond que depuis le début de la législature ils savaient que la Ville n'atteignait pas les 10% en couverture de TSHM, alors que Vernier, par exemple, est à peu près à 15%. Les assistants sociaux des Antennes sociales de proximité (ASP) font un travail au niveau de la participation citoyenne qui est essentiel.

Pour la suppression du poste d'architecte, il semble au Parti socialiste qu'il y a une confusion liée au nom de la fonction: le rôle de l'architecte est de traduire les besoins, de répondre aux demandes et de collaborer avec le service de M^{me} Perler.

Pour le Mouvement citoyens genevois, il faut convertir les assistants sociaux des ASP en TSHM. Il rappelle d'ailleurs que le métier d'ASP a changé d'appellations de nombreuses fois et que leur utilité n'est toujours pas claire. Il regrette que les décisions soient toujours prises avant un rapport sur l'état du besoin d'un rapport. Le problème date des années 1990 où il était déjà question de convertir les ASP aux nouvelles nécessités, ce qui n'a été jamais fait. Il faut former les ASP petit à petit au métier de TSHM. Il doute du chiffre de 10% avancé par le Parti socialiste, est-ce extrait d'un rapport? Le Mouvement citoyens genevois soutiendra donc l'amendement du Centre tel qu'il est proposé.

Par 11 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 3 PLR) contre 3 oui (2 LC, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), l'amendement est refusé.

N° 50: Nouvelle subvention «Dôme Seniors» pour 40 000 francs, compensé par une diminution du fonds Zell, proposé par le Centre

Selon le Centre, Dôme Seniors est une association active dans l'accompagnement des personnes âgées en situation précaire. Il s'agit de leur apporter un soutien social, administratif et numérique. Cette association est de plus en plus sollicitée compte tenu du vieillissement de la population. Dôme Seniors se déploie en Ville notamment sur demande de la Ville de Genève et répond à des besoins non couverts par Pro Senectute, dont les délais de réponse sont trop longs. Le Centre connaît des familles satisfaites des services de Dôme Seniors. Elle est soutenue par une fondation, et ils trouveront d'autres financements privés prochainement; pour ce faire, une subvention de la Ville peut aider. L'Hospice général fait appel à elle. Si on se réfère à l'audition de M^{me} Kitsos, une somme a été affectée à Pro Senectute tout en étant conscient que la Ville n'allait probablement pas travailler exclusivement avec eux car c'est une association active dans toute la Suisse et pas forcément d'une très grande efficacité localement. Pour le Centre, il faut donner un signe positif aux associations genevoises qui se déploient efficacement sur le terrain.

Pour le Mouvement citoyens genevois, il y a déjà Cité Seniors. Pourquoi rajouter une subvention à un autre acteur? Cela constitue un éparpillement. Si la Ville de Genève continue à donner ce mandat à Pro Senectute, c'est qu'elle en est satisfaite.

Les Vert-e-s indiquent qu'il y a une concurrence entre les deux associations. Ils ajoutent que Dôme Seniors a une forte base de bénévolat et collabore avec d'autres institutions. Sur leur site, il est indiqué que le directeur salarié est l'époux de la présidente de l'association. C'est une situation très délicate qui viole toutes les règles de bonne gouvernance. Des subventions publiques ne peuvent pas être octroyées à ce genre de montage.

Le Parti libéral-radical ne votera pas cette subvention car il a besoin d'en parler avec son groupe. Il propose au Centre de déposer le projet en plénière si l'amendement ne passe pas ce soir.

Par 12 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 MCG) contre 3 oui (2 LC, 1 UDC), l'amendement est refusé.

N° 51: suppression des subventions «Allocation rentrée scolaire» et «Allocation rentrée scolaire pour les sans statuts de résidence» pour un montant de 896 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Selon le Parti libéral-radical, en 2013, M^{me} Alder avait disposé de 600 000 francs non dépensés pour créer une allocation pour acheter les fournitures scolaires. Aujourd'hui c'est plus d'un million qui est alloué à cette allocation. Cette somme pourrait aller plus judicieusement aux personnels de la cantine scolaire qui sont trop peu par rapport à la charge de travail. De plus, il y a des fonds ponctuels qui existent pour les familles en difficulté. Le Parti libéral-radical doute de la nécessité de cette allocation qui ne touche que les familles qui ont des enfants allant à l'école en Ville de Genève.

Pour le Parti socialiste, l'idée d'augmenter le personnel des restaurants scolaires est bonne mais la financer par la suppression de cette allocation interroge. De plus, le Parti libéral-radical ne demande que la suppression de l'allocation sans la compensation évoquée qui irait aux restaurants scolaires. Le Parti socialiste indique que la carte d'allocation de rentrée est calculé sur le revenu déterminant unifié (RDU), c'est donc uniquement pour une certaine catégorie de gens. C'est un soutien bienvenu en début d'année car, aujourd'hui, l'école distribue de moins en moins de choses et chaque année les parents doivent acheter les règles, les compas, les baskets avec une certaine semelle, et cela coûte plus cher que le montant couvert par la carte.

Les Vert-e-s rappellent que cette ligne budgétaire est la suite d'un règlement qui a été voté par le Conseil municipal, donc s'ils ne veulent pas de cette allocation il faut changer le règlement et non le budget.

Le Mouvement citoyens genevois ajoute que lorsqu'un règlement est mis en place, la Ville doit payer.

Par 10 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 5 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 52: Suppression de la création d'une subvention «Bourses médias» pour 60 000 francs, proposé par le Parti libéral-radical

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 oui (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (LC), l'amendement est refusé.

N° 53: Suppression de l'augmentation de la subvention «Geneva Cities Hub» pour 25 000 francs, proposé par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical indique que le président de cette fondation, créée en 2020, est M. Kanaan. La fondation œuvre pour que les villes puissent réfléchir aux politiques futures ensemble. Sous l'angle politique, cela ne fait pas beaucoup de sens d'ajouter cet échelon à un système déjà complexe – commune, Canton, Confédération. Cette organisation n'a pas de réelle utilité pour la Ville de Genève.

Pour le Parti socialiste, Geneva Cities Hub a le rôle important de porter la voix des villes au niveau du multilatéralisme. Ce n'est pas seulement théorique; les gouvernements locaux, les villes, ont des connaissances pratiques et locales, une expertise urbaine, qu'ils peuvent apporter pour éclairer certains enjeux. La Ville de Genève a une réputation qu'elle doit tenir, notamment face à des menaces d'autres villes qui cherchent à obtenir certains sièges d'organisations internationales. C'est aussi dans l'intérêt de la Ville que de participer à de tels mécanismes.

Le Centre ne voit pas l'apport concret de cette fondation. Une somme symbolique peut être allouée à une telle organisation car Genève est une ville internationale. Mais après les refus de subventions bien plus utiles à la population de Genève, il ne faudrait pas augmenter cette subvention.

Les Vert-e-s constatent que les villes font un peu peur à la droite car les villes sont de gauche, elles sont des centres de renouveau qui abritent des sociétés progressistes, des sociétés qui veulent casser des traditions qui leur sont chères. C'est intéressant de donner aux villes une plateforme pour échanger, pour porter sur un plan supranational leurs idées et pour qu'elles puissent articuler leurs besoins. C'est ainsi un projet qui mérite d'être subventionné.

Le Mouvement citoyens genevois n'est pas opposé à ce Geneva Cities Hub, toutefois 100 000 francs lui semblent suffisants aujourd'hui. C'est pourquoi il votera en faveur de l'amendement.

Par 8 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 oui (1 UDC, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG), l'amendement est refusé.

N° 53 bis, nouvel amendement: augmentation de 890 000 francs sur les lignes et fonds de soutien au sport, compensée sur l'ensemble des groupes 31 Ville de Genève, proposée par l'Union démocratique du centre

L'Union démocratique du centre explique que la commission a voté une augmentation nette de 890 000 francs à la culture. Il souhaite qu'un effort équivalent soit fait pour le sport, avec le même mode de financement, c'est-à-dire une compensation transversale sur les lignes 31. Le sport est aujourd'hui mal soutenu. L'idée est que ces 890 000 francs aillent sur toutes les lignes de soutien, à l'exception du soutien à l'organisation de manifestations, ce qui ferait 20%

d'augmentation pour tous les sports. Au niveau des comptes, il y a toute une série d'associations qui ont dépensé plus que ce qui avait été budgété initialement donc c'est l'occasion de formaliser ces dépenses. Il existe un besoin.

Le Parti socialiste rappelle que les gens qui gèrent les associations disent ne pas avoir besoin d'une augmentation. Cet amendement n'est donc pas nécessaire.

Le Centre refuse la compensation. Il faut commencer par une étude d'évaluation des besoins.

Pour le Parti libéral-radical, l'idée de faire des augmentations ou diminutions linéaires n'est pas bonne. Tous les sports n'ont pas besoin de plus de soutien. Il faut des demandes plus ciblées et plus étudiées.

Les Vert-e-s sont d'accord que le sport est le parent pauvre. Les associations sportives demandent moins que celles de la culture. Dans le futur les besoins risquent d'être plus importants car les bénévoles ne pourront continuer à travailler de la manière actuelle. Toutefois, cette proposition d'augmentation est prématurée par manque de connaissance des besoins.

Le Mouvement citoyens genevois, malgré que la forme ne lui plaise pas, votera en faveur de l'amendement.

Par 11 non (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 3 PLR) contre 2 oui (UDC, MCG) et 2 abstentions (LC), l'amendement est refusé.

Recommandations

N° 54 (recommandation N° 1): augmentation des charges de travaux d'entretien (groupe 314) pour atteindre le niveau des charges aux comptes 2021 pour 2,4 millions, proposée par le Parti socialiste

Le Parti socialiste indique que les budgets liés aux travaux d'entretien sont sous-estimés. Les constructions augmentent. Il faut que le budget suive. Le chiffre proposé est l'écart entre ce qui a été payé l'année passée (16 millions) et ce qui a été budgété cette année (13,7 millions). La nouvelle mouture du projet de budget présente un déficit de 21 millions. Il faut faire attention à ce déficit mais c'est un signal donné au Conseil administratif pour qu'il propose des budgets réalistes.

Pour le Mouvement citoyens genevois, c'est toute la problématique des travaux courants intégrés au budget de fonctionnement et des travaux d'entretien, plus conséquents, qui sont intégrés au budget des investissements. Chaque année aux comptes il y a des correctifs faits par le Service du contrôle interne sur la partie investissements et sur la partie fonctionnement. Il serait temps après des années de discussion que les règles soient non seulement renégociées mais aussi appliquées.

Le Parti libéral-radical s'abstiendra même si, sur le fond, la mesure est excellente. C'est sur ce fonds que les coûts des travaux d'urgence de réfection de la piscine de Varembe ont été pris. Il aurait été plus sage de compenser dans les investissements, le Parti libéral-radical aurait alors voté la recommandation beaucoup plus facilement.

Ensemble à gauche s'alarme du dépassement régulier du budget que l'on retrouve dans les comptes et, d'autre part, du manque de clarté de ce qui relève du fonctionnement et de l'investissement. M^{me} Perler a indiqué qu'elle allait déposer des crédits cadres afin d'intégrer ces dépenses aux investissements. C'est une piste intéressante. Par rapport à la difficulté actuelle, Ensemble à gauche soutiendra la recommandation.

L'Union démocratique du centre soutient la recommandation qui revient à demander au Conseil administratif de présenter un budget sincère.

Le Centre déplore l'usage de faire un budget insincère et ensuite de déposer des propositions tout le reste de l'année. La magistrate a d'ailleurs reconnu une sous-dotation en postes. Il aimerait que le déficit ne soit pas aggravé, que le Conseil administratif soit conscient des résultats réels de ses politiques publiques et qu'il mette le frein sur de nouvelles dépenses. Il faut que le budget soit réaliste. Cependant cette dépense supplémentaire est de l'ordre de l'arbitrage du Conseil administratif, et il faut une compensation pour éviter de creuser le déficit.

Les Vert-e-s relèvent que les arguments de plusieurs partis sont en contradiction avec ceux qu'ils énoncent tout le reste de l'année, comme des propositions pas trop grandes pour contrôler ce que fait le Conseil administratif. A la suite de multiples questions à la magistrate sur les propositions cadres, il semblait tout à fait incertain que sa proposition soit votée. Et maintenant on veut ajouter 2,4 millions en se basant sur les comptes, or les comptes ce n'est pas l'avenir. Les Vert-e-s sont pour le retour à l'équilibre. A un moment où le Conseil administratif a fait un effort tout particulier pour baisser la dette de 33 millions à 21 millions, ces autres partis souhaitent maintenant participer à son augmentation alors que la droite n'arrête pas de dire qu'il faut la diminuer. Pour les Vert-e-s, le budget présenté est sincère. Dans toutes les auditions, le but d'une partie des membres de la commission de finances a été de montrer une insincérité budgétaire dans de multiples lignes.

Pour le Mouvement citoyens genevois, il fallait présenter la hausse dans les amendements budgétaires, avec une compensation. Il est hors de question d'augmenter la dette. De plus, tant qu'il n'a pas la certitude de la mise en place d'une règle définissant ce qui est de l'investissement et du fonctionnement, il ne votera aucun crédit complémentaire.

Par 8 non (1 MCG, 3 Ve, 1 LC, 3 PLR) contre 7 oui (1 EàG, 4 S, 1 LC, 1 UDC), la recommandation N° 54 est refusée.

N° 55 (recommandation N° 2): soutien aux associations subventionnées (indexation) pour 1,4 million, proposé par Ensemble à gauche et le Parti socialiste

Ensemble à gauche fait une recommandation pour que le Conseil administratif prenne en compte le fait qu'une grande partie des services offerts en Ville de Genève sont assurés par des associations dont le personnel est confronté à la hausse des prix et à une diminution de son pouvoir d'achat, comme le personnel de la Ville. Cette recommandation est aussi une invitation à la Ville pour collecter des informations sur le nombre d'employés de chaque association. De plus, il devrait y avoir une manière d'aider les associations de taille moyenne à s'adapter à la situation complexe.

Le Parti socialiste indique qu'en 2009 une recommandation similaire était passée. Il ne faut donc pas s'arrêter à des problèmes de faisabilité. Un pourcent d'indexation représente 1,4 million. Ces 1,4 million sont à prendre sur la ligne 36 du GIAP et de la petite enfance. Ils ont choisi 1%, pour prendre en compte les salaires ainsi que le coût de la vie en général.

Le Parti libéral-radical est très attaché à ne pas creuser la dette. Si on dépose des recommandations pareilles alors pourquoi le Parti libéral-radical ne déposerait pas une recommandation pour soutenir tous les petits commerçants qui se retrouvent du jour au lendemain à devoir s'accommoder de la suppression de toutes les places de stationnement en zone bleue. Ces commerçants sont tous en souffrance depuis le Covid, certains n'ont toujours pas remonté les chiffres, tandis que d'autres doivent rembourser leurs emprunts et il y a un record de faillites à Genève. Il faudrait plutôt créer un fonds pour le commerce local lésé par les politiques de la Ville plutôt qu'une indexation aux associations subventionnées. Les commerces pâtissent aussi du climat économique.

Le Mouvement citoyens genevois refusera cette recommandation, notamment pour des raisons budgétaires. De plus, cibler les associations est impossible, cela occasionnerait des engagements, ce qui n'est pas raisonnable.

Par 10 non (3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 5 oui (1 EàG, 4 S), la recommandation N° 55 est refusée.

N° 56 (recommandation N° 3): nouvelle subvention pour BOWIE (incubateur de projets genre et LGBTIQ) de 50 000 francs, proposée par les Vert-e-s

Les Vert-e-s indiquent que ce projet a démarré en 2019 et qu'il a été accompagné trois ans par le fond G'innove. BOWIE crée de l'entrepreneuriat en aidant notamment les femmes et les personnes LGBTIQ+ à s'épanouir et à créer des projets viables. Il suit environ une vingtaine de projets par semestre, sélectionnés sur plus de 300 projets. 80% des projets soutenus sont toujours présents dix-huit mois après la fin du suivi et sont viables. Cela permet de donner de la visibilité à une communauté qui était peut-être plus facilement marginalisée. BOWIE a

présenté un plan de financement solide avec des subventionnements privés et publics.

Selon le Parti libéral-radical, cette idéologie sociétale crée encore plus des silos en soutenant des personnes en fonction de leur orientation sexuelle, au nom de la lutte contre des discriminations. Ce type d'initiative dessert leur cause.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (1 MCG, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (LC), la recommandation est acceptée.

N° 57 (recommandation N° 4): nouvelle subvention aux Archives contestataires pour 40 000 francs, proposé par les Vert-e-s

Les Vert-e-s indiquent que cette association fait de la collecte d'archives auprès du grand public et de la revalorisation des mouvements sociaux, féministes et culturels genevois depuis quinze ans. Elle organise des ateliers virtuels ainsi que des conférences et des débats pour mieux appréhender l'Histoire. Elle travaille en complémentarité avec le Collège du travail et les Archives du MLF ainsi que de nombreux partenaires associatifs et publics. Le passage à une nominale lui permettrait de sortir de la précarité des soutiens ponctuels et d'éviter de solliciter chaque année la Ville pour mettre en place ses activités.

Pour le Parti libéral-radical, ces milieux historiques ne devraient pas être financés par la Ville, alors même que cela existe à l'Université. Ce n'est pas le rôle de l'Etat car cela peut teinter de politique des recherches qui devraient être neutres. De plus, il existe un fonds MLF et dans ce fonds se trouve un fonds d'archives cantonal. Le Parti libéral-radical votera contre.

Pour Ensemble à gauche, ce projet donne la possibilité à des personnes qui ont fait partie de mouvements de donner leurs archives personnelles sur tel ou tel mouvement. De cette manière, ces documents ne sont pas perdus. De plus, cela donne l'occasion à des étudiants en histoire de faire un travail à partir de documents.

Pour le Mouvement citoyens genevois, les archives ne devraient pas être politisées.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 2 non (PLR, MCG) et 5 abstentions (1 UDC, 2 PLR, 2 LC) la recommandation est acceptée.

N° 58 (recommandation N° 5): nouvelle subvention pour «WWF – Plateforme nature et paysage» de 52 000 francs, proposée par les Vert-e-s

Les Vert-e-s expliquent qu'il s'agit d'une plateforme qui regroupe plusieurs associations sous la houlette du WWF. Elle a besoin d'engager quelqu'un à 40% pour se coordonner et éviter les doublons.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la recommandation est acceptée.

N° 59 (recommandation N° 6): augmentation de la ligne «Subventions plan climat» de 260 000 francs, proposée par les Vert-e-s

Le Mouvement citoyens genevois indique que le Conseil administratif a déjà augmenté de 340 000 francs la subvention de ce fonds, ce qui aboutit à un total de 640 000 francs d'augmentation. C'est de l'exagération.

Les Vert-e-s rappellent qu'il y a 75 millions pour la culture en subvention chaque année, 52 millions pour le sport et seulement 1 million pour l'environnement, soit une hausse de 260 000 francs. Ce n'est pas assez malgré les arbitrages du Conseil administratif. Ils souhaitent donner à la Ville de Genève les moyens à la mesure de ses ambitions et de soutenir les initiatives publiques et privées en faveur de l'environnement.

Le Parti libéral-radical a observé qu'en 2021 101 000 francs seulement ont été dépensés; ils ne savent donc pas trop où irait cet argent supplémentaire. Le Parti libéral-radical suit avec intérêt les projets concrets pour le climat mais, en l'état, il manque des détails. Ils ont accepté le premier pas mais ils attendront pour le second.

Les Vert-e-s répondent que les 101 000 francs correspondent à l'intégralité du fonds.

Le Centre est sensible au climat; ils sont d'accord sur le principe sur l'augmentation de ce fonds, cependant ils n'adhèrent pas à la non-compensation. Le Conseil administratif doit réduire certaines choses afin de réinvestir de nouveaux sujets comme le climat.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la recommandation est acceptée.

N° 60 (recommandation N° 7): augmentation de la subvention «Alternatiba Léman» de 80 000 francs, proposée par les Vert-e-s

Les Vert-e-s annoncent qu'il s'agit du même discours pour un autre montant, 80 000 francs, d'une même urgence que pour la recommandation précédente. Alternatiba est une alternative pacifique à Extinction rébellion.

Pour le Parti libéral-radical, si Alternatiba est effectivement pacifique, il pourrait s'accorder là-dessus. Toutefois il faut alors que les Vert-e-s soient prêts à voter d'autres sujets du Parti libéral-radical.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la recommandation est acceptée.

N° 61 (recommandation N° 8): augmentation de la subvention «Accès à la culture (théâtre, concerts)» de 50 000 francs, proposée par le Parti socialiste

Pour le Parti socialiste, ce fonds de 100 000 francs est sous-doté. Ce fonds permet d'aider la fréquentation des grandes institutions et de démocratiser leur accès. Cela permettrait notamment d'offrir des places pour le GTG et la Comédie.

Le Centre est très sensible à cette question. Il s'interroge sur la pertinence de cette mesure alors que le magistrat socialiste a plusieurs fois réitéré son intérêt pour la question et n'a quand même pas fait ce choix. En l'état, il ne la votera pas.

Pour le Parti libéral-radical, ce n'est pas à la Ville de faciliter l'accès dans les grandes institutions. Il ne faut pas faire de différence sur ce plan entre les communes. C'est une bonne idée mais mal mise en œuvre.

Pour l'Union démocratique du centre, il s'agit d'augmenter artificiellement le public de la Nouvelle Comédie. Il ne rentrera pas dans cette logique.

Le Mouvement citoyens genevois s'interroge s'il y a vraiment une demande.

Par 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve) et 2 abstentions (Ve), la recommandation est refusée.

N° 62 (recommandation N° 9): augmentation de la subvention «Théâtre des marionnettes (TMG)» de 43 000 francs, proposée par Ensemble à gauche et le Parti socialiste

Le Parti socialiste indique que la commission a choisi de les soutenir hier. Il ne faut pas s'arrêter au milieu du chemin. Il faut répondre pleinement à leur demande d'obtenir une hausse de 193 000 francs. Il s'agit de 200 représentations par année gérées par une petite équipe qui est clairement en souffrance. La moitié de la somme a été compensée.

Le Centre aurait volontiers voté cette recommandation si une compensation était prévue.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la recommandation est acceptée.

N° 63 (recommandation N° 10): augmentation de la subvention «Soutien à la création musicales actuelles» de 300 000 francs, proposé par le Parti socialiste

Le Parti socialiste rappelle que les musiques actuelles ont souvent été le parent pauvre, et que cela commence à changer. Il faut continuer dans cette voie en les subventionnant davantage. Ces 300 000 francs vont aider à réduire l'écart qui persiste entre les subventions pour la musique classique et celles pour la musique actuelle.

Le Parti libéral-radical attend toujours un fonds d'indemnisation pour les commerçants. Il faut savoir s'arrêter, les gens sont pris à la gorge pour payer leurs impôts et la Ville subventionne encore davantage.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle qu'ils ont déjà accepté hier soir une augmentation de 200 000 francs. Il trouve ce clientélisme insupportable.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 non (1 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (LC), la recommandation est acceptée.

N° 64 (recommandation N° 11): augmentation de la subvention «Soutien aux manifestations musicales actuelles» de 100 000 francs, proposée par Ensemble à gauche

Pour Ensemble à gauche, il s'agit toujours de diminuer l'écart entre les subventions allant aux différentes offres musicales. Aujourd'hui la précarité de ces professionnels est grande. Il faut que la Ville prenne ses responsabilités et les aide.

Le Parti libéral-radical doute que l'argent soit une solution pertinente. L'artiste, celui qui veut vivre dans le milieu culturel, ne peut pas dépendre de la Ville pour assurer son parcours. Il faut mettre en place des structures pour les accompagner. La problématique exige la mise en place de solutions plus complexes.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 non (1 UDC, 3 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (LC), la recommandation est acceptée.

N° 65 (recommandation N° 12): création d'une subvention nominale pour les Athénéennes de 70 000 francs, proposée par Ensemble à gauche et le Parti socialiste

Ensemble à gauche indique que le but est d'assurer une subvention plus régulière à ce festival qui cherche à faire un lien entre différentes musiques et différents publics.

Le Parti socialiste informe que les Athénéennes ont 100 000 francs; le but est de monter à 170 000 francs. Leurs besoins s'élèvent à 200 000 francs.

Pour le Parti libéral-radical, il faut arriver à faire se côtoyer les différents types de musique. Le concept a beaucoup de sens aujourd'hui, mais ce n'est pas une raison pour augmenter la subvention au détriment du budget qui est déjà déficitaire.

Le Centre ajoute que ce festival existe depuis 2010 et intègre des artistes émergents de la scène locale avec des artistes plus connus de la scène internationale. Le concept est donc intéressant en ce qu'il mélange les artistes mais aussi les publics; leur public est en effet très hétéroclite. Deux pianistes de talent,

M^{me} Vigoureux et M. Pernoux, font partie de la codirection. Il y a également beaucoup de bénévoles. C'est un festival qui mérite d'avoir quelque chose de plus pérenne pour s'inscrire dans le temps.

Par 10 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC) contre 4 non (2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PLR), la recommandation est acceptée.

N° 66 (recommandation N° 13): augmentation de la subvention «Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)» de 100 000 francs, proposée par Ensemble à gauche et le Parti socialiste

Le Parti socialiste rappelle que cette association a mis en place un système de salariat pour les artistes qui se produisent dans leurs murs. Cela nécessite la création de postes administratifs, raison de la proposition d'augmentation de la subvention.

Le Mouvement citoyens genevois estime que l'équilibre entre les divers types de musiques se fera au détriment de la musique classique. Il a voté avec plaisir l'augmentation de 100 000 francs hier soir. Il ne votera pas cette augmentation supplémentaire.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (LC), la recommandation est acceptée.

N° 67 (recommandation N° 14): augmentation de la subvention «Gli Angeli» de 200 000 francs, proposée par le Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical explique que Gli Angeli est en situation délicate. Il souhaite que cette organisation, qui se produit sur des scènes internationales, bénéficie de plus de visibilité à Genève, raison de leur demande de passer la subvention de 300 000 à 500 000 francs.

Par 10 non (1 EàG, 2 LC, 3 S, 3 Ve, 1 UDC) contre 4 oui (3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (S), la recommandation est refusée.

N° 68 (recommandation N° 15): augmentation de la subvention «Everybody's perfect» de 25 000 francs, proposée par Ensemble à gauche et le Parti socialiste

Le Parti socialiste explique qu'il s'agit d'un festival de cinéma qui est passé de biannuel à annuel. Il propose des projections de films ainsi que des manifestations de type conférences. Avec 25 000 francs, ce festival pourrait payer décemment les gens qui travaillent pour eux.

Le Centre indique que M. Kanaan a déjà augmenté cette subvention de 30 000 francs à 80 000 francs. Cette augmentation a été refusée par la commission des arts et de la culture qui l'a auditionnée car ils viennent de passer au rythme annuel. En outre, il est attendu une amélioration au niveau de la gouvernance.

Par 10 non (3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 EàG, 4 S), la recommandation est refusée.

N° 69 (recommandation N° 16): création d'une subvention pour les associations qui luttent contre illettrisme et pour le numérique responsable de 50 000 francs, proposée par le Parti socialiste

Le Parti socialiste annonce qu'il s'agit de la création d'une ligne nominale. La problématique de la fracture numérique est réelle; elle est présente à tous les âges et chez les publics migrants. Alors que les démarches administratives deviennent pour la plupart exclusivement numériques, si on ne sait pas se servir du numérique on commence à être exclu de la société. Il faut donc agir. Le DCTN travaille notamment avec le DCSS et de nombreux autres partenaires pour constituer un réseau d'inclusion numérique. Cette ligne nouvelle permettrait la mise en place de cette politique publique.

Pour le Parti libéral-radical, cela existe déjà: les maisons de quartier et les associations d'aînés donnent des ateliers numériques. Cela va créer une multitude d'autres associations qui risquent plutôt de se perturber les unes les autres.

Le Centre est surpris de la recommandation du Parti socialiste qui l'année dernière avait refusé un amendement similaire du Centre qui était compensé avec une ligne 31. M. Kanaan, avec environ 280 millions du budget, devrait pouvoir financer cela puisque c'est l'un de ses principaux buts.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la recommandation est acceptée.

N° 70 (recommandation N° 17): augmentation de la subvention de l'association Le Terreau – Sujet de 50 000 francs, proposée par Ensemble à gauche et le Parti socialiste

Selon Ensemble à gauche, cette association fait un travail remarquable avec et pour les très jeunes, à partir de 15 ans. Il y a relativement peu d'endroits à Genève où les jeunes peuvent aller. Cette association organise une multitude d'événements, musicaux notamment. C'est un espace social très important. L'association bénéficie aujourd'hui d'une ligne budgétaire de 80 000 francs. Il est important de soutenir leur activité.

Le Parti libéral-radical ne soutiendra pas cette recommandation car le Terreau vient d'être augmenté et ce, alors qu'ils n'ont pas reçu de rapport d'activité. Il leur faut donc plus d'éléments pour pouvoir voter une augmentation de budget.

Pour le Parti socialiste, cette association fait un très bon travail de sensibilisation, d'accompagnement et de contrôle, typiquement en ce qui concerne le harcèlement, les drogues, etc. Elle promeut l'autocontrôle et le contrôle entre jeunes.

Par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 2 LC, 1 UDC), la recommandation est acceptée.

N° 71 (recommandation N° 18): augmentation de la subvention «Restaurants scolaires» de 250 000 francs, proposée par le Parti socialiste

Le Parti socialiste indique que les restaurants scolaires ont commencé à appliquer les principes de la charte alimentaire. Il manque environ 250 000 francs pour l'appliquer totalement, surtout au niveau des objectifs quantitatifs. Les 250 000 francs correspondent à 20 centimes supplémentaires par repas.

Selon le Parti libéral-radical, la commission des finances est en train de faire les arbitrages sur lesquels le Conseil administratif n'arrive pas à se décider. Il manque une compensation.

Les Vert-e-s trouvent plus que légitime de défendre des points autres que ceux de leur magistrat car ils n'obéissent pas à la même logique politique. Cette proposition pour une alimentation équilibrée et locale est bonne.

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la recommandation est acceptée.

N° 72 (recommandation N° 19): augmentation de la subvention «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» de 200 000 francs, proposée par le Centre

Le Centre reprend l'amendement exposé en début de séance car les commissaires étaient favorables à une proposition sous forme de recommandation.

Le Parti libéral-radical invite le Centre à revenir en plénière avec une compensation autre que les postes de TSHM.

Par 7 non (3 Ve, 3 PLR, 1 UDC) contre 7 oui (1 EàG, 3 S, 2 LC, 1 MCG) et 1 abstentions (S), la recommandation est refusée.

N° 73 (recommandation N° 20): annulation des coupes sur le chapitre 31 du DCTN pour 880 000 francs, proposée par le Parti socialiste

Le Parti socialiste rappelle que la dernière fois qu'ils ont essayé de couper sur les lignes 31 il y a eu une votation populaire pour refuser cela. Cette ligne concerne des mandats pour les artistes, la Fête de la musique, Musiques en été; c'est de la médiation, de l'argent pour les artistes suisses invités et de l'argent pour des mandats aux petites PME. Il est regrettable qu'on prenne là-dedans pour augmenter d'autres choses.

Les Vert-e-s font confiance au magistrat pour obtenir la compensation dont il aura besoin de la part du Conseil administratif pour ces lignes 31. Ils ne voteront

pas cette recommandation car le Conseil administratif procédera à des arbitrages en faveur du département de M. Kanaan.

Par 10 non (3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (1 EàG, 4 S), la recommandation est refusée.

Prises de positions

Le Mouvement citoyens genevois ne votera pas le budget. Quand il voit qu'ils ont la chance d'avoir des prévisions fiscales qui suggèrent des recettes supplémentaire non négligeables de 26 millions supplémentaires, que le Conseil administratif décide de faire un arrosage généralisé des subventions, de procéder à la création de 20 postes supplémentaires pour arriver finalement à un déficit fictif de 21 millions de francs – il dit fictif car les 12 millions de recettes liés aux routes sont loin d'être acquis. C'est un budget déraisonnable, qui fait la part belle au clientélisme. Ce projet de budget ne va ni dans le sens de la raison, ni de la politique d'équilibre et de politiques que le Mouvement citoyens genevois pourrait approuver. Il va dans une seule direction. Il déplore que rien ne soit fait pour aider les entreprises. Tout est fait pour entraver l'activité économique, or quand celle-ci quittera le territoire de Genève ils viendront se plaindre du manque de recettes fiscales. D'autant plus que maintenant le Conseil administratif procède à des travaux et à des initiatives sans en informer le Conseil municipal au préalable et sans donner les détails nécessaires à une prise de décision.

Pour le Parti libéral-radical, l'objectif serait de pouvoir voter un budget ensemble. Il croit au consensus. Malheureusement, on est dans une situation de crise, la population attend des réponses. Et le Parti libéral-radical constate un «budget de la cigale» au niveau des subventions. Il déplore que la majorité ait encore ajouté 20 postes dans un contexte de crise. Le Parti libéral-radical aurait d'autres idées pour ces 20 postes. Il manque notamment des postes de terrain à la Voirie et de postes d'APM. Or au lieu de mettre des nouveaux postes sur le terrain, on augmente la hiérarchie. Par exemple, dans le département de M^{me} Perler, des conseillers ont été ajoutés. Si on crée maintenant 20 postes dans l'administration, il n'y aura pas de fonds l'année prochaine pour créer les postes qui manquent réellement. Le Parti libéral-radical est favorable aux postes de prévention qui ont été créés et qui répondent aux vrais besoins de la population: les postes d'APM et de TSHM. Concernant la culture, il y a une remarque qui revient toujours: c'est le budget le plus lourd. C'est toute la culture du Canton qu'ils soutiennent et ce n'est pas un budget normal de Ville. Il faut reconnaître qu'il manque une image directrice de la culture en Ville. Ils parlent principalement de durabilité, d'égalité, etc., or ce sont des priorités très générales et non proprement culturelles ou artistiques.

Le Centre refusera ce budget. Le travail fait ce soir est trop global; tout le monde est resté campé sur les positions de son parti. Ce qui choque réellement, c'est ce système où les recettes fiscales augmentent mais où le Conseil administratif augmente tellement les dépenses et subventions qu'il creuse le déficit. Et puis la minorité se bat pour ses coups de cœur; c'est là qu'ils passent du global au spécifique – le Concordia pour le Mouvement citoyens genevois, Gli Angeli pour le Parti libéral-radical, le Centre avec les crèches. Le Centre est surtout contre la municipalisation, il voulait partir sur une fondation privée qui paraissait plus raisonnable dans une période de déficit budgétaire programmé. On est plutôt à 33 millions de francs de déficit qu'à 21 millions. La situation est donc délicate. Ce qui est dommage, c'est qu'ils n'arrivent pas à s'entendre sur les principaux enjeux: les priorités climatiques, les priorités culturelles. La majorité distribue certaines sommes sans éléments très concrets. Pour résoudre ce problème, il faudrait revoir le système de vote du budget. Il faudrait disposer de plus de temps. Il faudrait aussi que les partis discutent en amont après avoir défini des priorités. Là on fait de la «petite cuisine» en discutant des petites associations. On ne peut pas aider tout le monde. Il aurait aimé soutenir le fonds climat, cependant il n'était pas défini ni compensé. Tout manque globalement de définition. Si la majorité donnait un signe pour lâcher un peu de lest sur la diminution des postes, cela permettrait de conclure des compromis plus facilement.

Ensemble à gauche soutiendra ce budget car il est satisfait que l'augmentation de l'indexation à 2,8%, même s'il craint que cela ne corresponde pas à la situation de fin d'année. Il est évident que nous sommes dans un moment de crise, et tout d'un coup il y a eu plus de recettes fiscales que prévu. La réaction d'Ensemble à gauche est double. Si certains acteurs politiques sont en situation précaire, d'autres font au contraire beaucoup de profits (horlogerie, banques, trading). Ce sont des réalités politiques qu'Ensemble à gauche dénonce: la situation est ainsi contradictoire. Il s'agit de politiques publiques et non de sommes attribuées par-ci par-là; Ensemble à gauche assure qu'il y a une cohérence dans les propositions de la nouvelle version du Conseil administratif. Ensemble à gauche a partagé plusieurs des propositions des socialistes et des Vert-e-s pour augmenter le fonds climat, développer des projets dédiés à l'urgence sociale et renforcer le travail des associations qui jouent un rôle très important en Ville de Genève. Il faut soutenir la mobilisation du milieu associatif. La commission des finances a peu discuté de l'urgence sociale. Il se bat depuis plus de huit ans dans le cadre budgétaire pour augmenter le nombre de TSHM. Aux Pâquis, cela fait huit ans qu'ils ont commencé à proposer le projet de correspondants de nuit. Ensemble à gauche est donc ému que toutes ces initiatives puissent enfin passer sans problème ni discussion. Cela lui a rappelé un parallèle historique avec les réactions politiques liées au sida et à la drogue où il a été possible de trouver des compromis entre gauche et droite et d'agir ensemble pour régler un problème. C'est

comme ça qu'ils peuvent être efficaces. Enfin, Genève est la ville la plus dense de Suisse, 12 000 habitants par kilomètre carré contre 5000 à Zurich, ce qui fait qu'il faut élaborer des propositions pour organiser l'espace social. Il a trouvé positif qu'ils puissent soutenir les jeunes qui peuvent avoir des difficultés à trouver leur place dans cette vie sociale. Il trouve important de rendre plus accessible la vie culturelle; c'est d'autant plus important dans des moments de crise. Ce budget représente un chemin et non une arrivée.

Le Parti socialiste rappelle que, les deux précédentes législatures, le Parti socialiste était dans la minorité, minorité qui a dû faire des référendums pour que la Ville ait un budget digne et qui réponde aux besoins de la population. Et c'est d'ailleurs pour cela que la Ville a voté une double majorité de gauche au Conseil administratif et au Conseil municipal. Aujourd'hui, la majorité accorde des choses au groupe du Centre, malgré le fait que pendant ces deux législatures ils votaient avec la majorité de droite sans rien accorder à la minorité de gauche. Le projet de budget amendé est de bonne tenue, avec plusieurs projets importants demandés par la population – le développement des correspondants de nuit, le renforcement des équipes de TSHM, le soutien au monde culturel, la poursuite du développement des places de crèche, tout en initiant une refonte de la gouvernance et un renforcement du plan climat. La Ville de Genève honore ses engagements contractuels en assurant les mécanismes salariaux et l'indexation. Cet élément est très important aux yeux du Parti socialiste. Ce budget permet d'avancer plus rapidement et planifie un retour à l'équilibre mais, ils l'ont vu au cours des derniers exercices budgétaires, les comptes sont souvent bien meilleurs au final, il est donc probable qu'un résultat positif se dégage à la fin. Et ce surtout en raison des correctifs qui ne sont toujours pas, à ce jour, inclus dans le projet de budget. Concernant les différents amendements votés, le Parti socialiste tient à préciser que les lignes 31 ne sont pas des éléments sur lesquels il n'y a aucun impact. Les montants qui y sont inscrits permettent bon nombre d'actions comme le nettoyage et l'entretien des bâtiments, divers accompagnements, divers frais de sécurité, des locations, le paiement de l'eau et de l'électricité et l'achat de fourniture. Ils ne peuvent pas couper ces lignes les yeux fermés et espérer qu'il n'y aura aucun impact sur la bonne marche de l'administration. Les compensations proposées devront donc être analysées plus amplement au sein de leur groupe. Enfin, il est nécessaire de répondre aux besoins de la population, qui doivent guider leurs actions. Aujourd'hui, le budget présenté permet de répondre à cette obligation. Le Parti socialiste a voté le budget, avec une réserve néanmoins sur les compensations proposées.

Si les Vert-e-s ont voté le budget, ce n'est pourtant pas le budget de leurs rêves. Les Vert-e-s ont un certain nombre de questions et ont émis des doutes lors des auditions. Le budget va dans une bonne direction pour beaucoup de points, mais déçoit en ce qui concerne une certaine préparation et la résilience

à une situation financière moins favorable dans l'avenir et moins basée sur une croissance économique constante; ils puisent de façon déraisonnable dans les ressources. Si le budget n'est pas rapidement préparé à ces changements à venir, ils vont droit dans le mur. Il faut repenser très clairement les priorités, les Vert-e-s ont suggéré des pistes mais n'ont malheureusement pas été écoutés, que ce soit par leurs alliés les socialistes ou par les autres partis. Il est normal qu'ils arrivent à la fin à d'autres décisions. Enfin il faut un plan directeur de la culture; la loi cantonale sur la culture qui va être votée devrait y contribuer. Pour le climat, le Conseil administratif a donné une stratégie claire et il était important de la renforcer ce soir. Pour conclure, les Vert-e-s ont voté ce budget car il contient les moyens qui correspondent à leurs priorités, mais ils souhaiteraient faire un travail profond sur l'avenir du budget. Ils encouragent toute force politique qui souhaite contribuer à cette réflexion à se joindre à eux.

Pour l'Union démocratique du centre, ce n'est pas un budget de la classe moyenne; ce budget est le résultat d'une alliance des multinationales, du trading et du transport maritime avec la gauche genevoise clientéliste. Il y a une alliance qui conduit à faire des budgets non durables et qui ne correspondent pas au train de vie des habitants. Le fait que cela ne soit pas durable se traduit par une autorisation de déficit que le Conseil administratif et la majorité utilisent abusivement depuis plusieurs budgets. En 2019, le Canton a autorisé les communes à présenter des budgets déficitaires pour cinq ans, puis pour huit ans. Pour l'Union démocratique du centre, c'est donc artificiellement qu'on maintient ce déficit puisque la Ville de Genève aurait pu revenir à l'équilibre assez naturellement compte tenu du montant des recettes fiscales. L'impôt sur les personnes physiques est prévu en baisse. En ce qui concerne la municipalisation des crèches, c'est lors de ce projet 2023 qu'on approuve formellement le fait de mettre un pied dans un engrenage catastrophique. On ne parle pas des problèmes qu'on crée avec les éducateurs et éducatrices, entre ceux qui en seront et ceux qui n'en seront pas – créant des années de doubles standards – et des coûts importants dont on ne peut tenir compte car la hausse sera à prévoir au fur et à mesure de l'avancement de la carrière d'une employée de crèche au sein de la Ville de Genève. Cette seule raison justifie de refuser le budget.

Vote des projets de délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I – Centimes additionnels

Article premier. – De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2023 à 45,49 centimes.

L'article premier est accepté par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 3 abstentions (PLR).

Art. 2. – De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 100 centimes.

L'article 2 est accepté par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 4 non (1 UDC, 3 PLR).

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2023.

L'article 3 est accepté par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 MCG) contre 4 non (1 UDC, 3 PLR).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

vu l'article 131 LAC concernant les dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) en dérogation aux articles 104, alinéa 3, 115 et 122;

vu le montant maximal en francs de l'excédent de charges autorisé en application par la Ville de Genève de l'article 131, alinéa 2, lettre b) modifiant la LAC;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

L'article premier est accepté par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 6 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC).

Art. 2. – Budget des investissements

L'article 2 est accepté par 13 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (PLR).

Art. 3. – Mode de financement

L'article 3 est accepté par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 1 PLR, 1 MCG) contre 2 non (UDC, PLR) et 1 abstention (PLR).

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'article 4 est accepté par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 6 non (2 LC, 1 UDC, 3 PLR).

Vote du projet de budget

Le projet de budget est accepté par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 1 UDC, 3 PLR, 1 MCG).

Le Centre, le Mouvement citoyens genevois, le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre annoncent chacun un rapport de minorité.

PROJET D'AMENDEMENT I

augmentation de 50 000 francs sur le chapitre 31 (Service DSIC 3501) pour développer la Citycard, compensée sur le chapitre 31 du DCTN

PROJET D'AMENDEMENT II

nouvelle subvention au Groupe ornithologique du bassin genevois de 20 000 francs, compensée par la baisse de la subvention à la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA)

PROJET D'AMENDEMENT III

suppression de la nouvelle subvention «Association TOPOS» de 20 000 francs

PROJET D'AMENDEMENT IV

suppression de l'augmentation de la subvention du Centre de la photographie (CPG) de 100 000 francs

PROJET D'AMENDEMENT V

augmentation de la subvention «Soutien à la création de musiques actuelles» de 200 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN

PROJET D'AMENDEMENT VI

augmentation de la subvention à l'AMR compensée par la suppression de l'augmentation de la subvention du CPG

PROJET D'AMENDEMENT VII

augmentation de la subvention au Théâtre des marionnettes de Genève (TMG) de 50 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN

PROJET D'AMENDEMENT VIII

augmentation de la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) de 500 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN

PROJET D'AMENDEMENT IX

réintégration de la subvention à Liederkrantz Concordia à hauteur de 20 000 francs, compensée par la suppression de la nouvelle subvention à l'association TOPOS acceptée précédemment

PROJET D'AMENDEMENT X

rétablissement de la subvention «Orchestre symphonique Genève (OSG)» pour un montant de 40 000 francs, compensé par une diminution du fonds le plus élevé, «Soutien à la création musiques classiques et contemporaines»

PROJET D'AMENDEMENT XI

réintégration de la subvention au Festival international du film oriental de Genève (FIFOG) pour un montant de 80 000 francs, compensée sur le chapitre 31 du DCTN

PROJET D'AMENDEMENT XII

nouvelle subvention nominative pour une antenne de Reliance de 80 000 francs, compensée sur la ligne 31 du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

PROJET DE RECOMMANDATION I

nouvelle subvention pour BOWIE (incubateur de projets genre et LGBTIQ) de 50 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION II

nouvelle subvention aux Archives contestataires pour 40 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION III

nouvelle subvention pour «WWF – Plateforme nature et paysage» de 52 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION IV

augmentation de la ligne «Subventions plan climat» de 260 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION V

augmentation de la subvention «Alternatiba Léman» de 80 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION VI

augmentation de la subvention «Théâtre des marionnettes (TMG)» de 43 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION VII

augmentation de la subvention «Soutien à la création musiques actuelles» de 300 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION VIII

augmentation de la subvention «Soutien aux manifestations musiques actuelles» de 100 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION IX

création d'une subvention nominale pour les Athénéennes de 70 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION X

augmentation de la subvention «Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)» de 100 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION XI

création d'une subvention pour les associations qui luttent contre l'illectro-nisme et pour le numérique responsable de 50 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION XII

augmentation de la subvention de l'association Le Terreau – Seujet de 50 000 francs

PROJET DE RECOMMANDATION XIII

augmentation de la subvention «Restaurants scolaires» de 250 000 francs

Annexes:

- synthèse des arbitrages du DFEL du 15 novembre 2022
- synthèse PB 2023 amendements du CFIN du 16 novembre 2022



15 novembre 2022

Projet de budget 2023

amendé par le Conseil administratif

remis à la Commission des finances

SYNTHÈSE DES ARBITRAGES CA

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

4549

Synthèse des amendements apportés par le Conseil administratif (CA) au PB 2023

En francs	Nb de postes	Effet sur le résultat	Résultat
Projet de budget 2023 déposé - Excédent de charges			-33 048 667
Nouvelles prévisions fiscales (DF octobre 2022)		+ 26 695 820	
Personnes morales		+ 31 846 000	
Personnes physiques		- 8 597 000	
Frais de perception 3%		- 360 180	
Fonds de péréquation intercommunal		+ 2 448 000	
Compensation verticale de l'impôt fédéral direct (IFD)		+ 501 000	
Compensation aux communes frontalières		+ 858 000	
Ajustements techniques et reclassements		- 8 415 237	
Ajustement des intérêts de la dette		- 3 738 237	
Indexation complémentaire de 0.8% de l'échelle des traitements VdG		- 2 964 715	
Indexation complémentaire de 0.8% des salaires du personnel de la petite enfance		- 960 300	
ENE - Ajustement compétent Énergie (hausse des tarifs d'électricité et d'utilisation du réseau)		- 1 300 000	
GIM - Ajustement des charges de chauffage		- 94 729	
Adaptation de la contribution au Groupement SIS		- 92 544	
CMAI - Ajustement des charges des contrats de nettoyage des bâtiments administratifs		- 60 000	
Ajustements comptables fonds spéciaux		- 7 955	
Dénonciation d'une partie de la convention 4 mars 1936: frais de police / frais des routes		-	
GIM - Adaptation des indemnités de logement aux concierges		+ 48 000	
Ajustement de la participation des communes au Bibliobus		+ 55 243	
SEP - Revenus de mise à disposition du domaine public à des fins privées (nouveau règlement LC 21 316.3)		+ 300 000	
ASS - Adaptation primes d'assurances PA/PF		+ 400 000	
Nouvelles enveloppes budgétaires accordées	19.9	- 6 357 488	
A21 - Augmentation de la subvention pour la solidarité internationale pour atteindre le 0.7% onusien	-	- 750 000	
SEJ - Nouveaux postes pour le développement du dispositif des correspondant-e-s de nuit	3.2	- 535 311	
SDPE - Nouveaux postes de contrôleur-euse de gestion, responsable opérationnel-le et sociologue à 30%	2.3	- 362 724	
SEJ - Nouveaux postes pour le renforcement de l'équipe des travailleurs-euses sociaux-aux hors murs (TSHM)	2.6	- 361 331	
A21 - Augmentation de la ligne "Subventions plan climat"	-	- 340 000	
SEVE - 3 nouveaux postes auxiliaires d'arboristes	-	- 319 290	
DACM Dir. - Augmentation de la subvention "Abonnement TPG unireso juniors"	-	- 250 000	
SEC - Augmentation de la subvention "L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)"	-	- 200 000	
LOM - Augmentation du budget pour les animations estivales	-	- 200 000	
DPBA - Nouveau poste d'adjoint-e de direction technique	1.0	- 177 060	
ENE - Nouveau poste d'adjoint-e de direction technique	1.0	- 167 877	
DSIC - Nouveau poste de conseiller-ère de direction spécialisé dans le contrôle interne IT	1.0	- 167 877	
DSIC - Nouveau poste d'ingénieur référent en cyber sécurité	1.0	- 158 253	
SEVE - Ajustement du budget de nettoyage dans les parcs les week-ends et jours fériés	-	- 150 000	
AGCM - Nouveau poste d'architecte paysagiste	1.0	- 149 699	
ENE - Nouveau poste d'ingénieur-e thermique du bâtiment	1.0	- 149 699	
ENE - Nouveau poste d'ingénieur-e spécialisé en énergies systèmes numériques	1.0	- 149 699	
SEC - Nouveau poste de responsable du FMAC	0.8	- 141 648	

Synthèse des amendements apportés par le Conseil administratif (CA) au PB 2023

En francs	Nb de postes	Effet sur le résultat	Résultat
SEC - Création d'une subvention "Festival Animalou"	-	140 000	
SEC - Augmentation de la subvention "Soutien aux manifestations arts visuels conventionnées"	-	140 000	
DSIC - Augmentation du budget pour la cyber sécurité	-	125 000	
SEVE - Nouveau poste de pépiniériste	1.0	110 450	
DPBA - Nouveau poste d'assistant-e de direction	1.0	106 190	
LOM - Nouveau poste de mécanicien-ne poids lourds	1.0	106 190	
SPO - Nouveau poste de collaborateur-trice du secteur manifestations	1.0	106 190	
SEC - Augmentation de la subvention "Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG)"	-	100 000	
SEC - Augmentation de la subvention "Cave 12"	-	100 000	
SEC - Augmentation de la subvention "Bourse d'aide à la recherche et aux résidences"	-	100 000	
SEC - Augmentation de la subvention "Centre de la photographie (CPG)"	-	100 000	
SPO - Augmentation de la subvention "Fonds de soutien à l'organisation de manifestations"	-	100 000	
LOM - Location de locaux pour la future unité de nettoyage des WC publics	-	95 000	
SG - Création d'une subvention "Bourses médias"	-	60 000	
A21 - Création d'une subvention "Association Genève Cultive"	-	50 000	
A21 - Augmentation de la subvention "Association Asile LGBT"	-	50 000	
A21 - Augmentation de la subvention "Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-noir-e-s"	-	50 000	
A21 - Création d'une subvention "Association Épicène"	-	48 000	
A21 - Création d'une subvention "Association Swiss Food Academy"	-	40 000	
SEC - Projets de médiation dans le nouvel espace du FMAC à l'Ecoquartier Jonction	-	40 000	
A21 - Création d'une subvention "Fondation Collège du travail"	-	40 000	
DCTN Dir. - Création d'une subvention "JEMA, association Métiers d'Art Genève"	-	30 000	
SREC - Augmentation de la subvention "Geneva Cities Hub"	-	25 000	
DACM Dir. - Création d'une subvention "Association Topos" (concertation PAV)	-	20 000	
BMU - Suppression des amendes pour retard - compensée		-	
SEC - Diminution de la subvention "Soutien à la création pluridisciplinaire"	+	30 000	
SEC - Diminution de la subvention "Soutien aux manifestations arts visuels"	+	110 000	
SEC - Diminution de la subvention "Soutien aux manifestations cinéma"	+	115 000	
Total des amendements apportés par le CA	19.9	11 923 094	
Projet de budget 2023 amendé par le CA - Excédent de charges			-21 125 573

Le détail des amendements par département, service, domaine fonctionnel et chapitre comptable est présenté en annexe du présent document

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

4551

Présentation générale

En francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	B 2022	C 2021
Compte de résultats				
Exploitation				
Charges hors imputations internes	1 211 839 273	1 216 135 775	1 171 595 986	1 155 962 407
Imputations internes	22 185 604	22 185 604	21 563 649	22 555 665
Total brut des charges	1 234 024 877	1 238 321 379	1 193 159 635	1 178 518 072
Revenus hors imputations internes	1 101 251 093	1 090 004 920	1 054 679 470	1 087 128 795
Imputations internes	22 185 604	22 185 604	21 563 649	22 555 665
Total brut des revenus	1 123 436 697	1 112 190 524	1 076 243 119	1 109 684 460
Résultat d'exploitation	-110 588 180	-126 130 855	-116 916 517	-68 833 612
Financier				
Charges financières	72 916 135	68 996 554	67 003 230	79 572 527
Revenus financiers	162 378 741	162 078 741	160 788 404	159 248 789
Résultat financier	89 462 607	93 082 187	93 785 174	79 676 262
Résultat opérationnel	-21 125 573	-33 048 667	-23 131 343	10 842 650
Extraordinaire				
Charges extraordinaires	-	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-	-
Résultat extraordinaire	-	-	-	-
Récapitulation				
Total charges	1 306 941 011	1 307 317 933	1 260 162 866	1 258 090 598
Total revenus	1 285 815 439	1 274 269 266	1 237 031 523	1 268 933 248
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	-21 125 573	-33 048 667	-23 131 343	10 842 650
Fiscalité				
Impôts personnes physiques	614 100 100	622 697 100	617 439 100	615 309 774
Impôts personnes morales	322 584 500	288 290 500	274 721 500	315 553 252
- dont <i>Taxe professionnelle</i>	108 025 000	108 025 000	106 025 000	106 187 383
Impôts sur la possession et sur la dépense	300 000	300 000	300 000	388 803
Total Revenus Fiscaux	936 984 600	911 287 600	892 460 600	931 251 829
Compte des investissements				
Dépenses en faveur du patrimoine administratif (PA)	130 000 000	130 000 000	130 000 000	105 619 354
Recettes en faveur du PA	-	-	-	25 581 887
Investissements nets en faveur du PA	130 000 000	130 000 000	130 000 000	80 037 467
Dépenses en faveur du patrimoine financier (PF)	50 000 000	50 000 000	50 000 000	16 615 651
Recettes en faveur du PF	-	-	-	3 193 720
Investissements nets en faveur du PF	50 000 000	50 000 000	50 000 000	13 421 931
Investissements nets	180 000 000	180 000 000	180 000 000	93 459 398
Autofinancement				
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	-21 125 573	-33 048 667	-23 131 343	10 842 650
Amortissements et dépréciations	90 278 359	90 278 359	93 292 151	87 364 393
(Prélèvements aux fonds) / Attributions aux fonds	-4 512 796	-4 163 552	-1 986 341	969 663
Autofinancement PA	64 639 990	53 066 140	68 174 467	99 176 707
Investissements nets en faveur PA	130 000 000	130 000 000	130 000 000	80 037 467
(Déficit de financement) / Excédent de financement	-65 360 010	-76 933 860	-61 825 533	19 139 240
Degré d'autofinancement	49.7%	40.8%	52.4%	123.9%

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

Projet de budget de fonctionnement par chapitre

En milliers de francs		PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2022	C 2021
Charges							
30	Charges de personnel	486 956	480 802	6 154	1.3%	465 254	505 207
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	209 657	208 196	1 461	0.7%	194 246	185 899
33	Amortissements du patrimoine administratif	87 073	87 073	-	0.0%	89 694	84 210
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	5 488	5 488	-	0.0%	5 513	5 858
36	Charges de transfert	420 115	432 027	-11 912	-2.8%	414 339	372 295
37	Subventions à redistribuer	2 550	2 550	-	0.0%	2 550	2 494
39	Imputations internes	22 186	22 186	-	0.0%	21 564	22 556
Total des charges d'exploitation		1 234 025	1 238 321	-4 297	-0.3%	1 193 160	1 178 518
34	Charges financières	72 916	68 997	3 920	5.7%	67 003	79 573
Total des charges		1 306 941	1 307 318	-377	0.0%	1 260 163	1 258 091
Revenus							
40	Revenus fiscaux	936 985	911 288	25 697	2.8%	892 461	931 252
	Impôts sur revenu et fortune (personnes physiques)	614 100	622 697	-8 597	-1.4%	617 439	615 310
	Impôts sur bénéfice et capital (personnes morales)	214 585	180 291	34 294	19.0%	168 722	209 404
	Taxe professionnelle communale	108 000	108 000	-	0.0%	106 000	106 150
	Impôts sur les chiens	300	300	-	0.0%	300	389
42	Taxes	57 056	57 085	-29	-0.1%	55 826	48 654
43	Revenus divers	8 379	8 379	-	0.0%	8 473	4 838
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	10 000	9 651	349	3.6%	7 499	4 888
46	Revenus de transfert	86 281	101 052	-14 771	-14.6%	87 871	95 003
47	Subventions à redistribuer	2 550	2 550	-	0.0%	2 550	2 494
49	Imputations internes	22 186	22 186	-	0.0%	21 564	22 556
Total des revenus d'exploitation		1 123 437	1 112 191	11 246	1.0%	1 076 243	1 109 684
44	Revenus financiers	162 379	162 079	300	0.2%	160 788	159 249
Total des revenus		1 285 815	1 274 269	11 546	0.9%	1 237 032	1 268 933

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

4553

Projet de budget de fonctionnement par Département

En milliers de francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2022	C 2021
Charges						
Finances, environnement et logement	273 295	267 356	5 939	2.2%	261 706	274 609
Aménagement, constructions et mobilité	100 654	98 991	1 664	1.7%	95 239	92 593
Culture et transition numérique	311 628	309 266	2 361	0.8%	306 838	294 258
Sécurité et sports	250 206	248 476	1 729	0.7%	243 094	259 270
Cohésion sociale et solidarité	342 775	340 047	2 728	0.8%	310 228	298 522
Secrétariat général	28 384	43 183	-14 799	-34.3%	43 059	38 840
Total charges	1 306 941	1 307 318	-377	0.0%	1 260 163	1 258 091
Revenus						
Finances, environnement et logement	1 122 257	1 096 057	26 201	2.4%	1 066 474	1 113 935
Aménagement, constructions et mobilité	35 912	35 912	-	0.0%	33 887	23 846
Culture et transition numérique	17 026	17 005	20	0.1%	15 129	12 699
Sécurité et sports	79 585	79 260	325	0.4%	77 908	80 371
Cohésion sociale et solidarité	29 855	29 855	-	0.0%	27 454	23 570
Secrétariat général	1 180	16 180	-15 000	-92.7%	16 180	14 512
Total Revenus	1 285 815	1 274 269	11 546	0.9%	1 237 032	1 268 933

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

Comptes compétents

Assurances

En milliers de francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2 791	3 091	-300 -9.7%	2 931	3 107
34 Charges financières	1 441	1 541	-100 -6.5%	1 541	1 533
Total charges	4 232	4 632	-400 -8.6%	4 472	4 640

Écart en lien avec l'adaptation de primes d'assurances PA/PF

Gérance immobilière municipale

En milliers de francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1 160	1 094	66 6.0%	807	841
34 Charges financières	514	485	29 6.0%	188	373
Total charges	1 674	1 579	95 6.0%	995	1 215

Écart en lien avec l'ajustement des charges de chauffage suite à l'évolution des tarifs

Ressources Humaines

En milliers de francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
30 Charges de personnel	486 382	480 228	6 154 1.3%	464 755	504 307
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	627	627	- 0.0%	644	423
34 Charges financières	7 961	7 911	50 0.6%	7 780	7 747
Total charges	494 969	488 765	6 204 1.3%	473 179	512 477

Écart en lien notamment avec l'indexation complémentaire de 0.8% de l'échelle des traitements Ville de Genève (kCHF +2'965), la création de 19.9 nouveaux postes fixes (kCHF +2'840) ainsi que de 3.8 postes d'auxiliaires (kCHF +399)

Centrale Municipale d'achat et d'impression

En milliers de francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4 213	4 153	60 1.4%	4 173	4 057
39 Imputations internes	1 532	1 532	- 0.0%	1 560	1 421
Total charges	5 745	5 685	60 1.1%	5 732	5 478

Écart en lien avec l'adaptation des charges des contrats de nettoyage des bâtiments administratifs

Direction des systèmes d'information et de communication

En milliers de francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	12 324	12 199	125 1.0%	12 322	10 946
34 Charges financières	235	235	- 0.0%	235	135
Total charges	12 559	12 434	125 1.0%	12 557	11 081

Écart en lien avec l'augmentation du budget pour la cyber sécurité

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

4555

Direction du patrimoine bâti

En milliers de francs		PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	20 442	20 442	- 0.0%	20 442	23 155
34	Charges financières	15 283	15 283	- 0.0%	15 465	22 157
Total charges		35 725	35 725	- 0.0%	35 907	45 312

Énergie

En milliers de francs		PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	27 107	25 727	1 380 5.4%	16 195	17 232
34	Charges financières	6 614	6 364	250 3.9%	5 890	5 505
Total charges		33 721	32 091	1 630 9.3%	22 085	22 737

Écart en lien avec l'adaptation du budget de consommation d'énergie suite à la hausse des tarifs d'électricité et d'utilisation du réseau annoncée par les SIG en septembre 2022 (kCHF +1'300) ainsi que d'un reclassement à l'intérieur du DACM du budget de travaux d'économie d'énergie (kCHF +330)

Logistique et manifestations

En milliers de francs		PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé	B 2022	C 2021
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1 626	1 626	- 0.0%	1 621	1 895
Total charges		1 626	1 626	- 0.0%	1 621	1 895

Subventions monétaires

En milliers de francs	PB 2023 amendé	PB 2023 déposé	Écart PB amendé PB déposé		B 2022	C 2021
Finances, environnement et logement	14'102	12'734	1'368 10.7%		12'674	17'164
Aménagement, constructions et mobilité	2'015	1'745	270 15.5%		1'745	1'952
Culture et transition numérique	75'566	74'881	685 0.9%		74'410	77'333
Sécurité et sports	5'693	5'593	100 1.8%		5'618	5'350
Cohésion sociale et solidarité	183'410	182'450	960 0.5%		169'208	159'746
Secrétariat général	1'426	1'341	85 6.3%		1'341	1'383
Total des charges d'exploitation	282'213	278'745	3'468 1.2%		264'997	262'927

		En francs
<u>Variations principales subventions au PB 2023 amendé:</u>		
A21	Création d'une subvention pour l'association Epicène	48'000
A21	Augmentation de la subvention "Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)"	48'500
A21	Augmentation de la subvention "Solidarité internationale"	701'500
A21	Augmentation de la ligne "Subventions plan climat"	340'000
A21	Augmentation de la subvention "Association Asile LGBT "	50'000
A21	Création d'une subvention pour l'association Swiss Food Academy	40'000
A21	Création d'une subvention pour l'association Genève Cultive	50'000
A21	Augmentation de la subvention "Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-noir-e-s"	50'000
A21	Création d'une subvention pour l'association Collège du travail	40'000
DACM	Augmentation de la subvention "Abonnement TPG unireso jeunes"	250'000
DACM	Création d'une subvention "Association Topos" (concertation PAV)	20'000
DCTN	Création d'une subvention "JEMA, association Métiers d'Art Genève"	30'000
SEC	Augmentation de la subvention "Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG)"	100'000
SEC	Augmentation de la subvention "Cave 12"	100'000
SEC	Création d'une subvention pour le Festival Animatou	140'000
SEC	Baisse de la subvention "Soutien aux manifestations cinéma"	-115'000
SEC	Augmentation de la subvention "Bourses d'aide à la recherche et résidences"	100'000
SEC	Augmentation de la subvention "L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)"	200'000
SEC	Augmentation de la subvention "Centre de la photographie (CPG)"	100'000
SEC	Augmentation de la subvention "Soutien aux manifestations arts visuels conventionnées"	140'000
SEC	Diminution de la subvention "Soutien aux manifestations visuels"	-110'000
SEC	Diminution de la subvention "Soutien à la création pluridisciplinaire"	-30'000
SEC	Augmentation de la subvention "Fonds Berthoud-attribution des bourses Ville de Genève"	30'000
SPO	Augmentation de la subvention "Fonds de soutien à l'organisation de manifestations"	100'000
SDPE	Augmentation de la subvention "Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées" pour l'indexation complémentaire des salaires du personnel de la petite enfance de 0.8%	960'300
SREC	Création de la subvention pour les bourses médias	60'000
SREC	Augmentation de la subvention "Geneva Cities Hub "	25'000
Total		3'468'300

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

4557

Nouveaux postes au projet de budget 2023 amendé CA

		Libellé poste	Annualisé	PB 2023	Poste (non) compensé	Notes
Département des finances, de l'environnement et du logement						
1400	Service Agenda 21 - Ville durable	0.8	Chargé-e de projets "Climat"	119759	non compensé a)	
1400	Service Agenda 21 - Ville durable	0.8	Chargé-e de projets "Nourrir la Ville"	119759	compensé b)	
1700	Centrale municipale d'achat et d'impression	0.8	Acheteur-euse chef-fe de projet	106331	compensé c)	
1800	Service des espaces verts	1.0	Pépinieriste*	110450	non compensé d)	
Nombre de nouveaux postes		3.4	Montant y c. charges sociales	-	456'300	
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité						
2001	Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité	0.7	Secrétaire	74333	37'167	compensé e)
2400	Direction du patrimoine bâti	1.0	Adjoint-e de direction technique	177060	non compensé f)	
2400	Direction du patrimoine bâti	1.0	Adjoint-e de direction technique	177060	non compensé g)	
2400	Direction du patrimoine bâti	1.0	Assistant-e de direction	106190	non compensé h)	
2403	Service de l'énergie	1.0	Adjoint-e de direction technique	167877	non compensé i)	
2403	Service de l'énergie	1.0	Ingenieur-e thermique bâtiment	149699	non compensé j)	
2403	Service de l'énergie	1.0	Ingenieur-e spéc.énergie syst.numériques	149699	non compensé j)	
2600	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité	1.0	Ingenieur-e civil-e	149699	non compensé j)	
2600	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité	1.0	Architecte paysagiste	149699	non compensé k)	
Nombre de nouveaux postes		8.7	Montant y c. charges sociales	74'333	1'264'150	
Département de la culture et de la transition numérique						
3106	Service culturel	0.8	Responsable FMAC	141'648	non compensé l)	
3203	Musée d'ethnographie	1.0	Chargé-e de production des expositions	132914	compensé m)	
3501	Direction des systèmes d'information et de communication	1.0	Ingenieur-e référent en cyber sécurité	156253	non compensé n)	
3501	Direction des systèmes d'information et de communication	1.0	Conseiller-ère de direction spécialisé contrôle interne	167877	non compensé o)	
Nombre de nouveaux postes		3.8	Montant y c. charges sociales	-	600'692	
Département de la sécurité et des sports						
4002	Service des sports	1.0	Collaborateur-trice administratif-ive	106190	non compensé p)	
4002	Service des sports	1.0	Collaborateur-trice manifestations	106190	non compensé q)	
4006	Service de la police municipale	5.0	Agent-e de police municipale aspirant-e	530950	compensé r)	
4006	Service de la police municipale	2.0	Agent-e de police municipale aspirant-e	212390	non compensé s)	
4006	Service de la police municipale	1.0	Gestionnaire RH	132914	non compensé t)	
4009	Service logistique et manifestations	1.0	Mécanicien-ne	106190	non compensé u)	
4010	Service Voirie - Ville propre	1.0	Ouvrier-ère	89419	compensé v)	
4010	Service Voirie - Ville propre	2.0	Ouvrier-ère	178838	89419	compensé w)
Nombre de nouveaux postes		14.0	Montant y c. charges sociales	178'838	1'373'652	
Département de la cohésion sociale et de la solidarité						
5001	Direction du département de la cohésion sociale et de la solidarité	1.00	Chargé-e des politiques publiques	167877	compensé x)	
5002	Service de la petite enfance	1.00	Directeur-trice de secteur	157626	57928	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	2.60	Adjoint-e de direction	345537	126985	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	2.10	Secrétaire comptable	232750	85536	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	26.74	Educateur-trice	3'330'978	1'224'135	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	13.19	Aide socio-éducatif-ve	1'325'470	487'110	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	0.40	Psychomotricien-ne	52441	19'272	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	1.83	Auxiliaire éducatif-ve	175'253	64'405	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	2.50	Aide cuisinier-ère	224'631	82'552	compensé y)
5002	Service de la petite enfance	1.00	Contrôleur-euse de gestion	132914	non compensé z)	
5002	Service de la petite enfance	1.00	Responsable opérationnel-le SAPE	189936	non compensé z)	
5002	Service de la petite enfance	0.30	Collaboratrice scientifique	39874	non compensé z)	
5003	Service des écoles et institutions pour l'enfance	1.00	Agent-e d'entretien	89419	89419	non compensé aa)
5003	Service des écoles et institutions pour l'enfance	1.00	Agent-e d'entretien	89419	29936	non compensé aa)
5003	Service des écoles et institutions pour l'enfance	2.00	Agent-e d'entretien	178838	59613	non compensé ab)
5003	Service des écoles et institutions pour l'enfance	1.50	Agent-e d'entretien	134129	134129	compensé ac)
5003	Service des écoles et institutions pour l'enfance	0.50	Agent-e d'entretien	45104	45104	compensé ac)
5007	Service social	0.80	Accueillant-e social-e	89014	89014	compensé ad)
5007	Service social	0.70	Responsable de structure sociale	98783	98783	compensé ad)
5008	Service de la jeunesse	0.60	Architecte	89819	89819	compensé ae)
5008	Service de la jeunesse	2.70	Correspondants-e-s de nuit*	358713	358713	non compensé af)
5008	Service de la jeunesse	0.20	Responsable correspondant-e-s de nuit	33575	33575	non compensé af)
5008	Service de la jeunesse	0.30	Collaborateur-trice administratif-ive	33380	33380	non compensé af)
5008	Service de la jeunesse	2.00	Travailleur-euse social-e hors-murs*	282630	282630	non compensé ag)
5008	Service de la jeunesse	0.40	Responsable d'équipe TSHM	56447	56447	non compensé ag)
5008	Service de la jeunesse	0.20	Collaborateur-trice administratif-ive	22254	22254	non compensé ag)
Nombre de nouveaux postes		67.6	Montant y c. charges sociales	6'112'943	4'101'209	
Total nouveaux postes		97.5	Montant y c. charges sociales	6'366'114	7'796'002	
				Total compensations		
				3'588'971		
				Total des charges avec effet sur le résultat		
				4'207'031		

*Y compris indemnité de nuisance relative au poste

Descriptif des nouveaux postes

- a) Création d'un poste de **chargé-e de projets « climat et consommation » à 80%** afin de poursuivre la mise en place de la stratégie climatique de la Ville de Genève. Ce poste répondra aux problématiques des biens et services comme principale source de gaz à effet de serre auquel s'adressent certaines mesures de la stratégie.
- b) Pérennisation du poste de **chargé-e de projets à 80%** afin de faire face à l'augmentation des sollicitations du programme « Nourrir la Ville ». Plusieurs nouveaux projets ont émergé en 2022 en lien avec les questions climatiques, l'environnement, l'agriculture urbaine et le commerce équitable tels que, notamment, alimentation et climat, potagers urbains et Fair Trade Town. Les initiatives citoyennes d'agriculture urbaine demandent en particulier un suivi régulier que le service n'est pas en mesure d'assumer à l'heure actuelle. La création du poste est entièrement compensée par une baisse des charges des auxiliaires du même montant.
- c) Nouveau poste d'**acheteur-euse chef-fe de projet à 80%** afin de prendre en charge le processus d'adjudication des concessions de service public désormais assimilées à des marchés publics depuis l'entrée en vigueur au 16 juin 2021 du Règlement fixant les conditions d'adjudication des concessions de service public (LC 21 374). La création du poste est entièrement compensée par une baisse des charges du chapitre 31.
- d) Création d'un poste de **pépinériste** au Service des espaces verts, afin de suivre l'augmentation de la couverture arborée du territoire de la ville.
- e) Pérennisation d'un poste auxiliaire en poste fixe de **secrétaire à 70%** au sein du secrétariat de la présidence du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité dès juillet 2023. Ce poste est entièrement compensé par une baisse du même montant des charges d'exploitation (chapitre 31).
- f) Création d'un poste d'**adjoint-e de direction technique** au sein de la Direction du patrimoine bâti afin de répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge d'investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées.
- g) Création d'un poste d'**adjoint-e de direction technique** au sein de la Direction du patrimoine bâti afin de répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge d'investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées.
- h) Création d'un poste d'**assistant-e de direction** au sein de la Direction du patrimoine bâti dédié au chef du service afin d'alléger la charge de travail liée aux tâches administratives.
- i) L'urgence climatique impose un rythme extrêmement soutenu afin de mettre en place de nouveaux projets, de trouver des solutions innovantes, répondre aux attentes du Canton et aux engagements des SIG. La transformation des systèmes énergétiques vers les énergies renouvelables nécessite l'intégration de compétences nouvelles et la mise en place de solutions technologiques de production d'énergie et de monitoring plus complexes. Dans ce cadre, les ressources humaines du Service de l'énergie doivent s'adapter avec les postes suivants :
 - Un poste d'**adjoint-e-s de direction technique** ;
 - Un poste d'**ingénieur-e thermique du bâtiment** ;
 - Un poste d'**ingénieur-e spécialisé en énergies systèmes numériques**.
- j) Création d'un poste d'**ingénieur-e civil-e** en charge des ouvrages d'art au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité afin de répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge d'investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées.
- k) Engagement d'un **architecte paysagiste** au sein du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité afin de répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge des investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées.
- l) Création d'un poste de **responsable du FMAC à 80%** au Service culturel afin de répondre aux enjeux liés au fort développement et à la complexification des activités du Fonds municipal d'art contemporain.
- m) Nouveau poste de **chargé-e de production des expositions** afin de permettre au MEG de renouveler son offre d'expositions et préserver un lien fort avec son public et de conserver sa place de musée de référence au niveau national et international. Le réaménagement des espaces d'exposition permettra de programmer, en plus de l'exposition permanente, deux expositions temporaires par an. Ces modifications nécessitent une gestion prévisionnelle sur plusieurs années qui doit être conduite par un-e chargée-e de production expérimenté-e. La création de ce poste est entièrement compensée par une baisse des charges d'exploitation (chapitre 31).
- n) Création d'un poste d'**ingénieur-e référent-e sur les questions de cyber sécurité** en raison des risques de cyberattaque.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

4559

- o) Création d'un poste de **conseiller-ère de direction spécialisé dans le contrôle interne IT** à la Direction des systèmes d'information et de communication afin de pallier au manque de moyens à consacrer à cette activité actuellement.
- p) Engagement d'un-e **collaborateur-trice administratif-tive** au Service des sports afin de répondre à l'augmentation des prestations fournies à la population et aux clubs ces dernières années ainsi que dans la perspective de l'organisation de nouvelles manifestations.
- q) Création d'un poste de **collaborateur-trice au Service des sports** dans le secteur des manifestations, afin de renforcer le soutien du service au bénévolat sportif notamment pour l'organisation de la fête du bénévolat ou la mise en place d'un programme de valorisation du bénévolat sportif.
- r) Afin de mettre en œuvre la Loi relative aux poursuites pour dettes et faillite (LaPL - E 3 60), adoptée par le Grand Conseil le 19 mai 2022, et selon le PL 13006, environ 20'000 notifications d'actes de poursuite devront être délivrées par la Ville de Genève. Pour pouvoir assumer cette nouvelle tâche communale, le Service de la police municipale crée cinq postes d'**agent-e-s de police municipale aspirant-e-s** qui remplaceront les agent-e-s de police municipale qui ne seront plus sur le terrain pour des missions de sécurité de proximité du fait des enquêtes liées aux notifications. Ces nouveaux postes sont entièrement couverts par des revenus issus des rétrocessions de l'Office des poursuites et faillites.
- s) Augmentation de l'effectif du Service de la police municipale en adéquation avec les missions et la taille de la commune avec l'engagement de 2.0 ETP d'**agent-e-s de police municipale aspirant-e-s**. Cet effectif supplémentaire permettra de mieux répondre à l'augmentation de l'utilisation de l'espace public par la population et d'assurer les missions de la police municipale selon la Loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM / F 1 07).
- t) Création d'un poste de **gestionnaire des ressources humaines** pour suivre l'augmentation d'activité du Service de la police municipale (congé, horaire et rapport individuel d'activité).
- u) Création d'un poste de **mécanicien-ne poids lourds** pour suivre l'évolution du nombre total de véhicules entretenus par l'Unité de gestion des véhicules.
- v) Création d'un nouveau poste d'**ouvrier-ère** pour pallier l'augmentation des surfaces de nettoyage liée notamment aux nouveaux aménagements extérieurs issus des PR d'investissement (PR-1448A « Aménagement de la rue des Rois et rénovation du réseau d'assainissement associé » et PR-1157/2 « Aménagements extérieurs de l'Ecoquartier Jonction et de la rue des Gazomètres ») initiées par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et entraînant une croissance des surfaces à entretenir et à nettoyer. Cette création de poste est compensée par une diminution de charges de travaux d'entretien.
- w) Création de deux postes d'**ouvrier-ère-s** pour 6 mois pour pallier l'augmentation des surfaces de nettoyage liée notamment aux nouveaux aménagements issus des PR d'investissement (PR-1235 « Travaux d'aménagement des espaces publics de la voie verte » et PR-1221 « Travaux d'aménagement d'espaces publics des abords de la gare des Eaux-Vives et servitudes ») initiées par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et entraînant une croissance accrue des surfaces à entretenir. La création de ces postes est entièrement compensée par une coupe des charges du chapitre 31.
- x) Création d'un poste de **chargé-e des politiques publiques** afin de contribuer à la conceptualisation des politiques publiques du département, aux programmes et projets transversaux de la Ville de Genève. Ce poste est entièrement compensé par une baisse de la rubrique des auxiliaires.
- y) Dans le cadre de la municipalisation de la structure d'accueil de la petite enfance Marie Goegg-Pouchoulin à la rentrée 2023, **50.4 ETP** sont intégrés au projet de budget 2023 de la Ville de Genève. Cette augmentation des charges de personnel est autofinancée par une baisse en miroir de la subvention « Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées ».
- z) Afin de suivre l'augmentation du nombre de place de crèches mises à disposition par la Ville de Genève (+36% depuis 2012), le Service de la petite enfance a besoin d'adapter les ressources humaines à l'interne avec la création des postes suivants:
- Un poste de **contrôleur-euse de gestion** pour l'Unité Finances-Comptabilité du SDPE afin de permettre de renforcer le soutien aux directions des SAPE pour toute question d'ordre financier (budgets, engagements financiers, facturations, contrôle interne, recouvrement, contentieux) conformément aux demandes de la M-1645;
 - Un poste de **responsable opérationnel-le** pour seconder la cheffe de service dans le pilotage des institutions municipalisées (6 structures intégrées en 2024 pour près de 100 ETP, 50 ETP supplémentaires intégrés en 2025, plus de 200 ETP au total à horizon 2027);
 - Augmentation du taux d'activité de 0.3 ETP d'un-e **sociologue** fin de mettre en place un pilotage des taux d'occupation dans les structures subventionnées et municipalisées et ainsi renforcer l'efficacité du dispositif conformément aux recommandations n°3 et 5 de la Cour des comptes.

- aa) Dans le cadre de la PR-1429 destinée à la transformation de surfaces en locaux parascolaire, création de deux postes d'**agent-e-s d'entretien** (l'un en janvier 2023, l'autre à la rentrée 2023) afin de garantir le nettoyage des locaux.
- ab) Dans le cadre de la première étape de la PR-1509 destinée à la rénovation des infrastructures de la restauration scolaire et à sa réorganisation, création de deux postes d'**agent-e-s d'entretien** à la rentrée 2023 afin d'entretenir les surfaces supplémentaires ouvertes dans les écoles.
- ac) Afin de répondre aux besoins induits par l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires, deux postes d'**agent-e-s d'entretien** sont créés pour entretenir et nettoyer les surfaces supplémentaires mises en service ces dernières années. La hausse des revenus du Service des écoles et institutions pour l'enfance, suite à la facturation à la République et canton de Genève de la mise à disposition de certains bâtiments scolaires, permet de compenser intégralement les charges de personnel liées à la création de ces nouveaux postes.
- ad) Création d'un poste d'**accueillant-e social-e à 80%** et d'un poste de **responsable de structure sociale à 70%** afin de garantir le bon fonctionnement à l'année du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève. Ces postes sont entièrement compensés par une baisse de la rubrique des auxiliaires.
- ae) Création d'un poste d'**architecte à 60%** au Service de la jeunesse afin de garantir l'entretien des locaux, des équipements sportifs et de suivre le développement des projets de nouvelles constructions et rénovations. Ce poste est entièrement compensé par une baisse de la rubrique des auxiliaires.
- af) Engagement de 2.7 ETP de **correspondant-e-s de nuit**, de 0.2 ETP de **responsable d'équipe** ainsi que de 0.3 ETP de **poste administratif** afin de mettre en place le déploiement à plus large échelle du projet des correspondant-e-s de nuit démarré en 2021 et donner suite aux motions M-1288 et M-1478.
- ag) Renforcement de l'équipe des **travailleur-euses sociaux-aes hors murs** (TSHM) de 2 ETP ainsi que d'un 0.4 ETP de **responsable d'équipe** et de 0.2 ETP de **poste administratif** afin d'augmenter la fréquence des tournées de rue, d'élargir les missions pour prendre en compte certaines thématiques émergentes et répondre à la forte densification de certains secteurs.

Détail des amendements apportés au PB 2023 déposé par département, service, domaine fonctionnel et chapitre comptable

En grisé les modifications sans effet sur le résultat					
Dpt	Service	Domaine fonctionnel	Chapitre comptable	Modification Charges	Modification Revenus
	XXXX Tous	XX Divers	30/34 Charges de personnel	2 964 715	Indexation complémentaire de 0,8% de l'échelle des traitements VdG
	XXXX Tous	XX Divers	31/34 Charges d'exploitation et financières	1 300 000	ENE - Ajustement compléent Energie (tarifs électricité et utilisation du réseau)
	XXXX Tous	XX Divers	31/34 Charges d'exploitation et financières	-400 000	Adaptation primes d'assurances PA/PF
	XXXX Tous	XX Divers	31/34 Charges d'exploitation et financières	94 729	GIM - Ajustement des charges de chauffage
			Tous les départements	3 959 444	-
	1100 Direction financière	91 Impôts	36 Charges de transfert	360 180	- Frais de perception impôts 3%
	1100 Direction financière	91 Impôts	40 Revenus fiscaux	-	Ajustement impôts PM: +318467000 Ajustement impôts PP: -8597000 Fonds de péréquation intercommunal PM: -2448000
	1100 Direction financière	91 Impôts	46 Revenus de transfert	-	501 000 Compensation verticale FD
	1100 Direction financière	92 Conventions fiscales	36 Charges de transfert	-858 000	- Compensation aux communes frontalières
	1100 Agenda 21 - Ville durable	Administration de la fortune et de la dette	34 Charges financières	3 738 237	- Ajustement intérêts de la dette
	1200 Agence immobilière municipale	Administration de la fortune et de la dette	34 Charges financières	-48 000	- Adaptation des indemnités de logement aux concierges
	1200 Agence immobilière municipale	Administration de la fortune et de la dette	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	2 642 Ajustements comptables fonds spéciaux Megel et Revilod
	1300 Direction ressources humaines	02 Services généraux	30 Charges de personnel	10 482	Redressement des charges de formation liées à la municipalisation de la crèche MGP à la DRH
	1300 Direction ressources humaines	54 Famille et jeunesse	30 Charges de personnel	1 394	Redressement des charges d'apprentissage liées à la municipalisation de la crèche MGP à la DRH
	1400 Agenda 21 - Ville durable	31 Héritage culturel	36 Charges de transfert	40 000	- Création d'une subvention "Fondation Collège du travail"
	1400 Agenda 21 - Ville durable	Aide sociale et domaine de l'asile	36 Charges de transfert	148 000	Création d'une subvention "Association Epikène" : +48'000 Augmentation de la subvention "Association Asile LG81" : +50'000 Augmentation de la subvention "Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-roce-s" : +50'000
	1400 Agenda 21 - Ville durable	Domaines social, non mentionnés ailleurs	36 Charges de transfert	750 000	Augmentation de la subvention pour la solidarité internationale pour attendre le 0,7% ouisien
	1400 Agenda 21 - Ville durable	Lutte contre la pollution de l'environnement	36 Charges de transfert	380 000	Augmentation de la ligne "Subventions plan climat" : +340'000 Création d'une subvention "Association Swiss Food Academy" : +440'000

Détail des amendements apportés au PB 2023 déposé par département, service, domaine fonctionnel et chapitre comptable

Engraisé les modifications sans effet sur le résultat					
Dpt	Service	Domaine fonctionnel	Chapitre comptable	Modification Charges	Modification Revenus
DFEL	1400 Agenda 21 - Ville durable	81 Agriculture	36 Charges de transfert	50 000	- Création d'une subvention "Association Genève Cultive"
	1700 Centrale municipale d'achat et d'impression	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	107 744	- Reclassement des charges de nettoyage liées à la municipalisation de la crèche MCP: +47744 à la CMAI
	1800 Service des espaces verts	34 Sports et loisirs	30 Charges de personnel	429 740	- Ajustement des charges des contrats de nettoyage des bâtiments administratifs: +40000
	1800 Service des espaces verts	34 Sports et loisirs	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	150 000	- 3 nouveaux postes auxiliaires d'hortaristes: +319290
					- Nouveau poste de pépiniériste: +110450
Total Finances, environnement et logement				6 259 777	26 200 642
DACM	2001 Direction aménagement, constructions et mobilité	02 Services généraux	36 Charges de transfert	20 000	- Création d'une subvention "Association Topos" (concentration PAV)
	2001 Direction aménagement, constructions et mobilité	62 Transports publics	36 Charges de transfert	250 000	- Augmentation de la subvention "Abonnement TPG unireno Juniors"
	2400 Direction du patrimoine bâti	02 Services généraux	30 Charges de personnel	283 250	- Nouveau poste d'adjoint-e de direction technique: +177080
	2403 Energie	02 Services généraux	30 Charges de personnel	487 275	- Nouveau poste d'adjoint-e de direction technique: +167877
	2600 Aménagement, Génie Civil et Mobilité	61 Circulation routière	30 Charges de personnel	149 689	- Nouveau poste d'ingénieur-e spécialisé en énergies systèmes numériques: +149689
Total Aménagement, constructions et mobilité				1 170 224	- Nouveau poste d'architecte paysagiste
DCTN	3001 Direction culture et transition numérique	32 Culture, autres	36 Charges de transfert	30 000	- Création d'une subvention "JEMA, association Mèlars d'Art Genève"
	3106 Service culturel	31 Héritage culturel	36 Charges de transfert	100 000	- Augmentation de la subvention "Centre de la photographie (PCP)"
	3106 Service culturel	32 Culture, autres	30 Charges de personnel	141 648	- Nouveau poste de responsable du FMAC
	3106 Service culturel	32 Culture, autres	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	40 000	- Ajustement des charges pour des projets de médiation dans le nouvel espace du FMAC à l'Ecoquartier-Jonction

Dpt	Service	Domaine fonctionnel	Chapitre comptable	Modification Charges	Modification Revenus	Commentaires
DCTN	3106 Service culturel	32 Culture, autres	36 Charges de transfert	530 000		Adaptation des subventions suivantes: - "Orchestre de chambre de Genève (OCG)" : +20'000 - "Musée aux manifestations artistiques de Genève (MAG)" : +40'000 - "Théâtre des manifestations artistiques de Genève (TMG)" : +10'000 - "Cave 12" : +100'000 - "Bourse d'aide à la recherche et aux résidences" : +100'000 - "Fonds Berthoud-attribution des bourses VG6" : +30'000 - "Soutien aux manifestations artistiques" : +10'000 - "Soutien à la création pluridisciplinaire" : -30'000
	3106 Service culturel	32 Culture, autres	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	30 000	Prélèvement sur fonds Berthoud en compensation de l'ajustement de la subvention "Fonds Berthoud-attribution des bourses VG6"
	3106 Service culturel	33 Médias	36 Charges de transfert	25 000		- Création d'une subvention "Festival Annabour" : +40'000 - Baisse de la subvention "Soutien aux manifest. cinéma" : -115'000
	3201 Conservatoire et jardin botaniques	31 Héritage culturel	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-84 272	Ajustement comptable fonds acquisitions et projets CJB
	3202 Musée d'art et d'histoire	31 Héritage culturel	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	327 200	Redressement comptable fonds spéciaux
	3202 Musée d'art et d'histoire	31 Héritage culturel	46 Revenus de transfert	-	-327 200	
	3301 Bibliothèques et discothèques municipales	32 Culture, autres	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-54 570		- Acquisition de charges en compensation de la diminution des revenus des BMU
	3301 Bibliothèques municipales	32 Culture, autres	42 Taxes	-	-54 570	Baisse des revenus des amendes perçues pour retard : -148'620 Hausse des revenus de facturation des documents perçus : +94 050
	3204 Muséum d'histoire naturelle	31 Héritage culturel	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-74	Ajustement comptable fonds acquisitions et projets MHN
	3205 Musée Arana	31 Héritage culturel	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	73 814	Ajustement comptable fonds acquisitions et projets Arana
	3301 Bibliothèques et discothèques municipales	32 Culture, autres	46 Revenus de transfert	-	55 243	Ajustement de la participation des communes au Biblicous
	3302 Bibliothèque de Genève	32 Culture, autres	45 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-	-65	Ajustement comptable fonds acquisitions et projets EGE
	3501 Dir. systèmes d'information et communic.	02 Services généraux	30 Charges de personnel	326 130		Nouveau poste d'ingénieur référent en cyber sécurité : +159'253 - Nouveau poste de conseiller-ère de direction spécialisée dans le domaine de la cybersécurité : -157'677
	3501 Dir. systèmes d'information et communic.	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	130 169		Acquisition d'un budget de cyber sécurité : 129'000 - Redressement des charges de téléphone liées à la municipalisation de la crèche MGP : +51'669 à la DSIC
	Total Culture et transition numérique			1 268 377	20 076	

Détail des amendements apportés au PB 2023 déposé par département, service, domaine fonctionnel et chapitre comptable

En grisé les modifications sans effet sur le résultat						
Dpt	Service	Domaine fonctionnel	Chapitre comptable	Modification Charges	Modification Revenus	Commentaires
DSDP	4002 Sports	34 Sports et loisirs	30 Charges de personnel	106 190	-	Nouveau poste de collaborateur-trice du secteur manifestations
	4002 Sports	34 Sports et loisirs	36 Charges de transfert	100 000	-	Augmentation de la subvention "Fonds de soutien à l'organisation de manifestations"
	4003 Incendie et secours	15 Service du feu	36 Charges de transfert	117 999	-	Adaptation de la contribution VDG au Groupement SIS
	4003 Incendie et secours	15 Service du feu	42	-	25 455	Adaptation des primes d'assurances réaffectées au Groupement SIS
	4007 Service de l'espace public	14 Questions juridiques	44 Revenus financiers	-	300 000	Revenus supplémentaires de mise à disposition du domaine public à des fins privées (nouveau règlement LC 21 316.3)
	4009 Logistique et manifestations	02 Services généraux	30 Charges de personnel	106 190	-	Nouveau poste de mécanicien-ne poids lourds
	4009 Logistique et manifestations	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	205 000	-	Location de locaux pour la future unité de nettoyage des WC publics: +95'000
	4009 Logistique et manifestations	32 Culture, autres	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	90 000	-	Adaptation des charges d'enlèvement de résidus en lien avec les animations estivales: 110'000
	4009 Logistique et manifestations	32 Culture, autres	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	90 000	-	Adaptation des charges d'enlèvement de résidus en lien avec les animations estivales
	Total Sécurité et Sports			725 379	325 455	
DCSS	5002 Service de la petite enfance	54 Famille et jeunesse	30 Charges de personnel	350 648	-	Nouveaux postes de contributeur-euse de gestion, responsable opérationnelle et sociologue à 30%: +362'724
	5002 Service de la petite enfance	54 Famille et jeunesse	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-52 913	-	Reclassement des charges de formation et apprentissage liées à la municipalisation de la crèche MGP à la DRH: -11'976
	5002 Service de la petite enfance	54 Famille et jeunesse	36 Charges de transfert	960 300	-	Reclassement des charges de téléphonie et nettoyage liées à la municipalisation de la crèche MGP dans les comptes complémentés DSC et CMAI
	5008 Service de la jeunesse	34 Sports et loisirs	36 Charges de transfert	-31 500	-	Indexation complémentaire de 0.8% des salaires du personnel de la petite enfance
	5008 Service de la jeunesse	54 Famille et jeunesse	30 Charges de personnel	866 643	-	Reclassement de l'indotation octroyée pour l'association BAB-VIA
	5008 Service de la jeunesse	54 Famille et jeunesse	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	30 000	-	Nouveaux postes pour le renforcement de l'équipe des travailleurs-euses sociaux-ales hors murs (TSHM): -361'331
	5008 Service de la jeunesse	54 Famille et jeunesse	36 Charges de transfert	31 500	-	Charges de matériel, équipement et location de bureaux pour le dispositif des correspondant-e-s de nuit
	5008 Service de la jeunesse	54 Famille et jeunesse	36 Charges de transfert	31 500	-	Reclassement de l'indotation octroyée pour l'association BAB-VIA sur la subvention "Association BAB-VIA (part salaires FASE)"
	Total Cohésion sociale et solidarité			2 154 878	-	

Détail des amendements apportés au PB 2023 déposé par département, service, domaine fonctionnel et chapitre comptable

En grisé les modifications sans effet sur le résultat						
Dpt	Service	Domaine fonctionnel	Chapitre comptable	Modification Charges	Modification Revenus	Commentaires
SG	A001 Direction du Secrétariat général	02 Services généraux	30 Charges de personnel	1 437 818	-	Dernière étape de la réorganisation du Secrétariat Général : rattachement de l'unité réception, accueil et interendance à la Direction du Secrétariat Général
	A001 Direction du Secrétariat général	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	357 600	-	
	A001 Direction du Secrétariat général	02 Services généraux	39 Imputations internes	42 000	-	
	A004 Relations extérieures et communication	02 Services généraux	30 Charges de personnel	-1 437 818	-	
	A004 Relations extérieures et communication	02 Services généraux	31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-357 600	-	
	A004 Relations extérieures et communication	02 Services généraux	39 Imputations internes	-42 000	-	
	A004 Relations extérieures et communication	33 Médias	36 Charges de transfert	60 000	-	
	A004 Relations extérieures et communication	59 Domaine social, non mentionné ailleurs	36 Charges de transfert	25 000	-	
	A800 Conseil administratif	11 Sécurité publique	36 Charges de transfert	-15 000 000	-	
	A800 Conseil administratif	61 Circulation routière	46 Revenus de transfert	-	-	
	Total Secrétariat Général			-14 915 000	-15 000 000	
				-376 921	11 546 173	

Effet sur le résultat total	11 923 094
-----------------------------	------------

Modifications apportées au PB 2023 déposé - Subventions non monétaires (Gratuités)

Dpt	Service	Domaine fonctionnel	Modification	Commentaires
DFEL	1200 Gérance immobilière municipale	84 Tourisme	-271'581	Ajustement gratuité "Auberge de jeunesse - Rothschild 30"
		Total Finance, environnement et logement	-271'581	
	DCTN	3302 Bibliothèque de Genève	32 Culture, autres	17'507
		Total Culture et transition numérique	17'507	
DCSS	5001 Direction de la cohésion sociale et solidarité	57 Aide sociale et domaine de l'asile	-73'872	Ajustement gratuité "Fondation Trajets - Buanderie - Pont-d'Arve 35"
	5001 Direction de la cohésion sociale et solidarité	57 Aide sociale et domaine de l'asile	-1'488	Ajustement gratuité "Fondation Pro Patria"
	5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	34 Sports et loisirs	-7'580	Ajustement gratuité "Association Cheitah-Baby Plage"
		Total Cohésion sociale et solidarité	-82'940	
SG	A800 Conseil administratif	02 Services généraux	30'000	Création de la gratuité "Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - Rue Jean-Jacques De Solon 3"
		Total Secrétariat général	30'000	

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

4567

Projet de Budget 2023 amendé

Synthèse des amendements - Commission des finances

Séance du 15 et 16 novembre 2022

	Résultat
PB 2023 déposé	-33 048 667
Amendement général du Conseil administratif PB 2023 amendé	11 923 094
PB 2023 amendé CA	-21 125 573

N° amend.	N° page	CA CM	Parti politique	Dpt	Serv.	PP 2 posit.	Chap. 2 posit.	Description de la modification	Effet sur le résultat	Décision Vote
Liste A - Propositions d'amendements										
0								Amendement général du Conseil administratif PB 2023 amendé	11 923 094	Accepté
1	05	CM	PLR	1	1800	34	30	Suppression des 3 postes auxiliaires d'arboristes	319 290	Refusé
1 bis	05	CM	PLR	1	1800	34	30	Suppression des 1 postes auxiliaires d'arboristes	106 430	Refusé
2	05	CM	PLR	1	1800	34	30	Suppression d'un nouveau poste de pépiniériste	110 450	Refusé
3	07	CM	PLR	2	2400	02	30	Suppression d'un nouveau poste d'adjoint-e de direction technique	177 060	Refusé
4	07	CM	PLR	2	2400	02	30	Suppression d'un nouveau poste d'assistant-e de direction	106 190	Refusé
5	08	CM	PLR	2	2403	02	30	Suppression d'un nouveau poste d'adjoint-e de direction technique	167 877	Refusé
6	08	CM	PLR	2	2403	02	30	Suppression d'un nouveau poste d'ingénieur-e thermique	149 699	Refusé
7	08	CM	PLR	2	2403	02	30	Suppression d'un nouveau poste d'ingénieur-e spécialisé-e en énergies systèmes numériques	149 699	Refusé
8	08	CM	PLR	2	2600	61	30	Suppression d'un nouveau poste d'architecte paysagiste	149 699	Refusé
9	10	CM	PLR	3	3106	32	30	Suppression d'un nouveau poste responsable du FMAC	141 648	Refusé
10	10	CM	PLR	3	3106	32	31	Suppression de l'augmentation ligne "Prestations pour services divers" pour projets Médiation Carré Vert	40 000	Refusé
11	15	CM	PLR	3	3501	02	30	Suppression d'un nouveau poste de conseiller-ère de direction contrôle interne IT	167 877	Refusé
12	15	CM	PLR	3	3501	02	30	Suppression d'un nouveau poste d'ingénieur-e en cybersécurité	158 253	Refusé
13	15	CM	PLR	3	3501	02	31	Suppression de l'augmentation du budget pour la cybersécurité	125 000	Refusé
14	15	CM	PS	3	3501	02	31	Augmentation sur chapitre 31 (Service DSIC 3501) pour développer la City Card	-50 000	Accepté
14	10	CM	PS	3	3XXX	02	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	50 000	Accepté
15	16	CM	PLR	4	4002	34	30	Suppression d'un nouveau poste de collaborateur-trice aux manifestations	106 190	Refusé
16	19	CM	PLR	4	4009	02	30	Suppression d'un nouveau poste de mécanicien-ne poids lourd	106 190	Refusé
17	22	CM	UDC	5	5002	54	30	Suppression de la municipalisation de la crèche MGP (Charges de personnels)	2 655 500	Refusé
17	22	CM	UDC	5	5002	54	31	Suppression de la municipalisation de la crèche MGP (Charges d'exploitation)	245 687	Refusé
17	22	CM	UDC	5	5002	54	42	Suppression de la municipalisation de la crèche MGP (Suppression des revenus)	-546 865	Refusé
17	43	CM	UDC	5	5002	54	36	Suppression de la municipalisation de la crèche MGP (Réintroduction de la subvention)	-1 963 113	Refusé
18	22	CM	PLR	5	5002	54	30	Suppression d'un poste de Contrôleur-euse de gestion au SDPE	132 914	Refusé
18 bis	22	CM	PLR	5	5002	54	30	Suppression du poste de responsable opérationnel-le SAPE au SDPE	189 936	Refusé
18 ter	22	CM	PLR	5	5002	54	30	Suppression du poste de 0.3 ETP de Collaborateur-trice scientifique	39 874	Refusé
19	29	CM	PLR	1	1400	57	36	Suppression de l'augmentation de la subvention "Association Asile LGBT"	50 000	Refusé
20	29	CM	PLR	1	1400	57	36	Suppression de la nouvelle subvention "Association Epicène"	48 000	Refusé
21	29	CM	PLR	1	1400	57	36	Suppression de l'augmentation de la subvention "Fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-noir-e-s"	50 000	Refusé
22	29	CM	PLR	1	1400	31	36	Suppression de la nouvelle subvention "Collège du travail"	40 000	Refusé

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

Projet de Budget 2023 amendé

Synthèse des amendements - Commission des finances

Séance du 15 et 16 novembre 2022

N° amend.	N° page	CA CM	Parti politique	Dpt	Serv.	PP 2 posit.	Chap. 2 posit.	Description de la modification	Effet sur le résultat	Décision Vote
23	30	CM	Lve	1	1400	75	36	Nouvelle subvention au "Groupe ornithologique du bassin Genevois"	-20 000	Accepté
23	45	CM	Lve	SG	A004	59	36	Compensation par une baisse de la subvention à la "Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator"	20 000	Accepté
24	30	CM	Lve	1	1400	75	36	Nouvelle subvention à "KARCH-GE", association pour l'étude et la protection des amphibiens et des reptiles	-25 000	Refusé
24	45	CM	Lve	SG	A004	59	36	Compensation par une baisse de la subvention à la "Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator"	25 000	Refusé
25	30	CM	Lve	1	1400	76	36	Nouvelle subvention pour "Alternatiba Léman"	-80 000	Refusé
25	35	CM	Lve	3	3106	32	36	Compensation par une baisse de la subvention à "Gli Angeli"	20 000	Refusé
25	33	CM	Lve	3	3106	31	36	Compensation par une baisse de la subvention au "Centre de la photographie (CPG)"	60 000	Refusé
26	30	CM	PLR	1	1400	81	36	Suppression de la nouvelle subvention "Genève Cultive"	50 000	Refusé
27	30	CM	PLR	1	1400	76	36	Suppression de la nouvelle subvention "Association Swiss Food Academy"	40 000	Refusé
28	30	CM	PLR	1	1400	57	36	Suppression de la subvention "We can dance it"	30 000	Refusé
29	32	CM	PLR	2	2001	02	36	Suppression de la nouvelle subvention "Association TOPOS"	20 000	Accepté
30	33	CM	PLR	3	3106	31	36	Suppression de l'augmentation de la subvention au "Centre de la photographie (CPG)"	100 000	Accepté
31	33	CM	PLR	3	3001	32	36	Suppression de la nouvelle subvention "JEMA"	30 000	Refusé
32	34	CM	EaG	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Soutien à la création musiques actuelles"	-200 000	Refusé
32	10	CM	EaG	x	xxx	xx	31	Compensation sur chapitre 31 Ville de Genève	200 000	Refusé
32 bis	34	CM	Le Centre	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Soutien à la création musiques actuelles"	-200 000	Accepté
32 bis	10	CM	Le Centre	3	3XXX	xx	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	200 000	Accepté
33	34	CM	PLR	3	3106	32	36	Suppression de l'augmentation de la subvention "Soutien aux manifestations arts visuels conventionnés"	140 000	Refusé
34	34	CM	PLR	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Association pour l'encouragement de la musique improvisée AMR"	-100 000	Retiré
34	10	CM	PLR	3	3XXX	XX	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	100 000	Retiré
34 bis	34	CM	PLR	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Association pour l'encouragement de la musique improvisée AMR"	-100 000	Accepté
35	34	CM	Lve	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention au "Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG)"	-93 000	Refusé
35	36	CM	Lve	3	3110	32	36	Compensation par une baisse de la subvention au "Grand Théâtre de Genève"	93 000	Refusé
36	34	CM	PLR	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Théâtre des Marionnettes de Genève (TMG)"	-50 000	Accepté
36	10	CM	PLR	3	3XXX	XX	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	50 000	Accepté
37	35	CM	Lve	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention à "L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)"	-500 000	Refusé
37	36	CM	Lve	3	3110	32	36	Compensation par une baisse de la subvention au "Grand Théâtre de Genève"	500 000	Refusé
38	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)"	-500 000	Accepté
38	10	CM	PLR	3	3XXX	XX	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	500 000	Accepté
38 bis	35	CM	MCG	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)"	-800 000	Refusé
38 bis	10	CM	MCG	3	xxx	XX	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	800 000	Refusé
38 ter	35	CM	PS	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)"	-500 000	Retiré
38 ter	10	CM	PS	3	xxx	XX	31	Compensation sur chapitre 31 Ville de Genève	500 000	Retiré
39	35	CM	EaG	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention de "l'Orchestre de chambre de Genève (OCG)"	-129 000	Retiré
39	10	CM	EaG	x	xxx	xx	31	Compensation sur chapitre 31 VdG	129 000	Retiré

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

4569

Projet de Budget 2023 amendé Synthèse des amendements - Commission des finances

Séance du 15 et 16 novembre 2022

N° amend.	N° page	CA CM	Parti politique	Dpt	Serv.	PP 2 posit.	Chap. 2 posit.	Description de la modification	Effet sur le résultat	Décision Vote
40	35	CM	MCG	3	3106	32	36	Réintégration de la subvention à "Liederkrantz Concordia"	-30 000	Refusé
40	10	CM	MCG	3	3XXX	xx	31	Compensation partielle sur chapitre 31 du département DCTN	10 000	Refusé
40 bis	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Réintégration de la subvention à "Liederkrantz Concordia"	-20 000	Accepté
41	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Suppression de l'augmentation de la subvention "Bourses d'aide à la recherche et à la résidence"	100 000	Refusé
42	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Gli Angeli"	-200 000	Refusé
42	10	CM	PLR	3	3XXX	XX	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	200 000	Refusé
43	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Rétablissement de la subvention "Orchestre symphonique Genève (OSG)"	-40 000	Retiré
43	10	CM	PLR	3	3XXX	XX	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	40 000	Retiré
43 bis	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Rétablissement de la subvention "Orchestre symphonique Genève (OSG)"	-40 000	Accepté
43 bis	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Compensation sur subvention "Soutien à la création musiques classiques et contemporaines"	40 000	Accepté
44	36	CM	MCG	3	3106	33	36	Réintégration de la subvention au "Festival international du film oriental de Genève (FIFOG)"	-80 000	Accepté
44	10	CM	MCG	3	3XXX	xx	31	Compensation sur chapitre 31 du département DCTN	80 000	Accepté
45	36	CM	EaG	3	3106	33	36	Réintroduction partielle de la subvention "Festival international du film oriental de Genève (FIFOG)"	-50 000	Retiré
45	36	CM	EaG	3	3106	33	36	Compensation partielle sur baisse subvention "Soutien aux manifestations cinéma"	30 000	Retiré
45	10	CM	EaG	3	3106	32	31	Compensation partielle sur chapitre 31 (Service SEC 3106)	20 000	Retiré
46	36	CM	LvE	3	3106	33	36	Réintroduction de la subvention au "Festival international du film oriental de Genève (FIFOG)"	-40 000	Retiré
46	10	CM	LvE	3	3106	32	31	Compensation sur chapitre 31 (Service SEC 3106)	40 000	Retiré
47	38	CM	PLR	4	4002	34	36	Suppression de l'augmentation de la subvention au "Fonds de soutien à l'organisation de manifestations"	100 000	Refusé
48	41	CM	PS	5	5001	21	36	Nouvelle subvention nominative pour une antenne de "Reliance"	-80 000	Accepté
48	41	CM	PS	5	5003	21	31	Compensation sur chapitre 31 (Service des Ecoles 5003)	80 000	Accepté
49	43	CM	Le Centre	5	5002	54	36	Augmentation subvention "Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées"	-200 000	Refusé
49	25	CM	Le Centre	5	5008	54	30	Suppression 1 ETP TSHM et 0.60 ETP Architecte	231 134	Refusé
50	44	CM	Le Centre	5	5007	53	36	Nouvelle subvention "Dôme Seniors"	-40 000	Refusé
50	44	CM	Le Centre	5	5007	53	36	Diminution de la subvention "Projet aînés - Financement par le fond Zell"	40 000	Refusé
51	44	CM	PLR	5	5007	57	36	Suppression des subventions "Allocation rentrée scolaire" et "Allocation rentrée scolaire pour les sans statuts de résidence"	896 000	Refusé
52	45	CM	PLR	SG	A004	33	36	Suppression de la création d'une subvention "Bourses médias"	60 000	Refusé
53	45	CM	PLR	SG	A004	59	36	Suppression de l'augmentation de la subvention "Geneva Cities Hub"	25 000	Refusé
53 bis	38	CM	UDC	4	4002	34	36	Augmentation +15% subventions liées aux sports hors "Organisation aux manifestations"	-890 000	Refusé
53 bis	xx	CM	UDC	x	xxx	xx	31	Compensation par chapitre 31 Ville de Genève	890 000	Refusé
Résultat amendements Commission des Finances									0	
Résultat PB2023 voté par la Commission des Finances									-21 125 573	

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

Projet de Budget 2023 amendé

Synthèse des amendements - Commission des finances

Séance du 15 et 16 novembre 2022

N° amend.	N° page	CA CM	Parti politique	Dpt	Serv.	PP 2 posit.	Chap. 2 posit.	Description de la modification	Effet sur le résultat	Décision Vote
Liste B - Recommandations CFIN pour amendements CA										
54	6	CM	PS	2	2XXX	XX	31	Augmentation des charges de travaux d'entretien (groupe 314) pour atteindre le niveau des charges aux comptes 2021	-2 400 000	Négatif
55	XX	CM	EaG/PS	X	XXXX	XX	36	Soutien aux associations subventionnées (Indexation)	-1 400 000	Négatif
56	29	CM	Lve	1	1400	57	36	Nouvelle subvention pour "BOWIE" (Incubateur de projets Genre et LGBTQI)	-50 000	Positif
57	29	CM	Lve	1	1400	31	36	Nouvelle subvention pour "Archives contestataires"	-40 000	Positif
58	30	CM	Lve	1	1400	75	36	Nouvelle subvention pour "WWF - Plateforme Nature et Paysage"	-52 000	Positif
59	30	CM	Lve	1	1400	76	36	Augmentation de la ligne "Subventions plan climat"	-260 000	Positif
60	30	CM	Lve	1	1400	76	36	Augmentation de la ligne subvention "Alternatiba Léman"	-80 000	Positif
61	33	CM	PS	3	3001	32	36	Augmentation de la subvention "Accès à la culture (théâtre, concerts)"	-50 000	Négatif
62	34	CM	EaG/PS	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention du "Théâtre des Marionnettes (TMG)"	-43 000	Positif
63	34	CM	PS	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Soutien à la création musiques actuelles"	-300 000	Positif
64	34	CM	EaG	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Soutien aux manifestations musiques actuelles"	-100 000	Positif
65	34	CM	EaG/PS	3	3106	32	36	Création d'une nominale "les Athénénennes"	-70 000	Positif
66	34	CM	EaG/PS	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)"	-100 000	Positif
67	35	CM	PLR	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Gli Angeli"	-200 000	Négatif
68	35	CM	EaG/PS	3	3106	32	36	Augmentation de la subvention "Everybody's perfect "	-25 000	Négatif
69	36	CM	PS	3	3501	02	36	Création d'une subvention pour les "Associations qui luttent contre l'illectronisme et pour le numérique responsable"	-50 000	Positif
70	42	CM	EaG/PS	5	5001	54	36	Augmentation de la subvention de "l'Association Le Terreau - Seujet"	-50 000	Positif
71	43	CM	PS	5	5003	21	36	Augmentation de la subvention "Restaurants scolaires"	-250 000	Positif
72	43	CM	Le Centre	5	5002	54	36	Augmentation subvention "Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées"	-200 000	Négatif
73	10	CM	PS	3	3xx	xx	31	Annulation des coupes sur le chapitre 31 du DCTN	-880 000	Négatif
Total Liste B :									-1 445 000	

24 novembre 2022

B. Rapport de minorité de M. Vincent Schaller.

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai eu le plaisir de participer à l'étude du projet de budget de la Ville de Genève pour l'année 2023 en tant que représentant de l'Union démocratique du centre à la commission des finances.

Le Conseil municipal a renvoyé le projet de budget à la commission des finances lors de sa séance plénière du 19 septembre 2022.

Ce projet de budget était basé provisoirement sur des revenus fiscaux (hors taxe professionnelle) de 803 millions de francs selon les prévisions du Département cantonal des finances du mois d'août 2022.

A la lumière des nouvelles prévisions fiscales, le Conseil administratif a présenté à la commission des finances un projet de budget amendé en date du 8 novembre 2022.

Le projet de budget amendé est désormais basé sur des revenus fiscaux (hors taxe professionnelle) de 829 millions de francs selon les prévisions du Département cantonal des finances du mois d'octobre 2022, soit une projection de revenus supplémentaires de 26 millions de francs par rapport au projet de budget initial.

Le projet de budget initial prévoyait la création de 77 postes de fonctionnaires pour l'année 2023, notamment 50 postes liés à la municipalisation des crèches. Le projet de budget amendé prévoit la création de 97 postes de fonctionnaires, soit 20 postes supplémentaires.

Les conseillers municipaux de la commission des finances et des commissions spécialisées n'ont pas eu l'occasion d'examiner la pertinence des 20 postes supplémentaires glissés dans le projet de budget amendé du 8 novembre 2022.

Une chose est certaine, ces postes ne figuraient pas dans le projet de budget initial, quand bien même le Conseil administratif disposait déjà à ce moment d'une marge de manœuvre de l'ordre de 16 millions de francs.

Dans ces conditions, il faut douter du caractère indispensable de ces 20 postes supplémentaires dont la création ne peut être considérée que comme une opération de remplissage.

Par ailleurs, le Conseil administratif perçoit les 97 nouveaux postes comme une charge supplémentaire de 4,2 millions de francs dans le projet de budget 2023. En réalité, le coût d'un poste de fonctionnaire doit être considéré sur le long terme.

Pour rappel, un poste de fonctionnaire à plein temps en Ville de Genève coûte en moyenne 120 000 francs par année. La création d'un poste de fonctionnaire équivaut donc à un investissement de 4 800 000 francs pour une durée de quarante ans au taux d'intérêt de 0%.

Ainsi, pour la création de 97 postes de fonctionnaires, le Conseil administratif pourrait aussi déposer une proposition pour un crédit total de 465 000 000 de francs, ce qui dépasse cinq fois le montant total des investissements proprement dits réalisés par la Ville de Genève pour la période 2021.

En matière d'investissements pour l'avenir, les choix du Conseil administratif ne s'écartent pas de la politique menée en Ville de Genève au cours des trente dernières années. Une politique clientéliste qui n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques.

Par ce rapport de minorité, je souhaite rappeler, pour le compte de l'Union démocratique du centre, mes préoccupations et mes constatations en lien avec ce projet de budget de la Ville de Genève pour l'année 2023.

Le Conseil administratif s'agrippe aux multinationales du trading et du transport maritime

L'appauvrissement des habitants de la ville de Genève, déjà plusieurs fois signalé par l'Union démocratique du centre, est encore confirmé par les prévisions en baisse de l'impôt sur les personnes physiques.

En effet, selon les prévisions du Département cantonal des finances, l'impôt acquitté par les familles domiciliées en ville de Genève est en baisse de 5 millions de francs par rapport au budget 2022 et en baisse de 8 millions de francs par rapport aux comptes 2021.

Malgré une population résidente en forte augmentation et une explosion des travailleurs frontaliers, le revenu des impôts des personnes physiques se retrouve en dessous de son niveau de l'année 2008, soit il y a quinze ans en arrière.

Le constat est toujours le même. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation des personnes, le déclassement de la population genevoise s'accélère année après année.

A l'inverse, le Département cantonal des finances annonce une augmentation fulgurante des revenus de l'impôt sur les personnes morales de 150 millions de francs à 192 millions de francs (+28%).

Mais le Conseil administratif s'empresse de dépenser cette manne miraculeuse en postes de fonctionnaires supplémentaires au lieu de se préoccuper d'équilibre budgétaire.

Malgré l'hostilité déclarée de la gauche genevoise à l'encontre des sociétés multinationales du trading et du transport maritime, le Conseil administratif s'agrippe aux bénéfices faramineux de ces mêmes sociétés multinationales pour perpétuer sa politique clientéliste.

Alors que le pouvoir d'achat de la classe moyenne devient critique et que ses contributions fiscales au budget de la Ville de Genève diminuent chaque année, le Conseil administratif propose des projets de budget de plus en plus indécents.

Le train de vie de la Ville de Genève doit rester en adéquation avec le train de vie de ses propres habitants.

Plusieurs amendements seront déposés pour stopper le clientélisme du Conseil administratif rose-vert et rétablir le pouvoir d'achat des ménages genevois.

Principe d'équilibre budgétaire

La loi sur l'administration des communes (LAC) prévoit que le budget de fonctionnement d'une commune doit être équilibré (art. 104 al. 3 LAC).

Ce principe d'équilibre du budget est fondamental pour la bonne gestion financière d'une commune. Ce principe constitue une clef de voûte du système financier communal.

Dans le cadre du grand marchandage pour l'adoption de la loi RFFA, le parlement cantonal a eu la faiblesse d'autoriser les communes à déroger au principe d'équilibre budgétaire pour une période de cinq ans, puis la plus grande faiblesse encore d'étendre cette dérogation à une période de huit ans, soit jusqu'en 2027.

Le parlement cantonal justifie cette dérogation par une perte temporaire de recettes fiscales pour les communes en raison de la baisse du taux d'imposition des personnes morales.

Ainsi, les communes sont autorisées à présenter un budget comportant un excédent de charge jusqu'en 2027. Elles peuvent mais ne doivent pas!

Une gestion financière rigoureuse de la commune impose un retour immédiat à l'équilibre budgétaire lorsque les revenus de la fiscalité des personnes morales retrouvent leur niveau d'avant la réforme RFFA.

Dans les faits, nous y sommes. Avec l'augmentation fulgurante des revenus de l'impôt sur les personnes morales de 150 millions à 192 millions de francs (+28%), nous dépassons largement les impôts qui étaient encaissés en 2019. La perte de recettes fiscales liée à RFFA aura été de courte durée.

Ainsi, dès l'année 2023, toutes les communes du canton de Genève présentent à nouveau un budget de fonctionnement équilibré. Les conseillers administratifs en charge des finances assument leurs responsabilités.

Toutes? Non. Alors que les recettes supplémentaires de 26 millions de francs annoncées par le Département cantonal des finances auraient permis à la Ville de Genève de retrouver un budget équilibré, ce n'est pas le choix du Conseil administratif.

Le Conseil administratif utilise de façon abusive la marge de manœuvre accordée par la loi cantonale. Ainsi, pour l'année 2023, à l'opposé du bon sens, la Ville de Genève empruntera 21 millions de francs à la banque pour assumer ses dépenses ordinaires.

Municipalisation des crèches dans l'écoquartier de la Jonction

Dans son projet de budget, le Conseil administratif propose de municipaliser deux crèches et un jardin d'enfants dans le quartier de la Jonction à la rentrée scolaire 2023.

Même limité à deux crèches et un jardin d'enfants, le projet de municipalisation du personnel de la petite enfance constitue l'enjeu principal de ce budget 2023.

Pour satisfaire aux fantasmes du Parti socialiste, le Conseil administratif accepte de mettre un doigt dans l'engrenage.

L'Union démocratique du centre rappelle que la municipalisation du personnel de la petite enfance ne crée pas une seule place de crèche supplémentaire pour répondre aux besoins des parents. En l'occurrence, les 50 postes à créer correspondent au changement de statut des éducatrices qui travaillent déjà dans le secteur de la Jonction.

Non seulement les places de crèche ne seront pas plus nombreuses, mais elles seront plus chères. Avec la municipalisation du personnel de la petite enfance, le coût d'exploitation d'une place de crèche passera de 45 000 à 60 000 francs par enfant par année.

Par ailleurs, les parents seront éloignés de toutes responsabilités et de toute implication dans le fonctionnement des structures d'accueil, sans possibilité de contrôles. Une longue hiérarchie de fonctionnaires sera désormais seule responsable vis-à-vis des familles, ce qui pourrait conduire à des scandales similaires à celui du foyer de Mancy.

Confronté aux coûts gigantesques d'une municipalisation immédiate de l'ensemble des crèches de la ville de Genève, le Conseil administratif choisit la méthode des tranches de salami.

La municipalisation limitée au secteur de la Jonction implique la création de 50 postes seulement et, comme l'opération doit intervenir à la rentrée scolaire 2023, l'impact budgétaire est une deuxième fois artificiellement réduit.

Mais, pour les années à venir, la municipalisation par tranches de salami provoquera une augmentation régulière et conséquente des charges de la Ville de Genève. Elle provoquera aussi des tensions permanentes entre les éducatrices «municipalisées» et les éducatrices d'associations subventionnées. Les problèmes de gouvernance pour la Ville de Genève vont se multiplier.

Et ce n'est pas tout. Les représentants des professionnels de la petite enfance auditionnés par la commission des finances ont confirmé à plusieurs reprises que l'activité d'éducatrice devient éprouvante au-delà d'un âge moyen de 45 ans, pour des raisons bien compréhensibles de tous.

Les services de M^{me} Christina Kitsos ont habilement évacué cet élément des discussions sur les conséquences financières et organisationnelles d'une municipalisation des crèches en ville de Genève.

Pour reprendre la comparaison sur le coût d'un poste de fonctionnaire en termes d'investissement, les 1500 collaborateurs et collaboratrices de la petite enfance engagés au statut du personnel de la Ville de Genève entre 45 et 65 ans représenteraient un investissement dans le vide de 3 600 000 000 de francs (trois milliards six cents millions de francs). Au Conseil administratif de la Ville de Genève, ça fait depuis longtemps qu'on ne compte plus.

Pour finir, l'Union démocratique du centre remarque que le Conseil administratif planifie cette première étape de municipalisation non pas dans un quartier populaire de la ville de Genève mais dans les immeubles subventionnés de l'écoquartier de la Jonction où les élus de la gauche genevoise ont facilement trouvé à se loger.

On comprend que si l'esprit des coopératives d'habitation facilite la gestion commune d'un jardin potager, la mutualisation d'un atelier pour la réparation des vélos, l'exploitation d'un café bio équitable et engagé ou d'une brasserie qui produit une bière de quartier, et même l'autogestion d'une salle de spectacle pour les enfants, aux frais de la Ville de Genève bien sûr, il ne permet pas de réunir un comité de parents pour la création d'une crèche au bas de l'immeuble.

A l'évidence, l'idéal des coopératives ne peut pas tout, surtout lorsqu'il n'est pas subventionné. Les tomates oui, mais les enfants, il ne faut pas exagérer.

Revenus fictifs pour la politique des sans-abris

La ligne la plus «malhonnête» de ce projet de budget 2023 est sans conteste le revenu fictif de 8,7 millions de francs censé devoir être versé par l'Association des communes genevoises (ACG) pour «autofinancer» l'accueil des personnes migrantes sans abri en ville de Genève.

En effet, le versement dépend d'un projet de loi modifiant la loi cantonale sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement

de l'intercommunalité (LRPFI) qui pourrait ne jamais être voté par le Grand Conseil. En l'absence d'entrée en vigueur de cette loi, la Ville ne percevra pas le revenu de 8,7 millions de francs, mais la dépense pour la prise en charge des migrants sera tout de même engagée.

En effet, même en l'absence de financement par l'ACG, l'autorisation de dépense est validée par le vote du budget 2023.

Pour ce montage offshore, M^{me} Christina Kitsos et le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz ont mis à contribution l'ACG pour interférer dans un domaine qui ne regarde ni le conseiller d'Etat ni l'ACG, à savoir la politique des sans-abris en Ville de Genève.

Pour l'Union démocratique du centre, l'intervention du magistrat cantonal et de l'ACG sont en contradiction flagrante avec le principe d'autonomie communale.

En commission des finances, M^{me} Christina Kitsos s'est montrée rassurante sur le financement de cette opération. Selon ses explications, tout est prévu pour contourner une éventuelle décision négative du Grand Conseil, le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz s'étant engagé auprès d'elle à fixer une contribution de l'ACG par voie d'arrêté.

Les habitants de la ville de Genève peuvent remercier toutes ces grandes figures démocratiques pour le cadeau empoisonné.

A l'évidence, l'inscription dans le budget 2023 d'un revenu fictif de 8,7 millions de francs basé sur un projet de loi qui est aujourd'hui enterré dans une commission du Grand Conseil ne respecte pas le principe de sincérité budgétaire. Ce point formel devra être vérifié par l'autorité de surveillance des communes.

Sur le fond, l'Union démocratique du centre aurait préféré que la magistrate Christina Kitsos consacre cette dépense supplémentaire de 8,7 millions aux personnes âgées.

Conclusion

En l'état, l'Union démocratique du centre refusera le projet de budget 2023.

23 novembre 2022

C. Rapport de minorité de M. Daniel Sormanni.

Un budget en expansion considérable: 1 284,7 millions de francs.

Des prévisions fiscales optimistes alors que l'on attend une récession en 2023.

Des prévisions en hausse pour les personnes morales avec les doutes sur la conjoncture et des prévisions en baisse pour les personnes physiques, ce qui démontre les inquiétudes et la souffrance de tous ceux qui paient des impôts et qui ne perçoivent aucune aide – inquiétant.

Les vrais oubliés du budget 2023 => les entreprises, nos artisans, nos petits commerces et leurs employés qui paient des impôts.

Les catastrophiques aménagements de la Ville:

- pistes cyclables aménagées à la hussarde, n'importe comment et sans concertation avec les milieux intéressés;
- volonté d'instaurer le 30 km/h sur toutes les voies de circulation jour et nuit;
- diminution des voies de circulation, création de bouchons et pollution;
- disparition de nombreuses places de parking;
- manque de places de livraison accessibles pour favoriser les entreprises et les artisans;
- des travaux entrepris sur la voie publique sans passer par le Conseil municipal.

Quelle politique de l'emploi, encore plus nécessaire aujourd'hui, suite à la crise sanitaire?

Il est nécessaire de favoriser l'emploi des résidents, d'appliquer avec rigueur la préférence cantonale et d'engager les chômeurs de l'OCE.

Il faut un bilan détaillé de cette politique depuis juillet 2018.

Les sans-abris à l'abri, on en est loin:

- pas de politique ambitieuse, les abris c'est fini et c'est coûteux;
- l'Etat et l'ACG sont intervenus mais ce n'est pas suffisant, malgré le projet de loi à l'étude en commission du Grand Conseil;
- mettre les sans-abris à l'hôtel aide aussi les hôtels;
- il faut des locaux pérennes pour cette politique, mais je ne vois rien venir comme Charles Perrault. «Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?» – Et la sœur Anne lui répondait: – «Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.»

Le budget 2023, c'est aussi le début de la municipalisation des crèches; une direction voulue par la magistrature en charge et qui va ralentir la création de nouvelles places, par une augmentation des coûts (salaires, organisation, renforcement du Service de la petite enfance, caisse de retraite), l'instauration de conditions différenciées entre les crèches privées (associations ou fondations) et les crèches municipalisées.

Donc, on fait place à l'idéologie, sous le couvert d'une meilleure organisation et d'une meilleure efficacité! C'est nouveau et cela vient de sortir: un service étatique est plus efficace que des associations privées encadrées par la Ville de Genève!

Le Conseil administratif a manqué l'occasion d'ouvrir une nouvelle ère:

- on continue dans l'aberration d'établir des budgets genrés;
- de nouveaux postes et des subventions nouvelles ou/et augmentées pour «l'urgence climatique»;
- de nouveaux postes et des subventions nouvelles ou/et augmentées pour «l'urgence sociale»; à côté des Antennes sociales de proximité (anciens UAC), on crée de nouveaux postes pour les TSHM et les correspondants de nuit;
- des subventions augmentées et nouvelles principalement dans la culture et l'aide au développement;
- un arrosage systématique, clientéliste, problématique en oubliant celles et ceux qui en ont vraiment besoin et au mépris d'un vrai retour à l'équilibre.

On prévoit de recevoir 26 696 000 francs de plus et on dépense 14 772 726 francs de plus, c'est juste déraisonnable, car on engage des dépenses pérennes avec notamment 20 postes nouveaux, alors que de nouvelles charges attendent les communes, transférées par l'Etat:

- personnes âgées;
- la FASE;
- police de proximité;
- écrêtage fiscal.

On engage la Ville dans de nouvelles dépenses pérennes, sans penser à l'avenir, c'est inquiétant.

Mesdames et Messieurs, on est en dehors de la réalité et de la souffrance de nos concitoyens.

Les investissements seront-ils relancés?

Investissements: va-t-on prioriser les entreprises qui engagent des résidents?

Isolation et remplacement des chauffage, poudre aux yeux!

Ce budget, avec un déficit annoncé à 21,1 millions de francs, mais en réalité à 33,1 millions de francs, va aussi, si les investissements à hauteur de 180 millions de francs sont réalisés, provoquer une insuffisance de financement de 65,4 millions de francs et une probable augmentation de la dette.

Il est grand temps de penser à nos concitoyens qui travaillent et paient des impôts et à nos entreprises, car personne ne doit être abandonné au bord de la route.

En conséquence, le Mouvement citoyens genevois vous invite, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser ce budget 2023.

24 novembre 2022

D. Rapport de minorité de M^{me} Michèle Roulet.

Ce projet de budget 2023 (PB23) nous révèle que le Conseil administratif (CA) ne compte nullement réduire la dette de notre commune. Dès que s'amorce une prévision d'embellie financière (+27 millions de rentrées fiscales), il s'empresse de dépenser plus d'argent. Au PB23 amendé, il ajoute des postes et subventions pour 2,7 millions de francs (2 678 000), sans qu'on puisse avoir une vision d'ensemble qui pourrait expliquer pourquoi la Direction du patrimoine bâti (DPBA), par exemple, a besoin, en novembre, de deux nouveaux postes d'adjoint(e) et assistant(e) de direction ou encore pourquoi est-il nécessaire d'augmenter de 340 000 francs la subvention du «Plan climat»?

Augmentation des postes en Ville de Genève

Tous les départements sont touchés par cette frénésie d'ouvrir toujours plus de postes, frénésie exacerbée avec le projet de municipalisation des crèches. Aussi, avec 77,6 postes supplémentaires, annoncés à la présentation du PB23 (le 31 août) plus les 20 postes demandés en novembre, nous parvenons à 97,7 postes supplémentaires dont 67,6 pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Au total, cela représente une augmentation du personnel pour ce département de 16,7%!

Aucun des postes demandés lors des arbitrages de l'automne (PB23 amendé) n'est compensé. Or, lorsqu'on étudie les prévisions fiscales, on constate qu'il y a une baisse importante des ressources provenant de l'impôt des personnes physiques (PP) contrairement aux recettes fiscales des personnes morales (PM). Pour la population, avec les taux hypothécaires et l'inflation qui grimpent, l'avenir s'annonce sombre. Quant à l'embellie financière de l'économie genevoise, elle peut, avec l'inflation, brusquement vaciller. Le CA devrait donc se montrer prudent en matière de dépenses publiques et cesser de créer des postes qui sont des charges exponentielles, mécaniques, d'année en année plus conséquentes, car corrélées aux annuités et indexations. Rappelons que les charges du personnel représentent, sur un budget de près de 1 milliard 307 millions de francs, 40% des charges totales, et que rien que les mécanismes salariaux du personnel de la Ville de Genève et l'indexation des salaires de 2,8% amènent une hausse des coûts, pour 2023, de 18 millions de francs. Avec de telles augmentations, chaque conseiller administratif devrait questionner les nécessités de son département:

Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)

Tout le monde reconnaît que la conseillère administrative, Christina Kitsos, a une grande sensibilité, de l'empathie et une grande sincérité dans ses actions. Néanmoins, elle manque cruellement du sens des réalités économiques et sa gestion politique pèsera durablement sur les finances de la Ville de Genève, notamment avec:

1. La municipalisation des crèches

Ce projet est une véritable bombe (à retardement!) pour faire exploser les charges et la dette de la Ville. M^{me} Kitsos a affirmé que «le coût sera raisonnable et ne pèjorera pas massivement le budget, puisque nous allons procéder par étapes». Pour 2023, elle prévoit de municipaliser 56 postes pour les crèches et les budgétise à 400 000 francs d'augmentation. Cette municipalisation ne débutant qu'à la rentrée 2023, son calcul ne repose donc que sur 4 mois! Ensuite, la magistrate ne tient pas compte des charges dynamiques et contraintes des prochaines années.

C'est donc une estimation financière trompeuse. Le Conseil municipal n'a reçu aucun chiffrage du financement de ce projet de municipalisation, qui va coûter très cher à la collectivité, sans créer de places de crèche supplémentaires (qui est pourtant ce qu'attendent les parents), puisque son coût exorbitant freinera la création de nouvelles places. Fin août 2022, on lit sur le site de la Ville: «Le coût de cette municipalisation est estimé à 3 millions au total entre 2023 et 2028, pour 670 nouvelles places.» C'est totalement irréaliste, car aux traitements et aux charges salariales plus élevés (la progression des annuités va doubler et la part de l'employeur pour la LPP passera à 2/3 contre la moitié aujourd'hui), il faut encore introduire le coût des postes qui devront être créés dans le Service de la petite enfance. En effet, même si la Ville subventionne déjà les crèches, il existe encore des comités de bénévoles qui exécutent des tâches administratives (engagement du personnel, comptabilité, secrétariat...). Avec la municipalisation, tout ce travail devra être repris par le Service de la petite enfance qui se verra, lui aussi, contraint d'augmenter son effectif pour faire face à ces tâches supplémentaires. Enfin, comment la magistrate peut-elle fixer les indexations et annuités en rapport avec les salaires de personnes qui ne sont pas encore engagées?

Ce projet mal ficelé est financièrement dévastateur. D'ailleurs, est-ce vraiment le rôle de la Ville de créer un DIP bis (une usine à gaz!) communal? Municipaliser les crèches, c'est fonctionnariser des centaines d'employé(e)s! Qui va payer les cotisations et la prévoyance du 2^{ème} pilier? Faut-il rappeler que la Ville offre à ses employés, qui jugent leur travail trop pénible, de pouvoir être permutés dans d'autres services... C'est dire que, dans quelques années, il faudra recaser des éducateurs et éducatrices (qui quittent souvent jeunes leur profession) dans

d'autres départements ou services, faisant enfler toujours plus les services de la Ville.

Dès le début de son mandat, M^{me} Kitsos a exprimé son ambition d'imposer cette réforme, en rejetant tout autre modèle comme une fondation de droit public ou de droit privé à but non lucratif (option flexible, simple au niveau des procédures, rapidement opérationnelle, moins coûteuse et avec des comités où tous les partis et sensibilités peuvent être représentés). Ce modèle pourrait facilement être adopté. Il avait été proposé au Conseil municipal, à la précédente législature, par la magistrate en charge du département social, Esther Alder, par le biais de la proposition «Fondation pour l'accueil préscolaire de la Ville de Genève» (PR-1390). Mais, M^{me} Kitsos refusant de poursuivre cette étude, la proposition a été gelée. Quant au modèle de fondation de droit public, il a fait l'objet d'une motion «Petite enfance: pour une gouvernance cohérente et efficiente en Ville de Genève» (M-1484), elle aussi gelée!

Une socialiste qui va créer des inégalités de traitements entre employé(e)s

En municipalisant par étapes les crèches, M^{me} Kitsos va instaurer, de facto, deux statuts dans le personnel des crèches: celui géré par les associations et celui, au statut de fonctionnaire, qui dépendra de la Ville. Non seulement cela va créer, pour les éducateurs et éducatrices, des difficultés de mobilité professionnelle, mais également des inégalités de traitement entre les anciens employé(e)s et les nouveaux (engagés par la Ville) alors qu'ils feront tous le même métier et dans la même ville... Genève se bat depuis des années pour tenter d'instaurer un statut unique pour le personnel du Grand Théâtre, qui connaît toujours deux statuts: ceux employés par la Ville et ceux engagés par la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG). Dans son audit de 2020, la Cour des comptes dénonce ce fonctionnement et recommande «de réfléchir à un processus d'établissement d'un statut unique du personnel pour tous les employés qui travaillent au Grand Théâtre». Cette disparité, source d'inégalités, complique considérablement la gestion des ressources humaines de cette institution! C'est pourtant cette désorganisation que M^{me} Kitsos va reproduire pour la petite enfance!

D'ailleurs, vouloir municipaliser les crèches, n'est-ce pas aussi insidieusement une volonté de tout contrôler, de centraliser (d'embrigader?), de supprimer les comités de bénévoles, qui échappent à la gouvernance de la Ville? Dans un rapport de mars 2022, la Cour des comptes note que ce système associatif est à bout de souffle. Est-ce une évolution sociétale ou un désengagement des bénévoles, parce que la Ville a tout fait, depuis des années, pour les décourager, les déconsidérer, les accusant même d'être incapables de gestion managériale? On se souvient d'une association, suspendue pendant plusieurs mois par la Ville, et qui, pour être entendue, s'était adressée au Conseil municipal à travers une pétition

«Pour le respect des activités bénévoles des commissaires des cuisines scolaires du quartier Saint-Gervais, au service des enfants de la ville de Genève» (P-409). Evidemment, une fois la «punition» levée, plusieurs bénévoles, écœurés, ne sont pas revenus. Pour une vie de quartier riche et attrayante, il est indispensable que les crèches gardent leurs spécificités, que les parents et habitants puissent s'y impliquer et s'engager... C'est précieux pour «le vivre ensemble», comme aime le dire la gauche!

2. La politique de l'accueil des sans-abris

La Ville de Genève assume presque l'entier de cet accueil. Avec le dispositif élargi (à l'année) et le nouveau modèle d'hébergement d'urgence (installation des bénéficiaires en hôtels, qui induit une hausse des coûts de 5,5 millions), le coût de l'accueil des sans-abris passerait à 19,1 millions de francs. La magistrature a réussi à obtenir une participation financière de l'ACG de 6,2 millions qui s'ajouteraient au million déjà versé par l'association. Mais rien n'est gagné, car ces 6,2 millions dépendent encore d'un vote au Grand Conseil sur un règlement (de la LAPSA: loi sur l'urgence sociale), et des communes se sont levées en fronde contre ce vote de l'ACG. Mais cette hausse liée à l'hébergement dans des hôtels amène à se poser des questions. Pourquoi, avec la fermeture du Foyer Frank Thomas, prévue depuis des années, la Ville n'a-t-elle pas songé à créer une autre structure d'accueil? Ces hôtels, qui accueillent les sans-abris, sont-ils un patrimoine de la Ville?

3. L'allocation rentrée scolaire

Cette allocation illustre pourquoi, en Ville de Genève, la dette ne cesse d'augmenter. On se souvient de l'anamnèse de cette allocation, censée alléger pour les familles la facture des fournitures scolaires, pourtant gratuites à Genève. En 2013, Esther Alder avait 600 000 francs de non-dépensés en allocations sociales (qui venaient de passer au Canton!). «Sa» nouvelle allocation contentait l'électorat de gauche de la magistrate. Seulement voilà, si on regarde les chiffres: en 2013, cette allocation coûtait 558 550 francs. Au PB23, ce sont 706 000 francs et avec «l'Allocation rentrée scolaire pour les sans statuts de résidence» de 190 000 francs, le total revient à 896 000 francs soit une augmentation, en neuf ans, de 63%. Ce n'est pas d'avoir élargi cette allocation aux enfants sans papiers qui est discutable. Après tout (comme l'avait fait en son temps Dominique Föllmi qui avait accompagné une fillette sans papiers à l'école publique genevoise), on peut comprendre que Christina Kitsos ait voulu traiter avec équité tous les enfants scolarisés. Non, le problème, c'est que cette allocation rentrée scolaire (inscrite dans le règlement de la Ville, mais qui peut changer) n'a jamais été évaluée. Quel est son impact? Faut-il la pérenniser ou transférer cette somme pour répondre

aux besoins urgents des restaurants scolaires, qui connaissent une augmentation exponentielle de fréquentation?

4. L'ouverture d'un poste d'architecte

Cette demande d'un poste (même à 60% et compensé) est totalement insolite et dénote bien cette insoutenable légèreté de gestion dans notre Ville. En audition, la magistrate explique: «On a besoin de quelqu'un qui fasse le tour de ces lieux (crèches et MQ), on a des structures dont on doit s'occuper...» Des contrôles doivent certainement être faits. Toutefois, les directrices des crèches et les responsables des MQ peuvent contrôler la conformité de ces espaces. Enfin, au sein du CA, est-on incapable de mutualiser des ressources? N'y a-t-il pas, au DACM, assez d'architectes à qui la magistrate pourrait donner un mandat pour faire le tour de ces lieux?

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Les chiffres au DACM sont trop souvent inexacts avec des demandes de crédits pour des travaux sous-évalués et des revenus, au contraire, surestimés. Est-ce une difficulté de gestion ou un manque de sincérité budgétaire? Avec ces estimations aléatoires, la magistrate, Frédérique Perler, est amenée à demander au Conseil municipal des crédits supplémentaires. Il est vrai qu'avec le Covid et la guerre en Ukraine qui ont provoqué des ruptures d'approvisionnement de matières premières, l'évaluation des coûts n'est pas évidente. Néanmoins, elle devrait se montrer plus réaliste dans ses estimations. La magistrate rencontre des difficultés de communication dans son département (cf. l'imbroglio du dégrappage du bitume aux Pâquis), mais également avec les élus du Municipal. En effet, si M^{me} Perler ne peut être tenue responsable de l'augmentation des coûts de l'électricité, elle s'est bien gardée, lors du traitement du budget 2022 (le 18 décembre 2021), d'annoncer le surcoût de 5 millions pour la facture énergétique de 2022, qu'elle connaissait, puisqu'elle avait conclu une promesse d'achat avec les SIG le 9 décembre.

Le PLR déplore le très faible niveau des investissements en 2021: 93,5 millions, alors que le budget en prévoyait 180! Dans son audition du 18 octobre 2022, la magistrate explique que ce faible taux de réalisation (de 52%!) est lié, entre autres, aux longs délais d'élaboration et de traitement des propositions en commission! Et, pour accélérer ses projets, la magistrate tend à peu consulter les habitants, à priver les commissaires de la CTC d'étudier certains projets (cf. la rue de Carouge arborée et piétonne!), à déposer des projets et crédits en bloc ou encore des crédits d'étude en les liant aux crédits de réalisation. A quoi sert alors un crédit d'étude? Évidemment, de tels procédés montrent un manque de respect pour le délibératif du Conseil municipal qui, s'il n'est plus qu'une chambre d'enregistrement, ne sert plus à rien!

Rappelons aussi que la planification financière de crédits votés par le Conseil municipal est de plus d'un milliard. Donc la magistrature, en dehors de ses envies de faire de «la rue un prolongement de nos salons», a bien des projets à réaliser... même si on peut craindre que certains crédits votés il y a quinze ans ne soient plus à jour!

Toujours est-il que parmi les recommandations adressées au DACM dans l'audit du CFL, figure: «une meilleure planification des entretiens des ouvrages sur le moyen et le long terme ainsi que d'améliorer les études préliminaires» avec des arbitrages financiers établis sur la base d'informations fiables, actualisées et exhaustives et une rigueur en ce qui concerne les chiffres et estimations. Si la piscine de Varembe avait été contrôlée plus tôt, on aurait évité une fermeture immédiate de ce bassin de peur que le plafond défectueux ne s'écroule sur les nageurs! Procéder à des travaux dans l'urgence, sans les planifier avec des études préliminaires, est inexorablement un gaspillage financier. Combien de millions partent ainsi en fumée? Enfin, pourquoi en novembre ce département aurait-il besoin de 6 postes supplémentaires?

Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

Le magistrat avec ses services a bien géré la crise sanitaire en soutenant les milieux culturels. La priorité pour le social et pour la stratégie climat absorbant, cette année, toutes les augmentations (de financements et de postes) du Conseil administratif, le DCTN maintient ses prestations sans grossir encore ses effectifs. Mais ce département mammoth avec un état-major obèse n'avait peut-être pas besoin de grossir encore. Cela dit, le magistrat, Sami Kanaan, qui, dans le premier budget, transférait 5 postes au service comptable et diminuait de 2,7 postes les postes du DCTN, demande tout de même, en novembre, 3 nouveaux postes!

Quelles sont les analyses et priorités du DCTN dont la particularité, ce sont finalement des subventions à distribuer? Cela donne un pouvoir exorbitant au magistrat, celui de créer de nouvelles subventions, d'en enlever, d'en diminuer... surtout avec les fonds généraux. Genève offre une vie culturelle de qualité. Néanmoins, on sait que certains choix de ce département sont orientés par le politique et un militantisme. Un journaliste et critique d'art bien connu à Genève, tatoué de la tête aux pieds, écrivait (fin 2020) que «les désirs du magistrat sont des ordres que sa petite (enfin pas si petite que ça!) cour se démène pour les satisfaire». Or, lorsque la majorité du Conseil municipal est du même bord politique que le CA, aucun contre-pouvoir ne peut s'exercer. Finalement, cela donne un arrosage de subventions, d'autant plus conséquent lorsque se profilent des élections importantes pour Genève... Cet entre-soi du monde culturel subventionné par la Ville n'est pas bénéfique. Des réformes de la politique culturelle sont nécessaires. A ce sujet, notre magistrat s'investit pour la mise en œuvre de l'IN 167 «Pour une

politique culturelle cohérente à Genève», qui prévoit un rôle plus affirmé du Canton dans le cofinancement des institutions, de la création ainsi qu'un copilotage de la politique culturelle sur le territoire genevois. Les négociations sont en cours au sein d'un comité qui regroupe M. Kanaan et M. Gomez (pour la Ville), des membres de l'ACG ainsi que deux conseillers d'Etat, M. Apothéloz et M^{me} Fontanet. Ce projet de collaboration active entre les communes et le Canton renforcera l'indépendance et le dynamisme du milieu artistique. Mais il implique une participation financière pour la culture importante de la part du Canton. Cela diminuerait les charges pour la Ville. Rappelons qu'au PB23, les charges du DCTN sont de 312 millions de francs! Cependant, toute décision du comité devra être validée par le Grand Conseil... Il n'est donc pas sûr que la Ville de Genève puisse voir, dans un proche avenir, ses charges pour la culture diminuer!

Département de la sécurité et des sports (DSSP)

C'est le département où la magistrate, Marie Barbey-Chappuis, montre plus de retenue dans les demandes d'ouvertures de postes. Ceux demandés cette année sont pour la plupart autofinancés ou créés pour faire face aux nouveaux besoins et obligations légales comme les 5 postes d'APM, destinés à mettre en œuvre une obligation légale (dès le 1^{er} janvier 2023) portant sur la notification des actes de poursuite, qui sera de la compétence communale, mais rétribuée par le Canton. En revanche les 2 nouveaux postes demandés, au PB23 amendé, dont celui au Service des sports, pour la fête des bénévoles, ont été refusés par les commissaires PLR de la CF, qui ne les ont pas jugés indispensables (comme tous les postes demandés en novembre).

Ce département montre un dynamisme d'autant plus heureux que le sport fut trop longtemps le parent pauvre de la Ville de Genève. Au vu de l'accroissement de la population, des infrastructures doivent être construites en Ville de Genève et la magistrate se bat pour que des projets se concrétisent (halle de tennis au Bois-des-Frères, Maison des sports... Sportive, engagée, Marie Barbey-Chappuis s'investit pour développer de nouvelles pratiques comme le sport dans l'espace public (initié dans le contexte Covid, et que la magistrate a su exploiter), qui rencontre un vif succès auprès des Genevois avec La Canopée, l'Asphalte et les nombreux cours gratuits dans les quartiers de la ville.

La sécurité de notre ville et le nettoyage de l'espace public sont des tâches régaliennes. Aussi, pour le PLR, la demande de la magistrate de 3 nouveaux postes pour renforcer les moyens de la police municipale et de la Voirie pour faire face aux nouveaux enjeux liés à la pression toujours plus forte sur l'espace public (avec le réchauffement climatique, les parcs sont pris d'assaut par la population) sont réellement indispensables et même sous-estimés. En effet, si l'on tient compte des APM, mutés dans d'autres postes (ou départements) pour cause de pénibilité de

leur tâche, le ratio d'agents de police municipale par rapport à la population est insuffisant. Enfin, les campagnes pour la propreté de l'espace public, qui misent sur la sensibilisation et la répression, tout comme les animations dans l'espace public – le Marché de Noël (inauguré par son prédécesseur), le festival Geneva Lux –, sont appréciées par la population genevoise et d'un coût raisonnable.

Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

Le conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, Alfonso Gomez, qui plaide pour la décroissance est, pour son département, un grand consommateur de postes. Si nous ne comptons que les postes entre 2020 et 2022, il aura eu pas moins de 40,2 postes, soit 34% de tous les postes ouverts durant ces trois premières années de législature. Mais regardons quelques services et prestations du DFEL:

Le Plan climat

Comme il s'agit de sauver la planète, il est difficile de questionner certaines actions et dépenses du «Plan climat», qui, aux comptes 2021, se monte à 100 000 francs. Au budget 2022, la subvention est de 400 000 francs, somme qui, dans le PB23 amendé, est augmentée de 340 000 francs. Mais, pour l'Alternative, ce n'est toujours pas suffisant et elle demande, dans un amendement à la commission des finances, encore une augmentation de 260 000 francs. Bref, cette subvention passe ainsi de 100 000 francs à 1 million (soit une augmentation de 1000%!) sans savoir quels projets seront menés... Et, si cette subvention d'un million n'était pas dépensée, le magistrat prend tout de même les devants et prévoit 3 postes supplémentaires pour conduire une stratégie climat... pas encore définie.

L'augmentation de la subvention au fonds de la solidarité internationale (DGVS)

Dans le PB23 amendé, le CA augmente le montant de solidarité internationale de 750 000 pour arriver à l'objectif visé de 0,7%. Intégrée à Agenda 21, cette subvention atteint la somme de 6,9 millions de francs (6 945 900). Dans les comptes 2021, elle était à 5,9 millions de francs (5 935 616). C'est donc une augmentation de financement de plus d'un million pour la Ville! Par ailleurs, comme chaque année le budget augmente, par automatisme, ce fonds augmenterait également...

A la commission des finances (CF) la secrétaire générale de la Fédération genevoise de coopération est venue, en avril 2021, nous présenter des projets de coopération pour lesquels la FGC sert d'interface entre les 60 associations membres de la FGC. Parmi les 17 objectifs de développement durable, on trouve une sensibilisation à l'égalité des genres, abordée dans une «transversalité afin d'atteindre les objectifs complexes fixés par la FGC». Sensibiliser une population

dans un pays africain (je ne sais plus lequel) à la discrimination LGBTQ+ peut certes, pour le développement durable, être un objectif louable. Mais qui avait choisi ce projet? Correspondait-il à des attentes de la population? Des projets concernant l'énergie propre, la santé... (pose de panneaux solaires, puits, forage pour améliorer l'accès à l'eau et épargner un dur labeur aux femmes, achats de biens, recyclage des déchets...) ne seraient-ils pas plus favorables pour le développement durable et l'égalité des genres?

Analyser les projets menés avec ce fonds de solidarité est une priorité. Mais ne doit-on pas tout de même se demander si, avec l'accueil des réfugiés ukrainiens qui augmente lourdement les charges pour la Ville (et le Canton), il est raisonnable d'augmenter pareillement cette subvention pour la solidarité internationale, alors que, pour la verser, la Ville doit s'endetter, emprunter dans les banques et payer des intérêts qui explosent. Cela est d'autant plus irraisonnable qu'on pourrait laisser au Canton et à la Confédération la prise en charge de cette solidarité internationale.

Agenda 21

Ne faudrait-il pas profiter du départ de la cheffe de ce service pour réformer cette fourmière qu'est devenu le Service Agenda 21? Au PB23, ce service est estimé à 19 millions (18 825 849) dont 13 millions (12 684 107) de subventions. Cela signifie que les frais de charges sont de plus de 6 millions (6 141 742 francs!). Mais quel est l'impact des projets qui y sont menés? Qui choisit, là aussi, les actions d'Agenda 21? Lors d'une audition d'Agenda 21 pour le «Plan climat», une fonctionnaire a présenté aux commissaires de la commission des finances une action menée en Ville de Genève pour mesurer l'impact de la consommation de viande sur les émissions de gaz à effets de serre. Un échantillon d'habitants volontaires qui devaient consommer moins de viande sur une durée X et noter leurs données. Puis, avec des statistiques et tableaux sophistiqués, l'étude calculait l'impact sur la réduction de l'empreinte carbone de cette action qui m'a laissée songeuse... N'a-t-on pas trop d'argent à Genève pour se perdre dans des «bibelots d'inanité» dispendieux dont l'impact est nul pour les habitants de notre commune et pour la lutte contre le réchauffement climatique? Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées aux bâtiments (combustible fossile des chauffages et isolation thermique). Pourtant la Ville tarde à assainir ses bâtiments (isolation, suppression des chauffages à mazout...). Elle est l'une des communes de Suisse qui respectent le moins les obligations légales de la Confédération (loi sur la protection de l'environnement votée en 1983).

L'évolution de la dette en Ville de Genève

Combien nous coûte notre dette en Ville de Genève? Cette question n'inquiète guère notre magistrat en charge des finances, Alfonso Gomez. Le

13 avril 2022, à la présentation des comptes, il précise que le retour à l'équilibre ne concerne que le budget de fonctionnement. Pour la dette des investissements qui sont des engagements financiers sur des biens à long terme «aux taux d'intérêts toujours très bas [...] Genève a une richesse largement supérieure au montant de la dette». Il ajoute que s'il y a une baisse des ressources sur l'impôt des personnes physiques, «sur les personnes morales, ces baisses fiscales ne vont pas revenir»!

Les intérêts de la dette qui, en 2,5 mois, provoquent une hausse des coûts de 4 millions

Cette confiance inébranlable dans la richesse de Genève est inquiétante de la part du grand argentier de la Ville. D'autant plus inquiétante si l'on regarde l'évolution récente des taux hypothécaires qui ne cessent de grimper. A cet égard, pour le PB23 amendé, le CA a procédé à un ajustement des intérêts de la dette pour presque 4 millions (3 738 237). Or, si en 2,5 mois (fin août-début novembre), ces intérêts augmentent de 4 millions, ces intérêts, sur l'année, feront exploser notre dette de 20 millions (pour autant que les taux hypothécaires ne grimpent pas encore davantage...)!

Une dette de 2 milliards!

La dette en Ville de Genève atteint presque 2 milliards! Elle est passée de 1 milliard 860 millions à une augmentation prévisionnelle de 1 milliard 987 millions, soit une augmentation de 127 millions en une année! En dix ans, elle a augmenté d'un demi-milliard (voir la courbe de la dette à la fin de ce rapport). Or cette augmentation ne peut être imputée à l'augmentation démographique. En 2023, le budget est de 1 milliard 307 millions (1 306 941 011) pour 204 784 habitants soit 6382 francs par habitant. En 2002, il était de 979 millions (979 160 810) pour 182 560 habitants soit 5363 francs par habitant. En 20 ans, les dépenses ont aussi augmenté de 328 millions, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 16,4 millions/an sans que le citoyen en Ville de Genève vive mieux aujourd'hui.

Que fera la Ville si, avec sa dette exponentielle, elle ne parvient pas à équilibrer ses finances en 2028? Augmentera-t-elle les impôts pour faire fuir encore davantage les gros contribuables de notre commune? Or, lorsqu'un gros contribuable (cf. la Banque Pictet, la Banque Lombard Odier, le groupe Firmenich...) quitte la Ville, ce sont des milliers d'emplois en moins et d'énormes pertes fiscales. N'oublions pas non plus que c'est le dynamisme remarquable de secteurs économiques, dont la présence dans notre ville est régulièrement remise en cause par la gauche municipale, à savoir: la finance, la haute horlogerie, le commerce international et le négoce des matières premières, qui permet à notre ville d'offrir à la population toutes ces prestations culturelles, sociales, sportives...

L'insuffisance du financement des investissements

Les estimations de ce budget sont inquiétantes notamment pour le fonds d'investissement: les 130 millions pour le patrimoine administratif (PA), qui doivent être autofinancés. Or, selon les prévisions budgétaires de 2023, ils ne sont autofinancés qu'à hauteur de 64,5 millions de francs. L'insuffisance présumée de ces investissements est donc de 65,5 millions de francs, ce qui représente un degré d'autofinancement de seulement 49,7%. On ne peut pas toujours compter sur des hausses des revenus telles que la Ville les a connues en 2021. On se souvient qu'au lieu du déficit de 39 millions prévu au budget, la Ville avait bouclé ses comptes 2021 avec un excédent de 11 millions (sans les effets Covid, le boni aurait atteint 40 millions) grâce à une hausse de revenus de 60 millions, liée à des rentrées fiscales exceptionnelles.

Or, si on ne parvient pas à autofinancer nos investissements, la Ville sera dans l'obligation d'emprunter aux banques de l'argent et de creuser encore plus la dette. Cette spirale dépensière n'est pas raisonnable! Par ailleurs, la Ville de Genève, ayant négligé d'entretenir pendant des années son patrimoine immobilier, a une dette cachée astronomique. De nombreuses rénovations et entretiens sont urgents. On se souvient de la rénovation des Minoteries, qui a coûté 100 millions (le système informatique de la Ville étant en panne depuis deux jours, je ne peux retrouver le chiffre exact). On sait aussi que les gros chantiers vont se poursuivre. Le prochain sera celui de Cité Jonction où l'ardoise sera salée pour les contribuables et continuera à creuser notre dette. Or, une dette finit toujours par se payer! Et, qui plus est, elle impactera les générations futures.

Le groupe PLR regrette que le CA ne montre aucun signe de réformes structurelles d'ampleur, des mesures d'économie et des réallocations au sein des département. Les charges de la Ville sont trop élevées au regard des revenus. Il est temps de questionner l'impact des politiques menées en Ville, de définir les objectifs prioritaires de notre commune. Les habitants veulent plus de crèches, mais pas que celles-ci soient municipalisées. Les habitants veulent également des bâtiments propres, mais pas que la Ville internalise ses nettoyages, comme l'a demandé la majorité de gauche du Municipal avec le projet de délibération «Internalisation du nettoyage des locaux de la Ville de Genève» (PRD-264), voté en septembre 2021, et qui coûte très cher à la collectivité. Car «internaliser» (euphémisme pour municipaliser!), c'est perdre des rentrées fiscales provenant de l'entreprise qui avait précédemment le contrat. C'est aussi peut-être mettre un employé au chômage, sans qu'il puisse postuler les postes ouverts par la Ville, faute de remplir les conditions nécessaires pour devenir fonctionnaire... Mais municipaliser les services est dans l'ADN de la gauche qui croit qu'en engageant des fonctionnaires, on améliore nos services et les emplois... Or, le fort taux d'absentéisme des fonctionnaires montre que la hiérarchie toujours plus lourde des services publics produit de la souffrance au travail et une baisse de qualité des

prestations. A cet égard, on se souvient que la Ville a créé, l'an passé, un poste de «Chargé-e des relations humaines et risques psycho-sociaux» (à 146 000 francs/an) pour parer aux dysfonctionnements qu'on a créés!

Trop habitué aux rentrées fiscales exceptionnelles de ces dernières années, notre Conseil administratif continue d'agir comme la cigale... sans se montrer prévoyant. Pourtant, il est urgent de se poser quelques questions sur la gestion de notre Ville pour ne pas la conduire à une faillite:

- peut-on avoir moins d'ambition pour ne pas faire exploser la dette?
- serait-il prudent de ramener les crédits du fonds d'investissement à 130 millions/an?
- quel est le niveau de dette acceptable?
- comment a été budgétisée cette dette? Quelle est la stratégie prévue par la Ville sur du court ou moyen terme pour un désendettement?
- quelles sont les prévisions sur les taux d'intérêt? Est-ce que cela a été intégré dans le retour à l'équilibre?
- quelles sont les priorités pour la Ville? Où doit-on économiser? Où doit-on investir?

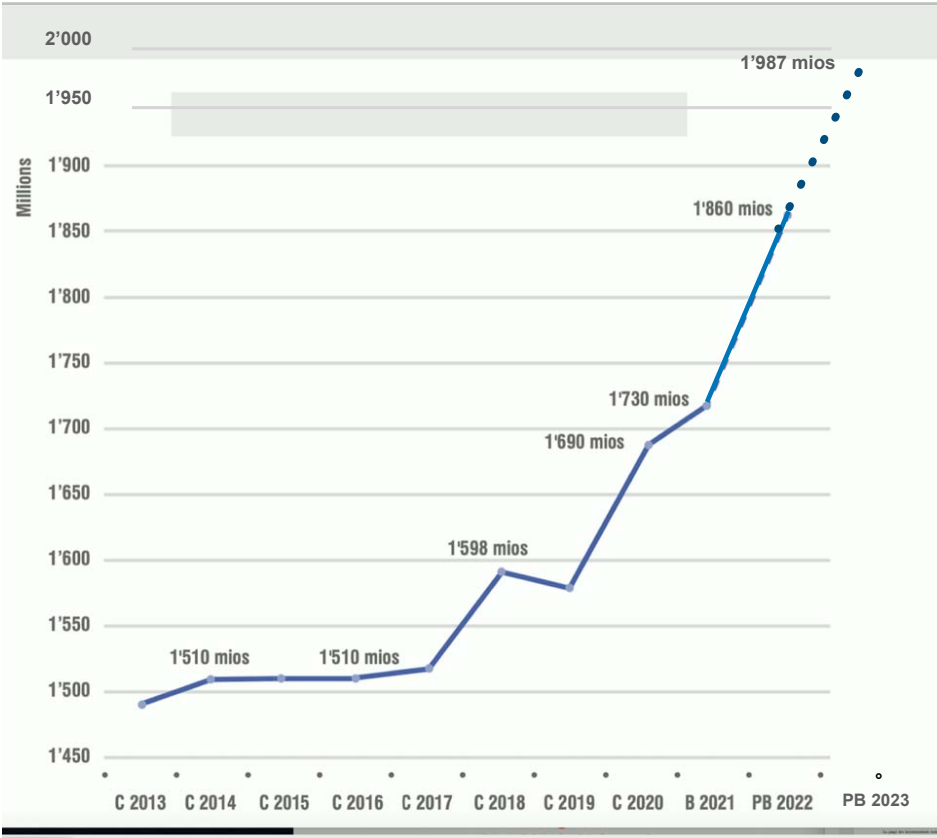
Le PLR refuse évidemment ce budget même si le déficit de 33 millions reste dans les limites autorisées par la loi. En effet, ce budget ne tient nullement compte des difficultés auxquelles la Ville va être confrontée: une économie mondiale instable; une inflation qui fait grimper les taux hypothécaires; des transferts de charges entre le Canton et la Ville; les frais de construction et d'entretien de notre patrimoine bâti; l'achat de matières premières et d'énergie qui grimpe en flèche, les charges contraintes...

En dépit du refus de ce budget par le groupe PLR, ce dernier reconnaît que les prestations sociales, culturelles et sportives sont abondantes et souvent de bonne qualité en Ville de Genève. Il tient à remercier, ici, les employés de la Ville qui exécutent souvent leur travail avec une grande conscience professionnelle ainsi que le directeur financier et son équipe toujours prêts à fournir une aide pour retrouver des informations dans cette forêt de chiffres et documents que reçoivent les commissaires de la commission des finances.

Annexe: Tableau de l'évolution prévisionnelle de la dette

Ville de Genève

Evolution prévisionnelle de la dette en millions de francs



24 novembre 2022

E. Rapport de minorité de M^{me} Alia Chaker Mangeat.

Le Centre remercie vivement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget ainsi que le département des finances, de l'environnement et du logement pour le soutien, précieux et patient, qu'il a apporté à la commission des finances.

Les années budgétaires se suivent et se ressemblent.

Le budget 2023 fait toutefois presque regretter le budget précédent.

Le Centre ne soutiendra pas le budget 2023 pour les motifs principaux exposés ci-dessous.

Municipalisation des crèches

En effet, l'année 2023 marquera le début de la municipalisation des crèches avec à la clé déjà le début de la fonctionnarisation de leurs employés.

En 2023, ce ne sont pas moins de 50 collaborateurs de la petite enfance qui seront intégrés au Service de la petite enfance.

Si le système actuel des seuls comités de parents bénévoles comporte ses limites, le Centre déplore que le chemin fort coûteux de la municipalisation ait été adopté par la Ville, sans examen approfondi des autres voies possibles, notamment celle d'une fondation.

La municipalisation par étapes est ainsi engagée sans réelle vision des conséquences financières qu'elle va engendrer à moyen et long terme pour notre Ville.

Par ailleurs, le statut du personnel de la Ville permet aujourd'hui à un-e employé-e de changer de département; son poste est en quelque sorte «déplacé» dans le nouveau département. Or, s'agissant de métiers très spécialisés en crèche, avec une pénibilité qui s'accroît avec les années, on peut légitimement se demander si la Ville aura les ressources à terme pour gérer l'ensemble des problèmes que cela peut engendrer, non seulement en matière de gestion du personnel mais également en matière humaine et financière. Les collaborateurs et collaboratrices des crèches représenteront en tout cas un quart des effectifs de la Ville!

Enfin, si le Centre considère que la politique de la petite enfance doit être une priorité pour la Ville de Genève, le choix de la municipalisation non seulement est particulièrement coûteux, mais en plus ne répond d'aucune manière au défi de répondre au manque de places de crèche.

Nouveaux postes

Dans le premier projet de budget, le Conseil administratif a demandé 77 nouveaux postes.

Avec le budget amendé, il en a rajouté vingt.

S'agissant de la création de nouveaux postes, on gardera à l'esprit que la masse salariale de la Ville de Genève est augmentée en moyenne chaque année de 1,4% par le seul effet des mécanismes salariaux prévus par le statut du personnel de la Ville, hors indexation.

Ainsi les nouveaux postes créés et prétendument «compensés» ne le sont en réalité pas toujours s'ils ont fait l'objet d'une compensation non pas avec un autre poste – qui comporte également des charges contraintes –, mais avec une autre dépense!

Le Conseil administratif vient chaque année nous servir la sérénade habituelle sur la nécessité de tous ces postes pour assurer les prestations à la population.

Il est d'abord piquant de constater que ce qui n'était pas indispensable dans le projet de budget en septembre le devient brusquement et absolument dans le projet de budget de novembre, à la faveur de prévisions fiscales plus favorables.

Or, dans ce budget, certains postes demandés en septembre posent déjà problème.

Il suffit de rappeler que, l'année dernière, un architecte au Service de la petite enfance a été demandé (et obtenu!) et qu'aujourd'hui le département de la cohésion sociale et de la solidarité exige un nouvel architecte au Service de la jeunesse!

Pour d'autres postes, le Centre considère que certaines prestations doivent donner lieu à des mandats à des entreprises ou à des indépendants, en fonction des besoins et des projets en cours, et aucun cas conduire à la création d'un poste à l'interne. Cela permet une plus grande flexibilité, une expertise pointue lorsque c'est nécessaire, un coût moindre et, bien sûr, permet un soutien à l'économie locale.

Nous y reviendrons lors des débats.

Politique sociale de proximité

Le Centre exige une mise à plat de la politique sociale de proximité avant le vote de tout nouveau poste dans ce domaine.

En effet, depuis des années nous avons vu éclore en Ville un certain nombre d'acteurs sociaux, les Unités d'action communautaire (UAC), puis des Antennes

sociales de proximité (ASP), des correspondants de nuit, des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), des assistants sociaux d'accueil, etc. La ligne directrice de cette politique sociale de proximité en devient parfaitement floue, les cahiers des charges et les indicateurs pas suffisamment définis.

La pertinence de certaines fonctions doit être interrogée, l'encouragement à la mobilité des employés de la Ville doit être une priorité avant d'engager de nouveaux fonctionnaires, surtout dans le même département, avec parfois des formations similaires!

Or la magistrate annonce un bilan qu'on attend toujours. Dans l'attente de ce bilan, le Centre refusera la création de nouveaux postes.

Les TSHM, s'ils ont certainement leur place dans ce dispositif, ne peuvent être la réponse à tout et les moyens devront être répartis en fonction des différents besoins et après examen approfondi d'un bilan global de cette politique sociale de proximité.

Dette et intérêts débiteurs

Le poids des intérêts passifs dans le budget va prendre de plus en plus d'importance avec l'augmentation de la dette, parallèlement à la hausse des taux d'intérêts! Ainsi, le Conseil administratif a dû revoir à la hausse en octobre déjà ses intérêts passifs de plus de 3 millions de francs.

Par corollaire, la marge budgétaire va se réduire comme peau de chagrin.

Cela est d'autant plus vrai que les nouveaux investissements vont conduire également à de nouvelles charges.

Par ailleurs le contexte économique est particulièrement instable, la crise énergétique et l'inflation sont réelles mais peuvent encore s'aggraver.

Dans ce contexte, la prudence devrait s'imposer.

Je rappelle également la contrainte légale de renouer avec l'équilibre financier dès 2028. A cette fin, le Conseil administratif a constitué en 2021 un groupe de travail interdépartemental, Equilibre 28, afin d'identifier notamment les charges contraintes et des sources d'économie. Le Centre regrette que ce projet de budget n'intègre pas encore les premiers fruits de ce travail.

Mesures en faveur de l'économie

Les prévisions fiscales sur l'impôt sur le bénéfice ont été revues à la hausse.

Or, ces prévisions fiscales sont basées sur une enquête menée auprès des entreprises contribuables les plus importantes.

On sait déjà que les sociétés de trading ont eu d'excellents résultats.

Par conséquent, ces prévisions fiscales favorables ne doivent pas masquer la difficulté de toute une partie de notre tissu économique, notamment les commerçants et les restaurants.

Les mesures proposées dans ce budget en faveur de l'économie ne sont d'évidence pas suffisantes; le Centre proposera des amendements afin de pallier ce manque.

Mesures en faveur des familles

En 2022, sur demande du Centre, la Ville avait mis sur place dès l'été 2022, dans le secteur de Saint-Jean, une crèche estivale afin de répondre au problème de garde d'enfants pendant la fermeture estivale des crèches durant laquelle tous les parents ne sont pas en congé. Cette proposition a rencontré un vif succès et a permis d'offrir 192 places au total.

Le Centre regrette que sa proposition de créer une crèche estivale dès l'été 2023, cette fois sur la rive gauche, n'ait pas été soutenue par la majorité de la commission des finances.

Le Centre soumettra de nouveau cet amendement.

4 octobre 2022

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2023.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale (CCSJ) et de la jeunesse le 19 septembre 2022. La commission s'est réunie les 22 et 29 septembre 2022 sous la présidence de M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Camelia Benelkaid et Aurea de Toro, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Séance du 22 septembre 2022

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Serge Mimouni, directeur du DCSS, de M. Edouard Martin, directeur adjoint du DCSS, de M^{me} Margot Brogniart, adjointe de direction en charge de la vie associative au DCSS, de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), de M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), et de M^{me} Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

Le projet de budget 2023 est marqué par le retour de l'inflation qui touche l'ensemble de la collectivité, dans un contexte à nouveau difficile après des années de pandémie. Il est important pour la Ville d'être un employeur exemplaire afin de garder le cap fixé durant la législature. Ce projet intègre les impacts de la hausse des prix à hauteur de 23 000 000 de francs notamment avec l'indexation des salaires à hauteur de 2%, ce qui représente tout de même 11 000 000 de francs, ainsi que la hausse des prix de l'énergie, qui représente plus de 12 000 000 de francs.

Les mécanismes salariaux ont aussi été introduits, ce qui représente près de 7 000 000 de francs. Ce faisant, le déficit budgétaire s'établit à -33 000 000 de francs avec un suivi des étapes d'un retour à l'équilibre à l'horizon 2028, objectif poursuivi par le Conseil administratif.

Enfin, et au niveau légal, la limite fixée se situe à -49,3 millions de francs.

Deux enjeux majeurs du budget 2023 du DCSS*Réforme de la gouvernance de la petite enfance**Historique*

L'audit de performance de la Cour des comptes publié en mars 2022 fait état d'une gouvernance «à bout de souffle» basée sur des comités associatifs composés de bénévoles qui, dans la grande majorité des structures, sont extérieurs au domaine de la petite enfance, sans compétence métier ni expérience managériale. La Cour des comptes juge ce concept désuet et ne permet plus une gestion efficace et efficiente de la prise en charge préscolaire de la Ville de Genève.

Le deuxième point concerne la réorganisation de la gouvernance de la petite enfance car il y a également eu une grande évolution avec de nouvelles infrastructures ces dix dernières années mais les moyens financiers n'ont pas suivi. Une réorganisation est donc nécessaire.

Enfin, le troisième point concerne l'importance de mettre à disposition des outils informatiques appropriés pour gérer les processus administratifs et financiers.

Pour avoir une organisation qui garantisse la création de nouvelles places d'éducation préscolaire et des prestations de qualité, il est important d'envisager une réforme de la gouvernance. De ce fait, le Conseil administratif a décidé, le 31 août 2021, de municipaliser par étapes le domaine de la petite enfance. Le projet de budget 2023 concrétise cette volonté du Conseil administratif avec la première structure qui doit être municipalisée en 2023, à savoir Marie Goegg-Pouchoulin, qui se situe à l'écoquartier de la Jonction. Ce secteur est composé de deux crèches, d'un jardin d'enfants et d'un espace d'accueil enfant-parent.

Ces institutions sont déjà ouvertes depuis 2021 et, à la rentrée 2023, le but sera d'internaliser les personnes qui travaillent déjà là-bas, dont le coût budgétisé se montre à 400 000 francs.

Pour mener à bien cette internalisation, trois axes sont prévus:

- discussions avec les partenaires syndicaux et sociaux afin d'établir un protocole d'accord validé par les parties en présence;
- internalisation des prestations et évolution de l'organisation (comptabilité, gestion RH, remplacements);
- le rôle futur des comités associatifs en se basant sur la motion M-1645, «Petite enfance: accompagner le changement en Ville de Genève».

Les personnes sans abri

Historique

Cela fait plus de vingt ans que la Ville de Genève est engagée sur ces questions. De nombreux partenariats ont été développés avec les associations, mais jusqu'à maintenant la Ville assume quasiment seule les responsabilités opérationnelles et financières de l'hébergement d'urgence pour l'ensemble du canton. On peut donc se féliciter d'avoir ces dispositifs mis en place, mais aujourd'hui la nouvelle loi cantonale sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) doit justement permettre de faire en sorte que toutes les communes y participent.

Le seul regret est la non-intégration de la clef de répartition financière dans la LAPSA, ce qui aurait permis d'être plus réactif sans avoir à passer par les problématiques actuelles de cette loi, qui traite d'une part de l'hébergement collectif d'urgence et d'autre part de l'appui social ponctuel pour pouvoir faire une prime orientation sociale des bénéficiaires.

Puisqu'il n'y a pas de clef de répartition financière, ils ont dû travailler avec les communes pour se mettre d'accord sur les financements. Pour rappel, le 6 avril dernier l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a décidé d'octroyer une enveloppe maximale de 6,2 millions de francs à la Ville de Genève pour ouvrir 200 places supplémentaires. Par la suite, en mai 2022, le Conseil municipal a accepté une proposition du Conseil administratif pour un montant de 5,4 millions de francs, autorisant le Conseil administratif à mettre en œuvre cette décision. Le montant est inférieur car ils ont progressivement ouvert les places.

En juin 2022, à l'issue de négociations importantes et intenses, l'assemblée générale de l'ACG a validé un avant-projet de loi modifiant la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité. Cet accord amène deux points principaux: le premier est de pérenniser ces 200 places et d'avoir avec les places de la Ville un socle de 500 places ouvertes à l'année. Le deuxième axe est d'avoir une solidarité horizontale, c'est-à-dire une solidarité intercommunale avec une répartition des richesses entre les communes. Le vote des communes sur cette modification est vraiment une avancée historique et on peut dire que les communes ont joué le jeu et qu'elles ont eu du courage, car elles ont vraiment travaillé en urgence. Les communes sont donc capables de contribuer solidairement et de manière pérenne à cette politique en faveur des personnes sans abri. Cet accord représente plus de 11 000 000 de francs supplémentaires.

Cependant, la difficulté actuelle est que le dossier est aujourd'hui entre les mains du Canton et que le Conseil d'Etat doit prendre en main ce dossier puis

ensuite le transmettre au Grand Conseil, ce qui sera suivi d'un examen en commission et d'un vote en plénière. A ce jour et à leur connaissance, le Conseil d'Etat n'a toujours pas transmis ce projet au Grand Conseil et c'est là que leur inquiétude se situe, car le temps passe.

M^{me} Kitsos ajoute néanmoins que le projet de loi prévoit une clause d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier avec effet rétroactif, mais c'est encore une fois au Grand Conseil de décider.

Dans l'hypothèse d'un refus de ce projet de loi, l'article 4, alinéa 3 de la LAPSA prévoit que le Conseil d'Etat fixe chaque année par voie d'arrêté les contributions des communes au financement des prestations. Ainsi, le Canton pourrait dire par voie d'arrêté quelles sont les contributions pour 2023. Dans ce cadre, le DCSS a d'une part récemment sollicité le Canton pour travailler sur cet arrêté, car ils aimeraient que ce dernier soit produit d'ici cet automne, et d'autre part discuté avec les communes afin de voir ce qu'il est possible de faire. Cependant le DCSS est d'avis que c'est aux mains exclusives du Canton. Du point de vue opérationnel cela reste compliqué car il y a des personnes qui travaillent et des lieux qui sont utilisés et le DCSS ne veut certainement pas perdre des ressources humaines, avec des gens qui se retrouveraient à la rue, mais il serait compliqué d'un autre côté de s'engager financièrement sans avoir l'aval du Grand Conseil.

Partie financière

Au niveau des charges, le DCSS représente un total de charge de 340 millions de francs, soit une croissance de 29,8 millions et une augmentation de 9,6% par rapport au budget 2022. M^{me} Kitsos revient sur le maintien des prestations et rappelle qu'ils ont des budgets qui augmentent car ils ont des charges dynamiques (petite enfance, parascolaire...); dès le moment où on se situe dans une ville où il y a des projets d'investissement avec des logements, notamment soutenus par le Canton (ce qui signifie des nouveaux logements, des nouvelles familles et de nouveaux quartiers), cela veut forcément dire que la Ville doit répondre à ses obligations légales, ce qui nécessite des investissements et des budgets qui sont tout de suite importants car il s'agit de ressources humaines.

Les principaux écarts sur ce budget 2023

Service de la petite enfance (SDPE): 1) les mécanismes salariaux et l'indexation, ce qui représente 4,5 millions; 2) la couverture financière pour les places de crèche déjà ouvertes en 2022 qui s'élève à 2,3 millions (l'année scolaire); 3) nouvelles places de crèche qui sont prévues à la rentrée 2023, et les ressources pour les enfants à besoins particuliers dont le budget s'élève à 1,5 million. Il y

a donc 40 nouvelles places à Marie Goegg-Pouchoulin, 20 places à Monique Bauer-Lagier (nouvelle crèche) et 9 places à Tom Pouce. Ces mêmes crèches ont un renforcement des ressources pour les enfants à besoins particuliers de 299 000 francs; il s'agit d'une compétence communale.

Au niveau de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), il y a une augmentation de revenus et ils reçoivent 12,4 millions au total, soit 1,5 million de plus.

Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO): la contribution au Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP) s'élève à 2,7 millions. M^{me} Kitsos souligne une augmentation chaque année de près de 6%, ce qui est vraiment énorme; cela correspond à la croissance démographique, mais aussi au fait qu'à Genève de plus en plus de parents travaillent à des taux pleins, notamment les femmes qui sont à des taux d'activité beaucoup plus élevés.

Elle aimerait aussi revenir sur l'ajout du quart d'heure; pour rappel, les personnes travaillaient durant ce quart d'heure sans être payées, ce qui représente un montant important, mais cela a été ajusté et intégré dans le budget 2023.

Un rattrapage de besoins au niveau de l'ECO autofinancés par une croissance des recettes, un revenu supplémentaire de 762 000 francs avec le Canton pour mise à disposition d'écoles. Cet argent leur permet de mettre à niveau des lignes budgétaires et il s'agit principalement de subventions:

- aux associations de restaurants scolaires car les associations ont besoin d'une subvention plus importante et il leur sera donc alloué 400 000 francs;
- aux ludothèques auxquelles il sera alloué 9000 francs supplémentaires;
- aux ressources humaines pour l'entretien et le nettoyage;
- au fonctionnement pour la patrouille scolaire;
- aux activités socioculturelles au sein de la Bâtie des enfants, programme de sensibilisation à l'environnement en partenariat avec le Panda Club, mais aussi pour toutes les activités artistiques qui sont mises en place à la Bâtie des enfants.

Concernant le Service social (SOC), ils ont une nouvelle grille indexée avec une augmentation des bénéficiaires et prestations sociales, ce qui représente 1,7 million. Cela reprend le projet de délibération PRD-256, «Allocations personnalisées en faveur des personnes âgées et des personnes au bénéfice de l'assurance-invalidité: l'indexation à la hausse s'impose!», qui a été adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2021 avec 8,1% de l'indexation.

Concernant la réorganisation du dispositif d'accueil des personnes sans abri, elle rappelle que la structure Frank-Thomas ferme ses portes, mais ils ont pu trouver deux nouveaux lieux, l'Hôtel Silva et l'Hôtel Drake, avec des ajustements à

faire au niveau des rubriques 31 et 38. Ils ont aussi intégré des recettes car ils facturent désormais au Canton les coûts des dispositifs pour les personnes ayant des droits, ce qui représente 900 000 francs.

M^{me} Kitsos rappelle ensuite que les communes sont aujourd'hui compétentes pour informer les personnes âgées sur les prestations existantes dans le cadre d'une consultation sociale. La Ville de Genève n'a pas de consultation sociale spécifiquement destinée aux personnes âgées, ainsi ils ont décidé pour l'année 2023 de continuer à travailler avec Pro Senectute, avec plus de 700 000 francs pris sur le Fonds Zell pour organiser cette consultation sociale en Ville de Genève, mais il faudra voir à terme si c'est la Ville de Genève qui reprend cette consultation sociale ou s'ils continuent de procéder avec Pro Senectute, car cet organisme reçoit des forfaits fédéraux étant donné qu'il travaille partout en Suisse.

Concernant ensuite la Nouvelle Roseraie, 640 000 francs ont été pris du Fonds Zell, mais ils arrêtent en 2023. Cependant, ils ont informé le Canton que ce n'était pas de la responsabilité de la Ville de Genève puisque la loi sur l'organisation du réseau de soins et de maintien à domicile stipule que la Nouvelle Roseraie est maintenant une structure intermédiaire dont le financement relève du Canton.

Au Service de la jeunesse (SEJ), il y a une indexation de salaire pour le personnel des maisons de quartier et la création d'un poste d'architecte à 60%. Ils ont donc baissé le budget auxiliaire qui est compensé pour que le SEJ puisse avoir ce poste car ils ont à nouveau énormément d'équipements, ce qui les oblige à commander, organiser et contrôler l'exécution des travaux. Ce n'est de ce fait pas au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité de le faire et ils n'ont pas non plus les compétences nécessaires au SEJ, d'où la création de ce poste. C'est la même chose au niveau de la direction du département avec la création d'un poste et une baisse du budget auxiliaire, ce qui est donc aussi compensé.

Questions des commissaires

Page 41

Une commissaire revient sur la lutte contre le sans-abrisme et demande combien de places seront disponibles pour un total de combien de personnes, car il y a plusieurs lignes qu'il est possible d'ajouter. En définitive, elle aimerait savoir combien coûte le prix d'une place par personne.

M^{me} Kitsos répond qu'ils sont à une moyenne de 120 francs par place et par jour. Il y a évidemment certains dispositifs où ils peuvent se situer autour des 80-90 francs et d'autres où ils sont autour des 140 francs. Ce qui fera la différence c'est premièrement le lieu, car le loyer à Frank-Thomas était très bas, mais aussi le fait d'ouvrir treize heures sur vingt-quatre ou vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le dispositif de familles augmente aussi le prix car la dimension de

l'accompagnement est aussi prise en compte. Les gens se demandent souvent si les prix sont élevés, mais ce sont des prix de l'Hospice général, sans oublier que l'accueil se fait sept jours sur sept.

Ladite commissaire demande ensuite s'ils sont toujours sur un accueil de trente jours maximum par personne et ce qu'il en est des familles.

M^{me} Kitsos répond que pour l'heure ils sont encore dans un système de trente jours, mais il peut y avoir des exceptions pour les personnes âgées ou avec des problématiques de santé spécifiques. La durée est différente pour les familles, qui peuvent rester pendant une durée de trois mois. La réalité est qu'il y a un manque de places et c'est plutôt difficile de suivre un idéal. Elle ajoute qu'ils travaillent cependant sur un reporting et une centralisation avec la hotline téléphonique ouverte en novembre 2021, mais aussi un guichet effectif depuis juin 2022, afin d'évaluer le besoin et d'avoir une vision globale de la situation.

Un commissaire revient sur les hôtels Silva et Drake et demande s'ils ont une idée du coût de la prestation par rapport à celle de Frank-Thomas.

M. Schroft soulève qu'on parlera désormais de l'hôtel situé à la rue Rothschild 32, car l'hôtelier ne souhaite plus que le nom de l'hôtel soit mentionné; la facture prévue au niveau des nuitées pour 60 places se montera à 2 000 000 de francs par an. Pour l'Hôtel Silva, ce sera 1 000 000 francs par année pour 42 places.

Ledit commissaire en déduit qu'ils seront désormais à 102 places au lieu de 125 places à Frank-Thomas.

M. Schroft répond par la positive, mais il y a une compensation puisqu'un abri de Protection civile à 50 places est aussi exploité, auxquelles ils rajouteront 25 places supplémentaires.

Le commissaire rappelle qu'ils reviennent chaque année sur la question des points d'eau et ça n'a pas l'air d'apparaître dans ce projet de budget 2023, alors qu'il y a un besoin important et urgent. Il demande donc s'ils attendent la finalisation de la LAPSA pour pouvoir travailler dessus car le Canton prend en charge une certaine partie des coûts.

M. Schroft répond qu'il y a une augmentation du nombre de places, alors le nombre de personnes effectivement sans abri sera hébergé et aura accès à des prestations d'hygiène. Concernant la LAPSA, il se réfère au point d'eau situé à la rue de Vermont qui est une prestation de jour, mais précise qu'elle se situe en dehors de la LAPSA; il n'y a donc aucune rétribution et ce serait une subvention pure.

Ledit commissaire répond que ce point d'eau n'est pas celui qui pose le plus de problèmes, mais plutôt le Caré ou encore le Club social rive gauche, car il y a

des besoins en termes de machines à laver, de soins particuliers et autres; c'est ce qui ressortait de la motion M-1436, «Point de dignité sans Points d'Eau en Ville de Genève».

M^{me} Kitsos répond qu'il y a désormais 500 places à l'année, et toutes ces personnes ont de quoi se nourrir et se doucher, ce qui couvre ce besoin en points d'eaux.

Le commissaire rappelle que les sans-abris bougent beaucoup et ne sont pas connus pour monopoliser les places de nuit. L'avantage des points d'eau et du suivi par rapport à l'hygiène est d'avoir des gens qui puissent, en fonction des disponibilités, se déplacer sans avoir accès à une nuit.

M^{me} Kitsos fera une analyse sur les pourcentages de fréquentation, mais ils n'ont pas le projet de créer de nouveaux points d'eau pour le moment car ils répondent déjà assez au besoin. Cependant, elle propose tout de même de réévaluer la situation et reviendra avec une réponse.

Une commissaire aimerait revenir sur la loi sur la répartition des tâches entre les communes et les Cantons et le transfert des tâches administratives à Pro Senectute. Elle demande ainsi s'ils n'ont pas peur de les surcharger.

M^{me} Kitsos répond que Pro Senectute est au contraire assez soulagé d'avoir un financement de la Ville.

Ladite commissaire revient sur les personnes sans abri car la magistrate ici présente avait expliqué l'an passé que certaines de ces personnes n'avaient pas besoin d'être là car elles pouvaient bénéficier des prestations complémentaires. Elle demande donc si elle arrive à les cibler et si elles ont aussi droit à des prestations type EMS.

M. Schroft répond qu'il y aura des accueillants sociaux qui géreront l'aspect vie collective, repas et orientation des personnes dans les structures d'hébergement. Quant aux travailleurs sociaux, ils s'occuperont d'orienter les personnes concernées vers des prestations auxquelles ils ont droit et ce, à partir du 1^{er} octobre 2022.

Une commissaire aimerait revenir sur la question des sans-abris. Selon la magistrate, au mois d'avril, l'ACG a libéré plus de 6 000 000 de francs de ses fonds pour que la Ville s'occupe de la problématique des sans-abris, et une discussion était en cours pour que la péréquation se fasse différemment. Elle aimerait donc un éclaircissement.

M^{me} Kitsos répond que ces 6 000 000 de francs étaient pour l'année 2022, mais l'autre projet de modification de plan financier d'investissement (PFI) serait pour pérenniser ces dispositifs à partir de 2023 car, en 2022, les 6,2 millions ont

été pris sur le Fonds intercommunal, ce qui ne peut pas être réitéré chaque année. Il fallait donc trouver une manière d'avoir une clef de répartition financière.

Une commissaire demande où seront situés les guichets de renseignement.

M. Schroft répond qu'ils seront situés à la rue du Temple 8, à l'ancien Club social rive droite.

Ladite commissaire demande si elle peut avoir le nom de l'hôtel qu'on ne peut pas citer à la rue Rothschild 32.

M^{me} Kitsos répond qu'il s'agit de l'Hôtel Drake.

Une commissaire rebondit sur cette question et demande s'ils auront l'hôtel en entier ou seulement une partie.

M. Schroft répond qu'ils n'ont qu'une partie de l'hôtel car les hôteliers n'ont pas souhaité avoir une utilisation exclusive par la Ville de Genève.

Elle demande si ce serait possible pour ces hôtels de devenir des points d'eau pour ainsi mettre à disposition les machines à laver et les douches.

M. Schroft en doute car ils ont déjà énormément négocié avec eux durant huit mois.

M^{me} Kitsos ajoute qu'ils sont déjà heureux d'avoir trouvé cet accord.

La commissaire demande si le Canton est rentré en matière pour prendre en charge une partie des coûts assumés par la Ville, dont le nursing.

M^{me} Kitsos répond qu'ils ont eu une séance au printemps 2022 où M. Poggia est entré en matière pour tout le personnel de soins communautaires au sein de leur structure.

M. Schroft ajoute que ce n'est pas le personnel de santé des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) qui s'occupe de la partie nursing, c'est-à-dire le fait de s'habiller le matin et se changer le soir, mais plutôt les accueillants sociaux de la Ville de Genève.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il manque en effet des structures d'hébergement médicalisées d'urgence pour des situations particulières comme pour les personnes en situation de handicap, mais ce n'est pas à la Ville de gérer cela.

La commissaire demande si les associations subventionnées prennent en charge ces personnes.

M. Schroft répond que cela dépend de la consommation et du comportement de la personne car il y a des personnes qui ont des dépendances mais qui ont un comportement respectueux.

La commissaire demande ce qu'il en est des maladies psychiques.

M. Schroft répond qu'il s'agit de leur principal enjeu. Les HUG sont d'un bon soutien pour les maladies somatiques car ils administrent des traitements et font des liens parfois avec le service de médecine de premier recours des HUG. En revanche, pour la psychiatrie, c'est beaucoup plus difficile d'obtenir des relais car il n'y a généralement pas de suivi sur la durée.

La commissaire demande si M. Poggia est sensibilisé à cette question.

M^{me} Kitsos répond par la positive.

La commissaire demande ce que les services de la magistrature peuvent faire tant pour les personnes qui consomment que pour les habitants qui vivent au milieu de cette consommation.

M^{me} Kitsos répond qu'ils ont effectivement eu l'occasion d'en discuter avec M. Poggia, la police municipale, le SOC et l'ECO, et le rôle de la Ville se limiterait à la politique sociale de proximité. Il en est ainsi ressorti que les personnes qui se dirigent vers ces nouvelles consommations sont des polyconsommateurs, donc déjà suivies par Quai 9 ou le Canton, contrairement aux personnes sans abri ou suivies par ses services qui ne sont pas concernées. Elle ne voit donc pas clairement comment il lui serait possible d'intervenir par rapport à ses compétences, mis à part en renforçant les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) et les correspondants de nuit, ce qui correspondrait uniquement à de la médiation.

La commissaire demande s'ils font de l'éducation à la consommation.

M^{me} Kitsos répond que les TSHM le font et ajoute qu'ils ont aussi un partenariat avec Nuit blanche, qui intervient sur ces thématiques spécifiques d'addiction.

M^{me} Pédat ajoute que Nuit blanche fait partie de Première ligne comme Quai 9, et son département a un mandat avec eux afin d'intervenir chaque année sur l'espace public auprès des plus jeunes. Cependant, ils ne travaillent pas avec des gens qui sont déjà dans la consommation du type du crack.

La commissaire demande si ce travail pourrait être fait par les TSHM lorsque les consommateurs sont en train d'acheter de la drogue.

M^{me} Pédat répond par la négative car ces personnes ne sont pas en mesure d'être abordées dans ce genre de moment étant donné leur état de nervosité.

La commissaire revient sur la question des jeunes aux Pâquis, car le préau va bientôt être fermé et les jeunes en seront donc expulsés, bien qu'ils n'aient pas d'autre lieu pour se réunir.

M^{me} Kitsos répond que le préau sera tout de même ouvert jusqu'à 22 h 30, et les jeunes ne sont pas censés rester dehors à cette heure-ci s'ils sont en formation. Elle entend bien qu'il manque des lieux de réunion pour jeunes.

La commissaire revient à sa question car elle n'a pas trouvé de début de solution dans le budget 2023.

M^{me} Kitsos répond que certaines décisions ont été prises au niveau du Conseil administratif avec une certaine priorisation comme le fait d'ouvrir des places de crèche, mais ils se trouvent actuellement devant une situation difficile qui sort de l'ordinaire et ce n'est actuellement pas la priorité, bien qu'ils aimeraient vraiment voir ce projet aux Pâquis se concrétiser.

Une commissaire rappelle que l'Etat de Genève va payer une partie des locaux qu'il ne payait pas auparavant et demande si cela provient de la mise en place du groupe Equilibre 2028.

M. Martin répond que cela s'est fait en parallèle, mais ce n'est pas dans le groupe 2028 que la décision a été prise. C'est l'ECO qui a négocié avec le Canton pour que ces six bâtiments mis à disposition gratuitement pour l'enseignement spécialisé soient désormais facturés. Plus de 300 000 francs avaient déjà été intégrés en recettes supplémentaires pour cela, et ils avaient été prudents puisque les négociations n'étaient pas terminées. Depuis lors, un montant complémentaire de 762 000 francs est venu compléter cela, donc c'est un peu plus de 1 000 000 de francs qui sont facturés depuis le 1^{er} janvier 2022.

Ladite commissaire demande s'il y a d'autres pistes ou négociations en cours pour la refacturation d'activités.

M^{me} Kitsos répond que tout le secteur des subventions a fait un travail très précis avant de faire la différence entre les compétences municipales et cantonales mais le but n'est pas de laisser les bénéficiaires dans des situations critiques, raison pour laquelle il y a toujours une période de transition. Il y a tout de même quelques grands dossiers qui obtiennent des subventions de plus de 1 000 000 francs, comme la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées (FAHPA), pour laquelle une négociation a été entamée.

M. Martin ajoute que l'objectif serait de réduire cette gratuité par étapes car il y aura un impact sur le prix des pensions. Cela ne touchera évidemment pas les pensionnés au bénéfice de prestations mais cela touchera les pensionnés les plus fortunés ou ceux qui ont une rente qui leur permet de payer l'entièreté.

Un commissaire fait remarquer que le volet jeunesse n'a pas été abordé et se demande si ce n'est pas une priorité.

M^{me} Kitsos répond que c'est aussi une vraie problématique mais ce volet ne contient ni de renforcement budgétaire ni d'élément nouveau dans le projet de budget 2023, à part la question des TSHM qui ont un taux de couverture de 5%, ce qui est très bas. Ils ne peuvent pas non plus suivre tous les jeunes, malheureusement.

Le commissaire pensait plutôt à des locaux qu'ils pourraient mettre à leur disposition.

M^{me} Kitsos répond que c'est ce qu'ils essaient de faire dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) avec une réservation de lieux pour les jeunes comme avec le skate-park de Montbrillant. Elle aimerait cependant souligner que le commissaire a eu raison de soulever ce point, étant donné qu'il y a un glissement de la jeunesse depuis la pandémie, avec des taux de suicide beaucoup plus élevés et un rajeunissement des situations irréparables, ce qui est inquiétant. Il y a aussi une angoisse palpable liée au dérèglement climatique car les jeunes perdent espoir en l'avenir, mais également la difficulté liée à l'emploi. Ces problèmes ont été également soulevés par le Département de l'instruction publique (DIP) et ce serait urgent de renforcer ce suivi individuel avec des TSHM pour travailler en amont avec ces jeunes gens. Concernant les correspondants de nuit, une évaluation a été effectuée et des effets sur le quartier sont observés, puisqu'ils interviennent de manière large avant de relayer le sujet aux services compétents. Mais pour revenir à la question du commissaire, elle regrette effectivement que cette problématique ne figure pas au projet de budget 2023.

M^{me} Pédat ajoute qu'ils essaient de trouver des formes parfois hybrides pour rechercher des locaux déjà existants et les mettre à disposition des jeunes. Ils travaillent aussi avec le SOC par rapport aux espaces de quartier pour essayer de trouver des espaces. Ce sont aussi des jeunes qui nécessitent un accompagnement et ce serait rapidement voué à l'échec de simplement leur laisser les clefs du local sans règles, raison pour laquelle il faut impérativement avoir l'appui des TSHM afin de cadrer les échanges.

M. Mimouni ajoute qu'ils sont dans une recherche active au Petit-Saconnex dans le but de trouver un local, ils anticipent en même temps sur le PAV qui est en train de positionner des équipements jeunesse et, enfin, ils se préoccupent de la pandémie et son impact sur l'emploi des jeunes en mandatant une étude qui est en cours auprès de la HEG pour voir quels sont les enjeux de la jeunesse. Il ajoute qu'ils ont aussi procédé à une réaffectation des subventions en affinant les enveloppes générales, sauf celle de la jeunesse qui augmente de 92 000 à 285 000 francs pour des projets associatifs qui visent à les soutenir.

Une commissaire a une question sur les besoins spécifiques des enfants en bas âge car elle aimerait savoir ce que cela veut dire.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que ce n'est pas pour les besoins spécifiques des enfants mais pour les enfants à besoins spécifiques, comme ceux qui fréquentent les crèches car ils nécessitent qu'on puisse les entourer ou qu'on soutienne les équipes. Ils se chargent donc de doter le personnel de personnes supplémentaires afin d'encadrer les enfants à besoins spécifiques.

Une commissaire demande quel est le coût des TSHM et correspondants de nuit par poste.

M^{me} Kitsos répond que cela se chiffre à environ 300 000 francs par antenne (quartier).

M^{me} Pédat acquiesce.

Une commissaire revient sur les TSHM car la commission a étudié une motion qui relevait le fait que toutes les communes passaient par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE), sauf la Ville de Genève. Elle aimerait donc en savoir plus.

M^{me} Kitsos répond que cela date de l'époque de M. Tornare; c'est donc très ancien. Elle pense qu'il y a plusieurs raisons, comme le fait de pouvoir piloter la politique, et ça s'est vu pendant le Covid, car des personnes ont été réaffectées du SEJ sur des problématiques sociales, ce que les autres communes n'ont pas pu faire étant donné que c'est à la FASE de décider. Ce faisant, ça leur permet de faire des liens avec les autres services du département et le Canton en direct. Elle ne voyait donc pas l'intérêt de passer à ce système.

Page 42

Une commissaire se demande pourquoi les chiffres ont augmenté concernant la rénovation des infrastructures de la restauration scolaire.

M^{me} Kitsos propose de répondre par écrit mais ne comprend pas ce qui a changé depuis l'ancienne législature.

La commissaire répond que le prix était divisé de moitié pour les deux propositions.

M^{me} Kitsos répond qu'il a toujours été question de la proposition PR-1509 car la proposition PR-1429 votée fin 2020 est différente et parle de la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 12 écoles. La proposition PR-1509 parle quant à elle de la rénovation des infrastructures de restauration scolaire et c'est toute une réorganisation dans six écoles comme première étape. Elle propose cependant de se renseigner et de lui répondre par écrit.

La commissaire revient sur l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'encadrement durant la pause de midi qui énonce que les budgets sont adaptés en conséquence et demande si l'adaptation est faite par rapport au quart d'heure en plus.

M^{me} Kitsos répond que cela représente les 6% d'augmentation.

Un commissaire revient sur la phrase «[...] 50 collaborateurs et collaboratrices du secteur Marie Goegg-Pouchoulin» en page 42 et fait un lien avec les 5 millions de plus accordés aux charges de personnel comme inscrit en page 12.

M. Schroft le corrige car il ne s'agira pas de 5 millions. Les 50 postes se chiffreront à 2 millions à peu près, mais il y a en parallèle une diminution de la subvention qui contrebalancera ce montant, ce qui reviendra à environ 400 000 francs.

Page 43

Une commissaire revient sur le développement de l'accès au jeu et aimerait savoir s'ils vont engager du personnel supplémentaire au sein de ces ludothèques.

M^{me} Kitsos répond par la négative.

M. Martin répond que 90 000 francs seront prévus pour augmenter légèrement le temps de travail mais pas pour du personnel supplémentaire.

Une commissaire revient sur le financement pour les personnes âgées et la prise en charge par Pro Senectute. La semaine passée, concernant la motion M-1699, «Politique de soutien aux aîné-e-s en ville de Genève», un commissaire est venu parler de ses inquiétudes par rapport au fait que la Ville avait tout délégué à Pro Senectute; or elle entend maintenant que cela va dans le bon sens et se demande si c'est une bonne chose de leur déléguer cette tâche ou s'il faut arrêter de s'inquiéter.

M. Martin rappelle que Pro Senectute assurait en 2021 la consultation sociale d'à peu près 1300 communiers de la Ville de Genève, ce qui sera à peu près similaire en 2022 contrairement à 2023 où les communes seront responsables de la prise en charge à nouveau.

Ils ont donc inscrit 700 000 francs dans le budget de la Ville pour 2023, ce qui permettra de répondre à cette volumétrie, voire un petit peu plus. Ils garantissent donc la prestation avec Pro Senectute et sont en train de finaliser un contrat de prestation avec eux.

M^{me} Kitsos ajoute qu'ils se sont basés sur les chiffres de Pro Senectute.

Ladite commissaire demande s'ils peuvent avoir ce cahier des charges pour savoir ce qu'ils font et adapter ces chiffres en conséquence.

M^{me} Kitsos répond par la positive.

La commissaire entend souvent qu'on s'occupe plus facilement des sans-abris que des seniors alors elle a envie de rassurer les gens à ce sujet.

M. Schroft ajoute que la consultation sociale individuelle qui sera réalisée par Pro Senectute permettra de réaliser une analyse de la situation des personnes au niveau de leurs droits, des assurances sociales fédérales et des droits cantonaux et municipaux avec la fameuse prestation sociale municipale. La personne sollicitera Pro Senectute en raison d'une difficulté peut-être ponctuelle ou durable, comme un arriéré de loyer, donc il y aura une intervention non seulement sur la partie arriéré mais il y aura aussi une analyse qui sera faite plus largement sur la capacité de la personne à gérer son budget: est-ce que le budget est équilibré, est-ce qu'elle a mobilisé toutes les prestations sociales existantes auxquelles elle pouvait avoir droit, est-ce que la personne est confrontée à une situation d'isolement social, auquel cas elle les en informera et ils agiront avec les antennes sociales de proximité. Le but est vraiment de faire en sorte que l'ensemble des droits sociaux soit perçu par les personnes ciblées.

La commissaire en déduit qu'il faudra partir du principe qu'une personne non prise en charge le sera soit par ignorance soit par isolement social.

M. Schroft répond par la positive.

Une commissaire revient sur la consolidation du dispositif de prévention nocturne qui énonce qu'une évaluation externe est en cours de réalisation. Elle demande quand ce sera disponible.

M^{me} Kitsos répond qu'elle la lui transmettra avec plaisir sous la forme qu'elle souhaite: synthèse, présentation, etc.

Une commissaire demande ce qu'il en est des personnes âgées qui ont durablement besoin d'un service.

M. Schroft répond qu'en principe le dossier est effectivement pris en charge par Pro Senectute, à part s'il s'agit de cas très durables où il est conseillé de déposer une demande de protection au tribunal directement.

Page 44

Une commissaire a une question par rapport à la modernisation des infrastructures funéraires et demande combien de temps vont durer les travaux.

M^{me} Humbert Droz répond que cela durera entre deux et trois ans.

La commissaire demande ensuite si les crémations auront lieu dans le bâtiment.

M^{me} Humbert Droz répond par la positive et il s'agit de la seule prestation qui pourra encore avoir lieu dans le bâtiment. Par rapport aux autres prestations, ils ont fait le choix de s'installer dans un centre funéraire provisoire sur un parking

public avec des chambres mortuaires, un local pour des soins et des salles pour les collaborateurs.

Une commissaire sait que le parking du cimetière de Saint-Georges est souvent utilisé le week-end par les familles et les sportifs et elle se demande comment la problématique sera gérée, car cela risque de créer un souci de places.

M^{me} Humbert Droz répond que seule la moitié du parking sera utilisée de manière provisoire et rappelle qu'il n'y a pas de cérémonie le week-end donc les seules familles parquées sont celles qui se recueillent. C'est en semaine que cela risquerait potentiellement de poser problème.

Un commissaire revient sur la pérennisation des 220 places et se souvient que la magistrature avait parlé d'environ 550 places. Il demande donc si seule une moitié des places seront pérennisées.

M^{me} Kitsos répond qu'il s'agit ici de 200 places supplémentaires avec environ 300 places pérennisées auxquelles on ajoute les 200 nouvelles.

Le même commissaire demande si cette idée est propre à la Ville de Genève car c'est très nouveau.

M^{me} Kitsos pense qu'il y a eu des discussions depuis longtemps mais cela fait deux ans que l'idée est devenue concrète.

Le commissaire demande ensuite si d'autres communes reçoivent des sans-abris.

M^{me} Kitsos n'en a pas connaissance a priori.

Page 196

Une commissaire demande de quelles allocations il s'agit à la ligne 304, rubrique «Direction cohésion sociale et solidarité».

M. Martin répond qu'il s'agit des allocations aux membres du personnel budgétisé par la Direction des ressources humaines. Elle contient notamment l'allocation enfant et naissance.

Elle en déduit qu'il n'y a pas beaucoup de mères de famille lorsque ça descend.

M. Martin répond par la positive.

Une commissaire a une question par rapport à la ligne 330 et demande pourquoi il y a un écart.

M. Mimouni répond qu'il n'a pas plus d'informations car c'est centralisé.

Un commissaire revient sur la ligne 363 et demande comment l'écart de 4,5 millions de francs s'explique.

M. Mimouni répond que cela est lié au financement des nouvelles places d'hébergement d'urgence de l'ACG, et il y a également dans ce chiffre des transferts au SOC, notamment une subvention qu'ils donnent à la Fondation Trajets.

Une commissaire revient sur les lignes 301, 305 et 363 et demande comment cet écart s'explique.

M. Martin répond qu'il s'agit de l'impact de la municipalisation de la structure d'accueil Marie Goegg-Pouchoulin avec 50 nouveaux postes sur quatre mois, comme dit précédemment. Quant aux cotisations patronales, elles sont applicables là-dessus. Ensuite, l'écart de 5,8 millions à la ligne 363 de la rubrique «Service de la petite enfance» se réfère à la subvention au SHRECH qui contient les mécanismes salariaux, l'indexation des salaires à 2% ainsi que la création de nouvelles places de crèche pour l'année 2023.

Une commissaire revient sur les lignes 424, 426 et 463 et se demande pourquoi il y a des revenus de 2021 qui n'apparaissent plus en 2022 et 2023.

M. Mimouni répond que pour la ligne 424 il s'agit d'une personne qui donne des cours, ce qui va comme une recette pour le département.

M. Martin répond qu'il s'agit d'une recette en provenance de la Confédération pour le projet accessibilité en 2021.

Elle revient ensuite sur la ligne 313 et demande à quoi est due cette augmentation.

M. Mimouni répond qu'il y aura des frais de repas et de transport pour le personnel de Marie Goegg-Pouchoulin.

Page 198

Une commissaire revient sur la ligne 316 de la rubrique «Pompes funèbres, cimetières et crématoire» et demande à quoi sont dus ces 428% en plus sur le budget 2022.

M^{me} Humbert Droz répond qu'ils ont beaucoup de soucis au niveau de la sonorisation de leur chapelle car certaines familles se plaignent et ils ne souhaitaient pas attendre les travaux de rénovation pour pouvoir améliorer le système. Ils ont donc décidé de louer du matériel jusqu'au moment des travaux.

Une commissaire demande pourquoi certains services subissent une augmentation de 51% comme à la page précédente et d'autres, comme le Service de l'état civil (CIV), une augmentation de 100%.

M. Martin répond qu'il y a l'électricité mais aussi l'eau et le gaz en fonction de la taille et du volume des bâtiments.

Page 199

Une commissaire revient sur la ligne 301 dans la rubrique «Social» et souhaiterait une explication pour l'écart de près de 2 millions.

M. Mimouni répond qu'il s'agit de l'augmentation des auxiliaires pour les dispositifs d'hébergement d'urgence désormais financés par l'ACG, ainsi que les mécanismes salariaux.

Une commissaire revient sur la ligne 313 de la rubrique «Social» et souhaiterait des explications pour cet écart de plus de 2,8 millions.

M. Martin répond qu'il s'agit du financement des hôtels déjà cités dans la présentation.

Un commissaire aimerait des éclaircissements sur la ligne 363 pour 2023.

M. Mimouni répond qu'il y a plusieurs aspects à considérer, notamment l'adaptation des subventions municipales avec la hausse de la population, le transfert budgétaire de la direction du département au SOC comme dit précédemment, et enfin le financement de Pro Senectute.

Une commissaire passe à la ligne 314 à la rubrique «Service de la jeunesse» et aimerait connaître la raison de cette augmentation de près de 200 000 francs.

M^{me} Pédât répond que c'est en lien avec les nouveaux bâtiments.

Une commissaire revient sur la ligne 330 de la rubrique «Service de la jeunesse» et demande des explications pour cet écart de 86%.

M^{me} Pédât répond que c'est lié à l'amortissement des nouveaux bâtiments.

Page 200

Une commissaire en vient à la ligne 426 de la rubrique «Service de la jeunesse» et aimerait savoir ce qui est remboursé.

M. Martin répond qu'il s'agit des pertes de salaire, assurance-maternité, accident et autres.

Page 201

Une commissaire revient sur le point 34 et demande ce que les activités sociales de quartier comprennent.

M. Mimouni répond qu'ils ont revu le découpage des enveloppes pour plus de pertinence et d'alignement. Ils sont donc passés de huit enveloppes à sept, mais la somme totale des enveloppes reste similaire, à un détail qu'il mentionnera tout à l'heure. L'enveloppe «insertion sociale» (pour toutes les personnes dans la précarité) était à 216 000 francs en 2022 avec une augmentation en 2023 à 280 000 francs. Le deuxième élément concerne l'enveloppe «inclusion sociale» qu'ils ont transformée en une enveloppe «activité sociale de quartier» (actions de proximité qui créent du lien social dans un quartier).

Pour l'enfance, ils ont voulu élargir en parlant désormais de soutien à la parentalité pour inclure également les parents dans l'approche. Cette dernière est maintenue à la même valeur que l'année passée. L'enveloppe «jeunesse» subit une augmentation de 92 000 à 285 000 francs mais il faut savoir qu'ils ont abandonné les financements cantonaux afin de libérer 300 000 francs. L'enveloppe «soutien aux aînés» reste pratiquement au même niveau que l'an passé. Il rappelle que le Fonds Zell offre énormément de possibilités et est fortement utilisé depuis 2020. Ensuite, ils ont voulu créer une nouvelle enveloppe «accessibilité universelle et inclusion» pour une question d'accessibilité pour l'ensemble des habitants de la Ville, avec une enveloppe prévue de 90 000 francs afin de financer des projets liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou seniors avec des problèmes de mobilité. Enfin, ils ont ajusté l'enveloppe «hébergement d'urgence» en retirant une partie de cette enveloppe, étant donné qu'ils donnaient 500 000 francs à l'association Païdos qui est une subvention ponctuelle qu'ils ont transférée dans les nominatives.

Une commissaire demande si le Fonds jeunesse s'appelle désormais «soutien à la jeunesse».

M. Mimouni répond par la positive.

La commissaire a entendu dire que l'association Mouvement des aînés de Genève (rubrique 53) ne se porte pas très bien et qu'elle serait éventuellement reprise par Pro Senectute.

M. Mimouni n'en est pas informé.

La commissaire part de cette hypothèse et demande si les 50 000 francs suivraient.

M^{me} Kitsos répond qu'il faudrait évaluer car il faut que ce soit en conformité avec le règlement.

Un commissaire revient sur la rubrique 34 et demande comment cela est possible que Black Movie et Ciné Transat se retrouvent dans ce département.

M^{me} Kitsos répond qu'il s'agit d'une programmation pour les enfants.

Le commissaire demande si cela ne peut pas être couvert par le département de la culture.

M^{me} Brogniart répond que le département de la culture a une grosse subvention nominative d'environ 300 000 francs pour le festival, et eux ont la partie destinée aux enfants, dans les crèches notamment.

Le commissaire revient ensuite sur l'Association usagers Bains des Pâquis et rappelle qu'ils étaient mitigés l'année passée quant au fait de supprimer complètement la subvention, mais il voit qu'ils sont actuellement à 0. Il demande donc s'il y a une ponctuelle.

M. Mimouni rappelle que les revenus de la buvette et le loyer qui a été ajusté suffisent largement à couvrir l'activité de l'association.

Le commissaire demande ensuite s'ils ont eu des demandes dans ce sens.

M^{me} Kitsos répond par la négative et ajoute qu'il faudrait déjà signer cette convention.

Le commissaire revient de nouveau sur Ciné Transat et Black Movie; il aurait trouvé cohérent d'avoir une discussion avec le magistrat en charge de la culture car ces 115 000 francs auraient pu servir pour autre chose.

Une commissaire revient aussi sur Ciné Transat et demande une explication pour les 100 000 francs du projet de budget 2023.

M^{me} Brogniart répond qu'il s'agit d'un budget de fonctionnement.

Une commissaire demande quelle est l'activité précise de l'association Astural à la rubrique 29.

M^{me} Pédar répond qu'ils soutiennent particulièrement le projet «Atelier i» qui offre à des jeunes la possibilité de se former dans la menuiserie, la construction métallique, etc.

Une commissaire revient sur la ligne de la villa Dutoit à la rubrique 34 et demande quelle est leur mission.

M. Mimouni répond qu'elle a des activités de type culturel et de quartier au Petit-Saconnex. Elle organise donc des concerts de musique et des expositions.

La commissaire demande si la villa Dutoit fonctionne avec des subventions de leur département et de celui de la culture.

M. Mimouni ne le pense pas car elle dépend du département 5.

Une commissaire revient sur la question de Ciné Transat car tous les festivals font de la cohésion sociale et elle demande ce qui justifie de donner les 100 000 francs à eux et pas à d'autres festivals.

M^{me} Brogniart répond que c'est une subvention datant de 2012 mais elle n'a pas de réponse à sa question.

M^{me} Kitsos propose de lui répondre par écrit.

Page 202

Un commissaire revient sur la rubrique 57 et demande si la Ville continuera à financer les Colis du cœur sans possibilité de déléguer cette question à l'ACG ou au Canton.

M. Mimouni répond que cette question peut être étudiée.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il est difficile de négocier ce point en période d'augmentation des besoins même si elle est d'accord avec lui.

Une commissaire revient sur la rubrique 54 et demande ce que regroupe le point «Soutien à l'enfance et à la parentalité».

M. Mimouni répond qu'il s'agit d'une subvention ponctuelle qui servira à financer des projets en lien avec l'enfance et la parentalité comme les projets éducatifs, par exemple.

Une commissaire revient sur la rubrique 57 au point «Association de contact Suisses-immigrés» et demande quelle est la raison de cette diminution de 190 000 francs.

M^{me} Brogniart répond que ce budget est passé au SOC.

Une commissaire revient sur la rubrique 53 au point «Soutien aux aînés (nouvelle)» et demande s'il s'agit d'une nouvelle association.

M^{me} Brogniart répond qu'il s'agit d'une nouvelle enveloppe.

Une commissaire demande pourquoi le Café Cornavin touche toujours les 90 000 francs, sachant qu'ils font désormais partie de la FASE.

M. Mimouni répondra à cette question par écrit.

M^{me} Pédat répond que le poste est à la FASE depuis cinq-six ans et l'argent qu'ils doivent percevoir est pour le fonctionnement.

Une commissaire revient sur la rubrique 54 au point «Association Europe-Charmillles» et demande des explications pour l'augmentation de 50 000 à 100 000 francs.

M^{me} Kitsos répond que c'est le Conseil municipal qui l'a voté.

Un commissaire revient à la rubrique 57 concernant l'association Maison Kultura et demande s'ils ont eu des demandes supplémentaires.

M^{me} Brogniart répond qu'ils ont eu une demande d'augmentation jusqu'à 53 000 francs mais qu'ils ne sont pas entrés en matière et n'ont pas reçu d'autre demande d'aide ponctuelle depuis lors.

Une commissaire aimerait savoir si le rapport d'activité est satisfaisant avec Europe-Charmillles.

M^{me} Brogniart répond qu'elle les rencontre la semaine prochaine à cette occasion.

La commissaire demande s'il serait possible d'avoir un retour par écrit.

Un commissaire sait que les subventions sont en principe pérennes au-delà de 100 000 francs mais se demande comment cela fonctionne lorsque c'est en dessous de ce montant.

M^{me} Brogniart répond que le minimum pour une subvention est de 9400 francs et il n'y a pas de distinction entre les montants. Les associations doivent toutes fournir chaque année les mêmes documents avec la même demande de fonds et une lettre de motivation.

Le commissaire demande à quelle période elles sont censées faire cette démarche.

M^{me} Brogniart répond que ce doit être fait six mois après la clôture des comptes, soit jusqu'au 30 juin.

Un commissaire a la même question que celle qu'il a posée précédemment concernant l'association Promotion des droits humains (APDH).

M^{me} Brogniart répond qu'il y a d'autres demandes au service de l'Agenda 21 et l'informe qu'ils reçoivent des fonds du Canton et du Bureau d'intégration.

Une commissaire demande s'il y a eu des demandes légitimes d'augmentation non réalisées parmi les subventionnés.

M^{me} Kitsos répond qu'il y en a plein car il y a énormément de demandes.

La commissaire demande s'ils arrivent à chiffrer ce qui manque.

M. Mimouni propose de lui répondre par écrit.

Une commissaire revient sur la rubrique 57 au point «Association le Racard» et demande si ce n'est pas du registre du Canton.

M. Mimouni répond qu'ils sont ici à la croisée de deux politiques publiques.

Une commissaire revient à la rubrique 54, «Association Fourchette verte», et demande depuis combien de temps ils ont cette subvention.

M^{me} Brogniart répond qu'ils sont subventionnés depuis 2010.

Page 203

Un commissaire revient à la rubrique 34, à la ligne «Ecole de cirque», et se demande si ce type de subvention ne devrait pas être relégué au département du sport.

M^{me} Kitsos propose de répondre par écrit.

Une commissaire revient à la rubrique 53, à la ligne «Projets aînés», et demande si la totalité des 800 000 francs sera allouée étant donné qu'il est financé par le Fonds Zell.

M^{me} Kitsos répond que la fondation Projet aînés a un budget de 320 000 francs.

M. Mimouni ajoute qu'ils ont une série de financements par le Fonds Zell.

La commissaire demande s'il serait possible, avec le Fonds Zell, de financer la part de chaque budget d'association qui est dédiée aux aînés.

M. Mimouni répond que l'enveloppe de subventions ponctuelles est désormais à 50 000 francs, ce qui leur laisse une marge de manœuvre.

Ladite commissaire demande si ce serait possible de demander aux associations largement financées de faire ce travail en déterminant la part de subvention qui va directement aux aînés et de financer cette part par le Fonds Zell, ce qui libérerait des fonds qu'ils pourraient répartir au sein du département.

M. Mimouni répond que c'est déjà le cas.

Une commissaire demande ce qui restera dans le Fonds Zell avec tout ce qu'ils subventionnent.

M^{me} Kitsos répond que le fonds rapporte plus que ce qu'il utilise, avec plus de 38 000 000 de francs à l'heure actuelle.

Une commissaire demande s'ils touchent uniquement les intérêts ou la fortune dans sa totalité.

M^{me} Kitsos répond qu'ils touchent uniquement les intérêts.

Page 204

Une commissaire revient à la ligne 57 et demande ce que veut dire «actions sociales exclusion».

M. Martin répond qu'il s'agit du coût des repas servis en Club social.

Elle demande si les petits déjeuners et repas de midi y sont toujours servis.

M. Schroft répond par la positive, et cela sept jours sur sept.

Une commissaire revient à la rubrique 57, ligne «Dispositif social de proximité», et demande pourquoi ils sont passés de 63 388 francs à 0 franc.

M. Schroft répond qu'ils sont sur de la technique budgétaire, car le montant est identique, mais ils sont passés d'un compte 36 à un compte 31.

Page 206

Une commissaire revient sur la rubrique 34, «Association usagers Bains des Pâquis», et aimerait savoir qui ils sont et depuis quand ils reçoivent une subvention.

M. Mimouni répond qu'il s'agit d'une subvention non monétaire; ils mettent à disposition l'ensemble de la jetée.

Page 210

Une commissaire ne voit aucune éventualité de gratuité de maison de quartier au Petit-Saconnex sur la liste.

M. Mimouni répond qu'ils cherchent activement un lieu et espèrent le trouver rapidement.

M^{me} Kitsos ajoute qu'il faudra aussi voir s'ils peuvent donner une subvention ponctuelle, mais l'idéal serait de pouvoir l'intégrer dans le budget.

Une commissaire trouve que cela donne l'impression qu'il n'y a même pas de projection.

M^{me} Kitsos ne va pas parler de tous les arbitrages budgétaires, mais ils avaient l'intention d'intégrer quelque chose pour ce début, ce qui pourra être fait avec les subventions ponctuelles.

Page 213

Un commissaire revient sur la création du poste d'architecte au SEJ et demande s'ils auraient pu sous-traiter.

M. Mimouni répond par la négative car cela aurait coûté encore plus cher.

Une commissaire revient sur la question des agents d'entretien non compensés et demande s'il s'agit d'internalisation.

M. Mimouni répond que certains sont compensés par les recettes alors que d'autres ne le sont pas, mais il est nécessaire de les inscrire.

Page 214

Une commissaire demande quelle est la fonction d'un poste d'accueillant social.

M. Schroft répond qu'il s'agit d'un travailleur social ponctuel, c'est-à-dire quelqu'un qui va gérer un lieu d'accueil collectif.

Un commissaire revient sur sa question d'autofinancement et demande ce qu'il advient des postes au budget 2023, au budget 2024, etc.

M. Martin répond qu'il y a deux catégories dans la classification de la Direction financière: compensés ou non compensés. Il n'y a donc pas d'intermédiaire. Ceux qui sont compensés le sont par la diminution de la subvention de 4/12^{es}. En 2024, ils auront donc les 8/12^{es} du salaire avec la diminution de la subvention de 8/12^{es} également.

Séance du 29 septembre 2022

Vote

La proposition PR-1550 est acceptée par 8 oui (3 Ve, 1 EàG, 4 S) contre 6 non (2 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

Annexe: réponses du DCSS aux questions de la commission (séance du 22 septembre 2022)

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin) Budget 2023



DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

Commission de la cohésion sociale et
de la jeunesse du Conseil municipal
Madame Dorothee Marthaler Ghidoni
Présidente

Genève, le 04 octobre 2022

Objet

SMI/SCb

PR-1550 – Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2023

Audition du 27 septembre 2022 – Réponses aux questions de la Commission

Madame la Présidente,
Chère Madame,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les réponses apportées aux questions posées par votre Commission lors de l'audition mentionnée en objet.

-oOo-

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Question 1 – La Commission souhaite savoir pourquoi le budget total de la PR-1509 – Rénovation & réorganisation des infrastructures des restaurants scolaires a augmenté (chiffres).

Le 20 juin 2018, le Conseil municipal a accepté le crédit destiné à l'étude de la réorganisation de la restauration scolaire en Ville de Genève et de la rénovation de ses infrastructures (PR-1274).

Les architectes mandataires devaient dans ce cadre « étudier l'organisation actuelle de la production et du service des repas et proposer un nouveau scénario qui permette d'absorber la croissance attendue des effectifs dans les bâtiments scolaires existants et si possible dans les espaces actuellement dévolus à la restauration ». Sur la base du rapport rendu par les mandataires et devant le nombre de lieux concernés et l'ampleur des travaux à réaliser, il a été décidé de scinder la réalisation en deux PR (deux lots). Il convient de rappeler que le Service des écoles n'est pas compétent pour estimer les coûts des travaux.

Le premier lot devisé à 11.6 millions est actuellement examiné par le Conseil municipal (PR-1509), lequel est composé de deux délibérations :

- 1) **Rénovation et réorganisation** : initialement chiffrés à 6 millions, ces coûts ont été réévalués à 10.4 millions. Cette augmentation d'environ +4 millions s'explique essentiellement par la rénovation de la ferme de Budé qui ne faisait pas partie du projet initial. Etant donné le manque de locaux scolaires dans le périmètre, il a été décidé de sortir tous les locaux parascolaires de l'école et de les déplacer dans la ferme. Nous libérons ainsi des espaces dans l'école qui seront réaffectés à la vie scolaire (classes supplémentaires). Le bâtiment de la ferme de Budé est grand et patrimonial ; sa transformation représente un coût de 3 millions. Le million supplémentaire s'explique par la différence entre l'estimation initiale des coûts et le devis général de réalisation : lorsque les architectes mandataires ont travaillé concrètement à la réalisation, les frais réels ont été précisés et sont plus élevés dans tous les espaces concernés.
- 2) **Equiperment en mobilier, matériel d'exploitation, cuisine de production et offices de remise en température** : initialement chiffré à 1.2 million, ces coûts sont restés stables.

Quant au second lot, des montants respectifs de 26 millions pour la rénovation et l'organisation et de 4.3 millions pour les équipements sont inscrits au PF.

Question 2 – La Commission souhaite savoir comment sera utilisé le budget de 28'000 CHF dédié à l'Ecole de cirque.

La ligne de subvention "écoles de cirque" permet de répondre aux demandes de subvention de 2 écoles de cirque, "Cirquenchêne", pour un montant de 8'000 CHF et "Théâtre Cirque", pour 20'000 CHF.

Cette ligne permet de soutenir des associations qui offrent des cours de cirque à des enfants domiciliés en ville de Genève, soit sur le temps parascolaire, soit pendant les vacances scolaires, dans le cadre de centres aérés.

-oOo-

Service social

Question 3 – La Commission souhaite comprendre ce que recouvre les charges de transfert relatives aux hôpitaux/homes médicalisés d'un montant de 195'000 CHF.

Il s'agit de deux subventions monétaires pour le soutien au financement de kCHF 150 et de kCHF 45, versées respectivement aux associations Face à Face et Résiliam. Ces deux subventions se trouvent également à la page 201 de la brochure du PB2023.

L'association Face à Face a pour but de prévenir et traiter de manière spécifique la violence des femmes et des adolescentes et adolescents (13 à 20 ans) ayant des comportements violents et d'empêcher leurs transmissions au travers des générations.

L'association Résiliam soutient les enfants ayant un proche gravement malade, un proche handicapé ainsi que les enfants en deuil, par des activités de prévention, de dépistage et d'orientation.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

Question 4 – La Commission souhaite obtenir le cahier des charges de Pro Senectute pour la consultation sociale.

La consultation sociale recouvre les prestations suivantes :

- a) conseiller les bénéficiaires sur leurs droits ;
- b) examiner et expliquer les décisions des assurances sociales, de l'administration, fiscale ou de toute autre autorité publique ;
- c) aider au dépôt de recours ou de réclamations ;
- d) faire valoir les droits et les prétentions envers les tiers, en particulier les bailleurs ou les assurances sociales ou privées (notamment remboursement LAMal ou LAA) ;
- e) simplifier l'accès à des facilités financières ou à des remises d'impôts ;
- f) établir les demandes d'aides financières individuelles selon l'article 17 de la loi fédérale sur les prestations complémentaires du 6 octobre 2006 ou solliciter les fonds privés ou des aides cantonales ou communales ;
- g) établir les demandes d'allocation pour impotent, de contribution d'assistance et de moyens auxiliaires selon les articles 43bis à 43quater LAVS ;
- h) aider au remplissage des déclarations fiscales ;
- i) orienter ou aider en vue de liquider des dettes ou de suspendre des poursuites ;
- j) intervenir auprès des bailleurs pour éviter des résiliations de bail ou, le cas échéant, appuyer les bénéficiaires dans la recherche d'un nouveau domicile ;
- k) accompagner le bénéficiaire dans le choix d'un établissement médicosocial ou d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées et l'aider pour la préparation du dossier d'inscription ;
- l) assurer un soutien psychosocial et proposer une orientation vers des acteurs du réseau de soins ;
- m) conseiller le bénéficiaire pour l'établissement d'un mandat pour cause d'incapacité ou signaler une situation au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant ;
- n) conseiller pour l'établissement de directives anticipées, y compris la dernière phase de vie ou pour l'établissement d'un testament.

-oOo-

Unité Vie Associative

Question 5 – La Commission souhaite obtenir des explications sur la subvention nominative de 100'000 CHF octroyée à Ciné Transat.

Ciné Transat est au bénéfice d'une subvention nominative de 100'000 CHF depuis 2012. C'est une subvention de fonctionnement qui participe au budget global de l'organisation du festival. Le budget pour l'édition 2022 est produit en annexe.

Question 6 – La Commission souhaite connaître les demandes d'augmentation de subventions nominatives "légitimes" qui n'ont pas été retenues dans le cadre du projet de budget 2023.

En 2022, le DCSS a reçu 9 demandes d'augmentation de subvention nominative ainsi que 5 demandes de création de subvention nominative à ajouter au budget 2023.

La liste des demandes et du total des budgets demandés est produite en annexe. Aucune demande n'a pu être satisfaite compte tenu des contraintes budgétaires.

Question 7 – La Commission demande si le rapport d'activités de l'Association Europe-Charmillles est satisfaisant

Dans le cadre de l'examen des entités au bénéfice d'une subvention nominative, l'Unité Vie Associative a analysé les documents transmis par Europe-Charmillles pour l'exercice 2021.

L'association a fourni un rapport satisfaisant sur l'utilisation de la subvention 2021 de 50'000 CHF. L'UVA a toutefois informé l'association sur la nécessité de faire réviser les comptes par une fiduciaire agréée. Europe-Charmillles s'est mise en conformité très rapidement.

D'une manière générale et à l'augmentation de la subvention nominative monétaire de 50'000 CHF accordée par le Conseil municipal pour le budget 2022, l'association va saisir l'opportunité pour se professionnaliser, notamment en ce qui concerne le travail administratif.

Question 8 – La Commission souhaite savoir ce que couvre la subvention nominative de 91'433 CHF de Café Cornavin. Pourquoi cette subvention nominative est-elle versée alors que Café Cornavin fait partie de la FASe ?

La subvention nominative versée à Café Cornavin couvre une partie des salaires et des frais de fonctionnement. La FASe fournit un service de traitement des salaires à Café Cornavin et ne verse pas de subvention à l'association.

-oOo-

Direction

Question 9 – La Commission souhaiterait avoir une explication de la croissance de 16.7% de la rubrique "Biens services et autres charges d'exploitation" de la politique publique Famille et jeunesse.

La hausse de kCHF +314 s'explique par :

- 1) la hausse du budget des charges d'entretien des bâtiments sous la gestion du service compétent DPBA pour kCHF +204. Ceci comprend les travaux d'assainissement des bâtiments, d'installation sécurité et de rénovation qui sont prévus;

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

- 2) la hausse du budget des charges d'énergie et d'eau gérées par le service compétent Energie (ENE) pour kCHF +146. Les charges d'énergie concernent essentiellement l'achat d'électricité mais aussi le gaz, le mazout et l'huile de chauffage pour lesquels des hausses de prix sont prévues dès cet hiver;
- 3) d'autres éléments non significatifs complètent l'écart pour kCHF -36. Il s'agit notamment d'une coupe budgétaire sur l'achat des prestations pour services divers et d'une réduction du budget des honoraires pour prestation informatique géré par DSIC.

J'espère avoir fourni les réponses les plus précises possibles aux questions des commissaires. Je reste néanmoins à votre entière disposition pour tout complément éventuel.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.


Serge Mimouni
Directeur

Annexes : 1. Ciné Transat : Budget pour l'édition 2022
2. Récapitulatif des demandes de subventions nominatives non retenues

Copies : Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

4627

**Ciné
transat**

CINETRANSAT 2022

Budget prévisionnel

RECETTES	Organisme	Total
Subvention - Ville de Genève	DCSS	100 000.00
	DCTN	10 000.00
Subvention - En nature Ville de Genève	Gratuité domaine public	4 700.00
	Rabais matériel voirie	2 500.00
Subvention - Loterie Romande	Loterie Romande	80 000.00
Don - Communes	Dons communes	2 500.00
Sponsoring	Sponsoring et soirées partenaires	25 000.00
Publicité	Vente espaces publicitaires	25 000.00
Fondation Wilsdorf	Don location matériel	8 700.00
Location (transat / matériel)	Location été	30 000.00
	Location hors saison	300.00
Buvette		7 000.00
Couverture Surcoûts COVID	Soutien Etat - autres	24 000.00
TOTAL RECETTES		319 700.00

SOLDE

0.00

* DETAIL SURCOUTS COVID-19

CHARGES		Total
FRAIS D'ACHAT / INVESTISSEMENTS		4 000.00
FRAIS DIVERS	masques)	2 000.00
CATERING	Catering staff suppl. (+10 pers)	2 000.00
FRAIS FOURNISSEURS DE SERVICE		22 500.00
LOCATION DE MATERIEL	Matériel voirie suppl. (barrières, tables...)	800.00
	Barrières MUBA + Bâches + installation	11 000.00
SECURITE	Entreprise de sécurité 2 supplémentaires	9 700.00
BILLETTERIE	Mise en place + matériel scan + 4 G	1 000.00
SALAIRES ACTIVITE		4 200.00
SALAIRE BENEVOLE	supplémentaire	600.00
SALAIRE CATERING STAFF	Main d'œuvre supplémentaire (forfait)	3 600.00
COMMUNICATION / MARKETING		3 300.00
GRAPHISME	Graphisme signalétique spécifique	1 000.00
IMPRESSIONS	Impressions signalétiques COVID	1 000.00
	Vidéos et dias Informations COVID sur l'écran	1 000.00
VIDEO / JINGLES		1 000.00
FRAIS ANNONCES PAYANTES	Posts FB payants infos COVID	300.00
TOTAL TTC		34 000.00

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

**Ciné
transat**

CINETRANSAT 2022

14.7.-21.8.22

Budget prévisionnel

CHARGES		Total
FRAIS D'ACHAT / INVESTISSEMENTS		18 700.00
ACHAT MATERIEL	Matériel technique	3 000.00
ACHAT INFRASTRUCTURE	Décor soirées à thème	6 000.00
FRAIS DE PRODUCTION	Divers hors technique	1 400.00
CATERING	Matière première catering staff	3 600.00
	Repas divers Staff	1 000.00
ANIMATIONS	Costumes + matériel	1 500.00
	choreoké	700.00
	Animateurs, comédiens, musiciens	1 500.00
FRAIS FOURNISSEURS DE SERVICE		47 200.00
LOCATION DE MATERIEL	Matériel voirie (Ville GE / Rabais)	3 500.00
	Matériel ALPIQ	2 500.00
	Strobotech location Beamier	3 200.00
	Location régie, enceintes et pied son	3 700.00
ELECTRICITE TERRAIN	Raccord SIG + consommation	2 500.00
LOCATION INFRASTRUCTURE	Toilettes sèches	7 500.00
	Location stockage containers à l'année (1500)	1 500.00
LOCATION TRANSPORT	Transports containers	3 500.00
	Location camions + essence	1 000.00
	Mobility - transports divers	300.00
SECURITE	Entreprise de sécurité	12 000.00
DECHETTERIE	Containers + gestion déchets	4 000.00
SALAIRES ACTIVITE		52 680.00
SALAIRE TECHNICIENS / REGIE	Préparation, montage, soirées, démontage	34 650.00
SALAIRE BENEVOLE	Responsable bénévoles	8 670.00
SALAIRE RECHERCHE DE DROITS	Emmanuelle Tréhard	5 200.00
SALAIRE CATERING STAFF	Main d'œuvre (forfait)	4 160.00
HONORAIRES DE PROJET		29 300.00
DROITS AUTEUR	Droits des longs métrages	25 500.00
	Droits des courts métrages	1 500.00
MATERIEL POUR FILM ET MUSIQUE	Achats, location DVD	100.00
	SUISA musique de fond	2 200.00
SALAIRES ADMINISTRATIFS		78 520.00
SALAIRE DIRECTION ARTISTIQUE / PROGRAMMATION / ANIMATIONS		13 680.00
SALAIRE LOGISTIQUE		37 210.00
SALAIRE COMMUNICATION / RDF / PROGRAMMATION COURTS		24 630.00
SALAIRE JUNIOR	Aide coordination	3 000.00
FRAIS D'ADMINISTRATION		32 530.00
STOCKAGE	Loyer dépôt à l'année	10 800.00
DOMAINE PUBLIC	Frais (gratuits)	4 700.00
FRAIS ADMINISTRATIFS / SUPPORT BUREAU	Loyer places de travail	4 980.00
	Frais administratifs	1 550.00
	Comptabilité Solution 7	8 200.00
HONORAIRES FIDUCIAIRE	Vérification des comptes fiduciaire	1 500.00
ASSURANCE	Itc Helvetia	800.00
COMMUNICATION / MARKETING		21 770.00
GRAPHISME	Visuel, adaptations, déclinaisons	2 000.00
	Mises en page graphiques	1 800.00
IMPRESSIONS	Impressions affiches, programmes, panneau	2 450.00
AFFICHAGE ET DISTRIBUTION	Affichages, distributions, diffusion	5 200.00
VIDEO / JINGLES	Vidéos, jingles, écrans animés	2 400.00
PHOTO	Photos 6 soirées	2 100.00
SITE INTERNET	Adaptation	2 850.00
	Hébergement + abonnements	100.00
MERCHANDISING / GOODIES	Sacs	900.00
EQUIPMENT STAFF	T-shirts staff	1 500.00
FRAIS ANNONCES PAYANTES	Posts FB payants	480.00
AUTRES CHARGES		39 000.00
IMPREVUS		5 000.00
SURCOUTS COVID (VOIR DETAILS*)		34 000.00
TOTAL TTC		319 700.00

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)
Budget 2023

4629

(2)



Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Demandes d'augmentation/création - subventions nominatives pour 2023

Organisation	Objet de la demande	Subvention nominative 2022 en CHF	Subvention nominative 2023 en CHF	Ecart en CHF
Armée du Salut - Le Passage	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	855 000	1 996 500	1 141 500
Association des Malentendants	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	27 800	55 100	27 300
Bateau Genève	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	277 000	350 000	73 000
Café Cornavin	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	91 433	134 320	42 887
Collectif de soutien aux sans-papiers	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	51 500	75 000	23 500
Fondation pour l'Avenir	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	10 300	18 000	7 600
Kultura	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	45 000	53 400	8 400
Le Caré	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	346 300	466 300	120 000
MDA 50+ - Mouvement des aînés	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	50 000	75 000	25 000
Païdos	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	1 091 200	1 151 200	60 000
Pavillon Cayla	Demande d'augmentation de la subvention nominative dès 2023	20 000	40 000	20 000
AHPTSG - Association des Habitants du Petit-Saconnex et des Genêts	Demande création de subvention nominative de fonctionnement pour 2023	0	76 000	76 000
AMIC - Association des Médiatrices Interculturelles	Demande création de subvention nominative de fonctionnement pour 2023	0	40 000	40 000
Animatou	Demande création de subvention nominative de fonctionnement pour 2023	0	20 000	20 000
CAPAS - Collectif d'Associations pour l'Action Sociale	Demande création de subvention nominative de fonctionnement pour 2023	0	40 000	40 000
Caritas	Demande création de subvention nominative de fonctionnement pour 2023	0	60 000	60 000

	Total	2 865 533	4 650 820	1 785 187
--	--------------	------------------	------------------	------------------

Légende

	demande d'augmentation de subvention nominative
	demande de création de subvention nominative

6 octobre 2022

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2023.**Rapport de M^{me} Salma Selle.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 septembre 2022. La commission, sous la présidence de M. Maxime Provini, a étudié cette proposition lors des séances des 22 et 29 septembre 2022. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Coralie Seydoux, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

Séance du 22 septembre 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de ses collaborateurs et collaboratrices, pour la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Maréchal commence la présentation en expliquant qu'une grosse masse financière constituée des comptes compétents peut être engagée par la DSIC pour l'ensemble de l'administration. Au budget, ces comptes compétents ne sont pas ventilés par les services bénéficiaires, sauf si la nature comptable dépasse 1 000 000 de francs. Il ajoute qu'ils sont en train de revoir les pratiques afin qu'une plus grande transparence et lisibilité soient présentes aux budgets et aux comptes compétents pour 2024, notamment en ventilant l'ensemble des charges connues sur les contrats des services au moment des budgets.

M. Royston ajoute que cet exercice permettra de réduire l'écart important entre la partie informatique assignée aux services dans les comptes par rapport au budget réel.

M. Maréchal continue sa présentation avec les comptes compétents. L'augmentation de 29% sur les charges de ces six dernières années s'est stabilisée avec:

- +0,8% sur les éléments comprenant la partie RH et comptes compétents;
- +2,1% sur le personnel en lien avec les mécanismes salariaux;
- -1% sur les comptes compétents.

Depuis 2017, chaque projet ou nouveau système s'accompagnent de nouvelles charges. Avant, la Ville achetait des licences sur l'investissement et payait

ensuite 20% du prix en budget de fonctionnement. Maintenant, la Ville a opté pour un mode de souscription où la location est payée chaque année. La Ville a pu réduire le coût de ces changements notamment grâce à la PA de réallocation et au nouveau BPTA. Des plateformes clefs ont été consolidées aussi pour réduire les charges d'entretien, notamment SAP, Microsoft et Service Now.

Malgré la sortie du SIS, dans les faits, la DSIC continue à opérer l'informatique pour le SIS et le transfert des contrats est en chantier. Au fil du temps, le SIS reprendra ces charges.

M. Royston précise que le SIS est autonome depuis le 1^{er} janvier 2022, mais que la Ville continue à s'occuper du système pour eux. Elle refacture une partie de ce qui est dépensé et transfère les contrats spécifiques au SIS pour qu'ils les prennent en charge directement afin d'éviter le mécanisme de remboursement. Cette année, 50% des contrats ont été transférés, ce qui entraîne une diminution au budget. Le but étant de terminer cette démarche en 2023, ce qui représente un montant d'environ 1 000 000 de francs. L'autonomie informatique complète du SIS sera faite au mieux à la fin de 2024.

M. Maréchal ajoute que quelqu'un a été recruté l'année dernière afin de s'occuper de l'analyse et de l'optimisation des contrats. Une action d'optimisation a été faite cette année au niveau des contrats de téléphonie, ce qui permettra d'en réduire significativement les charges.

Concernant la variation du budget, les premières lignes sont neutres et permettent de financer les contrats en souscription grâce au transfert entre autres des acquisitions sur les crédits d'investissement et à une réduction sur la maintenance. Un certain nombre d'éléments étaient aussi avant comptabilisés dans une autre nature comptable de location sous la 316, qui sera regroupée en termes de souscription sous la 313. Deux fiches d'arbitrage de 400 000 francs sont au budget pour couvrir l'augmentation des charges. Les charges du SIS ont été réduites de 538 000 francs. La téléphonie a augmenté de 5169 francs. Globalement, il y a une diminution de 1% soit 123 000 francs au budget.

Pour le personnel la variation de 2,1% est liée aux mécanismes salariaux. Pour contenir les charges, les demandes de personnel non compensées ont été gelées. Un plan directeur RH est en cours pour permettre de se projeter à cinq ans, cela aura une incidence sur la formation continue du personnel et permettra de construire une stratégie dynamique autour des départs à la retraite et de ne pas forcément remplacer un travailleur à la retraite par un nouvel employé.

A la page 149, pour les comptes de services, on trouve les éléments des RH et 100 000 francs concernant les charges non compétentes avec l'achat de matériel courant.

M. Kanaan explique qu'un poste pour le contrôle interne, un poste pour la sécurité informatique, un poste pour le numérique responsable et un poste pour

le business intelligence n'ont pas été retenus, étant donné qu'ils étaient moins nécessaires que les autres. Cela a permis d'obtenir 400 000 francs sur les 800 000 francs demandés. Des optimisations sont également étudiées autour des départs à la retraite afin d'étoffer les équipes où il y en a besoin.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire demande pourquoi la location est plus chère que l'achat et pourquoi il reste 400 000 francs de budget de maintenance alors qu'il n'y en aura plus.

M. Maréchal répond pour la souscription qu'auparavant ils achetaient, comptant puis payaient ensuite 20%. Actuellement, ils payent un peu plus cher que les 20% mais ils ne passent plus en investissement de l'acquisition initiale. Cela a permis d'avoir une réduction de la charge d'investissements, mais une augmentation des charges de fonctionnement. Concernant la maintenance c'est surtout de la souscription, soit deux fiches d'arbitrage au 31 et 313. Lors de la mise en œuvre de toute PA de réallocation, 20% est estimé lorsqu'ils font des crédits d'investissement liés à des projets pour les services et le nouveau RP s'accompagne d'une augmentation des charges d'entretien liées à cela.

M. Royston ajoute la présence d'une hausse de 2 000 000 de francs des contrats de souscription, avec la licence Office 365 pour 4000 collaborateurs et les licences SAP, pour 1000 personnes. Comme ces dépenses sont liées à des projets, elles ne sont pas au budget de fonctionnement, ce qui permet une économie de 900 000 francs par rapport à avant.

Un commissaire remarque que la DSIC a un impact fondamental sur les métiers de la fonction publique et souhaite savoir comment s'organise le service et son rapport avec les ressources humaines. Il souhaite aussi savoir si le plan directeur à cinq ans concerne uniquement ce département. Il se demande aussi ce que fait le département pour la transition écologique.

M. Royston répond que lorsqu'ils parlent de plan RH, ils parlent de la DSIC, avec 90 employé-e-s temps plein. Dans certains secteurs, ils sont surestimés et dans d'autres sous-estimés, donc dans l'optique d'anticiper les départs à la retraite, il faudra prévoir si tous les postes seront remplacés.

M. Kanaan rajoute que c'est un élément qu'il a rapidement amené lorsqu'il a repris la DSIC. L'administration a pour réflexe de tout donner à la DSIC dès que ça concerne un élément numérique, sans définir correctement ses besoins métiers. La DSIC est alors amenée à avancer une solution qui n'est parfois pas adaptée à l'équipe. Il y a un impact tant sur l'individu que sur la manière qu'ils ont d'exercer leur métier, par exemple avec le cas de la dématérialisation des factures.

M. Royston précise que sur la dématérialisation des factures, il y avait près de 130 personnes dans l'administration qui touchaient les factures car les validations et les paiements des factures étaient délégués dans les services. Pour la question écologique, ils sont porteurs du dossier environnemental. Ils sont devenus membres de l'Institut du numérique responsable et ont signé la charte qui les engage à respecter un certain nombre de valeurs dont la prochaine étape débutera en 2023 avec la labélisation de l'Institut du numérique responsable. Le but est de réduire son empreinte carbone, de savoir, sur un aspect éthique, ce qui sera fait des données, de créer un réseau d'inclusion numérique.

Un commissaire souhaite connaître la proportion de techniciens dans le département et si le nombre de développeurs augmentera ou diminuera.

M. Royston répond qu'il ne peut donner que des proportions avec une vingtaine de personnes qui s'occupent entre autres du data center, de l'électricité, des génératrices, de l'alimentation; une autre vingtaine qui s'occupe de la bureautique et de la hotline. Ce qui fait presque la moitié du DSIC, le service a aussi ce type de personnel mais ils sont en sous-effectif. La question se pose de savoir s'il serait judicieux de faire basculer ces postes sur d'autres domaines une fois les ingénieurs partis à la retraite. Concernant le nombre de développeurs, le département n'en a qu'une dizaine, pour l'instant la DSIC doit externaliser.

M. Kanaan ajoute qu'une réflexion est menée autour des postes capables de comprendre un minimum la traduction des besoins métiers en besoins numériques. Il y a cinq spécialistes du numérique qui vont piloter les projets, mais il faut des interlocuteur.trice.s dans les services qui comprennent de quoi il est question.

M. Maréchal explique que l'organisation a été revue début 2022 de manière à appliquer la notion de portefeuille, tant sur les aspects des investissements que sur ceux de l'organisation.

Ce commissaire demande si les collaborateur.trice.s qui disposent d'un téléphone mobile ont également un téléphone fixe.

M. Royston répond que les postes fixes n'ont pas encore pu être enlevés mais que certaines personnes n'en désirent plus, par contre il y a une politique d'un seul PC par collaboratrice et collaborateur.

Un commissaire remarque que malgré le fait que le numérique est en plein développement, les charges de fonctionnement sont coupées et aucun nouveau poste n'est prévu, il se demande s'il n'y aura pas des problèmes avec les syndicats en raison des conditions de travail.

M. Kanaan répond que c'est la satisfaction interne qui importe. Des comités d'arbitrage de l'administration sont créés pour les différentes enveloppes de crédits

d'investissement. Les services sont très demandeurs de solutions numériques et l'équipe de la DSIC fait le maximum dans le cadre du budget existant. Concernant la dématérialisation des factures et le regroupement des comptables, il y a eu un changement de contexte de travail.

M. Royston évoque l'équipe chargée du SAP, à l'époque il y avait une incertitude autour de l'avenir du SAP mais à la suite de la proposition de rénovation, le travail a augmenté mais ils se sentent valorisés. Une partie du travail de la maintenance du logiciel existant a dû être externalisée pour leur permettre de travailler sur le renouvellement.

Ce commissaire revient sur la question de l'impact numérique relative à l'urgence climatique.

M. Royston répond par exemple qu'une nouvelle directive prévoit le matériel qui peut être demandé par les collaborateurs afin d'éviter un renouvellement trop fréquent. Un contrat avec la société «Réalise», qui récupère leur ancien matériel et leur donne une nouvelle vie, a aussi été signé. Le département cherche aussi à optimiser le data center assez énergivore.

Un commissaire revient sur le rapport de la Cour des comptes de 2018 relatant un usage abusif du téléphone mobile et souhaite savoir les mesures prises.

M. Kanaan répond qu'avant la Ville avait un contrat avec Swisscom où tous les datas venaient en supplément, ce qui avait des coûts énormes. La Ville a alors passé un appel d'offres et est à présent chez Sunrise. Il ajoute aussi qu'il y a de plus en plus de téléphones mobiles par rapport au fixe et il souhaite à terme que des forfaits de contribution soient prévus afin que les collaborateurs puissent choisir leur propre téléphone et leur propre opérateur sans que la Ville ait plus besoin de faire de la logistique.

M. Royston complète en précisant que la différence de contrat entre Swisscom et Sunrise est que les datas sont maintenant illimités, ce sont donc des coûts plafonnés avec par exemple un contrat à 10 francs illimité en Suisse. Ils adaptent les contrats selon le besoin.

Un commissaire demande ce qui est fait au niveau d'exercices pour faire face à la cyber-menace.

M. Kanaan répond que cet exercice vise à se préparer au cas où il y aurait une crise. La mission du DSIC serait alors de rétablir le système le plus rapidement possible, il faut donc s'y entraîner.

M. Royston explique qu'ils ont choisi un scénario dans lequel le système d'information serait paralysé pendant dix jours à la suite d'une attaque. Des cellules de crise doivent alors être mises en place, et au niveau de la DRH il faut

aussi déterminer comment la Ville réagirait en cas de crise majeure liée à une indisponibilité de l'informatique. Ils ont aussi un «plan de continuité des affaires» qui concerne par exemple la police municipale afin de savoir comment ils peuvent continuer à opérer sans informatique.

Un commissaire relève qu'il y a 4330 postes de travail et 4262 collaborateurs, soit un delta de 68, il souhaite aussi savoir s'il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas de poste de travail.

M. Royston répond qu'il y a des postes de travail dans des zones publiques, comme les bibliothèques, les salles de conférences, qui ne sont pas forcément attribuées à des personnes. Il ajoute qu'un équipement par personne est prévu mais qu'ils ne sont pas passés auprès de chacun pour leur enlever le PC supplémentaire.

M. Kanaan précise que l'écran présent dans la salle est compté comme un poste de travail.

Ce commissaire relève qu'ils ont une directive qui prévoit un poste par personne, mais que certains en ont deux et il demande alors si cette directive est un gisement de progrès pour la DSIC qui permettra d'améliorer les finances de la Ville.

M. Kanaan répond qu'il y aura moins de matériel en tout, mais que cela ne représentera pas des millions. Il explique également que le nombre d'ordinateurs portables a augmenté et que sur le marché, un ordinateur portable coûte plus cher qu'un fixe.

Ce même commissaire souhaite savoir combien de personnes n'ont pas de poste de travail.

M. Royston lui répond qu'il y a 800 personnes sans poste de travail.

Ce commissaire remarque que cela fait environ 900 postes de trop et qu'il y a environ 100 personnes qui en ont deux.

M. Royston lui rappelle tous les postes présents également dans les bibliothèques ou les salles de conférences.

M. Kanaan rajoute que durant la crise du Covid ils avaient 700 portables dans l'administration, dont la moitié n'était quasiment jamais utilisée mais ont servi pendant le Covid. Maintenant que la directive a été adoptée, elle entrera en vigueur le 1^{er} octobre, le mouvement pourra être accéléré.

Ce commissaire souhaite aussi connaître les propositions de 2023 en lien avec l'outsourcing ou la sortie de Microsoft.

M. Kanaan répond qu'ils n'ont pas avancé depuis le débat en plénière, faute de temps. Il explique qu'il y a eu la mise en œuvre d'Office 365 et du SAP et qu'en termes de capacité projet, ceux-ci sont très conséquents.

Un commissaire revient sur l'entreprise «Réalise» et souhaite savoir s'il s'agit d'un contrat sur plusieurs années.

M. Kanaan répond qu'ils travaillent avec eux depuis quelques années, mais qu'il peut vérifier la durée exacte.

M. Royston explique que tout l'ancien matériel est recyclé par «Réalise» mais qu'ils ont gardé un droit de regard sur 15% du matériel qu'ils peuvent attribuer aux gens qu'ils souhaitent.

Une commissaire remarque que dans leur politique d'urgence climatique, le délai de renouvellement du matériel a été rallongé. Elle souligne toutefois qu'à l'époque, la Ville avait demandé un budget de PR afin de renouveler tous les ordinateurs et qu'ils avaient eu plein d'arguments pour changer le matériel. Elle est dès lors contente de voir qu'ils sont revenus en arrière.

M. Royston répond que malgré qu'il soit nécessaire de renouveler le matériel, face à une certaine prise de conscience, ils augmentent plutôt la durée de vie. Il y a eu une grosse prise de conscience sur la sobriété numérique, d'ailleurs la salle était pleine à Palexpo lors de la signature de la charte.

M. Kanaan cite l'obsolescence programmée et la pression des éditeurs de logiciels pour consommer de la mémoire.

Un commissaire explique qu'il y a quelques années, un appel d'offres avait été lancé afin de remplacer le système qui gère toutes les séances du Conseil administratif et du Conseil municipal, il demande où en est le projet.

M. Royston répond que l'appel d'offres a permis de sélectionner une société. Mais en avançant, la réalité des besoins a dépassé le contrat prévu. Il y a six mois, l'entreprise a averti qu'avec l'ajout de toutes ces fonctionnalités, le coût du développement devra être doublé. Le service a donc mis le projet sur pause afin d'étudier d'autres solutions.

Ce commissaire demande s'ils sont allés à Lausanne pour chercher un autre programme.

M. Royston explique qu'ils se sont rendus à Lausanne car la Ville de Lausanne utilise le même programme et elle a informé que le budget a dû être doublé. L'administration est satisfaite mais un peu moins au niveau des conseillères communales et conseillers communaux. D'autres visites sont agendées, l'une à Fribourg et l'autre à l'Etat de Vaud.

Le commissaire demande s'il n'y a pas de poste prévu à ce sujet dans le budget 2023 et souhaite avoir une date de réalisation.

M. Royston répond qu'ils prendront dans le projet de budget de la transition numérique et qu'ils proposeront au comité d'arbitrage une rallonge si besoin. Si SynApps est choisi, cela se fera dans le courant de l'année 2023.

M. Kanaan précise qu'en attendant, la DSIC travaille sur l'amélioration de l'interface de recherche.

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de ses collaborateurs et collaboratrices, pour le Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez débute sa présentation avec les objectifs pour l'année prochaine. Le développement du patrimoine arboré de la Ville est prévu: 900 arbres ont été plantés l'année passée, et 600 seront plantés l'année prochaine. Pour chaque arbre abattu, trois devraient être plantés à la place, même s'ils sont conscients que trois nouveaux arbres ne remplacent pas un vieil arbre. 200 arbres étant tombés l'année passée pour cause de maladie, d'entrave à la sécurité, ils seront remplacés par 600 nouveaux arbres. Le patrimoine arboré de la Ville comprend 40 000 arbres et chaque année un peu moins de 1% des anciens arbres sont remplacés.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire note que l'arborisation concerne principalement les parcs et souhaite savoir ce qui est prévu pour les quartiers populaires comme les Pâquis ou la Jonction, qui manquent cruellement de verdure.

M. Gomez répond qu'ils arborent surtout là où ils ont une marge de manœuvre. Ils souhaiteraient dégrapper des zones principalement aux Pâquis et à la Jonction et travaillent avec le département de M^{me} Perler en ce sens. Ils attendent que des places de parking puissent être dégrappées. Un projet avec un urbaniste a aussi été lancé répertoriant les endroits où il serait possible d'avoir quelques mètres carrés pour y planter des arbres. Le département de M^{me} Perler a également effectué certains travaux accompagnés d'une certaine arborisation le long de la rue, comme à la rue de Rois.

Ce commissaire constate qu'il y a donc une volonté d'arboriser, mais pas de projets concrets pour ces deux quartiers prochainement.

M. Gomez répond que les projets concrets sont surtout relatifs aux projets d'aménagement, par exemple avec la Croix verte aux Pâquis mais aussi les Eaux-Vives ou la place du Pré-l'Evêque, au sein de la délégation composée

de M^{me} Perler et de M^{me} Barbey-Chappuis. Les services n'attendent plus que le feu vert pour enlever des places de parking et commencer à planter. Les forêts urbaines vont continuer d'augmenter. Une collaboration est aussi en cours avec One Action, qui prend contact avec des régies pour les encourager à planter sur leurs espaces privés. La GIM est aussi ouverte à la végétalisation, sur des places extérieures en sous-sol des parkings. Des normes juridiques doivent être revues en ce sens mais c'est un travail en réflexion avec le Canton.

Une commissaire se demande pourquoi la Ville passe de 900 à 600 arbres plantés, si c'est dû au manque de place et si le SEVE s'occupe des toitures végétalisées.

M. Gomez répond que la Ville passe de 900 à 600 arbres en raison du nombre d'arbres tombés l'année d'avant. Toutefois, la Ville est passée de 150 arbres par année à 500, puis 900, puis 600. Ce n'est pas tant une question d'espace mais plus une question de moyens: l'élagage ne diminue pas le temps de travail car si une année se passe sans élaguer, ils ne couperont plus de la même manière deux ans plus tard.

M. Brunet répond concernant les toitures végétalisées qu'elles ne sont pas de leur responsabilité.

Un commissaire évoque le tram qui passera aux Nations jusqu'au Grand-Saconnex. 300 arbres seraient abattus dans ce projet et il se demande si le territoire de la Ville de Genève est concerné.

M. Gomez répond que la Ville ne serait pas touchée et qu'il avait aussi entendu le nombre de 300 arbres mais les députés lui avaient ensuite dit que cela en concernait 150.

Une commissaire demande s'il y a eu un impact de la canicule sur le patrimoine arboré de la Ville et si elle a entraîné un surcoût. Elle souhaite connaître également l'avancement sur les micro-forêts et si la forme semi-libre aux arbres nécessiterait moins de maintenance et donc une réduction des coûts.

M. Brunet répond que l'effet de la canicule et de la sécheresse s'est fait ressentir sur les arbres plantés l'année dernière. La sécheresse consécutive des dix dernières années, les températures trop douces en hiver, le manque d'eau au printemps puis le surplus d'eau ont affaibli le patrimoine arboré, et surtout les vieux arbres. Avec le réchauffement climatique, des parasites et des champignons qui n'existaient avant pas à Genève sont aussi arrivés. Il n'y a pas d'étude ni d'expérience par rapport aux nouveaux ravageurs.

M. Gomez ne peut pas encore la renseigner sur le projet des micro-forêts, comme l'accord des voisins et des propriétaires de parking est d'abord nécessaire. Un projet est quasiment à bout touchant à Terrassière. Mais les micro-forêts

ont résisté à la canicule en raison de la couche de paille en surface. Le SEVE s'est par ailleurs réorganisé en interne et a créé une unité « Arbres ».

M. Brunet explique qu'avant tout était dilué mais que cette réorganisation a permis qu'une personne puisse gérer toute l'avancée du projet, de la plantation du semis à la coupe de l'arbre. Concernant les coupes d'arbres en forme libre, cela ne s'accompagne pas de moins de maintenance. Il faut minimum sept à neuf ans pour reconduire un arbre taillé en forme libre et ce sont des arboristes et non pas des tondeurs qui peuvent le faire. Le gain pourra s'imaginer d'ici sept à huit ans.

Cette commissaire se demande si des essences plus exotiques d'arbres seront plantées en prévision du réchauffement climatique et revient sur le partenariat avec One Action. Elle constate que les 30 à 50 arbres sont sur des parcelles identifiées et demande s'ils peuvent lui indiquer un ordre d'idée de parcelles qui pourraient être concernées à l'avenir.

M. Brunet répond que des recherches sur des graines d'arbres indigènes qui résistent à la chaleur sont en cours dans la pépinière municipale. La palette végétale est aussi adaptée et par exemple beaucoup plus de chênes-lièges ou de chênes verts sont plantés et certaines espèces ne sont plus comme les cerisiers. Les recherches sont menées sur tous les fronts afin d'adapter la palette végétale, tant sur les arbres, les arbustes que sur les plantes vivaces. De plus, une suite est menée avec One Action vers d'autres privés, mais il n'y a pas encore eu d'étude précise sur les chiffres.

Un commissaire souhaite savoir combien de mètres carrés pourront être récupérés en pleine terre l'année prochaine.

M. Brunet répond qu'il n'est pas possible de récupérer de la pleine terre mais qu'il faut la conserver. En dépermeabilisant les sols, il est quand même possible de les améliorer.

M. Gomez précise que dans la stratégie, il est prévu de dégrapper 10 000 m² par année mais pour le moment ils ne sont arrivés qu'à 2000 m².

Ce commissaire demande si ce sont le SEVE ou les services de M^{me} Perler qui sont compétents concernant les cours d'écoles et cours intérieures.

M. Gomez répond que cela dépend du projet d'aménagement. En cas de projet conséquent, ce sont les services de M^{me} Perler qui sont compétents. Des discussions ont aussi été entamées avec M^{me} Kitsos afin de voir si quelques mètres carrés pourront être récupérés pour y planter des potagers ou des arbres.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur la manière dont ils travaillent en coordination avec les services de M^{me} Perler afin de déterminer les espaces pouvant être arborés dans les quartiers évoqués précédemment.

M. Gomez répond qu'il y a des discussions au sein de la délégation de l'aménagement avec par exemple le projet de parking à Pré-l'Evêque.

M. Brunet souligne qu'il y a une coopération forte et que le SEVE est systématiquement consulté par la délégation sur le choix des espèces, les systèmes d'arrosages. Le SEVE amène ses connaissances au département de M^{me} Perler.

Un commissaire aimerait savoir si dans la démarche avec One Action, il y a une incitation envers les privés de s'abstenir par exemple de planter des thuyas ou des haies de laurèle.

M. Brunet répond que ce n'est pas encore le cas, mais qu'il y a une volonté de faire une formation avec l'ensemble des concierges afin d'appliquer des traitements différenciés et l'arrêt total de tout produit chimique.

Une commissaire souhaite en savoir plus sur les variations des ressources d'auxiliaires pour le SEVE à la page 58.

M. Gomez répond qu'il y a six postes d'auxiliaires au sein du SEVE pour arroser et entretenir tous les nouveaux arbres plantés.

Un commissaire demande si les +882 000 francs de charge de personnel se retrouvent là-dedans.

M^{me} Moret répond par l'affirmative en incluant les mécanismes salariaux et l'indexation.

Une commissaire demande si les lignes 75, 76 de la page 95 sont en lien avec le SEVE.

M. Gomez répond que cela fait partie de l'Agenda 21.

M. Brunet ajoute que des collaborations avec l'Agenda 21, avec par exemple «Genève, ville d'arbres», existent.

Ce commissaire revient sur leur volonté de dégrapper des endroits afin de les végétaliser et suppose que des propositions ont été déposées et se demande si cela se retrouve dans le budget.

M. Gomez répond par la négative, cela se trouve dans les propositions d'investissement dans les amortissements.

M^{me} Moret ajoute que seul l'entretien de ces cheminements est dans les budgets.

Ce même commissaire souhaite savoir si des projets de végétalisation au sens plus large seront aussi mis en avant, car il constate que le SEVE parle principalement d'arborisation. Il se demande s'il y a d'autres solutions innovantes au-delà de la suppression des places de stationnement.

M. Gomez explique qu'il n'est pas possible d'avoir des solutions innovantes quand les quartiers sont fortement densifiés. Soit les arbres peuvent être en pleine terre, soit ce n'est pas possible. Ils espèrent avancer par exemple sur le parc de la Jonction. Aux Grottes, ils ont aussi identifié un endroit où ils pourraient enlever des places de parking là où il y aura des travaux pour la gare.

Ce commissaire note que des places de stationnement ont été enlevées vers la place des Augustins il y a deux ans mais que rien n'a été fait dessus et que le bitume est toujours présent, il se demande pourquoi c'est le cas et ajoute qu'il y a au moins une dizaine d'endroits où les places de stationnement ont été enlevées et la chaussée rétrécie pour passer en zone 20.

M. Gomez répond qu'il doit regarder plus précisément avec le Département du territoire pour savoir s'il y a des projets en cours ou non. Mais si des arbres ne peuvent pas être plantés, parfois de la végétalisation comme des fleurs ou des prairies peuvent l'être.

Une commissaire souhaite s'avoir si la tonte de la pelouse est prévue d'être remplacée par la fauche afin de permettre au sol d'être moins sec en période de canicule.

M. Brunet répond que leurs pratiques ont été changées, les tontes sont retardées en cas de sécheresse et de canicule. Ils ne fauchent pas mais ils tondent désormais à partir de 7 à 8 cm, contre 4 cm auparavant.

Un commissaire souhaite savoir s'ils ont prévu d'autres partenariats directs avec différentes associations environnementales ou de quartier.

M. Brunet souligne que le SEVE a surtout des collaborations scientifiques avec des universités, sinon c'est plutôt du ressort de l'Agenda 21.

Un commissaire demande s'il est possible de transmettre les prises de décisions avec M^{me} Perler par rapport aux différents potentiels et places en sous-sol et aux zones 20 évoquées précédemment.

M. Gomez répond que la végétalisation d'un certain nombre d'endroits est étudiée mais il ne pense pas qu'il puisse lui transmettre les prises de décisions.

Ce même commissaire souhaite savoir si ce budget suffit afin de faire tourner le service.

M. Gomez répond qu'avec plus de moyens, plus serait fait, mais que le principal problème est l'espace pour pouvoir dégrapper. Un choix a dû être fait entre les différents postes, comme les APM, le social et la stratégie climat.

M. Brunet rajoute qu'il est difficile de prévoir les ressources réellement nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Une commissaire revient sur les postes de l'Agenda 21 de la page 110 et souhaite comprendre pourquoi ces postes ne sont pas au SEVE ou au département de M^{me} Perler.

M. Gomez explique que la stratégie climat est principalement menée par deux services de la Ville, à savoir l'Agenda 21 et le Service d'urbanisme de M^{me} Perler. Le chargé de projet climat est à l'Agenda 21 parce que cela concerne toute la Ville. La délégation qui s'occupe du climat est aussi composée des cinq magistrat-e-s qui échangent avec les deux services concernés principalement.

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de ses collaborateurs et collaboratrices, pour la sécurité et Voirie – ville propre

M^{me} Barbey-Chappuis commence sa présentation en précisant que ce budget est celui de mi-législature, le département a préparé différents documents pour illustrer les politiques menées jusque-là. Notamment, une feuille de route avec trois axes principaux qui sont: de stimuler le civisme, de renforcer la proximité entre l'administration municipale et la population et d'embellir et animer la ville. Deux plans-cadres ont aussi été préparés: le plan directeur des sports 2022-2030 et le plan propreté. L'enjeu étant de maîtriser un maximum les charges face aux réalités du service.

Pour la police municipale, il y a une pression plus forte sur l'espace public en raison du climat doux et de la plus grande occupation par la population de l'espace qui en découle, ce qui contribue à augmenter les nuisances auxquelles la Voirie doit faire face. A cela s'ajoute la nécessité d'une présence accrue de la police municipale sur le terrain. Pour ces raisons, une séance avec M. Poggia a eu lieu autour du contrat local de sécurité (CLS), qui fixe la collaboration entre la police municipale et la police cantonale. Dans le budget, deux postes d'agent.e.s de la police municipale (APM) sont demandés pour faire face à ces enjeux. Un poste est également demandé aux ressources humaines du Service de la police municipale afin de gérer entre autres les horaires des plannings. Cinq nouveaux postes autofinancés sont aussi demandés, qui découlent d'une nouvelle loi visant à transférer la responsabilité de la notification des actes de poursuite aux communes. Pour la Ville de Genève, cela correspond à 20 000 notifications par année. Ces cinq postes seront autofinancés, parce que pour chaque notification, la Ville de Genève recevra 50 francs.

Concernant la feuille de route relative au plan propreté, la création de nouveaux lieux tels que la plage des Eaux-Vives s'accompagne d'un besoin de nettoyer ces nouveaux secteurs. Depuis 2015, il y a eu une augmentation de plus de 130 000 m² de surfaces à nettoyer. Deux postes, compensés par la diminution des charges dans le département, sont alors demandés. Un dossier sur le tri et

les mesures prises en 2023 est prévu, comme la campagne de la petite poubelle verte. Une augmentation importante du taux de tri a pu être observée à la suite des campagnes passées. Il y aura également la réforme de la suppression de la tolérance communale pour la levée des déchets urbains des entreprises qui verra le jour en 2023. Cela permettra à la Ville de facturer les déchets urbains des entreprises et rapportera un revenu conséquent d'environ 1 500 000 francs.

Concernant l'animation, les projets sont en lien avec la politique sportive, mais aussi avec des animations autour de la rade, comme des zones de baignade du côté du quai Wilson ou la relance de l'appel à projets pour le Marché de Noël de 2024, 2025 et 2026. La crise énergétique devra aussi être abordée en lien avec les animations du domaine public, comme les décorations de Noël ou le festival Geneva Lux. La task force statuera prochainement à ce sujet.

Questions et remarques des commissaires

Pages 37 à 40

Un commissaire revient sur les 60 jours d'opération coup de poing, il demande le coût de l'opération, si des amendes vont être distribuées et si un budget amendes est prévu. Il souhaite aussi savoir le montant des amendes.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les opérations coup de poing ont vu le jour l'année durant le Covid, parce que trois fois plus de déchets se sont retrouvés sur l'espace public. Le dispositif estival d'écopoints a dû être renforcé et une campagne de répression, menée conjointement par les agents de la police municipale et de la Voirie, a été lancée. L'année dernière, 690 contraventions ont été adressées. Seule une minorité de citoyens ne trouvent pas le chemin vers la poubelle alors que la Ville en compte 3100. Il est donc nécessaire d'amender comme il y a assez de poubelles à Genève. Le problème est que le littering apparaît beaucoup la nuit alors que ni la police municipale ni la Voirie ne sont présentes à 4 h du matin. Le montant de l'amende dépend de l'infraction, par exemple une cigarette jetée au sol représente une amende de 100 francs.

Une commissaire demande si toutes les manifestations sur le domaine public doivent utiliser de la vaisselle compostable ou réutilisable.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que le plastique à usage unique est interdit, mais qu'il n'y a pas d'obligation pour la vaisselle réutilisable. Ce sont des réflexions en cours dans le cadre du plan d'urgence climatique, notamment menées par le service Agenda 21 en collaboration avec le Service de l'espace public. Il faudra toutefois vérifier le bilan écologique des vaisselles réutilisables et de leur nettoyage.

Un commissaire s'inquiète de leur approche sur le littering. Il suppose que les personnes se comportent de la sorte parce qu'elles ont l'impression qu'elles ne

seront pas prises sur le fait, que le risque réel est très faible et la peine encourue pas énorme.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que cela relève de la compétence cantonale. Avec la nouvelle loi sur les déchets, des consultations ont été faites et les communes ont précisé qu'elles souhaitaient que cet accès-là soit renforcé, mais ce n'est pas encore suffisant pour que la mesure soit totalement dissuasive.

Ce commissaire précise qu'il voit plutôt de la prévention que de la sensibilisation dans ses propos.

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'un des axes prévus dans le plan propreté est celui de la sensibilisation auprès du jeune public. Des actions viennent d'être lancées dans des classes de 8P en collaboration avec le DIP et plusieurs écoles se sont montrées intéressées.

M. Kerguen ajoute que des APM vont dans des classes de 7P afin de les sensibiliser aux questions de civisme.

Un commissaire note qu'il ne parvient pas à trouver la liste des amendes dans le règlement. Il précise qu'il a lu des articles de presse qui parlaient de 200 à 400 francs, et que l'ordonnance fédérale sur les amendes donne des montants de 50 francs. Il souhaiterait dès lors savoir si ce sont des fonds qui pourraient aider le budget.

M^{me} Barbey-Chappuis répondra par écrit.

Un commissaire demande si Genève est plus sale que d'autres villes et si le principe du pollueur-payeur sera mis en place à Genève.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que dans le cadre de l'élaboration du plan de propreté, un sondage effectué auprès de 600 habitant-e-s a montré que la ville était plutôt propre. Il est alors important de maintenir cette réputation. Le principe de pollueur-payeur est un principe fédéral et Genève est la dernière commune à n'avoir pas encore suivi la législation fédérale.

Une commissaire souhaite alors savoir si selon le principe du pollueur-payeur, les entreprises devront payer à la Ville ou à la Confédération. Elle souhaiterait également savoir combien cela va rapporter et où cela se retrouvera dans le budget.

M^{me} Barbey-Chappuis détaille que les petites entreprises entre deux et huit emplois temps plein (ETP) ne sont pas facturées, la Voirie collecte gratuitement leurs déchets. Quant aux entreprises entre 9 et 250 ETP, elles doivent faire appel à une entreprise privée. Mais dès le 1^{er} janvier 2023, toutes les entreprises de 2 à 250 ETP auront leurs déchets levés par la Voirie et seront facturées au poids ou au forfait. Les grosses entreprises seront certainement facturées au poids, et les petites au forfait de 50 francs par ETP par année. Quelques exceptions seront

prévues pour les associations, entreprises unipersonnelles et les organisations internationales. Cela fera entrer, d'après les estimations, 1 500 000 francs dans les caisses de la Ville

M. Dose précise que les 1 500 000 francs représentent les charges et que le revenu sera de 4 300 000 francs car il y a eu 1 500 000 francs l'année passée et 3 000 000 de francs cette année.

Un commissaire souhaite avoir des éclaircissements concernant les gens en télétravail ou les professions libérales.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que les entreprises unipersonnelles qui travaillent à domicile sont comprises dans les exceptions.

Une commissaire constate que pour les petites entreprises qui sont au forfait, le prix ne sera pas lié à la taille du nombre de déchets.

M. Lebedinsky précise que les déchets dont il est question ici sont les déchets incinérables.

La commissaire demande aussi pourquoi les organisations internationales font exception.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que les déchets industriels, comme ceux produits par les restaurateurs, ne sont pas considérés comme des déchets urbains et ils devront continuer à conclure des contrats avec des privés pour les éliminer. Pour les déchets urbains, ces derniers seront calculés soit au forfait soit au poids. Pour les ONG, cela résulte d'accords et aussi que les organisations qui sont à plus de 250 ETP bénéficient de leur propre système hors de la Voirie.

Un commissaire souhaite savoir s'il est possible de juger de l'efficacité des actions de la bike police.

M. Kerguen précise que les vélos permettent principalement aux policiers municipaux de circuler et d'être visibles dans l'espace public.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le bilan avec la police municipale est prévu mais que les premiers retours qu'elle a eus de la commandante sont positifs, tant en termes d'image que d'efficacité.

Cette commissaire souhaite savoir s'il existe déjà des chiffres autour de l'application «Genève en poche» et des cas signalés.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que depuis le lancement du projet, début juin, il y a déjà eu 80 signalements. Elle encourage l'assemblée à télécharger l'application «Genève en poche», qui permet de signaler un cas de harcèlement que ce soit en tant que victime ou témoin. Aujourd'hui il y a 120 signalements. L'application

répond à un besoin et les quartiers les plus problématiques sont, dans l'ordre, les Eaux-Vives, Plainpalais et la Jonction. Les personnes qui font ces signalements peuvent ensuite demander à être contactées par un APM, ce qui a déjà été fait dans 18 cas et dans un cas, cela a abouti à une plainte pénale. L'application permet de cartographier la problématique et l'objectif est de récolter suffisamment de données pour savoir où sont faits les signalements et à quelle heure, afin d'orienter les patrouilles de la police municipale.

Cette même commissaire demande si actuellement la police municipale est immédiatement informée dès qu'un signalement est donné.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que quand un cas de harcèlement est signalé, il n'y a pas immédiatement un agent qui appelle. En cas de danger, il est nécessaire d'appeler le 117. L'application permet de cartographier et d'assurer un suivi de la victime, de la police municipale à la police cantonale. La police municipale est formée à cela et huit ou neuf agent-e-s seront encore formés cet automne afin d'accompagner au mieux les victimes.

Un commissaire souhaite savoir s'il est possible d'organiser les choses autrement au niveau de la sécurité lorsqu'une fan zone est présente en hiver.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la Ville n'organise pas la fan zone, c'est délégué à NEPSA. C'est donc à NEPSA d'avoir un concept sécuritaire suffisant. Elle a aussi discuté avec M. Poggia, et il y aura aussi un dispositif sécuritaire mis en place au niveau des polices cantonale et municipales.

Une commissaire s'interroge sur le sujet des animations autour de la rade et de l'accès à l'eau, elle souhaite savoir si l'espace de baignade mentionné autour de la rade signifie que les travaux sur le quai Wilson vont commencer.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que pour le quai Wilson, une part du projet concerne le travail en cours avec le DSSP et le département de M^{me} Perler et une autre part concerne le crédit d'étude voté des aménagements définitifs pour le quai. Dans le cadre du projet provisoire, l'accès à l'eau avec des couloirs de nage du côté du quai Wilson a été souhaité pour cette année, mais il aurait fallu avoir un accord du Canton avec le ski nautique, qui occupe actuellement l'emplacement étant donné qu'une cohabitation entre les deux n'est pas possible à cet endroit. La Ville a donc eu des contacts avec le Canton afin de trouver des modalités qui permettraient une cohabitation entre les deux activités à l'avenir, si le ski nautique ne peut pas être démenagé ailleurs. Par exemple, avec un accès par le ski nautique jusqu'à 11 h, puis un accès ouvert à la baignade dès midi.

M. Lebedinsky revient sur le crédit d'étude voté en 2021 et informe que le concours sera lancé au printemps prochain. Ce concours d'architecture concernera la baignade et la plantation d'arbres.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que pour le projet provisoire, un fois l'accord du Canton, ils pourront lancer un appel à projets pour ouvrir une buvette sur les quais.

Cette commissaire fait ensuite référence aux propos de M^{me} la commandante Camp, qui avait souligné la difficulté de recruter des APM, et souhaite connaître le taux d'absentéisme au sein de la police municipale. Elle s'interroge aussi sur l'utilité d'engager de nouveaux APM alors qu'ils n'ont toujours pas réglé le problème de la classe supplémentaire qui avait été demandée.

M^{me} Barbey-Chappuis admet que le dossier de la classe supplémentaire avance lentement notamment parce que le système d'évaluation de fonction n'est pas propre à la police municipale, mais à l'ensemble de l'administration municipale, les postes sont colloqués les uns après les autres, ce qui prend du temps. Au niveau de la police municipale, elle précise qu'ils en sont à la commission d'évaluation primaire. Elle espère que d'ici à la fin de l'année, ils seront fixés sur cette 2^e classe qu'elle soutient à titre personnel.

Sur les difficultés de recrutement, c'est une inquiétude depuis que l'école de formation de l'année dernière n'a pas eu lieu en raison du manque de candidatures. Cela pose des problèmes opérationnels sur le terrain en raison du manque d'agent.e.s qui ne sont pas 200 comme prévu. Le bassin de recrutement concerne toutes les polices municipales. C'est donc un effort qui est fourni par l'ensemble des communes sur les campagnes de recrutement. Une école pourra débiter cette année, mais les besoins ne seront pas totalement couverts car six aspirant.e.s débiteront leur école, alors qu'il en faudrait 17. La Ville continue à travailler avec les communes afin d'améliorer ce système et le processus de recrutement.

Concernant le taux d'absentéisme, il n'y a pas de chiffres précis mais ils sont trop élevés. Il y a eu une réforme des horaires et elle espère qu'elle portera ses fruits. Le Covid a également fortement impacté le taux d'absentéisme et il y a une vraie préoccupation à ce sujet dans de nombreux services de la Ville de Genève. Le Conseil administratif travaille globalement sur une réforme de la gestion des absences, ce qui pourrait passer par une réforme du statut de la Ville de Genève pour faciliter le travail des RH.

Cette commissaire revient sur la question du CLS et la coopération Ville-Canton et se demande s'il est judicieux d'embaucher sans avoir réglé le problème de la police municipale de proximité et le taux d'absentéisme.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'avenir des polices municipales est un autre dossier. A titre d'exemple, il a fallu dix ans pour créer un groupement intercommunal pour le SIS. Les besoins sur le terrain ne peuvent pas attendre dix ans et à cela s'ajoute la pression plus grande sur le domaine public.

Cette commissaire souhaite savoir ce que feront les deux nouveaux APM en particulier et s'ils seront mobilisés aux Pâquis.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ces APM seront dans les postes de quartiers, afin de lutter contre les stupéfiants, les infractions à la loi sur circulation routière, les rassemblements sur l'espace public ainsi que les nuisances liées aux établissements publics. Sur ces trois axes, les deux APM seront mobilisés afin de répondre aux doléances des habitant.e.s. Elle ne sait toutefois pas encore exactement où ils seront mobilisés, comme ils sont mobiles.

M. Lebedinsky précise que les Acacias ont été ajoutés à la liste des priorités qui est fluctuante bien que les Pâquis le restent aussi. Deux nouvelles antennes de quartiers ont aussi été ouvertes, sans forcément avoir ouvert plus de postes.

M. Kerguen ajoute qu'il y a une dimension préventive de la présence de la police municipale dans les quartiers. Ils servent à la prévention des incivilités et cela a une incidence positive sur le sentiment de sécurité des habitants.

Une commissaire constate qu'en n'ayant que 6 nouveaux aspirants qui entreront à l'école, il en manquera 11 pour arriver aux 17 aspirants souhaités. En ajoutant les deux nouveaux APM, il manquera toujours 9 aspirants.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils peuvent ouvrir des postes et débaucher dans d'autres communes, ce que la Ville n'avait jusqu'alors pas encore fait.

M. Lebedinsky rajoute que les écoles commencent en septembre, ce qui laisse le temps au recrutement et la formation dure neuf mois.

Un commissaire revient sur l'application «Genève en poche» et il a l'impression qu'elle réduit le rôle de la police de prévention à une police d'accompagnement de la délinquance, étant donné que cette application ne permet pas de faire de la prévention car le harcèlement s'est déjà passé. Il souhaite aussi savoir si seuls les cas de harcèlement de rue peuvent être relevés par l'application ou aussi des cas de violence domestique.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que l'application concerne l'espace public et que l'avantage de l'application est la récolte de données, puis la cartographie de ces dernières afin de déterminer les lieux dans lesquels la police municipale doit être présente à l'avenir pour éviter que des cas de harcèlement ne se produisent.

M. Kerguen ajoute que concernant la prévention, une campagne de sensibilisation «Objectif 0 sexisme dans ma ville» a été menée par la Ville et dans ce cadre, une partie de sensibilisation sur le harcèlement a été présente dans l'espace public.

Un commissaire fait référence aux Pâquis et souhaite savoir quelle est la perspective en vue de s'attaquer frontalement au problème du trafic de drogue.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que la lutte contre les stupéfiants relève d'abord de la compétence cantonale. Elle ne s'occupe pas du deal mais uniquement de la consommation et de la détention. C'est pourquoi la lutte contre les stupéfiants

s'inscrit dans le cadre du CLS, la collaboration entre le Canton et la police municipale. De par son ancrage sur le terrain, la police municipale peut être une source de renseignements pour la police cantonale. Concernant l'école des Pâquis, l'opération «School» a été lancée et la police municipale est présente tous les jours, ce qui a permis de déplacer le problème. La police municipale fait également le tour du préau chaque matin avant que les élèves n'arrivent pour évacuer les consommateurs qui seraient encore là. Ce travail est fait en collaboration avec la police cantonale car c'est elle qui a les compétences pour la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Un commissaire demande si les besoins du département seraient de 17 APM et souhaite savoir s'il n'y aurait pas des ressources à aller chercher auprès de la police de proximité cantonale.

M. Lebedinsky répond que ce sont les postes vacants.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le CLS est une collaboration entre la police de proximité cantonale et la police municipale, mais que les agents n'ont pas la même formation. La collaboration se fait sur le terrain au quotidien.

Ce commissaire demande s'il y a un horizon de temps prévu pour l'accès à l'eau au quai Wilson.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'aménagement provisoire est prévu pour l'été prochain, si une solution est trouvée avec le ski nautique.

M. Lebedinsky ajoute que pour le projet définitif, ils n'en sont qu'au crédit d'étude, donc ce serait pour 2024.

Une commissaire souhaiterait avoir une clarification sur les cinq postes qui seront compensés par les revenus, elle demande si leur travail sera uniquement de récolter les 20 000 actes de poursuite ou si ces employés ne pourront pas être polyvalents.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils seront effectivement quasiment exclusivement dédiés à cela car 20 000 est un nombre énorme.

M. Lebedinsky ajoute qu'il y a 20 000 notifications, mais qu'il peut y avoir trois tentatives par notification.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que les compétences ont été transférées du Canton aux communes, sans donner de postes supplémentaires. Elle rappelle toutefois que la Ville touchera 50 francs avec chaque tentative de notification. Ces postes pourront être polyvalents, mais au vu de la masse de travail, ils auront besoin de cinq personnes pour accomplir cette tâche.

Cette commissaire revient sur le rapport du projet de loi du Canton derrière ces postes et souligne que le président de l'ACG avait évoqué que certaines

communes n'avaient pas de police municipale et qu'ils auraient besoin de coordonner les besoins. Elle souhaiterait en savoir plus sur les discussions au sein de l'ACG sur ce sujet et s'il serait envisageable que l'ACG reprenne à terme cette compétence à la place de la police municipale.

M. Lebedinsky précise que généralement, les communes ne voulaient pas reprendre cette tâche.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que dans tous les autres cantons, ce sont les communes qui se chargent de cette tâche et que les communes genevoises n'étaient effectivement pas enchantées de recevoir cette nouvelle compétence sans avoir les moyens qui vont avec. Elle ajoute que dans le cadre d'une mission de proximité, les agents n'ont pas forcément envie d'aller notifier les actes de poursuites. Les communes n'étaient pas favorables à recevoir cette nouvelle tâche, mais le Grand Conseil en a décidé autrement. Ils ont eu des discussions avec l'Office des poursuites afin de préparer ce transfert. Elle souligne que la Ville de Genève a des contacts directs avec l'Office des poursuites au vu de la masse d'actes de notifications, mais que d'autres communes s'organiseront peut-être différemment.

Un commissaire souhaite savoir quel est le plan concret suite au projet de loi.

M. Kerguen lui répond que la formation débutera cet automne et les premières notifications seront faites en début d'année 2023.

Pages 163 à 184

Une commissaire souhaite savoir ce que comprend la ligne 16 de la page 163 sous «Défense».

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela correspond à la protection civile. Sur cette page, les charges progressent de 2,2% et les revenus de 1,7%. Le département est un bon élève, ce qui rapporte beaucoup d'argent.

Cette commissaire a une question concernant l'héritage culturel en p. 164, 25 000 francs ont été budgétés en 2022, puis plus rien pour 2023.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela est dû à l'unité des pompiers qui a été transférée au groupement intercommunal.

Cette commissaire pose également la question de la gratuité de la location.

M. Dose lui indique que cela a été budgété dans les revenus.

Cette commissaire aborde l'aide sociale et le domaine de l'asile de la page 164 et se demande pourquoi les 15 000 francs ne sont plus présents en 2023.

M. Dose lui répond qu'ils ont été transférés au chiffre 32, «culture autre». C'est un simple transfert de politique publique.

Un commissaire demande pourquoi l'aide sociale et l'asile passent dans la culture.

M. Dose répond que la politique publique a changé et que c'est maintenant un regroupement de deux lignes. Il explique que c'est une simple ligne comptable.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que ce n'est pas le département qui choisit le libellé.

Un commissaire cite les revenus de transfert de la page 166 et que s'il y a effectivement 20 000 notifications de poursuites qui seront envoyées, il se demande pourquoi ils n'ont indiqué que 500 000 francs dans le budget au lieu de 1 000 000 de francs.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond qu'ils ne sont pas sûrs que tous vont payer, donc ils ont pris la moitié.

M. Lebedinsky précise qu'ils ont préféré être prudents comme c'est la première année.

Ce commissaire relève que le revenu est alors sous-évalué. Il en vient à la ligne 42 concernant les taxes. Il constate que chaque année, les comptes sont à 16 000 000 de francs ou 17 000 000 de francs effectifs, et qu'il y a toujours 20 000 000 de francs d'amendes taxes budgétés. Il demande quel est le raisonnement derrière.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que l'année 2021 a été biaisée par le Covid, car moins d'amendes ont été distribuées dû au télétravail. Il est donc difficile de tirer un parallèle avec les comptes de l'année 2021. Toutefois, en années normales, ils ont toujours été autour de 20 000 000 de francs.

M. Dose précise qu'ils étaient à un peu moins de 20 000 000 de francs. Des projections ont été faites à l'époque et elles tenaient compte de certains paramètres qui ont maintenant changé, notamment avec le télétravail.

Un commissaire demande ce que comporte la «Défense» en p.167. Elle relève qu'ils lui ont précédemment indiqué que cela correspondait à la protection civile. Elle s'est intéressée au sujet et a appris qu'il y avait une unité de protection civile, composée d'une dizaine de personnes. Elle constate que ces dizaines de personnes sont sous la direction d'un directeur.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que c'est un chef de service du Service logistique et manifestations.

M. Lebedinsky rajoute qu'il y a un chef d'unité, puis un commandant des astreints.

Cette commissaire relève que ce chef d'unité était commandant auparavant. Elle remarque que la protection civile est une profession de milice et n'est ainsi pas payée. Elle se demande combien de pourcents de travail cela représente et ce que fait concrètement l'unité.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le chef d'unité avait une double casquette et que le poste de commandant a été mis au concours. La protection civile est défrayée et le pourcentage dépend des années.

M. Kerguen répond que l'unité s'occupe de convoquer les astreints, s'assurer que la liste est à jour et d'envoyer les ordres de marche. Il y a également tout un travail avec les abris de protection civile.

M. Lebedinsky ajoute qu'il y a également des mécaniciens et des personnes qui s'occupent de la gestion des abris et du paiement des soldes.

Cette même commissaire s'étonne d'apprendre que la position de commandant soit défrayée et non pas rémunérée, alors qu'il y a une unité derrière qui fait un travail.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que c'est le modèle fédéral. Le commandant de la protection civile n'est jamais un professionnel. Ces deux dernières années cela a été plus contraignant pour le.la commandant.e, mais il n'est pas possible de tirer une règle générale pour la suite car ils espèrent ne pas avoir des crises comme le Covid à gérer chaque année.

M. Lebedinsky précise que l'unité s'occupe du soutien administratif à l'organisation de protection civile régionale. Il y a d'une part l'unité administrative, avec des personnes payées par la Ville de Genève et un chef d'unité, puis d'autre part l'organisation de protection civile, dirigée par un.e commandant.e, avec un état-major de milice. Il précise que la commandante et son numéro deux sont défrayés.

Un commissaire, sur la page 170, demande si les horodateurs sont budgétés dans les amendes.

M. Dose répond par l'affirmative.

Une commissaire se demande où se retrouvent les charges de 1 500 000 francs et les 4 000 000 de francs de recettes pour la levée des déchets des entreprises.

M. Dose répond que les charges se trouvent en p. 176 et les revenus en p. 174.

M. Lebedinsky précise qu'en p. 176 la ligne 313 est le montant dépensé par la Ville pour brûler les déchets. 5000 tonnes en plus de déchets d'entreprises sont attendus et cela aura un impact assez élevé.

Un commissaire demande si le festival Geneva Lux se retrouve dans les lignes budgétaires. Il souhaite savoir où est budgété le Marché de Noël.

M. Dose précise qu'il y a un fonds spécial que l'on retrouve à la p. 167 ligne 35.

M. Lebedinsky ajoute qu'une partie du budget vient du LOM et que cela ne correspond pas à une ligne spécifique. Tout ce qui vient de fonds privés est mentionné dans un fonds spécial.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que pour le Marché de Noël, la Ville ne dépense pas un centime.

Une commissaire souhaite savoir ce qu'est la nouvelle entrée en p. 177 pour le Club sportif des polices municipales de Genève.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le club est composé essentiellement d'agents des polices municipales de différentes communes, à l'époque, ce club démarchait des entreprises. Il lui a semblé dès lors préférable que ces activités soient financées par une subvention plutôt que les agents démarchent des entreprises qu'ils devront potentiellement contrôler ensuite.

Une commissaire ne comprend pas le sens du soutien-action.

M. Lebedinsky répond que c'est une subvention tournée vers l'animation du domaine public.

Une commissaire se demande, en p. 179, pourquoi ils ne subventionnent plus les jeunes pompiers et le Sauvetage du Léman.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est passé au groupement SIS.

Un commissaire demande, en p. 184, quel est le poste des ouvrière.s au sein du service voirie.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est des balayeurs de nuit pour répondre à l'augmentation des surfaces de nettoyage et que cela a été compensé par des diminutions ailleurs dans le département.

Cette commissaire demande comment figureront les 50 francs rapportés par les notifications, s'ils sont au-dessus des 500 000 francs.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que cela figurera aux comptes et le revenu sera réadapté.

Une commissaire demande si le la gestionnaire RH vient s'ajouter au service RH déjà existant des APM ou s'il y a une création de poste. Elle souhaite savoir s'il y a déjà un service RH au sein des APM.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond qu'il y aura un poste supplémentaire, aujourd'hui il y a 2 RH pour 200 personnes.

Un commissaire souligne que les créations de postes supplémentaires seront non compensées.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les seuls postes qui impactent le budget sont ceux des deux APM et le la gestionnaire RH. Tout le reste est compensé ou autofinancé.

Un commissaire demande s'il y a un plan de dématérialisation.

M. Lebedinsky répond qu'il y a un plan de transition numérique.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que plusieurs enveloppes sont prévues pour tous les projets qui concernent les prestations à la population, notamment pour la digitalisation de l'administration.

Un commissaire revient sur les nouveaux postes créés et demande la date d'entrée en fonction.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce sont les premiers postes demandés en trois ans, et qu'ils sont nécessaires. Les services sont à flux tendu et ils sont arrivés au seuil maximum. L'école des agents démarrera en septembre.

M. Dose ajoute qu'il y a un délai référendaire jusqu'à mi-février puis le recrutement pourra être lancé durant le premier semestre.

Un commissaire demande s'il n'est pas mieux d'augmenter progressivement le nombre de postes plutôt que d'en demander douze d'un coup.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cinq postes d'entre eux sont liés à une nouvelle compétence et que la plupart sont compensés sauf trois.

Un commissaire se demande ce qu'il se passerait si les cinq postes autofinancés ne sont pas acceptés.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond qu'il faudra dès lors absorber cette nouvelle tâche et que cela mettra une pression extrêmement forte sur les services. Il faudrait éventuellement retirer des gens sur le terrain mais ce n'est évidemment pas le but, tant la pression sur le terrain est forte.

Un commissaire demande si ce budget suffit pour faire tourner le service et le département.

M^{me} Barbey-Chappuis admet qu'ils auraient su quoi faire de postes supplémentaires pour le Service des sports, mais que le département est sous pression notamment en lien avec l'utilisation du domaine public.

Un commissaire observe que l'absentéisme est souvent lié à deux raisons principales, soit un problème avec le chef, soit que leur activité n'est pas assez

valorisée auprès de la population. Il souhaite savoir ce qui peut être fait pour le deuxième axe.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'une campagne pour les employés de la Voirie est prévue au printemps prochain afin de valoriser leur travail. Au niveau de la police municipale, un rapport d'activité a été fait afin de mettre en valeur les missions accomplies. Les cafés avec les APM ont aussi été organisés afin d'avoir un contact avec la population.

Séance du 29 septembre 2022

Prises de position et votes

Le Centre salue tout d'abord les efforts fournis par l'entier des magistrats par rapport aux trois budgets sur lesquels ils vont prendre position ce soir. Le Centre prend aussi acte du fait que le budget est une nouvelle fois déficitaire. Cela est à souligner car ils ont déjà demandé des efforts l'année dernière et ils remarquent que ces efforts n'ont pas été fournis en suffisance selon eux. Ils attendent également du budget de M. Kanaan des efforts par rapport à la problématique de la numérisation et de la centralisation des données au niveau informatique en Suisse et dans le canton de Genève, si cela est possible. Ils soulignent aussi les efforts de M^{me} Barbey-Chappuis dans la gestion de son département. Ils remarquent une demande de postes supplémentaires, mais compensés majoritairement par le fait que c'est la première fois qu'elle les demande durant ses trois années de mandat. Pour le Centre, par rapport aux problématiques déficitaires, ils vont d'abstenir sur le projet de budget déficitaire de M. Kanaan, s'abstenir sur le projet déficitaire de M. Gomez et valider le budget de M^{me} Barbey-Chappuis.

Le Mouvement citoyens genevois salue l'effort fourni par le Conseil administratif pour leur présenter un projet de budget 2023 dans des conditions difficiles. Il est vrai que les prestations ont été maintenues et que c'est un projet de budget qui ressemble plus ou moins au précédent. Toutefois, il leur paraît prématuré de le voter car voter une partie de budget d'un département leur semble dénué de sens. A ce stade, le budget n'a pas été finalisé, donc il appartient *in fine* à la commission des finances et aux commissaires qui y siègent de donner leur dernier mot pour ce projet de budget. Pour ces raisons, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra pour le vote des budgets des trois départements.

Le Parti libéral-radical relève qu'ils n'ont pas grand-chose à redire sur le budget en l'état. Ils ne sont pas entrés en matière sur le budget général en plénière, donc ils s'abstiendront sur ces trois projets de budgets. Il semble prématuré de prendre une décision sur un sujet aussi important. Le Parti libéral-radical déplore aussi, années après années, qu'on compare un projet de budget 2023 avec un projet de budget 2022 et des comptes 2021. Le rapport entre le budget 2022 et les comptes

2021 est impossible à établir, donc ils n'ont aucune idée quand ils lisent les chiffres présentés. On leur présente des écarts d'un budget à l'autre, sans pouvoir juger de la pertinence de cet écart par rapport aux comptes effectifs. Le Parti libéral-radical déplore qu'ils n'aient pas en comparaison des comptes 2021 le budget 2021, qui permettrait de juger de la pertinence d'une variation d'un poste à l'autre car aujourd'hui, lorsque des revenus ou des charges supplémentaires sont annoncés, ils n'ont aucun regard sur la réalité de ce qu'ont donné les comptes et à quel point le budget est juste. Les variations importantes dans plusieurs départements sont donc une des raisons pour lesquelles le Parti libéral-radical s'abstiendra.

Les Vert-e-s estiment que les trois magistrats ont bien démontré les besoins et ce qu'ils voulaient en faire. Il y a une évolution vers la transition écologique et vers la sobriété dans les trois départements. La DSIC a toujours été problématique pour les Vert-e-s car ils demandaient toujours plus de crédits et cette année ils ont promis qu'ils allaient se stabiliser. Au-delà de cela, il y a une réelle discussion sur la maintenance du matériel après l'utilisation, sur la récupération du matériel et sur la gestion des crédits. Il y a aussi l'idée que l'information et la technologie n'étaient pas une fin en soi pour digitaliser la Ville, mais qu'ils sont aussi au service des autres départements pour un chemin vers la numérisation, vers une décarbonation, vers moins d'empreinte écologique et vers la réorganisation. La manière dont la réflexion est portée en profondeur est impressionnante. Concernant le SEVE de M. Gomez, les Vert-e-s relèvent le travail merveilleux et ce qui est intéressant est qu'ils ont travaillé en deux étapes, à savoir que les deux premières années ils ont pu avoir plus d'arborisation en plantant essentiellement dans les parcs et que maintenant, la problématique est de voir comment planter davantage, dans les parcs, dans les cours intérieures, dans les écoles et dans les espaces privés. La réflexion touche à la fois le département de M^{me} Perler et le privé. Il y a aussi une volonté de réorganisation pour être plus proches des personnes et travailler sur ces deux axes, le plan climat et la biodiversité. En ce sens, les Vert-e-s estiment que l'étude de M. Gomez était convaincante. Concernant le département de M^{me} Barbey-Chappuis, ce dernier porte sur trois axes. Le premier est celui de s'assurer que sa police soit bien présente et de proximité et ils pensent qu'elle l'a assez bien réussi et qu'un certain respect s'est installé. Ensuite, il y a la volonté de s'assurer que lorsque l'on touche au problème des déchets et du littering, les personnes soient punies ou qu'elles craignent au moins de se faire avoir. Les Vert-e-s trouvent que les réflexions et actions qu'elle mène sont assez intéressantes. L'autre axe est celui des déchets au niveau municipal pour les petites entreprises qui seront gérés par son département avec des moyens à disposition. La dernière chose est d'utiliser l'espace public au mieux pour que les gens vivent bien, en rendant l'espace public pour le sport, mais aussi en rendant l'espace public pour les activités qui entrent dans le cadre de la sobriété écologique car valoriser l'espace public ne coûte pas grand-chose. Pour ces raisons, les trois magistrats font au mieux avec leurs budgets et ils voteront pour les trois projets de budgets.

Ensemble à gauche relève qu'ils ont constaté les efforts réalisés, surtout au niveau des prestations qui sont plus ou moins maintenues. Il est vrai que même si le département de M. Kanaan est souvent trop technique, la Ville essaye d'avancer avec toute l'évolution du numérique et ils voteront pour ce projet de budget. Au niveau du SEVE de M. Gomez, Ensemble à gauche avait insisté pour que non seulement les parcs, mais aussi les quartiers populaires soient végétalisés, et la réponse donnée était qu'il y a déjà des projets et une volonté de les développer pour rendre plus verts les quartiers populaires comme la Jonction ou les Pâquis, donc Ensemble à gauche votera pour ce projet de budget. Pour le département de M^{me} Barbey-Chappuis, l'histoire des déchets et du fait que la Ville s'en occupera est intéressant, d'autant plus par rapport au montant symbolique. Il y a également l'utilisation des espaces publics, comme pour le sport, qui a su convaincre, et il faut continuer dans ce sens-là. Ensemble à gauche va donc également voter pour ce projet de budget.

Le Parti socialiste salue les efforts faits par les départements et leurs magistrat-e-s pour présenter des budgets qui se tiennent et pour les réponses aux questions. Pour ce qui est du budget du département de M. Kanaan, au-delà du fait que pour cette année il y a eu un véritable effort financier, entre les comptes compétents de la DSIC il y a une variation de -1% donc il y a une volonté d'économie. Il y a un véritable effort de rationalisation et d'optimisation des coûts et de pédagogie pour leur explication. C'est en toute confiance que les socialistes voteront pour ce budget. Pour le budget du SEVE, c'est dans la même veine, soit un engagement au profit de la transition écologique, qui est tout à fait nécessaire avec une attention toute particulière apportée aux espaces verts, aussi avec l'intervention de professionnels qui sont capables d'expliquer exactement ce qui relève de leurs actions. La forte collaboration avec les services de l'aménagement est soulignée et il y aura d'autres discussions à avoir là-dessus en plénière. Les socialistes voteront en faveur du budget. Concernant le budget de M^{me} Barbey-Chappuis, le Parti socialiste relève un effort notable pour le bien vivre ensemble à travers l'espace public, que ce soit par la mise en place d'événements ou même d'espaces dédiés au sport. Il y a aussi un effort en termes de propreté, en réinvestissement du côté de la Voirie, une efficience de la gestion des pesées des entreprises privées et cela est tout à fait louable. En revanche, ce qui pose un problème c'est l'absence totale de visibilité sur l'avenir de la police municipale par rapport à la police cantonale de proximité. Cela reste une question complètement en suspens et sans réponse. Ils peuvent se poser la question des huit nouveaux postes. Sur les cinq postes d'APM compensés et le poste de RH pour gérer le Service de la police municipale, le Parti socialiste peut l'entendre, mais pas sur les deux postes créés d'APM. Ils ne sont pas au clair sur la collaboration entre les APM et la police de proximité, ni sur le taux d'absentéisme ou sur les problèmes de recrutements. Par rapport à cela, il est possible de se vanter d'avoir passé deux ans sans passer à la caisse, mais

qu'est-ce que passer deux ans sans ouvrir de postes et en ouvrir huit d'un coup lors de la troisième année... Ils entendent que cinq postes sont compensés et qu'ils proviennent de nouvelles compétences, mais ils se posent des questions sur les autres postes. N'ayant pas été satisfait par les réponses, le Parti socialiste s'abstiendra sur ce budget.

L'Union démocratique du centre déplore une année de plus un budget déficitaire. Concernant le département de la culture et de la transition numérique, l'Union démocratique du centre souligne l'effort fourni en termes de communication et de clarté dans leur présentation, qui leur faisait défaut les autres années. C'était l'une des meilleures présentations qu'ils aient eues. Ils soulignent également la baisse de 1% dans le budget. Malgré cela, ils proposent un budget déficitaire et l'Union démocratique du centre s'abstiendra. Pour le département de l'environnement, l'Union démocratique du centre déplore l'envie trop présente et manifeste de dégrappage au détriment des places de parking. Concernant la plantation d'arbres et des micro-forêts, l'Union démocratique du centre souligne l'excellent travail des employés et ce malgré l'été caniculaire et l'hiver pas assez froid. Mais pour cause de budget déficitaire, l'Union démocratique du centre s'abstiendra. Pour le département de la sécurité, l'Union démocratique du centre souligne l'arrivée de deux nouveaux APM en Ville et ils en auraient même voté plus car la population augmente d'année en année et ils atteindront les 200 APM pour l'année 2023 pour 200 000 habitants, ce qui n'est pas encore assez, car cela correspond à un APM pour 1000 habitants. Concernant les notifications de poursuites, les cinq agents supplémentaires seront autofinancés, ne feront que ce travail et ne seront pas sur le terrain en tant qu'APM. L'Union démocratique du centre salue également le travail colossal de la Ville pour le nettoyage des rues, la Voirie nettoyant l'équivalent de 1000 terrains de football chaque jour. Pour soutenir l'engagement des deux APM et le bon travail de M^{me} Barbey-Chappuis, l'Union démocratique du centre soutiendra ce département.

Le budget de la DSIC est accepté avec 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 7 abstentions (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

Le budget du SEVE est accepté avec 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) et 7 abstentions (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

Le budget du DSSP est accepté avec 7 oui (1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 1 UDC) et 8 abstentions (4 S, 3 PLR, 1 MCG).

7 octobre 2022

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2023.

Rapport de M^{me} Joëlle Bertossa.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 septembre 2022. La commission, sous la présidence de M. Christo Ivanov, a étudié cette proposition lors de la séance du 22 septembre 2022. Les notes de séance ont été prises par M. Nicola Nicastro, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 22 septembre 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Gianni Dose, contrôleur de gestion du DSSP, de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

Présentation générale

La maire annonce qu'il n'y a pas de changements significatifs sur le projet de budget des sports par rapport à l'an passé. Il s'inscrit dans la perspective du plan directeur des sports qui fixait une série d'objectifs, dont le renforcement de soutien aux clubs et la volonté de faire de l'espace public une salle de sport à ciel ouvert.

Pour ce dernier point, la Canopée et l'Asphalte sont un bon exemple de la volonté du département et du SPO de sortir le sport des infrastructures et d'aller à la rencontre de la population.

Au niveau des ressources humaines, un poste supplémentaire est demandé, pour la première fois depuis deux ans, pour renforcer la visibilité et l'accès au sport à travers des projets.

Un autre changement est la réorganisation des fonds avec l'introduction de la notion de développement durable dans ces derniers. Le département souhaitait combiner des projets alliant sport et environnement, mais ils ont souvent été contraints jusqu'à présent (par exemple pour les courses de ramassage de déchets qui ne répondaient pas aux critères de subventionnement).

Cette nouvelle notion s'inscrit dans le plan d'urgence climatique du Conseil administratif et cette volonté d'avoir le réflexe environnement, notamment dans le domaine du sport; ils continueront à faire ce qu'ils ont fait jusqu'à présent en termes d'intégration et de soutien à la prévention.

Au niveau des investissements, des demandes de crédit parviendront au Conseil municipal, notamment concernant le stade de Varembe, le Bout-du-Monde, la Queue-d'Arve et les Vernets, pour toute une série de projets qui devraient arriver en 2023. L'un des axes du plan directeur des sports est de rénover les anciennes infrastructures et d'en construire de nouvelles. A noter que la dernière inauguration d'une infrastructure sportive remonte à 1994 avec la Queue-d'Arve et qu'en parallèle la pratique sportive a explosé, ce qui implique le besoin de construire plus de terrains et de vestiaires.

Analyse détaillée

Concernant le nouveau poste:

- l'ajout d'un seul poste est le strict minimum au vu de tout ce que le SPO souhaite effectuer;
- la classe exacte sera «collaborateur administratif F» avec l'annuité déterminée par rapport au candidat et son expérience;
- ce nouveau poste est demandé dans le domaine des prestations sportives et manifestations. Ce poste aura pour but d'assurer le soutien au développement des prestations à la population et aux manifestations d'envergure que la Ville souhaitera accueillir.

La maire souhaite pérenniser le projet de l'Asphalte, élaboré durant son année de mairie, au vu du succès qu'il a rencontré, en attente de la création du parc. La Canopée a également très bien fonctionné cette année avec 13 000 personnes inscrites aux cours. La maire se demande si la Canopée n'est pas devenue même trop petite. L'objectif n'est pas d'entrer en concurrence avec les clubs, mais de travailler main dans la main avec eux et d'avoir une offre complémentaire d'accès qui permette de remettre les Genevois au sport, ce qui pourrait par la suite ramener les gens vers les clubs et associations sportives. Le fait de faire découvrir de nouvelles disciplines et de donner envie à la population de rejoindre un club ou une association était l'un des objectifs de la Fête du sport.

M^{me} Bonvin rebondit sur les capsules sport et affirme qu'après avoir effectué des tests il s'avère que 40% des personnes qui s'y rendaient pour courir librement se sont ensuite inscrites aux 20 km de Genève aux côtés de coureurs d'élite. Elle explique que la maire est très claire au sujet des manifestations comme le marathon, le but étant également d'accueillir la population.

La maire précise qu'elle souhaite continuer à offrir des cours gratuits d'accès au sport. L'idéal serait également de pouvoir investir dans des lieux inoccupés temporairement pour mettre en place des projets de sports urbains comme à l'Asphalte et de réinvestir dans des lieux laissés en friche. Il n'y a néanmoins pas encore de secteurs identifiés pour ce type de projets.

Grandes manifestations en Ville de Genève

Les commissaires demandent des précisions sur le type de manifestations que la Ville souhaite organiser ou pérenniser avec le poste en plus.

La maire aimerait attirer des manifestations qui font rayonner Genève. Elle donne l'exemple des répercussions positives qu'a eues le Gonet Geneva Open sur la Ville, citant le Métropole et le restaurant des Eaux-Vives qui ont effectué leur meilleur mois de l'année durant l'événement. Ce type de manifestation a des retombées positives pour la Ville, en plus de faire rayonner l'image de Genève dans les médias mondiaux.

La maire rappelle que Genève accueillera le premier Tour de Romandie féminin au mois d'octobre. C'est aussi ce type de manifestations que la Ville veut accueillir, sans en oublier pour autant la notion de développement durable. (Le Gonet Open, par exemple, n'a utilisé que des véhicules électriques.)

Ces grandes manifestations sont proactives sur le sujet de l'environnement, comme le marathon qui avait effectué des sondages auprès des participants pour savoir si l'absence de médailles et de «goodies» poserait problème, ces derniers ayant un fort coût environnemental.

L'Association suisse de football (ASF) a déposé une candidature pour l'Euro féminin de 2025 et Genève serait l'une des villes hôtes. La Ville de Genève est sollicitée par beaucoup de manifestations, dont le Giro masculin. La Haute-Savoie ayant juste obtenu le championnat du monde de cyclisme, cela pourrait attirer des courses à Genève.

La volonté de la maire est de créer un groupe d'accueil de manifestations dès 2023, rebondissant sur ce qui a été fait pendant le Covid-19 avec le Canton, le Fonds cantonal d'aide au sport et la Ville de Genève mais en y associant également l'Office du tourisme et le département de M. Poggia, le but étant d'offrir un seul guichet d'entrée aux personnes intéressées par la venue d'une manifestation à Genève.

Malheureusement, pour répondre à un commissaire, la maire déclare que la Ville n'aurait pas les moyens d'accueillir le Tour de France.

Gonet Geneva Open

M^{me} Bonvin répond également aux critiques concernant le Gonet et le fait que les jeunes n'y jouent pas, affirmant que les jeunes ramasseurs de balles sont très satisfaits de leur rôle.

La maire ajoute que dans le cadre de la convention avec le Gonet, la Ville obtient 100 billets gratuits pour permettre aux jeunes de venir voir les matchs à partir du mercredi et donc des quarts de finale de la compétition.

Ils sont en train de travailler sur le rapprochement entre les joueurs et le public et l'un des buts est également d'attirer un nouveau public avec toujours pour but de mettre le sport dans l'espace public. La maire rappelle que la Ville a toujours fait ce genre de choses, donnant l'exemple de la Laver Cup et de la Coupe Davis, le souhait étant de tabler sur ces expériences.

La Fête du sport

Les premiers échos des associations sportives et du public sont positifs. Avoir pu organiser cette fête aux Bastions a donné une magie supplémentaire à l'événement. Le but serait de renouveler l'expérience au même endroit, si possible.

Six mille personnes et 1800 élèves du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) ont participé à l'événement.

L'ambition est d'organiser cette fête chaque deux ans et non pas chaque année pour ne pas épuiser les bénévoles qui sont très sollicités par cet événement de quatre jours avec en plus de grosses infrastructures à mettre en place.

Le ring de boxe sur la place des canons a très bien fonctionné.

La Canopée

Il est impossible financièrement de faire deux Canopées. L'objectif est de renforcer l'offre des cours et de remplir les plages horaires en plus du matin et de la fin de journée. Cela représenterait quand même des contraintes financières au vu de la taille de l'infrastructure.

Le SPO ne connaît pas encore le coût total de la Canopée.

Les entraîneurs de la Canopée étaient payés directement par la Ville. Ils n'étaient pas considérés comme fonctionnaires de la Ville mais étaient invités ou répondaient à des appels d'offres. Toutes les clauses ont été respectées.

Soutien au sport féminin (200 000 francs)

Un fonds de soutien au sport féminin de 200 000 francs est disponible. Ce fonds a été très sollicité et le montant total sera sûrement dépensé. Ce fonds sert à soutenir les équipes qui souhaitent créer des équipes féminines, notamment dans le football où les filles ont un très fort potentiel. Le football féminin est accompagné et soutenu.

Différentes équipes sont soutenues via le fonds et une pyramide est en train de se construire. Genève-éducation football l'a pris en compte avec un mouvement féminin, le Servette FC féminin brille, tout cela fonctionne. Le Conseil municipal sera sollicité pour les aménagements de vestiaire car il faudra adapter les anciennes infrastructures qui avaient été construites avec des vestiaires pour un seul genre, masculin.

La maire ajoute que la candidature pour l'Euro féminin de 2025 et sa potentielle obtention serait également une façon de booster le football féminin à Genève. L'installation de la fan zone au bord du lac l'été passé pour l'Euro féminin a été faite dans l'optique de promouvoir le football féminin. Genève a été la seule ville de Suisse romande à proposer une fan zone pour l'Euro féminin. Malgré l'inquiétude initiale concernant la présence du public, tout s'est bien passé et les gens ont réellement commencé à s'y rendre à partir des quarts de finale, avec notamment la présence des joueuses du Servette.

Cette enveloppe de 200 000 francs ne concerne pas seulement le football mais toutes les disciplines qui souhaitent payer des équipes féminines.

Le service essaie de répondre à toutes les demandes mais ils sont très sollicités en ce moment. Récemment, les filles de l'AS Charmilles, championnes de futsal, souhaitaient avoir des créneaux d'entraînement mais leur requête n'a pas pu être satisfaite dans l'immédiat, car les salles intérieures sont surexploitées. Genève s'est densifiée, le sport féminin s'est développé, mais la Ville possède les mêmes infrastructures depuis 1994, ce qui explique le manque de places et le retard sur ce sujet. La maire assure que toute la marge de manœuvre disponible est utilisée pour rattraper ce retard.

Le fonds de manifestation

Le fonds de manifestation est utilisé pour la manifestation en elle-même, mais pas dans le but d'aller en démarcher. Aucun montant n'est prévu pour aller démarcher des événements. Un petit montant est disponible pour acheter, donnant l'exemple du Tour de Romandie. Le Tour de Romandie est acheté et la Ville de Genève est organisatrice. C'est pour cette raison que c'est très souvent une association qui dépose la candidature et la Ville soutient via des subventions, comme dans le cas du Giro. Ce système permet aux associations de mettre en

avant leur sport et d'attirer des gens dans les clubs. Ensuite, les associations sont soutenues par le fonds de soutien aux manifestations de 1,2 million de francs. Comme dit au préalable, un fonds de soutien aux manifestations sera créé et sera doté d'un montant qui permettrait à la Ville de démarcher pour déposer des dossiers de candidature ou alors soutenir des associations qui déposeraient des dossiers de candidature.

La Ville est régulièrement sollicitée par les manifestations Redbull et la maire n'y est pas fermée. Celles-ci sont souvent critiquées, mais l'argent ressortant de ces événements revient à la fondation qui servira à des projets intéressants.

En revanche, il n'y aura pas de Formule 1 car le souhait est de rester dans un cadre reconnu par Swiss Olympic et par Jeunesse et sports (J+S) et de faire attention à tout ce que cela pourrait impliquer en marge. Elle ajoute que les sports motorisés ne seront pas pris en considération car ils ne sont pas compatibles avec le plan d'urgence climatique. D'autres activités pourraient en revanche être spectaculaires pour les Genevois. La Ville possède un terrain de jeu comme le lac propice à certaines activités, comme le fait Lausanne, une Ville avec la même majorité politique que Genève et qui accueille régulièrement des événements Redbull. Elle affirme qu'ils sont en train de creuser pour ce type d'événements mais qu'il n'y a rien de concret pour le moment.

Le montage entre la création de l'association dotée d'aucun fonds et la Ville qui vient soutenir cette association sert-il à permettre à la Ville et au Canton de solidairement soutenir cette association? Ou la Ville crée-t-elle une coquille vide qu'elle s'empresse de financer?

M^{me} Bonvin affirme que la Ville ne crée pas de coquilles vides. La Ville demande généralement à l'association faîtière de soutenir les manifestations s'il y en a. Très souvent, il est demandé aux clubs de créer, lors de manifestations d'envergure, une association ad hoc pour des raisons de responsabilité. C'est une recherche de fonds. Elle prend l'exemple des championnats d'Europe de triathlon à Genève qui avaient créé en marge de leur association Genève triathlon, un comité pour démarcher cette manifestation. C'est donc plus clair d'aller démarcher pour une manifestation lorsqu'il y a un projet de manifestation. Si l'on arrive avec des comptes dans lesquels des activités de clubs sont comprises, les sponsors ont peur de s'engager.

Elle répète que la Ville est totalement partenaire, mais que la Ville n'est plus présidente de ces associations, contrairement à ce qui se faisait il y a vingt ans, lorsque les magistrats en charge des sports étaient présidents de ces comités. La responsabilité de l'organisation de la manifestation est assumée par un comité qui est élu démocratiquement et que la Ville soutient.

Fan zone 2022

L'installation et les coûts de la fan zone à Plainpalais cet hiver concernent le Service de l'espace public (SEP). La Ville ne subventionne rien, elle a simplement fait un appel à projets, remporté par les organisateurs (NAPSA). Ces derniers prennent le risque financier et la Ville leur impose une taxe sur le domaine public qui est relativement modeste.

Un commissaire s'interroge sur les gens qui pourraient travailler pendant les périodes de fête pour démonter les infrastructures, étant donné que la finale se jouera le 17 décembre et désinstaller la fan zone prendrait environ deux semaines.

La maire confirme que la Ville s'est mise d'accord avec NAPSA pour que les installations soient démontées rapidement pour laisser ensuite la place aux forains qui souhaitent être installés avant le 31 décembre.

Piscine de Varembe

La maire explique que la piscine de Varembe est fermée et que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) doit revenir vers elle prochainement concernant le planning des travaux pour sécuriser la structure et démonter les faux-plafonds. Elle en saura plus dans les deux prochaines semaines. Le souhait de la Ville est de pouvoir rouvrir avant juin 2023, mais cela dépendra des travaux à faire et des appels d'offres pour ces travaux. Dans le contexte actuel, la question des matériaux ralentit également le processus.

Pour le moment, elle ne peut pas en dire plus car c'est la DPBA qui travaille sur les différents scénarios et qu'elle n'a pas encore été saisie des différentes variantes.

Lignes budgétaires

Quelle est la signification du point 32, page 163, «Culture, autres»?

Il s'agit d'une politique publique au niveau de la Ville. Le Service logistique et manifestations (LOM) en fait partie.

Page 164, que représente la chute des amortissements sur les patrimoines administratifs (PA) de -13,1%, ligne 33?

M^{me} Bonvin explique que ce sont des amortissements automatiques et techniques liés à l'âge des bâtiments. En fonction de l'âge des bâtiments, des amortissements peuvent diminuer.

Que signifie le +22,5%, ligne 31?

La maire répond que l'écart provient des charges d'électricité et de gaz gérés par le Service de l'énergie (ENE) et de l'entretien des bâtiments géré par les services compétents des PPA. Cela revient à environ 9,6 millions de francs pour toute la Ville.

Ce pourcentage correspond à 22,5% de l'augmentation de l'énergie pour toute la Ville.

Pourquoi +200 000 francs sur les charges de transferts par rapport à 2021?

Cela correspond aux comptes, mais rien ne change au niveau des budgets.

Quelles sont les imputations internes avec un +100 000 francs par rapport à 2021?

Ce sont les imputations internes entre services, mais ce sont des écritures comptables sans sorties de liquidités, ce sont des mises à disposition. Elle donne l'exemple des manifestations organisées par le SPO et la demande au LOM d'amener des tables. Suite à cela, des factures proforma sont faites au SPO pour ces manifestations.

Cela fluctue par rapport aux manifestations. Le SPO met un budget qui correspond en général à ce qui a été dépensé l'année précédente. Quand le montant dépensé est supérieur à l'année précédente, les chiffres sont rehaussés, comme dans le cas des comptes qui apparaissent en 2021 (646 000 francs), les chiffres ont été rehaussés à 416 000 francs pour 2023. C'est compliqué pour le SPO de savoir en avance les manifestations qui auront lieu en 2023 au moment du budget. Ce sont donc des imputations internes, des flux internes au sein de la Ville, un jeu à somme nulle.

Des économies d'énergie pour les piscines et les patinoires sont-elles prévues?

Un diagnostic complet est en cours concernant la consommation énergétique de la Ville de Genève. Les piscines et les patinoires sont de grandes consommatrices d'énergie. Il faudra notamment attendre les potentielles décisions au niveau fédéral concernant les infrastructures de loisirs. La question de la température de l'eau est anecdotique, mais Genève est déjà en dessous en comparaison avec les autres communes (27 degrés, 1 degré en moins). La Ville devrait encore baisser le niveau de 1 degré mais tout cela sera discuté au Conseil administratif et des décisions seront prises d'ici à la fin du mois de septembre.

Mais même si la Ville décidait de fermer la piscine, tout ne pourrait être arrêté car la consommation, même en cas de fermeture, ne serait pas égale à zéro, car il est impossible d'éteindre une piscine. Une fois éteinte, la piscine serait impossible à redémarrer pour des questions de filtres. Aujourd'hui, personne n'a

de recul sur l'arrêt d'une filtration pendant plusieurs mois. Les tuyaux dans une piscine sont régulièrement alimentés avec de l'eau, et si la filtration est arrêtée les tuyaux vont sécher. Comme les piscines tournent tout le temps, personne n'a de recul sur les dommages que causerait leur extinction. Une pesée d'intérêts est en cours, avec notamment la possibilité de faire hiverner les piscines, soit de laisser la filtration à une température très basse, si la Confédération demande la fermeture des piscines. Si les piscines doivent être vidées ou la filtration stoppée, cela risquerait de coûter beaucoup car il faudrait les remettre en route.

Il est important de savoir que les températures des piscines en Suisse alémanique sont à 30 et 31 degrés actuellement. Cela signifie que Genève est déjà en dessous, sachant que la norme dit qu'il faudrait une température 10% moins élevée que la température du corps.

Page 165, pourquoi les imputations ont-elles augmenté de 19 500 francs?

Cela correspond aux compensations de revenus.

Page 172, que représente l'augmentation des charges dans «Alimentation et élimination, biens-fonds PA»?

Cela concerne l'énergie (facture d'électricité, eau et gaz).

Les +10% dans les salaires représente les annuités et l'indexation de 2%.

Le nouveau poste explique également l'augmentation des charges de 4,3% des salaires du personnel administratif et d'exploitation.

Que sont les -10% de charges dans l'entretien des biens?

C'est lié aux dépenses de 2021 (en baisse). Des recadrages ont été faits dans les comptes.

Pourquoi -13% de charges concernant les immobilisations corporelles du PA?

Il s'agit des amortissements des bâtiments.

Page 173, que signifie «Subventions à des collectivités et à des tiers», ligne 363?

Ce sont des subventions dans le domaine du sport; ces subventions ne changent pas entre le budget 2022 et le projet de budget 2023. Les détails se trouvent à la page 177.

Pourquoi une augmentation de 15 000 francs au niveau des fermages?

Cela concerne les loyers internes de la Gérance immobilière municipale (GIM).

L'écart de charges de 2,8 millions de francs est essentiellement dû aux 2 millions de francs de l'énergie.

D'où proviennent les revenus du SPO de manière générale?

Ces revenus proviennent des entrées dans les piscines, des horodateurs et des parkings payants mis en place.

Les horodateurs sont compris sous la ligne «Services des sports».

Quelle est la situation des parkings payants et des tarifs horaires privilégiés sont-ils mis en place les week-ends?

Des informations ont été demandées aux associations et ils sont en attente de leur retour. Les week-ends, les tarifs ne sont pas prohibitifs puisqu'ils sont à 1 franc/heure et qu'un effort a déjà été fourni.

La magistrate a demandé que ce soit le cas également pour le mercredi après-midi, tablant sur des tarifs préférentiels d'une durée de quatre heures puisqu'il a été demandé d'intégrer dans l'activité sportive la partie buvette.

Il y avait eu des velléités sur les trois premières heures gratuites, mais lorsque la commune de Meyrin a pris cette décision l'initiative s'est retournée contre les gens, car ces derniers n'allaient plus payer aux horodateurs au vu des trois premières heures gratuites et recevaient des amendes. Le but est donc de partir sur un tarif très attractif les quatre premières heures et d'être assez lourd par la suite. Il faut savoir que cette situation est arrivée car la maire a reçu beaucoup de plaintes des associations car leurs parkings étaient utilisés par les pendulaires.

Les autres revenus correspondent aux entrées, dont les prestations sportives du SPO qui sont facturées, les écoles de sport (facturées à des tarifs préférentiels mais qui ramènent tout de même entre 300 000 et 400 000 francs par an), les redevances des écoles de natation et le loyer du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) qui est de plus de 300 000 francs.

Page 177

A cette page se trouvent toutes les subventions versées aux clubs et aux manifestations. Le nouveau Fonds de soutien prévention-développement durable se trouve à cette page.

Un commissaire revient sur les critiques concernant les 4000 francs versés au club sportif des polices municipales de Genève et sur la manière dont ce club récoltait des fonds et voudrait savoir pourquoi ils collectaient des fonds et à quoi cela était alloué.

La maire répond que c'est la direction du département qui s'occupe de ce sujet, non pas le SPO. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'un club de la Ville de Genève mais d'une association qui regroupe des agents des polices muni-

pales du canton. Elle ajoute que son souci quant à cette polémique sortie en début d'année était de garantir une parfaite indépendance des agents et qu'il est donc préférable, dans le cadre d'une politique presque «RH», d'octroyer ces 4000 francs qui permettent à ce club de continuer ses activités sportives sans aller démarcher des entreprises (maillots, matériels, etc.).

De nouveaux clubs recevront-ils des subventions, étant donné qu'il n'y a aucune variation entre le projet de budget de 2022 et de 2023?

La maire explique qu'il peut y avoir une certaine souplesse dans l'allocation des fonds. La commission, composée de collaborateurs du SPO et de la direction du département, analyse les demandes faites par les clubs ou les associations sportives sur la base de critères. Les montants peuvent varier d'une année à l'autre sur la base des manifestations organisées par les clubs. Les demandes sont analysées au cas par cas. Si 1,2 million de francs ont été dépensés pour l'organisation d'une manifestation et que par la suite une autre manifestation est prévue, il est possible, via d'autres fonds, de compléter les montants.

Les budgets de 2022 n'ont pas encore été bouclés et la majorité des demandes de subventions interviennent actuellement. Par conséquent, quand le budget est préparé en juin, les discussions avec les associations sont à peine entamées. Le SPO se cale donc sur l'année N-1.

En revanche, le budget 2024 sera certainement corrigé si dans les comptes de 2022 de grosses disparités apparaissent. Tous les deux-trois ans il peut y avoir des corrections ou des mouvements internes, raison pour laquelle des fonds de soutien au sport sont faits par typologie de sports, ce qui permet de nuancer.

M^{me} Bonvin donne l'exemple des deux clubs de Varembe et de l'Olympique qui est aujourd'hui l'ombre de lui-même, ce qui fait que ses subventions ont diminué, contrairement à Interstar pour qui elles ont augmenté. Elle ajoute que c'est aux associations de déposer une demande de subvention. Toutes les associations (pas seulement celles subventionnées) ont été invitées il y a quelques mois à une séance tenue par la maire pour leur faire comprendre qu'elles sont éligibles pour des subventions.

Les fonds propres des clubs sont également analysés pour l'octroi des subventions.

Le fait de travailler par fonds permet au SPO de coller le plus possible au terrain. Tout n'a pas été mis dans un fonds de soutien au sport, les lignes (des budgets) ont été mises par typologie de sports.

Si des subventions sont refusées, les conditions sont très objectives. Des subventions ont été refusées au quidditch ou pour du hockey subaquatique, qui ne sont pas reconnus comme de vrais sports.

Les subventions sont également refusées aux clubs de foot sans mouvement juniors. La Ville de Genève est une des rares villes à mettre à disposition toutes ses infrastructures gratuitement. Les cotisations peuvent donc payer pour un club de football avec cinq équipes seniors.

Pourquoi le FC Geneva s'entraîne-t-il également sur le terrain de Varembé?

Deux clubs occupent actuellement le terrain de Varembé: l'Olympique de Genève et le FC Interstar.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il n'y a pas de sous-locations mais qu'il peut y avoir des mises à disposition ponctuelles pour d'autres clubs qui doivent être validés par le SPO. Elle ajoute qu'il y a une volonté politique à Varembé de laisser les terrains accessibles aux jeunes des quartiers. Il se pourrait que ces jeunes jouent sur ces terrains dans leurs heures libres avec le maillot de leur club respectif, mais il ne s'agit pas de sous-location. C'est une volonté politique de laisser les terrains libres d'accès lorsqu'il n'y a pas d'entraînement, en particulier le terrain de Trembley ouvert au public en dehors des heures d'entraînement.

Concernant Trembley, un commissaire affirme que des matchs juniors ont tout de même lieu sur ce terrain!

La maire répond que l'une des craintes, et la raison de la fermeture du terrain de Trembley au début de la législature, était que le terrain soit occupé par des pratiquants libres et que les matchs prévus ne puissent s'y dérouler. Cela a mené à un cisaillement du terrain, ce qui l'a amenée à prendre la décision de le laisser ouvert au public. Tout se passe bien actuellement. Le terrain est ouvert aux jeunes et, quand des matchs ont lieu, ces jeunes libèrent le terrain.

Page 178, l'important soutien aux clubs de multisports en 2021 est-il lié au Covid-19?

Oui, 250 000 francs du fonds Covid ont été pris là-dessus.

Concernant les clubs de ski, la diminution des versements constatée dans les comptes est-elle liée au Covid-19 ou au réchauffement climatique?

M^{me} Bonvin répond que c'est dû au Covid-19 car ni les Amis montagnards ni le ski-club n'ont fait de demande. Dans le cadre du Covid, les aides de la Confédération sont arrivées de manière tardive et aujourd'hui des clubs ont des fonds propres très positifs et ne sont donc plus éligibles. Il ne sera pas possible de tout verser à ces clubs pendant encore un ou deux ans au vu de leurs situations assez bonnes. Ce n'est donc pas lié au réchauffement climatique même s'il risque d'y avoir un problème avec les clubs de ski cette année si les remontées sont fermées.

Les changements entre les comptes et le budget de 2022 sont-ils faits pour s'ajuster aux besoins?

M^{me} Bonvin confirme et explique que, comme le budget est fait dix-huit mois en avance, les corrections sont faites tous les deux ans. De plus, les comptes de 2021 ont été fortement impactés par l'effet du Covid. Pour cette raison, les modifications n'ont pas été faites de manière trop rapide car certains sports ont touché énormément d'argent, comme les sports en salle, et d'autres beaucoup moins, comme les sports en plein air, moins touchés par le Covid.

Qu'implique «sur le terrain» de retirer 85 000 francs au fonds de soutien au bénévolat (fonds de soutien divers page 177)?

La maire répond que le montant total reste le même entre 2022 et 2023, les fonds ont simplement été organisés différemment, avec la nouvelle dénomination du fond de soutien «prévention développement durable».

M^{me} Bonvin ajoute que ce fonds bénévolat sera utilisé pour valoriser et remercier les bénévoles. Une soirée sera organisée au mois de novembre lors de laquelle les bénévoles se verront offrir une soirée au cirque. Cela coûtera 100 000 francs et cette soirée sera organisée chaque année en changeant le curseur (cette soirée sera parfois dédiée aux manifestations, aux bénévoles de comités, de clubs, etc.). Le but de ce fonds est de soutenir les bénévoles, non pas de les payer. Aujourd'hui, l'objectif est de prendre un virage dans le sport pour professionnaliser les bénévoles avec, un jour, la possibilité d'arriver au même niveau de subvention que la culture car le monde sportif sera enfin professionnalisé.

La maire revient sur le bénévolat en expliquant que c'est l'un des enjeux liés au Covid-19. Le président de l'Association genevoise des sports (AGS) lui a expliqué l'impact de la pandémie sur la perte de bénévoles. C'est un gros problème et l'un des axes du plan directeur des sports est de valoriser le bénévolat, notamment avec cette fête.

Est-il prévu de donner des cours aux bénévoles?

La maire explique que ces cours existent déjà avec des formations offertes régulièrement sur différents thèmes. La Maison du sport, qui arrivera dans trois ans, leur permettra également d'avoir un soutien administratif, des locaux, des photocopieuses, et des cours.

Comment sera effectué le tri pour la soirée de remerciement aux bénévoles, entre les bénévoles déjà remerciés par les clubs à travers des subventions et les autres?

M^{me} Bonvin répond que c'est assez compliqué de savoir où mettre le curseur. Ce pourquoi cette soirée sera pérennisée pour toucher un public différent chaque année. Initialement, elle sera dédiée aux manifestations et aux comitards. Mais tout le monde ne pourra pas être touché sur la durée, c'est pourquoi le projet d'un camping géant au Bout-du-Monde, en collaboration avec la maire, est en réflexion. Cela permettrait d'inviter tous les bénévoles.

La maire rebondit en disant que cela reviendrait à bien plus cher que 100 000 francs si les bénévoles étaient considérés comme fonctionnaires de l'administration.

M^{me} Bonvin ajoute que, selon une étude de la Confédération, la valeur du bénévolat en Suisse équivaut à plus de 1 milliard de francs.

Des cours sur le coaching ou le fair-play pourraient-ils être envisagés pour les bénévoles et les formations?

La maire répond qu'un chargé de prévention a été engagé avec l'AGS, le Canton et la Ville avant l'été. Il fera d'abord un diagnostic de la situation avec les associations sportives et les clubs et un plan d'action sera par la suite mis en place.

M^{me} Bonvin rebondit sur les formations en disant que le but n'est pas d'empiéter sur le terrain de J+S qui fait beaucoup de formations de ce genre pour les encadrants. Ces formations sont tout de même prévues mais dans le cadre de la Maison du sport, car il faut que cela se fasse dans un lieu où les bénévoles puissent être accueillis. Des cours ont déjà lieu en collaboration avec «MIRA» sur des problématiques liées à la maltraitance. Ces cours seront ensuite étoffés grâce à la Maison du sport.

Page 180, pourquoi les infrastructures sont-elles payantes pour les clubs dans les autres cantons de Suisse et non pas à Genève?

La maire explique que c'est une politique d'accès au sport. Si un club doit payer les infrastructures les cotisations reviendront plus cher ensuite.

M^{me} Bonvin ajoute que c'est historique et une volonté de la Ville. La Ville préfère ne pas facturer les locations mais que les clubs aient un encadrement professionnel et adéquat, notamment pour les jeunes.

Elle ajoute que si l'on calculait la valeur réelle de la mise à disposition des infrastructures en comptant les RH et d'autres choses, le montant du soutien total reviendrait à beaucoup plus. Le total du SPO est ce qui est mis gratuitement à disposition de la population et des clubs.

Qu'est-ce que le Club hygiénique de Plainpalais?

Il s'agit d'un club hygiénique datant des années 1900. A l'époque, les gens s'inscrivaient dans des clubs d'athlétisme pour prendre des douches, d'où le nom de Club hygiénique.

Page 182, que représentent les +16 000 francs de mise à disposition des salles de gymnastique?

M^{me} Bonvin explique que c'est le jeu des mises à disposition. Chaque année, des heures mises à disposition sont ensuite valorisées. C'est pareil pour les

gratuités du SPO, page 181. Le SPO estime le montant qu'il mettra à disposition et par la suite des demandes lui sont faites.

Cent mille francs en plus sont mis à disposition des patinoires. Cela est dû à plus de demandes; un montant plus élevé a donc été mis à disposition.

Le SPO est-il en train de travailler en concertation avec des maisons de quartier (MdQ) ou d'autres services de la Ville pour les accompagner avec des aides? Pourquoi ne pas promouvoir un tournoi de foot de rue féminin?

La maire répond que tout ce qui est en lien avec le proxisport fait partie d'un autre département. Elle ajoute ne pas avoir de contacts étroits avec les MdQ.

M^{me} Bonvin rebondit en disant que le SPO essaye de le faire avec l'Asphalte en ayant organisé des petits tournois, mais ça n'est pas du ressort du SPO pour l'instant.

Une collaboration avec SportiGenève serait-elle possible pour la question des guichets uniques?

SportiGenève n'existe plus, mais il y a la volonté de relancer cela via la Maison du sport et l'AGS.

Est-il prévu qu'une proposition du Conseil administratif soit faite d'ici peu concernant les terrains de Vessy?

M^{me} Bonvin déclare qu'il n'y aura pas de proposition car c'est le Canton qui finance les travaux concernant trois terrains.

Quand est-ce que les travaux seront réalisés?

Ils débiteront en mars 2023, au plus tôt. Le coût pour le Canton sera de 8 millions de francs. L'Etat paye ce montant au Servette qui sera maître d'œuvre et qui construira. La Ville met à disposition le site. La Ville récupérera les terrains gratuitement dans dix ans. Les autres terrains seront valorisés par la Ville quand ils seront construits, car une session sera faite et ils feront partie des amortissements plus élevés une fois construits.

Les nouveaux sports sont de plus en plus nombreux, comment la Ville «fera-t-elle le tri»?

La maire répond que ces sports doivent être reconnus par J+S et Swiss Olympic pour pouvoir octroyer des subventions. Avec les subventions actuelles, il est possible de répondre aux demandes. Ce sera à confirmer par la suite car l'on est encore dans une période post-Covid et beaucoup d'aides proviennent toujours de la Confédération.

M^{me} Bonvin ajoute que l'enjeu principal est la construction de nouveaux équipements, en particulier le Bout-du-Monde pour pouvoir accueillir ces nouvelles pratiques sportives, car l'espace est limité actuellement.

Est-il possible d'ajouter un étage de plus à la Queue-d'Arve?

Non, car la Queue-d'Arve tomberait.

La Ville envisage-t-elle de travailler sur la piscine de Chandieu dans le but de fournir l'accès à certains clubs de natation?

Oui, c'est déjà le cas. Toutes les activités de Varembeé ont été basculées aux Vernets mais aussi dans les bassins de quartier. Certaines prestations ont dû être arrêtées, comme la plongée, le kayak ou le plongeon. Le club de plongeon est en consultation avec la Vaudoise Arena pour aller s'y entraîner. La Ville les soutiendrait le cas échéant, car la Vaudoise Arena facture les clubs.

Le président informe qu'il a déposé une motion, ouverte à signature de tous les groupes, qui demande que des installations sportives provisoires puissent être faites dans la zone du PAV, spécifiquement pour les Vernets et, le cas échéant, Varembeé. Cette motion est soutenue par Robert Cramer, président du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Le président souhaite demander l'urgence pour que cette question soit votée avant les vacances scolaires d'octobre, ce qui permettrait de travailler pour un éventuel projet pour 2023.

Le président libère la maire et ses collaborateurs.

Prises de position des groupes

Le Mouvement citoyens genevois s'abstient.

Le Parti libéral-radical affirme qu'aucun point problématique relatif au DSSP n'a été relevé. En revanche, le Parti libéral-radical s'abstiendra dû à un souci de cohérence par rapport aux positions prises jusqu'à présent.

Le Centre approuve ce projet de budget et salue l'essor de la fête sportive à Genève.

Les Vert-e-s sont très satisfaits de ce budget qui met en avant le sport et la proximité et qui continue avec le soutien aux clubs sportifs, raison pour laquelle le parti vote en faveur du projet.

Le Parti socialiste salue la continuité du travail de la magistrate avec l'expansion du sport féminin et du sport en général, spécialement dans la rue. Le maintien des subventions est également salué, même si le souhait serait d'augmenter

encore le soutien pour les clubs. Il soutiendra également le poste supplémentaire qu'il juge nécessaire, au vu des ambitions à venir.

Le groupe Ensemble à gauche soutient également le projet de budget 2023 et le travail que fait la magistrate depuis le début de son mandat. Son travail de proximité avec les différents événements pratiqués en été est très intéressant.

L'Union démocratique du centre pense qu'un excellent travail est fait et qu'une nouvelle impulsion a été donnée par la nouvelle magistrate. Les années avant son arrivée ont fait prendre beaucoup de retard, au niveau des infrastructures notamment. La Ville a également des grands problèmes au niveau des piscines et les réactions se font attendre. Varembe a malheureusement dû être fermé et des solutions alternatives ont dû être trouvées dans les quatre ou cinq autres piscines, ce qui pose la question de savoir pourquoi on n'était pas entré en matière pour rentrer dans le projet de la future piscine olympique de Pré-Bois.

La question d'entrer dans la fondation devrait se poser avec les autres communes, puisque tous les quartiers de Châtelaine et de l'Etang se développeront, avec beaucoup de constructions dans cette zone. Le guichet unique paraît être une excellente idée au vu de la fermeture de SportiGenève. L'engagement d'un nouveau collaborateur est une nécessité. Au niveau du budget, tout est maîtrisé, les hausses représentant les mécanismes salariaux que sont les annuités et l'augmentation des salaires, qui sera inférieure à l'inflation.

L'Union démocratique du centre ajoute que la bonne direction est prise mais que les infrastructures ont beaucoup de retard et qu'il faudra un «coup de boost» sur ce sujet. Le développement du sport féminin réjouit, tout comme le retour des gens vers le sport après le Covid-19, notamment grâce à l'Asphalte et à la Canopée. Tout ce qui est gagné au niveau du sport représente des dépenses en moins pour la santé. L'Union démocratique du centre ajoute qu'il faut que la commission des sports parvienne à dégager des moyens supplémentaires pour le sport.

L'Union démocratique du centre accepte ce budget 2023.

Le président met aux voix la proposition PR-1550.

Vote

Par 9 oui (1 UDC, 1 EàG, 4 S, 2 Ve, 1 LC) et 4 abstentions (3 PLR, 1 MCG), la proposition PR-1550 est acceptée.

18 octobre 2022

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2023.**Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 septembre 2022. La commission s'est réunie pour traiter cet objet le 28 septembre 2022, sous la présidence de M. Timothée Fontolliet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Luna Valls-Haenni, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 28 septembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnées de M^{mes} Charlotte Malignac, directrice du DACM, et Vesna Stankovic, codirectrice du DACM, et de M. André Marostica, chef de projet à la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

Les priorités de son département sont axées sur les économies d'énergies et tout particulièrement sur la problématique de la réduction de la consommation énergétique et des projets inhérents à cet objectif.

M^{me} Perler rappelle que le département qu'elle préside assure l'approvisionnement en énergie. Il a fallu 8 000 000 de francs supplémentaires dans le budget 2023 afin de fournir la Ville en électricité tout au long de l'année en raison de l'augmentation des prix de l'électricité.

Le Conseil administratif a notamment mis en place une stratégie globale en créant une task force. La Ville ainsi que l'Association des communes genevoises (ACG) participent à la task force cantonale qui souhaite une économie d'énergie à court terme. M^{me} Perler évoque le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 28 septembre 2022.

Le Conseil administratif a pris des contacts plus resserrés avec les Services industriels de Genève (SIG) pour élaborer une stratégie d'achat d'électricité pour les années suivantes. M^{me} Perler ajoute que le Conseil administratif a sécurisé ses achats auprès des SIG pour l'année 2023 durant le mois de juillet 2022, alors que les prix s'envolaient. En effet, en septembre 2022, le prix du kilowatt-heure a dépassé le franc. Pour ce qui est de la stratégie de la Ville face aux économies d'énergie, le Conseil administratif validera prochainement une série de mesures d'économies potentielles. Cela sans toutefois dégrader les prestations offertes par

la Ville de Genève sur les énergies renouvelables et les économies de régulation fine du chauffage notamment. Par exemple, la Ville a décidé de faire des tests d'équilibrage de température en fonction de la météo extérieure. Ce projet est validé par la Gérance immobilière municipale.

Questions des commissaires sur les priorités et perspectives fondamentales (p. 27)

Une commissaire se questionne sur les transitions vers les énergies renouvelables. Elle évoque la transition accélérée. Elle se demande s'il a été possible, en termes de volonté politique et de réalisation concrète, d'élaborer un calendrier plus précis que l'ordre de 2030-2050 annoncé.

M^{me} Perler précise que pour l'année 2023, si tout va bien, dix chaudières à mazout pourraient être supprimées et neuf autres adresses pourraient être raccordées au chauffage à distance (CAD). Il y a une coordination qui est mise en place, avec les SIG, permettant le raccord de ces neuf adresses. Parmi ces adresses prévues pour 2023, on trouve Châtelaine 34, concernée par la proposition PR-1443, les ateliers de Châtelaine 43, la crèche Pré-Picot et le centre sportif du Bois-des-Frères.

Question d'ordre général

Une commissaire a une question concernant les projets présentés en bloc qui sont donc d'énormes crédits qui couvrent une problématique de manière très large et construite. Cette stratégie semble, au sein de la commission, être très cohérente. Cependant, elle se questionne quant à la commission des finances qui rencontre plus de problèmes avec ce type de projets par blocs et aimerait des projets plus morcelés avec plus de nuances. Elle demande une explication quant aux gains engendrés par cette stratégie qui vise à présenter des projets massifs couvrant une large palette.

M^{me} Perler explique qu'à partir d'une commande politique, d'un projet, la direction du département travaille avec les services afin de préciser et d'élaborer une proposition à soumettre au Conseil municipal, sachant que la capacité des commissions à étudier et voter des propositions est d'environ 35 à 40 objets par année et que l'étude d'une proposition au Conseil municipal prend environ une année. Par exemple, la proposition PR-1512 a été déposée en février et est traitée fin septembre. De plus, en tenant compte du temps nécessaire pour que le rapporteur remette son rapport, on se trouve déjà au mois de novembre, voire décembre. Avec plusieurs propositions sur un même objet, le travail serait refait à l'identique plusieurs fois. D'où cette idée de proposition cadre qui demande un crédit global, certes plus élevé, mais englobant de plus gros travaux.

Le département fait le maximum pour n'avoir qu'un seul passage en commission, tout en permettant aux commissions de prendre le temps d'étudier et de traiter les propositions de manière approfondie, cela afin d'élaborer une stratégie d'urgence climatique. Il est nécessaire de travailler sur deux niveaux. D'abord au niveau du Conseil administratif puis au niveau du Conseil municipal, afin de disposer des crédits d'investissement nécessaires pour avancer le plus vite possible et répondre aux objectifs du Conseil administratif. Cette stratégie de planification, au niveau du département, permet de gagner du temps et donc de l'argent de manière globale sur un projet.

M^{me} Malignac explique qu'il y a trois raisons qui font que de gros projets sont traités.

D'abord, il y a une unité de matière, puis une efficience au niveau des mandataires, mais aussi au niveau des thématiques et du travail. Leur manière de travailler consiste à proposer des gros crédits de financements qui permettent, pendant cinq ans, d'entretenir ou de faire des gros investissements à des prix élevés. Ces gros crédits permettent de placer de l'argent en investissement et d'être accessibles en cas de besoin.

Elle évoque le fonctionnement du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) qui a des crédits CAD globaux permettant de traiter, par exemple, l'assainissement ou l'OPB. Parfois sont délivrés des crédits d'étude et de réalisation mise en commun pour venir présenter le projet uniquement en surface. Pour ce type de cas elle prend l'exemple du projet de la rue de Carouge. Des crédits, en un pour un, sont à venir dans le futur, ils permettent un entretien très technique. Lorsqu'il s'agit de rénovations standards, concernant plusieurs immeubles similaires, cela permet d'avoir une homogénéité de matière et de déposer une proposition groupée d'étude et de réalisation. Cela concerne aussi les interventions d'entretien qui passent également sur de l'investissement.

Questions concernant la rue de Carouge

Un commissaire relève ce qu'il considère comme un «échec complet de réalisation», le cas de la rue de Carouge. Il rappelle la venue du département en commission avec une proposition concernant un crédit jumelé d'étude et de réalisation, proposition dont le temps de discussion n'a pas été suffisant; deux ans après le vote de ce crédit, il n'y a toujours rien qui a changé. Il se questionne sur la démarche de revenir avec la même stratégie perdante.

M^{me} Perler explique que c'est le point de vue du commissaire, mais de loin pas le sien. Concernant la rue de Carouge, le département a saisi l'opportunité de végétaliser à la suite de travaux. Si les travaux n'ont pas pu débiter, ce n'est pas imputable à la Ville de Genève. Ce gros chantier, sur des canalisations, implique

les SIG, les Transports publics genevois (TPG) ainsi que la Ville de Genève et il se trouve que les projets sont retardés, ce qui arrive souvent. Dans le cas de ce chantier, il se trouve que les TPG ont dû écarter leurs rails, ce qui a impliqué des études et donc occasionné plusieurs mois de retard. Le choix a donc été d'éviter que les TPG doivent faire une demande auprès de l'Office fédéral des transports. Cela a nécessité une coordination pour déposer un seul dossier, en commun, de demande d'autorisation de construire auprès du Canton.

M^{me} Malignac ajoute que le projet des TPG s'est inséré dans le projet d'aménagement de la Ville et il s'agira donc d'une demande d'autorisation pour la surface Ville et TPG commune qui pourra être déposée. Sans cette coordination, les TPG auraient dû faire une procédure fédérale uniquement pour l'écart des rails. Cette coordination a été entièrement discutée et validée par l'Office cantonal des transports (OCT) et l'office fédéral.

Le commissaire explique son constat; les choix qui ont été opérés pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'aménagement de la rue de Carouge n'ont à aucun moment permis aux conseillers municipaux d'effectuer leur travail correctement. Il ajoute que la commission a dû se prononcer et valider sur la base de croquis. En outre, si le Conseil administratif propose de fonctionner de la même manière pour de futures propositions, il ne peut que s'en offusquer car ce n'est pas effectuer son travail de conseiller municipal que de prendre des décisions à 20 millions de francs sur la base de croquis. Il indique également que les conseillers ont des comptes à rendre aux habitants et il ne voit pas comment justifier tous ces millions qui sont votés, cela tout en n'étant pas capable de répondre aux questions des citoyens de la ville.

M^{me} Malignac s'excuse puis rectifie qu'elle n'a pas été claire et que la rue de Carouge est une exception. Le projet qu'elle a évoqué précédemment, quant aux crédits cadres, ne prend pas en compte les cas usuels comme celui-ci. Les crédits cadres, en un pour un, concernent les cas où il n'y a pas de projet au préalable. Ces crédits prennent en compte les mises aux normes ou l'assainissement de bâtiments mais ne comprennent pas de projet précis. Ce type de propositions permet de voter sur un lot de logements en même temps et sans projet.

Un commissaire s'interroge sur la consultation avec les habitants, les TPG et les SIG. Une consultation aurait permis d'éviter de devoir corriger le projet après coup ou une modification majeure en cours de route. Cela aurait donc évité une éventuelle gêne.

M^{me} Malignac est tout à fait d'accord avec le commissaire. Elle ajoute qu'initialement c'est eux qui sont venus se greffer au projet des SIG. Le projet initial ne prenait en compte que les réseaux de canalisation en collaboration avec les SIG. A la suite de l'arrivée de M^{me} Perler en poste, le projet a été modifié pour faire un

projet sur la surface et non plus uniquement sur les réseaux. Les TPG étaient déjà dans la boucle, dans la mesure où ils avaient un projet de fermeture du tram qui représentait une grosse organisation. En effet, le tram n'allait plus passer par la rue de Carouge pendant presque une année. Il se trouve que les règles de sécurité sur l'écartement des rails au niveau fédéral ont évolué pendant l'avancée du projet. Cette évolution de la loi imposée a drastiquement changé le cours du projet qu'ils pensaient terminer.

M^{me} Perler ajoute que la consultation est une systématique. Des consultations sont de plus en plus demandées par les citoyens afin qu'ils soient impliqués dans les projets. Cette démarche complexifie relativement les projets. En effet, cela implique de rencontrer les citoyens, de prendre en compte leurs demandes ou encore d'expliquer ce qui est, ou non, possible. L'évolution des demandes et des éléments pris en compte sur un projet demande plus de temps pour arriver à une maturité et pouvoir élaborer une proposition du Conseil administratif.

Retour p. 28

Une commissaire relève la volonté d'optimisation de la consommation d'électricité dans les immeubles de la Ville de Genève. Existe-t-il une possibilité d'étendre cette volonté aux bâtiments des structures d'accueil de la petite enfance qui sont subventionnés par la Ville mais ne sont pas leur propriété? Elle prend comme exemple la crèche où elle travaille, crèche subventionnée, où se trouvent des détecteurs de présence mais pas de bouton pour les éteindre ou les allumer. Elle se demande donc si pour des structures similaires il serait possible de faire de tels aménagements.

M^{me} Perler explique que par rapport à cet objectif, sur les communs d'immeubles, c'est la suite d'une proposition votée fin juin 2022 par le Conseil municipal. Elle mentionne qu'il s'agit exclusivement de cet objet et que ce sera déjà un défi de le réaliser dans l'année, mais qu'elle tient à le relever.

Ladite commissaire demande si c'est ce que le projet de budget 2023 entend par «un rythme soutenu» et la notion d'agir au plus court dans le temps afin que d'ici une année les objectifs soient atteints.

M^{me} Perler acquiesce et ajoute que pour les bâtiments qui n'ont pas été repérés ni ajoutés à la liste, ils devront faire l'objet d'une autre proposition.

M^{me} Malignac explique que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) au service de l'énergie n'entretient que le parc qui appartient à la Ville de Genève dont les crèches ne font, a priori, pas partie, à l'exception d'un certain nombre d'interventions pour des raisons de sécurité, entre autres, ou des travaux complémentaires. Elle ajoute que, généralement, il y a des crèches qui sont subventionnées qui sont

dans des locaux de la Ville et d'autres, également subventionnées, qui sont dans des locaux qui n'appartiennent pas à la Ville. Concernant les infrastructures qui sont installées dans des locaux loués par la Ville à des tiers, normalement c'est le tiers qui doit effectuer les travaux qui relèvent du propriétaire. Ensuite, c'est à la petite enfance ou au service de la petite enfance de la Ville de négocier auprès du propriétaire, par rapport aux travaux dont il aurait besoin. Il est vrai que, le cas des crèches étant particulier, il y a des besoins qui y sont spécifiques. Ce sont les rares cas où, de temps en temps, des PVA au service de l'énergie interviennent. De manière générale, ces services n'interviennent pas sur du patrimoine loué par la Ville, pour des services de la Ville ou des infrastructures subventionnées.

Une commissaire se questionne sur la hausse de +46% au niveau des commandes automatiques.

M^{me} Perler confirme cette hausse des commandes automatiques.

Ladite commissaire demande une confirmation sur les 15% d'énergie économisée, et s'ils concernent bien les immeubles équipés d'une régulation dynamique du chauffage.

M^{me} Perler confirme et ajoute qu'il s'agit du test qu'elle a évoqué en introduction. Test qui consiste en un pilotage plus fin des installations de chauffage. Elle ajoute que ces tests concernent 27 bâtiments et clarifie qu'il s'agit d'un petit investissement qui permettra d'évaluer la possibilité d'étendre ce projet sur le reste des bâtiments de la ville. Sur ces 27 bâtiments, le service escompte 15% d'économie d'énergie, ce chiffre restant une donnée à confirmer.

Une commissaire se questionne sur la signification de la méthode dite de «smart metering».

M^{me} Malignac explique qu'il s'agit de compteurs intelligents des consommations d'énergie qui sont généralement liés à l'optimisation du chauffage en fonction des variations de météo.

M^{me} Perler ajoute que ce sont des capteurs qui permettent une stabilité et un certain confort de la température où les écarts sont moins importants. De plus, ils permettent une économie d'énergie non négligeable.

Page 29

Une commissaire se questionne sur les plantations d'arbres et la végétalisation de l'espace public. Elle se demande si la végétalisation des pieds d'arbres est aussi comprise dans cette démarche.

M^{me} Malignac explique que cela dépend des chantiers, puis lui demande si sa question porte sur les chantiers de la Ville ou sur les chantiers en général.

M^{me} Perler explique que les rues citées dans le projet de budget 2023 vont être requalifiées durant l'année 2023.

M^{me} Malignac ajoute que les pieds d'arbres seront en principe dégrappés. Elle prend comme exemples la rue de Carouge qui sera partiellement dégrappée et l'avenue du Mail où il s'agira d'une longue bande plantée.

M^{me} Perler explique que les pieds d'arbres ne seront pas en terre pour autant, mais que des plantes y seront placées.

Ladite commissaire soulève l'effet positif de ce projet et questionne le cas de l'avenue de Miremont et si ces arbres auront aussi des pieds végétalisés.

M^{me} Malignac ajoute que s'il n'est pas possible de faire la fosse en surface ils essayent de la faire au moins en sous-sol afin d'offrir une meilleure possibilité de système racinaire aux arbres.

M^{me} Perler évoque le sujet de l'eau à la parcelle et prend l'exemple de la piste cyclable du quai Wilson.

Une commissaire parle du risque de rupture d'approvisionnement. Elle évoque le sujet de «La nuit est belle» et demande à quel point le Conseil administratif peut faire pression sur les privés afin que les spots publicitaires et les vitrines commerciales soit éteintes entre 23 h et 6 h du matin.

M^{me} Perler évoque la deuxième édition du plan lumière qui inclut un guide des bonnes pratiques pour les entreprises privées. Ce guide propose aux entreprises et commerces d'éteindre leurs vitrines entre 23 h et 6 h du matin.

La commissaire demande s'il s'agit d'une proposition, qui ne contraint donc pas les privés à suivre ce guide.

M^{me} Malignac dit qu'un projet de loi est en cours au niveau du Canton.

M^{me} Perler indique que dans le cadre de «La nuit est belle» elle a envoyé près de 300 courriers à des entreprises, PME et magasins afin qu'ils éteignent leurs enseignes pour l'événement.

Le président demande si ça a eu un impact.

Ladite commissaire précise que sa question est plus d'ordre général à la suite de la révélation, durant «La nuit est belle», que tout était noir sauf les pubs et les vitrines commerciales.

M^{me} Malignac ajoute qu'un prospectus a été fait afin d'expliquer et d'encourager l'extinction des enseignes lumineuses durant cette nuit. Un projet de loi est en cours au Grand Conseil.

Le président ajoute que cela n'a pas été monitoré d'une manière ou d'une autre.

M^{me} Perler confirme et ajoute que la plupart des communes du Grand Genève ont été réceptives à l'action de «La nuit est belle» et les quelques exceptions sont dues à des raisons techniques.

La commissaire se questionne sur la végétalisation de l'espace public à la suite du vote des abribus végétalisés et demande si le projet va perdurer et continuer d'en habiller davantage dans la ville.

M^{me} Perler annonce que l'objectif est de continuer avec les abribus végétalisés et qu'il est nécessaire de bien cibler de nouveaux emplacements. C'est un projet en cours et d'autres emplacements sont à venir.

La commissaire signale que les emplacements se trouvent principalement dans l'ultra-centre de la ville et qu'il serait important de considérer des nouveaux emplacements en périphérie.

M^{me} Perler explique que les emplacements sont sélectionnés en priorité en fonction de l'importance de leur fréquentation. Elle prend les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) comme exemple de priorité.

Une commissaire se réfère à la végétalisation et plus précisément devant les HUG. Elle évoque le temps d'attente aux feux parfois très long (jusqu'à 7 min) dans des îlots de chaleur et sans aucune végétalisation. Elle demande s'il serait envisageable d'agir en dehors des abribus afin d'apporter de l'ombre à des points stratégiques d'attente ou de faire en sorte que les piétons soient un peu plus prioritaires sur ces axes-là.

M^{me} Perler explique qu'il faut tenir compte, dans l'espace public, de la visibilité des bus et des autres véhicules motorisés dans les zones végétalisées. Elle adhère à la réflexion par rapport au temps d'attente aux feux et ajoute que cette question est de compétence cantonale. Le Canton est conscient de ce temps d'attente souvent trop long aux feux piétons.

Ladite commissaire ajoute que même des structures légères à proximité seraient déjà un bon début si ce n'est pas possible aux arrêts.

M^{me} Perler acquiesce et rappelle les «refuges» parfois présents à proximité des arrêts.

La commissaire se questionne aussi sur la plantation d'arbres et la végétalisation de l'espace public. Elle rappelle les dix arbres projetés aux Pâquis, un des quartiers les plus chauds de la ville. Elle trouve qu'il y a un manque d'ambition aux Pâquis.

M^{me} Perler rectifie que le projet de budget 2023 n'indique pas la totalité des projets du département mais qu'il s'agit de l'illustration de quelques objectifs phares à atteindre en 2023. Elle rappelle le projet de la «croix verte» sur lequel travaille le département.

La commissaire corrige en disant que la «croix verte» est un projet citoyen qui est soumis à l'étude du Conseil municipal. Elle s'étonne et regrette que le département n'ait pas de grands projets pour les Pâquis.

M^{me} Perler rappelle que la mise en œuvre se déroulera en trois temps et que le département va s'y tenir.

La commissaire se questionne sur la question de la perméabilisation des sols et le grand plan de perméabilisation. Elle s'interroge sur les choix qui sont faits et ne voit pas les Pâquis apparaître sur les projets présentés dans le projet de budget 2023.

M^{me} Perler explique que le projet de budget 2023 n'indique pas la totalité des projets du département mais plutôt des objectifs au vu de l'urgence climatique où il y a une certitude de réalisation.

La commissaire aimerait bien, un jour, voir les Pâquis apparaître dans les projets du département.

M^{me} Perler comprend bien son impatience et ne peut que lui répondre que le département y travaille.

Une commissaire souhaite avoir des réponses sur le sujet de l'eau à la parcelle et se questionne sur l'avenue du Mail et la mise en œuvre des travaux qui vont y être réalisés.

M^{me} Perler explique que le sujet de l'eau à la parcelle à l'avenue du Mail va consister en l'acheminement des écoulements d'eau de pluie en provenance des toits et des trottoirs afin d'arroser les arbres et d'éviter qu'elle n'aille dans les réseaux d'assainissement.

La commissaire demande s'il serait possible, dans un futur lointain ou proche, de récupérer l'eau de pluie pour arroser les arbres ou encore alimenter les WC, ou si c'est déjà une démarche qui est en cours.

M^{me} Perler répond que cela est déjà mis en place pour des plates-bandes. La perméabilisation des sols étant une demande systématique, des revêtements perméables permettent une infiltration des eaux de pluie. En ce qui concerne l'utilisation de l'eau de pluie pour alimenter les WC, cela dépend de chaque propriétaire et de la récupération d'eau de pluie. Cela nécessiterait un système spécifique de récupération des eaux de pluie sur les toits qui, par exemple, seraient redistribuées.

M^{me} Malignac ajoute que c'est une démarche extrêmement compliquée, entre autres pour des raisons sanitaires. Il est compliqué de réutiliser les eaux de toiture qui sont parfois polluées par le zinc présent sur les toitures et ne seraient donc pas utilisables en tant qu'eaux claires. En ville de Genève aucun bâtiment n'est équipé d'un tel système de récupération des eaux.

M^{me} Perler précise que l'eau de pluie n'est pas potable.

Une commissaire se questionne sur la perméabilisation des sols et s'il serait suffisant comme outil pour diminuer la chaleur au sol et si l'objectif ne serait pas d'en faire plus et plus rapidement.

M^{me} Perler explique que, pour l'année 2023, les 10 000 m² projetés représentent déjà une très grande zone qui sera désimperméabilisée et un investissement conséquent. C'est un objectif qui a été discuté compte tenu de l'urgence climatique. En effet, désimperméabiliser les sols représente un réel chantier qui se fait dans un cadre d'urgence climatique. Ce type de projet de désimperméabilisation doit se faire dans le cadre d'une requalification. Il ne s'agit pas simplement d'enlever l'asphalte; il y a de nombreux facteurs liés au domaine public qui rentrent en ligne de compte. Ce n'est pas un chantier qui s'improvise.

M^{me} Malignac ajoute qu'un travail de fond est en cours avec le Service des espaces verts et l'OCT qui porte sur la question d'arriver à supprimer des places de parking afin de végétaliser des espaces supplémentaires en ville. Dans les quartiers qui sont denses et qui ont bénéficié de l'aménagement de zones 30, comment pourrait-on reprendre des aménagements de zone 30 pour amener de la végétation? Il y a toujours un équilibre à trouver.

La commissaire demande aussi ce que signifient des mètres linéaires disponibles.

M^{me} Perler explique, en prenant l'exemple de l'avenue du Mail, qu'il s'agit de tout le long des trottoirs et de la piste cyclable. C'est la surface qui sera, par exemple, consacrée à la végétation.

Un commissaire a également des questions liées à végétalisation dont la première porte sur la rue de Carouge. Il cite le site de la Ville de Genève qui indique que «le projet d'aménagement sera présenté aux riverains de la rue de Carouge en début d'année 2022. L'école et les commerçants seront également contactés.» Il demande si cette présentation a eu lieu.

M^{me} Perler et M^{me} Malignac assurent que la présentation a eu lieu.

M^{me} Perler ajoute que l'objectif était, certes, de répondre aux questions et aux inquiétudes des commerçants, mais aussi de vérifier les possibilités de livraisons ou d'ajustements des accès aux rues perpendiculaires durant les travaux. Elle ajoute que cela a été fait en début d'année 2022.

Le commissaire demande si la requalification de l'avenue du Mail est intégrée au budget présenté.

M^{me} Malignac indique que c'est un budget d'investissement.

Le commissaire demande si le projet de l'avenue du Mail figure au budget 2023.

M^{me} Malignac indique qu'il figure au plan financier d'investissement (PFI).

Le commissaire demande si l'avenue du Mail va passer à la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Malignac indique que le département a déjà l'argent pour l'avenue du Mail.

M^{me} Perler explique que le projet s'inscrit dans une proposition globale vélo votée lors de la précédente législature.

Le commissaire demande si, du coup, cette requête passe à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Perler répond qu'elle se tient volontiers à disposition pour présenter le projet à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le président ajoute qu'un projet de micro-oasis pourrait être une excellente idée pour un espace comme l'esplanade des HUG malgré la présence du parc des Chaumettes à proximité. De plus, il questionne la pertinence de la végétalisation verticale et si elle pourrait être mise en place sur certains bâtiments qui ont un grand potentiel et qui sont très nombreux.

M^{me} Perler évoque les projets importants de végétalisation des toitures ainsi que la mise en place de panneaux solaires; elle précise que ça figure dans les objectifs 2023.

Le président indique que ça reste néanmoins horizontal et demande si c'est quelque chose qui retient l'attention du département.

M^{me} Perler explique que le département y réfléchit et que les techniques évoluent. Il y a eu beaucoup d'études qui ont été faites quant à la mise en œuvre de végétalisation verticale. Cependant, toutes les façades ne se prêtent pas forcément à ce type de plantations, il faudrait des études spécialisées. On voit certaines villes qui ont été végétalisées verticalement et qui comportent des éventuels désagréments, par exemple des insectes. De plus, il faut éviter la dégradation de la façade ainsi que l'idée de la pleine terre. Ce type d'installation a un certain coût.

M^{me} Malignac ajoute qu'un énorme travail a été fait sur les toitures et l'installation de toitures végétalisées; une proposition a également été déposée. Le retour

d'expérience sur les façades végétalisées est très mitigé, c'est extrêmement cher et difficile d'entretien. De plus, ils n'apportent pas beaucoup de fraîcheur; si c'est l'effet recherché, peut faudrait-il trouver d'autres moyens.

Le président se dit que c'est peut-être une fausse bonne idée.

M^{me} Malignac évoque des exemples de parcs à Zurich qui travaillent notamment avec des superstructures de lierre. Tout dépend de l'effet recherché; c'est une pratique délicate.

Un commissaire explique que les façades végétalisées se font avec un filet bien précis et utilisent des plantes spécifiques. De plus, un soin particulier doit être apporté aux fenêtres afin qu'elles ne soient pas obstruées par la végétation. Il rappelle également le manque de végétation arborée au parc des Chaumettes.

Un commissaire rappelle le cas de la place des Augustins et des places de stationnement qui ont été supprimées il y a de cela deux ans. Il questionne le projet de budget et aimerait savoir s'il prévoit de faire quelque chose des espaces tiers qui ne sont ni carrossables ni végétalisés.

M^{me} Malignac explique que le projet de la rue de Carouge va jusqu'à la place des Augustins et prévoit de mieux la raccorder.

Le commissaire ajoute que la place des Augustins comporte déjà des places qui ont été supprimées (il y a deux ans) et qu'il s'agit donc d'un emplacement qui se prête à la revégétalisation. Il en conclut que tant que le projet de la rue de Carouge n'a pas démarré, il n'y aura pas de changements sur ces places.

M^{me} Malignac acquiesce et ajoute qu'il s'agit de l'autorisation de construire de la rue de Carouge.

Le commissaire conclut que le projet n'est plus à deux ans près et qu'à terme ces places vont changer de statut.

Page 30

Un commissaire cite un passage de cette page: «des aménagements rapidement opérationnels doivent être réalisés, en concertation avec les habitantes et habitants. Ces projets dits «d'urbanisme tactique» permettent aussi de tester des solutions d'aménagement et de mobilité avant de les pérenniser.»

Sa question porte donc sur le fait de tester les aménagements et il s'interroge si à un moment donné le Conseil administratif ne pourrait pas décider de mettre en place tel ou tel aménagement. Il remet en question la notion de test et si c'est une bonne idée de fonctionner ainsi.

M^{me} Perler ne pense que du bien de ce type d'interventions étant donné que c'est une demande de sa part. Les projets pérennes prennent du temps, ils nécessitent des crédits d'étude et de réalisation alors que la population aimerait voir des réalisations rapides, même modestes. Ce qu'elle entend par «urbanisme tactique» ou bien aménagements éphémères, c'est que cela permet de ne pas dépenser de l'argent pour un projet qui risque de ne pas plaire aux habitants. Si le test s'avère concluant, on peut passer ensuite à l'élaboration d'un projet qui va satisfaire les habitants et leur plaire. Les habitants et commerçants vivent une situation de test, puis une évaluation permet de déterminer si l'aménagement a fonctionné. Un exemple de lieu où cette technique d'aménagements éphémères n'a pas été concluante, pour plusieurs raisons, c'est la rue de Montchoisy. Les pistes cyclables Covid, par exemple, n'ont été pérennisées que là où cela faisait réellement sens.

Le commissaire indique que les personnes à mobilité réduite (PMR) sont évoquées dans le dernier paragraphe. Il considère que ce texte comporte une certaine forme de discrimination envers les handicapés qui souhaiteraient avoir des places de parking qui «seront créées à la demande des citoyen-ne-s». Et il se questionne ce qu'il en adviendrait si les citoyens n'en voulaient pas.

M^{me} Perler clarifie que si une PMR demande une place, la Ville répondra favorablement et fera en sorte que la personne soit satisfaite. En outre, elle certifie qu'elle n'a jamais entendu un cas où la place pour une PMR aurait été refusée.

M^{me} Malignac précise que par «citoyens» ils entendent une personne en situation de handicap. C'est-à-dire que quand quelqu'un en situation de handicap a besoin d'une place à proximité de son logement, la Ville répond positivement à la demande. L'avis n'est pas demandé aux autres citoyens.

M^{me} Perler répète qu'elle n'a jamais entendu un cas où la place pour une PMR aurait été refusée ou contestée.

Le commissaire constate que de nombreux automobilistes particuliers s'approprient des places pour PMR sans l'être.

M^{me} Perler répond qu'effectivement cela arrive, comme le fait que des citoyens ne respectent pas les feux rouges.

Une commissaire se questionne sur le fait de «limiter les axes routiers à 30 km/h» et ajoute que le Touring Club Suisse (TCS) était monté au créneau par voie de presse. Elle se demande s'il s'agit d'une interdiction légale.

M^{me} Perler indique que la Ville revendique le 30 km/h de jour comme de nuit en ville de Genève, mais l'OCT ne partage pas cette vision. Cependant, il y a eu une grande consultation du Département des infrastructures concernant des axes qui vont être à 30 km/h étant donné qu'ils dépassent les normes OPB.

Il est vrai que l'association automobile citée par la commissaire est effectivement montée au créneau, dont elle n'est pas descendue. Il s'agit de discussion en cours. Deux ans après son entrée en fonction, elle a de nouveau rencontré les commerçants du quai des Bergues pour faire un bilan à la suite de l'opération 30 km/h en ville. Ces derniers étaient enchantés et conquis. Elle ne perd pas espoir que le TCS admette qu'une vitesse à 30 km/h ne va pas beaucoup les ralentir en ville.

La commissaire tourne la question par rapport aux vélos électriques à assistance 45 km/h.

M^{me} Perler répond qu'ils devront rouler à 30 km/h.

M^{me} Malignac ajoute qu'ils sont plaqués.

M^{me} Perler ajoute que 30 km/h c'est pareil pour tout le monde, que ça soit pour les automobiles ou les vélos électriques. De plus, c'est une question de santé et d'accidentologie.

Une commissaire revient sur le dernier point concernant les PMR. Elle questionne la notion de «100%» de demandes de places à satisfaire.

M^{me} Perler indique que cela signifie qu'à chaque fois qu'une PMR demande une place, la Ville fera en sorte que la personne soit 100% satisfaite.

Un commissaire souhaite connaître la position du Conseil administratif concernant la vitesse des TPG et la nécessité pour eux de rouler à une vitesse de croisière en ville pour des raisons évidentes. Il évoque la pétition de la Citrap envoyée au Conseil municipal sur la problématique des transports publics et la nécessité d'une vitesse de croisière. Cette pétition se base sur des études comparatives faites entre plusieurs villes suisses. Il déplore le manque de transparence et de discussion ouverte du Conseil administratif face à cette problématique.

M^{me} Perler demande de plus amples informations concernant la pétition.

Le commissaire explique que dans ce courrier il était mentionné les raisons pour lesquelles les TPG doivent conserver, pour des raisons totalement évidentes, leur vitesse de croisière. De plus, il précise qu'ils ne s'opposent pas aux 30 km/h en ville. Sa question est donc de savoir ce que pense la Ville d'un 30 km/h et si ça vaut aussi pour les TPG.

M^{me} Perler se demande si la pétition date d'il y a longtemps.

Il répond par la négative et ajoute qu'elle date du moment où la Ville a annoncé son projet de 30 km/h.

M^{me} Perler est très étonnée que la pétition n'ait pas eu de réponse.

Il répond qu'il connaît le contenu de la lettre étant donné qu'il l'a en partie rédigée.

M^{me} Perler demande le renvoi de ladite lettre. Loin d'elle l'idée de freiner la vitesse commerciale des TPG. Cependant, il se trouve qu'aujourd'hui leur vitesse moyenne se trouve entre 15 et 18 km/h. La vitesse n'est donc pas atteinte dû aux contraintes d'un milieu fortement urbanisé. Étant donné la proximité des arrêts, cela réduit forcément la vitesse commerciale. Elle ajoute qu'elle est ouverte au dialogue pour que les TPG puissent aller même au-delà de 35 km/h.

Le commissaire indique que certes, dans la petite ceinture, cela est appliqué mais que ce n'est pas le cas dans la grande ceinture.

M^{me} Perler prend l'exemple de la route de Malagnou où les bus n'atteignent même pas le 30 km/h.

Un commissaire s'interroge sur la vision du département à propos de la ceinture urbaine et moyenne ceinture. Il demande si, en appliquant une limite de 30 km/h, la Ville souhaite un 30 km/h généralisé. De plus, il questionne le fait qu'aucun axe routier ne mériterait, selon le département, de dépasser les 30 km/h de nuit.

M^{me} Perler considère que n'importe quel axe qui borde des habitations mérite de pouvoir dormir hors pollution et bruit.

Le commissaire veut s'assurer qu'aucun axe ne déroge aux 30 km/h, voire 50 ou 60 km/h.

M^{me} Perler répète que le Conseil administratif soutient le 30 km/h de jour comme de nuit sur le territoire de la commune de Genève.

Le commissaire demande une clarification sur les accélérations dues aux dos-d'âne en zone 30 et il sous-entend que cette configuration serait plus bruyante qu'une zone 50 sans dos-d'âne.

Page 31

Une commissaire demande ce qu'il en est du projet de la passerelle du Mont-Blanc.

M^{me} Malignac annonce que le crédit de réalisation va être donné durant le premier semestre de 2023. La demande de permission de construire sera également déposée en 2023; ils attendent le devis général. Pour réaliser la proposition de réalisation, il faut le coût global.

La commissaire veut s'assurer que ça n'aura pas lieu en 2022 comme indiqué dans le projet de budget 2023.

M^{me} Malignac espère que ce sera au premier semestre de 2023, sans avoir de certitude.

La commissaire demande si à ce stade tous les écueils techniques sont levés.

M^{me} Perler répond affirmativement, puis indique que le travail a été repris et que des solutions techniques ont été trouvées avec la Compagnie générale de navigation (CGN) au mois de janvier. Un comité de pilotage existe avec le Canton pour la passerelle du Mont-Blanc. Une fois que tous les éléments techniques seront au point, la proposition pourra être déposée. Cela prendra trois à quatre mois afin que la proposition soit élaborée.

La commissaire demande un point de situation sur le dossier des pavillons provisoires de Trembley et des Allières.

M^{me} Perler n'est pas certaine des informations, mais elle indique que les pavillons vont être usinés en octobre et posés en novembre.

M^{me} Malignac confirme la pose de ces derniers en novembre pour Trembley et les Allières et dans un second temps à Vieusseux.

M^{me} Perler indique que c'est en bonne voie.

La commissaire se questionne quant aux coûts.

M^{me} Malignac répond qu'il y aura une demande de crédit complémentaire.

M^{me} Perler ajoute qu'il y aura une proposition de dépassement et rappelle qu'un retard a été engendré par un recours qui a sorti le projet de la file d'attente en usine. De plus, elle rappelle la guerre en Ukraine et une hausse du prix des matériaux.

M^{me} Malignac rappelle que c'est une proposition qui a été votée en urgence.

M^{me} Perler indique que le département a pris ses responsabilités avec celui de M^{me} Kitsos pour trouver une solution immédiate afin de pallier le manque de classes. Elle indique qu'ils ont pris des risques et que c'était un défi que de mettre en place des pavillons scolaires devant les écoles. En effet, habituellement une école prend cinq ou six ans à être construite.

Une commissaire s'interroge sur la crèche de la Madeleine et sa présence dans le projet de budget.

M^{me} Malignac répond que le début des travaux est pour début 2024 et précise que la commission a voté un crédit de réalisation complémentaire. Elle indique que les plans et les appels d'offres sont en voie d'être terminés. Elle ajoute que le département a une grosse pression du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) tant que le bâtiment est vide.

M^{me} Perler ajoute que c'est un chantier complexe étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment ancien. L'idée est que les enfants de la Madeleine aillent à Frontenex en attendant la fin des travaux. Elle ajoute que c'est la première fois qu'il y a des explications sur les actions de la DPBA dans les objectifs, cela afin d'offrir une vision des chantiers sur lesquels la DPBA travaille.

Un commissaire se demande pourquoi le crédit de la passerelle du Mont-Blanc est voté en 2023 et non en 2022 alors que tout est prêt.

M^{me} Perler répond que pour pouvoir présenter un crédit de réalisation il faut avoir le résultat du devis général et savoir combien le Conseil administratif va demander au Conseil municipal pour réaliser la passerelle.

M^{me} Malignac ajoute qu'en vue des modifications du projet les mandataires sont en cours de finalisation pour les coûts du projet. Dès que le montant sera validé la proposition pourra être finalisée pour demander le crédit de réalisation.

M^{me} Malignac est optimiste quant au fait que le crédit de réalisation soit déposé et accepté courant 2023 pour que le chantier puisse débiter, très idéalement, fin 2023.

M^{me} Perler rappelle les détails techniques du projet et donc la complexité à calculer et à produire un devis général. De plus elle ajoute qu'il s'agit d'un projet en coordination avec l'Etat de Genève, qui régit le plan d'eau.

Une commissaire a une question sur la Cité Jonction et sa rénovation; elle se demande si les rénovations sont similaires à celles effectuées aux Minoteries.

M^{me} Malignac indique qu'elle souhaiterait que la demande de crédit d'étude soit déposée fin 2022 ou début 2023. Il s'agit d'un projet de très grande envergure qui est, en effet, similaire au chantier des Minoteries.

La commissaire demande si le crédit d'étude va être déposé cette année.

M^{me} Malignac acquiesce mais ajoute que le programme est complexe et que plusieurs départements doivent se positionner. Ils attendent donc la validation du programme en décembre ou en début 2023.

Une commissaire se demande si la crèche de la Madeleine est fermée.

M^{me} Malignac et M^{me} Perler acquiescent.

La commissaire demande si elle sera toujours vide en 2023.

M^{me} Malignac et M^{me} Perler acquiescent de nouveau.

M^{me} Malignac pense qu'il y a une erreur dans le projet de budget quant aux dates mentionnées entre 2023 et 2024. Elle ajoute qu'il y a plus de dix-huit mois de travaux.

M^{me} Perler ajoute qu'il est possible que le chantier démarre en 2023.

Le président demande ce qui expliquerait que le bâtiment reste vide pendant plus d'une année si les travaux ne commencent pas en 2023.

M^{me} Malignac explique qu'il y a une organisation qui a été mise en place pour relocaliser les enfants qui étaient censés aller à la Madeleine et précise que de créer des pavillons pour accueillir les enfants de la Madeleine était trop compliqué. Cette organisation permet de limiter le déplacement des enfants.

Le président a une question sur le paragraphe «Construire et rénover des équipements publics et des logements»; il se demande si un jour il serait possible que le département se donne les moyens qu'il faut pour rénover, sachant que chaque année on est loin, très loin des chiffres.

M^{me} Perler répond qu'il y a deux aspects, il s'agit de la rénovation du patrimoine et de rattraper le retard qui est conséquent

Le président ajoute que l'indice diminue et que d'année en année c'est de pire en pire.

M^{me} Perler acquiesce puis ajoute qu'il va être déposé une proposition de neuf immeubles afin d'aller plus vite.

Le président demande si cette remarque concerne l'accélération des rénovations du patrimoine bâti.

M^{me} Perler acquiesce.

Le président demande ce qu'il en est du budget.

M^{me} Perler explique que l'idée est que, pour des gros entretiens, comme un changement d'ascenseur, de toiture, etc., ils essaient de déposer des propositions cadres et d'identifier quelques objets qui potentiellement auraient besoin d'entretien dans l'année pour les faire passer en crédits d'investissement.

Le président demande si une proposition cadre est un investissement.

M^{me} Malignac acquiesce et rappelle qu'elle l'a évoqué précédemment.

Le président se demande si ce fonctionnement sera présent en 2023 ou si c'est plutôt pour 2024.

M^{me} Malignac indique que ce serait une fiche déposée au PFI et que ça dépend de quand le crédit sera voté.

Le président demande si ça a déjà été fait et si c'est quelque chose de nouveau.

M^{me} Malignac répond que ça a été le cas dans le passé mais que ça a été arrêté depuis longtemps.

Le président ajoute que ça donnerait les moyens au département de mettre suffisamment d'argent pour essayer d'entretenir les bâtiments.

M^{me} Malignac rétorque que non, cela permettrait uniquement de maintenir le niveau d'entretien actuel qui est aujourd'hui égal au montant du budget plus le dépassement.

M^{me} Perler ajoute que les rénovations type Cité Jonction font l'objet d'une proposition dédiée pour rénover cet ensemble.

Le président demande donc si cet objet est une proposition cadre qui va sur l'investissement.

M^{me} Perler acquiesce et ajoute qu'ils essaient de regrouper des objets semblables pour faire voter des propositions cadres.

Le président demande si cela va se répercuter sur le budget utilisé pour financer les rénovations. Il demande si à un moment donné on arriverait à avoir dans le budget quelque chose qui correspond à la réalité.

M^{me} Malignac répond que c'est une question difficile. Chaque année des nouveaux aménagements sont livrés et le budget est donc toujours plus élevé. Aujourd'hui, le nombre d'aménagements augmente mais le budget reste le même, ce qui signifie que chaque année ils ont moins pour entretenir l'ensemble du parc.

Le président demande si c'est le cas aussi cette année.

M^{me} Malignac acquiesce et ajoute qu'ils se retrouvent avec un parc vieillissant qui demande de plus en plus d'entretien chaque année. Elle soulève la critique de la situation sur la capacité à entretenir correctement le parc. De plus, les montants pour rattraper le retard présent, tout en entretenant correctement le parc déjà existant, sont bien plus élevés que les montants actuels.

Le président affirme qu'il y a un vrai problème systémique.

Une commissaire souhaite revenir sur les pavillons scolaires et questionne l'opposition du Département de l'instruction publique (DIP) sur l'éventuelle réutilisation des containers.

M^{me} Perler explique que Bâle-Ville revendait d'occasion toute une école en pavillons scolaires mais malheureusement ils ne correspondaient pas aux normes du DIP en termes de mètres carrés.

La commissaire ajoute être déçue de voir que ces pavillons ne sont pas réutilisés. Elle se questionne sur le choix d'utiliser des pavillons provisoirement plutôt que de surcharger des classes.

M^{me} Malignac ajoute qu'ils ont essayé d'apporter ces mêmes arguments mais sans succès.

La commissaire est étonnée de cette décision du DIP.

M^{me} Perler explique que c'est la responsabilité de la commune de mettre à disposition des locaux scolaires pour accueillir les enfants du primaire. Cela relève donc de la responsabilité de la Ville et, à défaut, cela lui sera reproché par l'Etat.

Une autre commissaire dit que ces pavillons étaient magnifiques.

La commissaire acquiesce.

M^{me} Perler acquiesce également et ajoute que ceux qui ont été commandés seront magnifiques également.

La commissaire demande où ils seront placés.

M^{me} Malignac lui répond qu'ils seront placés dans quatre sites dont Trembley, Franchises et Vieuxseux.

Une commissaire évoque la diminution de 17,5% des travaux d'entretien et se demande s'il y a une diminution de l'entretien qui a été décidée ou s'il s'agit d'autre chose.

M^{me} Stankovic explique qu'il s'agit d'une répartition qui a été reportée, principalement sur les bâtiments publics, et qu'il s'agit d'une rocade afin d'équilibrer le budget par rapport aux comptes.

Le président a besoin de comprendre pourquoi, en ce qui concerne la DPBA, pour tous les travaux d'entretien on trouve le même montant au budget 2022 et au budget 2023, en sachant pertinemment qu'il va être dépassé. Le budget prévu est insuffisant et ça depuis des années.

M^{me} Perler confirme que le budget est insuffisant depuis de nombreuses années.

Le président demande ce qui explique cela et pourquoi on ne trouve pas de solutions.

M^{me} Perler explique que c'est un état de fait depuis des nombreuses années, connu par le Conseil administratif et le Conseil municipal. Cela en sachant que les comptes sont positifs, ce qui équilibre cette situation. De plus, le budget est une autorisation de dépense.

Le président ajoute que, sachant qu'on a un indice qui diminue d'année en année, visiblement on n'a pas les ressources pour le maintenir.

M^{me} Perler explique qu'ils essaient donc de présenter un budget qui préserve les prestations tout en maintenant un certain équilibre.

M. Marostica explique qu'étant donné que le budget de fonctionnement doit être stabilisé, l'idée est de demander tous les dépassements avec un crédit cadre pour à peu près cinq ans. Cela afin de ne jamais être à court.

M^{me} Stankovic ajoute qu'ils déposeront un crédit cadre jusqu'à son épuisement puis en déposeront un autre. Cela suffisamment à l'avance pour ne jamais être à court.

Le président se questionne sur la suffisance du fonds d'investissement pour subvenir aux besoins d'investissements globaux de la Ville, cela sachant que des gros chantiers arrivent.

M^{me} Stankovic répond qu'il y a des ressources constantes et que si le budget est augmenté il faudra des gens en plus pour effectuer les travaux et ce sont des ressources qui manquent. Il faut trouver un équilibre quant à ce budget d'entretien qui est clairement insuffisant par rapport à tous les objets qui s'ajoutent et un patrimoine énorme qui perd en qualité. Avec une proposition cadre le but est de passer une partie des gros entretiens dans de l'investissement.

Le président se demande si le Conseil municipal ne pourrait pas faire des propositions afin de mettre en place un système qui permettrait l'acquisition d'un fonds ou un budget garantissant de rendre les investissements pérennes et qui fonctionne mieux que ce qui est actuellement le cas.

M^{me} Perler ajoute que c'est ce qui motive la perspective d'un crédit cadre.

Le président questionne la possibilité de créer un fonds de rénovation.

M^{me} Perler indique que ce fonds existe déjà et qu'il s'agit de la jauge d'investissement. Un fond de rénovation permettrait de puiser à l'intérieur à titre d'investissement.

M^{me} Malignac ajoute qu'il serait intéressant d'en discuter avec les finances; en effet, ils encouragent une politique «plus de fonds» et font dissoudre de nombreux fonds.

M^{me} Perler ajoute que la jauge d'investissement est divisée entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Un commissaire se questionne sur la DPBA; il essaie de comprendre le total des charges. Il constate des montants très différents pour 2023 de ceux de 2022. Il mentionne également que les montants attribués aux années 2020 et 2021, respectivement, comportent d'énormes écarts. Il s'interroge donc sur la pertinence et l'utilité de la discussion sur ces colonnes budgétaires qui sont «fausses». Il ajoute

que sa question ne porte pas sur le fond de ces chiffres mais sur le delta d'écart de plus ou moins 10 millions du budget. De plus, il insiste sur le fait que les colonnes budgétaires sont de toute façon surévaluées ou sous-évaluées.

M. Marostica répond que cette directive vise à rendre le budget 2023 constant. Il ajoute qu'étant donné que le budget de fonctionnement doit être stabilisé, l'idée est de demander tous les dépassements avec un crédit d'investissement.

Le commissaire comprend que le budget d'investissement est soumis à des contraintes légales telles que la demande de respecter un niveau de dépassement de 33 millions de déficit budgétaire par année. Finalement, il soulève le fait que de mettre en perspective les budgets 2022 et 2023 qui sont de toute façon faux, au niveau des comptes, ne lui semble pas utile.

M^{me} Perler rejoint l'avis du commissaire sur le constat, cependant elle ajoute qu'ils espèrent toujours ne pas devoir dépasser le budget. La loi sur l'administration des communes les oblige à présenter un budget d'ensemble qui soit équilibré tant dans le budget que dans les comptes.

Le commissaire se demande comment juger la pertinence entre deux projets de budget qui foncièrement sont faux étant donné les comptes.

M^{me} Perler ajoute qu'ils ne sont pas faux.

M^{me} Malignac ajoute que ça reflète que les gros postes font les gros postes.

Une commissaire dit que ne pas prendre soin du patrimoine c'est appauvrir la Ville de toute façon. Il y a des postes dans les budgets, notamment celui de la Ville, qui sont incompressibles sauf décision du Conseil municipal. Typiquement, les mécanismes salariaux sont des charges supplémentaires chaque année qu'on peut décider d'enlever mais qui sont chaque année en augmentation dans le budget de manière automatique. Elle se demande pourquoi on ne parvient pas à trouver un système similaire pour le budget de l'entretien du patrimoine bâti, que le Conseil municipal pourrait ensuite décider d'enlever s'il n'est pas nécessaire. Elle ajoute qu'il est plus compliqué d'enlever quelque chose du budget que de l'ajouter.

Le président demande si ce ne serait pas une question à poser aux finances.

M^{me} Malignac acquiesce.

M^{me} Perler répond à la commissaire que son parallèle avec le fonctionnement des systèmes salariaux est intéressant et que ce serait un idéal. Cependant le Conseil administratif a des contraintes budgétaires qui font que beaucoup de lignes sont restées les mêmes.

La commissaire répète qu'à chaque fois que le patrimoine n'est pas une priorité on s'appauvrit et donc on a moins d'argent pour le reste. C'est un mauvais

calcul à tous les coups. Elle demande si c'est le Conseil administratif qui propose les frais salariaux.

M^{me} Perler répond que les mécanismes salariaux sont dus, selon les statuts du personnel.

Un commissaire évoque l'approbation de l'Etat pour valider le budget. Il demande à M^{me} Perler si, lorsque le Conseil administratif demande à l'Etat 2 millions supplémentaires pour les routes, elle pense vraiment qu'ils vont les leur attribuer. Il ajoute que 2 millions ne sont pas négligeables sur le budget. Etant au Grand Conseil, il ne pense pas que l'Etat accorderait ce crédit.

M^{me} Perler répond que le Conseil administratif est toujours en négociations avec l'Etat.

Le commissaire demande si le projet est en suspension.

M^{me} Perler répond par la négative.

Le commissaire demande s'ils attendent l'approbation de l'Etat.

M^{me} Perler indique que le budget est élaboré à partir des estimations fiscales fournies par le Canton.

M. Marostica explique, concernant les changements liés aux frais d'entretien des routes, qu'ils ont envoyé deux courriers formels afin d'une part de retirer les frais de police et d'autre part de demander le vrai montant d'entretien des routes. Il ajoute qu'ils ont demandé presque 24 millions dans lesquels sont comptés les frais d'entretien et d'investissement sur les routes d'importance cantonale.

M. Marostica confirme qu'il s'agit d'une requête officielle envoyée en juin et appuyée par une justification des 24 millions. Cette démarche augmente l'espérance d'une réponse positive qui indique que la Ville a intenté une action juridique par rapport à la compensation des frais de police faite par le Canton pour compenser les frais de routes municipaux. Il souligne que c'est une action juridique, ce qui n'était pas le cas avant.

Page 118

Un commissaire se questionne sur les revenus de transfert et les 2 millions de plus rajoutés par le Conseil administratif. Il relève, encore une fois, des variations budgétaires entre les deux colonnes, qui varient de 10%. Si on regarde par rapport aux comptes c'est forcément moins 5%.

Il passe à la page 120 où il relève que le Conseil administratif prévoit une facturation additionnelle pour l'entretien des routes, à caractère cantonal, de

2 millions de francs, portant la facturation à 12 millions. Il veut ensuite discuter de la lettre d), à cette même page, et indique que depuis 2007 l'on réclame un montant de 10 millions et qu'il n'est versé qu'à 50% chaque année. Il se questionne donc sur la justification et la présence de ces chiffres dans le projet de budget étant donné qu'ils n'ont jamais été encaissés.

M^{me} Perler indique que la Ville perçoit la moitié de cette somme. Elle ajoute que si ce montant n'était pas inscrit l'Etat pourrait considérer que la Ville renonce à ce qui lui est dû.

Le commissaire soulève l'absurde de continuer à demander ce montant de 10 millions de francs à l'Etat chaque année et d'en plus y rajouter 2 millions de francs supplémentaires, sachant que le Conseil administratif n'en perçoit que la moitié depuis des années.

M^{me} Perler répond que la Ville est déterminée à dépasser le stade des discussions.

Le commissaire est confiant quant à l'acquisition de cet argent durant la législature de M^{me} Perler. Il demande à quelle fréquence cette enveloppe peut être négociée avec le Canton.

M^{me} Perler indique que les négociations entre le Canton, le département des finances et du logement (DFEL) et le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) ont repris en juin 2020 concernant le budget et le nombre de kilomètres de route. Constatant que ça n'aboutissait pas, ils ont donc décidé d'envoyer les deux courriers dont parlait M. Marostica précédemment. Cela avec comme intention d'obtenir ce montant.

M. Marostica ajoute qu'ils sont en train de travailler dessus, étant donné la requête récente de l'avis de droit qui avait été faite bien antérieurement.

M^{me} Perler indique que, lorsque l'on considère qu'une somme nous est due, on la réclame et qu'en effet il convient de rester optimiste.

Le commissaire demande si la Ville se réserve le droit de demander un budget rétroactif depuis 2007.

M. Marostica indique que non, pas depuis 2007, mais dans le courrier ils indiquent se réserver le droit de demander un budget rétroactif.

M^{me} Perler dit que la Ville est prête à faire ce qu'il faut et à faire valoir ses droits par tous les moyens dont elle dispose.

Le commissaire regrette que les 2 millions viennent porter le projet de budget à environ 9% d'augmentation quand en réalité il est surestimé de 50%. Il trouve que ça péjore les travaux et les discussions du Conseil municipal.

M^{me} Perler relève que ce montant n'était pas présent dans le projet de budget 2021 mais qu'il est présent dans celui de 2022.

Le président se demande s'il y a une propriété légale afin que la Ville puisse se retourner contre le Canton quant à ce budget d'un point de vue de la justice.

M. Marostica ajoute que la loi sur les routes y fait référence, ainsi qu'un rapport de la Cour des comptes qui donne raison au Conseil administratif. Cela sans compter toute la base légale de la Cour des comptes qui confirme que le Canton leur doit ce montant.

Le président se questionne si, depuis ces treize ans où ça n'a pas été fait, la Ville n'a pas saisi la justice contre le Canton et il se demande s'il est possible d'envisager ce cas de figure.

M^{me} Perler répond que cette option est possible mais que le Conseil administratif a toujours privilégié la négociation.

Le président souligne leur patience et il se demande s'il serait possible d'envisager ce cas si la Ville décidait de mettre en place cette action.

M. Marostica acquiesce et ajoute qu'il serait possible de leur envoyer une facture en leur demandant de payer.

Le président demande si le Conseil municipal envisage cette option pour 2023 ou 2024 si le Canton continue de ne pas répondre.

M. Marostica explique que leur stratégie est d'attaquer d'abord avec ces deux courriers et de voir par la suite s'il est nécessaire de leur envoyer une facture leur demandant de payer.

Le président relève un changement et une pro-action plus forte à partir de cette année.

M^{me} Malignac affirme que le travail de calcul en amont est énorme, déterminant quels étaient les entretiens, quels étaient les modes de routes, etc. Aujourd'hui il y a les bases, tout le monde est d'accord et le travail est maintenant de récupérer l'argent.

Un commissaire se demande quel organisme apporte le plus d'argent pour entretenir les routes, il cherche à comprendre d'où vient l'argent pour l'entretien des routes.

M^{me} Perler indique que ce sont les revenus de la Ville. Elle évoque les fonds intercommunaux qui peuvent subventionner les communes à certaines conditions.

Le commissaire rétorque en demandant s'il n'y a pas une institution ou un organe majoritaire qui paie pour l'entretien des routes.

M^{me} Perler lui répond que non.

Page 124

Un commissaire se demande pourquoi la DPBA indique un budget de 1 397 000 francs (ligne 313, «Prestations de service et honoraires») pour 2023 alors qu'ils indiquent, aux comptes 2021, un budget de 99 000 francs.

M. Marostica lui répond que tout le budget est mis dans un premier temps à la direction et est ensuite affecté aux services qui en ont besoin. Ils ne savent pas à l'avance qui va en bénéficier.

Le commissaire aimerait comprendre la cause d'un si grand écart entre le budget 2023 et les comptes 2021.

M. Marostica explique que le département devrait avoir un budget plus important mais qu'ils ne peuvent pas l'augmenter.

M. Marostica indique qu'il s'agit de charges d'entretien qui sont attribuées dans les différents services.

Page 127

Un commissaire se questionne sur les abonnements TPG pour les jeunes. Il rappelle que les comptes montrent un montant de 750 200 francs pour les jeunes aux comptes 2021 alors que seulement 550 000 francs sont budgétés pour eux.

M^{me} Perler explique que lors de l'année 2021 le Conseil administratif avait souscrit à la demande du Conseil municipal s'agissant d'une extension pour les jeunes, non plus de 16 à 24 ans mais de 6 à 24 ans. A la suite de la mise en place de cette subvention étendue, 7000 demandes ont été faites mais avec le même budget. Les TPG ont donc dû améliorer leur plateforme pour que les parents puissent demander cette allocation. Cette subvention est très appréciée et la dépense pour 2022 se situera aux alentours de 700 000 francs.

Le commissaire se demande comment il se fait que cette rubrique se retrouve dans ce département.

M^{me} Perler lui explique qu'il s'agit d'une problématique de mobilité.

Un commissaire demande quelle distinction est faite entre les éléments qui couvrent les frais de Noctabus qui s'élèvent à 484 000 francs et le montant, de 140 000 francs, évoqué par le DCSS pour la même ligne de Noctabus.

M. Marostica explique que les coûts sont divisés en deux réseaux, un premier urbain et un second périphérique. Ils se partagent le financement de cette subvention. Il ajoute que ce n'est pas un coût double mais bien une subvention qui est répartie entre les deux réseaux.

Une commissaire revient sur la question posée sur les abonnements TPG.

M. Marostica lui répond que le problème est qu'ils doivent être à un budget constant.

M^{me} Perler approuve et ajoute que s'ils atteignent les mêmes montants à la fin de l'année 2022 il conviendra d'adapter la ligne budgétaire.

Le président demande à M^{me} Perler si elle considère avoir, aux ressources humaines, des ressources suffisantes pour répondre aux besoins actuels.

M^{me} Perler répond par la négative. Elle indique que malgré le déficit budgétaire 2,7 postes ont pu être accordés au DACM.

Le président lui demande si elle pense pouvoir augmenter ce chiffre lors des prochaines années.

M^{me} Perler indique qu'elle l'espère sincèrement et précise qu'attribuer des postes nécessite aussi d'ajouter des places de travail, etc.

Le président répond qu'il faudra mettre ces actions en place pour les années à venir.

M^{me} Perler lui répond que c'est déjà le cas et que la stratégie du département est prête mais n'obtient pas les fonds nécessaires.

Un commissaire demande si le personnel pour le service des travaux et pour le service de l'aménagement est le même.

M^{me} Perler explique qu'il s'agit de services distincts ayant un personnel distinct.

Il demande si le personnel pour le service des travaux est suffisant.

M^{me} Perler comprend que sa question porte sur la DPBA.

Il acquiesce mais souhaiterait avoir un nombre approximatif.

Le président cite le projet de budget 2023 et lui indique que l'AGCM qui fait partie du département compte en 2022 118,5 postes.

M^{me} Perler indique qu'il y a 247,9 équivalents temps plein (ETP) dans le département.

Il s'étonne du 0,9 de ce chiffre.

M. Marostica lui indique qu'il s'agit des ETP.

Page 129

Une commissaire se questionne concernant la création d'un nouveau poste d'ingénieur civil en charge des ouvrages d'art et de sa nécessité au sein du département.

M^{me} Perler explique que les ouvrages d'art concernent tous les ponts entretenus par la Ville. Le Contrôle financier et l'AGCM ont étudié cette question de manière approfondie à la suite du rapport de gestion des risques, lequel en a donc déduit des risques importants quant à l'entretien des ponts. Ce rapport a enfin permis d'octroyer un poste d'ingénieur civil qui pourra planifier l'entretien des ponts.

La commissaire demande si une personne sera suffisante.

M^{me} Perler indique qu'actuellement cette tâche est effectuée à 25% par un collaborateur de l'AGCM mais que ce nouveau poste permettra de s'y consacrer à 100%. Il s'agit d'une phase d'expérimentation afin d'évaluer la pertinence de ce nouveau poste.

La commissaire se demande ce qu'il en est du nouveau PFI.

M^{me} Perler répond que le nouveau PFI est en cours de validation auprès du Conseil administratif et qu'il sera transmis au Conseil municipal.

Le président demande s'il devra être validé par les commissions spécialisées.

M^{me} Perler répond que si le Conseil municipal décide son renvoi aux commissions spécialisées, il sera présenté à la commission pour d'éventuelles remarques ou recommandations mais ne fera pas l'objet d'un vote.

Prises de position et vote

Le Parti libéral-radical déclare clairement refuser le projet de budget 2023. Il n'envisage pas d'accepter un budget qui est systématiquement faux chaque année. Selon lui, le projet de budget 2023 présenté lors de la présente séance, ainsi que le projet de budget 2022 sur lequel il est basé, sont tous deux déconnectés de la réalité. Il prend pour preuve que le budget 2022 ne correspond souvent pas à la réalité des comptes 2021 et pense que le projet de budget 2023 sera également faux, ce qu'il considère déplorable. Il évoque les revenus qu'il estime exagérés ainsi que les charges qui sont, selon lui, volontairement sous-évaluées. Il relève la gravité de la situation et l'impuissance des conseillers municipaux, qui assistent chaque année à un drame, selon lui. Il explique en être à sa troisième année de séance du budget au sein de la commission des travaux et a l'impression de finir par poser des questions rhétoriques car il anticipe déjà les réponses qui seront données. Il répète ne pas voter favorablement le projet de budget 2023 car il estime qu'il ne correspond pas à la réalité.

L'Union démocratique du centre parle de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui est, pour eux, un échec. Le projet de budget, qui est calqué sur une stratégie optimiste, ne correspond pas à la réalité. Le représentant du groupe mentionne brièvement la guerre en Ukraine et relève que le projet de budget 2023 ne prend notamment pas en compte la situation mondiale actuelle. Il évoque la destruction du projet Nord Stream et l'impact que cela va avoir, notamment une pénurie de gaz. De plus, il parle de la transition écologique et de l'urgence climatique décrite dans le budget. Il s'est déjà exprimé sur ce point lors de précédentes séances; l'idée d'urgence climatique a été rejetée étant donné qu'elle est, pour eux, un fantasme. Il rejoint les arguments avancés par le Parti libéral-radical et refuse donc également le projet de budget 2023.

Le Mouvement citoyens genevois se rallie largement à l'Union démocratique du centre et au Parti libéral-radical et refuse le projet de budget 2023.

Le Centre décide de s'abstenir. Pour eux, le processus budgétaire se termine au mois de décembre. Ils n'en sont qu'à une étape et ils peuvent encore influencer sur ce projet de budget 2023. Ils s'interrogent sur la sincérité de certains postes; ce sont des interrogations récurrentes. De plus, ils relèvent la question de la sous-évaluation de certaines charges qui les laissent pantois. D'autant plus que la situation actuelle est marquée par une grande incertitude sur le coût des matériaux et de l'énergie et que l'on sait déjà que l'on s'achemine vers une explosion des coûts.

Les Verts acceptent ce projet de budget 2023 car il est dans un contexte de retour à l'équilibre. La Ville et le département ont dû faire des arbitrages afin de rentrer dans la jauge des 33 millions de déficit. Ils ont dû faire un choix de rééquilibrer sur le budget et non sur les comptes. Avec les prévisions fiscales, ils espèrent qu'il y aura de bonnes surprises avec des nouvelles entrées qui permettront d'ajuster des lignes et des services qui en ont besoin. Ils rappellent qu'il s'agit d'un processus budgétaire et que le Conseil administratif a fait au mieux avec l'argent à disposition.

Le groupe Ensemble à gauche reconnaît que la magistrate n'a pas pu répondre à toutes les questions et en particulier aux siennes. Il est d'accord avec les imprécisions de ce projet de budget. Il ajoute que la problématique des 2 millions de l'Etat est tout de même étonnante. Il accepte donc le projet de budget mais du bout des lèvres.

Le Parti socialiste annonce que le groupe semble être quelque peu coupé en deux et va donc, pour la symbolique et pour marquer le coup, donner la liberté de vote sur cet objet. Deux commissaires vont donc accepter le projet de budget et deux vont s'abstenir, cela afin de signifier ce qui a été mentionné précédemment à propos des chiffres. Il ajoute qu'il y a énormément de données peu claires, de chiffres exagérés ou sous-estimés et que la commission avance à tâtons depuis des années. Il termine en ajoutant qu'il faut arriver à trouver des solutions.

Vote

Les commissaires sont favorables à la proposition PR-1550 par 6 oui (3 Ve, 1 EàG, 2 S) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (2 LC, 2 S).

*19 octobre 2022***Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2023.****Rapport de M^{me} Danièle Magnin.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 septembre 2022. La commission, sous la présidence de M^{me} Alia Chaker Mangeat, a étudié cet objet les 26 septembre et 3 octobre 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité et la précision de son travail.

Glossaire

DCTN	département de la culture et de la transition numérique
ACG	Association des communes genevoises
CTC	commission des travaux et des constructions
MAH	Musée d'art et d'histoire
MHN	Musée d'histoire naturelle
MEG	Musée d'ethnographie de Genève
CJD	Conservatoire et Jardin botaniques
SEVE	Service des espaces verts
CAC	Centre d'art contemporain
FMAC	Fonds municipal d'art contemporain
BAC	Bâtiment d'art contemporain
CPG	Centre de la photographie Genève
MAMCO	Musée d'art moderne et contemporain
CODHA	Coopérative de l'habitat associatif, agence immobilière
DPBA	Direction du patrimoine bâti
CMAI	Centrale d'achat et d'impression
BM	Bibliothèque municipale
BGE	Bibliothèque de Genève
TMG	Théâtre des marionnettes de Genève
Atelier 5 MAG	Atelier de création et de recherche pour artistes dans le domaine de la danse, de la performance ou des arts circassiens (du cirque)
Groove	salle de concerts et de spectacles, rue des Gazomètres
CPEG	Caisse de pension de l'Etat de Genève
Le Commun	Palais des congrès et centre d'expositions à Genève, 10, rue des Vieux-Grenadiers

Séance du 26 septembre 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), M^{me} Marie-Aude Python, directrice du DCTN, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, M^{me} Anne Mathieu, administratrice au DCTN, M. Christian Tchannen, administrateur au Service culturel (SEC), et M. Jakob Graf, conseiller culturel au SEC

M. Kanaan relate que la Ville de Genève, comme toutes les collectivités publiques, subit les effets de l'inflation et de la crise énergétique. Au moment de la construction du budget 2023, il a fallu intégrer d'emblée 30 millions de francs de dépenses supplémentaires en charges contraintes. Malgré cela, la Ville de Genève prévoit toujours de revenir à l'équilibre d'ici 2028 conformément aux règles issues de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). Malgré la priorité donnée au social (ouverture de places de crèche et municipalisation, augmentation de l'offre parascolaire, financement du «sans-abrisme») et à la mise en œuvre de la Stratégie climat, le DCTN a pu maintenir ses prestations. Au-delà du projet de budget 2023 pour le fonctionnement, l'année 2023 verra aussi des investissements majeurs liés à des rénovations d'équipements et à l'assainissement général.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la feuille de route du DCTN pour la législation en cours, il est prévu de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance pour les grandes institutions culturelles. Le premier axe concerne le développement de la participation culturelle. L'enjeu est d'augmenter et de diversifier les publics.

Le deuxième axe concerne le soutien à la création culturelle. Genève ayant la chance d'avoir un terreau riche et innovant en la matière, il faut trouver de nouvelles manières d'organiser ce soutien. Le troisième axe porte sur l'implication des acteurs culturels dans les débats de société et le quatrième axe sur la politique numérique de la Ville de Genève.

Pour 2023, il faut prendre en compte la mise en œuvre de l'initiative IN 167, «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», qui prévoit un rôle plus affirmé du Canton dans le cofinancement des institutions, le cofinancement de la création et le copilotage de la politique culturelle sur le territoire genevois. Actuellement, la négociation au sein du comité de pilotage a beaucoup avancé.

La Ville de Genève est représentée par M. Gomez et M. Kanaan, l'Association des communes genevoises (ACG) par M^{me} Lammar et M. Vonlanthen et le Canton par M^{me} Fontanet et M. Apothéloz. A ce stade, le comité dispose d'un avant-projet de loi. Du point de vue de la Ville de Genève, ce texte va dans la bonne direction puisqu'il rétablit le principe d'un travail en collaboration avec le Canton. Il abroge les lois de 2013 et 2015 pour en faire une loi cohérente sur la politique culturelle. Même s'il ne faut pas s'attendre à des miracles au niveau financier, le Canton revient dans le jeu, sous réserve de validation du Grand Conseil.

M^{me} Koelliker relate que le chantier du Musée d'histoire naturelle (MHN) devrait démarrer au début de l'année prochaine. Pour le Musée d'art et d'histoire (MAH), la CARTS sera bientôt saisie du crédit d'étude et de concours, avant la fin de l'année. Pour la Bibliothèque de Genève (BGE), le crédit d'étude et de concours est examiné par la commission des travaux et des constructions (CTC). Il est important d'aller de l'avant dans ce projet étant donné que les collections sont mises en péril par l'état technique du bâtiment. Si le Conseil municipal approuve le crédit d'étude et de concours, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) pourrait lancer le concours au printemps 2023 et choisir un projet lauréat à la fin 2023. Comme avec le MAH, le DCTN a essayé de travailler avec les milieux associatifs concernés.

D'ici le début de l'année 2023, le Conseil municipal devrait être saisi du crédit de rénovation des machineries du Grand Théâtre (GTG). Il s'agit essentiellement d'une opération de mise en sécurité des équipements mécaniques et hydrauliques. Pour le Bâtiment d'art contemporain (BAC), le Conseil municipal sera bientôt saisi d'un crédit d'étude complémentaire, étant donné que le crédit d'étude, qui remonte à 2011, ne permet pas d'aller au bout de l'élaboration du projet. L'objectif est toujours de finaliser le projet en 2023 et de déposer un crédit de construction au début de l'année 2024. A ce stade, un financement privé assez important est confirmé. Enfin, le Conseil municipal devrait être saisi début 2024 d'un crédit de rénovation et de reconstruction du Casino Théâtre. Ce projet devrait être finalisé en 2023.

M. Kanaan indique que la réalisation de ces objets permettra d'arriver à la fin d'un cycle important d'investissements. A noter que la Ville de Genève est en négociation avec le Canton pour une contribution en investissements pour le MAH, la BGE et le GTG.

La présidente s'enquiert de l'avenir du Pavillon de la danse.

M. Kanaan rappelle que la convention négociée par M. Pagani prévoit que le Pavillon de la danse reste à la place Sturm jusqu'en 2026. Pour l'instant, les craintes du voisinage se sont apaisées. Certains riverains ont même sollicité le pavillon pour organiser des événements.

Une commissaire demande pourquoi le Pavillon de la danse ne peut pas rester à la place Sturm.

M. Kanaan répond que la place Sturm n'est pas une zone constructible. L'emplacement du Pavillon de la danse à cet endroit constitue une solution provisoire.

M^{me} Koelliker relève qu'il existe une clause dérogatoire qui permet de construire un équipement d'intérêt public sur la zone de verdure.

M. Kanaan rend hommage à l'Association pour la danse contemporaine (ADC) qui a réussi à expliquer ses missions au voisinage.

Parmi les fils rouges de la politique culturelle se trouve la sortie de crise. En résumé, les institutions s'en sont plutôt bien sorties grâce aux aides pour le Covid. En revanche, toutes les personnes travaillant à titre d'intermittent ou d'indépendant ont beaucoup souffert de la crise. Heureusement, le Conseil municipal a voté un montant de 500 000 francs pour les bourses de 2022, complétant les 2 millions votés en 2021. Il n'empêche que cet hiver risque de connaître des restrictions, peut-être liées à une nouvelle vague de Covid, mais surtout à la pénurie d'énergie.

En cas de crise énergétique, le milieu culturel sera l'un des premiers à subir des restrictions de consommation électrique. Par ailleurs, la pandémie a permis une prise de conscience non seulement de la précarité d'artistes intermittent-e-s ou indépendant-e-s, mais aussi sur la problématique du bénévolat forcé de certaines équipes dans le secteur culturel. Ce genre de système ne peut pas être durable. Pour remédier à cette situation, le DCTN a décidé de continuer à proposer d'accorder des soutiens accrus pour un certain nombre de structures, dont le Théâtre de l'Usine et le Festival Filmar.

De manière générale, il est normal que la Ville de Genève s'intéresse à l'enjeu des rémunérations et des conditions de travail étant donné qu'elle est le principal financeur de l'offre culturelle. Pour rappel, 50% des budgets publics pour la culture en Suisse provient des communes et donc des Villes. Par conséquent, la manière dont ces dernières définissent les conditions de financement est cruciale. Pour donner l'exemple, la Ville de Genève a mené ensemble avec les faïtières professionnelles des études dans le but de définir des barèmes adéquats tenant compte de la diversité des arts.

A ce stade, les arts de la scène ont des grilles relativement bien définies, de même que les musiques classiques. Ce n'est pas le cas des arts visuels et des arts plastiques, par exemple, ni des musiques actuelles. D'autre part, il est important que les institutions cantonales et fédérales fassent leur part du travail. En l'état, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) traite mal les métiers de la culture et l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) rend particulièrement difficile l'accès au statut d'indépendant. L'accord entre la Ville de Genève et le Canton portera aussi sur ces sujets.

En parallèle, la Ville de Genève mène une bataille via le Dialogue culturel national pour que Berne prenne enfin ses responsabilités en matière d'assurances sociales et de chômage. En ce qui concerne le soutien à la création, la Ville de Genève adapte en permanence ses dispositifs à la réalité du terrain. Aujourd'hui, il est obsolète de parler de pluridisciplinarité étant donné que les artistes ont tendance à combiner de toute manière les arts et les technologies.

Enfin, la Ville de Genève a renforcé le budget dédié aux bourses d'aide à la recherche. Les artistes ont besoin d'avoir des instruments qui les soutiennent dans leur recherche et leur travail au sens large.

M^{me} Mathieu énonce que le budget de la culture a été diminué de 200 000 francs, ce qui représente une baisse de 0,08% du budget total. Au niveau des subventionnés, le budget a été augmenté d'environ 400 000 francs. La charge nommée «contrainte» concerne le complément du loyer de la BGE pour le dépôt de ses collections précieuses. Le contrat étant en force, il faut compléter les six mois d'une année pleine. Ensuite, on constate deux diminutions significatives. D'une part, la Nuit de la science ne figure pas au budget étant donné qu'il s'agit d'une manifestation biennale. D'autre part, des mesures d'économies touchent les institutions muséales. Un travail d'analyse concerté a été effectué pour cibler les diminutions.

M. Kanaan note que les mesures d'économies financent l'augmentation des subventions. En résumé, le budget culturel proposé restera neutre cette année. En ce qui concerne les augmentations nettes, on trouve Halle Nord qui est un lieu d'exposition très important pour la scène locale et qui fonctionne avec des moyens beaucoup trop faibles. L'AMR qui souhaite remplir ses obligations en matière de rémunération, le Centre de la photographie (CPG) qui reprend la biennale No'Photo, les Athénéennes qui est un festival en pleine évolution, le festival Filmar qui fait un travail exceptionnel de prospection de fonds et de gain de public avec des équipes beaucoup trop modestes, le festival de musiques urbaines Groove'n'move qui accueille un public de 15-25 ans et le Mapping qui bénéficiera d'un transfert de la ligne des manifestations pluridisciplinaire.

On trouve des nouvelles lignes nominales avec parfois des augmentations. Parmi elles, on trouve l'ensemble baroque Gli Angeli qui bénéficie de la création d'une nominale et d'une augmentation de 60 000 francs, le Théâtre de l'Usine et le festival Electron.

En matière d'art contemporain, on trouve deux manifestations en alternance, à savoir la Biennale des espaces d'art indépendants de Genève (BIG) et Sculpture Garden. Ce soutien en alternance est intéressant étant donné que la première promeut la création locale et que la seconde fait rayonner Genève au niveau international.

A noter également que le DCTN augmente de 100 000 francs le budget dédié aux bourses d'aide à la recherche et aux résidences d'artistes. Quant au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), le budget renforce l'entretien des œuvres dans l'espace public.

Comme annoncé par M^{me} Mathieu, les principales économies sont réalisées sur les musées et les institutions patrimoniales. En déménageant l'année prochaine à l'avenue Bovy-Lysberg et grâce au soutien d'une fondation privée, l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) va pouvoir faire des économies sur son loyer. En ce qui concerne l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), l'idée n'est pas de supprimer le soutien, mais de répondre à leurs demandes d'une année à

l'autre sur la base des lignes dédiées à la musique classique. Idem pour le chœur Liederkrantz-Concordia. Enfin, des économies vont être réalisées sur le Festival du film oriental de Genève (FIFOG). Ce dernier connaît les recettes tierces les plus faibles et sa billetterie est quasi inexistante. S'ajoutent à cela des difficultés à entreprendre et à maintenir des collaborations avec des partenaires.

Questions des commissaires

Une commissaire s'enquiert du nouveau poste créé pour le MEG.

M. Kanaan indique qu'il s'agit d'un poste de régisseur. Jusqu'à présent, le Musée d'ethnographie (MEG) faisait appel à des mandataires. Etant donné que le procédé était instable par rapport à la connaissance du métier, le MEG a décidé de convertir une masse 31 en 30. La création du poste de régisseur est compensée par des économies sur les lignes 31.

M^{me} Mathieu précise que le poste est dédié à la production d'expositions.

M^{me} Koelliker ajoute que le rythme des expositions va être modifié avec l'arrivée de la nouvelle directrice. La partie consacrée aux expositions permanentes va être réduite pour laisser une plus grande place aux expositions temporaires. Il était donc important d'avoir un poste supplémentaire en interne.

Une commissaire aimerait connaître le nombre de postes au MEG.

M^{me} Python répond qu'il compte environ 46 collaborateurs et collaboratrices fixes et un poste vacant en cours de recrutement.

M. Kanaan indique que M^{me} Carine Durand, directrice, a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2022.

Une commissaire demande s'il existe des garde-fous dans les procédures d'appels d'offres pour éviter des coûts de projet trop élevés. Il semblerait que le lauréat du concours pour le projet du MHN était le plus cher des candidats, avec 500 000 francs de différence avec le deuxième.

M. Kanaan propose de transmettre cette question au DACM. De manière générale, le choix d'une entreprise bon marché dans une procédure AIMP comporte des risques. L'entreprise lauréate peut lâcher le projet en cours ou faire du dumping. A noter que les pondérations sont multicritères (prix, respect des conventions collectives, origine, etc.).

M^{me} Koelliker précise que plusieurs entreprises ont été choisies pour le projet du MHN.

Une commissaire demande si le montant économisé sur la biennale, de 342 000 francs, sera inscrit au budget de l'année prochaine.

M. Kanaan répond par l'affirmative. La Nuit de la science alterne avec la Fureur de lire et Poésie en ville. Il se trouve que la première est plus coûteuse que l'autre. Le DCTN est en train de réfléchir à un moyen d'éviter ce jeu d'aller-retour dans les budgets. Les règles comptables sont tellement strictes que les dépenses doivent être prises dans l'année où elles ont lieu.

Une commissaire aimerait avoir le détail des subventions attribuées dans le pot création conventionnée.

M. Kanaan indique que les projets ponctuels sont soumis dans les différents arts. Beaucoup de compagnies essayent de passer aux modes de soutien par le biais d'une convention afin d'avoir une plus grande stabilité. Le DCTN concrétise ces demandes s'il y a une certaine durabilité et un projet solide, qui a déjà fait ses preuves. Une convention dure entre trois et quatre ans. En parallèle, le DCTN crée des nominales pour des entités témoignant d'une plus grande stabilité. Il faut savoir qu'une entité qui reçoit une nominale ne bénéficie plus d'autres soutiens, sauf rares exceptions.

Une commissaire demande si la création conventionnée est accompagnée d'une augmentation du soutien.

M. Kanaan répond que cela dépend des cas. Lorsqu'une entité est soutenue depuis un certain temps, le DCTN peut envisager une convention. L'avantage est que cela permet de définir des objectifs communs et d'avoir un suivi sur quatre ans, avec possibilité de négocier une augmentation si c'est justifié et que les ressources le permettent.

Une commissaire aimerait avoir la liste des entités conventionnées.

M. Kanaan répond favorablement à la demande, tout en rappelant que toutes les conventions en vigueur sont sur le site du département.

Une commissaire constate des augmentations sur les soutiens conventionnés au détriment des pots communs de soutien au non-conventionné.

M. Graf précise que les soutiens conventionnés et les soutiens ponctuels étaient pris sur une ligne nommée «soutien aux manifestations». La création de la ligne «soutien conventionné» permet une clarification.

Une commissaire a entendu que certains artistes invités par l'OCG ou l'OSR ont pu voir leur cachet multiplié par trois, quatre ou cinq entre les deux entités.

M. Kanaan ne dispose pas de telles informations. Cette information reste étonnante étant donné que les barèmes d'engagement sont relativement standards dans ce domaine.

Une commissaire rapporte que l'OSR a tendance à accepter la demande de l'artiste sans négociation. Il s'agit d'une question de prestige. Quant à l'OCG, il procède de la manière opposée.

M. Kanaan fait part de son étonnement quant à cette pratique. Le directeur de l'OSR doit certainement négocier les cachets. En revanche, il est vrai que les musiciens permanents de l'OSR sont mieux payés que les musiciens permanents de l'OCG. Cela peut s'expliquer en partie par la vocation internationale de l'OSR.

Une commissaire note que des liens d'amitié peuvent expliquer que des artistes invités demandent un cachet plus modeste qu'à l'accoutumée. Ensuite, elle aimerait avoir des précisions sur les demandes de soutien refusées par le DCTN.

M. Kanaan répond qu'il est difficile d'établir la liste de tous les projets refusés. Il peut en revanche fournir des ratios par fonds. Il arrive qu'un projet refusé la première fois soit admis la fois suivante. Le fonds qui se porte le moins mal est celui du théâtre. Un projet de théâtre qui correspond qualitativement et structurellement aux critères est en général accepté. A noter enfin que plusieurs projets peuvent être refusés pour des questions territoriales (projet situé hors du territoire de la Ville de Genève).

M. Graf ajoute que les dossiers sont examinés par des commissaires externes. Outre les questions de territorialité, les projets peuvent aussi être refusés lorsque le DCTN n'arrive pas à les faire correspondre à de la création ou à de la manifestation.

Une commissaire rapporte que, lors d'une précédente audition, une entité a expliqué que l'obligation de rembourser une partie du soutien empêchait la continuation de son travail. En effet, cette règle ne lui permettait plus de réserver des artistes plusieurs années à l'avance.

Un commissaire précise qu'il s'agit des Concerts de la cathédrale.

M. Kanaan estime qu'il doit s'agir d'un malentendu. Il est admis de faire des provisions si elles sont justifiées. Au moment de l'élaboration des comptes, l'entité est contactée pour apporter des précisions.

M. Graf précise que l'entité qui n'a pas dépensé l'entier de son soutien ponctuel doit rembourser au prorata des frais de projets. Une fois que l'entité est conventionnée, elle a le droit de mettre en réserve un quart des charges annuelles.

Une commissaire s'enquiert du début du traitement du plan financier d'investissement (PFI).

M. Kanaan répond que le PFI devrait être adopté par le Conseil administratif ce mercredi. Le Conseil municipal devrait le recevoir à la première session de novembre.

Une commissaire fait part de son scepticisme quant à l'implication du Canton dans la culture. Les échecs successifs ne semblent pas présager d'une grande

réussite. Elle aimerait donc savoir ce que la Ville de Genève peut réellement attendre des discussions qu'elle mène actuellement avec le Canton.

M. Kanaan comprend ce scepticisme. Il est vrai qu'une partie de la classe politique cantonale est peu encline à s'engager dans la politique culturelle. Toutefois, tout cela est en train d'évoluer. Certains se rendent compte que la culture est un atout majeur de promotion du Canton. Le fait que le Canton de Vaud soit autant fier de sa Plateforme 10 a fait bouger les lignes. A Genève, on peut espérer arriver à un accord raisonnable en matière de politique culturelle. Il est clair que la Ville de Genève ne va pas voir ses charges baisser du jour au lendemain. En revanche, elle ne sera plus la seule entité à être sollicitée.

Le fait que la culture représente 22% du budget de la Ville de Genève est malsain. Il est sain d'avoir un partenaire important comme le Canton qui s'engage. D'autre part, les communes ont toujours affirmé qu'elles étaient prêtes à envisager des charges supplémentaires si elles avaient les compétences adéquates. Force est de constater que le Conseil d'Etat avait jusqu'à présent une vision purement comptable de la culture. Le jour venu, les conseillers municipaux devront commencer à discuter avec les députés qui s'intéressent à la politique culturelle. Une fenêtre d'opportunité semble possible. M. Kanaan reviendra à la CARTS avec plus d'informations sur les négociations avec le Canton en temps voulu.

Un commissaire remarque qu'il est particulier de mettre une déduction sur un événement bisannuel qui, par définition, sera de nouveau inscrit l'année suivante.

M. Kanaan répond que le procédé découle d'obligations comptables. Ce qui compte c'est que le budget culturel soit neutre, hormis les manifestations bien-nales et les charges contraintes liées au dépôt de la BGE. Le DCTN cherche un moyen d'améliorer cette façon de présenter les informations.

Un commissaire demande si le magistrat est au courant des soucis que rencontrent les gestionnaires de la salle Le Groove. Il semblerait que le montant de 150 000 francs reçu la première année soit insuffisant pour mener à bien leur mission.

M. Kanaan fait part d'une certaine irritation à ce sujet. Sans remettre en question la qualité de son projet, l'équipe a répondu à l'appel d'offres en disant qu'elle allait y arriver. Le fait de signer pour un montant donné et de demander plus d'argent par la suite peut s'apparenter à du dumping.

M. Graf remarque que l'équipe n'a pas terminé sa première année d'engagement. Elle a dû réunir un certain nombre de fonds pour investir dans du matériel mobilier. Cela complique la visibilité sur l'année complète. Comme le projet bénéficie d'une subvention de fonctionnement, il reste possible de demander un soutien pour des événements. Le Service culturel (SEC) suit avec beaucoup d'attention le déroulement du projet.

M. Kanaan souligne que le but est que le projet fonctionne. Il est un peu tôt pour tirer des conclusions. Toutefois, le cadre doit être respecté. Il serait problématique d'octroyer plus d'argent au lauréat avant même la fin de l'année alors que certains concurrents n'ont pas pu articuler les mêmes montants lors du concours. Dans tous les cas, le SEC est en discussion avec l'équipe.

Un commissaire comprend que l'équipe a le droit de faire des demandes pour des projets culturels.

M. Graf précise que les coproductions pourraient bénéficier d'un apport ponctuel. Cet apport serait octroyé au coproducteur.

Un commissaire demande s'il est possible de bénéficier d'une ligne nominale et d'une convention.

M. Kanaan répond par l'affirmative. Les soutiens sont de trois ordres. Il y a les soutiens ponctuels pour un projet défini dans le temps, les conventions sur plusieurs années sans ligne nominale et les lignes nominales. Ces dernières ne sont pas possibles sans convention et ne permettent pas de toucher d'autres aides, sauf exceptions.

Une commissaire demande quelle est la part du budget de la culture allouée à la création musicale francophone. À l'intérieur des musiques actuelles, on peut suivre facilement les subventions liées au jazz et au rock. Ce n'est pas le cas pour la chanson.

M. Graf répond qu'il est compliqué d'apporter des informations à ce sujet. Les terminologies utilisées comprennent les musiques actuelles ainsi que la musique classique et contemporaine. Le SEC ne dispose pas des outils pour classer les soutiens par style. À Genève, la chanson est soutenue par l'Association de soutien à la musique vivante (ASMV). La Ville de Genève dispose d'une convention avec la commune de Carouge pour soutenir le festival Voix de Fêtes. Ce dernier fait la part belle au rap francophone depuis plusieurs années. L'équipe Colors y est bien représentée. En ce qui concerne le rock, le label Cheptel promeut le rock francophone. Les soutiens à Colors et à Cheptel se trouvent dans les ponctuels. Le DCTN soutient également Catalyse.

Une commissaire demande s'il n'est pas problématique de soutenir le fonds des musiques actuelles sans s'assurer que toutes les musiques soient représentées à parts égales. Finalement, le Conseil municipal a peu de contrôle sur l'utilisation de ce fonds.

M. Kanaan répond qu'il n'est pas favorable à l'idée de faire des répartitions égales à l'avance. Les styles se mélangent et certains artistes sont de plus en plus inclassables. Le fait de procéder à des quotas risque de provoquer un tollé dans le milieu de la scène. En revanche, il est vrai que les statistiques devraient être

plus poussées. Il serait intéressant de définir qui est soutenu dans la durée. Il faut souligner que le SEC soutient avec conviction les projets francophones de qualité. L'ASMV pourrait apporter des informations sur la scène.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la manière dont les économies ont été réalisées sur la culture. Elle demande si le DCTN avait prévu une diminution à l'avance ou s'il a effectué des coupes au moment de la discussion avec le Conseil administratif, en fonction des besoins des institutions.

M. Kanaan répond que les deux processus vont de pair. Cette année, le Conseil administratif n'avait pas de marge pour augmenter le budget culturel de manière conséquente. Le DCTN a donc évalué les demandes d'augmentation tout en anticipant des économies possibles. Au niveau du calendrier, les services ont rendu leurs demandes d'augmentation au printemps. Ces demandes ont ensuite été annoncées par les magistrats. Une première discussion a eu lieu en juin pour repérer les enjeux. Après avoir pris connaissance des recettes à la fin juillet, les magistrats se sont réunis pendant quatre ou cinq jours pour procéder aux arbitrages. Un deuxième tour de discussion aura lieu fin octobre suite à la communication des nouvelles prévisions fiscales.

Il faut relever que beaucoup d'augmentations ont pour objectif de solidifier des structures fragiles mais importantes comme Filmar, le Théâtre de l'Usine ou Halle Nord. Ces augmentations doivent leur permettre de rémunérer correctement les artistes et les équipes. A noter enfin que deux structures mériteraient une augmentation, à savoir la Cave 12 et le TMG. Or, le Canton s'y intéresse beaucoup. Si un accord est trouvé avec le Canton, ces deux structures pourraient bénéficier d'une cogestion. La Ville de Genève n'a donc pas intérêt à augmenter leur subvention pour 2023 car cela donnerait encore plus d'argent au Canton.

Une commissaire regrette que le DCTN fasse prendre des risques à ces deux institutions étant donné que la Ville de Genève n'est pas certaine d'aboutir à un accord avec le Canton. Jusqu'à présent, ce dernier n'était pas sûr de vouloir s'investir dans la culture.

M. Kanaan souligne que la situation est en train de changer. A un moment, la Ville de Genève doit savoir si elle souhaite ou non que le Canton s'investisse dans la culture.

Une commissaire demande si le TMG peut faire faillite s'il n'arrive pas à boucler son budget.

M. Kanaan répond par la négative. M^{me} Salerno lui a énoncé les besoins du TMG l'hiver passé. La demande est justifiée. Le TMG souffre d'un manque de ressources, notamment administratives et comptables. Toutefois, il est possible de trouver des arrangements temporaires. Il est important d'attendre les arbitrages

de la fin du mois d'octobre car le Canton a déjà émis des hypothèses sur les structures qu'il pourrait soutenir dès 2024.

Une commissaire demande si le soutien apporté au TMG pourrait être remplacé par une ponctuelle.

M. Kanaan répond qu'il est possible de faire une dérogation. Pour prendre un exemple, une structure disposant d'une ligne nominale qui établit une innovation numérique pourrait accéder au fonds numérique ou au fonds aggro. En revanche, un théâtre qui a une ligne nominale n'a pas accès au fonds ponctuel théâtre.

Un commissaire s'enquiert des coûts de la rénovation de la machinerie du GTG.

M. Kanaan répond que les coûts s'élèvent à ce stade à 38 millions de francs. Toute la machinerie doit être remplacée. Le DCTN a l'espoir de recevoir de l'argent du fonds intercommunal, de privés et du Canton.

Un commissaire demande s'il aurait été possible de diminuer le soutien au GTG étant donné que cela a été fait pour l'OSR et l'OCG.

M. Kanaan répond que le GTG a une situation financière extrêmement serrée. Lorsque la Ville de Genève accorde des mécanismes salariaux à son personnel, la Fondation du GTG (FGTG) est tenue de faire de même pour son personnel, sans recevoir un franc de plus. En 2023, la Ville de Genève va accorder 2% d'indexation, ce qui représente beaucoup plus que les annuités. S'ajoutent à cela des surcoûts énergétiques à hauteur de 500 000 francs étant donné que la Ville de Genève a transféré à la FGTG la gestion des fluides en 2019.

Un commissaire s'enquiert de la marche à suivre pour faire une demande de soutien ponctuel.

M. Kanaan répond que la marche à suivre se trouve sur le site de la Ville de Genève. Il enverra les liens à la CARTS. Les formulaires sont adressés au SEC qui transmet les demandes aux commissions concernées.

Un commissaire demande si le fait que son nom apparaisse dans les demandes de compagnies théâtrales peut pénaliser des demandes ponctuelles à titre individuel.

M. Kanaan répond par la négative. Chaque projet est pris pour lui-même. La commission examine la qualité artistique, le ratio entre le budget et l'emploi, les salaires et le cofinancement. La plupart des projets refusés ont une chance de passer la fois suivante.

M. Graf relève que le SEC reçoit beaucoup de demandes. Même si les refus ne sont pas motivés, il est possible d'avoir un retour par téléphone.

M^{me} Mathieu annonce qu'un nouveau portail sera mis en ligne en janvier 2023. Le volet subvention sera la première étape de ce projet de mise à jour du système de gestion. Dans ce cadre, un portail pourra diriger tous les demandes de subvention vers les bons guichets.

Un commissaire prend l'exemple des Athénéennes pour demander si les critères définis pour obtenir une subvention nominale étaient impératifs (expérience, montant de la subvention).

M. Kanaan répond par la négative. Au fil des années, le festival des Athénéennes a trouvé son public. A court terme, le DCTN n'avait pas la marge de manœuvre pour lui accorder 200 000 francs. Le soutien actuel se trouve dans le fonds des manifestations. En revanche, le festival pourrait bénéficier d'une convention à terme.

M. Graf confirme que l'idée est d'évoluer vers une convention dans un premier temps. Pour le moment, l'augmentation viendra du fonds ponctuel. Il n'est pas prévu de créer une ligne nominale pour les Athénéennes. En général, les lignes nominales prévoient un renouvellement de la direction des institutions. Cette question se pose lorsqu'un projet s'institutionnalise.

M. Kanaan ajoute que la question de la direction se pose tôt ou tard. Les directions ne doivent pas être éternelles. La création d'une nominale prévoit des règles de renouvellement de gouvernance.

Un commissaire rapporte que les Concerts de la cathédrale ont dû rembourser à la Ville 38 500 francs en trois ans après avoir reçu une subvention de 33 000 francs. Il demande si la règle de restitution doit être assouplie étant donné qu'elle ne permet pas à l'association de conclure à l'avance des contrats avec des artistes.

M. Kanaan répond que ce type de problème est assez rare. Il vérifiera ce cas au plus près et reviendra auprès de la commission.

La présidente demande si les festivals qui bénéficient d'une ligne nominale doivent mettre leur direction au concours.

M. Kanaan répond par l'affirmative. La mise au concours est publique. Par ailleurs, ce sont les entités qui définissent les durées de mandat. Le cas historique est celui de la Fondation d'art dramatique (FAD) qui avait opté pour un renouvellement sur dix ans en trois périodes: quatre ans, puis deux fois trois ans. L'idée est de ne pas laisser une direction s'installer trop longtemps.

La présidente demande si la Ville prend en compte les années passées avant la création d'une ligne nominale.

M. Kanaan répond que la mise au concours ne s'applique pas rétroactivement. La Ville demande à la structure de préciser certaines règles au gré des renouvellements de convention.

M. Graf ajoute que cela explique pourquoi le SEC a d'abord proposé une convention à la direction des Athénéennes.

Un commissaire demande si le projet de budget convient au magistrat et s'il est suffisant pour faire tourner la culture à Genève.

M. Kanaan répond que le DCTN a pu maintenir les prestations et faire quelques gestes. Il communiquera en novembre la mise à jour des données sur l'économie culturelle et créative à Genève. Le rapport de 2017 a révélé que la culture est une branche économique majeure. Cela explique en partie que le Canton commence à s'y intéresser. Genève dispose de très bonnes écoles comme la Haute école d'art et de design (HEAD) et bénéficie d'une production culturelle impressionnante. Si l'on souhaite que les acteurs culturels soient rémunérés décemment, il faudra des moyens financiers supplémentaires. Le Canton a annoncé 11 millions de francs sur quatre ans. En résumé, c'est oui pour les tâches urgentes, et non à terme.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur la participation du Canton aux futurs travaux de la BGE et de la machinerie du GTG.

M. Kanaan répond que le Canton sait que la Ville de Genève souhaite qu'il participe aux projets d'investissement pour la BGE, le GTG et le MAH. Le fait que la Ville de Genève vote les crédits d'étude n'est pas grave puisque ces derniers sont intégrés au calcul des crédits de réalisation. En ce qui concerne la BGE, le crédit principal est estimé à 110 millions de francs. Une fondation privée a déjà annoncé un soutien de 25 millions de francs. Il faudrait que le Canton s'approche de la moitié du solde. Quant au crédit du projet du GTG, il est estimé à 38 millions de francs. Là aussi, la Ville de Genève ne devrait payer que la moitié de la somme. Pour le MAH, il est encore trop tôt pour faire des estimations. Comme le Canton apporte peu de moyens supplémentaires sur le fonctionnement net, il a admis de soulager la Ville de Genève sur l'investissement.

La présidente demande si la participation des privés à hauteur de 50% pour le projet du MAMCO est confirmée.

M. Kanaan dit que les privés se sont engagés à soutenir le crédit de rénovation à hauteur de 20 millions de francs.

Etude du projet de budget 2023 page par page

Une commissaire aimerait comprendre comment la Ville de Genève compte créer un statut d'artiste.

M. Kanaan répond que cela n'est pas prévu. La Ville de Genève n'est pas maîtresse des lois. Elle est responsable des clauses de financement. Comme les Villes financent la moitié des budgets publics de la culture en Suisse, elles peuvent donner l'exemple en instaurant des barèmes et inciter les entités subventionnées à respecter ces barèmes. Sur le plan genevois, la majeure partie de l'offre culturelle est en lien avec la Ville de Genève. Cette dernière a donc fait des études avec les milieux concernés pour établir des barèmes unifiés par catégorie d'art. En ce qui concerne le statut légal, la Ville de Genève mène des discussions avec les Cantons et la Confédération dans le cadre du Dialogue culturel national.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les pressions qu'exerce la Ville de Genève sur le Canton pour que les statuts changent.

M. Kanaan répond que le DCTN va bientôt publier un rapport pour faire le point de la situation. Le but est de décrire la situation actuelle, les défis et les réponses possibles. Il ne semble pas que l'intermittence à la française soit le meilleur système. En Suisse, les artistes sont soit indépendants, soit salariés. Le premier enjeu est la rémunération. Vient ensuite le statut légal. Il est important de supprimer les barrières d'accès aux aides. Après, il y a des enjeux au niveau de la législation fédérale. Les Villes ensemble font pression sur Berne.

Une commissaire note que des structures artistiques n'ont aucun barème applicable. Elle aimerait savoir sur quelle base le DCTN élabore ces barèmes, notamment pour les musiques actuelles.

M. Kanaan répond que les barèmes sont progressifs. Le DCTN s'est penché sur chaque discipline avec les milieux concernés. Avec la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC), il a travaillé sur les musiques actuelles dans toute leur diversité.

M. Graf ajoute que la FGMC a un mandat pour compléter la grille tarifaire. Cette dernière a émis un certain nombre de revendications. Le DCTN l'a incitée à travailler en concertation avec les faïtières nationales et les milieux concernés.

Une commissaire comprend que les barèmes applicables viendront des faïtières.

M. Kanaan précise que le DCTN veut impliquer les milieux professionnels. Dans le cadre des musiques actuelles, il est important de prendre en compte le temps de création et de répétition.

Une commissaire rapporte que lors d'une séance sur l'avant-projet de loi sur la culture, une personne a proposé de rémunérer de manière différente les artistes suisses et étrangers; étant donné qu'il faut payer la LPP aux Suisses, les étrangers devraient avoir un montant plus élevé (correspondant à ce qui aurait été économisé comme on ne leur paie pas de LPP). Elle demande si cette proposition a été retenue.

M. Kanaan répond que cette proposition lui paraît très étrange. Selon la loi cantonale actuelle, il est prévu de payer la LPP dès le premier franc. Bien que l'intention soit bonne, cette règle a été critiquée par les milieux concernés. Les artistes gagnent tellement peu que la LPP ne leur rapportera pas grand-chose. Le premier enjeu reste la rémunération pour permettre une cotisation.

Une commissaire demande pourquoi le FMAC et le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) ne se réunissent pas.

M. Kanaan relève qu'on peut pousser le raisonnement et fusionner la Ville et le Canton! Il recommande la lecture de *Révolution inachevée – révolution oubliée* écrit par Bernard Lescaze et David Hiler. D'après cet ouvrage, le Canton se crée en 1814 et la Ville est supprimée. Il faut attendre 1842 pour que la bourgeoisie de la Ville réclame la création d'une commune. Toute collectivité publique d'une certaine taille développe une politique culturelle. La Cour des comptes a admis que cela fait partie de l'identité politique de chaque collectivité. En l'état, le FMAC et le FCAC travaillent bien ensemble et se répartissent les politiques d'acquisition.

La présidente demande, à la page 34, ce que fait la Ville de Genève pour lutter contre la fracture sociale au niveau numérique.

M. Kanaan rapporte que la Ville a constitué un réseau avec toute une série de spécialistes de l'action sociale (Hospice général, OSEO, Caritas, etc.) pour se mettre d'accord sur un diagnostic et trouver les meilleurs moyens d'y répondre.

Une commissaire demande si les Bibliothèques municipales (BM) peuvent participer à la réduction de la fracture numérique.

M. Kanaan répond que les BM font partie du réseau. Le quatrième étage de la Bibliothèque de la Cité est un espace d'expérimentation sur la fracture numérique.

M^{me} Python ajoute que l'intention est de diversifier l'accès à l'information sous toutes ses formes et d'accompagner les usagers dans l'apprentissage de l'utilisation des ordinateurs.

Une commissaire demande pourquoi le soutien de 100 000 francs à Ciné transat se trouve dans le budget du département de la cohésion sociale et de la santé (DCSS) alors qu'il est écrit en page 34 que «la culture participe à la création de liens sociaux».

M. Kanaan répond que le DCTN soutient Ciné transat à hauteur de 30 000 francs. Les deux départements ont négocié un cofinancement. Le DCTN octroie un montant pour la promotion des films suisses, notamment les courts-métrages. La mission du DCTN est de travailler où les publics hésitent à venir.

Pour citer un exemple, le Musée de l'Ariana collabore avec des femmes migrantes qui viennent d'arriver à Genève.

La présidente demande s'il n'est pas contre-productif d'amener les publics de manière artificielle dans les institutions. Elle a connaissance d'un cours de yoga au Musée de l'Ariana.

M. Kanaan répond qu'il n'a pas connaissance de ce cas. Toutes les activités proposées dans les musées ont un lien avec les collections.

Un commissaire demande, en page 34, si le DCTN a les moyens de financer complètement les subventions attribuées à Black Movie et à Ciné transat.

M. Kanaan répond qu'il serait regrettable de ne plus permettre aux départements de travailler ensemble. Le soutien du Petit Black Movie se fait en concertation avec le DCSS. Concernant Ciné transat, un transfert de soutien peut être discuté. Si le Conseil municipal coupe la subvention du DCSS sans la transférer au DCTN, Ciné transat perd 100 000 francs!

Une commissaire demande, page 35, s'il existe un tournus dans l'octroi des bourses de soutien à la création.

M. Kanaan indique que le DCTN est en train de discuter de l'instrument des bourses. Ces dernières représentent à la fois une rémunération et des frais. Il faut déterminer si les bourses sont un salaire ou un mandat. Dans la deuxième option, le DCTN devrait vérifier si les artistes sont inscrits comme indépendants. Dans tous les cas, la bourse est un instrument extrêmement apprécié par les artistes. Pour l'année 2022, le DCTN a reçu 150 dossiers de candidature.

M. Graf précise que le DCTN a reçu 73 dossiers sur les bourses ordinaires et 159 dossiers sur la proposition PR-1526. Il pourra attribuer 25 bourses sur les bourses liées à la proposition PR-1526.

Une commissaire demande si une règle de tournus a été instaurée.

M. Kanaan répond que le DCTN tient compte des personnes qui ont déjà obtenu une bourse.

Un commissaire demande, en page 36, comment le Programme d'action climat et environnement (PACE) s'exprime sur la mise en œuvre de la Stratégie climat.

M. Kanaan précise que le PACE est antérieur à la Stratégie climat. A l'époque, les milieux culturels et scientifiques se rendaient compte que la question climatique allait se poser à tout point de vue. Elle allait se poser pour le fonctionnement intrinsèque des structures culturelles mais aussi pour la contribution des institutions patrimoniales au débat public. Et, par définition, les artistes sont curieux de

participer au débat de société. On peut relever que le Théâtre de l'Orangerie a proposé une programmation axée autour de l'urgence climatique. Les musées, de par leur compétence scientifique, peuvent jouer un rôle important de vulgarisation. On note que la dernière exposition du MEG a porté sur l'impact du changement climatique sur les peuples autochtones. En matière structurelle, la Ville de Genève prévoit d'assainir ses bâtiments.

Un commissaire demande si des pistes d'économie ont été élaborées pour réduire la facture énergétique de la Nouvelle Comédie. Il demande aussi si le GTG prévoit de réutiliser des décors.

M. Kanaan répond par l'affirmative. Le GTG a entamé une réflexion sur ce sujet. Le MEG et le MAH sont déjà actifs dans le recyclage de décors. Le DCTN demande également à la Nouvelle Comédie d'établir une stratégie.

Un commissaire demande s'il y a des économies à faire sur le Geneva Lux Festival et si les feux d'artifice étaient financés par la Ville de Genève, en lien avec les économies d'énergie futures liées au risque de pénurie.

M. Kanaan répond qu'il transmettra la question sur le Geneva Lux Festival à M^{me} Barbey-Chappuis. Comme il utilise des LED, la consommation énergétique est minime. En revanche, il y a un potentiel énorme d'économies sur les publicités et les vitrines privées qui bordent le pourtour de la rade. Quant aux feux d'artifice, la Ville de Genève ne les a jamais payés. Les deux dernières éditions ont été financées par des privés. Actuellement, la Ville de Genève se penche sur deux alternatives. Un projet pilote de mapping a eu lieu cet été et un projet de spectacle lumineux avec des drones est à l'étude.

Un commissaire demande si la Ville de Genève soutient le mapping sur les façades de l'Uni Bastions.

M. Kanaan répond que la Ville de Genève soutient cette manifestation à hauteur de 20 000 à 30 000 francs par année.

Un commissaire rapporte que l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) risque de fermer car elle n'est pas capable d'absorber la facture énergétique. Elle demande si des institutions de la Ville de Genève peuvent connaître le même sort cet hiver.

M. Kanaan espère que cela n'arrivera pas. La Ville de Genève a sécurisé son approvisionnement énergétique jusqu'à fin 2023.

M^{me} Koelliker rapporte que le Conseil administratif a décidé de créer la task force Ostral. Cette dernière est pilotée par Valérie Cerda et un mandataire de Swisselectricity. Plusieurs services municipaux se réunissent une fois par semaine pour identifier les risques majeurs dans les différents bâtiments de la Ville et définir

les mesures à prendre pour y remédier. En parallèle, le Conseil administratif a demandé au Comité de direction (CODIR) d'élaborer une organisation qui puisse gérer une situation de crise.

Le DCTN sera soumis à des ordonnances fédérales susceptibles d'intervenir à partir du niveau 2. D'après les informations reçues la semaine dernière, cela concernerait plutôt des restrictions d'usage (enseignes lumineuses, éclairages publics, escalators, etc.). Le Conseil fédéral pourrait aussi décider de restreindre certains usages dans le domaine des loisirs.

Le niveau 3 consiste à édicter des contingentements pour les grands consommateurs. A l'échelle de la Ville de Genève, des choix devront être faits. La task force a pour mission de fournir au Conseil administratif un catalogue de mesures.

Si ces dernières ne suffisent pas, le niveau 4 prévoit le délestage, soit des coupures d'électricité effectuées par quartier selon une stratégie fixée par les Services industriels de Genève (SIG) qui est pour le moment confidentielle.

Tous ces éléments dépendent de nombreux paramètres, notamment la remise en fonction des centrales françaises à partir du mois de décembre. La Ville de Genève risque d'être soumise à des mesures d'économie de niveau 2 entre janvier et mars.

M. Kanaan ajoute que les systèmes de sécurité débranchent automatiquement tout lorsque le réseau devient instable. Ce risque pourrait intervenir dès novembre. Par rapport au milieu culturel, il est possible que la Ville de Genève doive ralentir ou espacer l'activité culturelle.

Un commissaire demande quels sont les projets culturels qui visent un but de décolonisation.

M. Kanaan indique que le MEG est très actif sur ce sujet. Une stratégie a été définie sous l'égide de M. Wastiau. Il ne s'agit pas forcément de redistribuer les collections, mais d'assumer leur origine et d'entrer en discussion avec le pays d'origine. Les expositions récentes se font en partenariat avec les communautés concernées. Le MEG prépare actuellement la visite à Genève d'un chef des nations iroquoises du Canada pour commémorer la venue du chef Deskaheh à la Société des nations (SDN) pour plaider le sort des peuples autochtones.

Une commissaire lit, en page 36, que «le DCTN s'engage dans la réflexion autour de l'héritage raciste». Or, elle tient à souligner à quel point l'ouvrage «Temps, espaces et histoires» est scandaleux et tendancieux. Plusieurs historiens se sont érigés contre ce rapport qui n'a pas d'autre but que de dénigrer l'homme blanc, le capitalisme et les familles prestigieuses genevoises. Les personnes qui ont mené cette étude n'ont absolument pas respecté les procédures

historiographiques. Plusieurs erreurs ont été commises comme la confusion entre Ami Butini qui était propriétaire d'une plantation au Surinam et Adolphe Butini qui était médecin. En pensant œuvrer pour les droits de l'homme, le DCTN est plutôt en train d'attiser la haine. La dépossession des gens de leur patrimoine historique a un impact.

M. Kanaan estime, au contraire, que ce rapport, de nature descriptive et très nuancé, pose des questions intéressantes et conclut avec des pistes d'action possible.

La présidente fait remarquer que les grandes familles genevoises ne sont pas exemptes de racisme ou d'antisémitisme. Dans les années 1930, certains membres des comités du barreau ne voulaient pas de juifs au sein de l'Ordre des avocats.

Une commissaire demande, en page 36, si les personnes qui louent les bâtiments de la Ville de Genève doivent payer la facture énergétique.

M^{me} Koelliker répond qu'elles la paient déjà. Tous les bâtiments mis en gestion déléguée font l'objet de conventions de prêts à usage. Dans ces conventions, il est spécifié que les personnes paient les frais d'énergie. Pour l'électricité, les contrats sont établis directement avec les SIG. Pour le chauffage, le Service de l'énergie fournit les données pour pouvoir refacturer.

Une commissaire demande si ces règles s'appliquent pour la location de maisons communales pour des événements privés (anniversaires, notamment).

M. Kanaan répond que, dans ces cas, le prix de location est défini dans des grilles tarifaires. Par contre, on peut s'attendre à ce que les personnes qui paient directement leurs frais viennent solliciter la Ville de Genève. Le seul avantage de la situation actuelle est qu'elle accélère la question des économies d'énergie. Certaines mesures sont indolores à condition de remplacer les machines. Par exemple, l'éclairage des allées de la Gérance immobilière municipale (GIM) pourra s'éteindre en fonction des fréquentations. (*Ndlr: pourquoi avoir attendu si longtemps alors que cela se pratique depuis des décennies dans les bâtiments privés?*)

La présidente demande si le festival Mapping est énergivore.

M. Kanaan répond que les beamers sont relativement énergivores. D'un point de vue général, le numérique augmente sa part au niveau de l'émission de gaz à effet de serre.

Une commissaire demande, en page 140, à quoi correspond la ligne intitulée «taxes».

M^{me} Mathieu répond qu'elle correspond essentiellement à la billetterie des musées.

M. Kanaan ajoute qu'elle correspond également aux émoluments.

Une commissaire demande, en page 140, pourquoi il y a des variations de pourcentage sur les salaires.

M^{me} Mathieu répond que les variations portent sur les postes. Une rubrique agrège les différents sous-ensembles. Il peut y avoir des ajustements entre 2021 et 2023. Les variations sont principalement liées aux effets d'annuité et d'indexation.

Une commissaire s'enquiert de l'écart de pourcentage pour le MAH.

M^{me} Mathieu explique que le MAH est scindé en deux domaines fonctionnels suite à un changement de structure organisationnelle.

Une commissaire demande, à la page 141, des explications sur l'écart de 89,1% à la ligne «alimentation et élimination, biens-fonds PA» entre le projet de budget 2023 et le budget 2022.

M^{me} Mathieu répond qu'il s'agit de deux postes relatifs à l'énergie sous gestion du département 2.

Une commissaire demande, à la page 141, des explications sur la baisse des cotisations patronales.

M^{me} Mathieu répond que la répartition sur les centres de coût est sous maîtrise de la DRH du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Il faudrait poser cette question au DFEL.

Une commissaire demande, à la page 141, à quoi correspondent les subventions à redistribuer.

M^{me} Koelliker répond qu'elles concernent l'ACG.

Une commissaire demande, à la page 143, des explications sur les variations de la ligne 316, «loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation».

M^{me} Mathieu répond que cette ligne concerne notamment des charges de la Direction des services d'information et de communication (DSIC) qui font l'objet d'une répartition fondée sur les réels de l'année antérieure. L'imputation sur les services n'est pas forcément représentative de l'évolution de ces charges globales.

M. Tschannen ajoute qu'il y a des adaptations entre les différents groupes 31 pour adapter le budget aux dépenses réelles.

Un commissaire demande, à la page 144, si c'est la FGTTG ou la Ville de Genève qui touche le paiement de la location du GTG.

M. Kanaan répond que la FGTG touche les recettes de la location si c'est elle qui met le GTG à disposition contre rémunération. Si c'est la Ville qui loue le GTG, c'est elle qui encaisse directement mais la Ville offre souvent une gratuité partielle ou complète, comme en son temps pour le Grand prix de l'horlogerie. Les modalités de mise à disposition pour des tiers sont définies dans la convention d'exploitation.

La présidente demande qui touche le paiement de la location du GTG par des tiers.

M. Kanaan répond que le paiement est perçu par la FGTG. Les réceptions qui sont organisées sont souvent liées à un spectacle.

Une commissaire demande, à la page 144, à quoi correspond le montant de 299 692 francs inscrit à la ligne 426.

M^{me} Mathieu répond que ce montant est lié à des remboursements d'assurances maladie et accident. Au budget, les remboursements sont en lien avec le personnel (frais de téléphonie et autres).

Une commissaire demande, à la page 145, à quoi correspond l'attribution aux FS et financements spéciaux des capitaux tiers figurant à la ligne 350.

M^{me} Mathieu répond qu'il s'agit de financements supplémentaires que les CJB ont obtenus du Fonds national suisse pour la recherche. Ce mécanisme d'attribution aux fonds projet et acquisition des institutions n'a pas d'impact sur le résultat. Le compte 424 enregistre le produit de la subvention et la ligne 450 contrebalance les charges.

Une commissaire demande, à la page 145, à quoi correspondent les montants de 14 122 francs figurant à la ligne 316.

M^{me} Mathieu répond que ces montants correspondent à de la location d'équipements et de matériel d'atelier et d'outillage.

La présidente demande, à la page 145, si les augmentations des prestations de services et honoraires sont liées aux frais de transport pour les expositions temporaires du MAH et du MEG.

M^{me} Mathieu précise que le MEG a revu la répartition de sa consommation de manière plus cohérente. Les écarts des lignes 31 se compensent entre eux. Les prestations de services et honoraires sont liées notamment aux frais de transport, d'expertises, de surveillance et d'assurance.

M. Kanaan relève que les frais de transport n'ont pas encore explosé. Dans le cadre des questions environnementales, les musées augmentent l'usage de leurs propres collections.

Un commissaire demande, à la ligne 316, ce qui explique l'augmentation entre les comptes 2021, le budget 2022 et le projet de budget 2023.

M^{me} Mathieu indique que les musées ont réaligné des rubriques en fonction de leur consommation effective.

Une commissaire demande, à la page 147, à quoi correspondent les écarts de montants figurant à la ligne 439.

M^{me} Mathieu répond que cette ligne regroupe les dons, le mécénat et le sponsoring. La plupart du temps, ces opérations sont en lien avec les fonds.

Une commissaire demande, à la page 148, si les BM vont de nouveau ouvrir le dimanche.

M^{me} Mathieu répond par l'affirmative.

Une commissaire demande, à la page 149, des explications sur l'augmentation de la ligne 313.

M^{me} Mathieu répond que cette ligne concerne la répartition des coûts de l'informatique. L'augmentation du montant est compensée ailleurs.

Une commissaire demande, à la ligne 150, où est compensée l'augmentation de la subvention du CPG.

M^{me} Mathieu répond qu'elle est compensée à la direction en rubrique 31 de la page 143.

Une commissaire demande si la Revue sera encore organisée par l'agence NEPSA pour la saison 2023-2024, et quel nombre de mandats maximum chaque équipe peut cumuler.

M. Kanaan répond que NEPSA organisera également la saison suivante. Elle a obtenu un renouvellement de convention à condition qu'elle assume le risque de se reloger elle-même en cas de démarrage du chantier du Casino Théâtre. En temps normal, la Ville octroie deux mandats de trois ans.

Une commissaire regrette que le projet de budget 2023 ne présente pas de détail pour le soutien à la création conventionnée.

M. Graf note qu'il s'agit de transferts. Les variations entre le soutien à la création et le soutien à la création conventionnée sont compensées ailleurs. Une partie de ces lignes alimente la subvention pour le Théâtre de l'Usine.

Une commissaire demande si l'augmentation de la subvention du Théâtre de l'Usine est aussi alimentée par le soutien à la création conventionnée.

M. Tschannen répond par la négative. Il prend 60 000 francs au soutien à la création théâtre, 60 000 francs au soutien à la création chorégraphie et 50 000 francs au soutien à la création pluridisciplinaire.

Une commissaire demande, à la page 150, des explications sur l'écart de 59 000 francs pour le Fonds Zell.

M. Kanaan répond que ce fonds a pour objectif de diminuer le prix pour les personnes âgées. Pour ce faire, le DCTN lance un appel à intérêt aux associations qui s'occupent de près ou de loin des seniors afin de négocier des achats groupés de billets pour des spectacles de leur choix.

M^{me} Mathieu ajoute que l'équipe qui gère ce programme d'accessibilité pour les seniors reçoit plus de demandes que ce qui était prévu dans son budget. Au vu du nombre de places de spectacle refusées, le DCTN a fait une demande au Fonds Zell pour augmenter la contribution.

Une commissaire demande s'il est possible de faire une étude des publics de toutes les institutions pour financer les entrées des plus de 65 ans.

M. Kanaan répond que cela est possible en théorie. En revanche, tous les seniors n'ont pas forcément besoin de soutien.

M^{me} Mathieu ajoute que le Fonds Zell aura des difficultés à suivre la décision d'élargir l'accessibilité à tous les seniors.

Une commissaire demande pourquoi Halle Nord figure dans le groupe «héritage culturel».

M^{me} Mathieu répond que cela s'explique par sa promotion des arts visuels.

M. Kanaan répond que ce groupe regroupe les entités liées de près ou de loin à la constitution d'un patrimoine. Il est vrai que les classifications ne sont pas toujours limpides.

Une commissaire remarque que le soutien au Théâtre de l'Usine est passé de 340 000 francs dans le budget 2020 à 610 000 francs dans le projet de budget 2023. Elle s'interroge sur les raisons de cette augmentation exponentielle.

M. Kanaan précise que la plus grande partie des augmentations concerne des transferts du fonds ponctuels. Jusqu'en 2019, le Théâtre de l'Usine disposait d'une petite subvention pour son fonctionnement et ne faisait que des demandes au fonds ponctuel via les compagnies et les artistes. Vu la maturité du projet, le DCTN a décidé que le Théâtre de l'Usine pouvait gérer directement sa programmation.

Un commissaire demande, à la page 150, si le soutien à la création théâtrale est dédié en partie à des directeurs d'institution.

M. Kanaan répond par la négative. Le soutien est ponctuel. Il concerne des scènes sans budget de production propre, comme le Galpon, la Parfumerie ou l'Étincelle, qui permettent à des compagnies de faire leurs expériences.

La présidente s'enquiert du financement de l'exposition de photo au Musée Rath organisée par le GTG.

M. Kanaan répond que cette exposition est organisée avec le budget du GTG.

La présidente s'étonne de cet écart de programmation.

M. Kanaan note que cette exposition met en avant le travail du photographe qui a réalisé le programme de saison du GTG.

Un commissaire remarque, à la page 151, que des entités plus récentes que le TMG bénéficient d'une augmentation de subvention. Or, le TMG a fait part de son souhait d'augmentation de subvention depuis 2015. Même si son équipe est motivée, il fonctionne avec un budget relativement petit et la fatigue commence à se faire sentir. Au vu de la situation, la Ville de Genève devrait faire quelque chose pour renforcer la gestion de la comptabilité. L'ensemble des commissaires est conscient qu'une action est nécessaire.

M. Kanaan comprend que la demande est légitime. Toutefois, elle est beaucoup plus récente. Le défi est que le TMG intéresse beaucoup le Canton. La négociation avec le Canton devrait aboutir à la fin de l'année. Le DCTN ne voulait pas augmenter la subvention du TMG d'emblée pour éviter de faire dire au Canton que la Ville de Genève peut garder la main.

Un commissaire estime que le TMG a besoin d'une réponse maintenant. Il demande s'il est possible de faire un don ponctuel.

M. Kanaan répond que les données devraient arriver d'ici fin novembre. Le DCTN trouvera une solution pour le TMG, sous réserve de l'accord des magistrats des autres départements.

Un commissaire demande, à la page 151, si l'intérêt de la Ville pour United Music Foundation est maintenu.

M. Kanaan relève que le travail de l'équipe n'est pas remis en question. Il fallait clarifier des questions de droits d'auteur et d'acquisition des œuvres.

M. Graf estime qu'il est trop tôt pour faire un bilan. La situation sera plus claire l'été prochain.

Une commissaire demande, à la page 151, des explications sur l'augmentation de 110 000 francs entre le soutien aux manifestations arts visuels et le soutien aux manifestations arts visuels conventionnées.

M. Graf indique qu'une partie de cette augmentation vient en provenance de la ligne soutien à la création pluridisciplinaire.

M. Kanaan ajoute que les montants ont été redistribués à l'exception des entités qui ont obtenu une ligne nominale.

M. Graf précise que la ligne doit servir à conventionner les manifestations BIG et Sculpture Garden. Pour le moment, elles n'ont pas d'augmentations.

Un commissaire s'enquiert, à la page 151, du montant que ferait économiser la Ville de Genève au Canton si elle augmentait la subvention du TMG de 293 000 francs. Il demande également sur quoi serait prise cette augmentation.

M. Kanaan relève que le scénario se base sur la bascule fiscale. Si la Ville de Genève et le Canton retournent en cogestion, la moitié de la subvention est transférée au Canton. Si le total des transferts s'élève à 45 millions de francs, on doit compter environ 3 centimes fiscaux municipaux en moins. Le grand avantage de la manœuvre est que l'on reporte des charges de la Ville de Genève sur l'ensemble des contribuables genevois. La seule crainte est que l'augmentation de la subvention du TMG amène le Canton à ne plus entrer en matière.

Une commissaire remarque, à la page 152, que l'OCG manque structurellement d'un montant de 300 000 francs pour survivre. Elle aimerait donc savoir si le magistrat est au courant de la situation.

M. Kanaan rappelle que la Ville de Genève a octroyé deux fois 100 000 francs à l'OCG. Cette fois, elle augmente la subvention à 300 000 francs. Le magistrat n'est pas informé du besoin d'argent supplémentaire.

Une commissaire demande si le Canton serait intéressé à soutenir l'OCG.

M. Kanaan répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

Une commissaire demande où se trouve le soutien au festival Les Athénéennes.

M. Graf répond que le soutien aux Athénéennes se trouve dans les fonds ponctuels. Le SEC a la volonté d'aller dans le sens d'une convention.

M. Kanaan confirmera par écrit l'état actuel des discussions.

Une commissaire demande des précisions sur le Mapping Festival.

M. Kanaan répond que ce festival a lieu au printemps. Il se veut assez critique sur le numérique. Il organise une exposition dans le Commun et propose différentes manifestations en Ville autour du mapping.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur la motivation d'augmenter la subvention de l'ensemble Gli Angeli.

M. Kanaan rapporte que cet ensemble baroque connaît un succès incroyable dans toute l'Europe. Il rayonne mais est sous-financé. Le DCTN a donc décidé de faire passer le soutien à 300 000 francs.

M. Graf confirme que cet ensemble a un excellent bilan. Son offre est complémentaire par rapport aux autres registres de musique classique.

Un commissaire demande si l'OSR a fait des efforts sur son budget de fonctionnement et s'il est possible d'aller plus loin dans les économies réalisées.

M. Kanaan répond que l'OSR absorbe elle-même l'indexation des salaires. Ce procédé lui coûte 550 000 francs par année, sans augmentation de subventions. Par ailleurs, son effectif n'est pas complet. Il manque entre 5 et 10 musicien-ne-s. A noter également que l'OSR a développé son programme destiné au grand public. Enfin, son budget est couvert à 78% par des fonds publics, ce qui est un ratio tout à fait correct. Il serait regrettable de pénaliser un employeur qui accomplit ses missions.

Un commissaire demande si l'objectif du DCTN est de faire passer les artistes des musiques actuelles sous convention.

M. Kanaan répond que l'entrée en convention n'est pas immédiate. Le DCTN évalue dans un premier temps la pertinence d'un soutien ponctuel. Si l'artiste ou la compagnie montre une certaine pérennité, il est possible d'envisager de transformer le soutien ponctuel en une relation pluriannuelle. Cette évolution assure une certaine stabilité dans le projet.

M. Tschannen précise que le soutien à la création musiques actuelles s'élève à 378 000 francs et le soutien à la création musiques actuelles conventionnées à 270 000 francs.

M. Graf ajoute que le SEC met au concours une convention de subvention par année pour rester proche d'une réalité de terrain. Les conventions nécessitent que l'artiste soit structuré. Pour ce faire, il faut un plan financier détaillé. On est très loin du système des bourses.

Une commissaire demande si l'ensemble Gli Angeli se déplace à l'étranger en train.

M. Kanaan répond qu'il doit se renseigner à ce sujet. Le DCTN regarde actuellement sous quelle forme il est possible d'inciter les acteurs culturels à évoluer dans leurs pratiques, notamment en matière de transport, les acteurs étant pour la plupart très ouverts à cette discussion.

Une commissaire s'enquiert, à la page 152, du soutien à la création performance et formes innovantes.

M. Graf répond que le soutien à la création pluridisciplinaire est ventilé sur plusieurs lignes. Le SEC souhaitait quand même avoir une ligne pour les dossiers qui échappent aux domaines qui existent actuellement. Le soutien à la création performance et formes innovantes correspond à une mise à jour.

Une commissaire demande pourquoi ce soutien n'est pas à zéro.

M. Graf répond que le montant de 30 000 francs sur la ligne «soutien à la création pluridisciplinaire» correspond à une erreur et que le SEC a demandé à procéder à un changement en octobre.

Une commissaire comprend que le DCTN octroie des fonds pour permettre aux institutions théâtrales d'accueillir des artistes et de soutenir leur création. Elle demande si cette tendance va s'accroître.

M. Graf note que les institutions dans le domaine du théâtre et de la danse ont toujours joué un rôle dans la création. Le DCTN est en train de faire le même travail en musique actuelle. L'idée est de définir plus clairement le rôle que jouent les institutions dans la création.

M. Kanaan souligne que les institutions restent le principal employeur des artistes. Il est vrai qu'une partie du milieu du théâtre a l'impression que les scènes genevoises n'assurent plus la diversité des formes. Le DCTN fait attention à cette problématique au moment des nominations mais la liberté artistique de chaque lieu est un principe fondamental. On a globalement beaucoup d'artistes à Genève. Cette tendance s'explique par l'attrait pour ces métiers, un terreau foisonnant et le succès des filières de formation dans les hautes écoles.

La présidente demande des précisions sur les termes de «création performance et formes innovantes».

M. Kanaan répond que ce soutien correspond aux projets qui ne correspondent à aucun autre schéma. Le montant de 40 300 francs laisse une petite marge de manœuvre pour soutenir ces projets.

Une commissaire s'étonne, à la page 152, qu'il n'y ait pas de réponse plus précise aux besoins de l'OCG. La CARTS a suffisamment rappelé l'importance de sauver cette institution.

M. Kanaan souligne qu'il apprend que l'OCG se trouve dans une situation aussi compliquée. Pour lui, le montant de 200 000 francs était suffisant.

Une commissaire invite le DCTN à prendre contact avec l'OCG.

Un commissaire demande, à la page 153, des explications sur la suppression du soutien de 80 000 francs pour le FIFOG.

M. Kanaan répond qu'il enverra un historique par écrit. Il faut savoir que les discussions avec le FIFOG sont animées depuis 2014. Certains films projetés au cinéma du Grütli rencontraient des problèmes techniques, la billetterie était très faible et les financements de tiers peu nombreux. Face à ces éléments, le DCTN a préféré suspendre le renouvellement de la convention dès 2014, afin de favoriser une évolution. Le but n'est pas en soi d'arrêter ce festival, mais il a fallu faire des choix pour arriver à un budget constant. En 2018, le magistrat avait déjà proposé la suppression de la subvention. Le président de l'époque l'avait finalement convaincu de maintenir la subvention en attendant que le FIFOG trouve un hébergement dans un festival plus grand. Un accord a été signé en ce sens avec le directeur et le président du FIFOG. Or, trois mois après, le magistrat a reçu une lettre affirmant que cet accord avait été signé sous la contrainte, ce qui était particulièrement fallacieux. Et depuis, le FIFOG n'a jamais réussi à être hébergé ailleurs. Cet exemple montre à quel point il est difficile de travailler avec cette institution. Force est de constater que des festivals plus petits s'en sortent mieux.

M. Graf confirme que le SEC a constaté un manque de professionnalisme au sein du FIFOG depuis 2014. Trois personnes en charge du dossier ont retrouvé les mêmes problèmes. Il ne s'agit pas d'une question de goût, mais de problèmes d'entente avec les partenaires et les équipes.

Un commissaire demande si le DCTN a reçu une demande d'augmentation de subvention de la part du festival Everybody's perfect.

M. Kanaan répond par l'affirmative. La demande est à l'étude. Pour rappel, ce festival était biennal jusqu'en 2018. Il touchait à l'époque 30 000 francs par année. Aujourd'hui, il devient annuel et touche une subvention de 80 000 francs. Cette augmentation a permis de stabiliser un noyau dur d'équipe. A noter que ce festival est aussi soutenu par Agenda 21. Le DCTN enverra à la CARTS les détails de l'évolution par la suite.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur l'augmentation de la subvention de Filmar.

M. Kanaan répond que Filmar effectue un travail remarquable depuis plusieurs années avec une petite équipe. Cette dernière s'est donc retrouvée à faire du bénévolat forcé. Or, le festival rencontre un vrai succès auprès du public. Il est vrai que la production cinématographique est extraordinaire en Amérique latine.

Un commissaire s'enquiert de la demande d'augmentation de subvention du festival Animatou.

M. Kanaan répond que le DCTN va trouver une solution pour octroyer à ce festival un montant supplémentaire, s'approchant autant que possible du montant demandé de 25 000 francs de plus. Animatou est certainement le prochain candidat à passer en ligne nominale. Sa demande est légitime.

Une commissaire demande si le soutien aux manifestations cinéma concerne exclusivement Animatou.

M. Kanaan répond par la négative. Ce soutien concerne d'autres festivals.

Une commissaire aimerait savoir depuis combien de temps Animatou demande une ligne nominale.

M. Kanaan répond qu'Animatou ne demande pas une ligne nominale, mais une augmentation.

M. Graf relève que le SEC réfléchit sur l'introduction de conventions avant de créer des nominales.

Une commissaire demande depuis combien de temps le festival Everybody's perfect existe.

M. Graf répond que ce festival existe en biennal depuis 2010 et en annuel depuis 2018.

M. Kanaan ajoute que le DCTN est attentif à la longévité des projets.

Une commissaire aimerait savoir si le festival a déposé une demande d'augmentation cette année.

M. Kanaan répond que oui, la dernière augmentation a eu lieu sous l'ancienne législature. Cette dernière était justifiée par le passage du mode biennal au mode annuel.

La présidente demande si l'association Fonction: cinéma est aussi financée par le Canton.

M. Kanaan répond que Fonction: cinéma n'est financé que par la Ville de Genève. Cette association propose une formation professionnelle pour la branche. Elle ne crée pas de programmation artistique. A plus long terme, il faudra examiner cette subvention. Fonction: cinéma fait ce qui existe dans le reste de la Suisse sous l'appellation FOCAL.

Une commissaire demande si la demande d'augmentation d'Animatou est bien de 25 000 francs.

M. Kanaan répond que oui et que le sujet est légitime; le DCTN va vérifier leur situation.

Un commissaire demande, à la page 153, si le GTG a travaillé sur le déficit structurel.

M. Kanaan répond que le GTG a présenté un premier projet de budget 2023-2024 équilibré. Le DCTN a attiré son attention sur certains éléments dont

l'indexation des salaires. Cette nouvelle risque de poser problème. A cela s'ajoutent les efforts qui devront être menés pour réaliser des économies d'énergie. Le Conseil administratif a déjà annoncé au GTG qu'il ne pourra pas accorder des moyens supplémentaires pour l'énergie. On peut relever que le GTG a réussi à augmenter les recettes de mécénat. Le GTG a signé une convention de subventionnement avec la Ville sur quatre ans. Cette convention le tient dans un cadre équilibré. Enfin, on peut relever que le Conseil administratif incite fortement le GTG à réfléchir sur les départs à la retraite.

M^{me} Python rapporte que le GTG compte près de 40% de départs à la retraite à l'horizon 2026. L'idée n'est pas de saborder les postes, mais de réfléchir aux besoins et aux nouvelles organisations internes.

Une commissaire demande des précisions sur l'augmentation des frais d'électricité du GTG.

M. Kanaan précise que la Ville de Genève n'entre pas en matière sur les frais d'énergie des institutions autonomes subventionnées.

Une commissaire demande si le GTG pourrait faire faillite.

M. Kanaan répond que le GTG n'en est pas encore là. Le Conseil administratif lui a demandé de réfléchir aux économies d'énergie. Si toutes les institutions commencent à demander une aide pour les frais d'énergie, la Ville de Genève risque de se retrouver à devoir payer plusieurs millions supplémentaires.

Une commissaire demande, à la page 154, des précisions sur le prix P'tits Mômes et la subvention éducation e-gaming.

M. Kanaan répond que ce prix résulte d'une collaboration avec le DCSS. Ce dernier finance la venue des crèches et le DCTN finance le fait qu'il s'agisse d'un prix culturel. Quant à la subvention éducation e-gaming, elle a été intégrée au DCTN sous l'impulsion du Conseil municipal. Désormais, les BM feront de la pédagogie sur le e-gaming en partenariat avec la Fédération genevoise d'e-gaming.

Une commissaire demande des précisions sur les subventions non monétaires.

M. Kanaan répond qu'elles concernent la valeur locative des locaux ou les prestations des services techniques.

La présidente demande, à la page 156, pourquoi la Fanfare de la Croix-bleue et la Fanfare du Losange ont des subventions distinctes alors qu'elles sont au même endroit.

M^{me} Koelliker répond que les montants sont liés aux écoles.

Une commissaire demande, à la page 155, à quoi correspondent les montants dévolus à l'ADC et au Théâtre de l'Orangerie.

M^{me} Koelliker répond que le montant concerne les six mois de location de la salle communale des Eaux-Vives. Quant au Théâtre de l'Orangerie, il avait un dépôt au quai du Seujet. La GIM a repris ce dépôt dans le cadre du projet de chauffage avec les SIG. Le Théâtre de l'Orangerie a reçu un dépôt à la villa du Plonjon 4.

La présidente demande s'il y a une période pour procéder à la revalorisation des gratuités.

M^{me} Koelliker répond que les montants sont les mêmes depuis plusieurs années. Comme les tarifs pratiqués par la GIM correspondent peu aux bâtiments culturels, il a été question de créer un tarif spécial pour la culture. Toutefois, cela ne s'est pas concrétisé car il aurait aussi fallu créer un tarif spécial pour le sport et pour le social. Le DCTN a convenu d'évaluer ses salles au tarif atelier.

La présidente note que des associations ont demandé une augmentation de subvention tout en bénéficiant d'une gratuité. Or, la gratuité correspond à une augmentation de subvention.

M. Kanaan rejoint ce propos. Pour information, le Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) et le Geneva international film festival (GIFF) vont payer un loyer au Plaza. Le Conseil administratif a alors précisé que l'introduction de ce loyer n'était pas une justification pour demander une augmentation de subvention monétaire à la Ville de Genève.

La présidente demande si la gratuité accordée au FIFDH et au GIFF figure dans le projet de budget 2023.

M. Kanaan répond par l'affirmative. Le déménagement n'a pas encore eu lieu.

Un commissaire demande s'il est envisageable que l'OSR bénéficie d'une gratuité pour le GTG.

M. Kanaan répond qu'il s'agirait d'un jeu à somme nulle. L'OSR joue 40% pour le GTG. Soit on prend la subvention sur les 40% de son budget, soit on fait un calcul saison par saison. Dans tous les cas, le procédé résulte sur une recette fictive pour l'OSR et une dépense fictive pour le GTG. Ce sujet fait partie des discussions avec le Canton.

Une commissaire demande, à la page 157, pourquoi les Montreurs d'images figurent encore dans le projet de budget 2023.

M. Kanaan précise que les Montreurs d'images ne coûtent pas d'argent monétaire. Le DCTN aimerait quand même récupérer les locaux pour en faire des

ateliers d'artistes. Cela fait douze ans que le DCTN essaie de les faire partir. Ils figurent dans le projet de budget 2023 de la culture car ils sont des artistes.

Un commissaire constate, à la page 159, que l'équivalent de sept postes est supprimé.

M^{me} Mathieu précise que le projet de budget 2023 reflète aussi les mouvements qui ont eu lieu depuis décembre 2021 jusqu'à mai 2022. Dans les transferts, quatre services sont concernés par le projet de renforcement de la fonction comptable. Des collaborateurs ont rejoint la Direction des finances dans une opération de centralisation de la gestion des factures de fournisseurs. Ces transferts sont déjà réalisés et maintenant reflétés dans le projet de budget 2023. À noter aussi que quelques postes sont transférés en lien avec des processus de réadaptation suite à des situations de litige.

Une commissaire demande où se trouve le nouveau poste pour le MEG en page 146.

M^{me} Mathieu répond que le montant de 132 000 francs est imputé au niveau des salaires du MEG.

M. Kanaan précise que les départements doivent signaler explicitement la création de postes dans le document à l'appui du projet de budget.

Séance du 3 octobre 2022

La présidente annonce que la commission se réunit pour le vote et les éventuels amendements; elle donne la parole à qui le souhaite. Elle poursuit en annonçant un divers lié au budget, soit une demande du festival FIFOG qui demande à être auditionné. Elle demande qui est favorable à l'audition du FIFOG. Elle rappelle que M. Kanaan a enlevé dans ce budget la subvention pour ce festival de 80 000 francs. Compte tenu de cette décision et de l'importance du festival, leur demande d'être entendus est justifiée car cette situation pourrait mener à la mort du festival.

Une commissaire répond à cela en indiquant que la subvention a été supprimée depuis 2018.

La présidente rappelle qu'elle essaye d'expliquer le contexte de ce vote, puisque normalement on n'auditionne pas en cours de budget.

Un commissaire explique qu'il a été préoccupé par ce sujet pendant l'audition du magistrat. Il a écrit avec une commissaire une demande explicative qui s'ajoute à la demande d'audition. Il préférerait que le magistrat envoie une réponse un peu plus claire afin que l'audition soit plus riche par rapport aux questions. Il soumet

à la commission la demande comme telle: «Ensemble à gauche n'est pas encore convaincu des raisons de la suppression de la subvention du FIFOG et demande au Conseil administratif de fournir à la CARTS l'historique des problématiques et des négociations avec le FIFOG ayant mené à la suppression de l'entier de la subvention.»

Une commissaire précise que cela avait été demandé et promis par M. Kanaan, qui avait dit qu'il enverrait l'historique à la CARTS.

La présidente et le commissaire confirment qu'ils n'ont rien reçu de M. Kanaan.

La présidente informe qu'elle transmettra, dans les plus brefs délais, une demande d'éclaircissements au magistrat.

Une commissaire explique que chaque fois que des personnes voulaient être auditionnées, elles l'ont été. Elle a bien entendu ce qu'a dit le magistrat qui doit fournir des informations complémentaires. Elle est d'avis que la moindre des choses est de les entendre. M. Kanaan devrait transmettre sa présentation ainsi que tous les autres documents promis, comme notamment la liste des entités conventionnelles.

La présidente soumet au vote l'audition du FIFOG.

La demande d'audition est acceptée, hormis 2 abstentions (PLR).

Votes

La présidente demande à la commission s'il y a des amendements sur le vote du budget. Elle procédera en prenant amendement par amendement.

Un commissaire présente le premier amendement pour le Parti socialiste; il demande 100 000 francs en plus pour le festival des Athénéennes.

La présidente rappelle à la commission qu'il est possible, en commission spécialisée, de voter des amendements sans les compenser. Toutefois, lorsque cela arrivera en commission des finances, cette dernière ou le Conseil municipal devra faire une compensation, sauf si le magistrat les prend à son compte, ou sauf s'il avait d'autres revenus avec les corrections fiscales d'octobre. Il faut garder à l'esprit que tôt ou tard les recommandations devront a priori être compensées.

Le commissaire, à propos des Athénéennes, informe qu'ils avaient reçu une lettre le 14 septembre qui expliquait leur besoin d'une subvention de 200 000 francs. Ils ont déjà 100 000 francs sur la ligne générale. Il propose une subvention nominale de 100 000 francs en plus avec la possibilité de passer ultérieurement par une subvention conventionnée. Il n'est pas sûr de la qualification

de la subvention, toutefois, qu'elle soit «conventionnée» ou «nominale», il est favorable à une augmentation de 100 000 francs de la subvention pour les Athénéennes.

Une commissaire se rappelle la présentation qui avait été faite et le fait qu'ils ont déjà eu une augmentation de 30 000 francs.

La présidente confirme que ces 30 000 francs étaient un geste, qui visait à saluer leur travail.

Une commissaire confirme la proposition et convient qu'il faut être précis pour que la commission des finances puisse comprendre. Cela revient à demander + 70 000 francs pour arriver à une augmentation de 100 000 francs.

Un commissaire lit la proposition PR-1550 et confirme que les Athénéennes n'ont pas de ligne nominale.

Une commissaire souhaite compléter la proposition du Parti socialiste. Le parti reconnaît l'excellent travail du festival qui mêle la musique classique, le jazz et la musique électronique et qui mélange les publics de ces trois arts différents. Il souhaiterait vivement soutenir ce festival en lui permettant de perdurer et d'augmenter sa subvention. Le magistrat avait augmenté ce budget de 30 000 francs. Le Parti socialiste estime que cette augmentation n'est pas suffisante et souhaite augmenter la subvention de 70 000 francs afin d'arriver à 100 000 francs d'augmentation sur la ligne correspondante. Enfin, il estime que ce festival, compte tenu de son succès et de la place très particulière qu'il occupe dans le paysage culturel genevois, mérite une ligne nominale.

Une commissaire s'interroge de la situation éventuelle dans laquelle un autre groupe a le même amendement. Elle précise que sa question concerne la manière dont cela doit apparaître dans le procès-verbal de la CARTS.

La présidente confirme qu'il faut donner le même montant pour la même proposition.

La présidente soumet au vote la recommandation du Parti socialiste d'augmenter la subvention de 70 000 francs pour les Athénéennes.

La recommandation est acceptée par 11 oui (4 S, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 Ve, 1 EàG) contre 3 non (Ve) et 1 abstention (LC).

Un commissaire présente le deuxième amendement du Parti socialiste, soit l'ajout de 25 000 francs pour le festival Animatou, le festival international du film d'animation. Il confirme que cette augmentation correspond à ce qui avait été demandé de leur part.

Une commissaire précise qu'ils l'ont eue et que cela figure au procès-verbal.

Une commissaire avance que ce qu'ils demandaient était de pouvoir bénéficier d'une convention. Elle se demande si c'est possible de le mettre dans un amendement.

La présidente répond qu'il est possible de présenter une recommandation pour formuler que la ligne pour «Animatou» soit nominale.

Un commissaire fait remarquer que la convention et la ligne nominale sont deux choses différentes et que, par conséquent, il faut se mettre d'accord sur ce qui va être demandé.

Un commissaire suggère, de manière impersonnelle, soit de demander une ligne nominale avec ou sans convention, soit de rajouter 25 000 francs pour le «soutien aux manifestations cinéma». Il précise qu'une ligne nominale n'est pas forcément avec convention.

Une commissaire réagit à cela en disant qu'ils ont plus que 100 000 francs et qu'ils arrivent à 115 000 francs. Elle se demande si les 25 000 francs d'augmentation s'ajoutent aux 115 000 francs. Elle exprime le souhait de l'association, qui était de bénéficier d'une convention. Tant que l'association ne dispose pas d'une convention, elle reste dans l'instabilité financière puisque chaque année elle devra la redemander, sans être sûre de l'avoir. Avoir des subsides extérieurs est compliqué. La situation est d'autant plus difficile pour les associations qui veulent des aides complémentaires de privés, si la Ville de Genève n'augmente pas son soutien, et tant que l'association ne dispose pas d'une convention.

Une commissaire souhaite savoir si les socialistes posent tous leurs amendements ou si chacun peut poser ses amendements en tout temps.

La présidente acquiesce. Toutefois elle revient sur ce qu'a dit une commissaire plus haut. Elle ne trouve plus où il est signifié qu'Animatou a déjà eu les 25 000 francs.

Un commissaire avance qu'ils avaient 125 000 francs au budget mais pas sur une ligne nominale. En outre, ils demandent 150 000 francs, ce qui correspond à 25 000 francs en plus, afin de stabiliser leur financement. Peu importe à la commission le problème de savoir si c'est une ligne nominale conventionnée ou une nominale non conventionnée.

Un commissaire lit la proposition PR-1550 et constate qu'ils n'ont pas de ligne et que la ligne «Soutien aux manifestations cinéma» n'a pas augmenté. Il confirme que le fonds général n'a pas augmenté en comparaison au budget de l'année dernière.

Une commissaire suggère de remettre quand même ces 25 000 francs, sachant que ces derniers ne sont pas accordés jusqu'au vote du budget.

La présidente rappelle le procès-verbal du 30 septembre 2022: «Le département va trouver une solution pour octroyer à ce festival 25 000 francs de plus (Animatou).» M. Kanaan ne l'a pas accordé pour l'instant (p. 153 de la proposition PR-1550).

La présidente résume avec la commissaire la proposition du Parti libéral-radical. Elle consiste à proposer une augmentation de 25 000 francs dans la ligne «soutien aux manifestations cinéma» en faveur d'Animatou, qui demande également une convention.

La présidente met au vote la recommandation qui est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire présente l'amendement de son groupe, qui propose une recommandation au regard du défi structurel et systémique de l'OCG, de 329 000 francs pour couvrir le déficit systémique. Ils recommandent que cette somme soit compensée avec la subvention de l'OSR qui s'élève à 9 313 500 francs, pour la raison que le taux de subventionnement entre les deux orchestres va du simple au double, alors que les logiques entre les deux sont les mêmes. Le taux de subventionnement est de 44% pour l'OCG tandis qu'il est de 74% pour l'OSR. Cette augmentation de subvention permettra également de discuter aussi de la revalorisation salariale des employés de l'OCG, qui reçoivent des salaires de 50% inférieurs à ceux de l'OSR pour le même niveau de formation. Pour toutes ces raisons, les Verts appellent à soutenir cette proposition, qui est compensée; en effet, ce sera la position des Verts sur l'ensemble du budget, soit de compenser l'ensemble des propositions qu'ils feront.

Une commissaire complète en avançant que si une moyenne est faite parmi les organismes subventionnés en musique classique, cette moyenne atteint 70%. L'OCG avec ses 44% est clairement en dessous des autres, et pas seulement par rapport à l'OSR. Les salaires des musiciens de l'OCG sont de 2800 francs par mois depuis toujours, ils n'ont pas d'annuité tandis qu'à l'OSR on leur alloue des annuités en les compensant, sachant qu'un salaire à l'OSR est plutôt de 8200 francs. Elle ajoute ensuite que l'OCG a aussi un problème de concurrence vis-à-vis de l'OSR. L'OCG perd des contrats, donc des rentrées d'argent, puisqu'il ne peut proposer quelque chose de gratuit comme le fait l'OSR. Les Verts aimeraient que leurs propositions soient compensées.

Le même commissaire complète sa prise de parole en rappelant deux éléments supplémentaires permettant de viser en particulier la subvention de l'OSR. Premièrement, l'OSR dispose de réserves qui n'ont pas d'égal ailleurs dans la culture à Genève, avoisinant les 8 700 000 francs. Deuxièmement, de l'aveu même du magistrat, l'OSR a été capable de couvrir 550 000 francs d'alignement

salarial par rapport à l'inflation et au coût de la vie, chose que l'OCG par rapport à ses fonds et son niveau de subventionnement est incapable de faire. Les Verts estiment que l'OSR peut procéder à un effort à hauteur de 329 000 francs au nom de la solidarité dans la musique.

Un commissaire explique que, formellement, il faudra voter sur deux propositions différentes, sur la proposition de l'augmentation de la subvention à l'OCG ainsi que sur la proposition de diminution de la subvention à l'OSR.

La présidente explique que les Verts ne sont pas d'accord de passer cette proposition si elle n'est pas compensée et qu'ils en ont le droit. Elle suggère au commissaire de redéposer une autre proposition.

La présidente soumet au vote la recommandation des Verts à la commission, qui correspond à demander 329 000 francs pour l'OCG, compensés par une baisse de la subvention à l'OSR.

La recommandation est refusée par 8 non (3 S, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) contre 7 oui (1 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 LC).

Une commissaire du Parti libéral-radical propose au nom de son groupe 1 000 000 de francs, qui correspondraient au budget qu'ils n'ont pas seulement pour survivre mais pour exister. Ils souhaitent rendre sensible à l'importance de cet orchestre. C'est une recommandation, charge au magistrat de trouver la compensation.

Une commissaire pense qu'il conviendrait que les attributions spécifiques de ce million apparaissent au procès-verbal pour que la commission des finances puisse savoir ce que ce million contient. C'est pour cela que le Parti socialiste (moins une voix) n'a pas voté la recommandation des Verts. Les 329 000 francs proposés ne font que résorber des déficits mais ne revalorisent pas les salaires dont la commissaire faisait mention. En demandant 1 million supplémentaire, il y a les 329 000 francs de résorption du déficit structurel qui ne fait qu'aller en dessous de cette somme. S'ajoutent 300 000 francs supplémentaires de revalorisation des salaires des musiciens à 75% du taux salarial de l'OSR, plus 71 000 francs pour la création d'un poste de médiation de 0,8 équivalent temps plein (ETP) et, enfin, 300 000 francs pour le passage du taux d'activité des musiciens de 0,5 à 0,6 ETP pour mettre en œuvre les actions de médiations relatives au point 3. Ce million est décompté de cette manière.

Une commissaire pour le Parti libéral-radical confirme et accepte de prendre cela à son compte. Elle rappelle que c'est ce qui a été dit lors de l'audition. Elle rappelle une subvention augmentée il y a deux ans juste pour les sortir du gouffre. Il ne faut pas recommencer avec cette politique. Les besoins indispensables ont très clairement été expliqués. Proportionnellement aux autres

orchestres, ils recevaient 44% de leur budget de fonctionnement, ce qui est très en deçà des autres. Elle s'accorde à dire que c'est une grosse subvention mais c'est une manière de les tirer d'affaire sur une longue durée.

Une commissaire explique le refus des Verts face à cette proposition bien qu'ils soient tout à fait d'accord sur les besoins. Le budget de la culture ne peut augmenter indéfiniment et, si le magistrat arrive à compenser quelque part, il aurait pu le faire avant au sein de son département. Elle compare avec le budget de l'OSR et constate que dans le budget culture 94% sont consacrés au GTG et à l'OSR. Elle souhaite une réflexion de fond sur ce point et répète que les Verts ne voteront pas ce point sans compensation.

La présidente précise que la demande du Parti libéral-radical est que l'augmentation de la subvention soit compensée à charge du magistrat. Ils ne parlent pas d'augmenter le budget de la culture.

La présidente soumet au vote la recommandation du Parti libéral-radical qui est d'augmenter de 1 000 000 de francs la subvention de l'OCG, à charge du magistrat de trouver une compensation au sein de son département. La commission accepte cette recommandation par 12 oui (4 S, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 Ve, 1 EàG, 1 LC) et 3 abstentions (Ve).

Un commissaire présente son amendement pour le Parti socialiste concernant l'association Le Terreau qui est venue expliquer sa situation en faisant une demande de régularisation de sa subvention et non pas une demande d'augmentation. Leur situation est complexe car ils sont subventionnés par la culture et par la cohésion sociale. Ils peinent à recevoir les sommes convenues du côté de la culture et les reçoivent souvent tardivement dans l'année, ce qui leur pose de gros problèmes de liquidités. Ils souhaitent avoir une nominale pour recevoir la moitié de leur subvention provenant de la culture (75 000 francs) sur un total de 150 000 francs, et d'avoir cette nominale pour 2023. Ce n'est a priori pas une augmentation compte tenu du fait que la subvention varie d'année en année, en fonction de ce que la culture leur donne. Cela peut être 30 000 francs ou 50 000 francs vu qu'en général ils touchent un peu moins que 75 000 francs. Ils aimeraient stabiliser à hauteur de 150 000 francs pour le projet. De ce fait, ils demandent une nominale de 75 000 francs.

Une commissaire réagit par rapport au fait qu'il n'y aurait pas d'augmentation, elle remarque que 75 000 francs est plus grand que 30 000 francs et 50 000 francs.

Le commissaire répond qu'il n'est pas correct de dire qu'il n'y a pas d'augmentation. Il précise que l'association touche de manière différente chaque année des montants variables. Ce qu'il entend lorsqu'il explique qu'ils ne demandent pas d'augmentation, c'est qu'initialement il était convenu que le projet touchait

150 000 francs, moitié-moitié. La réalité est telle que la culture a de la peine à donner ce qu'ils avaient dit qu'ils allaient donner. L'association souhaiterait régulariser cela via une nominale pour qu'ils touchent chaque année la moitié venant de la culture, cela en début d'exercice et non en septembre-octobre, ce qui les met dans des situations compliquées.

La commissaire explique que beaucoup de gens sont venus dire qu'ils avaient convenu quelque chose; elle prend l'exemple du Théâtre des marionnettes de Genève (TMG). Elle aimerait comprendre si le fait que la culture ait mis 50 000 francs implique que le social ait mis 100 000 francs.

Le commissaire précise que le social tient son rôle à 75 000 francs mais la culture n'arrive jamais aux 75 000 francs. Il confirme une augmentation, non pas par rapport à la promesse mais par rapport aux comptes des dernières années.

Un commissaire constate la précarité qui découle du système des subventions ponctuelles prélevées sur des fonds généraux, sur lesquelles la CARTS ou le plénum n'a aucun contrôle puisqu'ils n'apparaissent qu'au moment des comptes. Cela pose aussi un problème aux associations qui peuvent difficilement planifier quelque chose puisque leurs ressources dépendent de l'affectation globale des fonds généraux. La demande est une ligne nominale de 75 000 francs non compensée par une réduction du fonds général, mais c'est surtout le passage de la précarité à un minimum de sécurité pour l'association subventionnée. S'il est reconnu que cette association effectue un travail culturel intéressant, alors la ligne nominale paraît justifiée.

Une commissaire rappelle ce que fait le Terreau; c'est une association qui organise dans la salle de la rue des Terreaux-du-Temple des concerts et des activités culturelles pour la tranche d'âge des 15-18 ans. A travers cette association, ils apprendront à se comporter dans les lieux publics, à consommer de l'alcool pour les 16 ans et plus, à respecter le personnel de ces soirées, soit à se préparer à leur vie culturelle active.

Ce contrôle social pour ces jeunes gens est extrêmement important et c'est un rôle que les parents peuvent difficilement remplir puisqu'ils ne sortent pas avec leur enfant dans les soirées culturelles de ces âges.

Le rôle de cette association ainsi que de ses médiateurs est extrêmement important pour que cela fonctionne et permette aux autres institutions de bénéficier de nouveaux publics qui auront pris l'habitude de sortir en soirée et de savoir se comporter correctement.

Cette association est sur deux budgets. L'année dernière, il avait déjà été demandé la stabilisation de la situation de cette association qui avait du retard dans le paiement des salaires, car les subventions tombaient avec un écart

impossible à couvrir; il avait déjà été constaté que cette situation était inacceptable et il avait été demandé au magistrat et à ses services de régler la situation l'année dernière.

L'audition de cette année prouve que la situation n'est de loin pas stabilisée; se sont ajoutées des problématiques supplémentaires avec de la drogue notamment, qui nécessitent plus de médiateurs dans les soirées. L'association est toujours dans une situation extrêmement précaire.

La commissaire tient à reconnaître le bien-fondé de cette association et l'excellent travail fait sur le terrain et à stabiliser l'association pour les années à venir.

Un commissaire précise, concernant leur activité, qu'ils accueillent de nombreuses autres associations pour les événements. Plus de 100 associations sont membres et peuvent organiser gratuitement des soirées, puisque le but est d'en organiser à des prix très abordables.

La présidente répond que ce n'est pas gratuit et est sûre que les associations payent.

Le commissaire rappelle sa dernière participation à une soirée là-bas, il y avait possibilité de participer au financement à hauteur des gains de la soirée, mais il n'y avait aucune obligation.

Une commissaire demande si les 75 000 francs sont pour payer les groupes qui viennent jouer de la musique ou pour payer le salaire des gens qui organisent.

Une commissaire répond qu'ils sont pour les médiateurs, l'organisation et la sécurité de la salle.

Une commissaire répond que, selon elle, cela relève plus du social.

Une commissaire rejoint la commissaire sur ce point, elle est d'avis que c'est plus un endroit pour se retrouver de manière festive.

Le commissaire précise qu'un des quatre buts du Terreau est de créer un nouvel espace de production pour jeunes artistes locaux.

Une commissaire s'interroge car selon elle cela relève plus de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse; elle demande si cette question y a été étudiée. Elle demande s'il est bien question d'apprendre aux jeunes à boire de l'alcool pour qu'ils ne fassent pas de bêtises.

Une commissaire répond que cela sert à réguler cette consommation d'alcool.

Une commissaire se rappelle cette audition, elle trouve équitable de mettre en partie au social et en partie à la musique, puisqu'il y a dans la musique des chorales, des fanfares d'amateurs. Cette entrée dans la vie de la musique avant d'être

allé suffisamment loin, d'avoir eu le temps de faire ses études et que cela soit bien encadré est méritoire. Les 75 000 francs paraissent compatibles au Parti libéral-radical. Elle n'est pas contre.

Un commissaire répète qu'il s'agit de sécuriser une subvention déjà accordée mais sans ligne.

Un commissaire explique que les subventions varient selon leurs besoins, ce qui a été prévu initialement dans leur discussion avec le service.

Une commissaire s'interroge car ils n'ont demandé ni au magistrat ni à la commission.

La présidente répond qu'ils sont venus l'année dernière, sous la présidence de M^{me} Mangeat pour l'exercice de 2022.

La présidente soumet au vote la recommandation du Parti socialiste qui est en faveur de faire une ligne nominale de 75 000 francs pour l'association Le Terreau.

La recommandation est refusée par 6 non (3 Ve, 2 LC, 1 UDC) contre 6 oui (4 S, 1 EàG 1 MCG) et 3 abstentions (PLR).

Une commissaire pour le Parti socialiste présente sa recommandation qui est de sécuriser cette association sans mettre de montant.

Un commissaire ainsi que les Verts trouvent étrange le fait d'avoir des ajustements budgétaires non chiffrés. Déjà qu'il est compliqué d'admettre des ajustements budgétaires non compensés, le fait qu'ils ne soient pas chiffrés rend la tâche encore plus difficile. D'autant plus que les Verts estiment que c'est le travail du magistrat qui n'a pas été capable de pérenniser, malgré les économies d'échelle, Animatou, le Terreau et l'OCG et maintenant la commission essaye de revenir avec des propositions pour faire des corrections maquillées sur le budget sans qu'elles soient concrètes et chiffrées. Il appelle à compenser tout ce qui est proposé et à donner des chiffres.

La présidente soumet la recommandation du Parti socialiste qui veut une ligne nominale dans le but de sécuriser le travail de l'association Le Terreau, en laissant l'appréciation à M. Kanaan.

La recommandation est acceptée par 7 oui (4 S, 1 EàG, 1 MCG, 1 PLR) contre 6 non (3 Ve, 2 LC, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR).

Un commissaire fait une proposition de recommandation de maintenir à 50 000 francs avec ligne nominale.

La présidente répond que ces deux propositions se contredisent un peu. Il n'est pas possible à la fois de laisser l'appréciation à M. Kanaan et à la fois de dire que la commission vote 50 000 francs.

Une commissaire demande si, malgré que le montant de 75 000 francs a été refusé, il est possible que le magistrat octroie 75 000 francs.

La présidente confirme que c'est possible et que le magistrat fait ce qu'il veut.

La présidente demande à la commission si un groupe a un autre amendement.

Une commissaire était surprise de voir disparaître une ligne pour laquelle tout le monde au Municipal s'était battu, celle de l'Orchestre symphonique genevois, qui est un excellent orchestre d'amateurs. Cet orchestre est dirigé par M. Hervé Klopfenstein qui était venu expliquer la situation. Tout le Municipal avait rétabli cette ligne, qui était de 40 000 francs, pour la mettre dans des fonds dont on ne sait jamais ce qu'il en sortira. Pour cette raison, le Parti libéral-radical propose 25 000 francs avec un retour de la ligne nominale afin de ne pas les faire disparaître.

La présidente résume la proposition de la commissaire qui est de restituer la ligne nominale à hauteur de 25 000 francs.

Une commissaire précise que les 40 000 francs ont été donné à Gli Angeli qui avaient 240 000 francs et sont passés à 300 000 francs.

Une commissaire avance que passer dans les demandes ponctuelles n'est pas justifié pour un orchestre qui a une aussi grande histoire ainsi qu'un aussi bon chef. De plus, ils effectuent un travail de coaching avec les musiciens amateurs. Elle considère que rien n'est pas assez concernant cet orchestre.

Un commissaire explique que la ligne générale concernée n'est pas augmentée. De fait, si la ligne nominale de 40 000 francs est supprimée mais qu'on n'augmente pas le fonds général sur lequel on la prendrait, cela réduit les disponibilités pour les autres orchestres. Il constate qu'il n'y a pas d'augmentation de la ligne générale «soutien aux manifestations de musique classique et contemporaine», il y a une augmentation pour Gli Angeli, mais aussi la suppression pour l'OCG, finalement il n'y a plus de garantie pour l'Orchestre symphonique genevois.

Une commissaire déclare que le Parti libéral-radical aurait pu aussi demander 40 000 francs mais qu'il a été modeste. Elle soutient que cette proposition a pour objectif que l'Orchestre symphonique genevois ne disparaisse pas.

Une commissaire se réfère à l'audition de M. Kanaan afin de savoir si le magistrat et ses services feraient quelque chose sur cette disparition.

La commissaire répond que le magistrat disait que ce n'était pas qu'il ne voulait pas les soutenir mais qu'ils feraient des demandes ponctuelles. Elle précise que les demandes ponctuelles n'ont pas la même valeur, s'il n'y a plus de ligne ils peuvent aller chercher chez les privés mais ils ne feront de toute façon pas leur programme avec ces 40 000 francs.

Une commissaire demande si le Parti libéral-radical a parlé à l'orchestre pour avoir des informations fraîches à propos de leur situation.

La commissaire affirme qu'elle a discuté par hasard avec un membre de cet orchestre. Elle mentionne la possibilité du côté des musiciens d'augmenter leur cotisation, comme cela se fait dans les chorales notamment. Ce n'est pas leur survie qui est en jeu, mais leur existence et la possibilité de proposer des programmes à des soutiens extérieurs.

Une commissaire finit par le fait qu'en demandant une ligne à 25 000 francs partant de 0, potentiellement ils pourront passer de 40 000 francs à 25 000 francs de subvention, alors là ils ne pourront pas avoir 25 000 francs de ligne plus 15 000 francs.

La présidente répond qu'au contraire ils le peuvent.

Une commissaire pense qu'il conviendrait de demander une audition.

La présidente soumet au vote la recommandation du Parti libéral-radical qui est de restituer à l'Orchestre symphonique genevois une ligne nominale de 25 000 francs sans compensation.

Cette recommandation est acceptée par 8 oui (3 S, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 3 non (Ve) et 4 abstentions (1 S, 1 EàG, 2 LC).

Une commissaire propose de mettre au vote l'augmentation de 50 000 francs pour la ligne Everybody's perfect. A la suite de sa question auprès du magistrat, elle a appris qu'ils avaient fait une demande de subvention et que cette dernière a été refusée.

Cette demande est justifiée par le fait qu'un taux de bénévolat excessif péjore la structure. Actuellement, ils reçoivent 80 000 francs, ce qui reste bien en dessous des autres festivals (p. 153 de la proposition PR-1550). De plus, des postes primordiaux sont manquants, ces derniers sont actuellement des postes de bénévoles qu'ils compenseraient avec cette augmentation de 50 000 francs. Le Parti socialiste souhaite une augmentation de la ligne nominale, afin qu'elle passe de 80 000 francs à 130 000 francs sans compensation.

Un commissaire reconnaît le bien-fondé ainsi que la plus-value de ce festival. Les Verts estiment que cette année le département n'a pas forcément les moyens d'augmenter cette subvention, pour la raison que ce festival avait lieu une fois tous les deux ans avec une subvention de 30 000 francs. Or, le festival est devenu annuel avec une subvention de 80 000 francs. Malgré le grand manque de bénévoles, ils reconnaissent un besoin de pérennisation et de faire ses preuves. C'est d'ailleurs ce qu'avait avancé le magistrat. Pour cette raison ainsi que du fait qu'elle n'est pas compensée, les Verts voteront contre.

Une commissaire ajoute (en regardant dans les comptes de 2021) qu'ils reçoivent d'autres fonds ailleurs, notamment dans la catégorie jeunesse. L'association a vu des augmentations exponentielles ces dernières années. Il convient d'être raisonnable et de noter qu'il y a, pendant cette période, des besoins sociaux plus vitaux.

Une commissaire explique qu'en effet le festival est passé d'un mode biennal à un mode annuel, ce qui fait que les besoins augmentent, et c'est pour cette raison qu'il a besoin de ces 50 000 francs. Actuellement il y a beaucoup de bénévoles, ce qui fragilise la culture en général. Elle peine à comprendre pour quelle raison la demande de ce festival est moins légitime en comparaison avec les autres demandes qui ont été vues précédemment. Ce n'est pas parce que le festival n'a pas pris contact de lui-même avec la commission (puisque toutes les associations ne sont pas au courant qu'il est possible de passer par la commission) que leur demande n'est pas justifiable. Elle informe qu'elle transmettra à la commission la lettre qui a été adressée au Conseil administratif, qui comporte les chiffres. Elle espère que cette lettre pourra convaincre la commission.

La présidente reprend le commentaire de M. Kanaan à la question de la commissaire lorsqu'elle demande si le département a reçu une demande d'augmentation de subvention de la part du festival Everybody's perfect.

Il a répondu par l'affirmative: «La demande est à l'étude. Pour rappel, ce festival était biennal jusqu'en 2018. Il touchait à l'époque 30 000 francs par année. Aujourd'hui, il devient annuel et touche une subvention de 80 000 francs. Cette augmentation a permis de stabiliser un noyau dur d'équipe. A noter que ce festival est aussi soutenu par Agenda 21. Le DCTN enverra les détails de l'évolution par la suite à la CARTS.»

Une commissaire ajoute qu'une telle augmentation, de 30 000 francs à 80 000 francs, rien que pour la culture, n'est pas envisageable.

La présidente soumet au vote la recommandation du Parti socialiste d'augmenter cette subvention nominale de 50 000 francs pour le festival Everybody's perfect.

Cette recommandation est refusée par 10 non (3 Ve, 1 UDC, 2 LC, 1 MCG, 3 PLR) contre 5 oui (4 S, 1 EàG).

Une commissaire propose une augmentation pour le TMG de 193 000 francs. Ils ont pu auditionner le TMG, ce qui leur a permis de se rendre compte de leur excellent travail (chose qui était déjà connue), ainsi que des conditions dans lesquelles se déroule leur saison. Cela fait des années que leurs besoins ne sont pas couverts. L'administrateur, de la même manière que les techniciens, cumulent un nombre d'heures supplémentaires qui n'est pas admissible. Elle ajoute qu'on y

frôle la souffrance du personnel. Il faut d'urgence une revalorisation salariale des postes. Elle poursuit en donnant un certain nombre de détails: l'administration doit passer de 60% à 80%, le poste du régisseur technique doit être revalorisé, il faut absolument un poste de médiation pour continuer à entretenir de nouveaux publics, il faut maintenir le poste de médiation qui était déjà en place à un tout petit pourcentage, les postes d'auxiliaire techniques qui font concrètement tourner la saison doivent être revalorisés. Finalement il y a une demande pour une revalorisation des salaires artistiques qui est en partie sur cette année et un complément de l'année prochaine. Le TMG est en attente d'une décision en fonction de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la culture; une partie pourra ou non être reprise par le Canton. Il n'est pas possible de laisser cette institution dans la souffrance et de laisser les employés dans l'expectative le temps que le Canton prenne une décision. Pour ces raisons, elle demande que ces 193 000 francs soient mis en place rapidement.

Un commissaire signale qu'il a parlé à M^{me} Isabelle Matter, directrice du TMG, qui lui a dit avoir eu un contact avec le conseiller d'Etat en charge de la culture qui lui avait relativement fait comprendre que cela ne fonctionnerait pas avant fin 2023. Dès lors, la situation est plus urgente que ce qui a été présenté par l'amendement socialiste. Le Centre soutiendra cet amendement.

Une commissaire demande si elle est à faire compenser par le magistrat.

Une commissaire confirme.

Une commissaire se rappelle que la commission était assez unanime sur le soutien au TMG. Elle explique que la commission doit signifier au magistrat qu'il doit trouver une solution. Les Verts soutiendront cet amendement, tout comme ils ont soutenu le festival Animatou.

Une commissaire indique que le Parti libéral-radical soutient cet amendement. Elle ajoute que le théâtre met en place des ateliers pour enfants. Elle souligne l'activité riche et exceptionnelle du TMG. Enfin, elle exprime le fait que cela fait quelque temps qu'ils demandent une augmentation qu'ils n'ont pas depuis des années. Cette augmentation est pleinement justifiée, elle permettrait à cette institution exceptionnelle qu'est le TMG de vivre. Elle compare ce théâtre avec l'OSR, les deux étant de grosses institutions à Genève qu'il faut soutenir.

Un commissaire rappelle qu'il y est allé plusieurs fois avec ses enfants et qu'il y a beaucoup d'enfants autour de ces ateliers. De plus, la subvention n'a pas été augmentée depuis un moment. Pour ces raisons ainsi que celles qui ont évoquées par les collègues, Ensemble à gauche soutiendra cet amendement.

La présidente soumet au vote la recommandation du Parti socialiste qui consiste en l'augmentation de la subvention de 193 000 francs pour le TMG; au magistrat de trouver une compensation au sein de son département.

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire se réfère à la p. 141, ligne 310, «Charges de matériel et de marchandises» sur laquelle le montant prévu est de 7 250 000 francs. Elle met en évidence le fait qu'aux comptes 2021 ils avaient dépensé 6 819 000 francs. Il y a apparemment une marge possible sur cette ligne, il est bien question d'un budget. Elle suggère de préférer soutenir des personnes plutôt qu'uniquement des marchandises, même si l'un n'exclut pas l'autre car il faut prendre en compte l'installation des tubulaires, des lumières, etc. A la faveur du soutien des personnes, il serait possible de diminuer ce nombre de 500 000 francs, par exemple.

Un commissaire ajoute qu'il y a toutes les lignes 31 qui peuvent être des lignes sur lesquelles les augmentations proposées peuvent être compensées. Il donne l'exemple de la ligne 313 («Prestations de services et honoraires») qui a augmenté de 2 612 000 francs d'un budget à l'autre.

La présidente exprime le fait que l'année 2021 est un peu biaisée, du fait notamment qu'il y a eu moins d'expositions à cause de la crise sanitaire du Covid-19.

Un commissaire souligne tout de même une augmentation de 3 000 000 de francs en deux ans. Il ajoute qu'il y a de quoi compenser les augmentations de subventions sans réduire celles des autres car la ligne 31 vaut 46 670 922 francs.

Une commissaire ajoute que la CARTS attire l'attention de la commission des finances sur les lignes 31 du département.

La présidente soumet au vote la recommandation du Parti libéral-radical, soit une réduction de 500 000 francs sur la ligne 310 (p. 141): «Charges de matériel et de marchandises».

La recommandation est acceptée, hormis 3 abstentions (S).

Un commissaire, pour le Parti socialiste, a une recommandation concernant le Groove. Un résumé de la situation a été établi par le magistrat pour obtenir la gestion de la nouvelle salle, qui est au Carré-Vert dans le quartier de la Jonction. Le Groove a d'une certaine manière fait de la sous-enchère, en d'autres termes il a réduit au maximum sa demande pour pouvoir pour obtenir la gestion de la salle en sachant que ce qu'il proposait était insuffisant. Il se retrouve maintenant avec un manque de ressources pour continuer son travail; il avait demandé une augmentation de la subvention mais dans des conditions qui sont problématiques pour la commission. Cela reviendrait à accepter le système de la sous-enchère, qui ressemble beaucoup aux sous-enchères faites par les entreprises de la construction, comme pour la construction du dépôt des œuvres d'art dans le Carré-Vert où une entreprise a fait de la sous-enchère pour obtenir le marché, ce qui fait que le travail est mal fait.

Un commissaire propose d'auditionner le Groove avant le vote du budget, afin de savoir exactement où ils en sont, de combien ils ont besoin et pourquoi ils en ont besoin. Il y a un besoin avéré d'une augmentation de subvention. Il ne souhaitait pas proposer une augmentation de subvention dans ces conditions qui ne sont pas adaptées.

Une commissaire explique que les recommandations feront partie de l'étude du budget qui s'adressera aussi bien au magistrat qu'aux associations qui vont aller lire le rapport. Elle émet un doute quant à savoir si l'appel d'offres couvrirait suffisamment pour cette salle qui est de la taille de l'Alhambra (qui a 1,5-2 fois plus de budget que le Groove), est-ce que dès le départ les services n'ont pas sous-doté ou imaginé que cette salle pourrait tourner avec moins?, est ce que le Groove a fait une sous-enchère pour obtenir le marché, ou y a-t-il réellement une mauvaise évaluation de tout cela? Les choses peuvent-elles être rediscutées? Si le Groove n'y arrive pas, personne d'autre n'y arrivera dans le futur avec la même subvention. Il convient de savoir s'il est possible ou pas de faire tourner cette salle avec ce budget.

Une commissaire a été pleinement satisfaite de l'explication donnée par le magistrat sur ce point. Il n'est pas possible, à l'ouverture d'un poste ou d'une situation, de poser sa candidature en donnant un devis plus bas que les autres, de décrocher le morceau, puis de demander plus car cela ne fonctionne pas. D'un autre côté, ceux qui auraient fait une offre plus élevée qui n'ont pas décroché la gestion de cette salle pourraient déposer une plainte pénale. Elle souligne l'injustice vis-à-vis des autres offrants.

Une commissaire répond que c'est pour cette raison que le Parti socialiste ne demande pas une augmentation de la subvention mais un éclaircissement.

Un commissaire précise que ce n'est pas le Groove qui a fait une proposition à 150 000 francs et d'autres associations qui auraient proposé à 300 000 francs ou autre. C'est vraiment l'appel d'offres de la Ville qui était de 150 000 francs, ce qui fait que deux propositions ont été faites. La Ville de Genève s'attendait à avoir plus d'offres. En suivant le projet de près, il était en contact avec eux pour essayer de comprendre. Ils ont en effet accepté et été choisis pour cet appel d'offres, mais il y a eu des frais qui n'étaient pas connus au moment de signer le contrat, principalement l'électricité avant qu'elle explose; il n'était pas convenu que cela représente 20 000 francs annuels, soit un septième de la subvention. Il y avait une quantité de points techniques qui demandent des formations et des frais qui n'étaient pas connus avant de rentrer dans la salle. Ces points qui se sont ajoutés font que maintenant la situation est invivable avec le budget actuel. Toutefois il comprend que la situation est délicate. Il souligne l'importance de les auditionner et mentionne l'existence d'une double convention: une convention sur la salle

qu'ils ont remportée ainsi qu'une convention de subventionnement qui était un choix du Conseil municipal augmentable au besoin.

Un commissaire souligne le fait qu'ils n'ont pas de ligne mais qu'ils sont conventionnés.

La présidente soumet au vote la demande d'audition du Groove.

La demande d'audition est acceptée à l'unanimité.

La présidente demande s'il y a d'autres recommandations au niveau budgétaire.

Un commissaire demande une audition du festival Everybody's perfect. Elle conçoit les éléments amenés par le Conseil administratif et les collègues de la commission. Elle considère qu'il n'y a pas eu suffisamment d'intérêt quant aux raisons du refus de la subvention, qu'elle trouve nécessaire à titre personnel.

Un commissaire demande si l'audition est dans le cadre de ce budget.

Un commissaire répond que c'est avant la plénière mais pas avant les finances.

Un commissaire précise que la CARTS peut toujours faire un complément d'information aux finances.

La présidente soumet au vote la demande d'audition du festival Everybody's perfect.

Cette demande d'audition est acceptée par 7 oui (4 S, 1 EàG, 1 MCG, 1 UDC) contre 2 non (PLR) et 6 abstentions (3 Ve, 2 LC, 1 PLR).

La présidente résume les trois demandes d'auditions qui ont été votées lors de la présente séance: le FIFOG, le Groove et le festival Everybody's perfect.

Prises de position

Un commissaire, au nom du Centre, se réjouit du rayonnement général de la culture à Genève. Cependant, il note que le budget est une nouvelle fois déficitaire pour ce département. Néanmoins, les nécessités existent et ont été relevées par les différents commissaires, c'est pourquoi le Centre s'est positionné favorablement à certains amendements, notamment pour le TMG. Son groupe d'abstiendra sur ce projet de budget.

Un commissaire exprime que les Verts avaient reconnu le travail initial du département qui consistait à fournir des efforts afin de contenir le budget en augmentant certaines subventions et en maintenant d'autres. Au vu des nombreux amendements déposés sans compensation, elle regrette notamment

que l'amendement proposé avec compensation par les Verts ait été refusé. Elle informe que les Verts vont voter ce budget, toutefois elle souligne le besoin d'une réflexion sur le partage des subventions.

Un commissaire complète la prise de position des Verts par rapport au GTG et à l'OSR. Ce sont deux questions qui restent ouvertes depuis plusieurs années. Premièrement, ce budget 2023 confirme les doutes qu'on a sur le fonctionnement de l'OSR, notamment par rapport à la masse salariale. Cette année, une augmentation de 92 000 francs sur la masse salariale du GTG a été constatée, alors que les Verts estiment que la Ville n'a plus les moyens d'entretenir un tel niveau salarial. Les biens et services augmentent pour arriver à hauteur de 1 600 000 francs, ce qui pose d'autres questions. De plus, les taux de remplissage du GTG tournent autour de 60%, ce qui pose question sur la stratégie de l'institution en soi. Deuxièmement, le GTG comme la Nouvelle Comédie vont faire face à une explosion du coût de l'énergie qui va devoir être prise en charge par ces institutions elles-mêmes. Il signale d'ores et déjà que les Verts ne voteront pas d'augmentation de subvention dans le cas où ces institutions reviendraient vers le Conseil municipal avec de telles demandes, puisqu'ils estiment qu'il y a des économies d'échelle à entreprendre sur le budget de fonctionnement.

Enfin, ils s'interrogent à propos du Programme d'action climat et environnement (PACE) du DACM, qui annonce des grandes lignes sans pour autant avoir des réalisations concrètes sur les économies d'énergie alors qu'il est connu qu'il y a des choses à faire sur le GTG ainsi que sur la Nouvelle Comédie en termes d'électricité, de costumes, de décors, de programmation puisque dans la région, à Lyon ou ailleurs, il y a des représentations qui sont deux fois plus élevées avec des charges de personnel qui le sont deux fois moins. Tout cela implique que le département doit travailler à avoir des propositions très concrètes sur ce programme-là puisqu'il va représenter les économies financières pour la Ville dont on a besoin et, surtout, qu'il va répondre à la Stratégie climat que le Conseil municipal a votée.

Il conclut sur un dernier point concernant le renouvellement de postes, s'il est vrai que le magistrat annonce être en contact avec le Canton sur ces questions-là, notamment de la question de la fusion des statuts, il y a des réformes structurelles à entreprendre au GTG avant même le résultat des discussions avec le Canton. Ces réformes structurelles passent notamment par le non-renouvellement de certains postes qui se trouvent à double à la fondation et pour les employés sous contrat Ville de Genève. Pour toutes ces raisons, les Verts émettent de sérieux doutes quant à la stratégie à long terme du GTG. Le salaire du directeur avoisinant les 450 000 francs, ils estiment que le département aujourd'hui n'a plus les moyens de payer ces types de salaires et qu'il y a une réflexion à avoir sur le plafond à mettre sur ces salaires car c'est une discussion que le Canton entreprend avec les régies publiques et le Conseil municipal devrait avoir les mêmes réflexions avec les subventions autour de la culture.

Une commissaire du Parti libéral-radical ajoute, au sujet de l'augmentation des salaires, que cela est à peu près vrai pour toutes les institutions comme l'Ariana ou le MHN. S'il faut augmenter en fonction du coût de la vie, il y a une augmentation pour à peu près toutes les institutions. Le jugement du Parti libéral-radical est mitigé; il est assez satisfait du travail mené dans le cadre de la commission et des amendements déposés qui ont été approuvés par lui. Il reconnaît que le magistrat et ses services ont fourni un effort pour ne pas augmenter les charges de son département, toutefois il faut reconnaître qu'il n'avait pas vraiment le choix puisque le Conseil administratif ne lui octroyait aucune marge pour augmenter le budget culturel de manière conséquente. Il est connu que le DCSS a de très grandes augmentations et il a fallu que le magistrat se plie en quelque sorte aux décisions du Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical réitère son approbation sur la manière dont le département a géré la crise sanitaire 2020-2021 en soutenant activement et efficacement les milieux culturels. Néanmoins, il rappelle qu'une fois de plus les subventions sont reconduites d'année en année sans procéder à la moindre des analyses sur les prestations culturelles délivrées par la Ville et sur des réflexions à amener sur des réformes plus profondes. La seule subvention qui a été soumise à une analyse critique et que le magistrat a décidé de ne pas reconduire est la subvention pour le festival FIFOG. Ce dernier rencontre des problèmes depuis des années et le magistrat avait réintroduit la subvention à la suite de contestations, alors qu'il avait déjà l'intention de ne pas la réintroduire en 2018. La commissaire rappelle qu'on ne peut imaginer que le magistrat, qui a des attaches profondes avec le Liban, ne soit pas sensible au cinéma du Moyen-Orient, mais que cette décision participe d'une saine réaction pour éviter le morcellement des subventions. De plus, elle ajoute que le magistrat avait signalé que ce festival pourrait être rattaché au FIFDH, bien qu'apparemment il y ait de grosses difficultés et qu'ils soient sans arrêt en opposition.

En outre, cette décision semble la seule décision prise pour pouvoir faire une toute petite modification; il convient de penser à faire une restructuration plus intelligente et de cesser de morceler les associations chacune dans des spécificités minimalistes, sans penser qu'une culture inclusive pourrait s'appliquer dans le domaine de la culture. En observant les comptes, on remarque que beaucoup d'associations œuvrent en silo sur des thèmes ou des engagements similaires, alors qu'elles pourraient être réunies sous des associations faïtières afin de mutualiser leurs forces pour travailler ensemble.

Le Parti libéral-radical exprime depuis des années le besoin de cesser le saucissonnage de subventions, ce qui est une politique courante pour minimiser ce que certains milieux touchent. Dans une période qui va devenir de plus en plus difficile, une période dans laquelle les premiers signes des difficultés économiques se font sentir, comme l'inflation, la guerre en Ukraine,

la crise énergétique, les taux hypothécaire augmentant, la Ville ne peut continuer de fonctionner avec une telle insouciance. Malgré la croyance que la droite peint le diable sur la muraille et que chaque fois les comptes sont meilleurs que prévus, il convient tout de même d'anticiper et de prévoir que cela ne sera pas toujours le cas. Le Parti libéral-radical admet que la Ville de Genève offre des prestations culturelles riches et diverses, mais les grandes institutions sont de plus en plus confrontées à des déficits structurels; il s'agit donc pour le département de la culture de prioriser les grandes institutions desquelles dépendent des centaines d'emplois et qui dynamisent l'économie genevoise. Le Parti libéral-radical demande une gestion plus efficiente aussi au sein du département. Elle rappelle que le nombre de postes au MEG est de quarante, ce qui est excessif. Tant qu'il n'y aura pas de réformes structurelles et de réflexions sérieusement menées, le Parti libéral-radical refusera le budget proposé par le magistrat.

Une commissaire du Parti libéral-radical relève que la culture des fonds généraux devient une pratique qui rend de plus en plus obscure l'étude du budget. Bien que ne contestant pas tous les fonds par principe, on remarque que les fonds ponctuels généraux font suite à des appels d'offres qui sont étudiés jusque après le budget; il faut donc une certaine souplesse. En revanche, pour les fonds généraux conventionnés, on trouve les conventions sur les sites d'une part, mais d'autre part on ne connaît pas le montant pour lequel ils ont été augmentés et diminués. A partir de 100 000 francs il est incompréhensible de ne pas avoir d'explications précises sur les structures conventionnées qui ont subi des améliorations ou des déjorations du budget avec des arguments. Pour le Parti libéral-radical, il est totalement impossible de voter en l'état malgré toutes les choses positives relevées. Il faut regarder en avant, vers le futur, et faire toujours mieux. Le budget de la culture ne peut se permettre de dériver et d'être trop flou.

Un commissaire, pour Ensemble à gauche, a constaté que le département a plus ou moins bien géré la crise au niveau de la culture en convainquant le Conseil municipal pour les aides. Il est d'avis que la volonté de faire de Genève une ville de culture est toujours présente lorsque l'on regarde les prestations qui sont plus ou moins maintenues, même si concernant le FIFOG il y a un problème. A ce stade, Ensemble à gauche est d'accord de voter ce budget mais n'exclut pas de mener des débats durant la plénière.

Un commissaire, pour le Parti socialiste, relève tout d'abord que le budget est dans un cadre institutionnel spécial en Suisse où la Ville de Genève est la commune qui a le moins de compétences de toutes les communes de Suisse. La Ville de Genève est la commune qui a le poids du budget culturel le plus important sur son propre budget, car c'est la compétence essentielle qui reste à la Ville, avec le sport. Lorsque l'on parle du budget de la culture, on parle de la compétence politique essentielle de la Ville de Genève, dans un moment où on est supposé

accoucher d'une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et la Ville qui impliquerait un engagement nouveau du Canton dans la politique culturelle. Cet engagement du Canton ne s'est pas concrétisé, la politique culturelle de tout le canton de Genève est pratiquement en charge de la Ville de Genève. Pour cette raison, le Parti socialiste se bat pour que ce budget ne soit pas réduit tant que le Canton n'a pas pris ses responsabilités. Ensuite, les responsabilités qui vont être demandées au Canton sont des responsabilités à l'égard des grandes institutions; si le Canton prend ses responsabilités, la charge des grandes institutions pour la Ville sera moindre, par conséquent les ressources nouvelles pourront être affectées à d'autres centres culturels que le GTG, l'OSR, la Nouvelle Comédie, les grands musées qui consomment la plus grande partie des ressources que la Ville accorde à la culture. Cela fait qu'il reste peu pour les acteurs culturels les plus innovants, pour les cultures de terrain, d'expérimentation, minoritaires.

Malgré cela, le budget culturel est un budget qui soutient les champs les plus larges de la culture genevoise, ce qui correspond au choix de principe qui consiste à vouloir une culture qui ne se résume pas au patrimoine et aux grandes institutions mais à une politique culturelle qui soutient le plus grand nombre possible de lieux d'acteurs, de for, de pratique culturelle. Sous ces conditions, le budget culturel de la Ville satisfait a minima et maintient l'engagement de la Ville. Pour l'avenir il conviendra de dégager des ressources pour d'autres centres culturels que les grandes institutions, il faudra trouver le moyen de pousser le Canton à tenir les engagements que la Constitution lui impose afin de permettre à la Ville de Genève d'avoir des ressources pour une politique culturelle un peu plus proche du terrain et moins consommée par le fonctionnement des grandes institutions dont les utilisateurs sont majoritairement des habitants hors ville de Genève, voir hors du canton ou hors de Suisse. Les critères du pluralisme culturel et du rôle culturel de la Ville sont remplis a minima par le projet de budget. Comme Ensemble à gauche, le Parti socialiste se réserve la possibilité d'intervenir en plénière sur les propositions d'amendement non reprises par la commission des finances ou sur les propositions d'amendement non acceptées par la CARTS. Ce soir, le Parti socialiste va soutenir le budget culturel de la Ville, car sans ce budget culturel de la Ville de Genève il n'y a pas de politique culturelle dans le canton.

Une commissaire, pour le Mouvement citoyens genevois, note qu'il est important de laisser les institutions phares en bonne santé et de ne pas diminuer les subventions au GTG et à l'OSR. S'agissant du GTG, elle rappelle que la Ville a fait certains choix à certains moments et, sauf erreur, ce ne sont pas les SIG qui fournissent l'électricité du GTG. Si les factures d'électricité explosent, c'est du fait des choix erronés des précédents conseillers administratif. Ensuite, ce n'est pas tant le salaire du directeur qui gêne, mais ses choix artistiques; elle a eu beaucoup d'échos de personnes qui n'auraient pas renouvelé leur abonnement car elles n'étaient pas satisfaites par ce que le théâtre proposait (elle aimerait connaître ce chiffre).

Elle est fondamentalement persuadée que le nombre et la vitalité des associations, particulièrement dans le domaine artistique, tout comme par exemple le nombre des titres de journaux et leur indépendance journalistique, sont des garants de la démocratie. Par conséquent, elles doivent recevoir le soutien du Conseil municipal. Elle est favorable à des réformes structurelles, en faveur de réformes qui ne découragent pas les petites structures et tout comme celles des musiciens amateurs. Toutefois, de façon générale, faire voyager de l'argent d'une institution à une autre d'une année à l'autre paraît une hérésie. En l'état, le Mouvement citoyens genevois a voté par rapport aux amendements mais s'abstiendra de voter le budget du DCTN.

Un commissaire, pour l'Union démocratique du centre, déclare que la Ville de Genève est la ville en Suisse qui consacre le plus d'argent au soutien de la culture. Pendant cette période du Covid, le soutien des pouvoirs publics – Confédération, Canton, Ville – a certes été une bonne chose car la culture a été frappée de plein fouet. Toutefois, il ne faut pas dériver par un interventionnisme systématique des pouvoirs publics. Beaucoup de points restent obscurs, on veut savoir si le département se préoccupe de savoir si des associations reçoivent plusieurs types de subventions (monétaires, non monétaires). Concernant les bourses d'aide à la recherche et aux résidences ainsi que les bourses et les prix de musique, on peut se demander qui donne ces bourses et quels sont les critères d'attribution. Il y a des écarts importants entre le montant prévu au budget pour certaines subventions ponctuelles et l'argent qui est en fait versé. En revanche, il y a des spectacles de belle qualité qui ne touchent aucune subvention. D'autres associations sont presque à hauteur de 100% soutenues par la Ville de Genève; on voit une véritable distribution empirique de l'argent public selon qu'il s'agisse de telle ou telle institution culturelle. La gestion du GTG ainsi que ses choix artistiques sont tout à fait discutables, il en est de même pour le MAH dont la gestion est mauvaise alors que le personnel est compétent, le musée de l'Ariana reste la plupart du temps inoccupé et la Nouvelle Comédie se centre sur une certaine tendance idéologique.

L'Union démocratique du centre pense qu'il faut des spectacles pour tous et pas seulement pour une certaine partie de la population. Il ne faut jamais oublier que la culture au sens général du terme exprime, par la multitude de ses facettes, la diversité de la société. Depuis toujours les impulsions à exercer une activité culturelle sont venues des humains eux-mêmes, la culture est donc avant tout le résultat d'une initiative privée. La culture soutenue par les pouvoirs publics court toujours le risque de sacrifier à l'air du temps et aux préférences personnelles de quelques bureaucrates culturels au lieu de créer des valeurs durables et dépassant l'actualité quotidienne. L'Union démocratique du centre ne peut accepter ce budget en l'état, qui de surcroît est déficitaire.

Une commissaire ajoute un complément à la prise de position des Verts. Dans ce budget, il a été constaté que les coûts à la création conventionnée augmentaient

au détriment des pots communs à la création plutôt émergente, plus ponctuelle. Cela est une bonne idée pour les gens qui sont conventionnés et qui ont une ligne, cependant ceux qui en pâtissent sont les fragiles ainsi que la culture émergente. Elle poursuit en avançant que les Verts s'abstiendront en attendant de voir ce que le magistrat fait de tous ces amendements.

Un commissaire ajoute que les Verts attendaient du département qu'il soit demandé à l'OSR un effort plus conséquent par rapport à ses réserves et par rapport aux économies faites sur le loyer. Ce n'est pas le cas dans ce budget, malheureusement; peut-être que cela viendra lors des arbitrages. Cette dernière raison participe à leur abstention.

La présidente demande d'harmoniser l'appellation des propositions qui ont été faites; elle suggère de dire que les «amendements» dont il a été question lors de la séance sont des «recommandations».

La présidente résume et énonce toutes les recommandations à la commission des finances et au magistrat qui ont été acceptées: augmentation de 70 000 francs pour les Athénéennes par rapport à ce qui était prévu; l'association Le Terreau sécurisée sans montant; Animatou: augmentation de 25 000 francs avec convention; Orchestre symphonique genevois: augmentation de 25 000 francs; TMG: augmentation de 193 000 francs; OCG: augmentation de 1 000 000 de francs; baisse de la ligne 310 de 500 000 francs.

La présidente soumet au vote le budget avec ces recommandations.

Le projet de budget est accepté par 5 oui (4 S, 1 EàG) contre 4 non (1 UDC, 3 PLR) et 6 abstentions (3 Ve, 1 MCG, 2 LC).

PROJET DE RECOMMANDATION I

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'augmenter la subvention des Athénéennes de 70 000 francs.

PROJET DE RECOMMANDATION II

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'augmenter de 25 000 francs la ligne «Soutien aux manifestations cinéma» en faveur d'Animatou, qui demande également une convention.

PROJET DE RECOMMANDATION III

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'augmenter de 100 000 francs la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève, charge au magistrat de trouver une compensation au sein de son département.

PROJET DE RECOMMANDATION IV

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'octroyer à l'association Le Terreau une ligne nominale sans montant.

PROJET DE RECOMMANDATION V

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de restituer à l'Orchestre symphonique genevois une ligne de 25 000 francs sans compensation.

PROJET DE RECOMMANDATION VI

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'augmenter la subvention de 193 000 francs pour le Théâtre des marionnettes, charge au magistrat de trouver une compensation au sein de son département.

PROJET DE RECOMMANDATION VII

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de réduire de 500 000 francs la ligne 310, «Charges de matériel et de marchandises».

Annexes:

- compléments d'information du DCTN (séance du 26 septembre 2022)
- conventions de subventionnement du SEC (séance du 26 septembre 2022)
- note d'information relative à l'abandon de la ligne nominale pour le FIFOG dans le projet de budget 2023 (séance du 26 septembre 2022)
- communiqué de presse de la Ville de Genève du 28 septembre 2018, concernant le redéploiement des mesures de soutien aux festivals de cinéma (séance du 26 septembre 2022)



Commission des arts et de la culture

PR-1550 – Projet de budget 2023 de la Ville de Genève

Compléments d'information apportés par le Département de la culture et de la transition numérique à la suite de l'audition du 26 septembre 2022

1. Appel d'offre relatif à la PR-1441 (MHN, nouveau bâtiment et réorganisation partielle du musée) : dans le cadre de cet appel d'offre, un marché aurait été octroyé pour un montant dépassant de 500'000 CHF celui du fournisseur arrivant en deuxième position. Quelles sont les raisons de ce choix ?

M. Kanaan a transmis cette question à Mme Perler, qui répondra directement à la CARTS.

2. Fournir la liste des conventions en cours avec les entités subventionnées du Service culturel et celles qui seraient en préparation ou anticipées au projet de budget 2023

La liste des conventions du Service culturel en cours en 2022 et en projet pour 2023 figure en annexe.

3. Indiquer, pour les fonds généraux du Service culturel, quel est le ratio d'acceptation des dossiers (nombre de dossiers acceptés / nombre de dossiers soumis) et le nombre de dossiers refusés ainsi que les principales causes de refus

DOMAINES ARTISTIQUES	Demandes	Octrois		Refus	
		Nombre	%	Nombre	%
Actions culturelles et médiation	39	15	38.5	24	61.5
Arts visuels	86	48	55.8	38	44.2
Cinéma	14	10	71.4	4	28.6
Danse	19	14	73.7	5	26.3
Le Commun	14	7	50	7	50
Musiques actuelles	64	40	62.5	24	37.5
Musiques classiques et contemporaines	61	37	60.7	24	39.3
Musiques et chorales	12	10	83.3	2	16.7
Numérique et pluridisciplinaire	39	21	53.8	18	46.2
Projets culturels d'agglomération	15	14	93.3	1	6.7
Théâtre (y.c. Pitoëff)	74	39	52.7	35	47.3
TOTAL :	437	255		182	

Les principales causes de refus sont les suivantes :

- demandes hors critères (cf. critères sur le site internet pour les subventions : <https://www.geneve.ch/fr/public/acteurs-actrices-culturel/subventions> et pour les bourses : <https://www.geneve.ch/fr/public/acteurs-actrices-culturel/bourses>) ;
- demandes ne répondant pas aux exigences ;
- demandes non soutenues lorsque le disponible budgétaire sur les subventions/bourses est insuffisant.

4. Association Les Concerts de la Cathédrale : expliquer la situation et les motifs qui auraient conduit à une demande de restitution de subvention

L'association Les Concerts de la Cathédrale est subventionnée par la Ville depuis 1996. Le montant de sa subvention peut varier selon les années. Il dépend de la demande déposée par l'association devant la commission de préavis d'automne, qui préavis les soutiens pour l'année budgétaire qui suit. La subvention est donc versée en tout début d'année, ce qui est en adéquation avec l'activité, le budget et la temporalité du travail de cette association. De plus, le montant de la subvention est relativement stable depuis de nombreuses années, ce qui permet à l'association d'anticiper les montants qu'elle recevra les années suivantes.

L'article 11 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) indique que « le ou la magistrat-e délégué-e peut demander la restitution de tout ou partie d'une subvention monétaire (...) notamment si :

c) au terme d'un exercice, les fonds disponibles d'un-e bénéficiaire d'une subvention monétaire représentent plus de 3 mois de ses dépenses ».

Par souci d'équité entre les entités subventionnées, le DCTN demande systématiquement la restitution des montants dépassant le seuil de 3 mois de dépenses, soit un quart du total des charges.

Fin 2019, les fonds propres de l'association dépassaient de CHF 18'640.- le seuil de 3 mois de dépenses. L'association a restitué ce montant en 2020.

Fin 2020, les fonds propres de l'association dépassaient de CHF 14'720.- le seuil de 3 mois de dépenses. Le DCTN n'a pas demandé la restitution de ce montant, faisant preuve de souplesse en cette année particulière.

Fin 2021, les fonds propres de l'association dépassaient de CHF 5'445.- le seuil de 3 mois de dépenses. Le DCTN a adressé une demande de restitution de ce montant à l'association en août 2022.

Le montant des fonds propres tend donc à diminuer et à se rapprocher du seuil prévu par le règlement LC 21 195. Fin 2019, les fonds propres se montaient à CHF 43'214.-. Fin 2021, ils se montaient à CHF 33'239.-, pour un total de charges de CHF 111'178.- et une subvention de CHF 33'000.-.

Le Service culturel a des contacts réguliers avec le Président de l'association. L'association est donc informée très rapidement des analyses financières effectuées et des montants à restituer.

5. Transmettre le lien internet pour déposer une demande de subvention au Service culturel

Voici le lien général pour une déposer une demande de subventions, qui renvoie à tous les formulaires selon les différents domaines culturels : <https://www.geneve.ch/fr/public/acteurs-actrices-culturel/subventions>.

6. Transmettre le programme PACE puis le premier bilan quand il sera disponible

Voici les liens concernant le programme PACE :

<https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/departement-culture-transition-numerique/urgence-climat>

https://www.geneve.ch/sites/default/files/2022-07/PACE_mesures_valid%C3%A9es_2022-ville-geneve.pdf

https://www.geneve.ch/sites/default/files/2022-07/PACE_charte_engagement_ecoresponsable_DCTN_2022-ville-geneve.pdf

7. Geneva Lux festival : connaît-on le bilan énergétique de ce festival ? Qu'est-il prévu pour le festival 2022 dans le contexte de la crise énergétique annoncée ?

M. Kanaan a transmis cette question à Mme Barbey-Chappuis, qui répondra directement à la CARTS.

8. Festival Les Athénéennes : confirmer le montant de subvention prévue au projet de budget 2023

Un montant de 100'000 CHF est réservé en 2023 pour le soutien au Festival les Athénéennes. Le SEC est favorable à une convention pluriannuelle et le montant pourra être rediscuté lors des échanges concernant cette nouvelle convention.

9. Gli Angeli a un rayonnement international. Quelles sont ses pratiques de transport ?

L'ensemble favorise le train pour les longues distances et les tours bus pour les petites et moyennes distances. L'avion est réservé aux tournées outre-Atlantique.

10. L'Orchestre de chambre de Genève (L'OCG) a fait état auprès de Conseillers municipaux de son besoin de voir sa subvention augmenter. Cette demande a-t-elle été relayée auprès du DCTN ?

Au moment de l'audition du 26 septembre, la demande d'augmentation de la subvention de L'OCG n'avait pas encore été reçue par le DCTN. Le Département a reçu un courrier de L'OCG par la suite, daté du 26 septembre.

11. Transmettre la note traçant l'historique des relations avec le FIFOG

La note traçant l'historique des relations avec le FIFOG figure en annexe.

12. Mapping Festival : serait-il possible de documenter l'impact écologique de l'événement ?

Le Service culturel (SEC) n'a pas les ressources financières ou humaines pour évaluer l'impact écologique d'un festival. Aussi, les fonds disponibles pour les projets culturels ne sont pas destinés à financer des bilans carbone. Cependant, le SEC est en train de réaliser le bilan carbone de la Fête de la musique. Au moment du rendu, il réfléchira à diffuser les apprentissages de ce bilan au sein du milieu culturel, notamment aux organisateur-trice-s des manifestations du même type que la Fête de la musique.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (matin)

Budget 2023

4765

Conventions de subventionnement du Service culturel

PB 2023

	Soutien à la création chorégraphique conventionnée	525 000
2022-2024	Compagnie 7273	90 000
2021-2023	Compagnie La Ribot	100 000
2021-2023	Compagnie Greffe	100 000
2021-2023	Compagnie ++1 (anc. Cie Ioannis Mandafounis)	80 000
2021-2023	Compagnie Melk Prod	70 000
2022-2024	Compagnie Mademoiselle MCH / Marie-Caroline Hominal	85 000
	Soutien à la création théâtrale conventionnée	560 000
2023-2026	Compagnie SAT	80 000
2020-2023	Compagnie Théâtre Spirale	160 000
2021-2023	Compagnie STT (Dorian Rossel)	100 000
2021-2023	Compagnie Dreams come true (Yan Duyvendack)	100 000
2022-2024	Compagnie L'Alakran	120 000
	Soutien aux manifestations arts visuels conventionnées	200 000
<i>Projet</i>	Manifestations biennales : BIG (années impaires) et sculpturegarden (années paires)	200 000
	Soutien à la création musiques classiques et contemporaines	
2021-2023	Lemanic Modern Ensemble	60 000
	Soutien aux manifestations de musiques actuelles conventionnées	140 000
2019-2022	Headfun - Electron (part Musiques actuelles)	110 000
<i>Projet</i>	Les Athénéennes (part Musiques actuelles)	30 000
	Soutien création musiques actuelles conventionnées	270 000
2022-2025	La Piscina	80 000
2021-2022	Bourses Musiques actuelles. Liste des lauréat-e-s : https://www.geneve.ch/fr/actualites/attribution-bourses-ville-geneve-domaine-musiques-actuelles	80 000
<i>Projet</i>	Solde pour appel à projets nouvelles conventions	110 000
	Soutien à la création numérique et pluridisciplinaire conventionnée	210 000
2021-2023	Compagnie Gilles Jobin	120 000
2019-2022	Compagnie Yann Marussich	90 000
	Soutien aux manifestations numériques et pluridisciplinaires conventionnées	210 000
2019-2022	Headfun - Electron (part Numérique et pluri)	210 000
	Lignes nominales	
	Arts visuels	
2020-2023	CAC	1 158 400
2020-2023	Fondamco	1 198 500
2020-2023	Centre de la photographie	270 600
2022-2024	CEC	150 000
2022-2025	Halle Nord	192 800
	Arts de la scène	
2019-2022	FAD	14 812 478
2019-2022	Théâtre du Galpon	300 000
2019-2022	Théâtre de l'Usine	440 000
2021-2022	La Revue - NEPSA	335 100
2020-2023	Saint-Gervais	2 694 200
2021-2023	Théâtre de l'Orangerie	850 000
2021-2023	Théâtre du Grütli	2 008 350
2021-2024	Théâtre du Loup	1 065 500
2021-2024	Théâtre des Marionnettes	1 370 000
2021-2024	Am Stram Gram	2 192 000
	Musiques	
2021-2023	Musiques en été - Jaydo's Productions	123 700
2019-2022	Alhambra - Aduda	380 000
2021-2024	AMR	1 173 000
2019-2022	Fanfareduloup Orchestra	240 000
2019-2022	Cave12	220 000
2021-2023	PTR	250 000
2019-2022	AGECO	287 500
2020-2023	Eklektik	190 000
2021-2024	OSR	9 413 500
2021-2024	Archipel	380 000
2021-2024	Contrechamps	1 100 000
	Numérique et pluridisciplinaire	
2020-2023	Les Créatives	200 000
2020-2023	La Bâtie	1 426 100
2021-2024	Salle pluridisciplinaire Ecoquartier	150 000
	Cinéma	
2019-2023	FIFDH	370 000
2019-2022	Sirocco - Black Movie	350 000
2020-2023	Fonction : cinéma	417 700



DÉPARTEMENT DE LA CULTURE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Note d'information relative à l'abandon de la ligne nominale pour le FIFOG dans le PB 2023

De : Sami Kanaan, Conseiller administratif

A : Conseillères et conseillers municipaux membres de la CARTS

Contexte

Le projet de budget 2023 présenté par le Conseil administratif prévoit la suppression de la subvention nominale du FIFOG (Festival international du film oriental de Genève) – cette note vise à expliciter les circonstances qui ont mené à cette décision.

Relations entre la Ville et le FIFOG de 2014 à 2022

Depuis 2014, la Ville a signifié à de réitérées reprises qu'il était nécessaire de faire évoluer la qualité du festival, ce qui a conduit le département déjà en 2014 au non-renouvellement de la convention de subventionnement, au terme de la Convention échue à ce moment (période de la dernière Convention : 2011-2014).

Pour ses éditions 2015 et 2016, le FIFOG reçoit une subvention ponctuelle de CHF 100'000. Dès 2017 et jusqu'en 2019, la VdG octroie une subvention (en incluant le montant de CHF 60'000 transféré du Canton en vertu de la LRT) de CHF 160'000 au FIFOG.

Le 20 septembre 2018, **un accord signé entre la Ville et le FIFOG** (via son président et son directeur) prévoit :

- en 2019 : de rester à un montant inchangé de CHF 160'000 de subvention annuelle ;
- dès 2020 : que le FIFOG mène une démarche pour initier une lucarne ou toute autre forme de module consacré au film oriental dans le cadre d'un autre festival existant à Genève (avec un octroi de CHF 60'000 de la VdG pour cette lucarne, montant de la LRT en 2017).

Le 25 septembre 2018, la Ville publie un **communiqué de presse** sur la stratégie de redéploiement des mesures de soutien aux festivals de cinéma dans lequel elle annonce vouloir consolider le positionnement du GIFF et du FIFDH et suspendre la subvention du FIFOG ; en substance :

- Objectif d'accroître le soutien au FIFDH et au GIFF : Les deux festivals se distinguent par leur caractère unique au niveau national (reconnaissance et soutien fédéral, rayonnement, ...) et leur ancrage dans des dimensions stratégiques essentielles pour Genève, bien au-delà de leur dimension culturelle propre, la Genève internationale pour l'un, la Genève de l'innovation artistique et technologique pour l'autre.
- Subvention annuelle du FIFOG : Pas reconduite au terme de l'édition 2019, avec une nouvelle formule permettant de valoriser la diffusion des films du monde oriental examinée dans le cadre des festivals existants.
- Réflexion prochaine sur l'avenir du festival ANIMATOU : C'est un festival qui joue un rôle essentiel depuis 2006 dans un secteur ayant une forte tradition à Genève, notamment auprès d'un public jeune, tout en bénéficiant d'un soutien relativement limité (90'000CHF).
- Continuité des soutiens de cas en cas pour des événements cinématographiques plus modestes, porteurs de propositions culturelles uniques, comme par exemple « Palestine, filmer c'est exister » et « Everybody's perfect ».

En 2019, la VdG, conformément à l'accord avec le festival, octroie CHF 160'000 de subvention pour l'édition 2019 du FIFOG. Au cours de l'année 2019, plusieurs échanges ont lieu entre la VdG et le FIFOG : la VdG souhaite que le FIFOG mène des démarches pour concrétiser les termes de l'accord signé en 2018, alors que le FIFOG dénonce un « pseudo accord signé sous la contrainte » (sans aucune justification pour cet argument de « contrainte », qui est totalement inepte. En parallèle, en octobre 2019, le FIFOG lance une pétition pour demander au Conseil municipal de sauver son festival.

En décembre 2019, suite aux sollicitations du FIFOG envers les membres du Conseil municipal et à quelques articles dans les médias, le Conseil municipal se positionne en faveur de la création d'une ligne de CHF 80'000 pour le FIFOG (votée en commission par 13 oui contre 1 non et une abstention, puis confirmée en séance plénière).

En février 2020, le FIFOG demande à la VdG, en plus de leur subvention annuelle, de leur octroyer les CHF 60'000 provenant du montant LRT. La VdG n'entre pas en matière, argumentant que le FIFOG n'a pas respecté les termes de l'accord signé en 2018 et que ce montant issu de la LRT n'est pas spécifiquement affecté au FIFOG mais plus largement aux festivals de films du monde.

En 2020, 2021 et en 2022, la VdG a versé CHF 80'000 au FIFOG sur la base de la décision du Conseil municipal.

Pourquoi mettre fin à la subvention ?

→ En raison de la stratégie globale de la Ville pour les festivals de films :

Il n'y a pas de baisse des budgets alloués aux festivals de cinéma par la Ville de Genève. Mais, considérant notamment le contexte économique et financier de la Ville, il s'agit de :

- **Poursuivre le soutien aux principales manifestations à rayonnement national et international** que sont le FIFDH et au GIFF (caractère unique au niveau national, reconnaissance avérée et soutiens au niveau national et international, et ancrage dans des dimensions stratégiques essentielles pour Genève, avec thématique de la Genève internationale et la Genève de l'innovation artistique et technologique)
- D'effectuer une **réallocation des moyens actuellement disponibles pour assurer la pérennité de festivals et d'événements plus modestes** comme Animatou, Filmar, Everybody's perfect, Palestine, filmer c'est exister, porteurs de propositions culturelles uniques, qui ont trouvé leur public et qui ont su maintenir un équilibre financier et une gestion exemplaire de leur manifestation (respectivement depuis 2006 et 1999, pour les deux premiers). Cette situation concerne en particulier Filmar (qui est augmenté de CHF 80'000 dans le PB 2023) qui a su maintenir un équilibre financier et une gestion exemplaire au prix d'énormes sacrifices d'un personnel qui a fonctionné longtemps sur la base du bénévolat et du surinvestissement personnel.

→ En raison des faiblesses du FIFOG :

- Le FIFOG n'a toujours pas trouvé sa place au sein de la complémentarité du paysage genevois des manifestations cinématographiques ; sa fréquentation publique est faible au regard des festivals soutenus à hauteur similaire.
- Le festival est en situation de surendettement au moins depuis 2013. Celle-ci s'aggrave un peu plus chaque année (en 2013 fonds propres en négatif de Frs 11'564.90 et en 2021 capital en négatif de Frs 25'307.41).

- Budget 2021 : 87'319 de subvention publiques (dont CHF 80'000.- de la VdG) et des dons privés de CHF 60'000, mais des recettes propres (billetterie) très faibles de CHF 8'558.69 et une cotisation des membres dérisoire de CHF 70.81 (en comparaison, des festivals soutenus à hauteur similaire font CHF 100'000 de recettes propres, et un festival qui touche presque deux fois moins de subventions réunit CHF 24'000 de recettes). La subvention correspond par ailleurs environ au montant du salaire des deux employés, soit plus de la moitié du budget (~77k sur 133k).
- Les problèmes récurrents de qualité et de fonctionnement (y compris sur un plan technique), pointés depuis 2014, ne semblent pas sérieusement être pris en considération par le Festival et faire l'objet d'améliorations mesurables.

Annexe :

- Communiqué de presse du 25 septembre 2018

Communiqué de presse
25 septembre 2018



Redéploiement des mesures de soutien aux festivals de cinéma

La Ville de Genève développe depuis de nombreuses années une politique dynamique dans le domaine des festivals de cinéma. Le Département de la culture et du sport souhaite se donner les moyens de continuer à la soutenir de manière adéquate en redéployant ses mesures de soutien aux festivals de cinéma pour les années à venir.

Genève, ville cinéphile

Genève a la réputation – justifiée – d’être une ville cinéphile. La fréquentation des salles obscures y a toujours été élevée et concerne toutes les couches socio-professionnelles. Cet engouement pour le septième art a d’ailleurs largement contribué à faire naître des festivals qui permettent aux Genevoises et aux Genevois de découvrir des œuvres du monde entier et à « utiliser » souvent le 7ème art comme outil au service d’un engagement spécifique. Créés dans l’ordre chronologique suivant : **Black Movie** (1991), **Festival Tous Ecrans** (1995, devenu aujourd’hui le « **Geneva International Film Festival** » GIFF), **Filmar in America Latina** (1999), **FIFDH** (2003), **FIFOG** (2005), **Animatou** (2006), ont bénéficié d’un soutien financier des collectivités publiques. Avec une enveloppe financière constante et au regard de la situation et des enjeux à venir, le département de la culture et du sport (DCS) a décidé de prioriser ses mesures de soutien sur la base de critères visant à renforcer le positionnement et le rayonnement des festivals, tout en garantissant la diversité des propositions culturelles de manière pérenne.

Renforcer le positionnement et le rayonnement des festivals

Cette réallocation des moyens actuellement disponibles a pour objectif d’accroître le soutien au FIFDH et au GIFF. Ces deux festivals se distinguent par leur caractère unique au niveau national et leur ancrage dans des dimensions stratégiques essentielles pour Genève, bien au-delà de leur dimension culturelle propre, la Genève internationale pour l’un, la Genève de l’innovation artistique et technologique pour l’autre. Il s’agit de consolider leur statut en confortant leur reconnaissance nationale et leur dimension internationale, marquée par l’intérêt croissant des milieux professionnels et des médias suisses et étrangers, ainsi que la mise en place de collaborations et de partenariats avec des festivals reconnus, en Europe, au Canada et aux Etats-Unis notamment.

Les montants du soutien à Black Movie et à FILMAR demeurent inchangés ces prochaines années avec comme objectif principal, la consolidation des actions engagées. Les conventions de ces quatre festivals seront renouvelées pour une période de quatre ans (2019 – 2022).

La subvention annuelle au FIFOG ne sera pas reconduite au terme de l’édition 2019 ; les organisateurs en ont été informés et en ont pris acte. Une nouvelle formule permettant de valoriser la diffusion des films du monde oriental sera examinée dans le cadre des festivals existants.

Enfin, une réflexion sur l’avenir du festival ANIMATOU qui joue un rôle essentiel dans un secteur de niche ayant une forte tradition à Genève, notamment auprès d’un public jeune, sera engagée dès l’an prochain par le DCS, en concertation avec la direction de la manifestation. La Ville continuera également à soutenir de cas en cas, des événements cinématographiques plus modestes, porteurs de propositions culturelles uniques, comme par exemple « Palestine, filmer c’est exister » et « Everybody’s perfect ».

Contacts

Département de la culture et du sport
Féliçien Mazzola, Collaborateur personnel du Conseiller administratif
T. +41 22 418 95 25 / M. +41 79 542 66 50
felicien.mazzola@ville-ge.ch

—***—

La présidente. Je donne la parole au président de la commission des finances, M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, comme le veut la tradition et comme cela est nécessaire, la commission des finances a étudié le projet de budget 2023, qu'elle a reçu à la fin du mois d'août dernier – le plénum, quant à lui, l'a reçu en septembre. Nous avons eu plus de 10 séances, soit plus de 50 heures de discussions, pour entendre l'ensemble des départements de l'administration et examiner les rapports des commissions spécialisées. Bien entendu, je remercie infiniment les départements pour leur travail et leur présentation en commission des finances, ainsi que pour leurs réponses aux questions. Cela a permis à la commission de mener ces discussions, puis d'arriver à un certain nombre de conclusions et à un vote final sur ce projet de budget – un vote majoritaire, comme vous le savez.

Comme vous avez pu le constater, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un projet de budget de près de 1,3 milliard de francs, c'est-à-dire précisément de 1,284 milliard de francs pour les dépenses et de 1,263 milliard de francs pour les recettes – lesquelles représentent en fait des prévisions de recettes, comme toujours. Je vous fais grâce des virgules! Les investissements sont maintenus à hauteur de 130 millions de francs et autofinancés à hauteur de 65,36 millions de francs seulement, soit un autofinancement d'à peu près 50%.

Bien sûr, la limite légale de déficit imposée par la loi sur l'administration des communes (LAC) est à priori respectée, puisque ce projet de budget présente un excédent de charges de 21 125 573 francs – sans les fameux frais d'entretien des routes cantonales, il faut le dire, la Ville espérant parvenir à encaisser enfin ces fameux 12 millions de francs dont on parle depuis... Ouh, c'est tellement vieux! En tout cas, en ce qui me concerne, ça fait plus de vingt ans! Et cela, sur la base d'une convention qui date de 1936... Bon, on avance... Il est donc sûr que, dans la réalité, on en est plutôt à un déficit de 33 millions de francs, mais enfin... Je vois le ministre des finances qui fait la moue, parce qu'il est certain de l'obtenir pour 2023, cette ristourne sur les frais de route. Croyons-y, mais... Il ne faut pas être dupes de tout cela!

Lorsque le projet de budget rectifié est arrivé, à la fin du mois d'octobre, on a vu que les prévisions fiscales amèneraient 26,696 millions de francs de plus – en théorie, bien sûr, car il s'agit de prévisions – et que le Conseil administratif

s'était un peu empressé, tout de même, de prévoir d'en dépenser une bonne partie. Certaines de ces dépenses sont justifiées, d'autres discutables. Cela fera l'objet du débat de tout à l'heure. En résumé, il y a 8 millions de francs d'ajustements techniques, plus de 2 millions pour l'urgence climatique, 1,259 million pour l'urgence sociale, 1,8 million pour des subventions augmentées et encore d'autres subventions à hauteur de 1,191 million de francs.

Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est que la commission des finances a pu faire son travail. On remercie encore toutes celles et tous ceux qui y ont participé. Elle l'a fait dans la sérénité, je ne crois pas qu'il y ait eu de difficultés de ce côté-là. Bien sûr, on remercie le Conseil administratif, les responsables des départements et tout le personnel de l'administration, qui ont fait le nécessaire pour que nous puissions avoir des débats documentés et sereins. Voilà, Madame la présidente, ce que je peux dire en tant que président de la commission des finances. (*Applaudissements.*)

La présidente. A présent, je donne la parole à M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse de majorité.

M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse de majorité (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, entre septembre et novembre 2022, la commission des finances, comme l'a dit son président, a consacré plus de 10 séances – soit plus de 50 heures – aux auditions du Conseil administratif et de l'ensemble des départements de l'administration municipale, ainsi que des représentants et représentantes des commissions spécialisées, qui ont étudié le projet de budget 2023 du Conseil administratif dès le 31 août 2022.

Au début du mois de novembre 2022, suite aux nouvelles prévisions fiscales cantonales, le Conseil administratif a présenté à la commission des finances un projet de budget actualisé. A la fin des auditions, la commission a procédé à l'analyse de 73 projets d'amendement, dont vingt sont en fait des recommandations. Treize amendements ont été acceptés. Le budget ainsi amendé a été accepté par la majorité de la commission des finances.

Les auditions se sont tenues en présence du directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Krebs, et du directeur financier, M. Blanchot, qui ont pu compléter certaines réponses techniques. Je tiens à remercier particulièrement les procès-verbalistes et toutes les personnes du Service du Conseil municipal, ainsi que celles qui ont finalisé ce rapport dans un temps record, afin qu'il soit disponible dès le 2 décembre. Il faut savoir que la dernière audition a eu lieu à la mi-novembre.

Dans ce budget 2023, les priorités du Conseil administratif sont les suivantes: le retour à l'équilibre budgétaire d'ici à 2028, le maintien des mécanismes salariaux, l'absorption de la hausse des prix de l'énergie, l'urgence climatique et l'urgence sociale. Je vais m'arrêter sur quelques éléments principaux. En effet, Mesdames et Messieurs, je pense qu'au cours des débats d'aujourd'hui vous traiterez plein de détails sur lesquels je ne m'attarderai donc pas ici.

Les services financiers cantonaux prévoient 41,4 millions de francs de revenus fiscaux en plus par rapport au budget 2022. Le déficit projeté en novembre 2022 est de 21 millions de francs. Pour rappel, le processus de retour à l'équilibre budgétaire prévoyait un déficit maximum de 35 millions de francs en 2023.

La hausse des coûts de l'énergie, liée aux fluctuations des marchés libres et régulés, est de 11 millions environ. Les charges de transfert sont en hausse de 17,7 millions par rapport à 2022. Ces charges sont liées aux contrats de prestation ou aux obligations légales de la Ville concernant notamment les structures de la petite enfance, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et l'augmentation des aides complémentaires pour les aînés – augmentation que le Conseil municipal a votée l'année passée. Le projet de budget 2023 comprend aussi la consolidation de l'accueil des sans-abri grâce au financement des communes et la mise à disposition de 67 places d'accueil préscolaire dès septembre 2023.

Au niveau des ressources humaines, la prise en compte des mécanismes salariaux s'élève à 17,7 millions de francs, soit 8,7 millions pour les annuités et 9 millions pour l'indexation salariale de 2,7%. Trois postes sont dévolus à la stratégie climatique, 50 postes sont prévus pour la mise en place du projet pilote de la municipalisation des crèches par étapes. Le surcoût est de 400 000 francs par rapport à une structure associative. Avec ceux que je viens de mentionner, le total des nouveaux postes en équivalent plein temps est de 97,5 pour 2023.

Des revenus supplémentaires apparaissent. La réinternalisation de la levée des déchets des entreprises engendre 3 millions de francs de recettes supplémentaires. Un demi-million de francs découle de la facturation de l'accueil pour la petite enfance, dont une partie sera municipalisée pendant les quatre premiers mois de l'année. Huit cent mille francs proviennent de la facturation des loyers des écoles au Canton – il est vrai que c'est la première année que cette facturation est mise en place, en lien avec une nouvelle réglementation. Il y aura aussi 2 millions de francs de plus en ce qui concerne la facturation des frais de route, le Conseil administratif ayant décidé de facturer au Canton les frais de charge effectifs des routes cantonales. Pour information, nous avons aussi appris que la Ville avait entrepris une action légale auprès du Canton, afin que ce dernier paie l'entièreté des frais de police qu'il lui doit depuis très longtemps.

La commission des arts et de la culture a proposé de renforcer à hauteur d'un montant total d'environ 1,5 million de francs l'aide aux associations suivantes: Les Athénéennes, Le Terreau, le festival Animatou, l'Orchestre symphonique genevois, le Théâtre des Marionnettes de Genève, ainsi que l'Orchestre de chambre de Genève (OCG). Cette commission a proposé de compenser seulement une partie de ce montant de 1,5 million de francs par une ponction de 500 000 francs sur la ligne 310 correspondant aux «Charges de matériel et de marchandises», car elle estime qu'il est plus important de soutenir la vie artistique plutôt que le matériel.

Les mêmes questions ayant été posées lors de la plupart des auditions, je ferai ici un petit résumé des plus importantes. Je commence par celles qui étaient liées à la sincérité budgétaire: certaines sommes sont-elles adéquates par rapport à la réalité? Cela concerne notamment le taux d'indexation des salaires, le coût de l'énergie, le coût de l'entretien des bâtiments et du nettoyage, la subvention dédiée aux abonnements des Transports publics genevois (TPG) pour les jeunes. Autre question: certains revenus sont-ils surestimés, tels ceux qui découleraient de la facturation des frais de police au Canton?

Il y a eu aussi des questions liées à l'accroissement du personnel. Elles portaient notamment sur le nombre de personnes sous contrat à durée déterminée – dites auxiliaires – lorsqu'on pérennise des employés auxiliaires pour qu'ils aient un contrat à durée indéterminée. Certains commissaires se demandaient si, dans ces cas-là, le nombre d'auxiliaires diminuait. Il y a eu beaucoup de questions aussi sur le poste d'architecte demandé par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, la municipalisation des crèches et le poids financier du nouveau personnel dans les futurs budgets, sachant qu'en raison du statut du personnel de la Ville de Genève le salaire des personnes en place augmente chaque année.

La dernière vague de questions, qui concernait tous les départements, est liée à la répartition et à la gestion des subventions. Pourquoi l'appellation des fonds change-t-elle régulièrement – parfois dans chaque version du budget –, ce qui rend difficile le suivi par le Conseil municipal de leur utilisation? Comment équilibrer les aides à la culture, plus particulièrement entre la musique classique et les musiques actuelles?

La politique en matière de gestion des subventions différant d'un département à l'autre, les commissaires ont désiré comprendre les raisons de la répartition du poids financier entre les subventions ponctuelles et les subventions pérennes, dites nominales. D'une part, en cas de priorisation de la pérennisation des subventions par un département, celle-ci a pour but de sécuriser le financement des structures concernées. Quelles dispositions le département en question prend-il alors pour permettre à de nouvelles structures d'accéder aux aides financières de la Ville? D'autre part, en cas de priorisation des subventions ponctuelles afin de

répondre au mieux aux demandes du terrain, comment le département assure-t-il l'assise financière des autres structures?

A la suite des auditions, la commission a procédé à l'analyse des 73 amendements visant à modifier la version du budget déposée en novembre par le Conseil administratif. Vingt étaient en fait des recommandations adressées au Conseil administratif, car la commission n'a pas pu proposer de compensation financière en vue d'équilibrer des demandes de renforcement de subventions, comme elle en a l'obligation légale. Il faut savoir que, pour toute demande de hausse d'une ligne budgétaire, le Conseil municipal doit impérativement prévoir de supprimer la même somme ailleurs dans le budget, car il ne peut pas augmenter le déficit budgétaire. Treize des 53 amendements avec compensation financière ont été acceptés. Ils concernaient principalement des subventions de soutien à la culture et des projets dédiés à la lutte contre les inégalités sociales.

Une trentaine d'amendements demandaient des suppressions de nouveaux postes et de nouvelles subventions. La raison principale énoncée pour justifier ces demandes était que ces postes et subventions n'étaient pas prioritaires, car ils n'avaient pas été intégrés dans le premier projet de budget présenté le 31 août.

Plusieurs amendements demandaient la mise en place d'une subvention pérenne ou l'augmentation d'une subvention nominale ou ponctuelle dans le domaine de la culture, plus particulièrement pour les différents types de musiques actuelles ou pour l'Orchestre de chambre de Genève. Tous les projets d'amendement qui demandaient la réintégration des subventions supprimées – celles de la Liederkrantz Concordia, de l'Orchestre symphonique genevois et du Festival international du film oriental de Genève (FIFOG) – ont été acceptés. La commission des finances a estimé qu'il était important de ne pas augmenter le budget de la culture au détriment d'autres départements. Pour cette raison, 880 000 francs ont été pris sur les lignes 31 du département de la culture et de la transition numérique pour financer les hausses de subventions dans le domaine de la culture.

Treize des vingt recommandations ont reçu un préavis favorable, pour un montant de 1 445 000 francs. Ces recommandations sont une invitation adressée au Conseil administratif pour qu'il intègre les sommes demandées dans le budget. Une partie d'entre elles sont basées sur les propositions de la commission de la culture que j'ai mentionnées auparavant. Ces recommandations proposent aussi de rééquilibrer les sommes entre la musique classique et les musiques actuelles, notamment par l'augmentation des subventions intitulées «soutien à la création musiques actuelles» et «soutien aux manifestations musiques actuelles», ainsi que par une hausse de la subvention de l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR).

Une autre partie des recommandations concernaient l'urgence climatique. Elles demandaient notamment l'augmentation de 260 000 francs de la subvention

«plan climat» et la mise à disposition d'aliments bio et locaux pour les repas des restaurants scolaires à hauteur d'un montant de 250 000 francs – soit 20 centimes de plus par repas.

Pour conclure, le projet de budget 2023 de la Ville de Genève amendé par le Conseil administratif et la commission des finances a été accepté par celle-ci à la majorité, soit par Ensemble à gauche, le Parti socialiste et les Verts. Il a été refusé par le Centre, le Parti libéral-radical, l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois. Merci de votre attention, chers collègues. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Madame la rapporteuse générale. Je donne maintenant la parole aux rapporteurs de minorité. Monsieur Vincent Schaller, premier rapporteur de minorité, vous avez la parole.

M. Vincent Schaller, rapporteur de minorité (UDC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai participé à l'étude du projet de budget 2023 en tant que représentant de l'Union démocratique du centre à la commission des finances. En présentant ce rapport de minorité, je vais donc rappeler, pour le compte de l'Union démocratique du centre, mes constatations et mes préoccupations en lien avec le projet de budget élaboré par le Conseil administratif.

Pour rappel, ce projet de budget était basé, au mois d'août 2022, sur des prévisions de revenus fiscaux de l'ordre de 803 millions de francs. Au mois d'octobre, ces prévisions – celles du Département cantonal des finances et des ressources humaines – ont été revues à la hausse pour atteindre 829 millions, soit une perspective de revenus supplémentaires de 26 millions pour la Ville de Genève.

Le projet de budget du mois d'août proposait la création de 77 postes de fonctionnaires, dont principalement 50 postes pour municipaliser les employés de crèche du secteur de la Jonction. Le projet de budget du mois d'octobre propose la création de 20 postes supplémentaires, soit 97 postes de fonctionnaires en tout.

Si les membres de la commission des finances et des commissions spécialisées ont pu discuter de la pertinence des postes proposés au mois d'août, ils n'ont pas eu l'occasion d'examiner l'utilité des 20 postes supplémentaires glissés dans le projet de budget au mois d'octobre. Il faut constater que ces postes supplémentaires ne figuraient pas dans le projet de budget du mois d'août, alors que le Conseil administratif disposait déjà, à ce moment-là, d'une marge de manœuvre pour les y inclure, si leur utilité était avérée. Mesdames et Messieurs

les conseillers municipaux, dans ces conditions, nous devons douter du caractère indispensable de ces 20 postes supplémentaires; leur apparition soudaine au mois d'octobre s'apparente plutôt à une opération de remplissage.

Pour rappel, un fonctionnaire à plein temps en Ville de Genève coûte en moyenne 120 000 francs par année, tous postes confondus et en tenant compte des charges sociales. La création d'un seul poste pour une durée de quarante ans peut être comparée à un investissement de 4,8 millions de francs – pour un seul poste! Et donc, pour la création de 97 postes de fonctionnaires, le Conseil administratif aurait aussi bien pu déposer une proposition demandant un crédit total de 465 millions, soit un montant qui dépasse cinq fois le total des dépenses d'investissement proprement dites réalisées en 2021.

Finalement, on constate qu'en matière d'investissements pour l'avenir, les choix de ce Conseil administratif ne s'écartent pas de la politique menée par la Ville de Genève au cours des trente dernières années: une politique clientéliste qui n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques.

L'appauvrissement des habitants de la ville de Genève, que j'ai plusieurs fois souligné dans nos discussions sur les comptes 2019 et 2020, est encore confirmé par les prévisions de revenus en baisse en ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques. Selon les prévisions du Département cantonal des finances et des ressources humaines, l'impôt acquitté par les familles domiciliées sur le territoire de la Ville de Genève diminuerait de 5 millions par rapport au budget 2022 et de 8 millions par rapport aux comptes 2021. Par conséquent, malgré une population résidente en forte augmentation et une explosion des travailleurs frontaliers – qui sont aussi soumis à l'impôt à la source sur les personnes physiques – la recette d'impôts totale encaissée par la Ville de Genève pour les personnes physiques se retrouve en dessous de son niveau de l'année 2008, il y a quinze ans. Le constat est simple et indiscutable: depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation des personnes, le déclassement de la population genevoise s'accélère année après année.

A l'inverse, le Département cantonal des finances et des ressources humaines annonce une augmentation fulgurante de l'impôt des personnes morales – les sociétés –, qui passerait de 150 à 192 millions de francs, soit 28% d'augmentation en une année. Or notre Conseil administratif s'empresse de dépenser cette manne miraculeuse en postes de fonctionnaires supplémentaires au lieu de viser l'équilibre budgétaire, dans l'intérêt bien compris de la classe moyenne.

Alors, c'est formidable! Malgré l'hostilité déclarée de la gauche genevoise à l'encontre des sociétés multinationales de trading et du transport maritime, le Conseil administratif s'agrippe aux bénéfices faramineux de ces mêmes sociétés multinationales pour perpétuer sa politique clientéliste. Plus le pouvoir d'achat de la classe moyenne devient critique et les contributions fiscales de la classe

moyenne dans le budget de la Ville de Genève diminuent, plus le Conseil administratif arrive avec des projets de budgets toujours plus indécents!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le train de vie de la Ville de Genève doit rester en adéquation avec le train de vie de ses propres habitants. Plusieurs amendements seront déposés par l'Union démocratique du centre pour stopper le clientélisme du Conseil administratif et rétablir le pouvoir d'achat des ménages genevois.

Je parlais d'équilibre budgétaire... La loi sur l'administration des communes (LAC) prévoit que le budget de fonctionnement d'une commune doit être équilibré. Ce principe d'équilibre budgétaire est fondamental pour la bonne gestion financière d'une commune. On peut dire qu'il constitue la clé de voûte du système financier communal.

Mais dans le cadre du grand marchandage pour l'adoption de la loi sur la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), le parlement cantonal a eu la faiblesse d'autoriser les communes à déroger au principe d'équilibre budgétaire pour une période de cinq ans, puis d'étendre cette dérogation à une période de huit ans, soit jusqu'en 2027. La justification de cette dérogation est liée à une perte temporaire de revenus fiscaux pour les communes en raison de la baisse du taux d'imposition des personnes morales. Les communes sont donc autorisées à présenter un budget comportant un excédent de charges jusqu'en 2027. Elles le peuvent – mais ne le doivent pas!

Une gestion financière rigoureuse de la commune impose un retour immédiat à l'équilibre budgétaire, lorsque les revenus de l'impôt des personnes morales retrouvent leur niveau d'avant la RFFA. Dans les faits, comme vous le savez, Monsieur Gomez, nous y sommes! Avec l'augmentation fulgurante des revenus de l'impôt des personnes morales, qui devraient passer de 150 à 192 millions de francs, nous dépasserons largement les impôts encaissés en 2019. Finalement, la perte de recettes fiscales liée à la RFFA aura été de courte durée.

Par conséquent, pour l'année 2023, toutes les communes du canton de Genève présentent à nouveau un budget de fonctionnement équilibré. On peut dire que les conseillers administratifs en charge des finances assument leurs responsabilités. Toutes? Non. Même si les revenus supplémentaires à hauteur de 26 millions de francs annoncés au mois d'octobre permettaient facilement à la Ville de Genève de viser l'équilibre budgétaire, tel n'est pas le choix du Conseil administratif. Dans les faits, le Conseil administratif utilise de façon abusive la marge de manœuvre accordée par la loi cantonale. Ainsi donc, pour l'année 2023, à l'opposé du bon sens, la Ville de Genève devra emprunter 21 millions à la banque afin d'assumer ses dépenses ordinaires.

Deux mots, maintenant, sur le projet de municipalisation des crèches. Dans son projet de budget, le Conseil administratif nous propose de municipaliser deux

crèches dans le quartier de la Jonction à la rentrée scolaire 2023. Il faut dire que, même limitée à deux crèches, la municipalisation du personnel de la petite enfance constitue l'enjeu principal de ce projet de budget 2023. Pour satisfaire les fantasmes du Parti socialiste, le Conseil administratif accepte donc de mettre un doigt dans l'engrenage.

L'Union démocratique du centre rappelle que la municipalisation du personnel de la petite enfance ne créera jamais une seule place de crèche supplémentaire pour répondre aux besoins des parents. Les 50 postes dont on parle dans ce projet de budget correspondent au changement de statut de personnes qui travaillent déjà dans le secteur de la petite enfance. Non seulement les places de crèche ne seront pas plus nombreuses, mais elles seront plus chères. Avec la municipalisation du personnel de la petite enfance, le coût d'exploitation d'une place de crèche passera de 45 000 à 60 000 francs par enfant et par année. Je vous passe la comparaison avec les écoles privées anglaises et américaines, Mesdames et Messieurs...

Le rôle dévolu aux parents, dans le projet de M^{me} Christina Kitsos, est un autre point critique. Les parents seront éloignés de toute responsabilité et de toute implication dans le fonctionnement des structures d'accueil, sans possibilité de contrôle. L'Union démocratique du centre met en garde le Conseil municipal: désormais, une longue hiérarchie de fonctionnaires sera seule responsable vis-à-vis des familles, ce qui pourrait conduire à des scandales similaires à celui du Foyer de Mancy.

Autre préoccupation: confronté au coût gigantesque d'une municipalisation immédiate de l'ensemble des crèches de la Ville de Genève, le Conseil administratif choisit la méthode des tranches de salami. Puisque l'opération de municipalisation est limitée, pour 2023, au secteur de la Jonction et qu'elle doit intervenir seulement à la rentrée scolaire 2023, son impact budgétaire est évidemment artificiellement réduit. Mais pour les années suivantes, la municipalisation par tranches de salami provoquera une augmentation régulière et conséquente des charges de la Ville de Genève. Elle provoquera aussi des tensions permanentes entre les éducatrices municipalisées et les éducatrices employées d'associations subventionnées. Les problèmes de gouvernance de la Ville de Genève vont se multiplier.

Et ce n'est pas tout! M^{me} Christina Kitsos a habilement évacué un élément fondamental qui concerne les conséquences financières d'une municipalisation des crèches en Ville de Genève. Les représentants des professionnels auditionnés à la commission des finances ont confirmé plusieurs fois que l'activité d'éducatrice devenait éprouvante au-delà d'un âge moyen de 45 ans, pour des raisons bien compréhensibles de tous. Il faudra donc imaginer d'autres activités, entre 45 ans et l'âge de retraite ordinaire, pour les 1500 collaborateurs de la petite enfance engagés selon le statut de la Ville de Genève. Si je reprends mon calcul de

tout à l'heure sur le coût d'un poste de fonctionnaire en termes d'investissement, ces 1500 collaborateurs fonctionnaires de la Ville de Genève représenteraient, pour une période de vingt ans, un investissement dans le vide de 3,6 milliards de francs. Au Conseil administratif de la Ville de Genève, ça fait longtemps qu'on ne compte plus!

Je terminerai par la ligne la plus malhonnête, de mon point de vue, de ce projet de budget 2023: un revenu fictif de 8,7 millions censé devoir nous être versé par l'Association des communes genevoises (ACG) pour autofinancer l'accueil des personnes migrantes sans abri. Le versement de ces 8,7 millions dépend d'un projet de loi cantonal concernant la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) qui, vraisemblablement, ne sera jamais voté par le Grand Conseil. Si cette loi cantonale n'entre pas en vigueur, la Ville ne percevra pas ce revenu de 8,7 millions – mais la dépense correspondante de 8,7 millions pour la prise en charge des migrants par la Ville de Genève, elle, aura quand même été validée par le vote de ce projet de budget 2023!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce qui est détestable, dans cette affaire, c'est qu'il s'agit d'un montage offshore imaginé par M^{me} Kitsos et le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, avec la collaboration de l'ACG. Pourquoi un montage offshore? Parce que le magistrat cantonal et l'ACG interfèrent dans un domaine qui ne les regarde pas, à savoir la politique des sans-abri en Ville de Genève. Cette intervention est en contradiction flagrante avec le principe d'autonomie communale.

En commission des finances, M^{me} Kitsos a essayé de se montrer rassurante concernant ce revenu de 8,7 millions de francs. Elle nous a affirmé que tout était prévu pour contourner une éventuelle décision négative du Grand Conseil. Le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz s'est engagé à fixer la contribution de l'ACG par voie d'arrêté. Je crois sincèrement que les habitants de la ville de Genève peuvent remercier ces grandes figures démocratiques pour ce cadeau empoisonné! Sur la forme, l'inscription au budget 2023 d'un revenu fictif de 8,7 millions de francs basé sur une loi enterrée aujourd'hui dans une commission du Grand Conseil ne respecte pas le principe de sincérité budgétaire. Ce point devra être vérifié par l'autorité de surveillance des communes, à savoir le Service des affaires communales (SAFCO). Sur le fond, l'Union démocratique du centre aurait préféré que la magistrate Christina Kitsos se préoccupe des personnes âgées.

En l'état, l'Union démocratique du centre refusera le projet de budget 2023. Le Conseil administratif a décidé d'emprunter 21 millions de francs à la banque pour ses dépenses ordinaires. Or l'excédent de charges est, en réalité, bien supérieur à 21 millions de francs puisque, comme nous venons de le voir, le Conseil

administratif a inscrit plusieurs millions de francs de revenus dans le projet de budget en violation flagrante du principe de sincérité budgétaire. La dette de la Ville de Genève atteindra un plus haut historique de 2 milliards de francs à la fin de l'année 2023. Non, décidément, il n'y a rien de sérieux dans ce projet de budget 2023! L'Union démocratique du centre vous recommande donc de voter non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur de minorité Vincent Schaller. La parole est maintenant à M. Daniel Sormanni, également rapporteur de minorité.

M. Daniel Sormanni, rapporteur de minorité (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est vrai que ce projet de budget est en expansion – et une expansion tout de même considérable: 1 284 700 000 francs de dépenses! On se retrouve avec des prévisions fiscales que je considère, quant à moi, comme optimistes. La Ville, depuis de très nombreuses années – en tout cas depuis l'ère de M^{me} Salerno, ce qui fait donc un certain temps –, reprend sans discuter les prévisions cantonales, qu'elles soient à la hausse ou à la baisse. Bon, d'accord... Moi, je ne vois rien de mal à ça.

Cela dit, on remarque dans ces prévisions des hausses assez considérables provenant de l'impôt des personnes morales, avec tous les doutes qu'on peut avoir sur la conjoncture. En effet, compte tenu de la situation économique mondiale et européenne – ce n'est pas moi qui le dis, je ne suis pas assez expert pour ça – aussi bien la Banque nationale suisse (BNS) que tous les instituts économiques suisses, dont le Centre de recherches conjoncturelles Konjunkturforschungsstelle (KOF) et d'autres, prévoient plutôt une croissance économique faible, dans le meilleur des cas, voire une récession en Suisse en 2023. Alors, quid? On continue de penser qu'on va engranger encore plus d'argent, alors que la croissance est en berne, compte tenu de la situation internationale.

Nous, on est inquiets de cette course en avant perpétuelle. On voit qu'il n'y a pas que les plus pauvres qui souffrent, à Genève. Ceux-ci bénéficient de toute une série d'aides assez considérables, d'ailleurs l'Etat en a encore rajouté une couche avec 65 millions de francs de crédits supplémentaires, compte tenu de l'inflation et des difficultés dues à la hausse des prix, à la hausse des loyers, à la hausse des hausses généralisées...

Mais il y a une catégorie de la population qui est complètement oubliée: c'est la vraie classe moyenne! La classe moyenne inférieure et supérieure. Ces gens-là, ils ne touchent pas un centime d'aide! Pas un centime! Rien pour l'assurance-maladie, rien pour l'aide au logement... Rien de rien, en réalité! Or ils paient des

impôts. C'est eux qui paient les impôts qui permettent d'alimenter les caisses de Genève, au sens général, c'est-à-dire les caisses des communes et du Canton. Et ceux-là, ils ne touchent pas un centime! Pourtant ils subissent aussi les hausses de loyer, les hausses de l'assurance-maladie, la hausse des prix des marchandises dans les magasins, etc. Mais eux, pffft... Pas un mot sur eux, dans ce budget! On les oublie! Ils peuvent continuer de payer et de souffrir et de mourir! C'est un peu triste et inquiétant. Parce que c'est ceux-là, les vrais perdants, les oubliés de ce budget.

Les oubliés du budget, c'est aussi les entreprises – les petites. Je n'aime pas dire «PME», c'est-à-dire les petites et moyennes entreprises, parce qu'en France les PME sont quand même de grosses sociétés. En Suisse, les PME sont de toutes petites sociétés. On devrait dire des TPE, de très petites entreprises, qui comptent entre trois et dix employés pour la majorité d'entre elles. Eh bien, les artisans, nos petits commerces, c'est ceux-là qui paient des impôts et qui souffrent des difficultés liées notamment à l'aménagement catastrophique de la ville de Genève.

Catastrophique, oui! Déjà, on a des pistes cyclables aménagées à la hussarde, n'importe comment et sans concertation avec les milieux concernés. Et puis on en rajoute avec cette volonté de la Ville de Genève de limiter à 30 km/h toutes les voies de circulation, y compris les axes structurants. On continue avec la diminution des voies de circulation, et on crée de nouveaux bouchons et de la pollution! Mais ça, certains ici s'en contrefichent, si je puis le dire comme ça.

Je déplore aussi la disparition de plus en plus accélérée de nombreuses places de parking, malgré la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) qui nous dit qu'elles doivent être compensées – mais il y a de plus en plus d'exceptions, et on marche sur cette loi censée être le b.a.-ba de la politique des transports à Genève. Quant au manque de places de livraison accessibles aux fourgonnettes des entreprises, il est évident un peu partout. On crée des quartiers où il n'est même plus possible d'accéder avec une fourgonnette de livraison ou une fourgonnette de travail comme celle d'un plombier ou d'un électricien qui vient avec son matériel.

Tout ça, c'est des entraves à l'activité économique, ce qui n'empêche pas la Ville de continuer à dire: «Ils vont payer encore plus d'impôts!» La preuve: on a finalement ajouté beaucoup de millions de francs dans ce budget 2023, suite aux prévisions fiscales cantonales concernant ces entreprises qui vont continuer malgré tout à se développer. Souci... Je n'y crois pas!

Mais il y a pire: les travaux entrepris sur la voie publique un peu partout dans cette ville, sans même qu'un projet ne passe devant le Conseil municipal. Cela se fait à travers de soi-disant propositions votées par ce plénum – des propositions globales qui ne valent pas tripette, parce qu'on ne sait pas précisément ce qu'elles contiennent comme travaux. En tout cas en ce qui nous concerne, Mesdames et

Messieurs, je vous le dis tout de suite, nous n'accepterons pas de voter une quelconque proposition de ce genre-là. J'ai entendu en commission des finances la magistrate en charge des travaux dire que le Conseil administratif allait déposer des propositions globales. Comme ça, il pourra entretenir les bâtiments et faire tout ce qu'il veut sans passer par le Conseil municipal, une fois que la proposition aura été votée! Alors, je vous le dis tout de suite: pour nous, ce sera non! Le cas échéant, nous ferons recours auprès du SAFCO. C'est illégal! On n'a pas le droit de créer comme ça des fonds pour continuer à mener cette politique catastrophique d'aménagement de la ville.

Il y a un autre point sur lequel je reviens depuis des années: la politique de l'emploi. C'est quoi, la politique de l'emploi en Ville de Genève? C'est un peu nébuleux! Certes, on a le rapport sur le social et sur le personnel, on en a discuté il n'y a pas si longtemps en commission des finances. On remercie le magistrat et les responsables d'être venus et d'avoir donné un certain nombre d'explications et de statistiques. Je suis content de les avoir enfin reçues!

Mais comment on engage? Est-ce qu'on engage des gens qui viennent de l'Office cantonal de l'emploi (OCE)? Je rappelle quand même que la Ville a signé la directive de préférence cantonale, avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018! Cette directive stipule qu'on doit d'abord donner la préférence aux gens qui habitent dans ce canton, avant d'aller chercher de nouveaux employés à l'extérieur du canton – c'est-à-dire, évidemment, principalement en France voisine...

Regardez les statistiques du bilan social, Mesdames et Messieurs: chaque année ça augmente! Il y a de plus en plus de frontaliers avec des permis G – je précise que je ne parle pas des Suisses qui habitent en France et qui n'ont pas de permis G, fort heureusement. Eh bien, il y a de plus en plus de permis G! On est quasiment à 5% maintenant.

Pire: même pour les responsables des services et leurs adjoints, le Conseil administratif ne respecte pas ses propres règlements! Rendez-vous compte! Le règlement du Conseil administratif, c'est quoi? Nous ne sommes d'ailleurs pas d'accord avec ce règlement, puisqu'il prévoit cette zone de domiciliation qui permet d'engager des gens habitant soi-disant relativement près de la frontière. Mais même cela n'est pas respecté par le Conseil administratif! En effet, il engage des gens en dehors de cette zone. La prochaine fois, il prendra un ingénieur de Guadeloupe! Parce que la Guadeloupe, finalement, c'est un département français, il pourrait être frontalier... Il suffit que cet ingénieur vienne dans la région et s'inscrive ici, en très peu de temps il va trouver un emploi!

Non, nous ne sommes pas d'accord. S'il n'y a personne pour occuper un poste X, Y ou Z et qu'on ne trouve pas ici l'employé qualifié – cela arrive, c'est clair –, alors, pas de souci. Mais il y a toute une série de postes normaux, qui

ne demandent pas forcément de compétences très pointues, qui ont été attribués comme ça. Eh bien, nous disons non! La Ville continue malheureusement à mener cette politique et à engager des gens venus d'ailleurs. Dans certains cas, c'est bien pire que ça, puisqu'elle engage les petits copains avec lesquels certains ont travaillé pendant des années en France voisine... ça ne va pas, cette politique!

Ce n'est pas admissible pour les citoyens d'ici, qui souffrent et qui sont au chômage. Certains d'entre eux ne figurent plus dans les statistiques parce que, de toute façon, ils ne touchent plus d'indemnités. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, que ceux qui ne touchent pas d'indemnités en Suisse ne sont pas pris en compte dans les statistiques. Ce sont les directives du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), pas celles de la Ville de Genève. Cela dit, c'est quand même des gens qui souffrent!

On nous annonce 3% de chômage mais, en réalité, c'est 10% selon les critères de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Eh bien, ces 10% de chômage, c'est plus que dans le département voisin Auvergne-Rhône-Alpes... Ce monstre! Je l'appelle comme ça, parce qu'il est très grand maintenant, depuis qu'il comporte l'Auvergne. Eh bien, dans ce département, il y a environ 7% de chômage, c'est celui qui en a le moins de toute la France... Evidemment, ils travaillent tous en Suisse! Alors oui, on a besoin d'un certain nombre de frontaliers, parce qu'il y a plus d'emplois à Genève qu'il n'y a de gens qui peuvent les occuper pour travailler. OK. Dans les professions où on ne trouve pas de personnel, il n'y a pas de souci. Mais quand un poste est ouvert et qu'il y a des gens d'ici qui ont les compétences requises, on doit leur donner la priorité. Or on fait quoi? On n'applique pas vraiment ça.

D'autant plus qu'il y a plein de demandes autres, de priorités... Vous savez, Mesdames et Messieurs, en principe, il ne peut y avoir qu'une priorité. Quand il y en a deux, ça devient compliqué. Et quand il y en a trois, quatre ou cinq, ce n'est plus des priorités! Certains ici ont déposé des textes pour prioriser ceux qui sont en difficulté, les LGBTIQ+ (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s, transgenres, intersexué-e-s et *queer*)... Mais plus on ajoutera de priorités, moins il y en aura! Une vraie priorité est unique. Autrement, il n'y en a pas! Ça, c'est un problème.

Certes, j'ai reçu un certain nombre de statistiques, il y a du progrès – mais ce n'est pas suffisant pour savoir quelle politique de l'emploi mène véritablement la Ville de Genève. Peut-être qu'il faudrait changer le système qui veut qu'on ait une gestion des ressources humaines dans chaque département. Bien sûr, il y a la Direction des ressources humaines centrale, mais elle est juste là pour faire appliquer le statut du personnel. Ce n'est pas elle qui engage, ce sont les départements. Peut-être qu'il faudrait repenser ce système très large où on dirait qu'il n'y a pas qu'une seule Ville de Genève, mais cinq Villes de Genève, puisqu'il y a cinq départements.

Je passe à un point qui a déjà été évoqué tout à l'heure, mais sur lequel je veux revenir à mon tour: les sans-abri. Les sans-abri à l'abri... Pfff! On en est loin! Ça nous coûte une blinde, cependant on est loin d'avoir résolu ce problème! Sur ce plan, finalement, il n'y a pas vraiment de politique ambitieuse en Ville de Genève. Les abris, c'est fini – mais c'est coûteux et on ne sait pas où mettre ces gens, donc on les rouvre. Ça fait plus de vingt ans qu'on met les sans-abri à l'abri dans les abris! Marrant, hein, comme terme! Par contre ce n'est pas marrant pour eux et ce n'est pas marrant pour nous.

L'Etat et l'ACG sont intervenus. Il y a d'abord eu la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), qui a permis à l'Etat de se débarrasser de cette problématique. Les sans-abri, ce n'est pas l'Etat qui s'en occupe, c'est les communes! Youpi! Après, il faut se préoccuper de savoir comment les communes mettent ça en musique. Or aujourd'hui, depuis de très nombreuses années – vingt ans – il n'y a qu'une commune qui applique plus ou moins ça, cahin-caha, c'est la Ville de Genève! Et c'est elle qui paie! Miracle!

L'autre jour, on a touché la subvention de l'ACG pour 2022, qui s'élève à 5,2 millions de francs, sauf erreur. Pour 2023 on attend plus, on attend le vote de la loi modifiant la loi cantonale sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI). Moi, je ne suis pas pessimiste, elle est à l'étude en Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil et elle sera votée, j'en suis convaincu. D'ailleurs, je ne vois pas quel est le problème pour l'Etat, puisque l'ACG est d'accord et que ce n'est pas l'Etat qui paie, mais les autres communes et l'ACG. Donc, je ne vois pas ce qui dérange l'Etat.

Il y a cependant un point sur lequel ça n'avance pas: on les met où, ces sans-abri? Il y a longtemps qu'on sait que les locaux du Centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas vont fermer, d'ailleurs ils étaient déjà une solution provisoire. Bref, on continue donc de mettre les sans-abri dans les abris. Il y a l'hôtel... Bon, ça aide les hôtels, c'est vrai aussi – mais ce n'est pas non plus une solution. Il faut des locaux pérennes pour mener cette politique. Or moi, je ne vois rien venir! Rien! Je reprends une citation de Charles Perrault: «Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?» Et la sœur Anne répondait: «Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.» Oh, c'est bien pour les Verts, il y a de l'herbe qui verdoie! (*Rires.*) Mais ça ne nous fait pas vraiment avancer. Rien ne se profile à l'horizon. Donc en 2023, comme depuis plus de vingt ans, on continuera de mettre les sans-abri dans les abris de la protection civile (PCi). Heureusement qu'on n'a pas besoin de les utiliser à cause de la guerre nucléaire en Ukraine! Poutine a déclaré qu'il n'utiliserait pas l'arme nucléaire, si l'Occident ne lui envoyait pas de bombe nucléaire. Nous voilà rassurés pour l'éternité...

Ce budget 2023, comme l'a dit aussi mon collègue M. Schaller, marque le début de la municipalisation des crèches, une direction prise et voulue par la magistrate en charge. Mais on va aboutir à quoi? D'abord, ça va ralentir la création de nouvelles places, parce que ça coûtera plus cher. Il y aura donc une augmentation des coûts. Salaires, organisation, renforcement du Service de la petite enfance, caisse de retraite... Aujourd'hui, à ma connaissance, on ne sait pas combien ça va coûter.

On ne sait pas non plus comment seront payées les éducatrices de la petite enfance et dans quelle classe salariale elles seront introduites. Aujourd'hui, on n'en sait rien du tout! D'ailleurs, ça risque bien d'avoir pour résultat que les salaires des éducatrices municipalisées seront supérieurs aux salaires de celles qui dépendent de la convention collective de travail (CCT) des autres crèches privées gérées par des associations ou des fondations, à savoir la convention collective de travail du personnel des structures d'accueil de la petite enfance. Cela va créer une distorsion de concurrence et une hausse des coûts.

On ne sait rien non plus en ce qui concerne la caisse de retraite! Est-ce que ces personnes seront affiliées à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP), tandis que les employés des associations et fondations resteront affiliés à la caisse de pension dépendant de la CCT? On ne sait rien de tout ça! Nada! Mais on y va... On ne sait pas où on va, mais on y va! Dans le mur! Et ça, malgré cette dichotomie entre les crèches municipalisées et les autres – c'est-à-dire la plupart – qui continueront à être gérées pendant un certain temps par cette CCT. Or c'est une bonne CCT, je ne crois pas que les employés concernés soient sous-payés – bien au contraire – et ils ont aussi une assez bonne caisse de retraite. Bien sûr, ce n'est pas la CAP, mais enfin... On doit encore faire la comparaison.

De plus, la municipalisation de ces premières crèches va créer un imbroglio. On nous a toujours dit: «Ah, mais vous comprenez, à Lausanne ils font ça depuis des années...» A Lausanne, il y a trois crèches municipalisées! Trois! Toutes les autres continuent à fonctionner sous diverses formes associatives. Ce n'est donc pas un exemple!

Tout ça va entraîner une complexification. Aujourd'hui, le Service de la petite enfance emploie 40 personnes – je n'ai pas compté en détail, mais disons en gros. Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs! Il y a vingt ans, du temps de Marie-Françoise de Tassigny, il y avait trois ou quatre personnes dans ce service qui s'appelaient alors la Délégation à la petite enfance. Peut-être que certains s'en souviennent encore! D'ailleurs, M^{me} de Tassigny n'avait pas le titre de cheffe de service, mais celui de déléguée à la petite enfance, du temps de M. Rossetti qui était un bon conseiller administratif radical.

L'éventualité de la municipalisation des crèches avait déjà été abordée, à l'époque – mais pas réalisée, pourquoi? Tout simplement parce que ça aurait coûté

beaucoup trop cher! Il n'y avait alors que trois ou quatre personnes à la Délégation à la petite enfance, je le répète. On avait constaté, à un moment donné, que c'était quand même compliqué pour certaines associations, parce qu'elles n'arrivaient pas à gérer les salaires, les charges sociales, tous ces aspects-là. C'est complexe, tout le monde ne peut pas le faire. On a donc créé un service pour la comptabilité – à savoir la Délégation à la petite enfance – qui se chargeait de tout cela.

Mais maintenant, il y a chaque année des postes en plus. Aujourd'hui, ils sont 40 employés du Service de la petite enfance! Vous vous rendez compte, Mesdames et Messieurs? Quarante! Et cela, avec des crèches municipalisées et d'autres qui resteront encore longtemps hors municipalisation, parce que ça va évidemment aller lentement. On se retrouvera donc certainement avec de nouvelles demandes – il y en a chaque année – d'augmentation du personnel du Service de la petite enfance. Je pense que là non plus, on ne va pas dans le bon sens, et que ce qu'on a fait là, c'est de l'idéologie!

Moi, c'est ça que je reproche à l'Alternative d'une manière générale: Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la gauche, vous faites de l'idéologie! Vous venez avec vos programmes politiques et vous en appliquez toutes les lignes sans même vous poser la question: est-ce que c'est bon pour les citoyens? Est-ce que c'est bon pour notre ville? Est-ce que c'est bon pour faire avancer les choses et rendre cette ville plus agréable? Non! Vous appliquez bêtement votre programme.

L'idéologie, ça n'a jamais fait avancer le monde. Ça se saurait si c'était le cas, depuis le temps! Mais dans l'idéologie un camp s'oppose à l'autre. Moi, je me refuse à être dans un camp ou dans un autre. Le Mouvement citoyens genevois essaie, autant que faire se peut – mais personne n'est parfait et nous ne le sommes pas non plus –, de choisir ce qui est bon pour les citoyens, pour nos citoyens qui sont là, qui nous écoutent peut-être... Bon, c'est peut-être encore un peu tôt, parce que c'est samedi... Mais ils vont nous écouter plus tard. C'est ça qu'il faut faire! L'idéologie, qu'elle soit de gauche ou de droite, n'est pas une solution. Malheureusement, on n'a pas encore dépassé ça et c'est regrettable.

Je pense que le Conseil administratif a peut-être manqué l'occasion d'ouvrir une nouvelle ère. On continue de s'égarer dans des choses qui sont... je ne dirais pas inutiles, mais souvent superflues. On travaille là-dessus, on y consacre des postes de fonctionnaires, on continue à créer chaque année de nouveaux postes et de nouvelles subventions – je l'ai dit pour la petite enfance, mais il en va de même dans les autres domaines: il faut établir des budgets genrés, on augmente les subventions pour votre urgence climatique... Je dis «votre», parce que vous revenez tout le temps avec ça, Mesdames et Messieurs de la gauche!

Vous savez, l'urgence climatique, il fallait peut-être s'en occuper avant! Est-ce que la Ville de Genève a été précurseur dans la rénovation de ses bâtiments?

Non! Pas plus que l'Etat, d'ailleurs. Les privés non plus, bien sûr. Mais puisque la Ville de Genève est soi-disant la meilleure du monde et la plus proactive dans le social, le climat, la protection des citoyens... Ecoutez, ça fait quand même trente ans qu'il y a une majorité de gauche au Conseil administratif! Or personne ne s'est préoccupé de savoir comment on allait rénover nos bâtiments! D'ailleurs, on s'arrachait les cheveux, à force de constater chaque année qu'il manquait toujours des millions de francs dans le budget de fonctionnement pour le petit entretien. L'investissement et le patrimoine financier, ce n'était pas la priorité, c'est le moins qu'on puisse dire! Eh bien, aujourd'hui, on se retrouve dans une situation difficile.

Pour moi, l'urgence climatique, ça commence par les choses les plus simples. La chose la plus simple, c'était de rénover les bâtiments municipaux. Les bâtiments provoquent près de 50% des émissions de CO₂. Si on avait été un peu proactifs, on n'en serait pas là aujourd'hui! Mais ce n'est pas nous qui étions aux manettes pendant toutes ces années. Ceux qui sont responsables, c'est ceux qui étaient aux manettes à cette époque-là.

J'en viens aux nouveaux postes et aux nouvelles subventions pour le social. Oui, les gens ont des difficultés. Il y a des difficultés sociales, des problèmes dans les quartiers. Il y a tout plein d'associations qui travaillent sur le terrain et qui sont très efficaces. Mais non, on continue d'engager des fonctionnaires... Evidemment, certains ne veulent parler ni de fonctionnaires, ni d'agents de la police municipale (APM) – dont je parlerai tout à l'heure –, ni de fonctionnaires du Service social. Mais peu importe l'étiquette qu'on leur donne: agents de proximité, travailleurs sociaux hors murs (TSHM), correspondants de nuit – et après, on nous mettra des correspondants de jour... L'étiquette n'a pas d'importance.

Ces associations, Mesdames et Messieurs, certains d'entre vous peinent à les soutenir. Peut-être qu'elles ne sont pas de gauche, alors vous n'en avez pas envie... Mais qu'est-ce qu'on cherche? Qu'elles soient de gauche? Pour faire du clientélisme? Ou bien qu'on soit efficaces sur le terrain, qu'on favorise le dialogue avec les jeunes pour éviter qu'ils ne partent dans la délinquance? Moi, je me pose des questions! Et j'observe ça depuis longtemps. Vous savez toutes et tous que je siége dans ce Conseil municipal depuis 1979. J'en ai vu... j'allais dire «des vertes et des pas mûres». Entre guillemets, parce que le mot «vert» me fait un peu mal! Eh bien, je ne crois pas que ce soit en créant de nouveaux postes qu'on va avancer.

On pourrait peut-être revoir la question des Antennes sociales de proximité (ASP). Vous savez, c'est les anciennes Unités d'action communautaire (UAC), dont on ne savait pas trop ce qu'elles faisaient. Avant les UAC, on avait les assistants sociaux de la Ville de Genève, parce qu'à l'époque c'est la Ville de Genève qui se chargeait de l'assistance personnelle individuelle des gens en difficulté.

Suite à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, cette tâche a été dévolue à l'Etat, c'est-à-dire à l'Hospice général. La Ville de Genève ne se charge plus que de l'assistance communautaire au sens large du terme. Evidemment, on n'a pas licencié tous ces agents, à l'époque de cette décision, mais on les a convertis à autre chose. On n'a jamais vraiment su par la suite ce qu'ils faisaient...

Sous l'égide de M^{me} Alder, on a converti les UAC en ASP – à ne pas confondre avec les APM, qui désignent les agents de la police municipale. Mais plutôt que de former ces gens en leur disant qu'il faut maintenant un autre type d'approche et d'action, plutôt que d'en faire des TSHM ou des correspondants de nuit, on continue à les garder et on ne sait toujours pas trop ce qu'ils font. Ils vont sonner aux portes dans les allées pour organiser des apéros avec les gens... C'est peut-être nécessaire, je n'en sais rien, mais je ne le crois pas. Au lieu de former ces employés autrement, on engage de nouvelles personnes.

Faisons le bilan de ces ASP! Peut-être qu'on pourra convertir un certain nombre de ces personnes – probablement pas les plus anciennes, mais les plus récemment engagées, qui sont plus jeunes et qui ont la niaque. Parce qu'il y en a qui ont la niaque! On remercie tous ces fonctionnaires, dont la très grande majorité font très bien leur travail. Merci à eux! Mais arrêtons de créer des nouveaux postes! M. Schaller en a parlé tout à l'heure: 20 nouveaux postes viennent encore s'ajouter à tous les autres dans le projet de budget 2023 modifié en novembre. C'est trop!

Sans parler de toutes ces subventions qui viennent en plus... On a de l'argent, alors on le distribue! Bon... C'est peut-être humain, mais de quoi a-t-on vraiment besoin? D'un arrosage systématique? Clientéliste? C'est vrai, j'avais presque oublié que le 2 avril 2023 il y aura les élections cantonales... Résultat: à peine les prévisions cantonales annoncent-elles 26 696 000 francs de rentrées fiscales en plus qu'on se dépêche de dépenser 14 772 726 francs de plus. C'est simplement déraisonnable! On engage là des dépenses qui seront pérennes – cela a été dit – notamment avec ces 20 nouveaux postes, alors que de nouvelles charges attendent les communes: les nouvelles charges transférées par l'Etat!

Prenons les personnes âgées. Certains réclament qu'on fasse plus pour les personnes âgées. Je partage ce point de vue. Or pour l'instant, on se contente de continuer à confier ça à Pro Senectute. Pro Senectute nous a soumis un budget, on lui confie cette tâche, d'accord. Mais peut-être qu'il faut en faire plus. Quant à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), Mesdames et Messieurs, vous avez vu dans les arbitrages du Conseil administratif qu'il y a de nouveau une augmentation pour elle! C'est dans les amendements du Conseil administratif que nous avons reçus il y a quelques jours. Idem pour le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Chaque année, les coûts explosent!

Selon le projet d'écrtéage fiscal, les communes qui engrangent beaucoup d'impôts devront donner aux autres, donc évidemment la Ville de Genève passera encore à la caisse. Le projet de loi d'écrtéage PL 12782 n'est pas encore voté, mais ça nous pend au nez.

La problématique est la même en ce qui concerne la police de proximité, cela se discute entre la magistrate municipale en charge, M^{me} la maire, et le conseiller d'Etat M. Mauro Poggia. Peut-être qu'on avancera sur certains points et que désormais les polices de proximité seront communales. Eh bien, ce sera des charges en plus! Il ne faut pas rêver! Or les APM sont en souffrance, Mesdames et Messieurs! Et ce ne sont pas les quelques nouveaux postes demandés qui vont changer quoi que ce soit. Il y en a cinq, mais qui seront liés à des tâches nouvelles et autofinancés. En théorie, on est censés avoir 200 APM. C'était une politique qui avait été mise en place par M. Barazzone. On n'a jamais vraiment défini si c'était 200 agents sur le terrain ou 200 agents au total, hiérarchie de la police comprise. Toujours est-il qu'il n'y en a plus 200, puisque les postes de tous ceux qui sont transférés ailleurs pour des raisons médicales ou autres sont perdus. On a déjà parlé de ça.

J'ai bientôt fini de vous casser les pieds, Mesdames et Messieurs! Ces postes diminuent donc et, finalement, il semble qu'il n'y ait plus que 120 APM environ sur le terrain – et encore, sans compter ceux qui sont malades ou en arrêt pour accident. La Ville de Genève ne peut donc plus assurer sa mission de police de proximité. On devrait s'interroger là-dessus pour savoir comment faire, comment se réorganiser par rapport à la police de proximité cantonale. Ça avance, mais ça avance lentement et ce n'est pas en 2023 que ce sera réglé.

Toujours est-il qu'il nous manque des APM et qu'on n'en ajoute pas au budget. (*Réactions dans la salle.*) Oui, il y en a deux qui sont prévus... Mais ce n'est pas suffisant, Mesdames et Messieurs! Les APM sont un élément essentiel pour la tranquillité et la sécurité en ville de Genève. Une des premières libertés, c'est la sécurité des citoyens, ne l'oublions jamais! Voyez-vous, je trouve qu'on est malheureusement un peu en dehors de la réalité de la souffrance de nos concitoyens.

Je passe aux investissements. Est-ce qu'ils seront relancés en 2023? On verra... Je n'y crois pas trop. On a vu qu'en 2021 on était loin du compte. A ce que je sais, en 2022 on est loin du compte aussi. Quand je dis qu'on est loin du compte, c'est qu'on est loin du budget affiché, qui dit: «On veut 180 millions de francs d'investissements, parce qu'on veut accélérer la transition écologique.» Or il n'y a pas grand-chose qui se passe! On n'y arrive pas. C'est quand même marrant, parce que M. Pagani, avec le même personnel, lui, il y arrivait... Il avait un budget d'investissement de 130 millions de francs, mais il arrivait à dépenser 180 millions de francs! Il était fort, hein! Maintenant, on a un budget d'investissement de 180 millions de francs et on en dépense nonante! (*Rire de l'orateur.*) C'est triste! Je ris, mais... cherchez l'erreur!

Est-ce que l'isolation et le remplacement des chauffages des bâtiments de la Ville, c'est de la poudre aux yeux pour dire: «Vous voyez, on travaille, on est dans l'urgence climatique, il faut le faire»? Bien sûr qu'il faut le faire! Mais ça avance au pas d'un escargot qui a tiré le frein à main!

Nous traitons donc aujourd'hui ce budget 2023, qui présente un déficit annoncé de 21,1 millions de francs – avec quelques rectifications dont on va discuter tout à l'heure. Mais l'excédent de charges est en réalité de 33 millions de francs, avec des investissements à 180 millions de francs qui ne seront certainement pas réalisés et une insuffisance de financement de 65 millions de francs. Je crois qu'il est grand temps de penser à nos concitoyens: ceux qui travaillent tous les jours, qui paient des impôts, qui ne touchent aucune subvention pour quoi que ce soit – assurance-maladie ou autre. Il est temps aussi de penser aux entreprises, qui ne doivent pas être abandonnées au bord de la route. Or on a un peu le sentiment qu'elles le sont.

Je terminerai là-dessus. On a dit tout à l'heure que les entreprises – c'est-à-dire les personnes morales – allaient rapporter plus. Fantastique, si ça se réalise! Mais en même temps, les prévisions concernant l'impôt des personnes physiques sont à la baisse avec une diminution de plus de 8 millions de francs. Ça dénote quoi? Que les gens souffrent, gagnent moins et paient donc moins d'impôts. Mesdames et Messieurs, il y a de quoi être inquiets! Je pense que, dans ce contexte-là, on aurait dû s'éviter de charger encore plus la barque, même si théoriquement on aura une manne supplémentaire de 26 millions de francs.

J'aimerais rendre hommage au ministre des finances de la Ville de Genève, M. Gomez, dont je sais qu'il fait de grands efforts pour essayer de contenir cette boulimie de dépenses des autres départements, hormis celui de M^{me} la maire qui est d'une sobriété remarquable – c'est d'ailleurs dommage, parce qu'il faut faire plus pour le sport. Plus et encore plus! Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, M. Gomez fait du bon travail. Moi, j'en suis persuadé. Mais arrêtons ce clientélisme débridé!

Malgré les efforts du ministre des finances, malgré ce que l'on voit, malgré le fait que le Mouvement citoyens genevois ait souvent dit qu'il fallait que la Ville de Genève ait un budget, nous voterons non au budget 2023. Vous avez la majorité, à gauche, vous pouvez faire ce que vous voulez. Mais avoir un budget avec d'autres, c'est plus fort. C'est ce qui nous a amenés, l'an dernier et il y a deux ans, à voter le budget. Mais cette année, Mesdames et Messieurs, c'est trop! Vraiment trop! Le bateau coule! Malgré les bons mots que j'ai eus pour le ministre des finances, nous ne pourrons pas voter ce budget 2023 et nous le refuserons donc. Merci!

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse de minorité (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, le débat sur le budget est un moment important et je suis contente de voir qu'il y a maintenant quatre magistrats sur cinq qui sont présents dans cette salle, parce que tout à l'heure il n'y en avait que deux... Je suis donc contente de voir que la présence des magistrats qui nous ont concocté ce budget est un peu plus importante au moment où je vais tenir ce discours sur mon rapport de minorité.

Lorsque nous avons reçu le projet de budget 2023 au mois d'août dernier – donc la première mouture – on pouvait remarquer une certaine retenue au niveau des dépenses de la part des magistrats, à l'exception du département de la cohésion sociale et de la solidarité à cause de la municipalisation des crèches. On avait un peu l'impression que le budget répétait des prestations, des charges, des dépenses telles que celles du budget de l'année passée. Bien entendu, c'était penser trop rapidement...

En effet, dès que nous avons reçu les nouvelles estimations fiscales du Canton qui prévoyaient une augmentation de près de 27 millions de francs, l'entier du Conseil administratif – enfin... presque, il y aurait peut-être une exception avec la magistrature en charge du sport – s'est rué sur l'ajout de subventions supplémentaires, ce qui équivalait à une augmentation de 2,7 millions de francs.

Mais là où on observe vraiment une sorte de syndrome, chez ce Conseil administratif, c'est dans la frénésie d'ouvrir encore et toujours plus de postes. J'ai peut-être parlé un petit peu trop rapidement, quand j'ai commencé mon discours en disant qu'il y avait une certaine modestie dans ce budget... Ce n'est pas vrai car, déjà au mois d'août, 77,6 postes supplémentaires étaient prévus. Et en novembre on en a rajouté vingt, puisqu'on allait avoir plus d'argent! Ça nous donne, comme on l'a dit – je crois que M. Schaller a déjà cité ces chiffres –, 97,7 postes supplémentaires. Rien que pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité, puisque c'est lui qui concentre la majeure partie des ouvertures de postes, il y aura 67,9 postes supplémentaires. J'ai calculé, cela fait une augmentation de près de 17% – plus exactement de 16,7% – du personnel de ce département. 16,7% d'augmentation, cela représente presque un cinquième dudit personnel. Cela est dû au projet de municipalisation des crèches, sur lequel je reviendrai.

Il faut quand même être attentifs aux prévisions fiscales que nous avons reçues. En effet, le fait que les recettes fiscales provenant de l'impôt des personnes physiques diminuent – et même considérablement – est un signe dont on devrait tenir compte. On devrait peut-être se dire que, pour beaucoup de citoyens en ville de Genève, la situation devient de plus en plus difficile. On remarque aussi que les recettes fiscales provenant de l'impôt des personnes morales – à savoir des entreprises – augmentent. Mais en même temps, les taux d'intérêt grimpent et l'indexation aussi! Le Conseil administratif devrait donc se montrer prudent et

cesser de créer des postes, qui représentent bien évidemment des charges exponentielles mécaniques, corrélées en plus aux annuités et à l'indexation. Rien que les charges du personnel représentent 40% du budget 2023 qui s'élève à 1,307 milliard de francs. Je vous laisse faire le calcul, Mesdames et Messieurs: si vous divisez presque par deux le montant de 1,307 milliard de francs, ça vous donne le chiffre correspondant aux charges du personnel.

Par ailleurs, rien que les mécanismes salariaux du personnel – donc les annuités – ainsi que l'indexation des salaires fixée à 2,8% représentent pour 2023 une hausse de 18,5 millions de francs. Et je ne parle ici que de ces mécanismes salariaux! Or il est évident que plus on augmente le nombre de postes, plus ces mécanismes se répercuteront au cours des années suivantes. Au vu de ces signes avant-coureurs que sont l'augmentation des taux d'intérêt et l'augmentation de l'indexation, on devrait réduire ces charges au niveau de tous les départements, se montrer plus prudents et cesser d'augmenter le nombre de postes.

Bien évidemment, le département qui pose le plus gros problème pour 2023 est celui de la cohésion sociale et de la solidarité dirigé par M^{me} Kitsos. Elle veut, contre vents et marées, introduire en Ville de Genève un projet de municipalisation des crèches qui reflète vraiment une politique inquiétante. J'en vois qui sourient, qui rient et qui sont contents... Mais il faut vous rendre compte que c'est une folie, Mesdames et Messieurs! C'est une bombe à retardement qui va faire exploser les charges!

M^{me} Kitsos a trouvé une stratégie en disant qu'elle procéderait par étapes. Elle va commencer en septembre, avec l'ambition d'ouvrir 56 postes municipalisés dans deux crèches. Cette opération entraînera une augmentation budgétaire, les crèches actuelles étant subventionnées et ayant donc déjà un coût pour la Ville. M^{me} Kitsos évalue ainsi à 400 000 francs l'augmentation équivalant à ces 56 postes municipalisés ouverts dans deux crèches en automne 2023. Mais ce calcul ne porte que sur quatre mois, puisque ces postes seront ouverts en automne et effectifs en septembre, octobre, novembre et décembre. Par conséquent, rien que pour une année complète, on arrive à un coût non pas de 400 000 francs, mais de 1,2 million de francs.

En outre, on ne voit pas très bien quelles seront les contraintes financières de ces postes – qui seront donc de nouveaux postes de fonctionnaires – pour ces prochaines années. Comment M^{me} Kitsos peut-elle fixer une indexation salariale et des annuités en rapport avec les salaires de personnes qui ne sont pas encore engagées? On trouve sur le site de la Ville une autre prévision donnée comme ça, en une petite phrase qui annonce que cette augmentation sera de 3 millions de francs pour 670 nouvelles places entre 2023 et 2028. Mais non! Là encore, ce n'est pas du tout réaliste! Ce sont des estimations complètement fantaisistes, car les traitements et les charges salariales sont plus élevés pour les fonctionnaires.

Non seulement on n'a pas les mêmes annuités dans le privé et dans le public mais, même si les éducateurs et éducatrices de la petite enfance en reçoivent déjà, le taux de ces annuités n'est pas le même et leur progression va doubler.

Par ailleurs, la part de l'employeur en termes de prévoyance professionnelle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) n'est pas la même non plus. Actuellement, elle est de moitié pour l'employeur et de moitié pour l'employé dans le privé. Si ces personnes sont fonctionnarisées, la proportion sera de deux tiers pour l'employeur et un tiers pour l'employé. Il faut bien vous imaginer, Mesdames et Messieurs, que ça va évidemment faire exploser les coûts et les charges pour la Ville!

Je le répète, municipaliser les crèches, c'est fonctionnariser des centaines d'employés sans créer de places de crèche supplémentaires. Au contraire! Puisque les charges vont tellement augmenter, on ne pourra pas consacrer de l'argent à ouvrir davantage de places de crèche, alors que c'est en fait ce qu'attendent les parents en ville de Genève. C'est donc un projet financier dévastateur! On se demande bien pourquoi la Ville veut créer un DIP *bis* – j'entends par là un département de l'instruction publique *bis* municipal pour la petite enfance. Quand on voit ce qu'est devenu le DIP cantonal, c'est-à-dire le vrai Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, qui est une usine à gaz, je crois que vouloir adopter ce modèle, c'est vraiment faire preuve d'une insouciance grave!

C'est d'autant plus problématique que M^{me} Kitsos a décidé d'emblée, dès son arrivée à la tête du département de la cohésion sociale et de la solidarité, qu'elle allait municipaliser les crèches. Du coup, toutes les études en cours lancées par M^{me} Alder, qui occupait ce poste durant la législature précédente, ont été abandonnées. Or M^{me} Alder était en train d'étudier d'autres options, telles les fondations de droit public et les fondations de droit privé à but non lucratif, lesquelles sont flexibles, rapidement opérationnelles et moins coûteuses, avec des comités qui pourraient continuer à exister et où tous les partis et toutes les sensibilités seraient représentés pour gérer les crèches. Mais non! M^{me} Kitsos a refusé de poursuivre ces études, tous les projets ont été gelés et elle s'est enfermée dans son propre projet de municipalisation.

Je rappelle que la municipalisation des crèches est un serpent de mer sans cesse de retour... comme l'a dit M. Sormanni, M. Michel Rossetti avait déjà eu envie de réaliser cette municipalisation à la fin des années 1990, il avait donc étudié le projet. M. Manuel Tornare s'est lui aussi penché là-dessus de manière assez sérieuse. Mais il s'est rendu compte qu'il serait insensé, pour le budget de la Ville, d'intégrer 1500 personnes dans la fonction publique.

Par ailleurs, il faut se rendre compte qu'il y a une sorte d'ironie, dans ce projet de municipalisation des crèches: nous allons assister à la création d'inégalités de traitement par une conseillère administrative socialiste! En effet, les anciens

employés des crèches dépendant encore des associations qui gèrent actuellement ces institutions n'auront pas le même statut que les nouveaux employés engagés par la Ville qui, eux, auront le statut de fonctionnaires. Alors que les éducateurs et éducatrices de la petite enfance font tous le même métier dans la même ville, ils n'auront pas les mêmes situations ni les mêmes traitements salariaux! C'est quand même insensé! Comment peut-on imaginer introduire des inégalités salariales au sein d'une même profession?

Qui plus est, ça va créer des difficultés en termes de mobilité professionnelle. Une personne travaillant dans une crèche gérée par une association ne pourra pas aller travailler dans une crèche municipalisée et vice versa – même si, au niveau de sa vie privée, il serait préférable pour elle de travailler dans une autre crèche – parce que ce ne seront plus les mêmes conditions salariales.

J'aimerais vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève se bat depuis plus de trente ans, je crois – M. Kanaan pourra peut-être confirmer ce propos –, pour tenter d'instaurer un statut unique pour le personnel du Grand Théâtre. D'ailleurs, même la Cour des comptes dénonce ce fonctionnement, source d'inégalités. Vous savez qu'au Grand Théâtre il y a des employés qui sont fonctionnaires de la Ville et d'autres qui dépendent de la Fondation du Grand Théâtre. Cela fait trente ans que cette situation pose problème! Eh bien, c'est cette désorganisation-là que M^{me} Kitsos va reproduire pour la petite enfance. Il faut que vous soyez très conscients que non seulement ça va augmenter les charges, mais qu'on va créer ainsi un imbroglio et une désorganisation dont on n'aura pas fini de parler!

Par ailleurs, la question de l'enjeu demeure. Que veut-on faire en municipalisant les crèches? Veut-on tout contrôler? Tout centraliser? Ou pour le dire plus crûment: veut-on embrigader et formater le personnel de la petite enfance? Supprimer les comités bénévoles? Même si le Contrôle financier a signalé que ce système avait tendance à s'essouffler, ce qui est peut-être le cas, il faudrait analyser pourquoi il s'essouffle. Est-ce véritablement un fait de société? Les gens ont-ils moins de temps pour être bénévoles? Ça ne semble pas le cas, quand on voit la prolixité du bénévolat en Suisse. Mais enfin, il semble que ce soit vrai au niveau de la Ville, particulièrement pour les crèches.

Je vous rappelle aussi, Mesdames et Messieurs, qu'on a reçu une pétition émanant de plusieurs membres d'un comité de cuisines scolaires qui n'avaient plus d'autre solution que le dépôt d'une pétition auprès du Conseil municipal, tellement ils avaient été maltraités par la Ville de Genève. Alors, voulant municipaliser ou prendre la main sur les crèches, la Ville aurait-elle commencé par tout faire pour décourager ces bénévoles? On devrait se montrer reconnaissants envers eux et les remercier, parce qu'on économise des millions de francs grâce à eux. Eh bien, non! On les déconsidère, à force de dire très souvent qu'ils ne sont pas

capables d'assumer une gestion managériale. Mais si on observe la composition de ces comités de bénévoles, on y trouve d'anciens juges, des gens qui ont été chefs d'entreprise... voire d'anciens présidents du Conseil municipal! Je pense donc que les considérer comme des nuls qui ne savent pas gérer, c'est un peu fort de café!

On ferait mieux d'être extrêmement reconnaissants envers eux et de tout faire, quand on crée une nouvelle crèche, pour essayer d'arriver à retrouver des bénévoles prêts à s'engager. Vous qui parlez toujours du vivre-ensemble, sur les bancs de la gauche, vous devriez savoir qu'il est précieux que les crèches gardent des particularités dans chaque quartier et que les citoyens puissent s'y engager.

Toujours par rapport au département de la cohésion sociale et de la solidarité, je ne vais pas m'étendre longuement sur la politique d'accueil des sans-abri, mais il est vrai qu'il y a dans ce budget une hausse de 5,5 millions due à l'élargissement à l'année du dispositif d'accueil – une mesure que nous avons votée – ainsi qu'à un nouveau modèle d'hébergement consistant à héberger les sans-abri dans des hôtels. On peut tout de même se poser la question: au vu de la fermeture du Centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas, prévue depuis des années et des années, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas créé une nouvelle structure d'accueil? Il faut reconnaître que l'accueil des sans-abri, largement à la charge de la Ville, nous coûte 19,1 millions. On reçoit une participation financière de l'ACG, qui nous promet 6,2 millions en plus du million de francs déjà versé, mais on sait aussi que ces 6,2 millions dépendent encore d'un vote au Grand Conseil, comme cela a déjà été dit.

J'en reste à ce département, car j'aimerais revenir – j'y reviendrai toujours – sur l'allocation rentrée scolaire. Elle est tout à fait emblématique de cette manière qu'on a, en Ville de Genève, de dépenser de l'argent avec une insouciance absolument incroyable! On se souvient qu'en 2013 les 600 000 francs d'allocations sociales non dépensés dans le département de M^{me} Alder – la charge de ces allocations ayant été transférée au Canton – ont été replacés par la magistrate, à la grande satisfaction de la gauche, dans une allocation de rentrée scolaire visant à alléger le budget des familles pour l'achat de fournitures scolaires. Or je rappelle une fois de plus que ces fournitures sont gratuites dans tout le canton de Genève!

Aujourd'hui, cette allocation de rentrée scolaire concerne également les enfants sans-papiers. Je crois que M^{me} Kitsos a eu raison de l'élargir à tous les enfants, car la volonté de ne pas faire de discrimination entre les enfants me semble une raison tout à fait valable. Mais enfin, on en arrive à une somme de quasiment 900 000 francs, ce qui correspond à une augmentation de 63% en neuf ans!

Par ailleurs, je reviens encore sur un autre point: cette allocation de rentrée scolaire n'a jamais été évaluée. Quel est son impact? Cet argent ne serait-il pas

plus bénéfique pour répondre à des besoins urgents au niveau des cuisines et restaurants scolaires? Ce sont là des questions qu'on doit se poser.

Quant à l'ouverture d'un poste d'architecte également demandée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, la commission des finances a auditionné la magistrate, qui nous a expliqué qu'il était tout de même important d'avoir un architecte pour aller faire le tour des crèches et des maisons de quartier, parce qu'il y avait peut-être des arrangements à prévoir... Mais enfin, on se le demande: faut-il engager un architecte pour ça? Et n'est-il pas irrespectueux envers un architecte – qui a quand même envie de bâtir des belles choses – de l'employer à effectuer une sorte de contrôle d'éléments pouvant être contrôlés par les directeurs et directrices des crèches ou par les présidents des maisons de quartier? On pourrait aussi se demander s'il n'y a pas suffisamment d'architectes au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité à qui la magistrate Kitsos pourrait confier un mandat. Ce sont là quelques exemples pour vous montrer, Mesdames et Messieurs, la sorte de légèreté avec laquelle on utilise les deniers publics en Ville de Genève.

Prenons maintenant un autre département: celui de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. La magistrate concernée n'est pas là en ce moment, mais je pense qu'elle pourra l'écouter en *replay*, si elle a envie d'entendre mes propos. Je ne la vois pas...

Les membres de la commission des travaux et des constructions ont signalé que le coût de nombreux travaux avait été sous-évalué. Cela signifie qu'on sous-évalue les travaux et qu'on surévalue les revenus, ce qui oblige la magistrate à revenir sans cesse demander des crédits supplémentaires au Conseil municipal. On peut admettre qu'il y ait eu des ruptures dans l'approvisionnement en matières premières pendant la période du Covid-19, puis à cause de la guerre en Ukraine, et que l'évaluation des coûts ne soit pas toujours évidente. Néanmoins, je relèverai quand même là une forme de difficulté de communication qui s'étend plus généralement au département de M^{me} Perler – je fais ici une petite allusion au dégrappage du bitume aux Pâquis.

Cela dit, cette difficulté de communication existe aussi au sein du Conseil administratif vis-à-vis des élus. Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, que lorsque nous avons traité le budget 2022 l'année passée, le 18 décembre 2021, la magistrate ne nous a pas communiqué l'augmentation de 5 millions de francs de la facture énergétique. Un montant qu'elle connaissait, puisque la promesse d'achat y relative avait été conclue avec les Services industriels de Genève (SIG) le 9 décembre. Donc là aussi, il y a un problème au niveau de la communication.

Je le répète, le Parti libéral-radical a déploré le très faible niveau des investissements en 2021, où la Ville a investi 93,5 millions alors que le Conseil municipal avait voté un budget d'investissement de 180 millions, puisque nous avons décidé

de le faire passer de 130 à 180 millions de francs. C'est un taux de réalisation de 52% qui est très faible, du jamais-vu! Enfin... Je ne suis pas là depuis autant d'années que M. Sormanni, mais je crois qu'on n'a jamais vu un taux de réalisation aussi faible.

L'explication de la magistrate est intéressante: il y aurait de longs délais pour l'élaboration des projets – ça, on peut bien le comprendre – mais ce serait surtout le traitement des propositions qui traînerait en commission. Par conséquent, les conseillers municipaux seraient presque les responsables de la lenteur de l'exécution des travaux! Du coup, la magistrate a tendance à consulter de moins en moins le Conseil municipal, afin d'aller plus vite et d'avoir un meilleur bilan dans son département. Elle consulte donc moins, je le répète. Plus grave que ça: comme l'a dit M. Sormanni, elle a tendance à déposer des propositions d'ensemble et des demandes de crédits en bloc. Vous savez, Mesdames et Messieurs, ce genre de projets où on a tout d'un coup 15 millions de francs à voter pour des objets différents...

Une voix. Cent quarante millions!

M^{me} Michèle Roulet. Cent quarante millions de francs, oui, ce serait plus juste! Ou encore des crédits d'étude liés aux crédits de réalisation. On peut bien se demander à quoi sert un crédit d'étude, dans ce cas de figure! C'est là un manque de respect pour ce délibératif, qui ne sert plus à rien s'il n'est plus qu'une chambre d'enregistrement.

J'aimerais rappeler aussi à la magistrate, qui disait que les travaux traînaient trop longtemps, que la planification financière de crédits votés au Conseil municipal est de 2 milliards de francs, je crois – ou en tout cas de plus d'un milliard de francs. Elle a donc bien des projets à réaliser avec cet argent, même si certains d'entre eux qui ont été votés il y a une quinzaine d'années, disons, ne sont peut-être plus tout à fait d'actualité.

Autre problème: les travaux auxquels il faut procéder en urgence. On a eu ce cas de figure avec la piscine de Varembe, où on a craint que le plafond défectueux ne s'écroule sur les nageurs. On a donc dû fermer cette piscine en toute urgence. On procède donc dans l'urgence, or quand on fait ainsi c'est toujours des millions de francs qui partent en fumée!

Enfin, j'en viens au dernier point concernant le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité: comment se fait-il que, dès le moment où on a reçu l'annonce des 27 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires, au mois de novembre, ce département ait tout à coup eu besoin de six postes supplémentaires? Et pas n'importe quels postes! Ce sont trois postes de

direction, plus deux postes d'ingénieur et un poste d'architecte paysagiste. On peut se dire que, si ce département a soudain réalisé, entre les mois d'août et de novembre, qu'il avait besoin de trois postes de direction sans lesquels il ne pourrait pas fonctionner, c'est qu'il va vraiment mal!

Je passe au département de la culture et de la transition numérique. Il est vrai qu'on peut féliciter le magistrat et ses services pour leur bonne gestion durant la crise sanitaire. Cependant, on se rend compte que le magistrat, qui s'était montré très modeste en matière d'ouverture de postes, est touché par une forme de contamination au sein du Conseil administratif. En effet, en novembre, il a également demandé de nouveaux postes... Pourquoi se priverait-il, alors que tous ses collègues font de même?

Il a donc demandé trois postes supplémentaires, dont un pour la cybersécurité à la Direction des systèmes d'information et de communication. Là, on va tous se dire: «Bien sûr, avec ce qui se passe et les risques de piratage, c'est indispensable...» Mais j'aimerais que vous vous rendiez compte, Mesdames et Messieurs, qu'il y a 98 postes à la Direction des systèmes d'information et de communication! 98 postes! Et il n'y aurait parmi eux aucun spécialiste en cybersécurité? C'est totalement ahurissant!

Par ailleurs, l'une des particularités de ce département – comme celui des finances, de l'environnement et du logement – est qu'il demande des montants gigantesques pour les subventions à distribuer. Au département de la culture et de la transition numérique, c'est 300 millions de francs. Ça fait rêver, quand même! Quel est l'endroit au monde où on verrait une chose pareille? Le cas de la Ville de Genève est unique! Vous pouvez comparer avec d'autres villes de Suisse comme Zurich, vous verrez la différence. Et je ne vous parle pas des autres pays! Si on songe à la Tunisie, je crois qu'elle consacre 0,01 % de son budget à la culture.

Une voix. Ce n'est pas un exemple...

M^{me} Michèle Roulet. Non, il est vrai que ce n'est pas un exemple. (*Rires.*) En Ville de Genève, nous consacrons un quart de notre budget à la culture. Tant mieux! On sait que la culture apporte du dynamisme au niveau de l'économie et qu'elle est aussi un bien précieux. On a pu voir pendant la pandémie combien la culture était indispensable. Mais évidemment, quand il y a autant de subventions à distribuer dans un département, cela donne un pouvoir exorbitant au magistrat. Il peut créer de nouvelles subventions, en enlever d'autres, diminuer leur montant ou l'augmenter... Si vous lisez mon rapport de minorité, Mesdames et Messieurs, vous verrez ce que dit un journaliste très connu de la place, tatoué de la tête aux pieds, sur les subventions distribuées par ce département...

Il est vrai que la Ville de Genève offre une vie culturelle de qualité. On peut s'en réjouir. Néanmoins, certains choix sont vraiment orientés par la politique et par un certain militantisme. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec les amendements que nous avons déposés. Le problème particulier qui se pose en ce moment, c'est que la majorité du Conseil municipal est du même bord que celle du Conseil administratif. Il n'y a donc aucun contre-pouvoir qui puisse s'exercer. Voilà comment on en arrive à un véritable arrosage de subventions, dont certaines sont vraiment de l'arrosage de camarades... On y reviendra lorsqu'on parlera des amendements. A ce sujet, les réformes de la politique culturelle sont absolument nécessaires.

Une des questions qu'on devrait se poser maintenant, pour cette législature, est la suivante: ne faudrait-il pas songer à mettre les musées sous un régime de fondation? On voit combien le magistrat a de pouvoir, en matière culturelle. Il a même le pouvoir d'orienter la politique au niveau des musées! Je pense donc qu'il serait très judicieux de se poser cette question en matière de gestion muséale, comme pour tous les théâtres. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs: dès lors qu'un magistrat – ou toute forme d'autorité, je ne vise pas particulièrement ce magistrat en question – se mêle de politique culturelle, cela devient extrêmement dangereux, parce que la politique culturelle doit être libre. Elle doit être un lieu où on peut provoquer la pensée, voire attaquer le pouvoir politique. Je vous renvoie à Molière qui, sur ce plan, a été un grand maître de la pensée. Il savait, lui, attaquer le roi et les gouvernants! Par conséquent, il faudrait peut-être considérer qu'un système de fondation dans les institutions muséales pourrait s'avérer précieux.

Cela dit, je n'aimerais pas être trop chagrine, ce matin. Je voulais aussi féliciter le magistrat en charge de la culture, mais il est parti... Il n'est pas là, en ce moment. Je voulais donc le féliciter, car on a appris hier par la presse que le comité dont il fait partie avec M. Gomez, ainsi que deux membres de l'ACG et deux conseillers d'Etat, M. Apothéloz et M^{me} Fontanet, avait réussi à faire un premier pas dans la mise en œuvre de l'initiative populaire cantonale IN 167 intitulée «Pour une politique culturelle cohérente à Genève».

Je rappelle que cette initiative avait été plébiscitée par 87% des citoyens. Elle demandait un rôle plus affirmé du Canton en matière de culture, c'est-à-dire un cofinancement et un pilotage politique qui soit vraiment meilleur, en fonction duquel les acteurs culturels ne dépendraient plus d'une seule source, mais seraient également soutenus par le Canton. Nous espérons que celui-ci agira non seulement en payant plus pour la culture, mais aussi en permettant un pilotage culturel qui améliorera et enrichira le monde artistique.

Je passe au département de la sécurité et des sports, dont dépend la police municipale. On peut relever, au sein de ce département, une véritable préoccupation de ne pas augmenter les charges de façon abusive au niveau de la demande

de nouveaux postes. La plupart de ceux qui ont été demandés sont autofinancés. Par ailleurs, ils ont été prévus pour répondre à de nouvelles obligations légales. Il y a donc cinq nouveaux postes d'agents de la police municipale (APM), lesquels visent à répondre à la nouvelle répartition des tâches imposée aux communes et à la Ville: dorénavant, ce sera aux communes de délivrer les actes de poursuite, alors qu'auparavant cette tâche dépendait du Canton – mais celui-ci versera des émoluments qui permettront d'autofinancer ces nouveaux postes.

Trois autres postes ont été demandés pour nettoyer l'espace public et y renforcer la sécurité. On a vu combien les parcs étaient pris d'assaut, avec le réchauffement climatique! On peut donc comprendre qu'il y ait actuellement des besoins supplémentaires en la matière. D'ailleurs, le Parti libéral-radical pense toujours que la sécurité et le nettoyage des places publiques sont des tâches régaliennes qu'on ne peut qu'accepter d'assumer.

On remarque également que c'est un département où il y a un dynamisme heureux. Il est vrai que la magistrature est une sportive! Elle est engagée, elle s'enthousiasme pour des projets. Or le sport a trop longtemps été un parent pauvre de la Ville. Les projets que développe M^{me} Barbey-Chappuis sont donc bienvenus. J'en cite quelques-uns: le sport dans l'espace public, d'abord développé à cause du Covid-19, qu'elle a su faire évoluer ensuite sur cette base; la Canopée; l'Asphalte; les cours gratuits donnés en ville, qui sont très appréciés; les animations comme le Marché de Noël, inauguré par M. Barazzone, qui aura lieu à nouveau cette année; le festival Geneva Lux, apprécié par la population genevoise et dont le coût reste raisonnable.

La seule demande de la magistrature que le Parti libéral-radical n'ait pas votée, du moins en commission des finances, est le poste prévu pour organiser une fête des bénévoles. Il s'agit d'une question de cohérence, pour nous, car c'est l'un des nouveaux postes demandés en novembre. Nous expliquerons par ailleurs les raisons de notre refus lors du traitement des amendements.

Passons maintenant au département des finances, de l'environnement et du logement, dirigé par M. Gomez, qui plaide toujours pour la décroissance. Ah oui... C'est un pur Vert! Il faut reconnaître qu'il reste souvent un peu militant, tout en étant magistrat. Sur ce plan, on pourrait espérer qu'il mette de côté sa veste de militant.

Bref, il plaide toujours pour la décroissance. Or ce qui est très intéressant – on le verra en étudiant de près les demandes d'ouverture de nouveaux postes dans son département – c'est qu'on se rend compte que ledit département est justement un très gros consommateur de postes! Je n'ai pas pris en compte 2023, parce que dans ce budget-là toutes les statistiques sont perturbées par le début de la municipalisation des crèches. Mais si on examine la période 2020-2022, il

n'y aura pas eu moins que 40,2 postes supplémentaires dans ce département, soit 34% de tous les postes ouverts pendant ces trois ans. (*Signe de M. Gomez.*) Oui, Monsieur Gomez! J'ai consulté les budgets des autres années et j'ai fait le calcul. Vous êtes un très gros consommateur de nouveaux postes! Attention, parce que ça consomme beaucoup d'énergie!

J'en viens à présent au point mammouth – énorme! – de ce département: le plan climat. Eh oui! On veut sauver la planète, mais il faut interroger certaines dépenses liées aux actions prévues dans le plan climat, même si c'est difficile à admettre. Aux comptes 2021, la subvention du plan climat s'élevait à 100 000 francs. Au budget 2022, elle était montée à 400 000 francs. Dans le projet de budget 2023, elle est encore augmentée de 340 000 francs supplémentaires. Mais pour l'Alternative, ce n'est pas assez, ce n'est jamais suffisant! Si bien qu'elle demande dans un amendement de la commission des finances une augmentation supplémentaire de 260 000 francs. Bref, tenez-vous bien, Mesdames et Messieurs: cette subvention passerait alors de 100 000 francs en 2021 à 1 million de francs en 2023, soit une augmentation de 1000%! Et cela, sans que nous sachions quels projets seront menés. De plus, au cas où cette subvention d'un million ne serait pas dépensée, le magistrat prend les devants et prévoit trois postes supplémentaires pour conduire la stratégie climat, laquelle n'est pas encore définie.

Je dois juste apporter une petite correction à ce montant d'un million. En effet, nous avons reçu hier les nouveaux amendements déposés par le Conseil administratif et on a remarqué qu'il avait lui-même dû se rendre compte de l'augmentation délirante prévue pour le plan climat; il a donc calmé un peu le jeu en diminuant cette subvention de 160 000 francs. Il n'empêche qu'elle passerait tout de même de 100 000 francs en 2021 à 840 000 francs en 2023. Qui dit mieux? Je ne sais pas! En tout cas, c'est une augmentation spectaculaire.

Pour ouvrir de nouveaux postes, la stratégie est facile: on évoque le réchauffement climatique. Vous savez, Mesdames et Messieurs, dans les contes des *Mille et une nuits* on a la formule «Sésame, ouvre-toi!». Eh bien là, qu'est-ce qu'on dit? «Plan climat»!

J'aimerais citer ici le petit fascicule des nouveaux postes prévus par le Conseil administratif dans son projet de budget 2023 amendé. Ce document est reproduit à partir de la page 325 des rapports PR-1550 A/B/C/D. Voici quelques extraits des explications données à la page 326, au chapitre «Descriptif des nouveaux postes»: à la lettre a), création d'un poste de chargé-e de projets «climat et consommation» à 80% afin de poursuivre la mise en place de la stratégie climatique de la Ville de Genève.

A la lettre b), pérennisation du poste de chargé-e de projets à 80%, car plusieurs nouveaux projets ont émergé en 2022 en lien avec les questions climatiques.

A la lettre f), création d'un poste d'adjoint-e de direction technique au sein de la Direction du patrimoine bâti afin de répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge d'investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées.

A la lettre g), même texte qu'à la lettre f): création d'un poste d'adjoint-e de direction technique au sein de la Direction du patrimoine bâti...

Ces deux derniers postes sont destinés au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité pour «répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge d'investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées». Comme je l'ai souligné tout à l'heure, en novembre on a tout à coup réalisé qu'il fallait trois postes de direction supplémentaires dans ce département. Ce sont justement ceux que décrit ce document du Conseil administratif.

A la lettre i), on lit que «l'urgence climatique impose un rythme extrêmement soutenu afin de mettre en place de nouveaux projets», ce qui implique l'ouverture d'un poste d'adjoint-e de direction technique, d'un poste d'ingénieur-e thermique du bâtiment et d'un poste d'ingénieur-e spécialisé-e en énergies systèmes numériques.

Je passe à la lettre j), que je cite textuellement: «Création d'un poste d'ingénieur-e civil-e en charge des ouvrages d'art au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité afin de répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge d'investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées.»

Lettre k): «Engagement d'un architecte paysagiste au sein du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité afin de répondre aux enjeux liés à l'augmentation de la jauge des investissements, à la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'à l'augmentation du volume et de la complexité des affaires gérées.»

Vraiment, il suffit de dire que le but est de lutter contre le réchauffement climatique pour que ça ouvre automatiquement les nouveaux postes dont on a besoin!

Passons maintenant à l'augmentation des subventions dédiées à la solidarité internationale. Bien entendu, elles sont intégrées à l'Agenda 21. Elles atteignent dans le budget 2023 un total de 6,9 millions. Dans les comptes 2021 elles s'élevaient à 5,9 millions. C'est donc une augmentation d'un million de francs, parce qu'on veut arriver à l'objectif de 0,7% du budget dédié à la solidarité internationale. Or cet objectif étant accolé au budget qui augmente chaque année, cela signifie que, par automatisme, ces fonds pour la solidarité internationale doivent augmenter de même!

Cette année, on pourrait s'interroger sur la pertinence de certaines missions définies dans le cadre des fonds dédiés à la solidarité internationale. Je mentionnerai juste une petite anecdote rapportée par la secrétaire générale de la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui nous a parlé d'un projet en Afrique visant à sensibiliser la population à l'égalité des genres. Je lis mon rapport, parce que ça en vaut parfois la peine: il s'agit d'aborder l'égalité des genres dans une «transversalité afin d'atteindre les objectifs complexes fixés par la FGC».

On voudrait donc sensibiliser une population en Afrique à la discrimination contre les LGBTQ+ afin de favoriser le développement durable. C'est certainement un objectif louable... Mais qui a choisi ce projet? Correspond-il vraiment aux attentes de la population locale? Des projets sur l'énergie propre, la santé, la pose de panneaux solaires ou le forage en vue d'améliorer l'accès à l'eau n'auraient-ils pas été plus favorables, pour faciliter le développement durable et l'égalité des genres? Je rappelle qu'aller chercher l'eau, parfois à une heure de marche, est un travail qui repose souvent sur le dos des femmes, au sens propre comme au sens figuré! On peut donc se demander si un tel projet n'animait pas plutôt ses instigateurs à Genève que les habitants du lieu choisi...

On peut aussi se demander, alors que la Ville de Genève doit gérer l'accueil des réfugiés qui pèse lourdement sur ses charges, s'il est judicieux et raisonnable d'augmenter pareillement en 2023 les fonds dédiés à la solidarité internationale. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que pour pouvoir payer ces subventions la Ville doit s'endetter en empruntant dans les banques et payer des intérêts. On peut donc s'interroger là-dessus.

J'en viens à l'Agenda 21. Là encore, on peut se poser des questions. Ne faudrait-il pas grandement réformer ce service créé par M^{me} Salerno, qui atteint aujourd'hui des dimensions pharaoniques avec 19 millions de francs inscrits au budget? Il y a en effet 13 millions de francs de subventions et 6 millions de francs de frais de charges.

Je le répète, on peut s'interroger sur certaines actions menées dans le cadre de l'Agenda 21. J'en citerai une que l'on nous a décrite: un échantillon de citoyens volontaires a accepté de manger moins de viande. Ces personnes ont dû noter de façon très précise les données concernant leur consommation de viande, ce qui a permis ensuite de calculer à l'aide de tableaux sophistiqués la réduction de l'impact des gaz à effet de serre induite par leur régime. Franchement, en entendant parler de cette action menée par l'Agenda 21, je suis restée songeuse... Je me suis dit que la Ville de Genève avait vraiment trop d'argent, pour se perdre dans des «bibelots d'inanité» aussi dispendieux! Aller calculer la diminution de l'impact des gaz à effet de serre si on mange un peu moins de viande...

Et cela, alors qu'on traîne, on traîne, on traîne dans l'assainissement des bâtiments de la Ville de Genève, qui sont pourtant la cause première des émissions de gaz à effet de serre! Cela a déjà été dit, néanmoins je le rappelle ici.

Mais le plus inquiétant, dans ce budget 2023, c'est l'évolution de la dette en Ville de Genève. On peut déborder un peu sur notre pause pour en parler, je crois que c'est suffisamment inquiétant pour cela. Il n'y a rien de plus simple que de dépenser l'argent public. S'il faut sauver la planète, on ne va pas regarder à la dépense... Mais combien nous coûte notre dette, en Ville de Genève?

Lors de la présentation des comptes 2021, notre grand argentier nous a dit qu'il n'était pas grave que la dette sur les investissements augmente, parce qu'il s'agissait d'engagements à très long terme et que les taux d'intérêt étaient toujours très bas – ce qui n'est plus le cas aujourd'hui –, Genève ayant par ailleurs une richesse largement supérieure au montant de la dette. Il a ajouté qu'il y avait une baisse des ressources dues à l'impôt des personnes physiques, mais que les baisses fiscales dues à l'impôt des personnes morales ne reviendraient pas. Ces propos étaient évidemment d'un optimisme frisant l'insouciance!

Si on examine les intérêts de la dette dans le projet de budget 2023 amendé par le Conseil administratif, on voit qu'en deux mois et demi, entre août et novembre, il y a eu un réajustement pour les augmenter de 4 millions de francs supplémentaires. Faites le calcul, Mesdames et Messieurs: si l'évolution des taux hypothécaires nous coûte 4 millions de francs supplémentaires en deux mois et demi, sur une année cela équivaut à une augmentation de 20 millions de francs!

La dette de la Ville de Genève atteint presque 2 milliards de francs. Elle a passé de 1,86 milliard à un montant prévisionnel de 1,987 milliard de francs. Cela fait donc une augmentation de 127 millions de francs en une année. En dix ans, la dette a augmenté d'un demi-milliard de francs. Or elle ne peut pas être imputée à l'augmentation démographique. En effet, le budget 2023 de la Ville s'élève à 1,307 milliard de francs pour 204 000 habitants. En 2002, il était de 979 millions de francs pour 182 000 habitants. La dette par habitant sera donc de 6382 francs en 2023, contre 5363 francs en 2002. En vingt ans, les dépenses ont augmenté de 328 millions de francs.

Un autre point très problématique est l'insuffisance du financement des investissements. Les 130 millions de francs pour le patrimoine administratif doivent être autofinancés, or ils ne le sont aujourd'hui qu'à hauteur de 64,5 millions de francs, soit un degré d'autofinancement de 49,7% seulement. Et on ne peut pas toujours compter sur le fait qu'il y aura des recettes fiscales exceptionnelles! Par conséquent, si on ne parvient pas à autofinancer nos investissements, on sera obligés d'augmenter toujours plus notre emprunt auprès des banques et donc d'augmenter la dette. Or je vous rappelle qu'une dette finit toujours par se payer, Mesdames et Messieurs. De plus, elle impactera les générations futures.

Pour terminer, le Parti libéral-radical regrette que le Conseil administratif ne montre aucun signe de réformes structurelles. Il n'y a dans ce budget 2023 aucune mesure d'économie, aucune réallocation au sein des départements et des charges

trop élevées au regard des revenus. Il est temps d'examiner l'impact des politiques menées en Ville de Genève. La population veut plus de places de crèche, oui, mais elle ne demande pas qu'on municipalise les crèches! La population veut des bâtiments propres, mais elle ne demande pas qu'on municipalise les services de nettoyage, ce qui, là encore, nous coûte une fortune.

Bien sûr, c'est dans l'ADN de la gauche de vouloir toujours municipaliser... On devrait toutefois se poser quelques questions. Ne faudrait-il pas avoir moins d'ambitions, afin de moins faire exploser la dette? Ne faudrait-il pas ramener le budget d'investissement à 130 millions de francs? Enfin, quel est le niveau de dette acceptable? Et comment a été budgétisée cette dette? Est-ce qu'on a prévu des stratégies de désendettement à court et à moyen terme? Est-ce qu'on a pris en compte les taux d'intérêt? Quelles sont les priorités de la Ville?

C'est pour toutes ces raisons que le Parti libéral-radical a refusé le projet de budget 2023 en commission, même si le déficit prévu de 33 millions de francs restait dans les limites autorisées par la loi. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à refuser également ce budget qui ne tient aucun compte des difficultés auxquelles on va être confrontés. Mais en dépit de son refus, le Parti libéral-radical aimerait tout de même remercier les employés de la Ville qui, souvent, exécutent leur travail avec une grande conscience professionnelle, ainsi que le directeur financier et son équipe, toujours prêts à fournir de l'aide pour que nous puissions retrouver des informations dans cette forêt de chiffres et documents.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, j'aimerais que vous puissiez visualiser l'augmentation de la dette de la Ville. (*M^{me} Rouillet montre un graphique.*) Regardez bien cette courbe! J'ai complété ce graphique en y ajoutant la courbe de l'année passée, pour montrer que l'augmentation de la dette est exponentielle...

(La présidence est reprise par M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente.)

La présidente. Madame la conseillère municipale, nous avons dépassé le temps prévu pour cette séance.

M^{me} Michèle Rouillet. Juste un moment, j'ai terminé!

La présidente. Attendez, Madame la conseillère municipale. Nous avons dépassé d'un quart d'heure notre planning!

M^{me} Michèle Rouillet. Mais on s'en fiche, c'est presque terminé!

La présidente. Vous parlez depuis cinquante-deux minutes. Ma question est la suivante: en avez-vous pour une minute ou plus que ça?

M^{me} Michèle Roulet. Je viens de dire que j'ai presque terminé! Il est fort dommage que vous m'interrompiez ainsi, Madame la présidente, parce qu'on perd trois minutes avec cette interruption.

La présidente. D'accord, je vous laisse deux minutes et je décrète la pause après.

M^{me} Michèle Roulet. Mesdames et Messieurs, pour que vous puissiez vous rendre compte de l'augmentation exponentielle de la dette que le Conseil administratif veut nous cacher, je vous montre ces courbes sur ce graphique que j'ai complété en y ajoutant la courbe de l'année passée. Voulant nous masquer le problème, le Conseil administratif nous a en effet présenté une autre courbe dans le projet de budget que nous avons reçu...

La présidente. OK, alors j'annonce la pause et on reprendra tout à l'heure.

M^{me} Michèle Roulet. Merci de me laisser terminer ma phrase, Madame la présidente! Eh bien...

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale, mais je vous ai demandé si vous n'aviez qu'un seul élément à ajouter, vous avez dit oui et maintenant vous nous sortez autre chose! Il n'y a pas de souci: vous aurez tout le temps pour terminer votre intervention tout à l'heure.

M^{me} Michèle Roulet. Je termine, Madame la présidente! Vous nous faites perdre du temps inutilement! Je vous montre...

La présidente. Nous finissons maintenant et nous reprendrons la discussion à 10 h 45. La séance est levée.

M^{me} Michèle Roulet. Je vous montre... J'ai terminé, Madame! Je vous montre que la courbe...

(La présidente désactive le micro de M^{me} Roulet.)

La présidente. Nous reprendrons nos travaux à 10 h 45.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 10 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4230
2. Communications du Conseil administratif	4230
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4230
4. Pétitions.	4232
5. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)	4233
(Interventions).	4770
6. Propositions des conseillers municipaux	4807
7. Interpellations	4807
8. Questions écrites	4807

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci